
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00393864 4





L'ABBÉ DU BOS

UN INITIATEUR DE LA PENSÉE MODERNE

(1670-1742)

A. LOMBARD
Docteur ès lettres
Professeur au Gymnase Cantonal et à l'Université de Neuchâtel

L'ABBÉ DU BOS

UN INITIATEUR DE LA PENSÉE MODERNE

(1670-1742)

Ouvrage renfermant
Un portrait, une planche hors texte et trois fac-similés d'autographes

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1913



L'ABBÉ DUBOS

Historien Français



Armoiries de l'abbé Du Bos.
D'après « Actes et Mémoires touchant la paix d'Utrecht »

PRÉFACE

Il y a un siècle déjà, Chateaubriand, après une lecture rapide de tout ce qui avait été écrit sur l'ancienne France, signalait en l'abbé Du Bos un méconnu. « On vole l'abbé Du Bos sans avouer le larcin... il serait plus loyal d'en convenir. » En 1840, l'Allemand Danzel, préparant son livre sur Gottsched, parcourut le champ non moins vaste des études esthétiques au XVIII[e] siècle, et il constata avec la même surprise l' « extraordinaire importance » de l'abbé Du Bos.

Peu d'écrivains en effet, à cette époque, étaient aussi mal connus. Les notices que lui consacraient les dictionnaires biographiques ne contenaient que quelques renseignements stéréotypés : la phrase de Voltaire sur les *Réflexions* et, plus souvent encore, la réfutation de la *Monarchie française* par Montesquieu : c'est à cette page injuste que Du Bos devait de n'être pas complètement oublié.

Sa ville natale lui a été plus fidèle. Au XVIII[e] siècle déjà, l'érudit Bucquet, et, dans le XIX[e], M. Charvet rassemblaient un certain nombre de renseignements sur Du Bos dans leurs collections restées manuscrites, dont l'une appartient à la Bibliothèque municipale de Beauvais, l'autre à la bibliothèque de la Société académique de l'Oise. En 1838, V. Tremblay publiait une notice sur Du Bos dans le *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis*. En 1844, Dupont White lui consacrait une étude plus considérable dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, étude réimprimée avec une préface dans ses *Mélanges* de 1847, et pour laquelle il avait examiné les papiers de M[me] le Caron de Troussures. En 1848 enfin, l'Athénée du Beauvaisis mit au concours une étude sur l'abbé Du Bos. Ce sujet tenta deux chercheurs, M. Woillez, receveur des contributions directes à Senlis, et un licencié ès lettres de la Faculté

de Paris, M. Aug. Morel. Le travail de M. Morel obtint le prix, et un accessit fut donné à son concurrent, dont le travail, du reste, n'est pas sans intérêt. M. Morel est un écrivain élégant et exact ; étant donné le peu de temps dont il disposait, il est remarquable qu'il ait su autant de choses sur Du Bos. Mais il n'a pas soupçonné toute l'importance de son auteur : elle n'aurait pu lui être révélée que par une enquête poursuivie en dehors de Du Bos lui-même et de son temps.

Depuis lors, l'abbé Du Bos n'a été l'objet d'aucune étude d'ensemble. Plusieurs études partielles, en revanche, ont été publiées depuis la fin du XIXe siècle. L'ouvrage de M. von Stein, *L'origine de l'esthétique moderne*, contient un excellent chapitre sur les *Réflexions*. En 1902, paraissait la thèse de M. Pétent ; en 1904, celle où M. Braunschvig a excellemment marqué la nouveauté de la critique littéraire de Du Bos. M. Faguet avait parlé de notre abbé dans son cours de l'année 1899-1900. Il a de nouveau été question de Du Bos en Sorbonne, en 1910. M. Lanson étudiait ce mouvement des idées philosophiques du XVIIIe siècle dont personne n'a pénétré comme lui la complexité et les enchaînements, et il y a fait une place à notre abbé. La critique littéraire de Du Bos est évidemment la partie la plus connue de son œuvre. Son importance comme historien est moins appréciée Le romanisme de Fustel de Coulanges a fait oublier celui de l'abbé Du Bos. M. Camille Jullian, cependant, a reconnu dans l'*Histoire critique de la Monarchie française*, « l'un des livres les plus pénétrants qui aient paru sur les temps de l'invasion ».

Quant à la vie même de l'écrivain, les informations sont à cet égard d'une singulière pauvreté. Nous nous demandons si l'on trouverait un autre secrétaire perpétuel de l'Académie française dont on sache aussi peu. Nos renseignements proviennent tous d'une même source, source insuffisante et suspecte. C'est un mémoire rédigé par Me Guéau de Réverseaux, pour défendre les intérêts de Mme Danse, sœur de Du Bos, dans le procès auquel donna lieu la succession de l'abbé. Il s'agissait de savoir si la succession serait dévolue selon la coutume de Senlis, qui régissait Beauvais, ou selon la coutume de Paris.

Mme Danse, qui soutenait le premier point de vue, cherchait à prouver que son frère n'avait jamais séjourné à Paris que contre son gré, et que de 1695 à 1715, notamment, il aurait résidé à Beauvais s'il n'avait pas été éloigné de la France par de continuelles missions diplomatiques. Aussi, cette partie de la biographie de l'abbé s'est-elle trouvée complètement défigurée. Et par malheur les indications fournies par Mme Danse à son avocat ont passé dans le dictionnaire de Moréri, qui a servi ensuite de source à toutes les notices biographiques publiées sur l'abbé Du Bos : en particulier à celles de la *Nouvelle Biographie générale*, publiée sous la direction de M. Hoefer en 1855, et de la *Biographie générale* de Michaud. C'est là aussi que M. Morel a pris l'essentiel de ses renseignements. Nous avons rectifié quelques-unes des erreurs du mémoire Danse dans nos études parues en 1908 et 1909 dans la *Revue d'Histoire littéraire* et en 1913 dans les *Mémoires* de la Société Académique de l'Oise.

Les éléments d'une biographie de Du Bos se trouvaient pourtant à la portée des chercheurs : il est vrai qu'ils étaient fragmentaires, qu'ils laissaient et qu'ils laissent encore bien des vides dans la carrière de l'abbé. C'étaient les lettres publiées par M. E. Gigas dans sa *Correspondance de Bayle* (1893) et par M. Bonnefon dans la *Revue d'Histoire littéraire* de 1907 ; et les lettres inédites, appartenant à quatre dépôts principaux, la bibliothèque de Troussures, la Bibliothèque Nationale, les Archives du ministère des Affaires étrangères et la Bibliothèque Royale de Copenhague, où se trouvaient encore quelques lettres non publiées par M. E. Gigas. Dès 1907 nous avions pris ou obtenu copie de ces divers documents, et nous les avons utilisés dans nos travaux de 1908 et 1909 sur l'abbé Du Bos. Le présent ouvrage était achevé lorsque nous avons appris qu'une partie de ces lettres inédites, à savoir celles de Troussures et le groupe le plus important de celles de la Nationale, allaient être publiées par Dom Denis (1). L'œuvre du savant bénédictin sera fort utile. Elle nous inspire cependant un regret. Puisqu'il ne s'en est pas tenu aux autographes de Troussures.

(1) Elles ont paru en effet dans les *Autographes de Troussures*, *Publications de la Société académique de l'Oise*, t. III, Beauvais 1912.

et qu'il y a ajouté tous les documents qu'il a pu réunir sur notre abbé, puisque d'autre part la bonne volonté de la Société Académique de l'Oise rendait possible une publication aussi importante. Dom Denis aurait rendu aux érudits un service plus grand encore s'il avait attendu le moment — que la publication du présent travail aurait rapproché peut-être — où il eût été en mesure de donner au public une correspondance de Du Bos vraiment complète, éditée intégralement et avec tout le soin que comportait un tel travail. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec Dom Denis, en effet, ni sur le texte des lettres de Du Bos, ni sur leur ordre de classement chronologique. Et surtout, les séries réunies par Dom Denis, en particulier la correspondance de Fénelon, de Dubois, et celle de Du Bos avec Bayle, sont incomplètes : les lettres qu'il a ignorées ou laissées de côté s'intercalent entre celles qu'il a publiées de manière à compliquer un peu le travail des chercheurs.

Du moins espérons-nous le faciliter par notre recueil de la *Correspondance de l'abbé Du Bos* (1913) où nous publions, avec un certain nombre de lettres inédites, le répertoire de toutes les lettres déjà connues, avec les réponses, le tout rangé suivant l'ordre des dates. Pour toutes celles de ces lettres dont la date manque ou soulève quelque difficulté, nous donnons les raisons qui nous ont permis de la rétablir, d'une manière exacte ou approximative.

Comme nous publions dans ce dernier recueil le texte de toutes les lettres inconnues ou restées manuscrites que nous avons pu recueillir, nous ne connaissons donc plus, à l'instant où nous écrivons ces lignes, de lettres *inédites* de l'abbé Du Bos. Nombreux, par contre, sont les manuscrits inédits — et qui le resteront vraisemblablement longtemps encore. Les plus volumineux sont à Troussures et aux Archives du ministère des Affaires étrangères. Ce sont surtout des rapports officiels ou des mémoires diplomatiques, d'un intérêt fort inégal, mais importants pour la connaissance de la carrière diplomatique de notre abbé, dont il ne subsistait jusqu'ici aucun autre vestige que les *Intérêts de l'Angleterre* et le *Manifeste de*

l'Électeur de Bavière. Quant aux manuscrits des œuvres publiées, nous n'en connaissons pas d'autres que ceux de Troussures.

Ces documents nous ont permis, sinon de donner une biographie complète de l'abbé Du Bos, du moins d'en rétablir les points essentiels. Nous avons analysé ensuite ses grands ouvrages, et nous avons essayé d'en marquer l'importance en fournissant les preuves de l'influence qu'ils ont exercée sur le XVIII[e] et le XIX[e] siècles historiques et littéraires. Une enquête de ce genre, quand il s'agit d'un écrivain qui a discuté et renouvelé quelques-unes des idées les plus essentielles de son siècle, est d'une étendue infinie. Une histoire complète des *Réflexions critiques* comprendrait l'étude de tout ce qui a été écrit sur la critique littéraire et l'esthétique : une histoire de la *Monarchie française*, l'étude complète de ce qui a été écrit sur l'histoire de France depuis deux cents ans. Il a fallu se limiter ; dans notre choix nous nous sommes efforcé du moins de réduire l'arbitraire au minimum. Nous nous sommes attaché surtout au XVIII[e] siècle, parce qu'une étude de Du Bos doit commencer par là, et aussi parce que dans le siècle suivant les idées prises à Du Bos — du moins les idées littéraires — ne sont plus assez près de leur source pour que les emprunts qu'on lui fait puissent être précisés. Dans ces limites même, nous ne pensons pas avoir tout dit : cependant, comme une étude de ce genre n'avait pas encore été faite, nous osons espérer que la nôtre, si incomplète qu'elle puisse être, comblera, au moins en partie, la lacune que d'autres, avant nous, ont signalée dans l'histoire des idées au XVIII[e] siècle.

Nous craindrions plutôt le reproche d'avoir consacré à un écrivain de second ordre un ouvrage trop volumineux. Mais nous répondrions que nous ne regrettons pas la peine que nous a donnée l'abbé Du Bos. Il a été si intimement lié à la vie de son temps, et par sa carrière si diversement remplie et par l'actualité des problèmes qu'il a soulevés, que l'étudier c'est étudier le siècle, et cette formule, diversement vraie de tous les écrivains, l'est de celui-ci, croyons-nous, plus que de tout autre. Nous dirions ensuite que Du Bos, écrivain de second ordre à ne considérer que l'art et l'agrément de ses ouvrages,

est cependant de ceux dont la connaissance importe le plus à l'historien. Son œuvre est l'une des plus nécessaires à cette continuité de l'histoire sans laquelle les choses du passé n'auraient point de sens.

L'intérêt que d'autres portaient à l'abbé Du Bos, et à nos recherches, nous a soutenu et encouragé. A ceux-là va notre reconnaissance. M. le comte de Troussures nous a généreusement ouvert sa riche bibliothèque, dont il nous a autorisé à publier des textes inédits, et nous a fourni de précieux renseignements. Sans son bienveillant appui, une étude complète de l'abbé Du Bos n'aurait pas pu être essayée. Et, avec le souvenir d'une des plus belles collections de France, nous gardons précieusement celui de l'accueil qui nous a été fait au château de Troussures.

M. Lanson nous a conseillé et renseigné. On sait ce que représente son nom dans les études d'histoire littéraire de la France et plus spécialement du XVIII[e] siècle : nous lui devrions beaucoup, même si nous n'avions pas eu si souvent des preuves personnelles de son obligeance. Nous remercions de même M. G. Reynier, qui a bien voulu lire notre ouvrage en manuscrit et nous a fourni d'utiles indications. M. Bonnefon, bibliothécaire à l'Arsenal, a mis à notre disposition les ressources de son érudition et celles du dépôt dont il a la garde. Nous n'avons pas eu moins à nous louer de la bienveillance de M. Rébelliau, professeur à la Sorbonne et bibliothécaire de l'Institut ; de M. E. Gigas, bibliothécaire à Copenhague, de M. Tausserat, archiviste au ministère des Affaires étrangères, de M. Plessier, membre de la Société académique, à Compiègne. M. le D[r] Leblond, président de la Société académique de l'Oise, a fait le plus aimable accueil à nos démarches et nous a facilité l'accès des riches collections de Beauvais, que personne ne connaît mieux que lui. M. Robert, bibliothécaire à Neuchâtel, M. Boucher, le regretté bibliothécaire de Beauvais, son successeur M. Watelet, et d'autres encore, nous ont obligeamment prêté leurs services : à tous, nous adressons ici nos remerciements.

Mars 1913.

ABRÉVIATIONS ET NOTES

A. E. = Manuscrit des Archives du Ministère des Affaires Etrangères. V. *Bibliogr.* n[os] 181 à 189.

B. = Manuscrit de la Bibliothèque municipale de Beauvais.

Barrière = *Réflexions sur le traité de Barrière* (*Bibliogr. Mss.* n° 13).

B. N. = Manuscrit de la Bibliothèque Nationale. F. fr. = Fonds français. N. a. fr. = Nouvelles Acquisitions françaises. Les lettres de Du Bos adressées à Thoynard, et celles dont nous faisons suivre la date de l'abréviation B. N. sans indication de cote, se trouvent aux Nouvelles Acquisitions françaises, vol. 560. Voir ci-dessous note I.

Bibliogr. = *Bibliographie* (à la fin du volume). Les lettres *Mss.* renvoient à la bibliographie des manuscrits de Du Bos et, les chiffres romains, avec ou sans indice, à la bibliographie des voyages imprimés de Du Bos ; les chiffres arabes à la bibliographie des ouvrages consultés.

C. = Manuscrit de la Bibliothèque Royale de Copenhague.

Cambrai = *Histoire de la Ligue de Cambrai*, éd. de 1785 (*Bibliogr.* n° VII [7]).

Corr. = Lettre publiée dans notre *Correspondance de l'abbé Du Bos*, 1913, 8°. Les lettres étant classées dans l'ordre chronologique, la date dispense d'un autre renvoi.

G. = Lettre publiée par M. E. Gigas (*Bibliogr.* n° 29).

Gordiens = *Histoire des Quatre Gordiens*, 1695 (*Bibliogr.* n° II).

Guerre présente = *Réflexions sur la guerre présente*. Manuscrit des Affaires Etrangères (*Bibliogr. Mss.* n° 12).

H. L. = Lettre publiée par M. P. Bonnefon dans la *Revue d'Hist. littéraire de la France*, 1907.

Intérêts = Les *Intérêts de l'Angleterre mal entendus*. 6[e] éd., 1704 (*Bibliogr.* n° V [9]).

Manifeste = *Manifeste de l'Electeur de Bavière*, éd. de 1705 (*Bibliogr.* n° VI [5]).

M. F. = *Histoire critique de l'Etablissement de la Monarchie française*, 2[e] éd. in 4°. 1742 (*Bibliogr.* n° XIV [1]). D. P. = Discours préliminaire.

Œuvres div. = Lettre de Bayle publiée dans les *Œuvres diverses*, tome IV, 1731, folio.

R. C. = *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, 7e éd., 1770 (*Bibliogr.* no IX⁹), édition la plus répandue sinon la meilleure. Entre le chiffre romain, qui est celui du volume, et celui de la page, nous donnons le numéro de la section ou chapitre, qui permettra de trouver sans peine nos références dans une édition quelconque, en tenant compte, pour la 1re édition seulement, de la remarque placée à la suite du no IX² de notre *Bibliographie*.

Successions = *Traité des Successions à la couronne*. Manuscrit de Troussures (*Bibliogr. Mss.* no 19).

T. = Manuscrit de la Collection de M. le comte de Troussures. Voir ci-dessous note I.

Note I. — Comme les lettres de Du Bos à Thoynard (B.-N.), les lettres autographes de la Collection de Troussures — non les manuscrits, qui restent inédits — ont été publiées en 1912 par Dom Denis (v. ci-dessus, p. III-IV). Il ne nous a plus été possible de citer les pages de ce volume. Du reste ni le texte de ces lettres, que nous avons établi d'après les originaux, ni les dates, ne sont identiques dans notre ouvrage et dans celui de Dom Denis. Nos références renvoient donc à notre *Correspondance* où toutes les lettres de et à Du Bos sont classées selon l'ordre des dates, avec les indications du lieu où sont conservés les originaux, et, pour les lettres déjà publiées, du ou des volumes où on les trouvera — y compris celui de Dom Denis.

Nous apprenons en outre (V. *Revue d'Hist. Litt. de la France*, 1912, p. 734) que les lettres autographes de Troussures — à l'exclusion des manuscrits divers — se trouvent aujourd'hui en la possession de M. le baron Henri de Rotschild.

Note II. — Dans nos références, nous n'indiquons les numéros d'ordre de notre *Bibliographie* que pour les ouvrages anonymes et ceux qui pour une raison quelconque seraient difficiles à trouver. Pour les autres, notre répertoire des noms propres renvoie à la page ou aux pages de la bibliographie qui en donnent la désignation exacte. Lorsque pour le même ouvrage nous indiquons plusieurs éditions, notre bibliographie renvoie, sauf avis contraire, à la plus récente, soit à la dernière en liste.

PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME ET LES IDÉES

LIVRE I

ÉTUDES ET VOYAGES

CHAPITRE I

BEAUVAIS ET PARIS

Les biographies de l'abbé Du Bos expliquent volontiers, par sa naissance bourgeoise, le fait que sa carrière diplomatique ne l'a pas conduit à de plus hautes fonctions. Cependant, s'il n'était pas de ceux à qui les grands emplois sont dus de naissance, il n'était point de ceux-là non plus à qui, sous Louis XIV, il était interdit de les ambitionner, et d'y arriver avec de la chance et du travail. Il appartenait à l'une de ces anciennes familles provinciales d'où était sortie et d'où sortait encore, par le chemin des magistratures, la noblesse de robe. En 1382, déjà, un Du Bos était procureur à Beauvais ; en 1454, le dénombrement fourni au roi par l'évêque Guillaume de Hellande signale un Jehan Du Bos, possesseur, à Orgeval, d'un fief relevant de l'évêché de Beauvais. Puis, c'est Jean Du Bos, sergent du comté en 1552, et Etienne Du Bos, notaire royal ; un autre Jehan Du Bos, encore, de 1484 à 1518, avait tenu le fief des Fiens (1).

La généalogie de l'abbé devient certaine avec son grand-père Claude Du Bos, marchand et échevin de Beauvais en 1646 et 1650, mort le 8 août de cette même année, qui, de son mariage avec Draise Imbert, avait eu deux enfants : Marie Du Bos (2) et

(1) Ces renseignements nous ont été fournis par M. le comte de Troussures.

(2) 1623-1674. Epouse de Charles Gallopin et en secondes noces de Claude de Régnonval, maire de Beauvais en 1679-1681 et mort en 1705.

Claude Du Bos, marchand, né le 1er novembre 1625. Celui-ci épousa en 1653 Marguerite Foy, fille de Jean Foy, conseiller au présidial et seigneur de Crossettes, et en eut six enfants, dont quatre filles : Marguerite Du Bos, mariée à François Boiscervoise, Catherine Du Bos, épouse de Lucien Motte, Françoise, épouse de Pierre Pecoul, et Marie-Elisabeth, épouse de Lucien Danse, qui, née en 1672, survécut à ses frères et sœurs et mourut en 1744. Des deux fils, l'aîné, Claude Du Bos, troisième du nom et quatrième enfant de la famille, né en 1666, alla s'établir à Paris et y fut payeur des gages à l'Hôtel de ville ; il n'eut que trois filles, dont la dernière mourut en 1736 (1). Le second fils, cinquième enfant de Claude Du Bos, était notre abbé, Jean-Baptiste Du Bos, né à Beauvais le 21 décembre 1670 (2).

Toute cette parenté, du reste, tient assez peu de place dans la vie de Du Bos, telle que nous la connaissons. De son frère aîné, Claude, qui paraît être mort de bonne heure, il n'a jamais parlé. Sa correspondance avec sa mère et ses sœurs a disparu. Ses autres lettres ne contiennent que de rares allusions à ses sœurs Pecoul, Motte et Boiscervoise (3). A la mort de sa mère, il trouva ses beaux-frères « chicaneurs comme des Normands » et dut « prendre des mesures » pour les obliger à sortir d'affaire (4). Il paraît n'avoir entretenu de relations suivies et vraiment affectueuses qu'avec sa sœur, Mme Danse, qui se trouva héritière de ses biens après les avoir disputés dans un long procès à ses neveux Boiscervoise, et qui était la grand' mère de cette Marguerite Danse qu'épousa en 1741 Toussaint le Caron de Troussures, fils d'un vieil ami de collège de l'abbé (5). Etait-il peu capable d'affection ? Etaient-ce l'éducation, le métier des lettres, la vie de Paris qui l'avaient détaché de ses parents

(1) Mémoire Danse, p. 6.

(2) Mém. Boiscervoise, p. 1. L'acte de naissance porte : Jean Baptiste Du Bos, fils de l'honorable homme Claude Du Bos, échevin de Beauvais et de dame Marguerite Foy, sa femme, nommé par Me Jean Foy et damoiselle Marie de Dampierre, femme de M. Pantaléon Foy. [illegible] décembre 1670. Archives communales de Beauvais, G.G. 9.

(3) A Thoynard, 14 juillet 1678. B. N. — (4) A Thoynard, 23 juin 1700. B. N.

(5) Marie Elisabeth Du Bos, épouse de Lucien Danse, eut pour fils Claude Danse de Boulaines, conseiller du roi en la cour des Monnaies de Paris, qui mourut le 4 mai 1731. Il épousa, le 1er mars 1723, Marguerite de Bailleul, dont : Marie-Marguerite Danse de Boulaines, mariée par contrat du 7 février 1741 à Jean Toussaint le Caron de Troussures, arrière-grand-père du comte actuel de Troussures, possesseur des papiers de l'abbé Du Bos.

et beaux-frères, bourgeois, marchands ou magistrats de leur petite ville? Un seul de ses parents de Beauvais paraît avoir partagé ses goûts : c'était son oncle Saint-Hilaire. Parmi les léttres que Du Bos écrivit à sa famille, celles qu'il adressa à Saint-Hilaire ont seules été conservées, et c'étaient les seules, probablement, qui aient présenté quelque intérêt littéraire. L'abbé Foy de Saint-Hilaire, fils de Jean Foy, conseiller au présidial, et frère aîné de la mère de Du Bos, était un homme original et érudit, qui avait eu une vie de voyages et d'études (1). Il avait accompagné à Londres l'ambassade de Colbert de Croissy, et là il avait fréquenté Saint-Evremond (2). Il avait voyagé aussi en Italie et séjourné à Rome avec le prince de Longueville. De famille très honorable et possédant des relations étendues — Marais témoigne que de son temps « cette famille subsistait à Beauvais avec honneur » (3) — Saint-Hilaire pouvait être pour notre abbé un confident aimable et un protecteur fort utile.

Parent de Foy Saint-Hilaire, Du Bos l'était aussi sans doute, à un degré plus éloigné, de Foy-Vaillant, originaire lui aussi de Beauvais et qui fut avec le P. Noris le plus fameux des antiquaires de son temps (4). Beauvais, du reste, ne manquait pas d'érudits et d'abbés de lettres : elle était la patrie de Hermant (5) et des Nully, dont l'un, le chanoine Etienne, fut impliqué dans un procès mémorable. Avec Saint-Hilaire, il a soutenu contre Mabillon les intérêts du diocèse de Beauvais dans la contestation historique des paroisses de Saint-Lucien (6). C'était un érudit encore que l'abbé Gaudoin, cousin de Du Bos, qui lui communiquait des pièces pour le recueil de Secousse (7). Et à Paris, Du Bos retrouva un autre compatriote, autrefois maître au collège de Beauvais, le philosophe et érudit Baillet (8).

En 1686, Du Bos quitta sa ville natale. Il allait à Paris pour

(1) Né en 1624, † 1700 ? Note généalogique fournie par M. de Troussures et note sur une lettre du 18 décembre 1697, de Foy de St-Hilaire à Francastel (T.) Dupont White, p. LXXIV-LXXVII.

(2) Saint-Evremond à Du Bos, 26 août 1699 (T.), publiée par Dupont White, p. 38-40.

(3) Marais, t. III, p. 308. — (4) 1632-1706. V. Dupont-White, p. 93-109. — (5) V. les diverses vies de M. Hermant. *Dict.* de Bayle, à ce nom.

(6) Du Bos à Francastel, 28 juin 1693 (T.). Saint-Hilaire à Nully, 12 septembre 1693 ; Nully à Francastel, 1696 (B.). Du Bos à Saint Hilaire, 8 février 1697 (T.). V. sur Etienne et Georges de Nully, Dupont-White, p. LVI-LXIV.

(7) Du Bos à Gaudoin, 21 juillet 1740. T. — (8) Dupont White, p. LXX-LXXXIII.

y conquérir ses grades en théologie. « Son ambition était d'être chanoine, place la plus honnête et la plus tranquille pour un fils de famille [1]. » Ses études lui furent facilitées par cette prodigieuse faculté de mémoire qui étonna tous ceux qui l'ont connu et resta le trait distinctif de sa riche intelligence. En 1688, au mois de juin, il obtenait le titre de maître ès arts, et en 1692, au mois de janvier, celui de bachelier en théologie [2]. Il plaça aussitôt ses grades sur l'évêché de Beauvais [3]. Son ambition était-elle, à cette date, limitée à un canonicat dans sa ville natale? Nos renseignements ne permettent ni de l'affirmer ni de le nier absolument. Mais il est certain que sa vocation ecclésiastique, si elle fut réelle, dura peu. La théologie n'a jamais été son goût, ni la philosophie de la Sorbonne: « Il n'y a plus que ceux qui ont envie de passer bachelier en théologie qui apprennent la chicane, à cause de certains vieux barbons de docteurs, par les mains de qui il faut passer [4] ». Et ces lignes de 1696 sont le seul souvenir qu'il ait donné à ses études et à ses maîtres.

Le désir d'obtenir une bonne et tranquille prébende peut sans doute survivre au zèle théologique. A en croire les renseignements fournis par sa sœur Mme Danse, sa seule ambition aurait été, en effet, de prendre place dans le chapître de Beauvais, et seules des raisons indépendantes de sa volonté l'auraient empêché de réaliser ce désir « cher à son cœur ». En 1695, nous dit-elle, un de ses oncles, gravement malade — évidemment l'abbé de Saint Hilaire — lui résigna son canonicat. Mais revenu à la santé, il révoqua sa résignation. Alors seulement, — et à contre-cœur — Du Bos se serait tourné vers les lettres [5]. Mais trop de faits contredisent ces affirmations, dictées d'ailleurs par un intérêt qui suffirait à les rendre suspectes [6]. Le *Ménagiana* auquel il a collaboré, est de 1693, et l'*Histoire*

(1) Mémoire Danse, p. 1.

(2) Anno domini 1688, die vigesima sexta junii fuit graduatus in artibus M^ter^ Joannes Baptista Du Bos, Bellovacus, post actum publicum in Grassinaeo. B. N. f. lat. 9.156. Le 1er décembre 1691, les docteurs Dufestel, Thiret, Renoult... rendirent compte de son examen de philosophie. Le 2 janvier 1692, les docteurs Gerbais Lepescheux, Rufflin, Lenormand, rendirent compte de son examen de théologie. Le 15 janvier 1692, on rendit compte de sa tentative, ainsi que de celle de plusieurs autres bacheliers, « qui praestito juramento obtinuerunt litteras ». (Archives Nat., MM. 254). Renseignements fournis par M. l'abbé Levesque. — C'est donc par erreur que les biographies de Du Bos datent son baccalauréat de 1691.

(3) Mém. Danse, p. 1. — (4) 10 février 1696. G., p. 253. — (5) Mém. Danse, p. 1. — (6) V. Préface, p. II III.

des Quatre Gordiens était écrite à la même date. Nous savons donc que dès le temps de ses études, Du Bos avait fait ses débuts dans les lettres et dans l'érudition, et aussi dans la vie mondaine, et que si, en 1695, il se sentait encore du goût pour la carrière agréable d'un abbé à bénéfices, il se serait difficilement résigné à enfermer sa vie dans l'une des maisons canoniales qui bordent, à Beauvais, les rues du quartier de la cathédrale.

Parent de Foy Saint-Hilaire et de Foy-Vaillant, Du Bos s'était introduit sans difficulté dans le monde des érudits. Il voyait, dès le temps de ses études, l'abbé Thoynard [1], avec lequel dès lors il entretint une correspondance suivie ; Decamps, le célèbre abbé de Signy [2] ; Galland, l'orientaliste, qui, au retour de son troisième voyage, travaillait avec d'Herbelot à sa *Bibliothèque orientale* [3] ; M. de Longpré, qui sait « non seulement amasser les médailles, mais encore s'y connaître [4] ».

Il eut l'occasion d'entretenir les membres les plus illustres de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française : Jean Boivin, auprès duquel il introduisait le chanoine Nully [5], le Père Noris, qu'il devait retrouver à Rome en 1700 [6]. En décembre 1695, il rendait visite à Boileau [7] : on sait qu'il a rapporté de lui des propos inédits sur la *Bérénice* de Racine [8]. Il voyait souvent Perrault [9], « ce galant homme, dit-il dans ses *Réflexions*, dont la mémoire sera toujours en vénération à ceux qui l'ont connu, nonobstant tout ce qu'il peut avoir écrit sur l'antiquité [10] », — et son adversaire Longepierre, l'auteur du *Discours sur les Anciens* [11]. Il connaissait personnellement aussi le P. Malebranche [12]. Vers le même temps, probablement, il entra en relations avec Huet, l'évêque d'Avranches [13].

Parmi les personnages de notoriété plus modeste, avec lesquels le jeune abbé eut des relations sans doute plus familières, il y eut l'abbé Dron, dont il raillait les prétentions aristocra-

(1) Du Bos à Saint-Hilaire, 23 novembre 1691. T. C'est l' « abbé albigeois » des lettres à Bayle (1er mars 1697. G., p. 292).

(2) Du Bos à Graevius, 21 août et 20 décembre 1699. C. *Corr.* — (3) Galland (1646-1715). Du Bos à de Francastel, 18 avril 1693. H. L., p. 142. — (4) 1643-1712. *Gordiens*, p. 2. — (5) 10 juin 1695. H. L., p. 146. — (6) Du Bos à Thoynard, 21 août 1698. — (7) 15 décembre 1695. G., p. 246. — (8) R. C., l. 16, p. 128. — (9) G., p. 245-248. — (10) R. C., l. 31, p. 286. — (11) G., p. 275-277 (1696). — (12) Du Bos à Bayle, 5 mars 1705. C. *Corr.* — (13) Jourdan. *Voyage littéraire*, p. 100.

tiques (1) ; M. Oudinet, garde, avec son oncle M. Rainssant, du cabinet des antiques et des médailles du roi (2). ; Baudelot de Dairval, qui avait fait une partie de ses études à Beauvais, auteur de l'*Utilité des Voyages*, et de l'*Histoire de Ptolémée Aulètes* (3) ; Claude Deshayes-Gendron, qu'il surnommait le « panacéatique Gendron (4) » et qui n'avait point encore la réputation qu'il devait acquérir comme médecin de l'électeur de Bavière et du Régent, lequel voyait en lui « le plus habile oculiste qu'il y ait en Europe (5) » ; avec celui là, nommons un autre médecin encore, plus illustre, celui de Louis XIV, Pierre Bourdelot, neveu de cet abbé Bourdelot qui, lorsque Christophe Wren visita la France, « avait ouvert chez lui, chaque lundi, une académie de philosophie (6) ». C'est à Pierre Bourdelot que Du Bos dédia ses *Gordiens*. Il parle souvent aussi de Pourchot le philosophe, recteur de l'Université (7). Un de ses meilleurs amis fut enfin l'abbé de Francastel, avocat, sous-bibliothécaire au Collège Mazarin, puis bibliothécaire au Collège des Quatre-Nations et, de nouveau, au Collège Mazarin. Il était compatriote de Du Bos par sa mère, une Aux Cousteaux, et ne nous est guère connu, du reste, que par la correspondance de notre abbé et par celle de Bayle, qui l'estima assez pour lui léguer ses papiers (8).

Connaissant tant de monde, il était inévitable que Du Bos devînt l'ami de l'abbé Nicaise, le célèbre « facteur du Parnasse », comme l'a surnommé l'épitaphe méchante de La Monnoye (9). Cet ecclésiastique de Dijon s'était constitué le correspondant bénévole de toute l'Europe savante, l'intermédiaire des chercheurs et des curieux. Entendait-il parler avec éloge de quelque personnage savant ou distingué, il n'avait de repos que lorsqu'il en avait obtenu une lettre. « Nous lui avons de grandes obligations, nous autres gens de lettres ; c'est lui qui prend le soin

(1) François Dron, chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre. Du Bos à Thoynard, 24 septembre 1696 et lettres suiv. A Saint-Hilaire, 2 février 1697. H. L., p. 155.

(2) Du Bos à Bayle, 26 juin 1696, G., p. 264. — (3) 1648-1722. Du Bos à Th., 1er novembre 1697 et 2 juin 1700. — (4) A Th., 24 septembre 1696 ; à Graevius, 20 décembre 1699. C. *Corr.* — (5) Lettre du Régent à Mornay dans Bourgeois III, p. 236. — (6) Lettre au Dr Buteman, citée par Charlanne, p. 108-109.

(7) 1651-1734. V. Lebeuf, t. I, p. 322, Du Bos à de Francastel, 18 avril 1693. (H. L., p. 142) et 28 juin 1693 (T.) ; à Bayle, 12 décembre 1696. C. *Corr.*

(8) Robert de Francastel † en 1733. V. Marais, *Journal*, t. I, p. 106, t. IV, p. 511. Coll. Bucquet (B.), t. XC. Le dictionnaire de Bayle contient une lettre de lui sur l'Opéra, du 11 décembre 1699. Tome IV, p. 303, art. *Sulpitius*.

(9) V. Lettre de Clouet, recueil de Budé, I, p. 285.

et la peine de faire tenir nos lettres aux savants d'Allemagne et de Hollande, et de recevoir et nous rendre celles qu'ils nous écrivent. C'est aussi par son moyen que nous apprenons ce qu'il y a de nouveau dans la république des Lettres, et non seulement dans ce pays-là, mais encore à Rome, à Florence et en autres endroits d'Italie... (1) ». Souvent, il n'obtenait des confidences que par d'humbles sollicitations. La Monnoye ne consentit jamais à lui écrire le moindre mot (2). Du Bos fut sans doute plus complaisant : le fait que Nicaise sollicitait son « commerce » de lettres était la consécration de sa jeune notoriété. Dès 1693, ils sont en relations et, en 1694, Nicaise s'intitule son ami (3). Il est vrai que ce titre coûtait peu. Nicaise rendit du moins à Du Bos le service de le présenter à Bayle.

Parmi les « cabinets » où se réunissaient les savants et les beaux esprits, Du Bos a fréquenté celui de Ménage. Au moment où le jeune abbé prenait ses grades, le célèbre grammairien était plus qu'octogénaire : il mourut en 1692. A ce moment, nous dit Galland, il tenait depuis des années ses assemblées du mercredi, mais « sa chute l'ayant mis dans un état à ne plus pouvoir sortir, il tint sa maison ouverte tous les jours depuis le matin jusqu'au soir... on était bienvenu chez lui à toutes les heures du jour (4) ». Là se rencontraient Galland, le célèbre Valois, l'abbé Chastelain, M. de Bouteville. Dès son arrivée à Paris, Du Bos fut introduit dans ces assemblées, et le *Ménagiana* nous dit que le vieux maître avait remarqué l'intelligence précoce et la bonne humeur de l'étudiant de Beauvais.

D'autres maisons encore s'ouvrirent à l'abbé Du Bos, plus mondaines celles-ci, plus littéraires aussi, et où l'érudition cependant n'était pas moins en honneur ; celle de l'abbé Dangeau, où il se rencontrait avec Perrault, avec l'abbé de Longuerue, avec l'abbé de Saint Pierre, dont l'œuvre est si voisine de la sienne, avec l'abbé de Polignac, qu'il devait revoir à Gertruydenberg et à Utrecht (5), et celle du premier président Thierry Bignon. Ce magistrat, fils de Jérôme Bignon, eut un neveu encore plus connu dans l'histoire des lettres, Jean-Paul Bignon, qui fut le réorganisateur de l'Académie des Inscriptions et joua,

(1) *Ménagiana*, 1re éd., p. 234. — (2) V. recueil Caillemer, pp. XX-XXII. — (3) Galland à Nicaise, 6 février 1693. B. N., f. fr. 9.362, f. 177. G., pp. 247-593. — (4) *Ménagiana*, avertissement. — (5) A Thoynard, 16 octobre 1699. Dangeau à Du Bos, 2 novembre 1697. T.

sous le ministère Pontchartrain, le rôle d'un surintendant des beaux-arts. Mais le président tenait, lui aussi, un salon d'antiquaires et de gens de lettres. « Il avait continué, nous dit Saint-Simon, les réunions d'antiquaires et de numismates de l'Hôtel d'Aumont... Antoine Galland, l'orientaliste, était attaché à sa maison [1]. » C'était Galland, sans doute, qui avait été l'introducteur de notre abbé. C'est là que Du Bos a présenté son travail sur l'aiguille aimantée et son rapport sur le Mercure barbu. Est-ce le président Bignon qui a déterminé sa vocation historique? Il est intéressant, en tout cas, de constater que Du Bos a pu subir, dès le temps de ses études, l'influence de l'un de ces jurisconsultes de la race des Pithou et des Pasquier, épris d'antiquités, et qui — comme notre abbé le fera dans son plus grand ouvrage — cherchaient dans les textes de l'histoire le fondement du droit public et l'origine de l'autorité des rois. On sait que Jérôme Bignon, le père de Thierry, avait beaucoup travaillé Grégoire de Tours [2]. Chez le premier président, Du Bos s'était lié avec un avocat général au Grand Conseil, qui est probablement Guillaume Briçonnet de Millemont, et surtout avec un conseiller du Grand Conseil, nommé Ladvocat [3]. Celui-ci s'intéressait moins aux médailles antiques et à Grégoire de Tours, davantage à l'Opéra et à ses actrices. Du Bos ne se sentit pas moins à l'aise dans ce milieu que dans l'autre : et ses premiers essais de critique littéraire nous ramèneront à l'Opéra.

Une constatation dès maintenant s'impose : ces quelques renseignements sur la société que fréquenta Du Bos avant ses premiers voyages ne donnent pas de sa vie et de son caractère la même impression que la biographie laissée par sa sœur. L'évènement de 1695 — la résignation révoquée par Saint-Hilaire — n'a pas eu dans la carrière de l'abbé l'importance que Mme Danse lui attribue. A cette date déjà, Du Bos ne se serait plus accommodé de la vie d'un chanoine astreint à la résidence. Les adversaires de Mme Danse affirment avec bien plus de vraisemblance que dès la fin de ses études, l'abbé avait à Paris son domicile « d'affection autant que de fait ». A partir de l'année où il a quitté Beauvais, il ne lui est plus arrivé qu'une seule fois d'y passer un hiver entier : celui de 1694 à

(1) Tome IV, p. 3. Thierry Bignon (1632-1697), président au Grand Conseil en 1690. — (2) D'après le *Carpenteriana*. — (3) Ladvocat à Du Bos, 3 janvier 1695. I

1695. Il n'était pas retenu à Paris par l'amour seul des lettres, car, à l'exemple de son oncle Saint-Hilaire et de tant d'autres savants, il aurait pu vivre à Beauvais sans renoncer à cultiver son esprit ni à travailler pour les libraires. Mais il aimait le monde : déjà Paris l'avait pris tout entier. D'ailleurs, nous avons sur ce point le témoignage de Du Bos lui-même, témoignage que les Boiscervoise ont ignoré, malheureusement pour le succès de leur cause. Le 27 avril 1696, il écrivait à Bayle : « Comme je suis plus des trois quart du temps à Paris, je vous prie d'y adresser les lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire. Je suis logé au milieu de la rue du Roule, chez M. de Montour (1) ». En 1698, Bayle parlait de lui comme d'un homme « qui fait de Paris son séjour le plus ordinaire depuis quelques années (2) ». Au mois de septembre 1697, il s'était installé dans ses meubles, et avait signé un bail de 500 livres pour un appartement rue Comtesse-d'Artois, où il habita jusqu'en 1701 (3).

Dès 1695, la personnalité de Du Bos commence à se dégager : on aperçoit l'esprit sur lequel agiront les influences du dehors, le fonds auquel s'ajouteront toutes les acquisitions qui vont faire du jeune bachelier de Beauvais l'auteur des *Réflexions critiques* et de la *Monarchie française*. Ou plutôt, nous voyons commencer dans ses lettres de jeunesse une phase de sa vie qu'il avait dépassée déjà quand il a écrit ses grands ouvrages, et qui n'est pourtant pas la moins intéressante.

Ses lettres à Saint-Hilaire, à Ladvocat et à Francastel nous fournissent beaucoup de renseignements sur le développement de son esprit, très peu, par contre, sur sa vie sentimentale et son caractère moral. Peut-être à cause de cela même, nous donnent-elles une idée assez juste de ce qu'il fut. A cette époque, sans doute, on gardait volontiers pour soi l'intimité de son âme. Mais, dans cette génération si raisonnable, Du Bos paraît avoir été un des types les plus purs de l'intellectuel — du « cérébral ». Cet homme, qui s'est fait l'apologiste du sentiment, qui a soutenu que les passions seules, et les passions tumultueuses, nous rendent heureux, et qui a placé dans la sensibilité et non dans la raison « le premier fondement de la société (4) », semble pourtant n'avoir vécu que par

(1) G., p. 266. — (2) A Marais, 2 octobre 1698, *Œuvres div.*, p. 768. — (3) Mém. Boiscervoise, p. 6. — (4) R. C. I. 4, p. 39. I. 17, p. 132.

l'intelligence. On ne saurait lui refuser, sans doute, une vive et fine sensibilité artistique : il n'a probablement jamais eu de très grandes passions, ni d'enthousiasmes bien véhéments. Ménage prenait une précaution inutile lorsqu'il le mettait en garde contre l'exaltation où la lecture de Sénèque et de Lucain jetait « l'imagination bouillante » des jeunes gens (1).

Sans doute, Du Bos a connu la jeunesse et la gaieté : « M. Du Bos, lui disait encore Ménage, je riais pour la moindre chose à votre âge ; il faut profiter d'un temps si agréable ; depuis trente ans on ne rit presque plus que du bout des lèvres (2) ». Sans doute, il n'a point évité les occasions de plaisir. Rien ne donne à penser que ses mœurs aient été sans reproche. Du reste, il a formulé lui-même son idéal d'épicuréisme indulgent. « C'était, a-t-il dit, en parlant d'Hénault, un homme d'esprit et d'érudition, aimant le plaisir avec raffinement, et débauché avec art et délicatesse (3). » Il ne dissimule point son admiration pour cette façon élégante de comprendre la vie. Dans ses *Réflexions critiques*, il a beaucoup parlé de l'amour, et on pourrait lui appliquer à lui-même ce qu'il dit de Jérôme Vida : « J'ignore quel sujet peut avoir été cause que l'évêque d'Alba se soit surpassé lui-même dans la peinture qu'il nous donne des inquiétudes et des transports d'un jeune poète tyrannisé par une faiblesse qui lutte contre son génie... (4) ». Ailleurs, il déclare qu'il n'est presque personne qui n'ait éprouvé la passion de l'amour et que ceux qui l'auraient ignorée seraient incapables de goûter le plaisir du théâtre (5). Et le critique auteur des *Réflexions* ne disait point cela pour se récuser.

Mais ni cette mondanité attestée par tant de témoignages, ni la « vivacité » qu'il ressentit pour la comtesse Marescotti (6), ni son assiduité auprès de Mme de Ferriol, ni le plaisir évident qu'il trouvait dans la société des actrices de l'Opéra, ne suffisent à nous faire croire que l'amour et la femme aient occupé une grande place dans sa vie. Ses affections de famille ne paraissent pas avoir été non plus très intenses. Les lettres relatives à la mort de sa mère trahissent une certaine sécheresse ; et Gendron a pu lui reprocher à cette occasion d'avoir eu, à trente ans, le cœur et les sentiments d'un vieillard (7).

(1) *Ménagiana*, 1re éd., p. 450. — (2) Ibid., p. 456. — (3) G., p. 257. — (4) R. C. II, 9, p. 101. — (5) R. C. I., 17, pp. 131-136. — (6) Louvois à Du Bos, 31 octobre 1701. T. — (7) Lettre de Gendron à Thoynard. B. N. n. a. fr. 560. V. ci-dessous, p. 85.

Du reste, son successeur à l'Académie ne l'aurait pas loué d'avoir su se mettre « au-dessus des passions » si trop de faits connus de ses auditeurs avaient pu le démentir. Tout révèle, chez Du Bos, un certain déficit du côté de la sensibilité.

Le cerveau, en revanche, était remarquablement organisé, l'esprit curieux et avisé, ouvert à toutes les suggestions et à toutes les nouveautés, déjà émancipé et frondeur. Sa curiosité le pousse évidemment trop vers les petites choses : les lettres de 1691 à 1695 révélent un esprit plus vif que profond, plus malicieux que vraiment critique, avec une prédilection pour l'anecdote, et, par conséquent, un certain penchant vers la médisance. Pour ses correspondants de province, il recherche l'historiette, le détail inédit et piquant. Il appelle cela des « bagatelles (1) » et s'excuse de n'avoir rien de mieux à dire ; mais il s'y complaît ; ces choses-là distinguent, du provincial nouvellement débarqué, celui qui est déjà Parisien par quelques mois de séjour.

Naturellement, le futur académicien prend l'Académie pour cible de ses plaisanteries. Une des plus anciennes lettres que nous ayons de lui — il avait vingt et un ans — raconte l'élection du successeur de Benserade. « On doit remplir cette semaine le poste que M. de Benserade a laissé vacant dans l'Académie. Les jetonniers, qui se lassent fort de voir diminuer leur profit en voyant augmenter leur nombre, ont fait à M. l'abbé Bignon la proposition de le faire élire » (2). Ce trait est encore plus plaisant pour ceux qui savent que plus tard les ennemis de Du Bos lui reprocheront précisément l'avidité avec laquelle il amassait les jetons doubles du secrétaire perpétuel (3). Il continue :

« L'auteur de la traduction des harangues de Demosthène, assez connu pour avoir trouvé le secret de faire un méchant livre en traduisant bien un bon auteur, est aussi sur les rangs ; mais, comme me disait hier un académicien, il y a déjà plus de gens dans l'Académie française qui savent le grec que le français » (4).

Le traducteur de Demosthène est M. de Tourreil. Quant à l'académicien auteur du propos, il ne peut être que Perrault : à cette date, Du Bos ne connaissait pas d'autre acadé-

(1) A Saint-Hilaire, 14 mars 164. H. L., p. 145. A Thoynard, 1er octobre 1695.
(2) A Saint-Hilaire, 23 novembre 1691. T. — (3) V. ci-dessous, 1re partie, l. II, chap. IV. — (4) Même lettre.

micien, et le ton et le sens de l'épigramme s'accordent trop bien avec le caractère de l'auteur des *Parallèles* pour qu'il soit nécessaire de chercher plus loin.

Du Bos se délecte des éditions nouvelles de Labruyère ; et la satisfaction qu'il éprouve n'est point celle de l'artiste ou du moraliste ; ce qui le remplit d'aise, c'est l'allusion, c'est le trait atteignant un personnage connu. Sa lettre sur la huitième édition et sur le caractère de Cydias est l'un des plus vivants et des plus exacts des commentaires contemporains (1).

Avec plus de malice, et un tour plus spirituel encore, Du Bos raconte à son oncle les « circonstances joyeuses » du tableau de Largillière offert par l'Hôtel de Ville à Sainte-Geneviève.

« Largillière s'est peint lui-même dans le tableau et avait mis à côté de lui Santeuil en chanoine de Saint-Victor. Les moines de Sainte-Geneviève — qui dit moine dit un animal impertinent — se sont cabrés sur ce qu'avec son rochet il avait un grand rabat à la séculière ; ils ont dit qu'ils ne connaissaient pas cette sorte d'habit, que cela pourrait leur en faire imposer un jour, et cent autres sottes raisons dont l'esprit monacal est fertile sur tous les autres esprits de l'univers. Enfin Largillière pour avoir la paix a été obligé de travestir Santeuil en abbé séculier. Santeuil, autre fou, a pris la mouche et a fait des vers sur ce déguisement. Enfin, après bien des négociations, ce que les amis communs ont pu obtenir c'est que l'on redonnerait à Santeuil son rochet, mais aussi que au lieu du rabat carré on lui mettrait le carcan de l'ordre et la manchette. Juvénal dirait :

Magna otia claustro
Non est ut video non est quod agatur apud vos.

Comme vous n'avez pas le plaisir de voir le tableau, je vais encore vous régaler d'une circonstance joyeuse de cet ouvrage. Puylon le médecin (2), de ces gens dont dit le proverbe espagnol *es locho e lo parece*, échevin, n'a pas voulu être représenté à genoux et a forcé Largillière à le dépeindre debout, parce qu'il est de taille avantageuse et que, son air de fou près, il est d'une assez heureuse représentation. Largillière, pour se venger, lui a mis la main derrière le dos, dans la posture où Molière représente un médecin qui enrage de tenir l'argent dont il dit qu'il ne veut pas. Puylon, à qui malicieusement on l'a fait remarquer, dut envoyer au moins la fièvre tierce à Largillière cette automne : en effet, en voyant le tableau il n'y a personne qui ne dise : voilà Puylon qui gracieuse l'écu.

(1) A Thoynard, 1er octobre 1695.

(2) Claude Puylon, doyen de la Faculté de médecine de 1684 à 1686. Un autre Puylon, Denis, a été doyen de 1672 à 1674. V. Corlieu, *l'Ancienne Fac. de Paris*, 1877, p. 114.

En pratiquant le contraire de la comédie où l'on ne donne la farce qu'après la tragédie, que je vous dise que jamais on n'a tant roué de gens et tant entendu parler de meurtres On ne vole plus ; mais hier au matin, à deux heures, de jeunes gentilhommes furent faire ce que l'on appelle le tapage à la porte d'une fille de l'Opéra. Le guet vint qui trouva la chose mauvaise et les pria de se retirer. Les autres n'en voulurent rien faire et se mirent en devoir de le charger. Sur quoi le guet fit feu ; il y en eut un de blessé à mort, nommé Chambonneau, et les trois autres ont été pris. Le soir un nommé Normanville, d'une bonne maison de Rouen, avait blessé à mort un garde de la fosse St-Lazare et tué un autre sur la place avec une cruauté de bourreau. Il a été pris et mené au Châtelet avec un sien camarade. Sur la déposition d'un des malheureux qui fut roué mardi, on a arrêté vingt coquins qui seront aussi roués à tour de rôle deux à deux comme moines sortant du couvent. La danse a commencé aujourd'hui... (1) ».

Ce sont là, sous une forme alerte, les plaisanteries chères à l'esprit bourgeois, et, si peu catholiques qu'elles soient, nous ne nous étonnerons pas trop de les trouver sous la plume d'un bel esprit de vingt-six ans, même si ce bel esprit est un abbé qui écrit à un chanoine. Mais nous verrons bientôt le scepticisme de Du Bos prendre des aspects plus précis.

(1) A Saint-Hilaire, 18 août 1696. T.

CHAPITRE II

PREMIERS TRAVAUX

I. — Archéologie et érudition

Nous ne sortons guère de l'anecdote avec la première œuvre imprimée de Du Bos, les articles qu'il a fournis pour le *Ménagiana*. On sait que cette publication est l'une des plus connues parmi les nombreuses séries d'*Ana* qui parurent de 1650 à 1750. Galland, qui fut dans ses dernières années le meilleur ami et le plus grand admirateur de Menage, s'occupait, depuis plusieurs années, à mettre ses propos par écrit. « Ainsi j'écrivis jusqu'à sa mort ce qu'on peut voir de moi dans ce recueil (1) ». Après s'être assuré le concours de l'éditeur Delaulne, il fit appel à ses amis pour compléter le monument qu'il élevait à la mémoire du célèbre grammairien. Le *Ménagiana* eut ainsi — outre quelques collaborateurs qui préférèrent garder l'anonyme — dix auteurs principaux, nommés en tête de l'ouvrage (2), l'abbé Chastelain, Baudelot, Galland, de Launay, Mondin, Pinsson, Boivin, de Valois, Du Bos et de Bouteville.

« Le *Ménagiana*, écrivait Galland à Nicaise le 6 février 1693, en est à sa troisième feuille... Outre ce que nous avons contribué, M. Chatelain, M. Baudelot, M. Valois, le fils du défunt et moi, nous avons encore d'excellentes choses de M. Pinsson, de M. Bouteville et de M. Dubos, qui m'en donna hier plus d'une vingtaine de très bons articles, que sa mémoire, qu'il a si heureuse comme vous savez, lui a fournis » (3).

C'est La Monnoye, on le sait, qui a donné au *Ménagiana* son importance actuelle (4). La première édition ne consiste qu'en un volume assez modeste. Elle offre cet avantage que les arti-

(1) Avertissement. — (2) Dans la 1re éd. — (3) B. N., f. fr. 9.362, f. 177.
(4) Ed. de 1715, 4 in-12. La 2e edition, celle de Faydit, eut deux volumes (1694 1695.)

cles des divers collaborateurs y sont désignés par des marques typographiques qui ont disparu dans les éditions suivantes.

Dans tout cela, comme l'écrivait Du Bós à propos d'un autre ouvrage du même genre, « il y a de bonnes et de mauvaises choses, ainsi que dans tous les *Ana* du monde (1) ». La part de Du Bos consiste en trente-deux articles d'inégale longueur. Le plus court a deux lignes, le plus long — c'est la vie de M. de Cérisantes — tient deux pages (2). Il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces anecdotes, que Du Bos n'a fait que recueillir de la bouche d'un autre (3). Si cependant, des propos que sa mémoire a retenus et du choix qu'il en a fait, on peut tirer quelque indication sur ses goûts et ses préférences, on notera que parmi ces trente-deux *Ana* figurent une douzaine de bons mots, dont deux ou trois vraiment jolis et un assez leste (4), plusieurs anecdotes assez puériles (5), une seule réflexion de quelque valeur psychologique et morale, — c'est une page sur l'ambition (6), — et deux mots présentant un intérêt historique, tous deux de Louis XIV, l'un à Condé et l'autre à l'avocat général Talon (7). Nous remarquons que trois Ana ont rapport à Grotius, le jurisconsulte que Du Bos devait tant étudier plus tard (8).

Cet ouvrage en somme médiocre eut une très grande popularité. Bayle dit en parlant de Ménage : « Ses illustres amis lui ont élevé un monument très glorieux dans le recueil intitulé *Ménagiana*, qui a déjà passé par toutes les mains (9) ». Et si mince que fût la valeur de sa collaboration, Du Bos n'en avait pas moins son nom imprimé à côté de ceux de personnages déjà illustres. Désormais, il pourra se présenter comme l'un des « auteurs » du *Ménagiana*. C'est à ce titre que Bourdelot parle de lui dans ses lettres (10), que Nicaise le met en relations avec Bayle (11) ; et plus tard lorsque Bayle recommandera Du Bos au médecin Sylvestre, de Londres, il le lui présentera comme un jeune savant dont le nom est « avantageusement marqué »

(1) 16 juin 1697. G., p. 300. — (2) P. 477-480. — (3) Nous avons donné ceux qui ont rapport à sa personne, p. 12. — (4) P. 469. — (5) P. 452. — (6) P. 476. — (7) P. 458-467.

(8) Du Bos a noté aussi, chez Ménage, la faculté de mémoire, p. 309-311. — Passages cités par Bayle, *Dict.* art. *Ménage*, t. III, p. 379.

(9) *Dict.*, t. III, p. 377. V. cependant art. Spinoza (t. IV, p. 266), contre la *Mercuriale* de Ménage.

(10) A Nicaise, 15 juin 1694, B. N. f. fr. 9.360, f. 162. — (11) 26 juin 1694. G., p. 593.

dans le *Ménagiana* (1). Ce recueil valut encore à Du Bos les honneurs de la satire; Jean Bernier écrivit l'*Antiménagiana* où il y a quelques lignes pour Du Bos.

« M. Du Bos, une manière d'abbé qui n'est ni commendataire ni comedataire, mais qui n'en a pas moins bon appétit... Il vient souvent de Beauvais son pays natal à Paris, velut in emporium litteratorum et antiquariorum, mais s'il n'a pas d'autre commerce que celui qu'il a eu avec ceux qui lui ont fourni les denrées qu'il a établies dans le *Ménagiana*, il ne sera jamais ni un grand négociateur ni un grand négociant (2). »

Bernier devait encore prendre Du Bos à partie à propos des *Gordiens* : ils ne s'en voulaient point, semble-t-il, de cette guerre d'épigrammes (3).

Du Bos ne se distingue guère jusqu'à présent, que par le tour de son style, des beaux esprits de son âge. Mais dans d'autres préoccupations et d'autres études, sa personnalité s'accuse plus nettement. Dès le début il apparaît dominé par ce besoin de savoir pour savoir, par cette universelle curiosité qui d'avance le placent parmi les esprits philosophiques et érudits de la famille de Bayle. Il s'intéresse à toutes les nouveautés de la science ; et de même que Montesquieu, avant d'écrire l'*Esprit des Lois* rédigera des rapports sur les glandes rénales, Du Bos, avant d'écrire l'histoire de la monarchie française, présente, dans les « assemblées » du président Bignon, des communications sur l'aiguille aimantée (4). Il discute l'origine des vents étésiens (5), il écrit sur des découvertes faites en Tripolitaine une lettre qui fait de lui un devancier de ces amateurs de pétrifications dont M. Mornet nous a si joliment raconté l'histoire (6).

« On trouve tous les végétaux des environs, tant plantes que animaux, pétrifiés. Il (le consul de France) a apporté le corps d'un homme et des troncs d'arbre et d'autres animaux... tous les corps rendus extrêmement durs pèsent deux tiers moins que ceux qui sont dans leur consistance ordinaire : un effet si extraordinaire ne peut à mon gré avoir été produit que par une vapeur de nitre et de soufre allumé qui

(1) 8 juin 1698. *Œuvres div.*, p. 762.
(2) Préface. Bernier, médecin de Blois, établi à Paris, 4 mai 1698. V. Bayle, *Dict.* Art. *Ronsard,* t. IV, p. 73.
(3) Du Bos à Bayle, 7 décembre 1696, C. *Corr.*
(4) V. à ce sujet une lettre de Troussures à M. Jean Goya, sans date ; une autre sur le même sujet, B. N., n. a. fr. 560, f. 145-147.
(5) 24 septembre 1696. B. N. — (6) *Les sciences de la nature au XVIIIe siècle.*

selon l'action ordinaire de ces deux corps a assez ouvert les pores de tous ces végétaux pour en faire sortir la plus grande partie du suc et des esprits et pour fixer le reste (1). »

Il s'intéresse plus encore à l'archéologie. Il lit et commente tous les ouvrages nouveaux sur l'histoire, les inscriptions, les médailles. Précisément, pendant un séjour qu'il fit à Beauvais au printemps de 1695, on venait d'y mettre au jour un monument assez curieux : le Mercure barbu (2). Il se voit actuellement au Musée de Beauvais. L'inscription qui le surmonte est considérée aujourd'hui comme inauthentique, et figure au *Corpus* parmi les inscriptions fausses des Lyonnaises. Les raisons qui ont décidé M. Hirschfeld, après M. Seymour de Ricci, sont l'étrangeté du nom propre qu'on y lit et — argument assurément plus convaincant — le dessin des lettres et la position des points (3). L'inscription, défendue par M. Renet (4) a été définitivement condamnée par M. le Dr Leblond dans un article où il s'appuyait sur l'autorité de Hirschfeld, de Ricci, C. Jullian, Reinach, Mowat, Héron de Villefosse et Espérandieu (5).

Mais l'incription fausse du Mercure barbu n'en est pas moins entrée dans l'histoire. Elle est le monument de deux querelles mémorables, l'une toute récente, l'autre vieille de deux siècles. Elle est vénérable par toute l'encre qu'elle a fait couler.

Elle paraît cependant bien simple :

SACRVM
MERCVRIO AVGVSTO
C·IVLIVS·HEALISSVS·V.L.S.M.

Mais les antiquaires de Beauvais ont eu une peine singulière à la lire et même à la copier exactement. C'est sur la dernière

(1) A Saint-Hilaire, 23 novembre 1691. T.

(2) Trouvé le 12 avril 1695 entre le chemin de Saint-Just et celui de Saint-Antoine, à 300 mètres de l'église de Marissel, dans une propriété du Dr Du Cauroy, qui l'a gardé toute sa vie ; son fils s'en est dessaisi en faveur de M. Bucquet. Il orna ensuite le jardin de Mme Aux Cousteaux et entra au Musée en 1845. Renet, *Mém. Soc. Ac. Oise*, t. XVIII, I (1901), pp. 85 et suiv.

(3) S. de Ricci, *Revue archéologique*, 1899, 2, p. 114 et suiv. Hirschfeld, *Corpus Inscriptionum*, t. XIII, fasc. 2, p. 40* (falsae).

(4) Op. cit.

(5) *Mém. Soc. Ac. Oise*, t. XIX (1905), p. 405-412. Nous renvoyons à cette excellente étude, ainsi qu'à la notice de Hirschfeld, pour une bibliographie complète du Mercure.

ligne et surtout sur le *Healissus* qu'on ne pouvait pas s'entendre. Les explications les plus saugrenues ont été proposées : « Heres Et Amicus Licinii Stellati Silvani Viri Summi » ; ou bien : « Hanc Erigens Aram LIberto Suo SVmptibus Suis », etc... (1). Du Bos s'occupa lui aussi du Mercure barbu ; il en fit une description pour son ami Ladvocat, tandis que son oncle Saint-Hilaire en prenait un dessin et l'envoyait à de Francastel. Les deux pièces furent communiquées la première semaine de mai, à l'assemblée qui se tenait chez le premier président Bignon, et à laquelle assistait Galland (2). Le vieux savant félicita les deux Beauvaisiens de leur zèle scientifique et de leur exactitude (3). Sur ce dernier point tout au moins, il se trompait : l'inscription avait été si mal copiée que deux lettres manquaient, que deux autres étaient interverties et que les points étaient déplacés :

C. IVLIVS HEALI. SSVSLM .

Quant à l'explication de Du Bos, elle remplaçait Julius par Lucius et lisait ainsi les dernières lettres : « HEres Auli Legavit In SSacrorum VSus Libras Mille » (4).

A quoi Galland répondait que *Heali* devait être non une abréviation, mais l'expression entière d'un nom gaulois, et qu'il était bien hasardeux de supposer une faute d'orthographe dans *Haeres*. Il rappelait à son correspondant que VSLM est une abréviation connue, et, du reste, se trompait lui-même en proposant, pour SS, *Sibi Suisque*. Mais la faute en était évidemment à ceux qui l'avaient fait travailler sur un dessin inexact. Vaillant, auquel Ducauroy avait envoyé le véritable texte, en donna sans difficulté la seule explication possible : « C. Julius HEALISSVS Votum Lubens Solvit Merito » (5).

Le *Mercure* de juin 1695 contient sur le monument de Beauvais, un article qui est généralement attribué à Du Bos (6). Cette fois encore le texte est fautif : l'interversion VSLM subsiste.

(1) *Mercure*, août 1695, pp. 211 212 (article de Ducauroy). V. encore l'explication de l'abbé Delaporte, *Mercure*, septembre, pp. 113 139.

(2) Galland à Du Bos, 8 mai 1695, T., publié par Dupont White, p. LXXVIII et suiv.

(3) M. Renet, p. 91, n'a pas remarqué l'inexactitude du dessin de Saint-Hilaire. Cf. Morel, p. 296-7.

(4) Cette explication n'est connue que par la réponse de Galland. — (5) Vaillant à Ducauroy, 29 mai 1695. Cambry, t. II, p. 185. — (6) Renel, p. 112. Dupont White. Hirschfeld. Morel, p. 296. Cf. Ricci, p. 115.

L'auteur propose — sans se prononcer lui-même — deux explications : l'une est celle du chanoine Villain, l'autre celle de Le Périlleux, grand-garde au trésor (2). Cette dernière est en effet celle que Du Bos avait soumise à l'assemblée du président Bignon (3), et on en a conclu que Le Périlleux n'était autre que Du Bos lui-même. Mais rien ne prouve qu'elle lui fût personnelle. On en peut dire autant de l'hypothèse suivant laquelle le dieu Mercure aurait reproduit les traits de l'empereur Hadrien, et qui se trouve et dans le rapport de Du Bos et dans l'article du *Mercure*. Nous attacherions plus d'importance au style, qui ressemble bien à celui des *Gordiens* : « On sait assez la quantité d'emplois dont il (Mercure) était accablé pour le service du genre humain, sans compter les fatigues que lui faisait essuyer l'humeur coquette de Jupiter (4) ». Mais la preuve manque. Par contre, toujours sur le Mercure, on possède un fragment d'une lettre authentique de Du Bos à Francastel (5).

II. Les Gordiens

Dans cette même année 1695, paraît l'*Histoire des Quatre Gordiens, prouvée et illustrée par les Médailles*. Comme ses protecteurs et ses amis, Du Bos était numismate : dès 1692, nous le voyons rechercher, classer, discuter des monnaies (6). Ce sera le sujet qui reviendra le plus constamment dans la correspondance de toutes les époques de sa vie. Il n'y a pas lieu de s'étonner de voir un jeune abbé bel esprit s'adonner à une étude aussi ardue. La numismatique n'était nullement une science poussiéreuse, réservée aux gens à lunettes, et marquée du ridicule qui s'attache au pédantisme et à la manie des collections. Sans être aussi récente que le prétend Du Bos dans sa préface (7), la numismatique avait encore tout l'attrait de la nouveauté. Pour ces hommes qui n'avaient connu l'histoire que par les livres et l'enseignement suranné des collèges, les médailles

(1) P. 71.
(2) Le P. Laporte (*Mercure* de septembre 1695), parle bien de Villain et de Le Périlleux comme de personnages réels.
(3) Avec cette différence que les lettres VS ayant été rétablies on lisait : In Sacrif. VSVS. Libras Mille.
(4) P. 64. — (5) Cambry, t. II, p. 185. *Corr.* — (6) H. L., N° XVIII, p. 160 (1692).
(7) P. [3]. « ... La vaste science des médailles, qui ne commence à sortir de son enfance que depuis trente ans. »

étaient une révélation des sociétés disparues. Comme plus tard dans les ruines de Pompéi, une nouvelle antiquité, vivante et rajeunie, une antiquité qui pouvait se voir et se toucher, apparut aux chercheurs du XVIIe siècle. Toute l'histoire ancienne fut refaite dans des recherches curieuses, auxquelles la valeur et la rareté des belles pièces, la beauté artistique des frappes donnaient une élégance que n'avait point la science d'école. Il faut lire l'*Entretien sur les Médailles* d'Addison, pour comprendre le cas que pouvait faire un honnête homme de la science des Patin, des Vaillant et des Noris. Du Bos a pris soin de louer les antiquaires de leur « honnêteté ». « C'est... la plus honnête et la plus civile nation de toutes celles qui habitent la République des Lettres (1). » Et quand il voudra décrire le pouvoir de l'émotion sur le cœur de l'homme, il ne trouvera pas de meilleur exemple que la passion fiévreuse du collectionneur : « Une coquille, une fleur, une médaille où le temps n'a laissé que des fantômes de lettres et de figures, excitent des passions ardentes et inquiètes : le désir de les voir et l'envie de les posséder (2) ».

De plus, à cette époque où une collection de médailles devenait, comme une galerie de tableaux, l'ornement obligé d'une demeure princière, les plus illustres personnages avaient besoin des numismates et les fréquentaient volontiers. Parmi les correspondants de Vaillant, figurent des noms tels que celui de Louis de Bourbon. Ainsi la science des médailles pouvait être un moyen de pénétrer auprès des grands et d'arriver aux emplois. C'est en qualité de numismate que Du Bos fut présenté, en 1699, à l'électeur de Bavière.

La première idée de ses *Gordiens* lui aurait été donnée par M. de Longpré (3). Assurément elle n'était pas absolument neuve. Angeloni avait cru lui aussi à l'existence d'un quatrième Gordien, et son neveu Bellori l'avait réfuté dans l'édition de 1685 (4). Mais Du Bos ignorait et l'ouvrage d'Angeloni, pourtant bien connu des numismates, et la réfutation de Bellori. Du moins il l'affirme dans la dernière page de son livre. Plutôt que de se voir accusé de plagiat, il avoue de très bonne grâce

(1) *Gordiens*, pp. 117-118. — (2) *R. C.*, I, 4, p. 43. — (3) P. 2, *Vindiciæ*, p. 23.
(4) Angeloni, *L'Historia augusta da Giulio Caesare a Constantino il magno*, 2e éd., accresc., 1685. Cf. Morel, p. 307.

l'insuffisance de son information (1). Dès le printemps de 1693, la dissertation des Gordiens était terminée (2) et elle circulait manuscrite. Bourdelot l'avait eue entre les mains ; Nicaise et Bayle en connaissaient l'existence (3). Du Bos l'avait naturellement communiquée à Galland, qui avait cherché à lui démontrer que sa découverte était imaginaire. « Quoique mes lettres à M. Du Bos détruisent entièrement le système de sa dissertation touchant les trois Gordiens, néanmoins son sentiment est que mes lettres et sa dissertation soient imprimées conjointement ; mais, pour son intérêt, mon sentiment serait de n'imprimer ni sa dissertation ni mes lettres (4). »

Mais Du Bos ne voulait pas garder sa dissertation en portefeuille ; il la donna à l'éditeur Delaulne ; Bourdelot en accepta la dédicace, et l'ouvrage fut mis en vente dans les premiers jours de septembre 1695 (5).

L'*Histoire des Quatre Gordiens* contient bien des choses que son titre n'annonce pas. Un livre de jeunesse est une occasion de parler, dont l'on profite pour dire tout ce qu'on pense et tout ce qu'on sait. Il se trouve ainsi que ce petit volume de cent vingt pages, au lieu de n'être que la démonstration méthodique d'une idée fausse, est une œuvre assez suggestive et utile, et pour la connaissance de Du Bos, et pour l'histoire des idées à la fin du XVIIe siècle. C'est aussi un ouvrage fort bien écrit, sentant l'élégance un peu fleurie de la classe de rhétorique, mais point déclamatoire cependant, alerte et d'une grande clarté. Il serait à souhaiter que, dans ses grands ouvrages, l'abbé Du Bos eût montré le même souci du style et de l'agrément. La narration historique est rapidement conduite, les preuves ingénieusement présentées ; bref, comme le disait Bourdelot, cet ouvrage « fait plaisir (6) », et l'on comprend que ceux-là même qui ne partageaient pas l'avis de l'auteur, s'en soient déclarés, comme Bayle, « fort satisfaits (7) ».

(1) PP. 119-120. *Vindiciæ*, p. 24. — (2) Du Bos à Francastel, 18 avril 1693. H. L., p. 142.

(3) Bourdelot à Nicaise, 15 juin 1694, B. N., f. fr. 9.360, f. 162. Nicaise à Bayle, 26 juin 1694. G., p. 593. Il annonçait déjà la réponse de Galland.

(4) Galland à Nicaise, 17 juillet 1695. B. N., f. fr., 9.362, f. 196.

(5) L'éditeur Couterot l'avait auparavant demandé. Du Bos à Francastel, 5 avril et 10 juin 1695. H. L., p. 146-147. Bourdelot à Nicaise, 16 juin 1695. F. fr. 9.360, f. 169. Le privilège est du 3 juin 1695.

(6) A Nicaise, 15 juin 1694. F. fr. 9.360, f. 162.

(7) A Nicaise. F. fr. 9.359, f. 380. Pagi à Nicaise, 24 février 1696. F. fr. 9.361, f. 99.

Voici comment Du Bos a pu ajouter un quatrième Gordien aux trois empereurs de ce nom que connaît l'histoire. Il s'agit d'une période dont la chronologie, on le sait, demeure fort embrouillée. En l'an 235, d'après la chronologie de Du Bos, en 238, d'après les historiens modernes (1), pendant la tyrannie de Maximin, la province d'Afrique proclama empereur un vieillard de quatre-vingts ans, l'illustre proconsul Gordien. Ce Gordien avait un fils, Gordien II, qu'il associa à l'empire, et une fille, Metia Faustina, épouse de Junius Balbus. On admet communément que Gordien Ier n'eut qu'un petit-fils, Gordien Pie, celui que nous appelons Gordien III. Mais ici, les historiens ne sont pas d'accord. Les auteurs contemporains (Hérodien et Aurélius Victor) font de ce petit-fils l'enfant de sa fille Metia Faustina, et les inscriptions récemment découvertes ont confirmé cette opinion (2). Mais d'autres historiens, cités par Capitolin, font du troisième Gordien le fils de Gordien II l'Africain. La découverte de Du Bos consiste à admettre à la fois les deux témoignages d'Hérodien et de Capitolin, et à admettre ainsi l'existence d'un fils de Gordien II, qui est le nouveau Gordien, celui qui devrait s'appeler Gordien III, et d'un fils de Metia Faustina, celui qui a régné sous le nom de Gordien Pie et qui est ainsi le quatrième et non le troisième Gordien (3).

Il y a à cela bien des difficultés : le silence complet des historiens antiques sur le quatrième Gordien n'est que la plus grave (4). Le principal argument historique de Du Bos — la mention, dans le texte de Capitolin, de deux proclamations distinctes d'un jeune Gordien comme César — ne repose que sur une confusion de l'écrivain romain (5).

(1) Lehmann, p. 24, résume en un tableau les chronologies diverses proposées pour ces événements.

(2) Renier, *Mémoire sur les Inscriptions des Gordiens*, cité par Duruy, *Hist. romaine* t. VI, p. 324. Baumann, p. 15. Müller, p. 13. Lehmann, p. 60.

(3) P. 12.

(4) Les auteurs mentionnent le mariage de la fille de Gordien l'Ancien et non celui de son fils : donc celui-ci n'a pas eu d'enfant d'une épouse légitime, par conséquent point de fils César. S'il en avait eu un, du reste, on ne s'explique pas pourquoi il aurait adopté, pour lui transmettre son nom, l'enfant de sa sœur. Il n'aurait eu raison de le faire que si la mort de son propre fils l'avait privé de descendance. Or, dans la thèse de Du Bos, Gordien III et Gordien IV ont survécu tous deux à Gordien II. — Cf. Galland, passim.

(5) Deux proclamations, l'une en mai en même temps que celle de Gordien I et II à l'empire, l'autre en juillet lorsque le Sénat, à la mort des Gordiens d'Afrique, confia le gouvernement à Puppien et à Balbin, et dut en même temps, à la demande

pour cela reponse dun de mes amis qui
a un frere a Berlin au quel jay
escris pour quil mauuertit de la premiere
ocasion quil auroit di faire passer
un pacquet je suis dans la meme
intention a legard du p. Noris et de
monsieur Morel., et jay escrit a Mr
Delaulné quil vous donna toutes les
exemplaires dont vous auriez besoin. Si
vous jugé a propos que jescriue a ces
messieurs là lorsque vous leur enuoiré
Le liure je men raporte a vous. je
suis aucy passion—

Monsieur

Vostre tres humble et
tres affectioné serviteur
DuBos

mr de st hilaire vous salue de tout son cœur.

AUTOGRAPHE DE L'ABBÉ DU BOS (1695)

Fragment d'une lettre à l'abbé Thoynard relative à l'*Histoire des Quatre Gordiens*
18 septembre 1695. Bibl. Nat., n. a. fr. 560, f. 231-232

Ici, du moins, valait-il la peine d'attirer l'attention sur les contradictions et les obscurités des auteurs. Mais ailleurs, la démonstration de Du Bos ne fait qu'embrouiller à plaisir des textes fort simples. Un exemple nous suffira. Au mois de mai, selon Du Bos, Gordien l'Ancien avait deux petits-fils. Au mois de juillet, quel que soit le système adopté, il n'en avait plus qu'un. Comment l'autre a-t-il pu disparaître sans que sa mort ait été mentionnée nulle part? Elle a été mentionnée, répond Du Bos; et il établit ce point par une décision stupéfiante d'arbitraire. Zozime nous dit que « les Gordiens ont péri dans un naufrage [1] ». On admet généralement qu'il y a ici une méprise, provenant du fait qu'une tempête a éclaté pendant la bataille où ont péri les Gordiens d'Afrique ; — ou bien, que le naufrage de Zozime n'est qu'une simple métaphore [2]. Mais Du Bos tient le récit de l'historien grec pour rigoureusement exact. Quels Gordiens, dès lors, ont pu périr dans un naufrage? Assurément pas Gordien l'Ancien, qui s'est suicidé, ni Gordien II, qui a péri dans le combat. Donc, seul, un troisième Gordien a pu s'embarquer sur mer. Mais lequel? Le fils de Metia Faustina, le futur Gordien Pie a survécu à ces événements. Donc celui qui a été noyé est le fils de l'Africain, le nouveau Gordien de Du Bos. Mais le texte dit « les Gordiens » ? Zozime, répond Du Bos, aura écrit Γορδιανὸν au singulier ; et un copiste, partageant l'erreur commune, n'aura pas compris et aura « cru faire merveille » en mettant le pluriel Γορδιανοὺς. Voilà donc l'existence d'un quatrième Gordien attestée par le témoignage formel d'un historien [3].

du peuple, lui donner un maître de la famille des Gordiens (événements qui se placeraient selon la chronologie du récent ouvrage de Lehmann, aux mois de mars et avril 238. P. 26-27). Selon Du Bos, le même prince ne pouvant avoir reçu deux fois le même titre, l'existence du quatrième Gordien est démontrée. (P. 34, 79-82). Les historiens modernes admettent une confusion (ni Müller ni Rohden ni Lehmann ne parlent de la première proclamation. Cf. Galland, p. 32) ; ou peut-être que la seconde proclamation n'a été qu'une confirmation de la première (Cuyper, p. 25-27 ; Baumann, p. 18-19 ; Duruy, p. 324). Du reste l'existence de deux Gordiens enfants ne lèverait pas la difficulté : il serait inadmissible que le jeune Gordien de Rome n'eût pas été proclamé César en même temps que celui d'Afrique, qui était plus jeune que son frère adoptif. Or les textes ne parlent jamais que d'un seul Gordien César (Cf. Galland, p. 6 ; Cuyper, p. 5, 24). Voir l'analyse de Morel, pp. 300-302.

(1) I, ch. 16.

(2) Galland, p. 28 ; Cuyper, p. 29 ; Baumann, p. 9 ; Morel, p. 302 ; Rohden, p. 263. Lehmann ne parle pas du texte de Zozime.

(3) P. 83.

Mais, si l'on va chercher le passage de Zozime, on s'aperçoit qu'aucun copiste n'a pu remplacer Γορδίανον par Γορδιάνων, pour la raison que ce mot ne figure pas dans le texte à l'endroit indiqué. Dans la phrase où il est question d'un naufrage, les Gordiens sont désignés par le pronom article : τῶν δε βιά χειμῶνος ἐν τῷ πλεῖν ἀπολομένων. Du Bos, il est vrai, dans une remarque jetée négligemment à la fin du chapitre, nous dit : « Il est bon d'avertir que j'ai mis le mot de Γορδιάνων pour l'article τῶν qui les désigne. Cette substitution éclaircit le sens de mon discours et ne fait rien du tout au sens du passage (1) ». Ce qu'il ne dit pas, et ce qui, pourtant, saute aux yeux, c'est que la substitution, permise s'il s'agit de traduire le texte de Zozime, ne l'est plus du tout s'il s'agit de le corriger. En effet, le mot τῶν se rapportant au pluriel Βασιλέων « les empereurs » de la phrase précédente, il est clair qu'on ne peut mettre ici le singulier et laisser là le pluriel. Pour rendre possible la correction que propose Du Bos, il faut refaire tout le passage ; et l'on n'arrivera tout de même pas à lui donner un sens satisfaisant. Car le mot « l'empereur » ne peut pas désigner un personnage qui n'était que César (2). Et comment supposer que Zozime, qui vient de parler des deux Gordiens d'Afrique, désigne ensuite par ces mots « l'empereur », et « lui » un personnage distinct de ceux-là et qu'il n'a mentionné nulle part ailleurs ?

L'*Histoire des Gordiens*, nous dit le titre, est « prouvée et illustrée par les médailles ». Du Bos a remarqué que les médailles de Gordien César sont beaucoup plus semblables, par leur frappe, leur rondeur, leur burin, à celles des Gordiens d'Afrique, qu'à celles de Balbin et de Puppien, qui régnèrent pendant le césarat de Gordien Pie (3). Il constate aussi que les médailles de Gordien César nous montrent le visage d'un enfant de cinq à six ans, celles de Gordien Pie empereur, celui d'un adolescent de quatorze ou quinze (4). Donc elles ne peuvent appartenir les unes et les autres au prince qui, à quelques mois d'intervalle, a été César, puis empereur. Celles où nous voyons un César enfant nous donnent l'image du

(1) P. 89. — (2) Cuyper, p. 29. — (3) P. 110. V. Morel, p. 303.

(4) P. 98. Du Bos admet que les médailles des Césars étaient toujours frappées à Rome même, et dans les ateliers officiels, ce qui rendrait les différences de type moins explicables. Mais cela n'est pas prouvé.

jeune prince inconnu qui a péri dans les flots. Du Bos ignorait que ces différences ne sont pas toujours aussi accusées que sur les médailles de la collection de M. de Longpré, dont il nous donne le dessin. D'autres pièces nous offrent des types intermédiaires.

Et comment se fait-il que toutes les médailles de Gordien César appartiennent au prince d'Afrique, tandis qu'aucune n'aurait été frappée en l'honneur de Gordien Pie pendant les mois où il fut César? Du Bos répond — et ceci annonce certaines déductions de l'*Histoire critique* — en développant les raisons qui ont sans doute poussé Balbin et Puppien, jaloux de leur jeune collègue, à interdire la frappe des médailles à son effigie (1). Par malheur, Cuyper de Deventer produisit une médaille où la tête du César enfant se voyait entre les figures barbues de Puppien et de Balbin (2).

Au reste, conclut Du Bos, « je suis fort éloigné de donner mon opinion... comme un problème démontré... je crois seulement mon système beaucoup plus probable que l'opinion ordinaire... (3) ». C'est à peu près ce qu'il dira, plus tard, pour justifier les hypothèses de la *Monarchie française* (4).

Nous ne nous serions pas attardé, précisément, à analyser cet ingénieux ouvrage, s'il ne nous faisait pas entrevoir ce que sera plus tard la science de Du Bos. L'érudition la plus sagace et la plus patiente s'y rencontrera toujours avec un abus singulier de la méthode conjecturale. Personne n'a travaillé davantage, ni mieux, ni en contact plus direct avec les sources. Personne non plus n'a possédé, à un plus haut degré le don de l'hypothèse. De la coïncidence de ces facultés naissent des illusions et des erreurs, et de temps en temps, une grande découverte.

Dans l'histoire des Gordiens trouvent place, nous l'avons dit, bien des choses, que le titre n'appelle pas; des généralités sur la frappe des monnaies (5), des anecdotes qui seraient mieux à leur place ailleurs que dans un ouvrage de numismatique (6). Par contre, on ne regrette pas les considérations de la préface, où Du Bos a indiqué en quelques lignes des idées qu'il devait développer plus tard :

(1) P. 114-116. — (2) Cuyper. p. 35. — (3) P. 116-117. — (4) Lettre à Jordan M. F. II, p. 618. — (5) P. 88-108.

(6) Sur la barbe que Vaillant avait rapportée de son voyage en Orient, p. 100.

« La science des médailles n'est pas de meilleure condition que toutes les autres sciences. Elles ont eu leur commencement, elles ont eu leur progrès ; et les nouvelles découvertes qui s'y font de jour en jour nous apprennent qu'elles n'ont pas encore atteint leur dernière perfection. Comme donc les Physiciens, les Astrologues, les Géomètres ne peuvent justement condamner une opinion, parce qu'elle est inouïe et nouvelle, de même les antiquaires ne doivent pas se soulever contre un sentiment, parce qu'il est nouveau et qu'il ne se trouve dans aucun auteur. La vérité est éternelle, mais les hommes ne méritent pas qu'elle se présente à eux tout d'un coup ; il faut que le temps et l'étude dissipent peu à peu les ténèbres qui la leur cachent ; il faut que la raison la leur fasse embrasser presque malgré eux, et qu'elle emploie toute sa force pour vaincre leurs préjugés, et la honte qu'ils avaient de reconnaître qu'ils avaient été jusque-là dans l'ignorance et dans l'erreur... Et si je ne me trompe, j'aurai du moins cette consolation que le sujet dont il s'agit ne regardant ni la théologie ni la médecine, mon égarement ne fera ni des hérétiques ni des assassins (1). »

Ainsi, Du Bos oppose la raison à l'autorité, et célèbre les victoires de la science. La manière la plus élégante de s'émanciper est de manifester un dédain de bon ton pour les idées reçues. Notre jeune écrivain affecte de ne rien prendre trop au sérieux, pas même ses propres idées, et ne se pique de rien pour rester honnête homme. Il a bien soin de nous dire qu'il n'est antiquaire que par occasion, et qu'il ne donne pas plus d'importance qu'il ne faut aux querelles des savants (2). Parfois, ce ton délibéré frise l'impertinence. Ainsi, quand Du Bos gourmande, à tout propos, le vénérable auteur de l'*Histoire des Empereurs*, Le Nain de Tillemont (3). Du Bos, très louangeur pour Bellori, pour Spon, pour Thoynard, naturellement, devient agressif dès qu'il s'agit de Tillemont. Et ce n'est pas simplement pour le plaisir de prendre en faute un plus savant que soi. La correspondance des années 1690 à 1695 prouve que Du Bos a, contre cet admirable et consciencieux érudit, une rancune spéciale. Il l'appelle un « grand âne en grec (4) ». Il se divertit de ses bévues (5). Ailleurs, pourtant, il reconnaît que l'écrivain est « honorable (6) » et l'ouvrage solide (7). Il pourrait ajouter qu'il lui doit beaucoup. Plus tard, dans sa *Monarchie française*, il lui rendra plus de justice. Dans les *Gordiens*, il ne se fait pas faute d'utiliser les données chrono-

(1) Préface, p. [1-3]. — (2) Préface et p. 116-117. — (3) P. 20. 32. 46. — (4) H. L., p. 149 (3 septembre 1695), p. 151 (1690). — (5) A Bayle, G. p. 259 (1696). — (6) H. L., p. 149 (1695). — (7) Du Bos à Bayle, 7 décembre 1696. *Corr.*

logiques de l'*Histoire des Empereurs*, quoiqu'il ne la cite qu'à regret quand ce n'est pas pour la contredire (1).

Aussi n'est-ce pas à l'érudit qu'il en veut. Ce qui lui déplaît dans Tillemont, c'est l'historien moraliste et prêcheur. Tillemont, en effet, ne nous livre le contenu de Suétone et de Tacite qu'enveloppé d'un commentaire théologique et moral. Avec une admirable bonne foi et une incomparable lourdeur, il distribue chemin faisant l'éloge et le blâme. L'*Histoire des Empereurs* est l'histoire de la vraie religion triomphant de l'impiété, et de la gloire de Dieu confondant celle des hommes. Les Pères de l'Église sont sans cesse appelés en témoignage pour anéantir les vaines louanges que des historiens impies ont décernées à des souverains persécuteurs des justes. Et pourtant cet écrivain, pour lequel les religions antiques ne sont qu'une ridicule et grossière superstition, accepte sans contrôle aucun l'histoire miraculeuse du christianisme et les inventions puériles des hagiographes.

Voilà ce que Du Bos n'a pas supporté. Chrétienne ou païenne, la crédulité lui déplaît. « Le peuple qui se plaît à attribuer les évènements les plus ordinaires à des causes extraordinaires, publia que sa mort (celle de Gordien II) était l'effet du courroux des dieux... On prétendit même qu'une pluie orageuse tombée immédiatement avant le combat lui avait prédit son malheur; mais il y a beaucoup d'apparence que la valeur des troupes de Capellien eut plus de part dans sa déroute que l'influence des astres ou le courroux des dieux (2). » Ailleurs, il écrit ceci touchant les apothéoses : « Jamais les Romains n'ont été assez abusés, pour croire qu'un arrêt du Sénat eût la force de mettre un homme au nombre des dieux, et rien d'ailleurs n'est plus contraire au système de leur religion... Je me suis senti porté à rendre cette justice aux Romains, d'autant plus volontiers qu'il est à la mode plus que jamais de les insulter là-dessus par les froides railleries que l'on impute aux Saints Pères mal entendus (3)... »

Tous les lecteurs de Du Bos ont compris à qui il pensait. C'est à ce sujet, en effet, que la pieuse indignation de Tillemont s'est le plus abondamment répandue en paroles (4). « Le démon

(1) P. 36, p. 71. — (2) P. 30-31. — (3) P. 40-41. — (4) Du Bos l'a nommé dans une lettre à Bayle, G., p. 241 (1705).

s'efforçait ainsi d'augmenter l'idolâtrie, en persuadant aux païens d'adorer comme des dieux ceux qui brûlaient avec lui dans les enfers (1). » Et à chaque fois qu'un empereur est élevé au rang des dieux, que ce soit Trajan, Marc Aurèle ou Dioclétien, les mêmes réflexions reviennent, avec les mêmes citations de Victor et de Chrysostome (2). « Tous les regrets et tous les honneurs des hommes ne le consolaient pas dans les flammes où il brûlait... » « Ces choses, dit Du Bos, ne peuvent manquer de paraître tout à fait fades aux gens de goût, quand même elles n'auraient d'autre défaut que d'être répétées une infinité de fois... même pour les meilleures choses, les redites ont un droit d'ennuyer qu'elles ne perdent jamais (3). »

Dites une seule fois, du reste, ces choses ne lui plairaient pas davantage. « Rien ne ressemblait plus à ces apothéoses que nos canonisations. Le Pape dans ces cérémonies ne prétend pas mettre quelqu'un au rang des saints, mais déclarer seulement... qu'il est permis à la piété des fidèles de l'honorer comme tel et d'implorer sa médiation auprès de Dieu. C'était là le sentiment du Sénat et de tous ceux qui savaient leur religion (4). »

Ainsi Du Bos, qui enveloppe dans le même scepticisme le miracle chrétien et le merveilleux mythologique, témoigne le même respect à la piété des païens qu'à celle des catholiques. Et cette impartialité est encore du scepticisme. Ne rejeter d'emblée aucune religion comme absurde et immorale, c'est se préparer à n'en accepter aucune comme révélée. Cette comparaison objective des religions, ce soin ostensible de les placer toutes sur le même niveau pour laisser à chacune sa part de vérité et sa part d'erreur, n'est-ce pas le procédé favori de la polémique voltairienne?

Et quant aux persécuteurs si violemment anathématisés par Tillemont, voici ce que Du Bos en pense : « Il n'était pas permis à Rome d'adorer publiquement aucune divinité que le Sénat n'eût approuvé sa religion... C'était une coutume où la politique avait plus de part que la dévotion ; les Romains n'étaient pas

(1) T. I, art. XVII, Auguste, p. 47-48.
(2) Tome I, Claude, p. 249 ; Hadrien, p. 259 ; Tome II, Trajan, p. 205 ; Titus, p. 384 ; Marc Aurèle, p. 395. Tome III, Maximin p. 235 (les Gordiens) ; Probus, p. 437 ; Dioclétien, p. 55 ; Constantin, p. 240.
(3) P. 41. — (4) P. 40-41.

naturellement persécuteurs, et jamais ils n'ont poursuivi par autorité publique d'autres cultes que ceux qu'ils croyaient contraires à l'intérêt de l'empire (1) ».

N'y a-t-il pas là toute la substance, et du traité de Montesquieu sur la *Politique des Romains en matière de religion*, et de tant de pages où Voltaire a dit : « Cessez de calomnier les Romains, vos législateurs ! (2) ». On trouverait sans doute chez Bayle des pages plus fortes et plus pensées ; je ne sais pas si on en trouverait de plus libres, ni de plus significatives ; et si l'on songe qu'après tout Du Bos était un abbé, et que son habit lui imposait, sinon une manière de penser, du moins une réserve dans la manière de dire les choses, on conviendra que le jeune écolier de Beauvais s'était rapidement placé dans la catégorie des esprits forts.

Il ne paraît pas cependant que ces audaces de pensée aient été très remarquées. A part quelques lignes désobligeantes de Jean Bernier (3), on ne voit pas que l'ouvrage ait soulevé de discussion en dehors du monde des érudits. Là du moins il fit quelque bruit. Dans les correspondances des savants de l'époque, la mention des *Gordiens* revient fort souvent. L'auteur avait lui-même envoyé à Thoynard l'extrait qu'il désirait voir paraître dans le *Journal des savants* (4). Thoynard y fit-il des changements ? L'article, en tout cas, contient des réserves qui ne durent point plaire à notre écrivain (5).

Il en avait envoyé des exemplaires aux plus notables des numismates, à Noris, à Morel, à Spanheim (6). En général, le paradoxe de Du Bos fut accueilli avec scepticisme. Le quatrième Gordien eut cependant des fidèles : outre M. de Longpré, il y eut l'abbé Decamps, et même Oudinet, qui se mit à classer les médailles du roi d'après la nouvelle théorie (7). Nicaise avait penché de ce côté ; mais il changea d'avis après les réfutations de Cuyper et de Galland (8).

(1) P. 39-40.
(2) *Dict. Phil.* ; art. *Dioclétien*, art. *Martyrs* et *Morale*, t. 20 ; *Traité de la Tolérance*, chap. VIII : *si les Romains ont été tolérants* (t. 25, p. 42 suiv.).
(3) P. 59. — (4) Du Bos à Thoynard, 18 septembre 1695. B. N.
(5) *Journal des Savants*, 23 janvier 1696 : « il est vrai que cette preuve (le passage de Zozime) n'est pas bien claire, et qu'il faut faire violence au texte, en supposant qu'il a été corrompu par les copistes... : voilà à peu près où se réduisent les preuves de notre auteur... ».
(6) Spanheim ne reçut le sien que trois ans après. Sp. à Nicaise, 22 janvier 1697. Recueil Du Boys, p. 47, et 28 juin, ibid., p. 56. 5 mai 1698, rec. Caillemer, p. 115.
(7) *Vindiciæ* p. 25. — (8) *Nouvelles de la République des Lettres*, t. XI, p. 203.

Le vertueux Morel déclarait également le quatrième Gordien imaginaire (1). Le Père Pagi avait composé une réponse imprimée. « Il n'est pas mal, disait-il en l'envoyant à Nicaise, qu'on réponde à son traité pourvu que ce soit sans aucune aigreur (2) ». Sans doute il avait entendu parler de la réponse acerbe de Galland.

Tandis que tous ceux-là en effet, avec Bayle et Cuyper, avaient traité les *Gordiens* fort courtoisement, comme un ingénieux et aimable paradoxe, Galland, au contraire, répondit avec dureté. Il avait conseillé à Du Bos de ne pas publier sa dissertation, et Du Bos n'avait pas tenu compte de l'avertissement. Sur ces entrefaites, le Mercure barbu de Beauvais avait amené une nouvelle discussion. Sans doute aussi l'assurance un peu cavalière du jeune abbé, la façon désinvolte dont il traitait ses maîtres, avaient-elles déplu au vieux savant. Sa riposte, attendue par les curieux, parut au mois de janvier 1696 (3).

Le ton est assez ironique et dédaigneux. Du Bos avait tiré une preuve des différences de traits qu'on observe entre les médailles de Gordien Pie et celles de Gordien César : Galland déclarait sans ambages que cette différence était beaucoup moins grande sur les médailles elles-mêmes que sur les gravures données par Du Bos (4). Ses arguments n'étaient pas, du reste, toujours des meilleurs et risquaient d'embrouiller encore la question : il croyait devoir, lui aussi, corriger le texte de Zozime (5). Il faisait ressortir pourtant, avec clarté, l'objection essentielle : le silence inexplicable des historiens sur le quatrième Gordien. Il signalait quelques étourderies commises par Du Bos (6) et demandait la raison de l'orthographe *Affrique* adoptée dans les *Gordiens*. « Il n'est pas étonnant qu'une personne qui double Gordien César et les suffètes, double encore les lettres sans nécessité » (7). Enfin, disait-il en terminant, « je n'ai pas la pensée de croire que la vérité que j'ai défendue, toute claire qu'elle est, puisse être embrassée par une

(1) 24 novembre 1696. B. N. F. fr. 9.362, f. 296.
(2) Pagi à Nicaise, 24 février 1696. B. N. f. fr. 9.361 f. 99.
(3) Galland à Nicaise, 28 décembre 1695. F. fr. 9.362, f. 188. *Journal des Savants*, 1696, p. 37 suiv.
(4) P. 49. — (5) En lisant πολεμεῖν au lieu de πλεῖν, p. 28.
(6) Entr'autres celle qui lui avait fait prendre les consuls *suffecti* pour les *suffètes*. P. 53. Du Bos, p. 37.
(7) Ibid.

personne qui a pris tant de plaisir et qui s'est donné tant de peine à soutenir le contraire » (1).

Du Bos fut blessé : il était mal payé des compliments qu'il avait faits à la « nation polie » des antiquaires. Sur ce point, il avait changé d'avis peut être, et il pensait à Galland quand il écrivait à Bayle : « Vous avez eu grande raison de dire que la haine d'érudition était implacable (2) ». La querelle des *Gordiens* brouilla Du Bos et Galland : désormais ils ne parlent plus l'un de l'autre qu'avec aigreur.

Du Bos eut du moins la satisfaction de relever à son tour une bévue dans les rectifications de Galland. « Jusqu'ici, écrivait-il à Bayle, vous avez peut être cru qu'on ne pouvait pas citer un auteur si l'on n'avait écrit depuis lui. M. Galland vous désabusera. Selon lui c'est Zozime que cite Capitolin, dans un endroit où ce dernier ne nomme pas son auteur (3). » Il n'avait du reste nullement, disait-il, la tentation de repousser les traits de M. Galland : « il me semble qu'ils tombent assez d'eux-mêmes (4) ». Du Bos n'a jamais aimé à éterniser les polémiques. Les critiques l'ont rarement décidé à reprendre la plume. Il n'aurait sans doute pas répondu à Galland, en effet, si en 1697 il n'avait pas vu paraître une réfutation plus ample et plus docte de son livre : l'*Histoire des Trois Gordiens* de Gisbert Cuyper.

Le savant hollandais s'était intéressé de loin à la querelle des Gordiens. Il avait attendu avec une « grandissime impatience » l'exemplaire qui lui avait été promis du livre de Du Bos (5). Mais il ne fut ébranlé qu'un instant par l'hypothèse nouvelle.

Tandis qu'aucun historien, disait-il, n'a jamais parlé d'un quatrième Gordien, Valentius et Terentianus ont parlé du troisième. Cordus affirme que Gordien II n'a jamais été marié. Capitolin dit que Gordien l'Ancien a beaucoup aimé *son petit fils* et sa petite fille (6). Textes en main, il prouvait toutes les impossibilités de l'interprétation de Du Bos, et dénonçait clairement la supercherie de la correction de Zozime (7); il citait des

(1) P. 54. — (2) 19 décembre 1695. G., p. 246. — (3) 10 février 1696. G. p. 254. Réponse de Bayle, 19 avril 1696. T. — (4) 27 avril 1696. G., p. 265.

(5) Il finit par emprunter l'exemplaire de Bayle. 24 juillet 1694. 26 juillet 1695. 6 novembre 1696, Recueil Bèyer. p. 435, 248, 442 ; 12 juin et 7 octobre 1697, B. N., f. fr. 9.359. Bayle à Du Bos, 7 mars 1697. T. Cf. rec. Pélissier, p. 185.

(6) P. 4, 6, 13, 18. — (7) P. 29.

inscriptions, genre de preuves que Du Bos, tout entier à ses médailles, avait complètement négligé. Quant aux médailles, il en produisait de nouvelles, qui donnaient à Gordien Pie empereur la même expression enfantine qu'à Gordien César, et qui détruisaient entièrement l'argumentation de son adversaire [1].

En outre, le bourgmestre de Deventer relevait dans l'ouvrage de l'érudit français plusieurs détails discutables, et il se trouvait que c'étaient précisément les points où Du Bos avait cru prendre en faute le vénérable Tillemont. Notre abbé, par exemple, avait trouvé plaisante la distinction faite par Tillemont entre les médailles de Gordien Ier « souverain pontife » et celles de son fils qualifié simplement de « pontife ». « Il ne faut qu'être initié à l'histoire romaine pour savoir que la qualité de grand pontife était unie inséparablement à l'empire [2]. » — Au contraire, dit le Hollandais, ceux qui connaissent l'histoire savent que la distinction est parfaitement fondée, et que s'il pouvait y avoir deux empereurs, il n'y avait jamais qu'un seul grand pontife [3].

Du moins, si la leçon était claire, était-elle donnée avec les égards qu'on doit à un adversaire de marque. « Il vous réfute, écrivait Bayle, mais avec toute l'honnêteté imaginable [4]. » En effet, Du Bos n'était jamais désigné que sous le nom de « l'aimable et savant érudit », « l'élégant écrivain », *vis eruditus et elegans*. Toutes les remarques justes de sa dissertation étaient saluées comme des découvertes [5]. Du Bos ne savait pas que Cuyper se vantait de sa modération comme d'une louable « condescendance [6]. »

L'ouvrage de Cuyper avait entraîné la conviction décisive de tout le monde savant [7]. « J'ai lu, écrivait Pagi, les deux traités qu'on a faits sur les quatre Gordiens et je suis persuadé qu'il n'y en a eu que trois [8]. »

Du Bos, flatté sans doute d'avoir trouvé un contradicteur

(1) P. 22, 23. — (2) P. 32.
(3) P. 58-59. De même dans la question des prétoriens. Du Bos, p. 20; Cuyper, p. 51.
(4) 29 août 1697. G., p. 108. — (5) P. 62. Cf. Du Bos, p. 59. — (6) Cuyper à Basnage, 26 novembre 1707. Recueil Beyer, p. 405.
(7) Cuyper à Nicaise, 7 octobre 1697. B. N. F. fr. 9.359. Graevius à Nicaise, 14 octobre 1697 (Caillemer, p. 173). Cuyper à Bonjour, 15 décembre 1697, 15 nov. 98; à Huet, 30 juin 1700 (Pélissier, p. 223, 234, 26.)
(8) A Nicaise, 14 août 1697. B. N. F. fr. 9.361, f. 97.

aussi considérable, estima cette fois qu'il valait la peine de répondre [1]. Mais, à cette date, il se détachait déjà du milieu où il avait passé ses années d'études. De plus, ses voyages allaient commencer. « Je ne crois pas, écrivait Galland, que M. Du Bos s'occupe à autre chose qu'à se divertir à l'Opéra et avec ceux qui s'en mêlent. Touchant l'histoire des quatre Gordiens, il ne me paraît pas qu'il songe plus à répondre à M. Cuper qu'à ma lettre. C'est M. de Longpré qu'on en a chargé [2]. » Cependant, la réponse de Du Bos, commencée en 1697, s'achevait [3] : les *Vindiciæ* parurent pendant l'hiver de 1699 à 1700, dans l'intervalle de deux voyages. Cette brochure latine de 55 pages louait beaucoup la science et surtout la politesse de l'auteur des *Trois Gordiens* [4], mais répondait surtout à Galland. Il faisait observer, et cela est vrai, que son adversaire ne se tirait d'affaire qu'en supposant lui aussi des interpolations et des fautes dans les textes [5]. Il reprenait — sans preuves nouvelles — quelques-uns de ses arguments [6] et dissertait assez longuement sur les préfets du prétoire, question où Cuyper l'avait trouvé en faute [7]. Il ne manquait pas de signaler la bévue de Galland dont il avait parlé à Bayle [8] ; et surtout, il relevait assez vivement le ton discourtois de la réponse de son ancien maître. Galland avait insinué, on se le rappelle, que Du Bos avait donné de ses médailles un dessin volontairement inexact. « Je ne sais, répondait Du Bos, si ce savant s'est douté combien une telle accusation était injurieuse pour moi... nous mettrons ce manque de politesse sur le compte de ses longs voyages parmi les nations barbares [9]. »

La réplique fut soumise à ceux qui avaient suivi la querelle [10]. Galland écrivit à Nicaise : « Vous y trouveriez de quoi passer une demi-heure assez agréablement [11] ». Si plaisante que lui eût paru l'œuvre de Du Bos, il crut devoir

(1) Du Bos à Thoynard, 13 novembre 1697. B. N.

(2) A Nicaise, 12 février (1698 ?). B. N., f. fr. 9.362, f. 179. Nous n'avons trouvé nulle part ce que Longpré peut avoir écrit sur les Gordiens.

(3) Le privilège est du 13 avril 1699. — (4) P. 54. — (5) P. 11.

(6) La proclamation de mai, p. 4-5. L'absence des médailles de Gordien Pie César, p. 27.

(7) P. 41-53. Cuyper a répondu dans le projet de sa 2e éd. des *Trois Gordiens*, inséré dans les *Nouvelles de la République des Lettres*.

(8) P. 15, 16. — (9) P. 23.

(10) A Bayle et à Graevius. Du Bos à Graevius, 19 juillet 1700. *Corr.* Du Bos à Thoynard, 10 juin 1700.

(11) B. N., f. fr. 9.362, f. 184. 23 juillet 1700.

répondre à nouveau dans une dissertation latine (1). Cuyper lui aussi, prenant probablement la contestation des Gordiens plus au sérieux que ne l'avait fait Du Bos lui-même, voulut prolonger la discussion, laquelle cependant, semble-t-il, avait assez duré.

« J'en parlerai (des *Vindiciæ*), dans la 2e édition de mon histoire... M. l'abbé Du Bos me traite fort honnêtement et dit beaucoup de bien de moi, à ce que M. Spanheim m'écrit. Cependant, n'en déplaise à mon ami adversaire, je ne puis me défaire de mon jugement et je n'ai encore trouvé aucun homme de lettres qui l'ait condamné (2). » Mais cette nouvelle édition, dans laquelle l'honnête savant se proposait de réunir tout ce qui avait été écrit sur les *Gordiens*, y compris le livre de Du Bos traduit en latin, le traité de Galland, les *Vindiciæ* et la « duplique » de Galland, n'a jamais vu le jour. Il y a travaillé jusqu'en 1707, il en a beaucoup parlé dans sa correspondance (3), mais la guerre et la politique l'ont empêché de la mener à bien. Après quinze ans d'attente, en 1716, il se borna à en publier, dans l'*Histoire critique de la république des lettres*, un sommaire étendu (4).

A cette époque, personne ne songeait plus aux Gordiens, et la thèse de Du Bos avait été classée depuis longtemps parmi les paradoxes insoutenables. Un fait significatif le lui avait prouvé : quand il s'était agi de parler du quatrième Gordien dans la deuxième édition du *Dictionnaire*, Bayle s'était esquivé prudemment et s'en était tiré en prétextant le manque de place (5). Cuyper avait lui-même tiré la morale de cette longue et curieuse querelle dans une lettre latine à Huet, où il marquait sagement dans quelle mesure il est permis d'utiliser, en histoire, les données de la numismatique. « Certes l'étude des médailles est très utile, mais elle fera plus de mal que de bien si l'on s'en

(1) Spanheim à Nicaise, 12 janvier 1701 (Rec. Du Boys, p. 77). Galland à Nicaise, 16 janvier 1701. B. N., f. fr. 9.362, f. 192. Cette dissertation ne paraît pas avoir été imprimée.

(2) Cuyper à Nicaise, 4 juin 1700. B. N., f. fr. 9.359.

(3) Dans le recueil Beyer, lettres à la Croze, 1708-09 ; à Bignon, 25 septembre 1708, p. 203 ; à Basnage, 26 novembre 1707, p. 405 ; à Jurieu, 12 août 1705, p. 563 ; dans le recueil Pélissier : lettres à Bonjour, 24 juillet 1702, p. 259 ; à Ludolf, 10 septembre 1704, p. 281 ; à Huet, 16 mai 1703 ; 10 septembre 1704 ; 19 décembre 1705, p. 43, 52, 65.

(4) V. lettre à Huet, 13 février 1716 ; (Rec. Pélissier, p. 157). — Le chap. IV réfutait les objections de Du Bos, et constatait que les arguments des *Trois Gordiens* n'avaient pas été entamés par les *Vindiciæ*.

(5) Bayle à Du Bos, 20 février 1702. T.

autorise pour ne plus tenir aucun compte du témoignage des meilleurs historiens, et si l'on multiplie le nombre des empereurs toutes les fois qu'on trouve une variante dans leurs traits ou dans l'expression de leur visage. C'est ce qu'a fait, comme vous le savez, le célèbre Hardouin pour les médailles du siècle de Constantin. Mais à qui fera-t-on croire qu'il y ait eu une telle quantité de Constans, de Constantin et de Constantius en plus de ceux que nomment les auteurs ?... Ce sont les rêveries d'un homme éveillé (1). » Du Bos connaissait bien le jésuite Hardouin, qu'on citait au XVIIIe siècle comme on a cité de nos jours la brochure prouvant que Napoléon n'a jamais existé, et il raillait ses divagations historiques (2). Mais ces curieux ouvrages auraient pu lui inspirer de plus sérieuses réflexions. Il pouvait y voir l'exagération de la méthode conjecturale dont il avait usé lui même dans les *Gordiens*. Il aurait trouvé aussi, là et ailleurs, l'excuse de ses propres erreurs : la science des médailles était encore assez incertaine pour que de plus savants que lui fussent sans cesse victimes, et des falsifications, et des mésaventures d'une méthode arbitraire (3).

Du Bos est-il demeuré fidèle à son quatrième Gordien ? On trouve quelques lignes sur les *Gordiens* dans les *Réflexions critiques*, où il n'est plus question du quatrième (4). De ce que rien dans ce passage ne contredit l'opinion commune, on peut conclure, semble-t-il, que Du Bos s'y était tacitement rallié. Les historiens modernes, on le sait, ne mentionnent même pas la question du quatrième Gordien (5) ou ne la rappellent qu'à titre de singularité historique (6).

Il convient d'ajouter, à la série des œuvres de sa jeunesse érudite, les notes que du Bos a ajoutées à l'édition des *Grands chemins de l'empire romain*, de Bergier, parue en 1699 dans le *Thesaurus* de Graevius (7). Elles datent d'avant 1695. Du Bos les sortit de son portefeuille lorsque Bayle lui annonça que Henninius préparait une nouvelle édition du Bergier (8), et Bayle

(1) 1700. Rec. Pélissier, p. 27. Il s'agit de la *Chronologia ex nummis antiquis restituta*, 1693. Hardouin avait soutenu aussi que presque tous les écrits attribués aux anciens étaient l'œuvre des Bénédictins (*Opera varia*). Cf. *Journal littéraire*, 1734, tome XXII, 1re partie.

(2) A Bayle, G., p. 271, et 10 août 1696, C. *Corr.* — (3) Cf. Morel, p. 305-6. — (4) R. C. II. 13, p. 215. — (5) Rohden et Müller. — (6) Baumann, p. 18; Lehmann, p. 8, 13. — (7) Dans le tome X. La 1re éd. de Bergier est de 1622.

(8) Bayle à Du Bos, 21 avril 1695 (T.). Du Bos à Bayle, 10 février 1696, G., p. 254 « J'ai fait autrefois quelques remarques dessus ».

les lui demanda pour les communiquer à Henninius [1]. Du Bos procura aussi aux éditeurs, après bien des démarches et des lettres, un exemplaire de Bergier annoté de la main même de l'auteur [2]. En 1699, les notes de Du Bos s'imprimaient. Il s'excusa de leur désordre [3]. On ne dit pas ce qu'il a pensé en constatant qu'Henninius avait ajouté à ses notes d'autres notes qui les contredisaient. Du Bos avait traité Bergier un peu comme Tillemont, et il recevait d'Henninius la même leçon que de Cuyper.

Si contestables qu'ils eussent été, les essais de Du Bos n'en avaient pas moins attiré l'attention du monde savant : c'étaient en somme des débuts encourageants. A ce moment-là, il est vrai, de nouvelles occupations allaient le détourner des textes et des médailles. Mais, quand on est né érudit et collectionneur, on l'est pour la vie. Du Bos ne cessera jamais de faire la chasse aux vieilles monnaies et aux inscriptions curieuses. Pendant ses voyages en Hollande et en Angleterre, en Italie surtout, plus tard encore, pendant ses missions diplomatiques, il trouvera du temps pour visiter les collections, pour comparer les frappes et les effigies, pour critiquer les ouvrages nouveaux ; il se divertira, par exemple, aux dépens de Baudelot et de son agathe de Ptolémée Aulète, qui est en réalité, selon lui, une tête de Dante [4] ; il enverra à ses amis et il recevra d'eux des descriptions et des dessins de pièces rares [5]. Plus tard encore, son histoire de la *Monarchie française* contiendra des chapitres « prouvés par les médailles ». Il écrira toute une dissertation sur les *Espèces monnayées depuis Louis VI* [6].

Mais, s'il n'avait point renoncé aux antiquités, il s'était séparé pour un temps du monde des antiquaires. En quelques années,

(1) Du Bos à Bayle, 24 septembre 1696. G., p. 277. Bayle à Du Bos, 21 octobre 1696 *Œuvres div.*, p. 723-724. Du Bos à Bayle, 7 décembre 1696. C. *Corr.* 1er mars 1697. G., p. 293.

(2) Cet exemplaire était à Reims. Du Bos à Bayle, 25 juin 1696. G., p. 269-270. 10 août 1696. *Corr.* Bayle à Du Bos, 3 septembre 1696 (T.). Du Bos à Bayle, 23 septembre 1696. G., p. 277 ; à Thoynard, 24 septembre 1696. Bayle à Du Bos, 13 décembre 1696. *Œuvres div.*, p. 725. Henninius remercia Bayle et Du Bos dans le *Thesaurus*, p. 611. En même temps Du Bos lui avait envoyé l'ode latine du P. Commire sur Bergier, placée en tête du volume.

(3) A Thoynard, 21 août 1698 ; 1er mars 1699.

(4) V. lettre à Saint-Hilaire, décembre 1698 (T.) et à Thoynard, 17 septembre 1699. Lettre de l'Arsenal, 24 décembre 1698. Voir notre *Corr.* à cette date.

(5) A Thoynard, 25 septembre 1698, et passim dans toutes les séries. Lettres de Louvois, de Cantelmo, de Passionei, de Polignac. T.

(6) Inédit. T.

du reste, il avait perdu coup sur coup tous ses anciens maîtres, Saint-Hilaire, Thoynard, Galland. Plus tard on avait si bien oublié ses *Gordiens* que ce fut un étonnement quand on vit paraître, en 1734, le savant ouvrage de l'*Etablissement de la Monarchie française*. « Voilà tous les antiquaires bien étonnés, écrivait Marais ; personne ne s'attendait à cet ouvrage de la part d'un homme qui écrivait pour les arts ([1]). » En 1730, en effet, rien ne désignait plus l'ancien secrétaire du maréchal d'Huxelles, le protégé du cardinal Dubois, l'académicien auteur des *Réflexions*, comme un amateur d'antiquités.

(1) A Bouhier, 22 mars 1734. B. N. F. fr. 24.414, f. 508. *Pour et Contre*, 1734, t. II, p. 274.

CHAPITRE III

LE MONDE ET L'OPÉRA

Historien et numismate, Du Bos s'est efforcé — et les *Gordiens* en témoignent — de ne pas être un homme de collège. Il a toujours affirmé son horreur pour le pédantisme. Ce sentiment était, du reste, celui de sa génération, et il s'en félicitait. « Il faut voir combien nos jeunes gens, qui se piquent de lettres, sont curieux d'avoir les manières du monde, la politesse dans les conversations, évitant avec soin le ton dogmatique et certain air crasseux tant reproché aux pédants (1). » Son successeur à l'Académie a dit de lui : « Sa maxime était qu'un homme d'esprit fait d'aussi bonnes études dans le monde que dans le cabinet, que celles même du cabinet n'étaient jamais portées à leur perfection que lorsqu'elles avaient été polies par le commerce des hommes (2) ». Mais il cherchait dans ce commerce autre chose encore que la culture de son esprit. Il est certain qu'il a aimé le monde pour lui-même et pour ses plaisirs. Les *Réflexions critiques* contiennent — nous l'avons vu — des fragments de confession personnelle. Il nous y avoue — et assez clairement — qu'il a ressenti l'amour et ses « tourments ». Là encore, il nous apprend qu'il a connu la passion du jeu : il sait pourquoi, aux jeux d'habileté, le vrai joueur préfère les jeux de hasard, le lansquenet et la bassette, qui tiennent l'âme dans une émotion continuelle et dans une « espèce d'extase (3) ». « Quand nous sommes dans un de ces réduits où plusieurs joueurs sont assis autour de différentes tables, pourquoi un instinct secret nous fait-il prendre place autour des joueurs qui risquent de plus grosses sommes, bien que leur jeu ne soit pas aussi digne de curiosité que celui qui se joue sur les autres tables ?... C'est

(1) A Bayle. G., p. 249 (1696). — (2) Du Resnel. Discours, p. 93. — (3) R. C. I. 2, p. 23-24.

que... ceux qui jouent gros jeu nous émeuvent davantage parce qu'eux-mêmes ils sont plus émus (1). »

Où donc Du Bos a-t-il vu jouer le gros jeu ? Pas chez Galland, sans doute, ni chez Ménage. Mais nous savons qu'il fréquentait chez Briconnet de Millemont et chez le président Bignon, chez ces parlementaires dont les salons tenaient l'intermédiaire entre ceux des bourgeois de lettres et ceux des mondains. De ce temps sans doute datent ses relations avec les d'Avant et les de Mesmes, — eux aussi collectionneurs de médailles (2), — avec le président de Maisons, dont l'indult devait lui conférer, en 1714, un canonicat à Beauvais. Il a connu ce château de Maisons-Laffitte, où le pavé résonnait sans cesse du bruit des équipages, mais qui recevait tant de savants qu'il ressemblait — disait-on — à un monastère (3). Claude de Longueil allait précisément épouser, en 1698, cette sœur de la maréchale de Villars, Marie-Charlotte de Varangeville, dont Du Bos devait rester le commensal et le correspondant assidu.

Dès 1695 aussi, sans doute, soit par Bignon, soit par l'évêque de Beauvais, Forbin de Janson, soit par l'abbé de Dangeau, Du Bos avait été introduit chez Mme de Ferriol, Angélique de Tencin (4), sœur aînée de la fameuse chanoinesse de Tencin, venait d'épouser M. de Ferriol, le frère de l' « inventeur » de Mlle Aïssé (5). Le jeune ménage s'était installé à Paris, et déjà Mme de Ferriol, qu'on dépeindra « agitée, rapace et pédante, vive et spirituelle malgré tout (6) » réunissait autour d'elle savants et diplomates, poètes et ecclésiastiques. On sait qu'elle fut plus tard la maîtresse du maréchal d'Huxelles — leurs hôtels de la rue Neuve-Saint-Augustin communiquaient par le jardin (7) — et ainsi s'explique, sans doute, pourquoi Du Bos devait débuter aux affaires étrangères comme secrétaire du maréchal. Du Bos avait été l'un des premiers commensaux — peut-être l'un des premiers adorateurs — de la jolie Dauphinoise. C'est d'elle, très certainement, qu'il rapportait les propos à Bayle.

(1) R. C. I. 4, p. 43. — (2) A Bayle, 5 mars 1705. *Corr.*

(3) V. L. Galichet, *Histoire de Maisons-Laffitte* (s. d.). Du Bos nous dit (recueil Crozal p. 10) qu'il y avait vu un tableau de Saint-Jean au désert.

(4) Née en 1676.

(5) Il avait été successivement conseiller et président à mortier (honoraire) au parlement de Metz, et trésorier receveur des finances du Dauphiné.

(6) P.-M. Masson, *Mme de Tencin*, p. 17-18. — (7) Ibid.

« Je lisais dernièrement à une dame d'esprit et du grand monde l'endroit de votre lettre, qui dit que nous ne voyons pas de vos livres où les femmes du Septentrion soient scandalisées comme celles de Paris dans les nôtres. J'entends, répondit-elle, ce qu'il veut dire avec les femmes du Septentrion qui ne font point parler d'elles. Mais c'est que les femmes du Septentrion sont les femmes du Septentrion (1). »

C'est chez Mme de Ferriol, peut être, que Du Bos avait rencontré l'abbé de Feuquières. Il y voyait aussi J.-B. Rousseau, très assidu à la rue Neuve-Saint-Augustin, qui, cette année 1696, faisait jouer le *Flatteur*, et dont il parlait comme de l'un de ses meilleurs amis (2). Plus tard, Rousseau se brouilla avec Du Bos comme avec tant d'autres, et l'outragea dans ses épigrammes, s'il faut en croire Voltaire (3). Quelques-unes — parmi les épigrammes avouées et imprimées — peuvent fort bien s'appliquer à notre abbé (4). Mais Voltaire parlait sans doute de celles qui furent cause du bannissement de Rousseau et dont lui-même avait accusé Saurin. En 1696, voici ce que Rousseau écrivait à Du Bos :

« Je vis avec ma fièvre comme M. de Francine avec ses créanciers... or ça, pardieu, écrivez-moi que je sache au moins si vous êtes vivant. Je vous supplie d'embrasser notre ami Duché pour l'amour de moi quand vous le verrez, et de faire toujours ma cour à l'illustre Mme de Fériol, chez qui je ne doute point que vous n'alliez souvent, homme d'esprit comme vous êtes et femme d'esprit comme elle est. Mon Dieu, que ne sont elles toutes comme celle-là : nous nous passerions aisément des hommes. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur (5). »

Cette lettre nous introduit dans une société bien différente, on le voit, de celle qui se réunissait chez Ménage ou chez Foy-Vaillant. Comme J.-B. Rousseau, Duché de Vancy était un homme de théâtre, auteur de plusieurs livrets d'opéra. Quant à Francine, il était, depuis la mort de Lulli (6), l'un des directeurs de l'Opéra, installé dans le théâtre du Palais-Royal. Galland

(1) 19 novembre 1696. G., p. 286. V. Bayle à Du Bos, 21 octobre 1696. *Œuvres div.*, p. 723-724.

(2) Du Bos à Bayle, 19 novembre 1696 et 1er mars 1697. G., p. 282 et 290. Cette lettre mentionne avec regret et sympathie l'échec du *Flatteur*. Le 16 février 1696, il avait signalé avec indifférence l'échec de *Jason* (à Bayle. G., p. 255-6). La date de la liaison de Du Bos et de Rousseau peut donc être fixée avec certitude à l'année 1696.

(3) T. 3, p. 311 ; t. 24, p. 354.

(4) « A un critique moderne » (livre II, n° XVII). « Monsieur l'abbé, vous n'ignorez rien... » (livre II, n° XXV).

(5) 8 novembre (?) 1696. T. Publié dans Dupont White. — (6) En 1687.

accusait Du Bos de passer tout son temps « à se divertir à l'Opéra et avec ceux qui s'en mêlent. » Et il est très vrai que ce spectacle, avec ses actrices, ses musiciens, ses séductions élégantes, tenait une plus grande place dans la vie de notre abbé que les Gordiens et les inscriptions de Beauvais. Il se partageait entre la littérature austère des érudits et celle que l'on cultive dans les coulisses de l'Opéra ; et s'il apportait aux recherches d'érudition la curiosité d'un esprit avide de savoir, il allait à l'Opéra avec l'enthousiasme d'un homme jeune, très épris de musique et de plaisir, et que les considérations morales paraissent avoir retenu fort peu..

On ne saurait pas ce qu'a été l'Opéra pour lui si l'on n'avait conservé que ses lettres à Saint-Hilaire : à son oncle de province, dont il espérait, paraît-il, la survivance, il dissimulait volontiers, on le comprend, cet aspect de sa vie parisienne. Bayle déjà était, à cet égard, un peu mieux renseigné. Quant aux lettres de Du Bos à Ladvocat, le conseiller au Grand Conseil, il n'y est question que de l'Opéra. Et Galland ne fut pas le seul à s'étonner de cette passion. En 1719 encore, Mathieu Marais trouvait, dans les *Réflexions critiques*, « des autorités d'Opéra déplacées dans le livre d'un ecclésiastique (1) ». On pouvait remarquer, en effet, avec quelle admiration, avec quelle émotion encore, après vingt cinq ans, Du Bos parlait du talent de Mlle Le Rochois, la célèbre et belle actrice qui avait joué l'*Armide* de Lulli et l'*Iphigénie* de Duché (2). On pouvait s'étonner de cet abbé académicien qui égalait, dans son enthousiasme, la chorégraphie à la poésie, qui s'intéressait à la destinée du corps de ballet autant qu'à celle de la tragédie française, qui plaçait aussi haut que la gloire de Racine, non seulement celle de Lulli, mais celle de Feuillée, de Brosses, du danseur d'Olivet et de leurs aimables élèves, et qui discutait l'entrée de la chaconne de *Cadmus* avec le même sérieux qu'une scène d'*Andromaque* (3).

Au moment où Du Bos quittait la Sorbonne, en 1692, l'Académie royale de musique était sous la direction de Francine, lequel se débattait dans de terribles difficultés financières (4). La

(1) *Journal*, t. IV, p. 482. — (2) *R. C.* I. 41, p. 438 ; 46, p. 500. — (3) *R. C.* III. 9, p. 166 ; 10, p. 183 et suivantes, 263 et suivantes.

(4) Gendre de Lulli et directeur (avec des interruptions) de 1687 à 1728. Associé du banquier Foissin, ainsi que de Lapôtre et de Montarsy, puis de Dumont. V. Perrault, *Mémoires*, éd. Bonnefon, p. 129.

succession de Lulli était lourde à recueillir. Sa gloire était encore vivante dans cet Opéra qui était son œuvre et sa chose. Les habitués et les connaisseurs ne pouvaient encore se consoler de la perte de ce maître qui, malgré toutes les réserves qu'on avait dû faire sur son caractère, avait porté si haut la gloire de la musique française. Du Bos avait recueilli les plaintes de ce public pour lequel, depuis la mort de Lulli, il n'y avait plus d'Opéra (1). Mais Du Bos n'avait pas entendu Lulli, et aucun regret, aucune comparaison fâcheuse ne pouvait lui gâter le plaisir d'une soirée au Palais-Royal. En 1693 on donnait *Alcide* de Marais (2) et de Louis Lulli, puis *Didon*, de Desmarets, avec paroles de Mme Guillot de Sainctonge, cette femme dont la mère, elle aussi, était poète et qui écrivit bientôt après le texte de *Circé* (3). Tout de suite, Du Bos s'était passionné pour ces représentations dont la richesse et la mise en scène pompeuse contrastaient si singulièrement avec la pauvreté du décor des tragédies (4). De plus, remarquablement sensible au charme de la mélodie, il se réjouissait des progrès rapides de la musique en France. « Depuis l'établissement de l'Opéra, le public capable de dire son sentiment sur la musique s'est augmenté des trois quarts à Paris (5). »

Du Bos a invoqué des « autorités d'Opéra » : c'étaient celles-là qu'il lui était le plus facile de citer. A l'Hôtel de Bourgogne et à l'Hôtel Guénégaud il n'était qu'un spectateur assidu ; au Palais-Royal, il était quelque chose de plus. Avec son ami Ladvocat, il faisait partie d'un de ces groupes de connaisseurs et d'habitués qui vivaient dans la familiarité des compositeurs et des artistes, suivaient les répétitions, et organisaient le succès de l'opéra nouveau. Ils se rencontraient souvent chez le banquier Foissin, qui, ayant avancé des fonds à Francine, jouait un peu le rôle d'un directeur (6). C'étaient le librettiste Duché, le compositeur Colasse, qui allait être nommé en 1696

(1) *R. C.* III. 18, p. 343. — (2) Chef d'orchestre depuis 1687.

(3) Joué en octobre ou novembre 1694. V. Du Bos à Bayle, 19 décembre 1695. G., p. 245. Mme Gillot la mère traduisit Comynes en français moderne. La fille, Louise Geneviève Gillot de Sainctonge (1650-1718), est aussi l'auteur de *Poésies Galantes* (1696).

(4) *R. C.* I. 46, p. 501. — (5) *R. C.* II. 22, p. 353.

(6) Du Bos, dans les intervalles de ses voyages, logeait dans son hôtel ou du moins se faisait adresser là ses lettres. Thoynard à Du Bos, 10 août 1701. T. Louvois à Du Bos, 31 octobre 1701. T. Plusieurs lettres de 1698 et 1699. Sur les réunions chez Foissin, J.-B. Rousseau, éd. Londres, 1753, t. V, p. 289.

maître de la musique de la Chambre royale (1), Desmarets, le plus populaire et le plus fécond des musiciens d'Opéra, de qui Du Bos vit donner *Didon* en 1693, *Circé* en 1694, *Théagène* en 1695, *Iphigénie* qui devait être jouée en 1696 et ne le fut qu'en 1704, avec la collaboration de Danchet et Campra (2). Quant aux cantatrices, Du Bos a pu entendre encore quelques unes de celles qui, sous Lulli, avaient fait la gloire de l'Opéra naissant : Mlle Le Rochois, dont le succès avait été si prodigieux dans *Armide* (3) ; Mlle Desmatins ; la belle et blonde Fanny ou Fanchon Moreau, et sa sœur Louison, qui avaient tenu les grands rôles de Lulli (4), et Mlle Renaut. Les chanteurs étaient Thévenart, Lestang et Dumesnil (5).

Du Bos assistait aux répétitions privées qui se donnaient tantôt chez M. Foissin, tantôt chez les compositeurs, et quand il était à Beauvais, son ami Ladvocat le tenait au courant de tout ce que l'on avait fait sans lui, lui décrivant la composition des chœurs, les décors, les costumes (6).

« Il y a un habit de Phinée (7) qui est nouvellement imaginé mais fort peu propre à un Ethiopien. Il faut espérer qu'il le sera à quelque autre aussi bien que celui de Mlle Renaut qui est neuf ; et en innocente elle représente la reine. F. Moreau fait Andromède en habit d'Eolie, la Rochois (8) en habit de Médée celui de Mérope, Thévenart avec celui d'Elpenor (9) et ses bas de soie (jouera) Céphée. Lestang y est magnifiquement vêtu... »

Cette correspondance de l'hiver de 1694 à 1695 nous apprend que Du Bos, dans les coulisses de l'Opéra, était un personnage. « Il y a quelques brigues, lui écrit Ladvocat, contre l'opéra nouveau, lesquelles jointes à quelques démêlés entre les acteurs et entre ceux ci et les amis d'un abbé pour qui j'ai toute l'estime qu'on est obligé d'avoir pour un mérite distingué, feront aux uns et aux autres plus de chagrin qu'ils se l'imaginent... Les uns le prétendent faire représenter le 5 du prochain et les autres

(1) Paul Colasse (1639-1709).

(2) V. G., p. 245. Les dates du dictionnaire de Clément sont souvent inexactes.

(3) Ladvocat à Du Bos, 13 janvier 1695. T.

(4) Ladvocat à Du Bos, 9 janvier 1674 ; 1er novembre 1694 ; 2 février 1695, T. Louison M., a débuté en 1680 dans le prologue de *Proserpine* ; Fanny M., à 15 ans, en 1683, dans *Phaéton*.

(5) Ladvocat à Du Bos, 13 janvier 1695. T. — (6) Ladvocat à Du Bos, 9 [janvier] 1694 ; 15 janvier 1695. T.

(7) Ladvocat à Du Bos, 13 janvier 1695. T. Il s'agit de *Persée* de Quinault et Lulli (1682), repris en janvier 1695.

(8) Elle avait déjà ce rôle en 1682. — (9) Rôle de *Circé*.

le 15 : voilà tout ce que l'on me dit : vous en serez plus tôt et mieux instruit quand vous serez ici [1]. » Du Bos donnait des conseils, suggérait des idées. Il composait des couplets destinés spécialement à la voix de Mlle Moreau et de Mlle Desmatins, et c'étaient des couplets sur Vénus. « Votre pensée sur l'Amazone [2] est très propre à être bien exécutée par Mlle Desmatins et (celle sur) Vénus [3] par Mlle Moreau dont le caractère aura quelque chose de moins embarrassant que vous ne pensez quand il faudra qu'elle donne la couronne à Adonis, que ses ancêtres avaient méritée pour leurs descendants par le culte qu'ils avaient établi dans Paphos [4]. »

Quelquefois il proposait des corrections qui n'étaient pas du goût des auteurs.

« L'air de *Théagène* m'a été chanté par Desmarets en présence de M. Foissin ; ce n'est pas sur votre correction, que je trouverais plus expressive et plus naturelle ; mais je crois que la présomption très naturelle aux auteurs entêtés de leurs productions n'a pu le soumettre à se servir de vos vers. Il a même cru « Le Nil apprend enfin... » trop héroïque pour s'en servir ; il ne vous l'envoie pas noté [5]. »

« Le Nil apprend enfin... » Cet hémistiche — ou ce vers — est-il un vestige, le seul qui subsiste, de l'œuvre poétique de l'abbé Du Bos ? Voltaire a décrit l'abbé, « cet être indéfinissable qui n'est ni ecclésiastique ni séculier » et qui s'égaie « à composer des chansons tendres » : « Un jeune et vif bachelier français, criaillant le matin dans les écoles de théologie, et le soir chantant avec les dames [6]. » Du Bos chantait, mais à cette date, déjà, il ne criaillait plus.

Auprès des habitués de l'Opéra, du reste, Du Bos avait moins d'autorité comme poète que comme critique. Il écrivait sur les pièces du répertoire, *Bellérophon*, *Armide*, *Cadmus*, le *Triomphe de l'Amour*, *Persée*, *Géta*, et surtout sur les opéras nouveaux, *Didon*, *Circé*, *Théagène*, *Jason*, *Iphigénie en Taurique*, des lettres manuscrites que l'on se passait de main en main et qui étaient une véritable gazette de l'Opéra [7]. « J'ai... lu avec M. l'Avocat général vos remarques très savantes et si judicieusement écrites

(1) Ladvocat à Du Bos, 7 octobre 1694. T. Cet opéra est *Circé*. — (2) Personnage de *Bellérophon* de Lulli et Th. Cornaille. — (3) *Venus et Adonis* (?), de Desmarets et Rousseau. — (4) Ladvocat à Du Bos, 7 octobre 1694. T. — (5) Ladvocat à Du Bos, 7 octobre 1694. T. — (6) *Lettres phil.*, t. I, p. 64, 73. — (7) Ladvocat à Du Bos, 7 octobre ; 1er nov. 1694 ; 3 janvier 1695. T.

sur les opéra que j'ai toutes les envies du monde d'en avoir une copie [1]. » Le séjour de Beauvais ne l'empêchait pas de travailler à ses critiques, car c'est là que Ladvocat lui écrivait : « Je vous dirai, Monsieur, que j'ai... la critique de *Persée* dont je suis extrêmement satisfait et que j'attends les autres avec impatience... [2] »

Ce commentaire si fort goûté consistait surtout dans les quelques notions de mythologie et d'histoire nécessaires à l'intelligence complète de la pièce.

« Une critique aussi judicieuse que celle-là est le plus sûr moyen d'apprendre avec plaisir et de retenir sans peine la fable ou l'histoire... un prince à qui on voudrait l'apprendre la retiendrait bien mieux que dans les livres en allant à la comédie aidé de vos remarques et aurait beaucoup moins de peine si les auteurs en savaient autant que vous [3]. »

De toutes ces dissertations il ne nous est resté qu'une lettre sur l'opéra de *Didon* [4]. Du Bos recherchait la cause du « succès prodigieux » de cet opéra, joué dans de très mauvaises conditions, et ne la trouvait ni dans les vers « faibles, chargés d'épithètes inutiles et impertinents », ni dans les situations, qui n'offraient rien d'extraordinaire. La gloire de la réussite n'appartient pas davantage au musicien « qui n'a pas obtenu le même succès pour des opéra qu'il a travaillés avec encore plus de soin ». Il reste « la qualité du sujet et la manière dont il est traité ». L'histoire est touchante et belle. « Les noms d'Énée et de Didon sont de grands noms connus de tout le monde... et c'est beaucoup pour un auteur de trouver l'auditeur déjà affectionné à ses personnages. » C'est exactement ce que Du Bos dira plus tard du choix des sujets dans la poésie épique [5]. Ces qualités d'action font passer sur la faiblesse des vers.

« Je ne parle pas du morceau : *sombre forêt*... et : *torrents que l'hiver n'a jamais arrêtés*... N'est-ce pas faire parler Iarbas en fou que de dire qu'il leur pardonne de ne pas soulager son malheur. Les amants s'adressent quelquefois aux rochers et autres sourds, mais c'est pour les rendre confidents secrets de leurs peines ou pour les redire à leurs maîtresses. Mais c'est assez de leur donner des oreilles pour entendre. La métaphore est trop dure de leur donner des mains pour agir [6]. »

(1) De Ladvocat, 7 octobre 1694. — (2) 17 février 1695. Cf. 3 janvier et 2 février. — (3) 7 octobre ; 21 octobre 1694. — (4) De Desmarets et Mme de Saintonge. Septembre 1693. — (5) R. C. I. 12, p. 78. — (6) Mss. T.

Rien de plus classique, on le voit, que cette appréciation. Du Bos juge cet opéra d'après le texte, comme on juge une tragédie. Plus tard, au contraire, dans les *Réflexions critiques*, il ne cherchera le plaisir de l'Opéra que dans la musique et la beauté du spectacle.

Mais voici en quoi Du Bos, dès 1693, se sépare des critiques classiques : c'est que Boileau et La Bruyère n'auraient jamais fait à un opéra l'honneur d'un examen aussi approfondi ; c'est que, comme Saint-Evremond, ils considèrent tous les opéras comme également méprisables « dans la diposition du sujet et dans les vers (1) ». Du Bos prend l'opéra beaucoup plus au sérieux. Il rappelle dans ses *Réflexions* le temps où il n'était permis de louer Quinaut comme poète sans se décrier soi-même aux yeux des gens de goût (2). Du Bos avait connu ce temps : mais alors même il ne croyait pas, comme La Bruyère, que l'opéra fût condamné à n'être qu'un divertissement sans portée, une féerie dont tout l'intérêt est dans les machines et dans l'extraordinaire. Et, sans doute, ce n'était pas être original, en 1693, que de se plaire à l'Opéra et de le dire ; on sait combien ce spectacle, divertissement favori de l'aristocratie, était déjà en faveur. C'était l'être davantage que de justifier l'opéra comme genre dramatique et d'y chercher un plaisir pour l'esprit. Ceux qui l'avaient fait avant Du Bos, c'étaient Perrault et les contempteurs des Anciens. Et ainsi, une fois de plus, Du Bos se classe parmi ceux que la nouveauté n'effarouche pas, et à qui les autorités n'en imposent que médiocrement.

Précisément, une préface que Du Bos avait composée pour *Théagène et Chariclée*, lui avait valu les félicitations de Perrault (3). Il semble que ce médiocre opéra de Desmarets et Duché soit celui de tous dont le succès lui ait tenu le plus à cœur : avec son ami Ladvocat, il n'a pas cessé de s'en occuper pendant six mois. Il avait proposé, nous l'avons vu, des corrections au texte. Il avait même entrepris une nouvelle traduction du roman d'Héliodore (4).

(1) Saint-Evremond, t. III, p. 284. — (2) R. C. II. 28, p. 409.
(3) Du Bos à Francastel, 5 avril, 10 juin 1695. H. L., p. 145, 147. Nous n'avons pas retrouvé cette préface.
(4) Sur laquelle nous n'avons pas d'autres renseignements que deux allusions d'une lettre de Ladvocat, 3 janvier 1695. T.

Ladvocat se piquait d'être, lui aussi, un connaisseur. En un tour de main, il bâtissait un opéra, distribuait les rôles et choisissait les décors : au premier acte et au dernier, un port de mer « très affreux et qui ne coûterait pas beaucoup à ces Messieurs » ; à l'acte second, une plaine « où seraient des brebis paissantes l'herbette » ; pour les autres actes, on se contenterait de la solitude de *Bellérophon* « qui n'a paru que dans cinq ou six opéra et qui serait encore assez nouvelle dans celle-ci. Je suis persuadé que le peu de dépense qu'il y aurait à la mettre sur pied en pourrait faciliter beaucoup l'exécution (1) ». Mais il était surtout un critique terriblement épris de règle et d'autorité, féru d'Aristote, et en somme aussi pédant dans ses théories qu'embarrassé dans son style (2). Ses idées provoquaient du moins des discussions intéressantes. Le fait que Du Bos, qui conservait peu de lettres, a gardé celles de Ladvocat, prouve qu'elles avaient pour lui quelque signification. Bien curieuse, par exemple, la lettre sur l'Opéra spirituel qu'on avait parlé d'établir en 1696 (3).

« La poésie est faite pour plaire... L'histoire y peut être appliquée pourvu qu'elle représente les actions humaines non pas de la manière qu'elles sont arrivées mais telles qu'elles devraient vraisemblablement se passer... Cependant si elle (l'action) est tirée de l'écriture sainte on n'y peut rien changer. Où serait donc l'invention du poète...? Un auteur qui tire son sujet de l'Écriture Sainte, qu'il ne peut altérer sans crime, a beau donner à ses personnages les plus belles maximes du christianisme... : les vers, aussi bons ou meilleurs que ceux de M. d'Andilly Corneille ou Racine, demeureront à leur place sur leur Parnasse : toute la grâce qu'ils peuvent demander à Apollon sera de les reléguer parmi les historiens versificateurs... Les dévots se persuadent que le merveilleux du poème dramatique se rencontre principalement dans ce qu'il y a de pitoyable et de terrible... Nos opéra roulent sur d'autres principes et le génie de notre nation naturellement tendre s'est trouvé obligé par la nécessité de son caractère à privilégier la galanterie sur le théâtre... Je vous dirai... que Louison Moreau sera de l'Opéra spirituel

(1) Ladvocat à Du Bos, 9 novembre 1694. T. Il s'agit d'un Opéra d'*Iphigénie*.

(2) Il insistait pour ajouter des remarques de son crû aux critiques de Du Bos, et celui-ci faisait la sourde oreille. 3 janvier 1695. T.

(3) « Je ne sais si vous savez qu'on avait entrepris de donner ici un opéra spirituel dont l'établissement devait être fait par Moreau de Saint-Cyr. Le privilège portait une grande extension ; et cela allait à faire représenter des comédies saintes de la même manière qu'on les jouait à l'Hôtel de Bourgogne et avec des intermèdes et des chœurs de musique. M. de Francine qui s'était joint à M. Moreau a trouvé le moyen d'en empêcher l'exécution et il a fort bien fait. » Lettre de J.-B. Rousseau à Duché, 13 novembre 1696. *Œuvres*. Bruxelles 1747. T. III.

et que la première pièce qui sera représentée sera *Esther*, qu'il faudra que l'on ait mis en musique. Ces nouvelles ne sont pas trop sûres. Elles m'ont pourtant été dites par une actrice qui m'a assuré en avoir répété les airs... J'ignore s'il y aura parmi les chanteuses des comédiennes spirituelles et non charnelles (1) ».

Cette page a l'intérêt de fournir un nouveau commentaire contemporain de la pensée de Boileau :

De la foi du chrétien les mystères terribles...

Elle pose aussi quelques-unes des questions auxquelles Du Bos donnera plus tard des solutions originales. Ladvocat était de ceux qui reprochaient aux opéras de Quinaut de n'être pas assez littéraires. Constatant que la faveur croissante de l'opéra coïncidait avec la décadence de la tragédie, et craignant que « ceci ne tuât cela », il conseillait aux poètes, d'accord avec Saint-Evremond, d'ajouter de la musique aux « belles comédies (2) ». Mais il demandait en même temps à l'opéra de faire en sens inverse une partie du chemin qui devait le rapprocher de la tragédie. Il pensait retrouver, dans un opéra plus régulier et plus noble, la tragédie antique (3). Du reste, d'autres avaient pensé comme lui que l'opéra devait être une tragédie et non une épopée mise en musique : *Atys* et *Armide* même s'intitulaient *tragédies en musique.*

Aussi ne pardonnait-il pas à l'opéra ses invraisemblances et ses effets faciles, « ces incidents tumultueusement fourrés pour rendre le spectacle plus agréable aux badauds et aux provinciaux ». « Les machines, disait-il, sont bonnes pour des garçons de boutique nouvellement arrivés à Paris... Ou Aristote n'y entend rien, ou les machines commencent à n'être plus assez nouvelles pour les préférer au dessus des règles les plus inviolables (4) ». Ces règles inviolables, Ladvocat croyait possible de les imposer aux librettistes d'opéra, tout en conservant la galanterie « introduite par Corneille » et que nos mœurs exigent. « Plus je médite et plus je vois de la difficulté à (que la difficulté est de) choisir un bon sujet ; les vers et la musique ne sont pas à mon sens si difficiles

(1) Ladvocat à Du Bos, 1er novembre 1694. T. — (2) Saint-Evremond, t. III, p. 287-297. — (3) Ladvocat à Du Bos, 3 janvier, 2, 17 février 1695. T.

(4) 13 et 27 janvier 1695. T. Il s'agit du dénouement de *Theagène et Chariclée*, qui comportait un *deus ex machina*.

à composer quand le sujet sera propre et bien disposé [1]. » Du Bos démontrera le contraire dans ses *Réflexions critiques*. Pour le moment, il se borne à répondre qu'il lui paraît difficile de ramener l'opéra à la forme antique de la tragédie. Il objecte la simplicité de l'action chez les Anciens, si opposée à la complication romanesque de l'opéra, — la tradition galante de notre théâtre, si étrangère à la gravité de la tragédie grecque, — les chœurs, dont le rôle n'est nullement le même sur notre scène que sur celle d'Athènes et de Rome. En présence des théories de Ladvocat, qui pensait qu'un opéra mieux fait nous rendrait la tragédie de Sophocle, il commençait à se rendre compte de la différence des genres — et de celle des temps. Il avait même traité l'opéra de « grotesque de poésie [2] ». C'était le mot de Dacier, dont Du Bos précisément, dans les *Réflexions*, prouvera l'injustice [3].

C'est dans les *Réflexions critiques* qu'il faut chercher la suite de ce débat. C'est là que nous verrons Du Bos porter la discussion sur un autre terrain et faire de l'opéra une œuvre essentiellement musicale, destinée à parler aux sens et à l'imagination, dont toute la puissance est dans l'expression, et qui ne procède point des règles d'Aristote. Il montrera combien la galanterie chère à Ladvocat est contraire à la véritable grandeur tragique. Et il emploiera tout un volume à disserter sur le théâtre des Anciens, et à prouver que leur tragédie ne se chantait pas — comme le croyait Ladvocat — à la façon de nos opéras.

(1) Jeudi 9e 1694. T. — (2) Ladvocat à Du Bos, 27 janvier 1695. T.
(3) R. C. III. 5, p. 100. Dacier, *Poétique d'Aristote*, p. 85. André Lebrun, *Théatre lyrique* (1712). Preface.

CHAPITRE IV

DU BOS ET BAYLE

Des lettres que Du Bos a écrites à Bayle, dix-huit seulement nous ont été conservées : nous possédons la plus ancienne, celle du 17 décembre 1695, et aussi la dernière réponse de Bayle, du 1er décembre 1706, écrite trois semaines avant la mort du philosophe. Sur son lit de mort, Bayle avait en main une lettre de Du Bos. Cette correspondance a été particulièrement suivie pendant les années 1696 et 1697. Du Bos, à ce moment, a fini ses études et n'a pas commencé ses voyages ; il passe presque tout son temps à Paris sans occupation déterminée. Aussi les lettres de cette époque, écrites dans une période de recueillement et de loisir, sont-elles les plus riches d'idées et les plus précieuses à tous les égards. Nous y trouvons la pensée du jeune écrivain à l'époque où, formé par ses études et par le monde, il ne s'est pas encore concentré sur les ouvrages de longue haleine de son âge mûr. Sa curiosité, libre encore de toute spécialisation, se porte sur tous les aspects de la vie intellectuelle et sociale. Les antiquités et l'archéologie l'intéressent encore ; par de solides lectures, il se prépare à la fois à la carrière diplomatique et à ses grands ouvrages historiques et littéraires. Mais c'est surtout le mouvement des idées qui l'occupe, le progrès de la civilisation et des mœurs — la philosophie, au sens que les esprits de la trempe de celui de Bayle et du sien vont bientôt donner à ce mot. Et voilà déjà, entre le jeune abbé et l'illustre écrivain, assez de points de contact pour expliquer l'amitié de ces deux hommes que tant de choses, semble-t-il, auraient dû séparer.

C'est par l'abbé Nicaise — naturellement — que Bayle avait appris l'existence du jeune savant beauvaisien [1]. L'année

(1) Nicaise à Bayle, 26 juin 1694. G., p. 593.

suivante, il le remerciait de l'envoi des *Gordiens* dans une lettre où il exprimait le désir de voir la correspondance se continuer. « Un livre aussi chétif que le mien, répond Du Bos, ne méritait pas un compliment comme le vôtre... aussi je le reçois comme une pure civilité française : outre la vivacité et l'agrément de la nation qu'il paraît par vos livres que vous avez conservée parmi les frimas d'Hollande et au milieu des brouillards de la Meuse, je vois encore que vous en avez gardé l'honnêteté et la courtoisie (1). » Ces compliments introduisent une longue série de réflexions diverses et de renseignements bibliographiques. En prenant ce rôle d'informateur, Du Bos répondait évidemment au désir de Bayle. A cette époque, tout homme cultivé, en province ou à l'étranger, cherchait à s'assurer au moins un correspondant ordinaire qui pût lui faire, régulièrement, la chronique de la capitale. Pour un esprit comme celui de Bayle, — dont la fonction était de tout lire et de tout savoir, — des correspondances semblables, suivies, exactes, intelligemment documentées, étaient la plus impérieuse des nécessités. Du Bos allait s'employer à alimenter cette curiosité insatiable et à grossir cette prodigieuse érudition. Il a été l'un des « reporters » de Bayle — et à ce titre seul cette correspondance aurait de l'intérêt. Dans cet échange d'idées et de faits, Du Bos a reçu plus qu'il n'a donné : il n'a pas été inutile, pourtant, à l'œuvre de Bayle.

La publication du *Dictionnaire*, qui s'achevait précisément alors, donna à Du Bos l'occasion de quelques utiles services. Personne n'attendait avec plus d'impatience le fameux ouvrage, annoncé par le retentissant *Projet* de 1692 (2). Le second volume avait paru dès novembre 1696, à Rotterdam, chez Reinier Leers (3). Mais la guerre rendait encore les communications difficiles : un mois après, les Parisiens ne connaissaient encore l'ouvrage que par l'extrait qu'en avait donné Basnage de Beauval dans l'*Histoire des ouvrages des savants* (4).

Après la réunion des plénipotentiaires à Ryswick, les exemplaires arrivèrent enfin. « Votre dictionnaire est lu de tous ceux qui le peuvent faire, et estimé de tous ceux qui le lisent (5) ».

(1) 19 décembre 1695. G., p. 241. — (2) *Projets et fragments d'un dictionnaire critique*. Rotterdam, Leers, 1692. — (3) Avec la date de 1697.

(4) Juillet 1696, p. 491-509. V. Du Bos à Bayle, 19 novembre 1696, G., p. 278 ; 7 décembre 1696, C. *Corr.*

(5) Du Bos à Bayle, 14 juin 1697. G., p. 278.

Son succès, en effet, avait été tel que les libraires parisiens avaient formé le projet de le réimprimer immédiatement et avaient demandé pour cela un privilège au chancelier Boucherat. Celui-ci avait chargé l'abbé Renaudot d'examiner l'ouvrage et le rapport de l'abbé avait été un réquisitoire passionné. Bayle était quatre fois hérétique, en religion, en politique, en morale, et en littérature; il avait tourné l'Eglise en ridicule; il avait cherché à rendre le règne de Louis XIV odieux à cause de ses mesures contre les réformés ; il avait rempli son livre d'obscénités et loué les modernes aux dépens des anciens. Bayle, qui ne connaissait encore ce rapport que par ouï dire, avait écrit une lettre destinée à être mise sous les yeux du chancelier [1]. « Il a fait son mémoire le plus violent et le plus satirique qu'il a pu, et vous avez fait votre lettre la plus douce et la plus retenue qu'il vous a été possible [2]. » Mais le chancelier refusa le privilège et interdit même l'entrée du livre en France [3]. Bayle, du reste, s'en félicitait, parce que cette défense exciterait la curiosité — *nitimur in vetitum* — parce qu'il échappait ainsi aux contrefaçons de Lyon, et parce que l'édition de Hollande s'épuiserait plus rapidement et lui permettrait d'en commencer une seconde [4]. Il n'en remerciait pas moins son correspondant de ses indications. « Je vous rends mille grâces des observations que vous m'avez communiquées sur ce qui peut être répondu en ma faveur... [5] ». Comme il ne connaissait toujours pas le texte exact du mémoire Renaudot, qui était encore manuscrit, Du Bos parvint à le copier et à le lui envoyer [6]. Bayle remercia, et se mit aussitôt en devoir de répondre à ces attaques dont il n'avait pas soupçonné la gravité [7]. Et, aussitôt, il se remit à l'ouvrage pour une nouvelle édition.

(1) La lettre était adressée à M. Baillet. Bayle à Janiçon, 11 février 1697, et à Du Bos, 24 juin. *Œuvres div.*, p. 730-736.

(2) Du Bos à Bayle. G., p. 298. — (3) Du Bos à Bayle, 14 juin 1697. G., p. 302. — (4) A Du Bos, 13 mai 1697. *Œuvres div.*, p. 735. — (5) 24 janvier 1697. *Œuvres div.*, p. 736. — (6) 19 août 1697. G., p. 302-303. Bayle remercie le 29 août. G., p. 107.

(7) Du Bos l'en avait averti déjà. Bayle à Du Bos, 12 août 1697. T. A Janiçon, 29 août 1697. T. « Je n'ai su que depuis quatre ou cinq jours que le rapport qui fut fait à M. le Chancelier du *Dict. Hist.* contient quatre ou cinq pages... Je n'en connaissais qu'un petit sommaire de neuf ou dix lignes... » C'est donc par erreur que cette lettre, dans la coll. de Troussures, est indiquée comme adressée à Du Bos. La réponse de Bayle, adressée à Jurieu (*Réflexions sur un imprimé qui a pour titre... Jugement du public...* 1697) se trouve à la suite du Dictionnaire (t. IV). Cf. Gigas, p. XVII, XIX.

C'est donc dans cette seconde édition seulement que la plupart des renseignements fournis par Du Bos ont pu prendre place. Dans l'immense érudition de Bayle, l'apport de Du Bos n'est naturellement pas facile à discerner. Néanmoins il n'est pas négligeable, et sans doute est-il honorable pour notre abbé d'avoir fourni des matériaux, même anonymes, à ce célèbre monument de science et de philosophie.

Ce que Bayle demandait surtout à son correspondant, c'étaient les nouvelles de la république des lettres. Aussi plusieurs des lettres de Du Bos ne sont-elles que des répertoires de titres suivis de brèves indications (1). Souvent elles répondent à des questions précises : tantôt il s'agit de la dissertation de Balzac sur l'*Herodes infanticida* (2), tantôt du curieux ouvrage de Cornellius, *Querela infantium sine baptismo mortuorum* ; et grâce à l'entremise de Du Bos, Bayle put donner une analyse de ce rare ouvrage (3) ; une autre fois on lui demande de s'informer s'il existe une traduction de l'histoire persane de Tamerlan (4). Ces renseignements exigeaient parfois de véritables recherches, et Bayle s'excuse : « Vous aurez lieu de vous moquer de moi comme d'un homme *troppo interrogativo*... (5) ». « Vos interrogations, répond Du Bos, me font trop d'honneur pour me plaindre jamais que vous soyez *troppo interrogativo*... (6). »

Du Bos parle plus volontiers encore des personnes que des livres : nous connaissons son talent pour le portrait malicieux. « C'est un homme, dit-il de l'abbé Faydit, qui sait quelque chose, mais de ces gens inquiets et turbulents à charge à la société, qui vont remuer un bourbier dès qu'ils le voient (7). » A propos du philosophe Hénault, et de son sonnet de l'*Avorton*, il écrit à Bayle une page si joliment tournée que celui-ci la transcrit telle quelle dans son dictionnaire. « M. d'Hénault, auteur du sonnet sur Mlle de Guerchi, et maître de Mme Deshoulières, a eu assez de réputation à Paris de son vivant, et elle subsiste encore, bien qu'il soit mort il y a quatorze ans. Il est

(1) 23 septembre 1696. G., p. 273 ; 7 décembre 1696. C. *Corr.*

(2) Ouvrage de Heinsius. De Bayle, 28 mai 1697. T. Lettre incomplete dans les *Œuvres div.*, n° 193, p. 735, datée du 13 mai.

(3) 3 septembre 1696. T. Réponse de Du Bos, G., p. 275.

(4) 24 juin 1697. *Œuvres div.* p. 736-737. Reponse de Du Bos, (perdue) du 9 août 1697. V. G., p. 305 et 105.

(5) 19 avril 1697. T. — (6) G., p. 256. — (7) 10 août 1696 Cf. *Corr.* f. *Dict.* III, p. 64. 723-5.

vrai que son mérite n'étant pas imprimé, pour parler M. Ménage, sa réputation n'a pu s'étendre comme celle de bien d'autres... C'était un homme d'esprit et d'érudition, aimant le plaisir avec raffinement, et débauché avec art et délicatesse. Mais il avait le plus grand travers dont un homme soit capable : il se piquait d'athéisme et faisait parade de son sentiment avec une fureur et une affectation abominable [1]. »

Ici, du reste, l'érudition de Du Bos se trouvait en défaut : le mérite de Hénault était imprimé depuis 1670, et notre abbé put l'apprendre par une note de Bayle dans la seconde édition. Bayle n'en avait point averti Du Bos ; mais il lui avait communiqué l'objection faite par un Anglais qui pensait que le sonnet de l'Avorton n'était point de Hénault [2]. Du Bos affirma que le sonnet était positivement de lui, et Bayle inséra sa réponse [3].

Quelquefois, Du Bos rédigeait pour le *Dictionnaire* de véritables dissertations. Il paraît être l'auteur, en particulier, du mémoire d'où a été extrait l'article *Hermant* de la seconde édition. Il avait également fourni un article sur son autre compatriote, l'abbé Gendron ; mais celui-ci n'a pas pris place dans le *Dictionnaire* [4].

Du Bos envoyait aussi en Hollande la chronique de l'Académie. Bayle s'intéressait tout particulièrement à Perrault, dont il admirait l'esprit émancipé et vraiment moderne, et dont il admettait volontiers les théories littéraires [5]. Tous deux étaient plus philosophes que poètes. Du Bos servit souvent d'intermédiaire entre les deux écrivains [6]. Il avait suivi de très près la querelle de Boileau et de Perrault et assisté à leur réconcilia-

(1) 27 avril 1696. G., p. 257-8. Bayle, *Dict.* art. Hénault, t. II, p. 720-721. Il ajoute une citation d'une autre lettre de Du Bos (perdue) du 19 juillet 1697. La lettre de Du Bos avait paru déjà dans la 1re édition. Art. *Spinoza*. Note 4. V. *Corr.*, à ces dates.

(2) Bayle à Marais, 2 octobre 1698. *Œuvres div.*, p. 768.

(3) T. II, p. 720. (*Corr.* 17 juillet 1697 et lettre suiv.). Le sonnet est bien de Hénault mais n'a probablement pas été fait pour Mlle de Guerchi.

(4) V. Du Bos à Bayle, 19 novembre 1696. G., p. 278 ; 7 décembre 1696 (*Corr.*), où Du Bos s'excuse d'avoir fourni « un si petit nombre de remarques » et la réponse de Bayle du 13 décembre (*Œuvres*, p. 725) où il le remercie de lui avoir fourni « de si bons matériaux ».

(5) *Dict.* art. *Poquelin*, t. III, p. 787, n. Il constate qu'on n'a pas répondu aux *Parallèles*. V. art. *Apelles*, t. I, p. 259-260, et *Zeuxis*, t. IV, p. 551, sur l'imitation. Art. *Poquelin*, t. III, p. 788, il admet comme Perrault qu'on peut juger d'un écrivain d'après une traduction.

(6) 10 février 1696. G., p. 249. Perrault a imprimé dans sa réponse aux *Réflexions critiques* de Boileau, une déclaration de Bayle. Le 25 juin 1696, (G., p. 267), Du Bos envoie à Bayle un portrait de Perrault. Cf. G., p. 257. 304.

tion solennelle. « Lundi dernier se fit l'accomodement de M. Perrault avec M. Despréaux : au sortir de l'Académie, ils étouffèrent tous leurs ressentiments dans une belle et bonne embrassade. J'ai vu les choses de près et je vous assure que l'amnistie a été prise et donnée de part et d'autre de bonne foi [1]. » Mais, en envoyant à Bayle l'épigramme de Boileau :

> Tout le trouble poétique
> Dans Paris s'en va cesser...

il ajoutait : « Si la plaie est fermée, il reste encore une grande cicatrice [2] ».

Quant aux œuvres, Du Bos les apprécie en homme d'esprit et de goût, sans qu'il soit possible encore de dégager de sa critique les éléments d'une doctrine personnelle. Du reste, les ouvrages qui ont paru dans ces années-là n'étaient guère de nature à provoquer la discussion. Le plus intéressant de ses jugements est celui qu'il porte sur les lettres de Bussy Rabutin, beaucoup plus estimées, dit-il, que ses mémoires, « où il n'y a que de la jactance [3] », et sur les lettres de Mme de Sévigné et de sa fille qui furent insérées, comme on le sait, avec celles de Bussy, dans l'édition de 1697. « Vous trouverez... des lettres de Mme de Sévigné et de Mme de Grignan, qui pourraient faire honneur à un académicien. Ces lettres et celles de quelqu'autres femmes qui sont dans les deux autres volumes, montrent bien que nos dames n'ont pas moins d'esprit et de génie que leurs mères, mais ce n'est plus de ce côté-là qu'elles ambitionnent de briller [4]. »

Il déplore la disparition de la bonne érudition. « Notre siècle est devenu bien enfant sur les livres ; il lui faut des contes, des fables, des romans et des historiettes [5]. » Bayle répondait : « Il ne se peut rien voir de plus juste que vos réflexions sur l'abus qui se commet en France au préjudice de l'histoire [6] ».

De politique, nos deux amis parlaient peu. « Je me mêle peu de politiques » écrivait Du Bos en 1697 [7]. Comme nous le

(1) Du Bos à Saint-Hilaire, 3 septembre 1695. H. L., p. 143. — (2) 19 décembre 1695. G., p. 46. — (3) G., p. 214, 97. — (4) 14 juin 1697. G., p. 297-8.

(5) G., p. 293-4 (1697), à propos des contes de Mme d'Aunoy. Cf. à propos de l'*Histoire secrète du connétable de Bourbon*. G., p. 251 (1696).

(6) *Œuvres div.*, p. 733 (1697). Cf. *Dict.* art. *Nidhard*, t. III, p. 506 ; *Dissertation sur les libelles diffamatoires*, t. IV, p. 587.

(7) G., p. 305.

verrons, il s'en mêlait déjà plus qu'il ne voulait bien le dire.

Mais il n'était jamais sorti de l'Ile de France, et Bayle, l'esprit le plus vraiment cosmopolite de son temps, s'en apercevait sans doute. La politique étrangère était évidemment la question où la différence des points de vue devait amener des malentendus. Du Bos voyait dans la paix de Savoie un grand succès politique (1). A quoi Bayle répondait que cette paix « utile ou nécessaire » n'avait rien de glorieux. « Si la paix générale vous coûte autant à proportion elle vous sera bien pernicieuse (2). » Il n'y avait cependant aucune aigreur dans ces discussions. Plus averti que son jeune correspondant, Bayle était resté assez français de cœur pour le comprendre. Et il ne partageait pas plus les préjugés des Hollandais que ceux de Paris. En France on l'accusait d'attaquer la monarchie de Louis XIV ; en Angleterre on lui reprochait par contre « d'élever perpétuellement la grandeur de la France et de rabaisser le mérite des alliés (3) ».

Bayle n'est pas l'auteur de l'*Avis aux Réfugiés*, et précisément la correspondance publiée par M. Gigas contient un aveu de Larroque qui doit clore définitivement cette controverse historique (4), dans laquelle notre abbé, qui savait la vérité, a placé son mot (5). Mais Bayle n'était pas éloigné de penser comme Larroque sur le compte des réfugiés. Et naturellement, dans la polémique contre Jurieu et Le Clerc, Du Bos et Bayle étaient du même côté. Du Bos écrira contre les réfugiés, dans les *Intérêts* et ailleurs, des pages violentes où nous retrouverons les arguments de l'*Avis*.

En 1696 déjà, Du Bos disait ceci : « Ce nous est un grand divertissement de voir les livres... qui nous viennent de temps

(1) 23 septembre 1696. G., p. 273. C'est à propos de la relation de la *Campagne de Namur* (La Haye 1695) que Du Bos attribuait à M. de Fargis. V. Du Bos à Thoynard, 14 septembre 1696. B. N.

(2) 21 octobre 1696. *Œuvres div.*, p. 728.

(3) Bayle à Desmaizeaux, 23 juillet 1706. *Œuvres div.*, p. 877. A Du Bos, 28 mai 1697. T. Lettre incomplète dans *Œuvres div.*, p. 735.

(4) Larroque à Bayle, 23 avril 1691. « On m'a dit qu'il y avait une nouvelle réponse à l'*Avis important*... On m'assure que vous êtes aussi de la conjuration et que vous voulez y répondre. *Et tu fili!* » G., p. 439. *L'Avis important aux Réfugiés* est de 1690. Cf. Desmaizeaux, *Vie de Bayle. Œuvres div.*, T. I, p. LXVI. Bastide, *Bulletin de la Soc. d'Hist. du protestantisme français*, 1907, p. 557. Jurieu écrivit contre Bayle l'*Examen d'un libelle intitulé : Avis*... et Bayle répondit par sa *Cabale chimérique*, 1691.

(5) Dans les *Intérêts de l'Angleterre*, il dit que l'*Avis* est l'auteur d'un réfugié « qui passe pour bon protestant » (p. 300-301).

en temps d'Hollande. Il faut voir comme vos ministres, qui en France ne faisaient que leurs prêches, y décident des finances et des ressources de l'état, et comme ils se trompent [1] ». De même il relevait vivement l'erreur du physicien Haertsoeker [2], lequel prétendait avoir dû quitter Paris, à cause de la cherté énorme des vivres [3]. « Il y a trois ans que la raison de M. Haertsoeker était une bonne raison, mais les choses sont présentement passées à l'autre extrémité, et jamais les vivres ne furent à meilleur compte [4]. » Bayle répondait : « Je connais une infinité de gens pour qui ce serait une nouvelle mortifiante que de leur communiquer ce que vous m'apprenez touchant le luxe de Paris. J'ai eu la charité... de les laisser dans l'illusion où ils sont, qu'il n'y a que la misère qui soit accrue depuis 8 ans par toute la France [5] ». « C'est manquer de prudence, dit Du Bos dans la *Ligue de Cambrai*, de former un projet contre un état sur les relations infidèles de ceux que les révolutions en ont chassés [6]. » Plus tard Du Bos rompra une lance, dans les *Intérêts*, pour Bayle contre Jurieu, Massard et Alix [7], et Bayle citera, dans son *Dictionnaire*, de longs passages du *Manifeste de l'électeur de Bavière* [8].

Mais, à cette époque, Du Bos s'intéressait surtout au mouvement des idées philosophiques. Il parlait à Bayle des découvertes scientifiques ; du duc de Roannez, qui avait obtenu un privilège pour une machine « qui remonte les rivières par la force interne » ; de Lagarouste, qui avait perfectionné le levier [9]. Ils s'occupaient longtemps d'un médecin de Frise qui avait trouvé un moyen de faire suer en introduisant quelque chose dans l'urine [10]. Les controverses des philosophes et des théologiens tiennent plus de place encore dans leur correspondance : la polémique du P. Bouhours, du P. Simon, et de « l'abbé Albigeois » qui n'était autre que Thoynard [11], les querelles du P. Doucin et du président Cousin [12], l'interdiction

(1) G., p. 255. — (2) 1656-1725. — (3) Bayle à Du Bos, 21 octobre 1696. *Œuvres div.*, p. 724. — (4) 19 novembre 1696. G., p. 277. — (5) 3 janvier 1697. *Œuvres div.*, p. 726. — (6) I. p. 293. — (7) P. 301-302. — (8) Art. *Bourgogne*. t. I. p. 645-646. (9) A Bayle, 10 août 1696. *Corr.* — (10) G., p. 274 (1696). *Œuvres div.*, p. 731 (1697). Bayle à Du Bos, 3 septembre 1696. T.

(11) *Discussion de la suite des rem. du P. Bouhours*. 1693 (par Thoynard). *Apologie de M. Arnaud et du P. Bouhours contre l'auteur déguisé sous le nom de l'abbé Albigeois* (par le P. Simon). 1694. G., p. 289 (1696). 292, 299 (1697). *Œuvres div.*, p. 733 (1697). Du Bos à Saint-Hilaire, 8 et 17 février 1697. T.

(12) G., p. 290 (1697).

des *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe* du P. Daniel, qui ne sont pour Du Bos que des « fadaises » (1).

Du Bos n'est pas l'ami des jésuites. « Ceux qui aiment l'honneur de la nation appréhendent bien que l'on n'en ôte (des *Hommes illustres* de Perrault) M. Arnaud et M. Pascal, sur ce qu'un misérable docteur de Sorbonne nommé Précellès a été remontrer à M. le Chancelier (2). » Les nouveautés religieuses, du reste, n'ont aucunement sa sympathie. Mme Guyon, par son « outré quiétisme » a bien mérité la prison (3). Son opinion sur la grande querelle de Bossuet et de Fénelon tiendrait dans la formule : « Beaucoup de bruit pour rien ». Il n'est pas assez religieux pour prendre l'hérésie au tragique, ni même pour l'examiner attentivement. Il n'est pas pour cela athée : au contraire, il déteste l'athéisme qui s'affiche en discours et en écrits (4). C'est ce « travers » qu'il reprochait à Hénault ; et il le reproche aussi à Spinoza : Descartes ne peut être rendu responsable de ce « système extravagant ». Aussi loue-t-il beaucoup la réfutation du P. Lamy (5). Il restera à l'égard du dogme dans cette disposition de respectueuse indifférence qui laisse entière la liberté de l'esprit. En 1706, il s'étonne que Le Clerc puisse « réduire la religion chrétienne au seul dogme de Jésus Christ (6) ».

Mais si Du Bos n'aime pas les athées, il aime encore moins les dévots et les « prêcheurs ». Tillemont en était un, et l'auteur des Gordiens n'a pas pardonné sa dévotion à sa science. Aussi est-ce pour lui une véritable joie de l'esprit de constater l'inutilité de leurs efforts. « L'année dernière, les théâtres étaient déserts, il n'y avait point de moines qui n'eût un auditoire mieux garni. Depuis que l'on s'est avisé d'écrire contre et de damner ceux qui allaient à la comédie, la fureur des spectacles est devenue une mode que tout le monde suit avec exacti-

(1) G., p. 251 (1696). Du Bos à Saint-Hilaire. H. L., p. 148 (1695).

(2) G., p. 268 (1696). Ailleurs il compare la maison des Révérends Pères à la caverne du lion, parce qu'ils sont « toujours prêts à se mettre en possession des choses, et jamais disposés à se dessaisir de rien ». (A Thoynard, 1er mai 1699). Cf. 28 avril et 4 mai B. N.

(3) Du Bos à Saint-Hilaire, 11 janvier 1697. T. Cf. G., p. 295 (1697).

(4) Cf. R. C. I. 15, p. 122. « J'appelle impiété tous les discours brutaux que fait tenir une audace insensée contre la religion en général. »

(5) *L'Athéisme renversé*, 1696. Du Bos à Bayle, 9 décembre 1696. *Corr.* Bayle à Du Bos, 13 décembre. *Œuvres div.*, p. 725. Cf. G., p. 292-3 (1697).

(6) A Bayle, G., p. 311.

tude. Voilà l'effet... des déclamations que tous les prédicateurs firent alors contre le théâtre, par ordonnance du feu archevêque [1]. » Et ailleurs : « Il est survenu une grande inondation de livrets contre la comédie, les uns plus méchants que les autres. On dit que la plupart sont payés par les comédiens. S'ils pouvaient la faire défendre par le pape, cela vaudrait encore mieux [2] ». Dans ces passages significatifs, Du Bos se rencontrait encore avec Bayle ; et celui-ci s'est sans doute souvenu de ses lettres quand il a parlé de l'inutilité des prédications [3] ; comme il s'est rappelé les *Gordiens*, quand il a dit qu'on ferait bien d'ôter du livre de Tillemont « tant de réflexions dévotes que l'on y a répandues et qui auraient dû être réservées pour des sermons ou pour des livres de piété [4] ». Cependant les livres de dévotion se vendent à Paris comme les romans ; Haertsoeker l'a constaté et Du Bos le confirme. « Les livres de dévotion, quoiqu'ils ne se lisent pas plus que les autres, sont mieux vendus... Il est à la mode d'être dévot... Si Dieu ne nous assiste, on mettra bientôt la moitié de la ville en couvents, et la moitié des bibliothèques en livres de dévotion [5] ». Il se console en pensant que tous les pays se valent. « Par ce que vous me mandez de la conduite de votre synode à l'égard de MM. Saurins et Jurieus, je vois qu'il y a des moines dans toutes les religions s'il n'y a point de frocs [6]. »

Visiblement, ce qui n'était qu'humeur railleuse devient habitude de l'esprit, et, d'épigramme en épigramme, un scepticisme raisonné et réfléchi, peu à peu, se forme. Du Bos connaissait bien Van Dale et Fontenelle, qui ruinaient si habilement, et la foi dans le merveilleux, et la confiance excessive du savant dans ses propres lumières. L'aventure de Jacques Aymar lui paraît répéter assez plaisamment l'histoire de la dent d'or.

« Vous aurez lu que cet homme, après avoir passé pour miraculeux pendant un an, fut mandé à Paris par M. le Prince ; il y réussit d'abord et en imposa presque à tout le monde. Après deux petits livres déjà imprimés sur ce sujet, Vallemon en fit un troisième, contenant

(1) A Bayle, 19 décembre 1695. G., p. 243-4 — (2) A Saint-Hilaire, 3 septembre 1695. H. L., p. 149.

(3) *Dict.*, art. *Conecte*, t. II, p. 209. Cf. *Pensées sur la comète*, CXXXI (t. III. p. 84).

(4) *Continuation des Pensées sur la Comète, (t. III)*. p. 192.

(5) A Bayle, 19 novembre 1696. G., p. 279, 281. Cf. Bayle à Du Bos. *Œuvres div.*, p. 724. Du Bos à Thoynard, 7 juin 1700. B. N.

(6) G., p. 279 (1696).

600 pages in-12, pour expliquer mécaniquement le tournoiement de la baguette divinatoire. M. P. Legendre, de l'oratoire, la réfuta et prouva fort bien que la baguette ne pouvait tourner sans l'intervention du diable. Enfin, après ces beaux livres, il se trouva que Jacques Aymar était un fripon que M. le Prince fit chasser... Ce qui est de plus plaisant pour un philosophe dans cette histoire, c'est que Vallemont assure au commencement de son livre, que l'aventure de la dent d'or rapportée par M. Van Dale, l'a rendu sage, et que auparavant entreprendre l'explication du prodige, il s'est assuré de son existence [1]. »

Dans ces pages d'un si clair bon sens, il y a bien plus de maturité déjà que dans les *Gordiens*. « Pour la crédulité aux médecins et aux charlatans, elle est aussi grande qu'elle l'était autrefois à Rome pour les astrologues [2] ». Du moins ne croit-on plus aux apparitions. « L'air de France ne vaut rien à présent pour les prodiges [3]. » C'est par là que Du Bos s'apparente le plus nettement à Bayle et à Fontenelle, et le rationalisme cartésien l'aurait conduit à des négations plus formelles, s'il n'avait pas été retenu par un certain fonds de traditionnalisme. Dans les *Intérêts* il raille les alchimistes [4] ; dans la *Ligue de Cambrai*, les Italiens « dont l'imagination échauffée reçoit sans examen tout ce qui tient du merveilleux » et qui croient aux prophéties des mosaïques de Saint-Marc de Venise [5]. Les Vénitiens par contre ont fort bien fait de ne point trop compter sur les prières pour sauver leur Etat [6]. Il a soin de protester qu'il ne confond pas les oracles païens et les prophéties chrétiennes, la fausse religion et la vraie, et pourtant, ici comme dans les *Gordiens*, comme Fontenelle dans le *Traité des oracles*, c'est bien ce qu'il fait. Plus tard il ne traitera pas mieux les présages qui ont manifesté à Clovis la protection du ciel. « Cette consultation faite par Clovis, était-elle une action religieuse, ou bien un effet blâmable de la curiosité effrénée de pénétrer dans l'avenir, que les hommes ont toujours eue, et qui fit souvent chercher aux premiers chrétiens dans les livres sacrés et sur les tombeaux des saints, des présages pareils à ceux que leurs pères avaient cherchés, quand ils étaient encore païens, dans les ouvrages de Virgile et dans les autres d'Apollon [7] ». S'il n'ose mettre en doute la

(1) 27 avril 1696. G., p. 261-2. Cf. p. 299. Bayle à Du Bos, 28 mai 1697. (T.) *Dict.*, art. *Abaris*, t. I, p. 6, 7.

(2) G., p. 274. — (3) P. 262. C'est à propos de la vision de Ruvengal, en Bretagne. — (4) P. 221. — (5) T. II, p. 247, 222, t. I, p. 357. — (6) T. I, p. 189. — (7) M. F., II, p. 183.

Sainte Ampoule, il se rattrape avec la colonne de feu de Poitiers, et suggère qu'elle pourrait bien n'avoir été qu'un signal convenu entre Clovis et ses partisans (1).

Le mouvement des idées est inséparable des transformations de la société et du progrès de la civilisation. Cet enthousiaste de l'Opéra, cet ennemi des prêcheurs ne sera pas de ceux qui récriminent sur la décadence des mœurs et qui se figent dans le regret stérile de la vertu des anciens âges. C'est avec optimisme qu'il contemple les changements inévitables de la société. Au début tout au moins, dans la fameuse querelle, il se range franchement du côté des « modernes ». Toutes ses sympathies sont pour Perrault, qui représente à ses yeux le progrès, la lutte contre les théories gothiques et le dogmatisme des régents. « Le latin de M. Perizonius ne l'a point du tout chagriné; lorsqu'il a embrassé le parti qu'il a pris, il a dû s'attendre d'être bien injurié des pédants, et il s'y est attendu (2) ». Il se réjouit, nous l'avons vu, de l'avènement d'une génération ennemie du pédantisme (3).

Une lettre de Bayle lui fournit une occasion intéressante de développer ses idées sur les mœurs de son siècle. Bayle avait lu les *Réflexions, pensées et bon mots* de Bernier, et il s'étonnait de la peinture qu'on y trouvait des femmes de Paris, devenues, disait l'auteur, grandes buveuses d'eau-de-vie et grandes preneuses de tabac, sans compter les autres vices (4).

« Il est vrai, répond Du Bos, que depuis dix ans, il y a bien des choses de changées ; ce n'a pas toujours été en bien. Il semble que les femmes aient oublié qu'elles sont d'un autres sexe que les hommes, tant elles cherchent à en prendre les manières, et tant elles se sont familiarisées avec eux. Ces respects et ces déférences que leurs mères exgeaient des hommes, les gêneraient trop ; on vit avec elles sans façons comme d'ami à ami. Au jeux, à l'Opéra, aux parties de promenade, elles paient aussi exactement leur écot et leur contingent que les hommes, et tiendraient à injure que l'on voulût, hors quelques raisons particulières, payer pour elles. L'usage des suivantes est banni ; un cavalier va tête à tête avec une femme, sans qu'on y prenne garde, et aux filles de chambre ont succédé des valets de chambre. Au lieu des

(1) Ibid., p. 189.
(2) A Bayle, 25 juin 1696. G., p. 267. Jacques Perizonius de Leyde avait attaqué Bayle, en même temps que Francius (Pieter Fransz) d'Amsterdam.
(3) G., p. 249.
(4) Du Bos à Bayle, 10 août 1696. G. *Corr.* Bayle à Du Bos, 21 octobre 1696. *Œuvres div.* p. 723-4.

enfants qu'elles avaient autrefois pour laquais, elles choisissent à présent les plus grands garçons et les mieux faits (1). »

Sans doute, Du Bos ne félicite point les femmes d'avoir « mis à bas » la terreur du qu'en dira-t-on et le « retranchement » de la pudeur. Il appelle même le luxe un « fléau ». Mais la peinture des mœurs prend toujours et d'elle-même les formes de la satire : celle de Du Bos ne traduit ni forte indignation ni vraie tristesse. On retrouve ici le moraliste qui louait la débauche délicate de Hénault, et qui plus tard fera l'apologie de la paresse, parce qu'elle « empêche plus de mauvaises actions que toutes les vertus (2) ». Il note tous les progrès réels que constitue une telle transformation.

« L'on est aussi poli que jamais, et l'air naturel et aisé, auquel on est revenu par raffinement, vaut bien les manières fardées et le style ampoulé de la vieille cour. Pour ce qui est de boire, les femmes se sont mises là-dessus au niveau des hommes, et si elles ne s'enivrent pas de vin, c'est que la mode de s'enivrer est passée. Elles en boivent autant qu'eux, et plus qu'eux de tout ce que l'on appelle liqueurs. Ce sont vins étrangers, ratafiats et autres compositions d'eau-de-vie, que l'on sert aussi régulièrement à la fin d'un dîner que la soupe au commencement (3). »

Mais y ont-elles perdu, et Mme de Ferriol ne vaut-elle pas l'une de nos grands'mères (4) ? La consommation de l'eau-de-vie a quadruplé depuis dix ans, et celle du tabac aussi ; mais l'instruction progresse. « Il y a parmi la nation des domestiques beaucoup plus de savoir-vivre et d'éducation qu'autrefois... un petit bourgeois ne recevra pas un laquais, même une cuisinière, qu'ils ne sachent lire et écrire... Les cabarets à café sont présentement au nombre de deux cents..., aussi est-ce une grande commodité qu'un lieu neutre, où l'on entre et d'où l'on sort à son point, et où l'on trouve compagnie (5). »

Du Bos estime fort heureux que les prédicateurs, appuyés sur Saint Paul, ne réussissent pas à réprimer le luxe des habits. « Cela est bien docteur. Comme si ce qui est parure outrée dans un temps, ne devenait pas permis et bienséant dans un autre ! Il me semble que l'on devrait un peu plus consulter là-dessus la disposition de l'Etat où l'on vit, que ne font les prêcheurs, tant en chaire que dans les livres ; et assurément le

(1) 19 novembre 1696. G., p. 283. — (2) R. C. I. 2, p. 24. — (3) G., p. 284. — (4) P. 285-6. — (5) P. 285.

royaume se trouverait fort mal, si les prêtres étaient venus à bout d'empêcher le port des dorures (1) ».

L'idée qui apparaît ici, commune au XVIIIe siècle, ne l'est pas encore en 1697. C'est la justification théorique du luxe, fondée sur des raisons d'utilité sociale ; c'est la réconciliation de la conscience avec la civilisation, qui aboutira au *Mondain* de Voltaire (2). Bayle dans sa réponse développe le même point de vue.

« Après tout le public en France a beaucoup d'obligation au sexe, car que ferait-on du vin et de l'eau-de-vie, depuis que les Anglais et les Hollandais n'en vont point charger des flottes entières à Bordeaux, à La Rochelle, à Nantes, etc..., si les femmes, devenues grandes buveuses, n'en faisaient une terrible consommation ? Par ce moyen ceux qui ont des vignes, vendent bien leurs vins, et sont en état de payer la taille et les autres charges de l'État (3) ».

Certainement Bayle s'est souvenu de Du Bos dans les articles du dictionnaire où il a inséré des remarques nouvelles sur le luxe et la débauche des femmes (4).

Ainsi notre abbé était de ceux qui — avant Voltaire — jouissaient consciemment du progrès des lumières, des bienfaits matériels de la civilisation, des avantages du confort. L'optimisme que cet état d'esprit suppose a sa rançon, et empêche de voir certaines réalités : Du Bos trouve un peu trop facilement des compensations aux faits si graves révélés par le *Détail de la France*, de Boisguillebert (5). « Ce qu'il dit sur les dépérissements arrivés au royaume est véritable, mais il tait quantité d'améliorations : les manufactures, par exemple, établies surtout en Languedoc. A Elbeuf en Normandie il y a présentement deux mille métiers à drap, où il n'y en avait pas deux cents il y a quinze ans (6). »

Cette question des mœurs contemporaines en posait une autre, plus générale : les mœurs se sont elles corrompues ou améliorées avec les siècles ?

« Qu'il y ait des pays où les mœurs soient plus corrompues que dans d'autres, on n'en doute point, mais je vois les auteurs fort parta-

(1) Ibid. P. 287.
(2) Morize, le *Mondain*, p. 62-68. Lanson, *La naissance des morales rationnelles*, p. 12-17.
(3) 3 janvier 1697 (*Œuvres div.*, p. 726.
(4) Art. *Ermite*, t. II, p. 394-5 ; art. *Lycurgue*, t. III, p. III. Cf. *Continuation des pensées*, CXXIV (t. III, p. 360).
(5) 1695. — (6) A Bayle, 10 février 1696. G., p. 254.

gés, s'il en est de même des siècles. Le cardinal Pallavicin prétend, comme bien d'autres, *che il dire ch'el mondo présente sia peggiore dell'antico son proverbie delle comedie* (il n'a osé ajouter *e delle prediche*), *e querelle del volgo*. Ces Messieurs là me semblent avoir tort et faire tous les jours un paralogisme. Ils apportent pour justifier notre siècle l'exemple d'un autre encore plus corrompu, celui de Catherine de Médicis par exemple, comme si le monde avait toujours été aussi méchant que pour lors. D'autres, qui ne sont pas moins injustes, parlent comme s'il suffisait à un siècle de venir après un autre pour être plus corrompu, et comme si le vice avançait toujours sans jamais rétrograder... Il faut voir comme le P. Malebranche fait valoir cette maxime pour appuyer son explication du péché originel... Il me semble qu'il n'y a pas moins de préjugé dans cette opinion que dans l'autre, et qu'il en est du vice comme des autres choses qui vont en augmentant jusqu'à un certain point pour décroître ensuite.. Je ne désespère pas de voir renaître en France la modestie (1). »

Que de fois ces choses-là n'ont-elles pas été redites ! Traduite dans le style abstrait de la philosophie moderne, cette page de Du Bos formulerait toute la doctrine de l'évolution. Il n'adopte ni la théorie du progrès continu, qui était celle des Modernes, ni la théorie de la décadence, qui fut celle de Huet et de Mme Dacier (2). Dans ses *Réflexions critiques* il reprendra ce problème de l'évolution, et par sa théorie du climat, essaiera de lui donner une base scientifique.

En 1734, Mathieu Marais, — qui ignorait les relations de Du Bos et du célèbre philosophe, — écrivait que l'auteur de l'*Histoire critique* avait bien profité de la lecture de Bayle. Il ne se trompait pas. De lui-même, sans doute, et les *Gordiens* le prouvent, Du Bos s'engageait dans la voie du rationalisme. Mais, au contact de cet esprit si méfiant, si ennemi des généralités creuses, celui de Du Bos dut acquérir plus de sûreté et de rigueur. Cette érudition qui prenait la sienne en défaut, même dans les sujets qu'il croyait le mieux connaître, lui apprit la valeur de l'exactitude et la signification des faits.

En même temps, dans cette correspondance, la pensée de Du Bos s'élève jusqu'à des problèmes nouveaux. Nous voyons

(1) A Bayle 19 novembre 1696. G., p. 286. Bayle lui rappelait qu'il avait émis la même opinion dans les *Nouvelles de la République des Lettres*. « Il en va des mœurs comme des sciences. Parvenues à un haut degré elles font place peu à peu à l'ignorance, et à leur tour les siècles barbares font place à une nouvelle naissance de l'érudition. » 3 janvier 1697. *Œuvres div.*, p. 727. Cf. *Dict.*, *Eclaircissement sur les obscénités*, t. IV, p. 662.

(2) *Huetiana*, p. 33. *Causes de la corruption du goût*, p. 15.

chez lui devenir consciente et claire cette morale rationnelle et laïque, qui était sans doute la morale pratique des honnêtes gens de son temps, mais qui, chez eux, par une contradiction dont on ne s'embarrassait pas, laissait théoriquement intacts les principes du rigorisme et les dogmes anciens.

Pour élargir le champ de son observation, pour dégager les conséquences utiles de son scepticisme, pour faire de lui un « philosophe », il lui manquait encore le contact de l'étranger.

CHAPITRE V

PREMIERS VOYAGES

I. — L'Angleterre, la Hollande et l'Italie

C'est par erreur que le mémoire Danse, suivi par le dictionnaire de Moréri et par la plupart des biographies (1), nous dit que Du Bos a été envoyé à Hambourg en 1696 et à Ryswick en 1697. D'un voyage à Hambourg, pas trace dans sa correspondance, et durant ces années-là, précisément, ses lettres se suivent d'assez près pour que nous puissions affirmer, avec certitude, qu'il n'y est pas allé. Quant aux négociations de Ryswick, c'est de Paris et de Beauvais qu'il les a suivies ; c'est de Paris qu'il annonçait à Bayle son intention d'aller le voir en Hollande « immédiatement après la paix (2) ». Mais il différa son départ, et passa à Beauvais l'automne de 1697 (3). Puis il rentra à Paris et y suivit, dans les premiers mois de 1698, les négociations du traité de commerce qui fut conclu après la paix (4). Dans les premiers jours de juin 1698, il était à Londres, après avoir peut-être passé par la Hollande (5). Il y resta tout le mois de juillet ; puis il s'embarqua à Gravesend et, « après une ennuyeuse navigation », il était à La Haye le 5 août. De là, passant par Utrecht, et par Loo où était la cour, il alla à Amsterdam où il resta jusqu'au 8 septembre. Puis il se mit en route pour rentrer en France, s'arrêta à Rotterdam, où il vit Bayle, et à Anvers où il était le 19 septembre. Le 25 il était à Bruxelles. Après s'être attardé plusieurs jours à Lille, où il était le 13 octobre, il rentra à Paris et y passa l'hiver de 1698 à 1699. Il était à Beauvais en avril et mai 1699 (6).

(1) Mém. Danse, p. 1. Morel, p. 310-312. — (2) 19 août 1697. G., p. 305. — (3) V. *Corr.* Lettres à Thoynard, à cette date. — (4) A Saint-Hilaire, 1697 et 26 janvier 1698. H. L., p. 156, 159. — (5) Bayle à Silvestre, 8 juin 1698. *Œuvres div.*, p. 762. — (6) Voir la *Corr.* de Du Bos à ces diverses dates.

Au commencement de juin, Du Bos repart pour la Flandre et la Hollande. Il s'arrête à Lille (1), à Anvers (2), Rotterdam (3) et Amsterdam, où il resta cette fois près de deux mois (4). Puis il reprit le chemin d'Utrecht, d'où il fit le détour de La Haye (5) et de Rotterdam (6). Il pensait à ce moment se rendre en Espagne (7) et comptait ne s'arrêter que quelques jours à Bruxelles. Mais il y fut retenu par l'électeur de Bavière (8) et ne rentra à Paris qu'à la fin de novembre. Il repartit au mois de mai pour Bruxelles, et l'automne suivant il était en Italie.

Qu'était-il allé faire en Hollande et en Angleterre ? « Il passe en Angleterre, écrivait Bayle au médecin Sylvestre, pour y voir un pays qui est... célèbre dans tout le monde et entr'autres choses du côté de l'érudition (9) ». Mais était-ce simplement pour voir du pays et pour causer avec des « gens savants », que Du Bos se mit à voyager ? Rien dans les textes ne permet d'affirmer le contraire avec certitude. Il semble bien, à voir la place que tient l'imprévu dans ses itinéraires, à voir en particulier ce dernier séjour à Bruxelles qui ne rentrait nullement dans son programme, que Du Bos ait voyagé en touriste libre de son temps et de sa personne (10). D'autres circonstances cependant nous font de douter qu'il ait entrepris pour son seul plaisir cette série de voyages coûteux, qui l'ont promené pendant trois ans d'Angleterre en Italie. Tout d'abord, la coïncidence de son voyage à Londres avec les négociations du traité de partage qui y occupait alors M. de Tallard et l'abbé Dubois ; puis son départ pour la Hollande à la suite du roi, sa visite à Loo, où il obtient une recommandation pour l'amirauté hollandaise (11) ; son projet de voyage en Espagne, au moment où la diplomatie française entourait Charles II d'un réseau d'intrigues ; puis ce voyage en Italie, alors qu'il était d'une si haute importance de sonder les dispositions du pape et de l'amener au point de vue français : — tout cela peut donner à penser que Du Bos était chargé

(1) 9 juin. — (2) 21 juin. — — (3) 25 juin. — (4) 21 juillet (H. L., XVII, 1699 et non 1698), 3 août, 7 août. — (5) 1 août 1699. *Corr.* — (6) 20 août. — (7) Du Bos à Graevius, 21, 24 août 1699. *Corr.* — (8) A Thoynard, septembre-novembre ; à Graevius, 20 décembre 1699. *Corr.* — (9) 8 juin 1698. *Œuvres div.*, p. 762.

(10) D'après une lettre à Saint-Hilaire (5 février 1699, T.) son oncle lui fournissait des subsides importants.

(11) A Thoynard, 25 août 1698.

de l'une de ces missions officieuses qui ne laissent point de trace dans les papiers [1]. D'autre part, Le Clerc insinuait que Du Bos était venu en Hollande pour essayer de débaucher les réfugiés et de les faire revenir en France, « aux dépens de je ne sais quel évêque de France qui lui avait donné de l'argent pour cela [2] ». Enfin, une curieuse lettre de Gendron nous dit que pendant son dernier voyage à Bruxelles, le but de sa négociation fut découvert et qu'il fut « reconnu et raillé comme il faut [3] ». Sur ce point, les preuves font défaut. Une chose, du moins, est certaine : c'est que Du Bos n'était point alors, comme il l'a été plus tard, le secrétaire attitré d'un diplomate, et que ses premiers voyages ont eu surtout, pour lui-même, un intérêt de curiosité.

Seulement, cette curiosité se porte de plus en plus vers de nouveaux objets, et à ce point de vue les voyages de 1698 à 1701 forment bien la transition entre la jeunesse érudite de Du Bos et sa carrière diplomatique.

A Londres, où il débarqua en 1698, il trouvait toute une société française [4]. Le médecin Silvestre, auquel Bayle l'avait recommandé, venu en Angleterre à la suite de Guillaume d'Orange, était le guide et le protecteur attitré des Français en voyage [5]. Comme lui, Desmaizeaux, l'éditeur de Saint-Evremond et du dictionnaire de Bayle, était en relations avec tout le monde savant d'Angleterre. Ils étaient tous deux protestants ; et quoique Du Bos se soit répandu en invectives, dans ses pamphlets politiques, contre les réfugiés, il ne craignait nullement leur société [6]. Il vit Abel Boyer, « l'Augustin défroqué », auteur du dictionnaire et de la grammaire anglaise [7], Ruvigny, devenu Milord Gallway [8], M. de Moivre, l'ami et le disciple de Newton, qui, trente ans après, n'avait pas oublié sa visite à Londres [9]. Il voyait sans émoi Milord Burnet, l'évêque de

(1) Woillez est très affirmatif sur ce point (f. 43-47). Mais il ne donne pas d'autres renseignements que ceux du mémoire Danse.

(2) *Bibl. choisie*, 1705, tome VI, p. 320. Du Bos s'est occupé des réfugiés à propos de la négociation de Sainte-Croix, et à Londres.

(3) Lettre à Thoynard, jointe à la corr. Du Bos, f. 364. — (4) V. Texte, chap. 1er. Melville Daniels, *Saint-Evremond en Angleterrre*.

(5) Il fut l'héritier des papiers de Saint-Evremond. V. *Œuvres* de Saint-Evremond. *Avertissement* de Desmaizeaux, p. XXV-XXVII.

(6) Silvestre le chargeait de répandre ses ouvrages en France. Du Bos à Thoynard, 1er mai 1699. B. N.

(7) 28 juin 1699. B. N. — (8) V. Melville Daniels, p. 46. — (9) Le Blanc. *Lettres d'un Français*, XXIII, t. Ier, p. 203.

Salisbury, auquel il devait reprocher plus tard d'être le protecteur attitré des réfugiés ([1]). Il apprenait ainsi ce dont il pouvait difficilement se rendre compte à Paris : l'importance de l'émigration protestante. Il exprimait son étonnement des vingt-deux églises françaises de Londres et de leur forte organisation ([2]).

Il rencontrait d'autres Français encore aux réunions de l'Arc-en-ciel, ou dans les salons de Saint-Evremond et de Mme Mazarin. Saint-Evremond reçut au même moment Du Bos et l'abbé Dubois, et la similitude des noms a amené quelques confusions chez les historiens ([3]). Notre abbé put lui parler de son oncle Saint Hilaire, avec lequel autrefois il avait mangé des huîtres à Londres ([4]). C'est même par la correspondance de Du Bos que nous sommes le mieux renseignés sur une curieuse circonstance de la vie de Saint-Evremond : sa nomination à la charge de gouverneur des canards du Parc Saint-James, avec six cents francs d'appointements et deux à trois mille livres de profits ([5]). La difficulté était dans la prestation des serments : en vertu du bill du Test, Saint Evremond étant catholique ne pouvait devenir fonctionnaire royal. On s'arrangea cependant. L'année suivante, Mme Mazarin mourait et Saint Evremond écrivait à Du Bos une belle et curieuse lettre ([6]).

Du Bos fit aussi la connaissance de Desgots, l'architecte neveu de Le Nôtre, que le roi avait chargé de dessiner les jardins de Windsor. C'est avec « l'ami Desgots » qu'il partit de Londres pour Loo, d'où l'architecte revint « chargé de ducats ([7]) ».

(1) *Intérêts*, p. 197. 26 juillet 1698. B. N. — (2) 14-24 juillet 1698. B. N., Cf. *Intérêts*, p. 295.

(3) L'*Intermédiaire des chercheurs*, t. N., 25 février et 15 mars 1894, col. 86-87 et 169, reproduit des passages de la correspondance Du Bos-Thoynard en l'attribuant à Dubois. De même Melville Daniels, p. 54, 148-149.

(4) Du Bos à Saint Hilaire, 5 février 1699. T. Saint-Evremond rendit à Du Bos sa visite. 6 juillet 1698. B. N.

(5) Même lettre, et 24 juillet 1698. *Intermédiaire des chercheurs* et Melville Daniels, passages cités.

(6) 26 août 1699. T. Publiée par Dupont-White, p. 38-41. Une autre lettre de 1698 a été perdue. V. *Corr.*

(7) 24 juillet 1698, 4 septembre. B. N. Le nom de Desgots est sur la pièce de l'Institut. Il est beaucoup question aussi, dans les lettres de Londres, du P. Le Vassor, autre correspondant de Bayle, oratorien converti qui faillit être précepteur du duc de Glocester et fut disgracié peu après (à la suite de la publication de l'*Histoire de l'Europe sous Louis XIII*, 1700). Il était protégé de l'évêque Burnet. V. 8 et 24 juillet 1698, 19 mai 1700. B. N. Cf. G., p. 697.

Quant à la société anglaise où pénètra Du Bos, elle fut bien, comme Bayle l'avait annoncé, celle des érudits et des philosophes. Une de ses premières visites fut pour Locke, visite inutile, car le célèbre écrivain était à la campagne [1]. Il fut plus heureux une autre fois. « On ne peut point être accueilli plus agréablement que je ne l'ai été [2] ». Locke vit Du Bos plusieurs fois, et, à son départ, l'accompagna même jusqu'à son navire [3]. Déjà, pourtant, le philosophe souffrait de la maladie qui devait l'emporter, et il devait s'y reprendre à trois fois pour écrire à Du Bos. « C'est dommage, disait celui-ci, que les gens qui ont plus d'esprit que les autres ne vivent pas plus longtemps [4]. » Les deux amis s'écrivirent désormais régulièrement [5]. Lorsque parut la traduction française de l'*Entendement humain*, Locke en envoya les bonnes feuilles à Du Bos, qui fut peut-être ainsi le premier en France à connaître cet ouvrage célèbre [6]. Son exemplaire lui fut emprunté par l'abbé Dubois, qui désirait le faire lire au duc de Chartres, son élève. Du Bos voyait aussi le naturaliste Martin Lister [7] et l'Ecossais Cuningham, qui travaillait à son édition du Droit romain [8]; il devait retrouver celui-ci en Hollande et à Paris, voyageant avec son élève, le fils du comte d'Argyle, qui se faisait appeler Mylord Pawlet, « un jeune seigneur plein d'esprit et de politesse [9] ».

Il n'est pas certain ni même probable que Du Bos ait vu Addison, cet écrivain qu'il devait si souvent citer et dont l'œuvre, plus que toute autre, lui révéla l'esprit anglais. Mais il vit Bentley, successeur de Justel à la Bibliothèque royale, qui lui montra des manuscrits précieux [10]. Après avoir suivi avec tant d'intérêt la querelle de Boileau et de Perrault, il dut sans doute s'informer du chevalier Temple, auteur de l'*Essai sur le savoir des Anciens et des Modernes* et des *Remarques sur*

(1) 8 juillet 1698. B. N.

(2) 24 juillet 1698. B. N. Entre temps, Locke avait cherché inutilement Du Bos à son hôtel.

(3) 6 août 1698. B. N. — (4) Avril 1699. B. N. — (5) Ibid. 19 septembre 1698. B. N. — (6) 29 juin, 16 juillet, 19 mai 1700. B. N. — (7) 1638-1712. 8 juillet 1698. B. N. — (8) Ibid. Alexandre Cuningham (1654-1737).

(9) Du Bos à Bayle, 26 février 1699. *Corr.* A Thoynard, 13 juillet 1699. John, duc d'Argyle (1678-1743), a joué un rôle dans la guerre de succession d'Espagne. Cf., Bayle à Graevius. G., p. 91 (1686). Larroque et Le Vassor à Bayle, G., p. 427, 497, 500-501.

(10) 21 juillet 1698. B. N.

les Provinces Unies, où se trouve esquissée la théorie du climat.

Mais, dans sa correspondance avec Thoynard, les personnages dont il parle le plus souvent ne sont ni Locke ni Addison : ce sont des explorateurs, des marins, des commerçants et des géographes. En France, déjà, Du Bos s'attachait avec un intérêt tout spécial aux questions coloniales et maritimes: il suivait de près les voyages de l'amiral de Pointis, du chevalier Désaugiers et de l'explorateur d'Iberville (1). Il fournissait à Thoynard des renseignements inédits sur la négociation engagée à Paris, par Rosenfeld, l'envoyé de Brandebourg, pour la cession de Sainte-Croix (2).

Ce singulier abbé Thoynard était un original en quête d'inventions et un spéculateur malheureux. Historien et numismate, il avait de plus inventé un mousquet nouveau, un navire à deux quilles, un procédé pour dessaler l'eau de mer. Il présentait à Ponchartrain des mémoires sur l'exploitation du tabac à Saint-Domingue. Il avait soutenu un procès contre la Compagnie du Sénégal, où il avait des intérêts (3). Autrefois, il avait habité Lisbonne (4), et, toujours à l'affût d'un placement heureux, il comptait surtout sur les colonies pour refaire sa fortune. Et il avait réussi à entrainer Du Bos dans ses projets de spéculation. Tantôt il le chargeait de soumettre aux tapissiers de Beauvais des échantillons d'un tissu exotique qu'il voulait introduire en France ; tantôt c'était de la production de la cannelle qu'il le priait de s'enquérir (5). Ensemble, ils jouaient à la loterie de Beauvais (6) ; ensemble ils compulsaient des cartes, étudiaient le commerce du sucre, dessinaient des plans de navires (7). Notre abbé de lettres et d'opéra était bien aussi un peu un abbé d'aventures. Son zèle géographique et colonial ne lui a, du reste, valu qu'un profit tout intellectuel. Celui-ci, du moins, fut considérable.

Thoynard lui avait donné toute une liste d'informations à prendre, de livres à acheter, de personnages à interroger. Ces enquêtes n'étaient pas faciles à une époque où les explorations étaient rarement scientifiques et désintéressées, et où les voyageurs ne communiquaient pas volontiers, surtout à des

(1) A Saint-Hilaire, 8 février 1697. T. — (2) Du Bos à Thoynard, 1er, 6, 9, 13 novembre, 1er décembre 1697. B. N. — (3) *Notice sur Thoynard*, de M. Charavay, p. 5, 8. — (4) Du Bos à Thoynard, 21 août 1698. B. N. — (5) 5 juillet 1700, 13 juillet 1699. — (6) 28 juin 1700. — (7) 28 avril, 23 juillet 1699.

étrangers, le résultat de leurs découvertes. Mais Du Bos ne tarda pas à y apporter un intérêt passionné.

A Locke, Du Bos demandait le voyage d'Olerke, navigateur qui avait lui aussi trouvé un secret pour rendre l'eau de mer potable [1]. A la Société royale, il ne trouvait point de machine à dessaler, mais en revanche, le modèle du vaisseau double du chevalier Petty [2]. Il s'était procuré, non sans recherches, l'*Histoire des Flibustiers* [3] en anglais et les voyages de Raveneau et de Montauban [4]. Il faisait la connaissance de M. Bird, « jeune Virginien qui parle très bien français et qui connaît très bien son Amérique [5] », grâce auquel il pouvait interroger William Dampier, le fameux navigateur, qui lui remettait tout ce qui était imprimé de son ouvrage [6]. Et aussitôt Thoynard communiquait les découvertes de l'Anglais à d'Iberville, qui allait repartir pour le voyage où fut relevée définitivement l'embouchure du Mississipi. Il s'informait de Knox, qui était à ce moment à Londres dans l'intervalle de deux voyages [7], et de la relation de Narborough sur la Patagonie, publiée en 1694 [8]. L'état de l'opinion publique anglaise lui paraissait favorable au voyage de d'Iberville et aux entreprises françaises. « On ne songe point ici au Mississipi et l'on y est plus éloigné de penser à des colonies qu'en France [9] ».

En même temps il étudiait la situation économique et financière du pays, le produit de l'excise et des diverses impositions [10]. Il prenait ses renseignements dans l'*Arithmétique politique* du chevalier Petty [11] et la *Balance du Commerce* de

(1) 8 et 21 juillet 1698. B. N. — (2) Ibid.

(3) *Histoire des aventuriers appelés boucaniers*, par Oexmelin ; trad. fr. 1686 et 1699. Il s'agit d'une traduction anglaise d'Oexmelin parue à Londres en 1699. 10 juin, 8, 21 et 26 juillet 1698. B. N.

(4) Raveneau de Lussan, *Journal du voyage fait à la mer du Sud avec les Flibustiers*, 1688 ; et au t. III d'Oexmelin. *Relation du voyage du sire de Montauban*, à la suite d'une traduction de Las Casas, 1698.

(5) 10 juin. B. N.

(6) *New voyage round the wordl. Discourse of winds*, 1697 et 1699. V. 6 août 1698. B. N. *Intérêts*, p. 216.

(7) Robert Knox, *An historical relation of the Island of Ceylan*, 1681. Trad. fr. Lyon 1684, 1693. V. 6 août 1698. B. N.

(8) Dans *An account of several late voyages and discoveries to the South and North*. V. 8 juillet 1698. B. N.

(9) 10 juillet 1698. B. N. Ces renseignements lui étaient fournis par le colonel Fled de Saint-Christophe.

(10) 10 juillet, 21 août 1698, 28 avril 1699. B. N. — (11) *Essays in Political Arithmetic*, 1683 et 1690. Trad. fr. 1686.

Davenant ([1]), dans le *Traité du rehaussement des monnaies* de Locke ([2]). L'Angleterre avait failli être « bouleversée par l'altération des monnaies » rognées ou lavées ; Du Bos, précisément, vit pendre à Londres un de ces fraudeurs, nommé Frémont ([3]).

Tout cela devait lui servir plus tard ([4]). Et les théories du mercantilisme anglais, qu'il trouvait dans Petty et Davenant, contribuèrent sans doute à préciser chez lui et l'idée du progrès et le rationalisme. Il se mit à l'école de ceux qui cherchaient à fonder une doctrine économique sur la science et l'observation des nécessités contemporaines.

N'oublions pas que ces premiers voyages ont été courts, et que c'est dans la suite seulement, par la réflexion et l'étude, qu'il en réalisera tout le bénéfice intellectuel. A Londres sans doute, il s'est intéressé au théâtre, non pas à l'ancien théâtre, bien démodé, mais au théâtre classique d'influence française, Steele, Philips, Addison ; du reste, la *Mère en détresse* et le *Caton* qu'il a partiellement traduits en français n'avaient pas encore été joués ([5]). Mais ce sont bien les affaires coloniales, les journaux, la politique, le Parlement, qui l'ont le plus occupé ([6]). Nous savons qu'il a appris l'anglais, ce qui n'est pas mal en 1698, si l'on songe que l'ambassadeur français de Comminges ne l'a jamais su et que Saint-Evremond, après quarante ans de séjour, n'était pas en état de le lire sans aide ([7]). Du Bos est parvenu assez vite à se faire comprendre, et bientôt il était capable de lire couramment n'importe quel texte ([8]). Notons à ce propos que cette connaissance, exceptionnelle parmi les grands seigneurs et les beaux esprits, l'était moins dans le monde des érudits et des savants ; et si un ambassadeur pouvait se permettre d'ignorer la langue du pays, c'était précisément parce que des subalternes — tels que Du Bos le fut plus tard — la savaient pour lui. La Hoguette, Pavillon, le Pays avaient appris l'anglais, pour leur plaisir ou pour la nécessité de leurs études. Thoynard dut bien s'y mettre pour lire les récits de voyages ;

(1) *An Essay on the probable Methode making the people gainer in the balance of trade*, 1699.

(2) 26 juillet. B. N. — (3) 10 juin 1698. B. N. — (4) *Intérêts*, p. 5, 10, 82, 103, 177, 200, etc...

(5) Sur la barbarie du théâtre anglais, R. C. I, 4, p. 444-5. — (6) V. la lettre de Saint-Evremond, du 10 oct. 1698. Melville Daniels, p. 75-6.

(7) Texte, p. 11. Jusserand, p. 96, 127. Daniels, p. 75. Charlanne, p. 159-163.

(8) 10 juin 1698. B. N.

Du Bos l'aida de ses conseils et il ne paraît pas, au ton de leur correspondance, qu'ils aient cru faire là une chose extraordinaire. Du Bos comparait les mérites du dictionnaire de Miége et de celui de Moine, en attendant celui de Boyer; il recommandait la grammaire de Wallis, meilleure selon lui, que celles de Faitdeau et de Colis [1]. Il lui expliquait que pour un philosophe l'anglais était facile, les trois quarts des mots étant français ou « mulâtres » de mots français [2].

On voudrait que Du Bos nous eût donné ce que nous appelons des impressions de voyage. Mais c'est par ses idées philosophiques, et nullement par le sentiment de la nature qu'il a devancé son temps. Il n'était ni poète ni flâneur, et les paysages agissaient peu sur sa sensibilité. Il voyageait en homme pratique et en homme pressé, qui va droit à l'utile, à ce qui intéresse la connaissance de l'homme. Les Alpes lui ont inspiré une phrase qui pourrait être de Le Pays ou de Montesquieu, et qu'il faudrait ajouter à toutes celles qui ont été citées pour prouver « l'inintelligence du pittoresque ». « C'est ainsi qu'un voyageur, obligé de traverser les Alpes pour se rendre à Milan, se hâte de sortir d'une contrée si désagréable pour entrer plus tôt dans les plaines riantes de la Lombardie [3]. » Quant à la mer, elle représente pour lui l'ennui d'une traversée allongée par le calme, par la tempête, « toutes les disgrâces », et par le manque de provisions [4].

Cependant il savait voir, et il n'oubliait pas ses observations lorsqu'elles pouvaient entrer dans une théorie scientifique. En écrivant les chapitres des *Réflexions* sur le climat, il s'est rappelé ce qui l'avait frappé dans l'aspect des choses. En Angleterre, où il a vu la campagne, il admirait la beauté et la grandeur des chevaux, l'aspect de vigueur et de santé des moutons et des porcs [5]. Quant aux mœurs anglaises, il a remarqué, comme tous les Français de son temps, leur mélange de brutalité et de bonhomie cordiale. Les Anglais méprisent la mort et aiment les plaisanteries macabres. Du Bos nous raconte une exécution et le succès qu'obtint le bon mot de l'un des condamnés. Il n'y avait que six pendus. « Les Anglais m'en

(1) 29 juin, 13 et 23 juillet, 29 août 1699. B. N. — (2) 1er mai 1699. B. N. — (3) M. F. I. (D. P.), p. 37. — (4) Du Bos à Thoynard, 6 août 1698. B. N.

(5) R. C. I. 39, p. 410-411. Cf. II. 14, p. 258, sur le vent d'Est et les suicides. Addison, *Spectateur*, t. IV, p. 54.

firent excuse, et entr'autres raisons ils me dirent que l'été était une saison morte, que les spectacles étaient plus beaux pendant l'hiver (1). »

Mais il a constaté aussi ce respect de la vie humaine et des droits de l'individu qui se traduit dans la législation anglaise par tant de garanties. Il s'est étonné que ce peuple qui a aboli la torture et qui « respecte encore l'humanité dans les plus grands scélérats », se plaise à des spectacles barbares comme la boxe et les combats de coqs (2).

Dans les lettres de Hollande aussi nous retrouvons l'homme qui s'intéresse à l'érudition encore, mais surtout et de plus en plus aux questions politiques et commerciales, et qui s'occupe peu d'analyser ses impressions du monde extérieur. C'est par les *Réflexions* encore que nous apprenons qu'il a admiré, dans ce pays « uni comme un parquet » la richesse de la végétation, le vert profond et sombre des feuillages, « les arbres plus près l'un de l'autre, plus droits, plus hauts et mieux garnis de feüilles » qu'en Italie et même qu'en France, l'aspect plantureux et prospère des bêtes et des choses (3). Il a vu aussi, et sans doute les maîtres Hollandais l'y ont aidé, que « la vague de l'air est d'un bleu pâle » et que « les nuages de l'horizon n'y sont teints que de couleurs blanchâtres (4) ». Mais ce climat triste et pluvieux exerce à la longue une influence déprimante. Du Bos a constaté chez les autres, et peut-être éprouvé lui-même, pendant les dures négociations de Gertruydenberg, ce *Heimweh* sur lequel il nous a laissé une page curieuse (5). Il a admiré enfin ce petit pays si extraordinairement peuplé, et, dans des conditions économiques si singulières, d'une si étonnante prospérité.

On sait ce que furent les villes de Hollande après leur émancipation, et surtout après la Révocation de l'Edit de Nantes. Intelligents et actifs par nécessité, les réfugiés y avaient aussitôt multiplié le nombre des revues et des journaux. A la fois française et hollandaise, cette vie intellectuelle si intense fut la première manifestation du cosmopolitisme littéraire. Pour un érudit surtout, la Hollande n'était qu'à demi étrangère. Dans

(1) 8 juillet 1698. B. N., (f. 298 et 367). Cf. *Intérêts*, p. 58. — (2) *Intérêts*, p. 145. R. C. I. P. 20-21. — (3) R. C. I. 39, p. 410. II. 16, p. 300-301. — (4) R. C. II. 18, p. 311. — (5) R. C. II. 14, p. 262.

chacune de ses villes, Du Bos trouvait des hommes avec lesquels il avait correspondu, dont il connaissait les ouvrages et qui connaissaient les siens. Ses *Gordiens* avaient eu autant de lecteurs en Hollande qu'en France, et y avaient été plus courtoisement traités.

A Utrecht il trouvait Graevius, rédacteur des *Neocores* et éditeur du *Thesaurus*, où allaient paraître ses remarques sur Bergier (1). Graevius rappelait, dans sa préface, le plaisir qu'il avait eu à s'entretenir avec notre abbé sur toutes sortes de sujets (2) ; et il nous a conservé ses lettres. A Utrecht aussi, étaient les savants Modé et Holten, et l'éditeur Halma (3). A Deventer, Du Bos voyait Cuyper, « l'ami adversaire (4) ». A la Haye, où n'existait pas encore le *Journal littéraire*, il était reçu chez l'ambassadeur de France (5). La visite qu'il fit à Bayle, à Rotterdam, valait tout le voyage : nous ne savons malheureusement rien de la première entrevue de ces deux hommes qui, déjà, se connaissaient si bien. Autour de Bayle vivait tout un cercle de Français célèbres ; le chevalier des Tournelles, Jacques Bernard, le continuateur des *Nouvelles de la république des lettres*, et Basnage de Beauval, l' « auteur » de l'*Histoire des ouvrages des savants* (6). A Rotterdam encore, c'était Reinier Leers, l'éditeur de Bayle, écrivain lui-même et auteur d'une *Histoire des Juifs* (7). Leers fut désormais le correspondant ordinaire de Du Bos, et, pendant les négociations de Gertruydenberg, il voulut bien à ses risques le renseigner sur l'état de l'opinion publique en Hollande (8).

A Amsterdam, la société française était encore plus nombreuse. C'était tout d'abord Le Clerc, auteur de l'*Harmonie des Evangiles*, des *Parrhasiana*, et qui publia successivement trois périodiques importants (9). Dans ses *Intérêts*, Du Bos insérera une note assez méchante sur Le Clerc, et celui-ci se plaindra de cette attaque, venant d'un « homme poli » qui était venu le

(1) 17 septembre 1699 (f. 314), 21 août 1698, 20 août 1699. B. N. — (2) Avis de l'auteur en tête du *Thesaurus* de 1699.

(3) Lettres à Graevius, août-octobre 1699. *Corr.* A Thoynard, 21 août 1698, 23 août 1699. Halma était auteur d'un traité sur le paradis terrestre. G., p. 587.

(4) A Thoynard, 25 juin 1699. B. N. — (5) Graevius, 21 août 1699. *Corr.* — (6) Du Bos à Bayle, 1er mars 1697. G., p. 296. — (7) Recueil de Budé, I, p. 152.

(8) Du Bos à Graevius, 21 et 24 août 1699. *Corr.* A. E. Corr. Holl. 223, f. 177-8. 228, f. 96.

(9) La *Bibliothèque universelle*, la *Bibl. choisie*, la *Bibl. ancienne et moderne*. V. Bayle à Du Bos. G., p. 112. Du Bos à Thoynard, avril, 25 juin et 6 juillet 1699.

voir autrefois [1]. C'est alors que Le Clerc accusa Du Bos d'être venu en Hollande pour débaucher les protestants. Etait-ce la guerre et la politique qui les avait brouillés ? Du Bos avait-il simplement épousé la querelle de Bayle ? Nous ne savons.

C'est à Amsterdam encore, semble-t-il, que plus tard de Krantz et Lindholtz signèrent à Du Bos, avec Desgots, le curieux brevet d'érudition conservé à l'Institut [2], et qu'il vit Haertsoecker le physicien [3] et le médecin réfugié Pierre Régis [4].

Du Bos visitait les médailliers célèbres comme celui de M. de Coulebroek, à Amsterdam [5]. Il trouvait pour Thoynard des monnaies, les *Cippi Hebraici*, des éditions de Saint-Augustin et des ouvrages sur l'Ancien et le Nouveau Testament [6]. Mais, en Hollande comme à Londres, il cherchait avec plus de passion les relations de voyages manuscrites et imprimées, les cartes inédites, toute la littérature coloniale : la relation de Christoval d'Acunha [7] ; le voyage de Le Maire et celui de Brower, qu'il demandait inutilement dans toutes les villes de Hollande jusqu'au jour où un hasard heureux lui en fit trouver un exemplaire [8] ; la collection de Bry, dont les cinq volumes lui coûtèrent 120 livres [9], l'*Histoire de la conquête du Mexique*, de Solis, qui se rééditait à Bruxelles en espagnol [10] ; l'histoire de la conquête du Pérou, de Zarate, et celle des Moluques, d'Argensola, dont on allait publier à Amsterdam des traductions françaises [11] ; la *Relation du Maranon* de Rodriguez [12], le *Voyage de la Moscovie à la Chine* traduit de l'allemand [13]. Chez le libraire

(1) *Intérêts*. L'imprimeur au lecteur. Dans la 6e éd., les noms de Le Clerc et de l'archevêque de Canterbury sont ajoutés en note. *Bibl. choisie*, t. VI (1705), p. 316 suiv. A cette affaire se trouvait mêlé un autre correspondant de Du Bos, le libraire Huguetant, qui fit peu après banqueroute. *Bibl. choisie*, p. 320. Du Bos à Thoynard, 1er septembre 1698.

(2) Hic ordo, hic copia rerum. Johannes Baptista Du Bos Bellovacus. (Signatures) : Claudius Desgots. Pietate et fortitudine. F. A. de Krantz, XI August., 1705. Virtus auro potior. A. Lindholtz. 11 aug. 1705. Au verso, vers latins à Jacob de Wilde, par Salomon Van Til. Amsterdam, 23 août 1697.

(3) 1er et 8 septembre 1698. B. N. — (4) C. R. H. 17, p. 307. — (5) 25 septembre 1698. B. N. — (6) 4, 19 septembre 1698. 16 juillet 1699. H. L., p. 159. — (7) Madrid 1641 ; 25 septembre 1698. B. N. — (8) *Journal du voyage*..., de H. Brower, 1643. 21, 25 août, 4, 19 septembre 1698. B. N.

(9) 6 et 23 juillet ; 7 août 1699. B. N. Th. Bry, *Collection des grands et des petits voyages* publiée de 1590 à 1634, rarement complète.

(10) Madrid, 1684. 13 septembre 1699. B. N.

(11) *Histoire de la conquête et de la découverte du Pérou*. Anvers, 1555. Trad. fr. 1700. H. L., p. 159. *Conquête des Iles Moluques*, Madrid 1609. Trad., fr. 1706.

(12) 19, 25 septembre 1698. B. N.

(13) Avec une carte et des notes de Witsen. 6 juillet, 21 août, 8 et 25 septembre. B. N.

Mortier, qui « mû d'inclination pour la géographie » entreprenait la publication d'un *Neptune Français*, il feuilletait un manuscrit portugais légué par Frémont d'Ablancourt à un particulier de la Haye, avec vingt-cinq cartes inédites de la côte d'Afrique (1). Une autre fois, il déterre un petit in 4° flamand avec le journal du Hollandais qui, avant Le Maire, avait découvert le détroit qui porte le nom de ce capitaine (2).

Le Hollandais à la bienveillance duquel il attacha le plus de prix fut certainement le célèbre Nicolas Witsen, bourgmestre d'Amsterdam et l'un des directeurs de la Compagnie des Indes (3). C'était chez lui que s'instruisait Pierre le Grand, l'année même où Du Bos était en Hollande. A la fois numismate, armateur et négociant, Witsen possédait un cabinet de médailles dont il faisait graver les pièces curieuses (4) ; il était l'auteur d'une *Description de la Tartarie* (5) et d'un ouvrage sur la *Construction des vaisseaux* (6).

De nouveau il fallut que Du Bos sortît le dessin du fameux vaisseau à deux quilles de Thoynard, déjà présenté à la Société royale de Londres (7), et le montrât à Witsen, à M. Eudes, ancien bourgmestre, à M. de la Blotherie (8). On lui promit en échange le plan des « galiotes d'avis » (avisos) que Thoynard convoitait. Thoynard eut même une description exacte de ces galiotes (9) : grâce à la recommandation obtenue à Loo, Du Bos avait pu pénétrer à l'Amirauté — ce qui n'était pas chose facile — et assister au « soufflage » de trois bâtiments. Le tzar avait travaillé à l'un d'eux. « Je veux même, dit Du Bos dans ses *Réflexions*, qu'il y ait plus de mérite à trouver les proportions qui rendent un vaisseau excellent voilier, qu'à décrire la rapidité de son vol sur les vastes plaines de la mer (10). »

Du Bos fut admis aussi à visiter les locaux de la Compagnie des Indes, et put y examiner les tableaux représentant les « terres australes » récemment découvertes. C'était l'événement géographique de l'année : à Londres déjà on savait que

(1) 25 juin, 13 juillet, 3 août 1699. B. N. H. L., p. 159. — (2) *Voyage* de Schouten. 4 septembre 1698. B. N.

(3) Né en 1640. Lettre de lui dans le recueil Pélissier, p. 297. Cf. p. 108, 280, 285. — (4) 29 août 1699. B. N. — (5) 1er et 8 septembre 1698 B. N.

(6) 2 folio. Amsterdam, 1692-1705. 12 octobre 1698. 6 juillet 1699. B. N. Cité dans les *Intérêts*, p. 219.

(7) 6 et 23 juillet 1699. B. N. — (8) Un des directeurs de la Compagnie. 4. 25 septembre 1698. B. N. — (9) 25 août 1698. B. N. — (10) R. C. I. 5, p. 50.

les Hollandais de Batavia avaient reconnu une rivière régulièrement bordée d'arbres, avec une population nègre, des cygnes noirs et des oiseaux extraordinaires [1]. C'était la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée. Du Bos put contempler tout cela sur les douze tableaux exposés dans les bureaux de la Compagnie. « Vous jugez bien que j'ai sondé le gué pour copier, mais je n'ai pas vu d'apparence de le proposer et l'on m'a fait entendre que c'était une grâce de me faire entrer où tout cela est gardé [2]. »

Thoynard avait abandonné ses plantations de tabac et plaçait ses espérances sur les cannelles et les clous de girofle. Il cherchait un moyen d'en enlever le monopole aux Hollandais [3]. Du Bos s'informait pour cela des privilèges accordés aux Israélites en Chine et à Malabar, où ils étaient gravés sur une plaque de cuivre [4]. Toujours avec la même curiosité scientifique et la même arrière-pensée de profit commercial, il suivait les affaires maritimes : les exploits des flibustiers, dont une relation imprimée à Londres disait « des choses atroces » ; la Compagnie hollandaise avait nommé pour s'en informer MM. Witsen et La Blotherie [5] ; les voyages de Pointis, vainqueur de Carthagène en 1697 avec l'aide des flibustiers, et qui y avait été attaqué par Neville [6] ; la prise et la reprise de Darien par les Ecossais [7]. Mais il ne songe pas encore à tirer de ces faits des arguments politiques et des griefs contre la Hollande [8] : la guerre de succession n'a pas encore altéré la sympathie naturelle qu'il éprouve pour ce pays.

Du Bos se donnait beaucoup de mal aussi pour se procurer la relation de ces matelots français qu'une frégate de Duquesne avait abandonnés à l'île Rodrigue, et qui étaient parvenus par leurs propres moyens à gagner l'île Maurice. Il avait même pu interroger l'un de ces « réchappés » qui n'était pas, du reste,

(1) 8 juillet, 21 août 1698. B. N.

(2) 4 septembre 1698. B. N. Ainsi documenté, Du Bos pouvait démentir la nouvelle, répandue par Helvétius, d'une découverte d'esquimaux austraux. 13 juillet 1699 et lettres suiv. Ibid.

(3) 13 juillet 1699, 12 octobre 1698. B. N. *Intérêts*, p. 216. — (4) 19 septembre 1698, 20 août 1699. B. N. — (5) 23 juillet 1699. B. N. *Relation des Indes orientales*, 1696.

(6) 2 août, 25 septembre 1698, 3 juin 1700. B. N. *Relation de l'expédition de Carthagène faite par les Français en* 1697. Amst. 1698. *Intérêts*, p. 233.

(7) Lettres à Thoynard, d'avril-octobre 1699.

(8) Dans les *Intérêts* il accuse le gouvernement hollandais de complicité avec les pirates, p. 196. Il cite l'affaire de Darien pour prouver que jamais les Anglais n'enlèveront aux Espagnols leurs possessions d'Amérique, p. 238-239.

« grand clerc en marine [1] ». Il pressait Thoynard d'informer le ministre des dangers que courait la colonie créée par d'Iberville [2]. Le P. Hennepin, dont la description du Missis-sipi était très différente de celle du capitaine français, demeurait introuvable en Hollande : Du Bos ne devait le rencontrer que deux ans plus tard, à Rome [3]. A Anvers, Du Bos voyait le P. Papebrock, et à Lille l'historien Godefroy [4] ; mais son plus grand plaisir était la rencontre d'un jeune homme qui arrivait tout droit de Baldivia avec une foule de renseignements inédits [5]. Rencontrant en diligence un Flamand au service de la Hollande, il l'exhortait à se donner à la France [6].

La Flandre ne lui offrait pas le spectacle d'une activité comparable à celle de la Hollande. Du Bos constatait les difficultés croissantes du commerce d'Anvers [7] dont le port était ensablé et ruiné par la concurrence hollandaise. Il faisait ses observations sur cet appauvrissement de l'Espagne qu'il a si bien caractérisé dans ses *Réflexions sur le traité de Barrière* [8]. A Bruxelles, on ne trouvait même pas de livres espagnols [9]. En revanche, un Français y reconnaissait les habitudes de son pays. C'était une cour toute française que celle de l'électeur de Bavière, ce bizarre protégé de Louis XIV, qui, à Bruxelles et à Marimont, imitait de son mieux les splendeurs de Versailles. On construisait à Bruxelles une salle d'opéra dont Du Bos suivait les progrès. Quant au théâtre de comédie, il allait de mal en pis [10]. Notre abbé entendait aux Récollets le ténor Thévenart, de l'Opéra de Paris, que l'électeur avait fait venir [11]. Pour l'électeur aussi, le peintre Vivien « faisait des merveilles », et tout ce monde soupait fort joyeusement chez M. de Montauban [12]. A Anvers, il assistait à la procession [13], et à une exécution capitale, qu'il pouvait comparer à celle de Mme Ticquet, l'événement parisien du jour. « A ce que l'on mande ici, la galanterie du questionnaire a passé de bien loin celle de l'exécuteur. On écrit qu'au lieu d'eau il s'est servi de limonade de Procope pour donner la question à Mme Ticquet...

(1) 1er septembre 1698 ; 6 et 13 juillet, 13 et 20 août 1699. B. N. — (2) 29 juin, 13 juillet 1699. B. N. — (3) 13-16 juillet, 4, 23 septembre 1699 ; 1er mars 1701. B. N. — (4) A Saint-Hilaire, 21 juin 1699. T. — (5) 21 juin 1699. B. N. — (6) 12 octobre 1698. B. N. — (7) 19 septembre 1698 ; 14 septembre 1699. B. N. — (8) F. 303 et suiv. — (9) 25 septembre 1698. B. N. — (10) 17 septembre, 26 octobre 1699. B. N. — (11) 4, 10 octobre 1699. B. N. — (12) 26 septembre, 26 octobre 1699. B. N. — (13) A Saint-Hilaire, 21 juin 1699. T.

nous avons crié au bourreau en lisant l'exécution. Jamais médecin ne fit mourir personne plus cruellement [1]. »

Au retour de son second voyage, Du Bos fut retenu à Bruxelles par une affaire qui a quelque importance dans sa biographie puisqu'elle consacra sa notoriété comme numismate et fut le commencement de ses relations avec l'électeur de Bavière. Maximilien Joseph, — outre sa collection restée à Munich, — possédait à Bruxelles environ 2.300 médailles qui attendaient leur classement [2]. Des personnes en crédit, — et probablement M. de Montauban, — lui recommandèrent Du Bos pour ce travail. Notre abbé se mit à l'œuvre : la besogne était longue et pouvait être gratuite. « Je ne sais point encore s'il y aura pour moi une autre récompense qu'un je vous remercie [3]. » Après le classement dans les écrins, Du Bos commença un catalogue. Au bout de six semaines, il prit congé de l'électeur, qui lui remit le présent qui était sa récompense ordinaire, un beau diamant.

D'Amsterdam, Du Bos avait pris ses dispositions pour un voyage en Espagne. Mais il ne le fit jamais [4]. Le travail dont l'avait chargé l'électeur de Bavière modifia ses projets.

Il passa l'hiver à Paris, profitant de ce loisir pour publier enfin ses *Vindiciæ*. Au commencement de février, il s'apprêtait à se rendre à Beauvais [5], rappelé par la maladie de sa mère, quand, brusquement, il repartit pour Bruxelles. Il y était encore quand sa mère mourut à la fin de mars. Ce voyage est assez mystérieux : Du Bos tenait à ce qu'il restât secret puisqu'il n'en a rien dit à Graevius, dans la lettre où il lui racontait ses occupations de l'année [6]. Cette affaire a été le sujet d'une curieuse lettre du médecin Gendron, où Du Bos est sévèrement traité.

(1) A Thoynard, 29 juin 1699. B. N. Cf. 25 juin. Ibid. On sait que l'exécuteur qui décapita Mme Ticquet dut s'y reprendre à plusieurs fois.

(2) Du Bos à Graevius, 20 décembre 1699. *Corr.*

(3) 26 octobre 1699. B. N. (f. 330). Voir lettres de septembre et octobre, et notre *Corr.* à ces dates. Cette partie de la correspondance Du Bos-Thoynard, est fort embrouillée dans le volume de la B. N.

(4) Du Bos à Graevius, 24 août 1699. *Corr.* — (5) A Saint Hilaire, 10 et 19 février 1700. H. L. p. 161-162.

(6) 10 juillet 1700. *Corr.* La réalité de ce voyage est attesté par les lettres du 14 et du 19 mai 1700, à Thoynard, où Du Bos parle des négociations de la succession d'Espagne.

« L'abbé surnommé l'aventurier Viédase... est encore à Bruxelles, et m'écrit comme ignorant la mort de sa mère; l'extrémité où je lui mandais qu'elle était pour le faire venir, ne l'a pas touché ; la mort que je lui mande présentement le fera tourner vers Beauvais ; Dieu sait si en chemin il ne supputera le revenu de la succession. Quelques belles qualités que vous reconnaissiez en cet honnête gentilhomme, je ne puis m'empêcher de vous avouer que sans manquer de respect à son heureuse mémoire, il me paraît que souvent il agit en écolier, et que s'il sort de ce caractère, il rentre dans celui qui accompagne quelquefois les vieillards ; j'entends dans une lésinerie sordide... Je suis indigné contre lui de se donner ainsi des travers ; le sujet de sa négociation est ici divulgué, elle a été mandée de Bruxelles où il a été reconnu et raillé comme il faut (1). »

Nous ignorons ce qu'était cette négociation de Bruxelles. Quant au jugement de Gendron, il étonne chez un homme dont Du Bos a toujours parlé — à part quelques plaisanteries — avec sympathie et admiration, et dont, en ce moment même, il soutenait les intérêts dans un procès engagé à Paris (2). Mais nous savons que le témoignage de Gendron n'est pas absolument démenti par l'impression que nous laisse l'abbé Du Bos, si richement doué du côté de l'intelligence, et beaucoup moins, semble-t-il, du côté du cœur. La mort de sa mère ne paraît pas l'avoir très vivement affecté. Dans ses lettres de Beauvais, il n'est question que d'affaires de succession, de menaces de procès avec ses beaux frères « chicaneurs comme des Normands », de loteries, d'exploits et de protêts (3).

A la fin d'août, Du Bos partait pour l'Italie. Il passa par Lyon, Turin (4), Florence, où il ne s'arrêta que le temps de voir les musées (5), et il était à Rome dans les premiers jours de décembre. L'abbé Alleaume l'y a vu à ce moment en train de visiter la ville (6). Ses lettres d'Italie, beaucoup plus rares que celles de Hollande, nous renseignent mal sur l'emploi de

(1) Lettre à Thoynard, jointe à la correspondance de Du Bos. B. N., f. 364.

(2) Du Bos à Graevius, 20 décembre 1699. *Corr.* ; à Saint-Hilaire, 19 février 1700. H. L., p. 162. Du Bos s'étonnait aussi de ne point recevoir de réponse aux lettres qu'il envoyait à Gendron. A Thoynard, 10 juin 1700. B. N.

(3) 14 mai, 23 et 28 juin 1700. B. N. Voir Mémoire Danse, p. 3. Boiscervoise, p. 1. Il vendit sa part de la succession immobilière — dont il ne tira que 15 à 20 livres de revenu — et, à en croire Mme Danse, aurait conservé les meubles qu'on retrouva à sa mort dans sa maison canoniale. V. *Mém. Soc. Acad., Oise*, 1913.

(4) 23 octobre 1700. B. N. — (5) R. C. I. 38, p. 400.

(6) Lettres d'Alleaume à Thoynard. B. N., n. a. fr. 560, f. 75-80 (7 décembre 1700 et 5 janvier 1701). Du Bos s'y rencontra aussi avec l'abbé Renaudot. Du Bos à Thoynard, 2 août 1701.

son temps. Nous savons pourtant que sa première impression avait été une déception. « Vous ne me paraissez pas si content de Rome et des belles choses qui y sont que je ne le croyais... pour les statues et les peintures, le sentiment est si général qu'il faut croire sans prévention tout ce qui en a été dit (1). » Cette lettre de l'abbé Feuquières prouve du moins, une fois de plus, que Du Bos n'était pas enclin à s'enthousiasmer sur parole et que son admiration pour les anciens n'est pas suspecte de fétichisme ; et il est curieux de constater que ce « consentement universel », invoqué par Feuquières, a été précisément un des points de sa doctrine critique.

Pourtant, Du Bos avait été impressionné par Saint-Pierre de Rome (2), et ses ouvrages postérieurs nous prouvent qu'en Italie comme ailleurs, il avait examiné beaucoup de choses, et de celles que tous les voyageurs ne savaient pas voir. Il a décrit, d'après ses notes de voyage, les mosaïques de la villa Barberini, et surtout les restes alors mal connus de la peinture antique, les noces de la vigne Aldobrandine, les fragments du palais Farnèse et de la villa Corsini (3). Il nous décrit aussi l'impression produite par les chefs-d'œuvre du Vatican. Ces pages, qui ont fait longtemps autorité, prouvent assez que Du Bos n'a pas perdu le temps de son séjour à Rome. Tout aussi personnelle est sa dissertation sur les variations de la température et les fièvres de la campagne romaine, dont il oppose l'aspect, sans avantage, à celui de la Hollande. « La vague de l'air est d'un bleu verdâtre et les nuages de l'horizon d'un jaune et d'un rouge très foncé (4). »

Naturellement, Du Bos vit à Rome beaucoup de médailles, chez le P. Noris, devenu le cardinal Noris, et chez don Liré (5). A Naples, il vit la collection du cardinal Cantelmo, et celle du vice-roi (6). Cantelmo est sans doute le cardinal italien chez qui il avait vu jouer l'opéra avec des marionnettes de quatre pieds de hauteur (7). Il fut reçu aussi chez la comtesse Marescotti (8). Et nous savons qu'il visita encore Capoue (9).

(1) T. 16 janvier 1701. — (2) 2 août 1701. B. N. — (3) R. C. I. 38, p. 371, 375-378, 381. — (4) R. C. II. 16, p. 293-295. 18, p. 311. — (5) 1er mars, 2 août 1701. B. N.
(6) 17 avril 1701. B. N. Louvois à Du Bos, 31 octobre 1701. T. Cantelmo à Du Bos, 8 octobre 1701. T.
(7) R. C. III. 15, p. 270.
(8) Lettre Louvois. Sur le cardinal Marescotti, voir Freschot, *Cour de Rome*, p. 215.
(9) R. C. I. 18, p. 378.

Même en Italie, cependant, le présent l'attirait plus que le passé. A Rome, il s'occupait du Mississipi avec le P. Hennepin, et à Naples il entretenait l'explorateur Gemelli (1). Mais la politique européenne passe tout à coup au premier plan. Depuis qu'il était sorti de France, les affaires avaient pris une gravité singulière. Philippe V régnait en Espagne, et on attendait les suites de ce grand événement. Partout la diplomatie française sondait les dispositions des cours et les trouvait hostiles ou douteuses. Au cardinal de Forbin Janson, chargé d'affaires à Rome, le roi avait adjoint le cardinal d'Estrées, et le prince de Monaco. Le cardinal Cantelmo avait promis l'obéissance des Napolitains à Philippe V. C'est à Rome aussi que fut négociée l'alliance franco-bavaroise (2). Du Bos, qui connaissait Cantelmo et Forbin Janson, évêque de Beauvais, et qui a été au service de l'électeur de Bavière, suivit évidemment de fort près ces diverses intrigues. Ils constatait l'attitude équivoque des Italiens. « Tant que nous serons les plus forts en Italie, personne ne se déclarera contre nous, mais nous devons seulement faire fonds sur nos troupes... L'union et la bonne intelligence des deux couronnes leur est une peine effroyable et ils en prévoient la décadence de leur crédit (3). » Le sens politique des Italiens le frappait (4), mais aussi, la profonde décadence économique et morale qui lui a inspiré, dans la *Ligue de Cambrai* et le *Traité de Barrière*, des pages si justes et si fortes (5). Il remarquait que le respect du pape baissait en même temps que les finances pontificales (6).

De Rome; Du Bos revint par Venise et Milan. De son passage dans le nord de la péninsule, il nous est resté une description du monument de Gaston de Foix, et une autre du champ de bataille de Marignan (7). Il comptait aller de Venise à Munich, mais la guerre l'en empêcha (8). Après un séjour à Lyon, il fit « un tour » à Genève et rentra à Paris.

(1) A Thoynard, 1er mars, 17 avril 1701. Il cite son *Giro del Mondo* (1700) dans les *Intérêts*, p. 237.

(2) A. E. Mém. et doc. Rome, 38. Freschot, *Cour de Rome*, p. 138. 237. — (3) A Thoynard, 17 avril, 1er mars 1701. B. N. — (4) R. C. II. 16, p. 292. — (5) 1er mars. B. N. (6) *Barrière*, 4. — (7) *Cambrai* II, p. 103-104, p. 423. — (8) 2 août 1701. B. N.

II. — Du Bos cosmopolite

A cette date de 1701, Du Bos a trente et un ans : il n'a pas encore eu d'occupation régulière, et il serait difficile de deviner ce que sera sa vie. Il obéira, comme tant d'autres, tantôt à ses inclinations, tantôt aux circonstances. Le fonds qui chez lui ne change pas, c'est la curiosité scientifique. A ce point de vue là, du moins, le « viédase » qu'on accusait de n'avoir jamais été jeune a peu vieilli : il a conservé dans toute leur vivacité les goûts de sa jeunesse. Jusqu'à la fin il s'est intéressé aux médailles et à l'opéra ; jusqu'à la fin aussi, aux nouveautés géographiques. A soixante-sept ans, il demandait à l'abbé Le Blanc les récits de voyages récemment publiés en Angleterre [1], et les *Réflexions* contiennent toute une digression sur le problème des sources du Nil [2]. Chez lui, ces connaissances si dissemblables se sont accumulées sans se nuire : sa prodigieuse mémoire les a mises en ordre, et l'originalité de son esprit résulte du concours de toutes ces forces. Rien de tout cela n'a été perdu pour son œuvre littéraire et historique. Il est évident que les idées critiques de cet abbé aux besognes multiples, et qu'on a pu appeler un aventurier, ne sont pas celles des beaux esprits qui ne connaissent que leurs auteurs et la société polie. Le vaisseau à double quille et la machine à dessaler ont leur rôle dans la formation de son esprit, comme la baguette magique de Jacques Aymar — parce que les faits de science et d'expérience sont un préservatif contre tous les dogmatismes, et parce qu'ils fourniront à sa mémoire des analogies et des arguments auxquels la critique littéraire n'avait pas encore songé.

Du Bos croyait les voyages nécessaires à l'éducation. « Les voyages étaient entrés dans le plan de ses études, et... n'en étaient qu'une continuation [3] ».

A cette époque, sans doute, le goût des découvertes et des pays lointains n'était plus chose très rare. Il était fréquent chez les érudits, tels que Cuyper et Huet, et même chez les

(1) Du Bos à Le Blanc, 15 mai 1737. Institut. *Corr.* — (2) R. C. I. 50. 521-3. — (3) Discours de du Resnel, p. 93.

gens du monde. M. de Montausier lisait assidument les récits de voyage (1). L'abbé Legrand, diplomate comme Du Bos, avait traduit une relation portugaise de l'île de Ceylan (2). Mais le cas de Du Bos est plus intéressant, parce qu'il est de ceux chez lesquels le cosmopolitisme naissant devient une doctrine. Chardin est pour la pensée de Du Bos ce qu'il sera pour celle de Montesquieu.

Les voyages polissent l'esprit et apprennent à mieux connaître les hommes. Mais, à côté de cette utilité toute générale et que tous les siècles leur ont reconnue, ils en ont une autre dont l'importance se précise au XVIIIe siècle, et en France. A cette époque, où les fortes croyances nationales d'autrefois commencent à se désagréger, la science des pays étrangers, comme toutes les connaissances nouvelles, se tourne en scepticisme philosophique et moral. Elle prépare aussi une nouvelle méthode de recherche historique et littéraire; et peut-être la grande nouveauté de la critique de Du Bos est-elle, précisément, dans le sentiment de la relativité des choses. Mais nous ne serons pas obligés d'attendre les *Réflexions critiques* pour constater le bénéfice intellectuel des voyages de l'écrivain. Dans d'autres domaines — politique et religion — l'influence étrangère a été plus immédiate et plus directe. L'Italie a pu suggérer à Du Bos d'ingénieuses et nouvelles réflexions sur les arts. Mais le contact des pays protestants du Nord devait exercer, sur ce cerveau déjà préparé par le scepticisme, une action plus profonde et plus grave.

La Hollande est sans doute le peuple qu'il connaissait le mieux, et vers lequel — à défaut de sympathies — il se sentait attiré par le plus d'affinités intellectuelles; peuple assez rapproché du sien et assez pénétré d'influences françaises pour que le contact fût possible, assez différent par ses mœurs et sa religion pour que ce contact fût révélateur et vraiment fécond.

L'expérience eut tôt fait sans doute de réformer les jugements sommaires qu'il portait sur la Hollande lorsqu'il s'engageait à prouver qu'une Hollandaise ne peut être jolie femme — tout comme le Père Bouhours, à la même époque, se

(1) Lanson, *Rev. des Cours et Conf.* 1910, p. 243. *R. du Mois*, 1910, p. 17-18. — (2) *Hist. de l'île de Ceylan*, 1700.

demandait si un Allemand pouvait avoir de l'esprit — et qu'il s'étonnait que Bayle eût conservé la vivacité de son intelligence au milieu de ces brouillards [1].

Il reconnut que la Hollande produisait des artistes — point à comparer à ceux de la France ou d'Anvers — mais possédant pourtant le génie des sujets familiers, et aussi des poètes qui ont « de la vigueur et du feu dans l'esprit [2]. »

Du Bos s'intéressa aussi aux manifestations de la vie publique. Il fut bientôt en état de renseigner Bayle lui-même sur la politique et la constitution du pays que celui-ci habitait depuis si longtemps [3]. Il aima les Hollandais parce qu'ils étaient commerçants habiles et politiques avisés. Leur état, disait il, est « rempli d'observateurs politiques qui étendent leur attention sur bien des choses auxquelles on ne daigne point faire réflexion en d'autres pays... [4]. Ils surpassent tous les autres peuples dans le talent de policer les villes et dans le gouvernement municipal [5] ». Bien mieux que les Français, ils savent mettre en valeur toutes leurs ressources nationales [6]. Cette impartiale justice est d'autant plus remarquable que Du Bos avait toutes sortes de raisons d'en vouloir aux Hollandais. Ses ouvrages de polémique ne les épargnent pas : il a dénoncé les mensonges de leurs journaux, les appétits insatiables et la mauvaise foi de leur diplomatie. Ils sont « injustes, jaloux de la prospérité des autres nations, usurpateurs du bien d'autrui, violents contre les étrangers... l'on peut considérer les Hollandais parmi le genre humain comme des insectes qui ne sont bons à rien [7] ». Et pourtant, à la même page, Du Bos leur reconnaît l'esprit d'équité et le respect de la loi : « Les Hollandais observent entr'eux mieux que les autres nations, toutes les règles de la justice et de la bonne foi... leurs magistrats gouvernent le dedans du pays avec autant d'intégrité que de douceur ». Ces lignes sont de 1703 : Du Bos put éprouver depuis que rien n'était au-dessus de la vérité dans tout ce qu'il avait dit de l'orgueil des Hollandais et de leur haine contre la France. Cependant il n'a pas cessé de rendre hommage à leurs qualités nationales et à leur éducation qui développe, chez

(1) A Bayle. 1695 et 1696. G. p. 241-286. — (2) R. C. II. 13. p. 156. — (3) Du Bos à Bayle, 25 juillet 1705. G., p. 307. 11 septembre 1705. *Corr.* — (4) R. C. I. 4, p. 38. — (5) R. C. II. 16, p. 291. — (6) A. E. Corr. Holl. 227, f. 152. — (7) *Intérêts*, p. 202-210.

leurs enfants, en même temps que la haine de l'étranger, le respect du droit et l'horreur du crime (1).

Il a donné aux Anglais presque autant d'éloges (2). Donc, la religion protestante n'est contraire ni aux bonnes mœurs ni à l'ordre social. Constatation que bien des Français de ce temps ont pu faire, mais qui chez de rares individus seulement s'imposa à la conscience avec toutes les conséquences qu'elle implique. La Bruyère dit que les voyages affaiblissent la religion. Du Bos en est la preuve : il y a gagné du moins de s'élever jusqu'à l'idée de la tolérance, inconnue de La Bruyère. Il remarque lui aussi que le commerce des protestants a affaibli le respect du pape et la fermeté de la foi « dans le cœur d'un grand nombre de catholiques (3) ». Va-t-il jusqu'à s'en féliciter ? Non, sans doute : Du Bos n'a jamais aimé les protestants, pas plus qu'il n'a été républicain. Il a dit que le protestantisme était « le plus grand malheur qui soit arrivé à l'Europe depuis sa dévastation par les peuples du Nord (4) ». Il est vrai qu'il croit devoir appuyer cette affirmation sur l'autorité du protestant Leibniz. Quant aux réfugiés, il n'a jamais cessé, dans ses pamphlets, de les accabler d'invectives. Mais c'est précisément quand il dit ces choses qu'il nous laisse voir le plus nettement combien la tradition catholique d'autorité est chez lui profondément altérée.

Dans un curieux ouvrage inédit, de 1705, les *Réflexions sur le traité de Barrière*, Du Bos a essayé de prouver aux Italiens le danger qui les menaçait si les Hollandais devenaient les maîtres des Flandres catholiques. Il se donne là pour un fervent catholique effrayé par les progrès de l'impiété ; et l'ouvrage finit en une prière. Mais à chaque page, sous cette dévotion d'emprunt, reparaît le savant et le sceptique, que les malheurs de l'Eglise affligent médiocrement et qui ne compte guère sur les dispensations de la Providence. Il constate que la moitié de l'Europe est gagnée par l'hérésie : les princes qui veulent désobéir au Saint-Siège le peuvent actuellement en toute sécurité ; ils ont des arsenaux et des soldats ; ils ont des docteurs qui remplissent le monde de leurs écrits. « Beaucoup de catholiques savants et ignorants les ont lus et les lisent tous les jours... ils

(1) R. C. I. 4, p. 38. — (2) R. C. I. 2, p. 20-21. *Intérêts*, p. 142-145. — (3) *Cambrai*, I, p. 382. *Barrière*, f. 296. — (4) *Cambrai*, II, p. 212. *Barrière*, f. 295.

ont de mauvaises raisons, mais ils les ont colorées avec tant d'artifices, ils leur ont donné des tours si délicats, qu'elles sont en état d'en imposer aux simples... (1). » Le spectacle des événements diminue autant la fermeté de la foi. « L'homme mondain, qui ne porte pas souvent ses vues plus loin que la terre, voit que les protestants ne sont pas sujets ici-bas à de plus grands fléaux que les catholiques (2). » Après avoir fourni aux fidèles d'Italie ces imprudents renseignements, Du Bos montre comment les catholiques sont traités dans cette Hollande « asile des apostats et repaire des esprits immondes ». On leur a enlevé leurs églises, on les a exclus des emplois. Les juifs même sont mieux traités : la synagogue des juifs portugais, à Amsterdam est « le plus magnifique bâtiment que cette nation ait jamais eu pour exercer ce qui lui reste de culte hors de la Judée (3) ».

Qu'arriverait-il donc si le traité de Barrière leur donnait pouvoir dans les terres catholiques ? Les églises seraient dépouillées de leurs ornements ; « les vierges consacrées au Seigneur seraient en proie à toutes les séductions des enfants du siècle... il faudrait un volume entier pour exposer les profanations de choses sacrées, les apostasies de religieux et de religieuses dont la conquête des Pays-Bas catholiques par les Hollandais serait suivie (4). »

Mais voici ce que Du Bos ajoute : « Il est vrai que les Hollandais ne répandraient le sang de personne pour être d'une religion différente de la leur... Ils n'enverraient pas les catholiques au supplice... cette première violence de leur secte... est passée (5). » Du Bos devait savoir combien cette remarque affaiblissait l'effet de tout le morceau : il n'a pu cependant la garder pour lui ; et l'ouvrage est pour nous significatif et intéressant précisément par ce qui en a fait un pamphlet manqué. Sans cesse l'hésitation du sceptique refroidit le zèle du champion de l'Eglise, et le scrupule du savant embarrasse de réserves les affirmations du pamphlétaire. Du Bos s'échauffe péniblement ; il se risque même à affirmer ce qu'il sait être faux ; ainsi lorsqu'il dit que les protestants ont des universités où l'on enseigne que le pape est l'Antéchrist, alors que, dans la *Ligue de Cambrai*, il prouve le contraire (6). Dans bien d'autres pamphlets

(1) F. 295-6. Cf. Freschot, *Cour de Rome*, p. 98. — (2) Ibid. — (3) F. 207. Cf. Temple, *Provinces unies*, chap. V, p. 262-3. — (4) F. 231-232. — (5) F. 232. — (6) F. 295. *Cambrai*, I, p. 391.

encore il a joué le personnage d'un étranger ; mais jamais il n'a si mal soutenu son rôle. Le zèle religieux est le sentiment qu'il a le plus de peine à faire sien. Et cet ouvrage destiné à inspirer l'horreur du fanatisme hérétique se termine par une apologie de l'esprit de tolérance des états protestants. Du Bos prédit la décadence de la navigation et du commerce des pays catholiques. Déjà, toutes les circonstances favorisent les protestants : ils n'ont pas les féries, qui rendent la main-d'œuvre moins productive chez les catholiques et créent des habitudes de paresse (1). L'abondance et le bon marché des vivres ne sont pas des conditions aussi favorables qu'on le croit : elles détruisent l'émulation et amènent un régime d'échanges désavantageux. Que l'on compare Venise aux Etats de l'Eglise qui lui vendent son blé, la Hollande à la Pologne où elle achète le sien (2). La stérilité du sol au contraire encourage l'industrie, et c'est l'industrie qui crée la véritable richesse des Etats : la population. Du Bos combat la doctrine des Malthusiens de son temps. « L'abondance en peuple est le plus grand trésor d'un pays. Elle le met en posture de ne rien craindre de ses voisins et de s'enrichir... Depuis que l'Europe s'est civilisée et que le commerce en a fait pour ainsi dire un même Etat, il n'y a jamais eu de pays riches que ceux qui ont été très peuplés et il n'y a jamais eu de pays très peuplé qui n'ait été très riche (3). » Faute d'hommes, l'Espagne est pauvre avec tant de moyens d'être opulente (4). « L'argent qui entre en Espagne par dix portes en sort par quinze faute de mains pour l'y retenir. » Sans doute, d'autres avant lui avaient raisonné sur l'appauvrissement de l'Espagne, obligée d'acheter aux étrangers tout ce dont elle a besoin (5). Mais on citerait peu de textes où ces phénomènes aient été étudiés avec autant de méthode et ramenés aussi nettement à leurs causes générales. Ces pages de Du Bos contiennent déjà tout ce que l'abbé de Saint-Pierre et Montesquieu diront de la loi de la population.

(1) F. 385. Cf. Montesquieu, *Esprit des lois*, XXIV, 23.

(2) F. 389. Temple, *Provinces unies*, p. 274-5, comparait l'Irlande à la Hollande. Cf. Montesquieu, *Esprit des Lois*, XVIII, 4. « La stérilité des terres rend les hommes industrieux, sobres... il faut bien qu'ils se procurent ce que la terre leur refuse. La fertilité d'un pays donne, avec l'aisance, la mollesse et un certain amour pour la conservation de la vie. » Cf. XXI, 3.

(3) F. 388-9. Cf. Temple p. 270. *Esprit des lois*, XXIII, 28. — (4) F. 391. — (5) Voir Bodin, que Du Bos cite f. 195.

Ainsi toute l'Europe catholique est menacée de la dépopulation qui a ruiné l'Espagne et l'Italie, et qui a réduit Ferrare de 80.000 à 7.000 habitants [1]. Déjà les pays protestants sont plus peuplés que les pays catholiques, si l'on compare ceux qui peuvent se comparer, et si l'on a égard « à la bonté de l'air, à la fertilité de la terre et au gouvernement [2] ». Et à cette supériorité Du Bos voit trois raisons. La première est que les protestants ne connaissent pas le célibat des prêtres, qui cause chez les catholiques une énorme diminution de population [3]. La seconde cause est la tolérance des religions, qui attire dans les pays protestants les étrangers de toutes les confessions, tandis que hors de l'Allemagne on ne voit presque point de protestants établis dans la domination d'un prince catholique [4]. Parmi les états protestants il n'y a que la Suède qui fasse observer à la rigueur les lois pénales édictées contre les adhérents des autres religions. Le régime de tous les autres est la tolérance, au moins pratique, tandis que roi de France a mieux aimé « perdre les plus utiles de ses sujets que de laisser subsister leurs temples,... et laisser ravager aux horreurs de la guerre une des meilleures provinces du royaume que d'y tolérer l'exercice de la religion protestante [5] ». « Je ne sais, dira le Persan de Montesquieu, s'il n'est pas bon que dans un Etat il y ait plusieurs religions [6]. »

La troisième raison est que les peuples protestants sont situés au Nord de l'Europe et que « le luxe et la mollesse des pays méridionaux les rend moins propres à la multiplication du genre humain [7] ». C'est ainsi que Du Bos énonce pour la première fois cette théorie du climat qui tiendra tant de place dans sa critique littéraire.

Ici se place une objection : s'il en était ainsi, la différence actuelle devrait être bien plus grande encore entre les puis-

(1) F. 393.

(2) F. 395. Montesquieu, *Lettres persanes*. CXVII. « Les pays protestants doivent être et sont déjà réellement plus peuplés que les catholiques. » *Esprit des lois*. XIV, 7, XXI, 3.

(3) Montesquieu, ibid. Abbé de Saint-Pierre, *Projet pour rendre les établissements religieux plus parfaits*. *Observations politiques sur le célibat des prêtres*. (Molinari, p. 150-155. 254-5).

(4) Cf., sur la tolérance des Hollandais, Temple, p. 262-270. Le Clerc, *Parrhasiana*, p. 171, cite en exemple la Hollande « où l'on accepte tous ceux qui se soumettent aux lois civiles ».

(5) F. 400-401. *Intérêts*, p. 186. — (6) *Lettres P.* LXXXV. — (7) F. 403.

sances des deux religions? Elle le serait, répond Du Bos, si les nations protestantes n'avaient pas perdu infiniment plus de monde que les catholiques, par la guerre et par la navigation. Elles ont toujours plus de soldats sous les armes; et elles ont colonisé. Il y a cinq cent mille Anglais en Amérique. « Voilà des saignées que les Etats catholiques n'ont pas souffertes... s'il s'en trouve qui les aient endurées, ils sont réduits en solitude. » Et, malgré ces pertes, les états protestants augmentent en peuple plus que les autres, « ou, ce qui est la même chose, ils diminuent moins dans les temps d'affliction (1) ».

Nous voyons maintenant tout le chemin que Du Bos a parcouru depuis le temps où, étudiant irrévérencieux, il lançait des épigrammes aux prêcheurs. Son scepticisme, mûri par l'étude, par le contact de Bayle, a développé ses conséquences. Il demandait dans ses *Gordiens* qu'on cessât de calomnier les Romains nos maîtres : il découvre qu'il y a une même justice à rendre, dans le présent, aux autres peuples et aux autres religions. Instruit par ses voyages et par les économistes anglais, il est arrivé à l'idée de la tolérance, fondée sur l'horreur du fanatisme qui fait verser le sang (2), mais plus encore sur l'utilité sociale et l'intérêt bien entendu. Ce que notre abbé demande à la religion, c'est de nuire le moins possible à la société. Il s'approprie, pour l'appliquer à Venise, un mot de Temple sur les Hollandais. « Il peut y avoir des pays où les ecclésiastiques fassent plus de bien... mais il n'y en a point où ils aient fait moins de mal (3). »

Nous comprenons ainsi pourquoi l'amitié de Du Bos et de Bayle est restée jusqu'au bout si entière. Qu'importaient à Bayle les pamphlets politiques de Du Bos et ses violences de plume contre les Hollandais? Que lui importait que Du Bos eût cité avec éloge ce Stoppa dont il avait lui-même dénoncé les calomnies (4) ? Il savait à quoi s'en tenir sur la véritable pensée de son correspondant. Le 4 juin 1707, Du Bos lui parlait de la naïveté d'un écrivain qui prétendait faire rentrer les hérétiques dans le giron de l'Eglise.

(1) F. 400-401. — (2) R. C. II. 20, p. 331.
(3) *Cambrai*, I. p. 94. Temple, *Provinces unies*, p. 270 : « Il se peut que la religion fasse plus de bien en d'autres pays; mais c'est en celui-ci où elle fait le moins de mal. »
(4) Stoppa, *La religione degli Olandesi. Barrière*, f. 202. Cf. *Intérêts*, p. 219.

« J'ai bien une ferme résolution de ne point mourir sans fonder aux Mathurins une Messe du St-Esprit, pour prier Dieu tous les ans, qu'il daigne rendre la raison aux gens de lettres qui travaillent à la conciliation des religions, à la pierre philosophale, au mouvement perpétuel, à la quadrature du cercle et à l'invocation des génies (1). »

La dernière lettre écrite de la main de Bayle est adressée à Du Bos. Sur son lit de mort il lisait la réponse de l'abbé. « Je ne puis vous exprimer, écrivait Destournelles à Du Bos, combien il vous estimait. Je reçus de votre part et j'envoyai à M. Bayle les odes de M. de la Mothe, une heure avant sa mort, avec votre dernière lettre qui les accompagnait. Il l'avait ouverte et lue apparemment, car on la trouva sur la chaise à côté de son lit (2). » Cette estime exceptionnelle de l'illustre écrivain fait oublier les accusations du médecin Gendron. Bayle avait reconnu en Du Bos un honnête homme et un esprit de sa race.

(1) G. p. 314, 1er décembre 1706. Bayle est mort le 28. — (2) 1er janvier 1707. T. Publié dans Dupont White, p. 41-42.

LIVRE II

LE DIPLOMATE ET L'ACADÉMICIEN

CHAPITRE I

DU BOS PUBLICISTE

L'histoire de la carrière diplomatique de Du Bos est l'histoire même de la succession d'Espagne. A l'époque de ses premiers voyages, cette redoutable question était posée déjà. En Angleterre, en Hollande, en Italie, il a suivi les négociations qui ont précédé le testament de Charles II, puis la conclusion de la Grande Alliance. Il est entré aux affaires au moment où la guerre commençait; ses pamphlets et ses mémoires en marquent les péripéties. L'époque la plus redoutable de la crise, entre Malplaquet et Utrecht, est celle où son rôle a été le plus actif et son mérite le plus apprécié. C'est après la conclusion de la paix qu'il a quitté la diplomatie active; et plus tard ce sera encore à la question renaissante de la succession d'Espagne, à la politique d'Albéroni et aux investitures italiennes, qu'il consacrera ses derniers travaux.

L'importance du rôle diplomatique de Du Bos est certaine : il n'est pas plus facile pour cela de la prouver par des textes précis. Il a été l'un de ces subalternes dont l'action est partout et le nom nulle part, et qui laissent à d'autres l'honneur des négociations dont ils ont été l'âme. Ses biographes parlent de ses missions sans aucune précision ; s'ils n'en exagèrent pas l'importance, du moins en grossissent-ils le nombre. Mme Danse, à laquelle ils ont emprunté leurs renseignements, cherchait à prouver, nous le savons, que l'abbé son frère avait eu son véri-

table domicile à Beauvais, et que seuls ses voyages et les ordres du ministre l'avaient empêché d'y résider (1). C'est ainsi qu'elle a créé la légende des missions de Hambourg et de Ryswick : il est absolument certain que Du Bos n'y est pas allé (2). C'était de Paris qu'il tenait ses correspondants au courant des détails de la négociation. « On attend les passeports comme les juifs leur Messie, écrivait-il à St-Hilaire... Il semble qu'elle (la paix) recule toujours... le départ des plénipotentiaires est encore remis... Il semble que l'on veuille faire encore une campagne et que la paix ait encore besoin de quelque saignée (3). » C'étaient là les nouvelles publiques, et tout au plus pourrait-on remarquer qu'à cette date Du Bos témoigne d'un intérêt croissant pour les affaires politiques (4). Il a été personnellement mêlé par contre, mais à titre purement officieux, à la négociation entamée par le Brandebourg au sujet de l'île de Sainte Croix. Un de ses amis, auquel on s'était adressé pour avoir l'appui de M. de Pontchartrain, lui avait demandé conseil, et il avait répondu de surseoir à tout jusqu'à son retour à Paris (5). Nous avons indiqué également les raisons qui donnent à penser qu'il eut probablement à remplir, pendant ses voyages, quelque mission officieuse et discrète.

A son retour d'Italie, sa situation est sur le point de se préciser. Thoynard le félicite de sa dignité « sous ou subélectorale ». Chacun à Paris, disait-il, « approuvait le choix de S. A. E. (6) ». Mais Du Bos déclarait qu'il ne savait rien de positif, et au lieu d'aller à Munich rentrait sans se presser à Paris (7). C'est peu après, en tout cas, qu'il a commencé à travailler pour l'électeur : selon le mémoire Danse, dont nous n'avons pas de raison de contester ici l'affirmation, le *Manifeste de l'électeur de Bavière*, paru en 1704, aurait été composé à Bruxelles (8). Il est possible qu'il ait fait vers le même temps un voyage en Angleterre (9), et certain qu'il était à Neuchâtel

(1) Voir *Préf.* p. II-III et notre notice publiée dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, 1913.

(2) Cf. Ci-dessus, p. 69. — (3) 8 et 17 février 1697. T. Cf. 1er mars, à Bayle. G., p. 296.

(4) Cf. H. I., p. 150-151 (1690), 160-161 (169), 143-5 (1694), 151 (169). Coll. Bucquet XC., f. 208. (13 janvier 1696). B.

(5) Voir ci-dessus, p. 74. Il avait été question de fonder à Sainte Croix une colonie de réfugiés. La France abandonna l'île sans permettre d'abord à d'autres de s'y installer, et la céda plus tard au Danemark.

(6) 10 août 1701. T. — (7) août 1701. B. N. — (8) Mem. Danse, p. 3. — (9) Ibid.

en 1707. D'après son propre témoignage recueilli par Jordan, il avait écrit en Hollande sa *Ligue de Cambrai* [1] : il y est donc retourné dans l'intervalle des voyages que nous connaissons et de la négociation de Gertruydenberg.

D'autre part, sa correspondance, interrompue de 1702 à 1704 [2], reprend en 1705 et 1706 : elle établit qu'il a passé ces deux dernières années à Paris, sans en sortir que « pour quelques voyages qu'on ne peut s'empêcher de faire pendant la belle saison [3] ». Autre fait tout aussi significatif : en 1701, au retour d'Italie, il quitte son appartement de la rue Comtesse-d'Artois et en loue un autre à la place des Victoires, dont il a payé le loyer jusqu'en 1717 [4]. Il semble bien que sa résidence habituelle était à Paris, et que ses fonctions diplomatiques n'étaient que temporaires. Mais à Paris aussi, sans doute, dans les intervalles de ses missions, il travaillait pour le ministère. Heureusement, pendant les années où sa correspondance se fait rare, ses ouvrages politiques viennent remplir le vide de sa biographie.

Le premier de ses travaux diplomatiques se place en 1701. C'est un traité de droit public allemand composé pour le ministère sur l'ordre du maréchal d'Huxelles [5]. Du Bos ne manquait pas de recommandations auprès de M. de Torcy. Il avait celle du ministre de Bavière à Paris, M. de Monastérolle, dont les fonctions étaient fort chargées par le service des subsides, pensions et bénéfices que son maître réclamait pour ses protégés français [6], — celle de Forbin Janson, l'évêque de Beauvais [7], — celle de Mme de Ferriol enfin, qui passait pour la maîtresse du maréchal d'Huxelles [8]. C'est bien le maréchal, en tout cas, qui l'a introduit dans les bureaux de M. de Torcy avant de le prendre comme secrétaire dans ses principales négociations.

Les fonctions des subalternes du ministère n'étaient ni régulières ni même officielles : elles ne les dispensaient pas d'autres moyens d'existence. Ils n'étaient payés que pendant le temps de leurs missions, par les diplomates qui utilisaient leurs ser-

(1) *Voyage littéraire*, p. 101.

(2) Peut-être du fait de la guerre. V. Cuper à Huet, 10 septembre 1704. Rec. Pélissier, p. 5.

(3) Du Bos à Bayle, 25 juillet 1705. G., p. 310. — (4) Mém. Boiscervoise, p. 6. — (5) *Bibliogr. mss.* N° 11. — (6) A. E. Corr. Holl. 224. f. 7. Cf. Saint-Simon, t. XV, p. 451. — (7) Lettre de Forbin à Du Bos. T. Voir Barthélemy p. 115. — (8) V. ci-dessus p. 42.

vices. C'est en 1711 seulement que Torcy se préoccupa de donner quelque stabilité à leur situation. « La pauvreté et l'incertitude de la condition de ceux qui servaient de secrétaires dans les pays étrangers avait de grands inconvénients pour le service. » Ces hommes qui avaient été dans tout le secret d'une négociation pouvaient céder aux tentations de la misère et passer à l'ennemi. Le secrétaire du sieur Dupré, mort à Florence en mission, s'était trouvé dans une misère telle qu'il ne pouvait revenir. Cet inconvénient parut très sensible, « mais personne ne jugea bon d'y remédier par une création de charge (1) ». Torcy parvint cependant à créer au dépôt des Affaires étrangères, et sous la direction de Saint-Prez, une sorte d'Académie politique destinée à former des jeunes gens aux fonctions diplomatiques. A Paris, ils recevraient un appointement fixe de 1.000 livres. En mission, ils seraient payés par l'envoyé (2): Cette institution commença à fonctionner en 1712 : elle fut supprimée sous la minorité de Louis XV (3). Callières se plaignait aussi du défaut de préparation du personnel français, et regrettait la disparition de l'Académie de Torcy. Mais il nous dit en même temps pourquoi elle avait reçu si peu d'appui : « c'est que les ambassadeurs veulent être les maîtres absolus de tous ceux qui travaillent sous leurs ordres (4) ».

Il est regrettable pour Du Bos que l'Académie politique n'ait pas existé au moment où il faisait ses débuts dans la diplomatie. Peut-être lui aurait-elle permis de donner sa mesure et de s'élever jusqu'à ces hautes fonctions auxquelles ses contemporains s'étonnèrent de ne pas le voir parvenir. Mais le métier de secrétaire, tel qu'il le pratiqua, était livré à toutes les incertitudes des évènements et à tous les caprices de la faveur personnelle. Il est bien probable que sa carrière souffrit de l'insuffisance du maréchal d'Huxelles, qui l'avait attaché à son sort.

Le ministre, cependant, était capable d'apprécier ses services. On sait quelle importance Colbert de Torcy attribuait aux

(1) *Journal de Colbert*, p. 380.

(2) Ibid. p. 380-381. Baschet, *Hist. du dépôt des Aff. étr.*, p. 112-114, 120-129, d'après les Mss. Clairambault. N° 668. B. N.

(3) En 1720, d'après Baschet. Ce n'est pas l'opinion de M. Bourgeois, t. III, p. 85. Callières, *Manière de négocier*, t. II, p. 300, dit pourtant « tombée sous la minorité du roi ».

(4) Ibid. t. I, p. 174-5 ; t. II, p. 299-301. En Suède et à Venise, les secrétaires étaient payés par l'Etat et leurs fonctions étaient l'entrée normale dans la carrière diplomatique.

études historiques qui étaient, d'après lui, l'école par excellence de la diplomatie. Il fut l'organisateur du Dépôt des Archives des Affaires étrangères, au Louvre, qui devait servir non seulement à former les jeunes diplomates, mais à alimenter les recherches des historiens de l'avenir (1). Il faisait entreprendre une table générale et analytique de tous les documents qu'on pouvait trouver à Paris et ailleurs. Le programme qu'il trace aux élèves de son Académie est d'une remarquable clairvoyance.

« Il faut qu'ils se gardent bien de perdre leur temps à la lecture des histoires romanesques dont Paris et la France ont été infectés vers la fin du siècle dernier. Ils doivent autant qu'ils pourront puiser dans les sources et ne pas s'étonner de la grosseur des volumes qu'on leur proposera. Ils verront à mesure qu'ils avanceront que, dans quelque détail qu'ils descendent, il leur échappera encore bien des circonstances qu'ils ne pourront découvrir. »

Ainsi le but et les conditions de la science historique moderne apparaissaient aussi nettement au ministre de Louis XIV qu'à Bayle et à Du Bos lui-même. Il devançait encore son siècle quand il réclamait une histoire de France « où l'on s'appliquerait moins à raconter les faits, à décrire les batailles, qu'à découvrir les sources et la cause des mouvements et des guerres dont l'Europe a été agitée pendant le dernier siècle (2) ». Il faisait travailler tout un groupe d'érudits : l'abbé Joachim Legrand, attaché au ministère de 1705 à 1715 (3) ; M. de Clairambault, historiographe des Affaires étrangères (4) ; Saint-Prez, chef du Dépôt des Archives et directeur de l'Académie politique ; Nicolas-Louis Ledran, premier commis, et à plusieurs reprises aussi, chef du Dépôt.

Il convient d'ajouter, aux noms de ces savants collaborateurs, celui de notre abbé. On le rencontre moins souvent dans les folios du ministère, au point qu'il a pu échapper à la plupart de ceux qui ont écrit l'histoire diplomatique de la fin du règne de Louis XIV, et à M. Baschet lui-même. Ses fonctions ont été évidemment moins régulières que celles de Le Grand ou de Saint-Prez. Néanmoins, il a été de ceux auxquels Colbert de Torcy s'adressait le plus souvent. Moins spécialisé que Le Grand ou Clairambault dans les recherches d'archives, il connaissait

(1) Voir lettre à Polignac. Baschet, p. 119. — (2) Baschet, p. 123, d'après les Mss. Clairambault, 668. — (3) Ibid. p. 102, suiv. — (4) P. 106, suiv.

mieux, par contre, les pays étrangers. Aussi le ministre lui demandait-il, plutôt que des travaux historiques, des mémoires ou des pamphlets destinés à combattre les prétentions des puissances ennemies. C'est ainsi que Du Bos est devenu polémiste.

On ne négligeait plus, à cette époque, les ressources de la guerre de plume. Dans les campagnes précédentes déjà, des écrivains, tels que Du Mont et Lisola, s'y étaient rendus célèbres. Il commençait à exister une opinion publique, en Angleterre et en Hollande surtout, où la presse politique s'était développée avec la rapidité qu'on sait (¹). Les *Gazettes* de Hollande attaquaient la France avec une extrême violence. Certains journaux, comme l'*Esprit des cours de l'Europe* (²), se faisaient une spécialité de publier des lettres, envoyées soi-disant par leurs lecteurs, et qui étaient l'œuvre de la rédaction elle-même. Le cabinet français dut à son tour subventionner une feuille semblable : ce fut la *Clef du cabinet des princes* (³), qui commença à paraître en 1704 et devint en 1717 le *Journal de Verdun*. Aussitôt après la conclusion de la Grande Alliance, les pamphlets et les manifestes s'étaient multipliés : la *Défense des droits de la Maison d'Autriche*, de Lisola, et les *Mémoires sur la présente guerre*, de Du Mont, sont les plus connus. Il fallait répondre à toutes ces attaques ; et l'on pouvait s'y prendre de diverses façons. On exposa, dans des manifestes, le bon droit de la France et l'injustice des prétentions des alliés ; et le cabinet français pouvait espérer être entendu puisqu'il était de bonne foi, on le sait, quand il rassurait l'Europe sur les véritables intentions de Louis XIV, et protestait que la présence d'un prince français sur le trône d'Espagne ne signifiait nullement l'établissement de la monarchie universelle au profit des Bourbons (⁴). Mais on savait aussi en France que les intérêts des puissances coalisées étaient, sur bien des points, contradictoires : des écrits d'un autre type sont ceux qui essayaient de semer, entre les ennemis de la France, la division et la méfiance. Tantôt, c'étaient les mécontents de Hongrie qui exposaient les raisons de leur

(1) Eug. Hatin. *Histoire de la presse*, t. II. *Bibliogr. de la presse*. p. 89 et Cl

(2) *Bibliogr.* N° 121. Il avait pour auteur M. de Gueudeville. Du Bos à Bayle, 29 avril 1706. G., p. 309. Bayle à Marais, 6 mars 1702. *Œuv. div.*, p. 811.

(3) *Bibliogr.* N° 122.

(4) Ces idées sont exposées surtout dans les *Lettres d'un Suisse à un Français* qui parurent de 1703 à 1708. Cf. Bayle à Du Bos, 7 novembre 1706. G p. 116. Cf. p. 637.

mécontentement [1]. Tantôt, c'étaient de prétendus Anglais, Hollandais ou Allemands, qui s'efforçaient d'éclairer leurs compatriotes sur leurs véritables intérêts et de créer dans leur pays un mouvement hostile à la continuation de la guerre. Les *Intérêts de l'Angleterre mal entendus*, de Du Bos, sont précisément le type le plus caractéristique de ce genre d'ouvrages. Ces pamphlets, qui ne réussissaient guère à donner le change sur leur origine, étaient sans doute des armes assez vaines : on les négligeait dans la victoire, mais pour y revenir dans la mauvaise fortune [2].

Pour que la simulation ne fût pas trop grossière, les écrivains devaient connaître les idées et la tournure d'esprit des peuples étrangers ; ils devaient être assez au courant aussi des habitudes de leur librairie pour imiter l'aspect extérieur et la disposition typographique de leurs imprimés.

Du Bos était l'homme de la situation : il savait l'italien et l'anglais, le hollandais sans doute, probablement quelque peu l'allemand, et il possédait à fond tout ce qui était institutions, droit public, diplomatie, politique et commerce. Il était capable de comprendre les intérêts des nations étrangères, de saisir les formes diverses de leurs patriotismes, de trouver l'angle sous lequel les questions de la politique internationale doivent apparaître à un Anglais ou à un Allemand. Son premier ouvrage, le traité de droit public allemand, de 1701, était destiné à défendre contre l'autorité de l'empereur la liberté des princes. Il avait imité de son mieux la latinité inélégante, « la longueur et l'affectation » des jurisconsultes allemands [3]. Nous ignorons si ce traité eut l'approbation de M. de Torcy, et s'il a jamais été imprimé et répandu en Allemagne [4].

A ce moment, la France croyait encore pouvoir prévenir les conséquences de la Grande Alliance de 1701. Les armées françaises entraient victorieusement en Allemagne. Quant à l'Angleterre, le ministère espérait la détacher de l'alliance ou du

(1) *Mémoire en forme de manifeste*, 1705. Cf. *Lettre du Suisse*, 36. (*Bibliogr.* N° 127).

(2) « Ce n'est plus guère la coutume de la France, disait Freschot, de publier des manifestes et des apologies ». *Réponse au manifeste*, p. 3. *Cour de Vienne*, p. 200. Cf. Lisola, *Défense de la Maison d'Autriche*, préface, p. 1.

(3) Lettre à M. de Torcy, 18 juillet 1701. A. E. *Corr.*

(4) Pour ce pamphlet inédit comme pour d'autres, nos recherches sont restées sans résultat. Nous ne connaissons du reste de celui-ci qu'une table des matières incomplète. A. E. Corr. Autr. 81, f. 62. *Bibliogr. Mss.* N° 11.

moins l'empêcher de s'engager à fond. Il savait que la guerre, au début, n'avait nullement été populaire chez les Anglais, dont les intérêts commerciaux étaient opposés à ceux des Hollandais. Son agent secret en Angleterre, le colonel Hooke, lui disait que sans la haine de la France il y aurait eu rupture entre ces deux puissances ; il lui disait aussi que le parti tory était sympathique aux jacobites, et que les Ecossais étaient fort mécontents de l'acte d'établissement (1). « Il serait bon, lui répondait Torcy, de faire connaître à ceux qui ont le plus de crédit en Angleterre que cette couronne ne peut tirer aucun avantage de la continuation de la guerre, et qu'eux-mêmes trouveront leur intérêt... en procurant un changement et en délivrant leur patrie des frais d'une guerre dont elle ne doit pas espérer beaucoup d'utilité tant qu'elle ne travaillera que pour d'autres (2). »

Les *Intérêts de l'Angleterre* sont l'exécution de ce programme. L'ouvrage, daté d'Amsterdam, mais qui s'imprimait en réalité à Rouen ou à Paris (3), était précédé d'une lettre à la reine, signée de J. Ch., membre de la Chambre basse, et d'un avis de l'imprimeur à ses lecteurs hollandais, où la supercherie est assez adroite.

Le membre de la Chambre basse commence par établir que la guerre est « la ruine de l'Angleterre (4) ». Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg déjà, la prospérité du pays a fait place à la décadence et à la ruine (5). Que sera donc une guerre commencée dans la détresse des finances ? La nation est accablée d'impôts ; cependant le produit de l'excise ne cesse de diminuer, ainsi que la population du royaume (6). L'Angleterre n'a que deux moyens de se procurer de l'argent : augmenter les taxes et affamer le pays, ou contracter de nouveaux emprunts (7). Mais ici notre écrivain avertit les capitalistes anglais qu'ils risquent beaucoup en prêtant à l'Etat. Le retour du prétendant est toujours possible, et le fils de Jacques II aurait tout intérêt à déclarer nulles les avances faites au gouvernement précédent : ce serait une leçon donnée aux révolutionnaires, et un facile moyen d'enrichir le trésor (8). Ce serait également l'inté-

(1) Hooke, *Corr.* p. 10, 12, 17. — (2) A. E. Corr. Angl. 215, f. 194, 23 août 1703.
(3) A Rouen, d'après Lelong, t. III, p. 121 ; à Paris, d'après Le Clerc, *Bibl. choisie*, t. VI, p. 316.
(4) P. 1. — (5) P. 19-23. — (6) P. 8-11. — (7) P. 33-35. — (8) P. 36-37.

rêt des deux Chambres, où les prêteurs sont peu nombreux ; les créanciers de l'Etat sont ou des étrangers ou des gens sans crédit à Westminster [1]. On voit ici l'arrière-pensée de notre pamphlétaire et la maladresse qu'il commet : il veut persuader aux Anglais de ne plus rien prêter à leur gouvernement, et rendre ainsi impossible la continuation de la guerre. Mais en même temps, jacobite sans vouloir le paraître, il veut leur faire comprendre qu'il est de leur intérêt de rappeler le prétendant, quels que soient les risques que pourrait courir la dette. Malheureusement il se trompait sur le point principal : les créanciers de l'Etat n'étaient nullement des gens sans crédit et sans conséquence ; dès lors c'était jouer un très mauvais tour à Jacques III et à la reine sa sœur que de prouver l'intérêt qu'aurait ce prince à supprimer la dette. « La reine Anne, dit d'Alembert, vit ses desseins sur le prétendant rompus par la nation anglaise, dans la crainte que le prétendant arrivé au trône n'anéantît la dette nationale... L'abbé Du Bos l'avait annoncé maladroitement [2] ». On fit remarquer à Du Bos qu'il était assez étrange de prétendre « que les Anglais qui ont prêté des sommes immenses à la nation gagneraient en les perdant [3] ».

Du Bos aggravait sa faute quand il déduisait les autres arguments qui devaient imposer le rappel du prétendant. Les Ecossais, disait-il, n'accepteront jamais comme souverain l'électeur de Hanovre. Pour les décider à le reconnaître, il faudrait leur accorder l'incorporation. Or Du Bos croit l'union des deux royaumes impossible et ruineuse pour les Anglais [4]. La solution à laquelle il veut conduire son lecteur, c'est le rappel de Jacques III, seul moyen, selon lui, d'empêcher une séparation des deux royaumes. Mais, ici encore, il se trompait sur un point essentiel : la réunion de l'Ecosse à l'Angleterre était parfaitement possible, et les Anglais le savaient ; et Du Bos leur prouvait qu'il était nécessaire de la réaliser immédiatement si l'on voulait prévenir le retour du chevalier de Saint Georges et assurer l'exécution de l'acte d'établissement. « Il servait aussi mal le prétendant, dit encore d'Alembert, en disant que le chemin du trône lui serait fermé sans retour, si à la mort de la reine Anne l'union de l'Ecosse et de l'Angleterre était

(1) P. 38-39. — (2) T. V, p. 18. — (3) *Bibl. choisie*, t. VI, p. 20. — (4) P. 46-47, 49-51.

consommée (1). » Son livre contribua ainsi à la déterminer.

Ainsi, de cette démonstration tortueuse, il ne restait que deux fortes imprudences. Du Bos est sur un terrain plus solide quand d'après Temple, Davenant, Child, Petty, Mouleswood, Mum (2), et d'après les rapports présentés aux Communes, il prouve l'importance des dommages que la guerre causerait au commerce anglais. Il révèle, d'après ses enquêtes personnelles, le désordre du système monétaire (3).

Il examine dans une seconde partie les motifs qui ont engagé l'Angleterre dans cette guerre contre les couronnes. La reconnaissance de Jacques III par Louis XIV n'a été qu'un mauvais prétexte ; car elle ne pouvait aboutir « qu'à des traitements de cérémonial (4) ». Du Bos rappelle par des exemples que « tous les titres des princes de l'Europe sont remplis de ces vestiges de prétentions sur les États d'autrui (5) ». Les rois d'Angleterre s'intitulent eux-mêmes rois de France (6). L'acceptation du testament de Charles II n'était pas contraire non plus au traité de Ryswick (7).

Donc la guerre a été entreprise, non pour conjurer un danger présent, mais « pour écarter un péril incertain et à coup sûr bien éloigné (8) ». Les Anglais se sont forgé des monstres pour les combattre (9). On a déclaré au parlement que la France n'observerait les traités que lorsqu'elle aurait été mise hors d'état de les violer (10). Il n'y aurait jamais de paix sur la terre si les États suivaient toujours une aussi détestable maxime. « Dire que les étrangers doivent se fier à nous, et que nous ne devons pas nous fier à eux, c'est une doctrine qu'il est ridicule de vouloir persuader à personne (11) ». Sans doute il y a quelque naïveté dans ces conseils de confiance, d'autant plus que Du Bos dira quelques pages plus loin qu'il ne faut jamais croire la parole des Hollandais (12). Cependant, ici, Du Bos avait raison : il était vrai que le gouvernement anglais n'avait entraîné la nation qu'à force de provocations et de fausses nouvelles, exact aussi que le véritable motif de cette guerre était la haine du roi Guil-

(1) Ibid. — (2) Cités p. 83, 95, 108, 208-209, 254. — (3) P. 127-128. — (4) P. 144. — (5) P. 154.

(6) P. 153. Du Bos prétend ici que les Anglais désignent les rois de France par le titre de *rex Francorum* pour rabaisser leur puissance ; explication qu'il a lui-même taxée « d'ignorance grossière » dans *Cambrai*, II, p. 305-306.

(7) P. 161. — (8) P. 163. — (9) P. 156. — (10) P. 176. — (11) P. 169. — (12) P. 216-217.

laume contre une nation qu'il voulait abaisser à tout prix. Et Du Bos faisait entendre la voix de la justice et de la sagesse, même diplomatique, quand il démontrait l'inutilité et le danger des guerres purement politiques destinées à prévenir des périls incertains. « S'il y eut jamais, dit Voltaire, une guerre évidemment injuste... c'est d'aller tuer votre prochain, de peur que votre prochain (qui ne vous attaque pas) ne soit en état de vous attaquer (1). » Cette idée revient constamment dans les ouvrages politiques de Du Bos (2).

L'Anglais de Du Bos rassure donc ses concitoyens sur leur avenir. L'Angleterre sera toujours inattaquable dans son île. Unie à la Hollande, elle pourra toujours repousser, sans le secours de l'empire, une invasion des Provinces Unies (3). Du reste la conquête de la Hollande par les Français serait-elle un mal pour nous ? Au contraire, l'Angleterre profiterait de l'exode de population qui s'y produirait (4). Et ce paradoxe sert à introduire les considérations sur lesquelles Du Bos comptait sans doute le plus : celles qui tendent à brouiller l'Angleterre et la Hollande. Est-il de notre intérêt, dit le membre des Communes, que la Hollande soit trop forte ? Non, car elle ne sera fidèle à notre alliance qu'aussi longtemps qu'elle aura peur de la France (5). Les Hollandais ruinent notre commerce, nous font dans les Indes une concurrence déloyale et criminelle (6). Ils sont parmi le genre humain comme des espèces d' « insectes » malfaisants ; des intermédiaires inutiles ou des parasites, traîtres à leurs amis (7).

Quant aux prétendus avantages de la guerre, ils se réduisent à la conquête des Indes espagnoles, « spectacle enchanteur pour un Anglais (8) ». Mais l'empereur ne pourrait jamais nous céder que le droit de les conquérir (9). Du Bos n'a pas de peine à démontrer l'impossibilité de cette conquête dans un pays immense, peuplé de catholiques fanatiques, d'autant plus difficiles à vaincre que le climat et la nature du pays combat-

(1) *Dict. phil.*, art. *Guerre*. T. 19, p. 322.

(2) *Cambrai*, I, p. XII, et surtout *Guerre présente*, f. 196, f. 230 suiv. Grotius, *De Jure Belli et pacis*, II. I. Cité par Du Bos. Il s'inspirait peut-être aussi de Temple, *Provinces Unies*, p. 305.

(3) P. 177-180. — (4) P. 182-185. — (5) P. 189.

(6) P. 190-196. Du Bos cite Tavernier, *Conduite des Holl. en Asie* (T. V, p. 302 suiv.) et les relations des flibustiers. Cf. ci-dessus, p. 75 et 82.

(7) P. 210, p. 201 suiv. — (8) P. 224-226. — (9) P. 231.

traient avec eux. Il retrouvait ici son érudition coloniale, Morgan, Pointis, Gemelli, et les Écossais de Darien [1]; il prouvait que si les Anglais devenaient maitres de toute l'Amérique septentrionale, jamais ils ne pourraient garder cette immense colonie. Ces considérations sont cause que le livre de Du Bos n'a pas été entièrement oublié [2]. Il y prédit la séparation des colonies américaines à l'aide d'arguments qui ne manquent pas de clairvoyance. Ou bien la métropole laissera la colonie libre d'impôts, et celle-ci ne lui sera d'aucune utilité ; ou bien elle fera peser sur elle le fardeau des taxes, et ce pays florissant, peuplé de cent mille Anglais, ne le supportera pas [3].

Enfin, notre Anglais rappelle tous les aléas de la guerre. La France pourrait bien sortir de son engourdissement et prouver, une fois de plus, sa puissance de résistance [4]. « Les Français ont toujours porté de meilleure grâce que nous le fardeau des impositions et des taxes [5]. » Ils trouveront dans le besoin des ressources nouvelles. « Il me paraît enfin qu'on ne peut sans contradiction dire que la France est montée à un tel point de grandeur que l'Angleterre est perdue si elle ne conjure pour l'abattre, et se flatter en même temps de la réduire en trois ou quatre années de guerre [6]. » On pourrait répondre à Du Bos qu'il tombe dans une contradiction analogue quand il représente d'abord la France et l'Espagne comme deux « corps languissants [7] », pour persuader aux Anglais que leurs craintes sont chimériques, — et qu'il prouve ensuite la supériorité militaire et économique des deux couronnes pour détourner l'Angleterre d'une guerre aussi périlleuse. Du moins a-t-il insisté avec une complaisance trop suspecte, d'après Davenant et Leti, sur la gloire du règne de Louis XIV [8].

Le tort du roi Guillaume — contre lequel Du Bos multiplie les insinuations — a été de croire les rapports des réfugiés « gens sans principes, sans lumières et sans morale [9] », qui ont inventé les machines infernales [10], « qui ont scanda-

(1) P. 235-239. — (2) D'Alembert, t. V, p. 20. Voltaire, t. 14, p. 66. — (3) P. 249 251. 255. — (4) P. 261-2. — (5) P. 279. — (6) P. 277. — (7) P. 187

(8) P. 261-273. Gregorio Leti, *Monarchie de Louis XIV*. Davenant, *Voies et moyens de continuer la guerre*.

(9) P. 170-171. — (10) P. 291.

lisé l'univers par leurs rêveries et leurs extravagances » et dont l'esprit d'orgueil et de vengeance aurait fait horreur aux païens eux-mêmes [1]. Ce qu'il y a de sincère, dans ces invectives, c'est l'indignation de Du Bos contre les gazettes anti françaises, contre ces fameux « lardons » qui ont fait une réputation de calomnie et de violence à la presse hollandaise [2].

Le volume de Du Bos fut répandu à profusion par le parti jacobite anglais [3], traduit dans deux langues au moins, cité avec éloge par les journaux français. Il fut réimprimé une dizaine de fois en 1704. Les imprimeurs se donnèrent beaucoup de peine pour accentuer d'édition en édition, l'aspect étranger de l'ouvrage. Ils firent provision des *W* qui leur avaient manqué au début; ils imitèrent le format allongé des éditions de Hollande et leurs titres à l'encre rouge. L'auteur des *Lettres du Suisse* en trouvait « les raisons invincibles et les démonstrations mathématiques [4] ». Le *Journal de Trévoux* signala des anglicismes dans la prose des *Intérêts* [5]. Cependant, il était de notoriété publique que Du Bos était au moins le traducteur de l'ouvrage, et, sans doute, on ne fut pas dupe bien longtemps. Le Clerc, visé dans la préface, répondit vivement, ainsi que la presse antifrançaise [6].

Les réimpressions des *Intérêts* furent arrêtées sans doute par la bataille de Blenheim, qui donnait un fâcheux démenti aux pronostics de notre abbé. Un plaisant ne manqua pas de dire : ce sont les intérêts de l'Angleterre mal entendus par l'abbé Du Bos [7]. Le public pensa que les Anglais connaissaient assez bien leurs intérêts pour qu'il n'y eût pas besoin de leur en donner des leçons [8]. Un plaisant mit cela en épigramme [9], et Voltaire résuma l'impression générale en disant que ce livre

(1) P. 298-301.

(2) Cf. *Guerre présente*, f. 224. « L'usage s'était introduit, dit M. Hatin,... de mettre sur le compte des gazettes toutes les iniquités imputables à une foule d'écrits de toute nature... que la Hollande déversait sur la France. » *Bibliogr. Hist. et crit.*, p. 83. Cf. p. 89. Ct. Bayle a défendu les « lardons » dans sa *Dissertation sur les libelles diffamatoires. Dict.* t. IV, p. 586-7.

(3) D'Alembert, p. 20.

(4) Lettre 19, t. II. *Lettre d'un Conseiller de Genève*, p. 10. (*Bibliogr.* N° 133).

(5) Mars 1704, p. 418.

(6) *Bibl. Choisie*, t. VI, 1703, p. 316 suiv. Autre réponse dans *La Hollande justifiée. Bibliogr.* N° 128. (Cf. *Lettre d'un Français à un Hollandais*, ibid.) Du Bos a protesté contre la mauvaise foi de Le Clerc. A Bayle, 25 juillet 1705. G., p. 306. Cf. 5 mars 1705. G. *Corr.*

(7) Morel, p. 318. — (8) Lenglet, *Supplément à la méthode*, t. II. p. 192. — (9) Voir ci-dessous p. 123.

« porte en soi un ridicule assez évident (1) ». Les illusions de notre abbé furent cependant celles de la politique française elle-même (2). Ses arguments étaient bien ceux sur lesquels comptait le ministère. Torcy faisait trop de fonds sur les sympathies françaises des jacobites ; le colonel Hooke devait lui expliquer qu'ils avaient eux aussi intérêt à la guerre, parce que le rappel du prétendant serait plus facilement accepté par l'opinion lorsque la puissance de Louis XIV aurait été abattue. Il l'avertissait aussi que les finances des Anglais étaient en meilleur état qu'on ne croyait, et que leurs ressentiments contre la Hollande n'éclataient pas (3).

Là était bien, pourtant, la faiblesse de l'alliance nouée contre la France : les torys, dont l'arrivée au pouvoir a sauvé la France en 1711, partageaient les rancunes antihollandaises du membre de la Chambre basse imaginé par Du Bos (4). Qu'on lise par exemple les pamphlets célèbres de Swift, les *Réflexions sur le traité de Barrière* et la *Conduite des Alliés*, on y trouvera les mêmes griefs, les mêmes plaintes sur le rôle de dupe joué par l'Angleterre, qui paie tous les frais de la guerre tandis que ses alliés égoïstes ne songent qu'à se rendre maîtres de son commerce (5). Les arguments de Du Bos ont été enfin présentés à la reine par la Chambre des communes dans la fameuse adresse de 1712, véritable manifeste de l'Angleterre contre ses alliés (6).

Après avoir cherché à agir sur l'opinion anglaise, Du Bos se tourna du côté de la Hollande et écrivit, en 1704, ses *Réflexions sur les causes de la guerre présente par rapport à la Hollande*. Ce volumineux ouvrage, demeuré inédit (7), porte le nom de M. de Callières, et lui a été attribué par Legrelle qui en connaissait l'existence (8). Sans doute Du Bos l'avait-il

(1) T. 36, p. 134.

(2) V. *Lettre d'un Anglais de la Haye* (avec la 4e Lettre du Suisse) ; *Lettres sur les affaires d'Ecosse*, dans la *Clef du cabinet*, 1704. (*Bibliogr. Attributions*).

(3) A. E. Corr. Angl. 215, f. 278, 282, 304 (1703).

(4) V. l'*Examen de la politique des Hollandais*, Londres 1705, dans Lamberty, t. III, p. 490-1. Voir sur « l'extravagante politique antihollandaise » des torys, la *5e lettre à un membre du parlement du parti des torys* dans *Lettres et mémoires*. (*Bibliogr.* No 141), p. 278-9. Cf. 3e lettre, p. 184.

(5) *Conduite des A.* p. 9-72, 89. *Traité de Barrière*, p. 5.

(6) V. Bolingbroke *Lettres* 6, t. I, p. 34-62. Swift, *Histoire des quatre dernières années de la reine Anne*.

(7) *Bibliogr. Mss.* No 12. A. E. Corr. Holl. 201. f. 193-255.

(8) T. IV, p. 355. Un autre pamphlet, qui est bien de Callières, est au f. 136.

composé pour ce diplomate, qui avait été plénipotentiaire à Ryswick, qui était en relations avec la maréchale d'Huxelles [1], et dont, du reste, il estimait peu les talents [2]. Torcy avait lu ce volumineux mémoire [3] ; et on comprend pourquoi il ne s'est pas hâté de le faire imprimer. Il y manque les qualités de documentation, et de style aussi, qui donnent quelque valeur aux *Intérêts*. C'était une réponse à la fois au Manifeste des Etats Généraux du 15 mai 1702, et aux *Recherches modestes* de Du Mont. La réponse venait tard : et l'écrivain s'en excuse assez gauchement [4]. Sans recourir ici à aucune supercherie, il s'adresse aux Hollandais, au nom de sa patrie, pour leur démontrer leur injustice et leur erreur. Mais à cela un manifeste suffit : un volume était de trop. Du Bos ne pouvait guère le remplir que de discussions rétrospectives et de considérations générales.

Le *Manifeste de l'Électeur de Bavière*, qui est de la même année, vaut mieux. On sait comment la défaite de Tallard à Blenheim, le 13 août 1704, obligea l'électeur Maximilien Emmanuel à se retirer en Flandre, à Namur, puis à Bruxelles, où il tint sa cour. Il avait été gouverneur des Pays-Bas espagnols, et il espérait en devenir le roi. En attendant, l'électeur et son frère, le singulier archevêque de Cologne, se trouvaient à la charge de Louis XIV.

Du Bos n'était pas le seul érudit français qui travaillât pour les affaires de Bavière : Le Grand et Clairambault s'y étaient employés aussi [5]. Mais il rédigea son manifeste probablement sur l'ordre de l'électeur lui-même [6], en tout cas avec l'assentiment de la cour électorale, qui s'en est servie et qui en a fait publier une seconde édition augmentée. Cette fois, l'anonyme fut mieux gardé [7].

Ici le publiciste français n'avait pas à hésiter dans le choix de ses arguments. Son rôle lui était dicté par la tradition de la

(1) Barthélemy, *La Marquise d'Huxelles*, p. 264 suiv. — (2) 19 octobre 1696. B. N. — (3) Lettre de l'abbé de Pomponne à Du Bos, 14 octobre 1704. T. — (4) F. 193. — (5) B. N., f. Clairambault, f. 518, f. 533 suiv. *Bibliogr.* N° 135-136.

(6) D'après la Mémoire Danse, il l'a composé à Bruxelles et à la Haye. D'après la réponse de Freschot (p. 1), le *Manifeste* serait arrivé trop tard : il aurait été composé avant la bataille de Blenheim, à une époque où l'on pouvait espérer que les succès de la France amèneraient un revirement dans le corps germanique. Mais il gardait sa valeur comme justification de la conduite de l'électeur et comme appel à l'Allemagne.

(7) V. Lenglet, et l'*Europe savante*, 1720, t. XII, p. 38.

politique française en Allemagne, tradition consacrée par deux siècles de succès constants. Gardienne et garante du traité de Westphalie, la France avait toujours défendu les libertés des princes contre les tentatives absolutistes des empereurs. Elle réclamait l'entière observation des articles de la constitution germanique, en les interprétant toujours dans le sens le plus contraire à la puissance politique des Habsbourg (1). Les arguments de tous les pamphlets répandus en Allemagne par la diplomatie française se résument dans le titre de l'un d'entre eux : *L'Allemagne menacée d'être bientôt réduite en monarchie absolue si elle ne profite des conjonctures présentes pour assurer sa liberté* (2).

Du Bos va faire de l'électeur de Bavière, mis à ban par la Diète, le champion des libertés nationales et le véritable défenseur de la constitution de l'empire. Maximilien (c'est lui qui parle) rappelle qu'à la mort de son fils (celui qui avait été désigné par Charles II dans son premier testament), il a reconnu avec joie Philippe V, que toutes les puissances l'ont reconnu comme lui, et que les princes allemands devaient faire tous leurs vœux pour le prince français, la maison d'Autriche ne menaçant déjà que trop la liberté de l'Allemagne (3). La guerre de la Grande Alliance n'intéressait que les Habsbourg. Les décisions de la Diète de Ratisbonne, en 1702, ne pouvaient me contraindre, dit-il, à manquer à l'honneur en violant le traité de Ryswick. Je n'ai accepté l'alliance de la France que parce que la Diète me refusait la neutralité (4). Le traité de Westphalie permet aux princes de conclure des traités avec les puissances étrangères — pourvu que ce ne soit pas contre les intérêts de l'empire. « Les princes pourraient-ils ne pas voir que ma cause est celle de la patrie ? » L'empire n'avait plus qu'un pas à faire pour changer l'Allemagne en une monarchie : sans la Bavière c'en était fait de la liberté (5). L'empereur nous accuse d'ingratitude ? Qu'on se rappelle les services éclatants

(1) V. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs*, publié par M. Lebon, t. VII. Bavière, p. 101-132.

(2) Par l'abbé Le Grand, 1711. Cf., du même, B. N., f. Clairambault 518 f. 515 suiv., 581 suiv. *Lettres du Suisse*, 18 et 28. *Manifeste des mécontents de Hongrie*, 1704. *Balance de l'Europe*, Utrecht, 1712. (*Bibliogr.* N° 150). *Cambrai*, I, p. 221.

(3) P. 5-7, 9-12.

(4) P. 13-15, 17-19. Justification de la prise d'Ulm et de l'entrée des troupes françaises à Cologne.

(5) P. 24-25.

rendus par la Bavière aux Habsbourg et à la cause catholique, dans les guerres de religion, et par nous-même encore lors du siège de Vienne [1]. « Après avoir exposé le procédé de l'empereur et le mien, je laisse à juger à l'empire et à l'Europe entière, qui de nous deux peut être accusé de faire une guerre injuste, et à qui on peut reprocher de manquer de reconnaissance [2]. »

Tout cela est appuyé sur des preuves historiques. Mais pour les fournir il n'était pas nécéssaire d'avoir voyagé en Allemagne ; aussi la documentation du *Manifeste* n'a-t-elle pas le caractère original et personnel de celle des *Intérêts*. En revanche, l'ouvrage est mieux écrit. De tempérament, Du Bos est médiocre écrivain ; mais quand le sujet l'exige, il peut arriver, dans un morceau court et soigné, à une élégante et harmonieuse correction. Le *Journal des Savants* en citait des traits « vifs et délicats [3] » qui sont, en effet, assez éloquents.

« Il est à croire que les mesures qui furent prises alors, auraient rendu la paix de Ryswick longue et durable, si le Prince mon fils n'était mort 16 mois après qu'elle eût été signée. L'étoile fatale à tous ceux qui font obstacle à la maison d'Autriche, emporta ce jeune prince. Il mourut d'une indisposition très légère, et qui l'avait attaqué plusieurs fois sans danger, avant qu'il fût destiné à porter la couronne d'Espagne... Les souverains qui ont coutume de faire la guerre en personne, ne s'y engagent qu'à l'extrémité ; ceux qui de tout temps se sont fait une habitude de rester tranquilles dans leurs capitales, au milieu des amusements de la paix, tandis que d'autres combattent pour leurs querelles les plus importantes, sont plus hardis. Ils entreprennent la guerre plus volontiers. L'empereur la commença... [4] »

La vivacité de ces attaques faisait douter Freschot que le *Manifeste* fût bien l'œuvre de l'électeur. Il y voyait celle d'un Français, qui espérait « engager toujours plus étroitement S. A. E. dans le parti où il a été traîné en le rendant irréconciliable avec l'empereur » [5]. Tel fut bien l'effet produit par le livre de Du Bos : le comte de Wratislau, ambassadeur de l'empereur, s'en servit pour prouver à la cour d'Angleterre qu'il n'y avait plus rien à espérer des négociations, et que seule la force pouvait être efficace [6]. Mais l'électeur voulait précisément couper les

(1) P. 33-38. — (2) P. 44. — (3) Mai 1705, p. 366. *J. de Trévoux*, mars 1705. Cf. Morel, p. 318. — (4) P. 5. 21. — (5) *Réponse au Manifeste*, p. 4. — (6) Lamberty, t. III, p. 26.

ponts, et le *Manifeste* eut son approbation. La diplomatie bavaroise le fit tirer à grandes quantités et traduire en latin et en italien (1). Le baron Karg en envoyait des paquets au maréchal de Boufflers, pour les faire passer en Espagne, d'autres en Italie, par les soins du président Rouillé, qui venait de succéder à M. de Ricous dans le poste de ministre de France auprès de l'électeur (2). Il jugea utile de le développer dans une nouvelle édition. Du Bos n'avait pas suffisamment insisté sur un argument de valeur : l'illégalité des décisions de la Diète de 1702, qui avaient été arrachées par la force à des princes que n'intéressait aucunement une guerre particulière des Habsbourg (3). Ces additions furent l'œuvre de M. Passerat, secrétaire à la chancellerie (4). Le baron Karg avait obtenu de Torcy la permission nécessaire pour vendre à Paris cet ouvrage qui ne portait ni le nom de l'imprimeur, ni le lieu de l'impression (5).

Le *Manifeste* suscita une réponse du polémiste franc comtois Casimir Freschot. Comme on pouvait s'y attendre, celui-ci s'attacha surtout à démontrer le paradoxe de la thèse qui faisait, d'un prince allié de la France, le seul défenseur de la Constitution germanique (6), et de la France elle-même la gardienne des libertés allemandes. « C'était donner la garde des brebis aux loups. » Et quant au secours prêté par l'électeur à l'empereur devant Vienne, c'était de sa part le plus élémentaire des devoirs (7). « J'ai lu, écrivait Du Bos à Bayle, la réponse au manifeste de l'électeur. Tous intérêts à part, elle est bien mauvaise. L'auteur ignore les choses les plus communes. Il va dire que le dernier électeur de Cologne n'était pas aussi évêque de Liége. Il ne sait pas qu'il y a eu un premier traité de partage signé en septembre 1698... (8). » Bayle l'engageait vivement à répliquer, « car de s'en dispenser sous prétexte qu'elle (la réponse) est trop méprisable ne serait pas être bon politique » (9). Du Bos s'en dispensa cependant. La réponse qui a

(1) La trad. italienne est à la B. N. La trad. latine était du P. Souciet, traducteur des *Lettres du Suisse*. V. *J. de Trévoux*, avril 1744, p. 752.

(2) Lettres de Karg à Torcy, 7 novembre, 7 décembre 1704. A. E. Corr. Bav. 49, f. 93, 150.

(3) 28e *Lettre du Suisse*, t. V, p. 132. — (4) Corr. Bav., 49, f. 150. — (5) Ibid., f. 174, 12 décembre 1704. — (6) P. 142, 170-1. — (7) P. 220. Voir, du même, *Cour de Vienne*, p. 197 suiv. et surtout 239 suiv. — (8) 25 juillet 1705. G., p. 306. — (9) Bayle à (***Du Bos), 6 août 1705. *Œuvres div.*, p. 857.

paru dans la *Clef du cabinet des Princes* de 1705 n'est certainement pas de lui (1).

Le *Manifeste* eut naturellement l'approbation de la presse française (2). Plus désintéressé est l'éloge qu'en fait Lenglet Dufresnoy, qui, chose curieuse, en ignorait l'auteur. Il le donna comme une autorité en matière de droit germanique (3). Bayle le cita dans son dictionnaire. L'empereur avait accusé l'électeur de trahison ; l'électeur, par la plume de Du Bos, renvoyait l'accusation à l'empereur ; et de ces deux griefs contradictoires et également vraisemblables, Bayle concluait à l'immoralité de la politique « qui fait de l'utilité la règle de la justice et de la louange (4) ».

Après s'être occupé des affaires d'Angleterre et d'Allemagne, Du Bos, qui avait constaté en 1701 les mauvaises dispositions de l'Italie, écrivit ses *Réflexions sur le Traité de Barrière* (5). Comme les *Réflexions sur la guerre présente*, ce nouvel ouvrage est resté manuscrit, et n'était guère utilisable comme pamphlet politique. Du Bos a cédé en l'écrivant à son instinct d'historien et de chercheur, et l'a rempli de trop de considérations étrangères à la succession d'Espagne. L'intention même du pamphlet est une erreur : Du Bos connaissait mal l'Italie ; et il l'a prouvé en faisant appel à l'opinion publique des Etats de l'Eglise comme à celle de la Hollande républicaine ou de la libre Angleterre. Il prend le nom de Pierro Sincero, un citoyen d'Ancône qui se lamente sur l'assoupissement de la politique italienne et la décadence de « l'antique valeur ». Il démontre que l'exécution du traité qui stipule la conquête de Milan, de la Sicile et de Naples, rendrait l'Empire maître de l'Italie ; et pour lui résister elle ne pourrait compter ni sur ses milices sans valeur, ni sur le respect du pape, si affaibli même chez les

(1) Raisons de style ; et les critiques ne sont pas celles que Du Bos donne dans sa lettre à Bayle. *Bibliogr.* N° 117.

(2) 28e lettre du Suisse, décembre 1704. *J. de Trévoux,* mars 1705. *Clef du cabinet,* 1705.

(3) Tome II, p. 110 ; V. p. 568-9.

(4) Art. *Bourgogne*, t. I, p. 645-6. L'électeur de Cologne avait appelé des troupes françaises dans ses places sous le nom de troupes du Cercle de Bourgogne ; Du Bos démontrait que Ferdinand II avait usé de la même fiction légale pour appeler contre Gebhart Truchsess les troupes du roi d'Espagne, alors souverain des états qui composaient en 1705 le Cercle de Bourgogne. *Manifeste*, p. 28.

(5) Le traité de Barrière est contenu dans l'Art. V du traité de la Grande Alliance, par lequel les puissances s'engagent à se rendre maîtresses des Pays-Bas espagnols afin qu'ils servent de barrière pour la sûreté des Etats généraux.

catholiques. Les Français et les Espagnols sont au contraire. les seuls peuples dont l'Italie n'ait pas à redouter l'ambition excessive. Puis vient le tableau des dangers auxquels le traité expose la religion et de ses conséquences économiques. Du Bos, on se le rappelle, a prouvé dans les *Intérêts* que l'Angleterre n'avait rien à espérer de la conquête des Indes Espagnoles. Ici, où son but est d'effrayer les Italiens, il fait la démonstration inverse et prouve, en s'appuyant sur une documentation tout aussi solide, que cette conquête rendrait les nations protestantes maîtresses du commerce de l'Amérique et de toutes les mers. Après l'émancipation des colonies anglaises, il prédit ici, tout aussi bon prophète, la fin de l'empire français de l'Amérique du Nord [1].

Avec un pessimisme évidemment maladroit dans un ouvrage de ce genre, Du Bos démontre ensuite que la décadence des nations catholiques a déjà commencé. Nous avons indiqué ailleurs l'intérêt de ces chapitres [2]. Les *Réflexions sur le Traité de Barrière* sont l'ouvrage le plus suggestif de la jeunesse de Du Bos et l'une des parties les plus réfléchies de son œuvre historique. Tout n'a pas été perdu, heureusement, dans ces recherches : Du Bos en a développé la partie historique et politique dans sa *Ligue de Cambrai*, où se retrouvent, souvent textuelles, des pages entières du *Traité de Barrière* [3].

Le *Manifeste* avait valu à Du Bos la première gratification officielle qu'il eût reçue, le prieuré de Vénérolles [4]. Il l'avait obtenu sans doute par la protection de M. de Monastérolle, ministre de l'électeur à Paris, dont il sollicitait l'intervention auprès du ministre [5]. Mais Vénérolles était d'un bien maigre revenu. La situation de Du Bos n'en était guère modifiée, et il dut comme auparavant demander à sa plume des moyens d'exis-

(1) F. 380 383. — (2) Cf. p. 91-95. —

(3) Les prétentions de l'empire sur les fiefs italiens, *Barrière*, IIe section, f. 127 suiv. et *Cambrai*. I, p. 333 suiv., en particulier p. 334-5 où il explique que l'empire romain germanique ne se réclame pas des droits de l'ancien empire romain. La comparaison de l'artillerie italienne et de l'artillerie française au XVe siècle, *Barrière*, f. 59 et Cambrai, I, p. LXXI-LXXII (textuel). Citation de Leibniz sur le schisme protestant, *Barrière*, f. 295 et *Cambrai*. II, p. 212. L'affaiblissement de la foi catholique, *Barrière*, ibid . et f. 71-3. Cambrai, I, p. 382. Pensée sur « aide-toi le ciel t'aidera », *Barrière*, dernier chap. et *Cambrai*, I, p. 188-9. Plusieurs de ces passages sont encadrés au crayon bleu dans le mss. du *Traité de Barrière*

(4) Mém. Danse, 8. Vénérolles, (Aisne). Prieuré de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons.

(5) A. E. Corr. Holl. 224, f. 263.

tence. Il continua à travailler pour le ministère et pour l'électeur. Les papiers de l'abbé Legrand contiennent deux traductions écrites de sa main du ban impérial prononcé en 1706 contre les deux électeurs de Bavière et de Cologne (1).

Le mémoire de M. Woillez prétend, toujours sans preuves, que Du Bos est l'auteur de plusieurs lettres parues dans la *Clef du cabinet des Princes*, où le *Manifeste* avait été reproduit : nos recherches dans ce recueil difficile à trouver n'ont abouti qu'à des vraisemblances (2).

(1) 9 avril et 3 mai 1706. B. N. f., Clairambault 518, f. 515 suiv. — (2) *Bibliogr. Attributions.*

CHAPITRE II

LES NÉGOCIATIONS

C'est à Paris que Du Bos a passé les années 1705 et 1706. Il employait ses correspondants de Hollande à lui procurer tout ce qui pouvait paraître à l'étranger en fait de littérature politique [1]. A Bayle, Du Bos parlait toujours plus volontiers d'érudition que de politique. Parfois cependant il lui envoyait ses réflexions sur les événements de la guerre ; et après tant d'écrits de commande où sa pensée se déguise sous un langage d'emprunt, nous trouvons enfin quelques lignes où il parle à cœur ouvert :

« Si la perte de la bataille de Taviers et la levée du siège de Barcelone pouvaient faire avancer la paix, je me consolerais de ces disgrâces... Mais je vois au contraire qu'on ne songe ici qu'à réparer ces pertes. Nous sommes dans le principe des Turcs, qu'il ne faut jamais faire la paix dans les disgrâces... Ce serait assez mon sentiment de ne point parler de paix, qu'on n'eût fait sentir aux alliés ce que peuvent faire des troupes françaises sous des généraux... en qui elles ont confiance [2]. »

C'est en 1707, semble-t-il, que notre abbé fit pour la première fois partie d'une mission diplomatique : il se rendit à Neuchâtel, où avait alors lieu, entre les héritiers de la duchesse de Nemours [3], le procès qui aboutit à la désignation du roi de Prusse comme souverain de la principauté. Dans une lettre de 1694 déjà il s'était occupé de la succession de Neuchâtel, où, à cette date, un premier procès avait eu lieu [4].

Ce qui rendait intéressant, pour l'abbé Du Bos comme pour l'Europe entière, le procès de Neuchâtel, et ce qui sans doute

(1) Bayle, 4 juin 1706. G., p. 313.

(2) 4 juin 1706. G., p. 313. La bataille de Taviers ou de Ramilies a été perdue le 23 mai 1706.

(3) Fille de Henri II de Longueville, gouverneur de Normandie et prince de Neuchâtel.

(4) A Saint-Hilaire, 14 mars 1694. H. L., p. 144.

a Neuf Chastel le Lundi 26 de septembre.

228

Madame de l'Esdiguieres ayant fait imprimer Monsieur un Inventaire de la procedure et de la Sentence du procez de Rodolphe de Hochberg, je vous en envoye un exemplaire qui vous mettra au fait de ce procez, comme si vous l'aviez vu.

Samedi il manqua d'arriver un grand desordre a la seance des trois Etats. Maistre Tribolet qui est l'avocat put croire de la sincerité du désaveu. Vous voyez a qui nous avons affaire. Nos productions doivent finir demain et les plaidoyers commenceront apparamment avant que la semaine se passe. Je suis avec respect

Votre tres humble et tres obeissant serviteur Du Bos

Autographe de l'abbé Du Bos (1707)

Fragments d'une lettre à l'abbé De Camps relative au procès de Neuchâtel

Bibl. Nat., fonds De Camps, 79, f. 228

y explique sa présence, c'est qu'il retrouvait sur ce petit théâtre les grands intérêts qui se débattaient ailleurs les armes à la main. C'était la puissance de Louis XIV que représentaient les prétendants français, tandis que l'électeur de Brandebourg était appuyé par l'Angleterre et par les puissances de la Grande Alliance, qui travaillaient à arracher ce petit pays à l'influence française.

Du Bos était le secrétaire du maréchal de Matignon, parent le plus rapproché de la duchesse de Nemours, et soutenait ses droits contre ceux de douze autres prétendants, parmi lesquels, avec l'électeur de Brandebourg, se trouvait le prince de Conti (1). Dangeau, qui a noté ce fait dans son *Journal*, nous apprend à cette occasion que Du Bos était « un garçon très capable (2) ». Nous savons aussi que Matignon était en relations de famille avec Callières (3). Arrivé à Neuchâtel en juin, il abandonna la partie en octobre, en même temps que le représentant de la duchesse de Lesdiguières ; et des nombreux mémoires qui soutiennent les droits du maréchal, aucun ne peut être attribué avec certitude à notre abbé.

Il a probablement collaboré à tous. Parmi les factums de 1707, ceux là passent avec raison pour les mieux faits ; ce sont les seuls en tout cas qui s'appuient sur des arguments juridiques et historiques irréfutables. Mais cette logique et cette érudition étaient dépensées en pure perte. Personne au fond ne contestait sérieusement que le maréchal de Matignon et Mme de Lesdiguières fussent seuls, en vertu du droit public, aptes à revendiquer la succession de la duchesse de Nemours. Mais c'était une question d'intérêt et non une question de droit qui devait déterminer le sentence des États. Les magistrats de Neuchâtel, se trouvant maîtres des destinées de leur pays, se donnèrent au souverain qu'ils crurent le plus utile.

Du séjour de Du Bos à Neuchâtel il n'est resté qu'une lettre relatant un incident d'audience (4), lequel prouve, précisément, la partialité des juges. A ce moment la France entamait des

(1) C'est par erreur que le Mémoire Danse, p. 3, fait de Du Bos le secrétaire de Conti.

(2) Journal de Dangeau, XI, p. 397. « M. de Matignon prend congé du roi pour aller soutenir ses droits à Neufchâtel ; il emmène avec lui l'abbé du Ban qui est un garçon très capable. » V. Boislisle, *Puysieux*, p. CIII. Saint-Simon, t. XV, p. 134 n.

(3) Barthélemy, *Mquise d'Huxelles*, p. 264. — (4) B. N., f. De Camps. *Corr*

négociations secrètes avec les puissances ; mais celles-ci, devant des succès qui avaient dépassé toutes leurs espérances, refusaient de s'en tenir aux conditions prévues par l'alliance de 1701 et exigeaient l'entier abandon de la monarchie d'Espagne. En 1705 déjà, le médecin Helvétius, grand-père du philosophe, avait servi d'intermédiaire officieux entre Torcy et les Etats généraux (1). En janvier 1709, Rouillé fut envoyé officiellement à Streydensaas ; en mai, Torcy le rejoignit en personne pour les négociations qui aboutirent aux fameux préliminaires de La Haye. Woillez ne doute pas que Du Bos ait accompagné en Hollande le président Rouillé et qu'il soit resté à la Haye en qualité d'agent secret après le départ de Torcy (2). Ce qui est certain, c'est qu'il doit avoir été envoyé en Hollande antérieurement à 1710, puisque Jourdan tenait de sa bouche qu'il avait composé là sa *Ligue de Cambrai* (3).

L'histoire de l'Italie ancienne l'avait intéressé plus que la politique médiocre des Etats de la péninsule. Approfondissant les recherches de son *Traité de Barrière*, il était allé demander aux historiens du XVIe siècle, à Mocenigo, à Guichardin, à Paul Jove, l'origine et la formation de l'Italie moderne. Mais, en se faisant historien, l'auteur de la *Ligue de Cambrai* n'a pas oublié les préoccupations du publiciste. « La *Ligue de Cambrai*, disait Lenglet-Dufresnoy, n'est pas moins un traité de politique qu'un livre d'histoire... cet ouvrage, qui fut fait dans la plus grande chaleur de la guerre de 1701, a été écrit principalement contre ces républicains dont tout le talent consiste dans le commerce et qui veulent cependant faire les conquérants (4). » « Il me semble, avait déjà dit l'auteur des *Nouvelles de la République des Lettres*, qu'en quelques endroits ses réflexions sur les événements qu'il rapporte peuvent s'appliquer aux conjonctures présentes, ou que du moins il a eu dessein qu'on les y appliquât (5). » D'autres voyaient dans la *Ligue de Cambrai* un « mystère politique (6) ». L'idée de comparer la Hollande à Venise n'était pas absolument neuve (7). Mais Du Bos vise les circons-

(1) *Hist. de Tancrède de Rohan*, p. 125. (*Bibliogr.* N° 149). Sur Mollo, l'agent secret de la Haye, V. Corr. Holl. 209-212. Torcy *Journal*, p. 99.

(2) F. 76.

(3) *Voyage Litt.*, p. 101-2. L'approbation de la *Ligue de Cambrai* est du 16 mars 1709.

(4) *Méthode pour étudier...* t. II, p. 309. *Suppl.* t. II, p. 124. — (5) Octobre 1709, p. 446. — (6) *J. de Trévoux*, décembre 1709. — (7) Temple, *Provinces Unies*, p. 32-22. La Chapelle, 26e Lettre du Suisse.

tances du moment, et son parallèle est un pamphlet. « La chimère ordinaire des républiques florissantes, c'est d'établir une balance de pouvoir entre les princes leurs voisins [1]. » On se rappelle tout ce que Du Bos a écrit contre les guerres purement préventives. « Les précautions injurieuses des Vénitiens contre des périls incertains, furent une cause trop bien marquée des véritables dangers qu'ils coururent [2]. » Après cette leçon à l'adresse des Hollandais, en voici une autre dont les Alliés pourront faire leur profit. « L'Alliance qu'ils contractèrent... fut pour eux une occasion de brouilleries et de guerres... Les États dont les intérêts éternels sont diamétralement opposés ne sauraient entrer dans une alliance étroite, à l'occasion de quelque intérêt passager, que cette alliance ne soit une source féconde en plaintes, en divisions et en querelles [3]. » L'histoire de la Ligue prouve combien l'événement déjoue les calculs les mieux établis. Comme les Hollandais, les Vénitiens ont fait de leur commerce leur religion, leur plus cher intérêt ; comme eux ils se sont cru nécessaires à la société des nations [4]. Comme eux ils ont insulté leurs voisins dans des satires et des estampes injurieuses [5]. L'arrivée des Bentivoglio à Venise suggère immédiatement un rapprochement avec les huguenots réfugiés [6]. Mais voici la grande leçon de toute cette histoire, celle à laquelle les Hollandais devraient bien songer avant d'entreprendre la conquête des Pays-Bas : la destinée de Venise et de toutes les républiques est « de fleurir tant qu'elles font usage de leurs forces pour soutenir leur négoce par des entreprises maritimes et des conquêtes éloignées, au lieu qu'elles se déssèchent, pour ainsi dire, dès qu'elles veulent les employer à faire, dans les terres prochaines, des conquêtes inutiles à leur commerce, et suspectes à leurs voisins [7] ».

L'année suivante, en 1710, se place celle des missions diplomatiques de Du Bos sur laquelle nous sommes le mieux renseignés. Après le rejet des préliminaires de La Haye, le suprême effort de la France avait abouti à la défaite de Malplaquet ; la frontière était ouverte ; il fallut faire de nouvelles offres de paix. Les propositions que l'on fit en février 1710 admettaient les conditions essentielles des préliminaires de la Haye,

(1) I, p. 51 ; préf., p. VII. — (2) Préf., p. XII, p. IX. — (3) Préf., p. XIII-XIV. — (4) I, p. 51, p. 202. — (5) I, p. 25 — (6) I, p. 293 — (7) I, p. 357.

l'abandon de la monarchie d'Espagne, et la remise de plusieurs places de sûreté en garantie de l'exécution de traité de paix. C'est sur cette base que s'ouvrirent les fameuses négociations de Gertruydenberg. Torcy eut beaucoup de peine à trouver des envoyés : personne ne voulait se charger de ce rôle difficile et humiliant « qui valait le déshonneur de ceux qui s'y engageaient [1] ». Le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac y consentirent enfin. Polignac choisit pour secrétaire l'avocat La Blinière « qui s'était acquis une grande réputation pour la beauté de son esprit [2] », et qui lui aussi avait été employé à Neuchâtel [3].

Du Bos, « fort versé dans la connaissance des intérêts des princes », fut le secrétaire du maréchal d'Huxelles [4].

« Monsieur le Maréchal d'Uxelles, lisons-nous dans un pamphlet allemand, a l'esprit fin et un flux de bouche. M. de Polignac est assez connu par ses négociations de Pologne. A ces deux on joint encore l'abbé du Bosc, très savant dans les traités et dans la manière de les dresser à la Française, un avocat qui doit être un diable en procès et un habile négociant [5]. »

L'habile négociant était sans doute Mesnager, qui, du reste, ne se trouva pas à la conférence. Le premier plénipotentiaire était le maréchal, mais l'âme de la négociation était l'abbé de Polignac « dont on craignait l'éloquence, l'esprit et la vivacité [6]. »

Une épigramme, enfin, prouva qu'on n'avait pas oublié les *Intérêts* :

Si l'empereur fait l'entendu
Il sera bientôt confondu
Par un factum de La Blinière.
Anglais tenez-vous en repos
Ecoutez bien l'abbé Dubos
Mieux que vous il sait votre affaire [7].

(1) *Journal* de Torcy, p. 124. — (2) *Hist. de Tancrède de Rohan*, p. 161.
(3) Corr. de la Mquise d'Huxelles t. II, f. 305. (1er février 1710). Cf. f. 309-311.
(4) Ibid., f. 306. Barthélemy, *La Marquise d'Huxelles*, p. 296 (Lettre du 20 février 1710).
(5) 2e *Lettre d'un ami d'Allemagne à un ami de Hollande*, janvier, février 1710. (*Bibliogr.* N° 138). Cf. *Mauvaise foi de la France* (*Bibliogr.* N° 148), p. 5 : « On vit la France envoyer ce qu'on vantait de plus habile dans le royaume, Polignac, Uxelles et deux ou trois Ulysses à leur suite ».
(6) Leur traitement était de 4.000 livres par mois. A. E. Corr. Holl. 228, f. 102.
(7) *Nouveau siècle*, t. III, p. 355. Cité par Boislisle, *Saint-Simon*, t. XIX, p. 18 n.

Les plénipotentiaires arrivèrent au Mœrdick le 9 mars ; on ne leur permit pas tout d'abord de toucher terre ; et ils furent logés dans deux yachts, l'un pour eux et l'autre pour leurs « domestiques » (¹). Le lendemain seulement on les logea à la forteresse de Gertruydenberg, loin des grandes villes où l'on craignait le contact qu'ils auraient pu avoir avec la population. On sait ce que furent ces négociations de Gertruydenberg ; les envoyés de Louis XIV durent lutter pied à pied contre un ennemi qui savait toute la détresse de la France et dont le but n'était plus seulement de briser sa puissance politique, mais de l'abaisser dans sa dignité et dans son honneur. Les républicains de Hollande, devenus les arbitres de l'Europe, étaient décidés à réduire le grand roi aux pires humiliations. Mais aussi, comme le leur avait prédit Du Bos, leurs « précautions injurieuses » se retournèrent contre eux ; ils perdirent le sens du possible et manquèrent follement l'occasion de conclure la paix à des conditions qu'aucun d'eux n'aurait rêvées au début de la guerre. « On voit bien, leur disait Polignac, que vous n'avez pas accoutumé de vaincre. »

Déjà, les alliés demandaient plus que la cession de l'Espagne au prétendant autrichien. Leur interprétation des articles 4 et 37 des préliminaires de 1709 aboutissait à une exigence inouïe (²) : si le roi d'Espagne refusait d'abdiquer et de quitter son royaume, le roi de France devrait lui-même l'y contraindre par les armes. Nous ne voulons point, disaient ils, d'une paix qui serait pour nous le commencement d'une nouvelle guerre, tandis que le roi de France, auteur de tout le mal, se tiendrait en repos (³).

Le document qui résume cette argumentation avec le plus de netteté est la célèbre *Lettre à Mylord*. « Il nous faut de telles cautions qu'elles ne laissent à la France aucune liberté de contrevenir à ses promesses... l'unique sûreté que la France puisse nous donner, c'est son impuissance (⁴). » Les alliés ne pouvaient se persuader que la France fût de bonne foi dans ses pro-

(1) *Mémoires* de Torcy, p. 659.

(2) L'article 4 stipulait que S. M. T. C. et les puissances alliées « prendraient de concert les mesures convenables » pour assurer l'entier effet du traité, et l'art. 37 que la trêve de deux mois ne serait prolongée que si le roi très chrétien avait entièrement exécuté les conditions de la paix.

(3) *Journal* de Torcy, p. 214.

(4) De Du Mont, p. 152. Cf., *Mauvaise foi de la France*, et l'*Extrait du registre des délibérations... des États généraux*, du 27 juillet 1710. Lamberty, t. VI.

messes ; ils croyaient aussi que seules les armées françaises maintenaient Philippe V sur le trône, et qu'il suffirait de lui retirer cet appui pour le contraindre à quitter l'Espagne. Or ils se trompaient : le roi de France était bien résigné à sacrifier Philippe V ; mais il savait aussi que celui-ci n'obéirait à aucune injonction, et ne céderait qu'à la force : si Louis XIV acceptait les conditions des alliés il devrait faire la guerre à son petit-fils.

Aussi négocia-t-on. Pendant ces terribles semaines, Du Bos fut constamment sur la brèche : c'était lui qui, avec La Blinière, fournissait aux plénipotentiaires les documents précis, les preuves historiques, les précédents dont ils pouvaient arguer.

Il se rappela sans doute longtemps cette triste ville composée d'une unique et longue rue, où règnait un vent effroyable, et où la seule distraction pendant ces quatre mois fut la foire de Sainte-Gertrude avec ses boutiques [1]. Les plénipotentiaires avaient conservé leur belle humeur ; ils recevaient des lettres galantes, et la correspondance de Polignac et de Torcy est semée d'épigrammes et d'allusions grivoises [2]. Mais pour les secrétaires la besogne fut plus rude et les distractions moindres : à moins que c'en fût une de faire des emplettes pour la présidente de Maisons, qui profitait de la franchise diplomatique pour se faire expédier par Du Bos de la toile de Hollande [3].

On crut, à un moment donné, qu'un accord pourrait être établi sur la base d'un partage de la monarchie d'Espagne. Dans le courrier communiqué au roi le 3 avril, les plénipotentiaires signalaient des lettres reçues de Hollande et qui marquaient quelques dispositions à la paix. « L'opinion générale était que la paix serait incessamment conclue moyennant un partage pour le roi d'Espagne, qui serait composé de la Sicile et de la Sardaigne [4]. » Ces renseignements étaient en partie transmis par l'intermédiaire de Du Bos. Le libraire Leers, de Rotterdam, et M. Bohm, écrivaient à Anisson, à Paris, qui ensuite, avec toutes les précautions voulues, faisait parvenir leurs lettres à notre abbé [5].

(1) A. E. Corr. Holl. 223, f. 201. — (2) Ibid. 223, f. 77 ; 226, f. 39.
(3) Lettres de la présidente de Maisons à Du Bos, 28 mars, 19 avril 1710. T.
(4) *Journal* de Colbert, p. 161. *Mémoires*, p. 203. Corr. de la Mquise d'Huxelles t. II, f. 356. A. E. Corr. Holl. 223, f. 193-204.
(5) Lettres d'Anisson à Du Bos, 2 et 7 avril 1710. A. E. Corr. Holl. 223, f. 178. 203. Cf. 228, f. 96. Extraits de Lettres de Bohm et Leers à Anisson

La négociation du partage n'aboutit pas, car on s'aperçut que les Hollandais maintenaient pour le roi de France l'obligation de faire la guerre à Philippe V si celui-ci, comme il était probable, refusait cet arrangement.

Vers le même temps, Du Bos fit aux plénipotentiaires une communication qu'ils estimèrent assez grave pour la transmettre immédiatement à Paris [1]. Les délégués des Etats généraux, MM. Buys et Vanderdussen, se trouvaient toujours informés à l'avance des projets de la France et des propositions qu'on allait leur soumettre. Qui donc leur livrait les secrets de Versailles ? Du Bos croyait l'avoir découvert. Un gentilhomme hollandais, M. de Virlingue, lui avait parlé à Paris d'un homme « de la première considération » qui trahissait la France et faisait parvenir à Vanderdussen les avis qui avaient fait échouer les négociations. Il indiquait un moyen de s'en assurer, qui était de faire interroger M. de Virlingue par La Faye, le poète diplomate. Torcy suivit cette piste mais ne la trouva pas sérieuse [2]. Ce fut sans doute pour Du Bos une vive déception : il n'avait pas eu la même chance que Lenglet-Dufresnoy, comme lui employé aux affaires, et qui s'était signalé en découvrant la trahison d'un officier au moment où il allait livrer la ville de Mons avec les deux électeurs de Cologne et de Bavière [3].

Le 26 avril, il envoya à M. de Torcy un pamphlet relatif à l'affaire du Dr Sachewereli, qui à ce moment passionnait l'Angleterre et y annonçait le changement de politique de 1711 [4]. Cet écrit n'ayant pu être chiffré, Du Bos y avait joint une lettre feinte où il le donnait comme une traduction de l'anglais [5]. C'était de nouveau la supercherie des *Intérêts*. Du Bos prenait habilement la défense du docteur jacobite condamné par la Chambre des Lords. Il rappelait les maximes par lesquelles l'Eglise anglicane refusait au peuple le droit de

(1) Corr. Holl. 223, f. 174 « On vient de nous donner un avis trop important pour ne pas vous le communiquer... »

(2) V. le rapport de Du Bos, Cor. Holl. 223, f. 175. Réponse de Torcy, f. 201 (6 avril 1710). Nous avons donné des extraits de ces pièces dans nos *Notes sur l'abbé Du Bos*. *Rev. d'Hist. Litt.*, 1908, p. 69-70.

(3) Michault. *Mémoires pour servir à l'Hist. de l'abbé Lenglet*, p. 28. Corr. de la marquise d'Huxelles, t. II, p. 128.

(4) Le prédicateur Sacheverell avait attaqué violemment le parti whig ; traduit en 1710 devant la Chambre des pairs, il n'avait été condamné qu'à une peine légère.

(5) Du Bos à Torcy, 26 avril 1710. A. E. *Corr.* Cf. *Rev. d'Hist. Litt.*, 1908, p. 71

disposer de la couronne et reconnaissait, le droit divin des rois : maximes qui étaient dans l'intérêt de l'Eglise elle-même, puisqu'elle n'était assurée de la possession de ses biens que par le respect de l'autorité et de la tradition. Il identifiait assez audacieusement la cause des Stuarts et celle de l'Eglise anglicane, bien moins menacée, depuis 1688, par le catholicisme romain que par le presbytéranisme (1).

Le pamphlet était court et incisif. Torcy le jugea « très solide et très conforme au génie de la nation anglaise (2) ». Il l'envoya au colonel Hooke, l'agent secret que la France entretenait auprès des jacobites, pour qu'il le traduisît et le fît imprimer en anglais. A part quelques réserves, Hooke approuva fort l'ouvrage de Du Bos. « L'auteur a une idée fort juste de la conjoncture présente par rapport à l'Église anglicane. La plus grande partie de ses raisonnements paraissent sortis de la plume d'un Anglais qui connaît bien la constitution et le gouvernement du royaume (3). »

Le 17 juin, nouveau mémoire, attribué cette fois à un sénateur de Hambourg (4), et écrit « dans le style dont les Allemands sont en possession de se servir. Il est apparemment celui d'un ministre luthérien ou de quelque professeur en droit, hérissé d'allusions aux écrits des anciens, quelquefois rampant et quelquefois élégant, suivant que l'auteur s'est trouvé servi par sa mémoire et par ses lectures (5) ». Du Bos y avait joint un curieux avertissement « sur la manière dont il faut tromper le public en l'imprimant ».

« Pour contrefaire les éditions d'Allemagne il faut employer du mauvais papier qui soit très sale, se servir de caractères usés, et ce qui s'imprime en grec doit être imprimé en mauvais caractères. On reconnaît les éditions de Paris aux caractères grecs quand ils sont trop beaux. Il faut que les W soient d'un même caractère ; comme ce papier et ces caractères rendent une édition peu lisible, il faut pour soulager l'œil la faire avec un caractère un peu gros ; il faut au moins employer la case de l'édition des lettres du Suisse et ne pas serrer les mots ni les lettres (6) »...

(1) A. E. Corr. Angl. 230. *Bibliogr. Mss.* N° 15. — (2) A. E. Corr. Holl. 224, f. 143.

(3) Corr. Angl. 231, f. 32. (Hooke à Torcy, 2 mai 1710). Cf. 230, f. 169-170. Nous n'avons trouvé cependant nulle part un exemplaire imprimé de ce mémoire.

(4) Lettre de M. N*** sénateur de Hambourg à M. N***. Corr. Holl. 227. *Bibliogr.* N° 16.

(5) Du Bos à Torcy, 17 juin 1710. A. E. *Corr.*

(6) Corr. Holl. 225, f. 99-100. Trad. d'un texte chiffré.

Ce mémoire, comme ceux auxquels travaillait en même temps l'abbé Legrand (1), s'adressait à l'opinion publique hollandaise et répondait aux arguments de la *Lettre à Mylord*, touchant ainsi au centre même des intérêts en jeu. Le sénateur de Hambourg rendait la Hollande responsable de la continuation de la guerre, les Français ayant accepté tous les articles des préliminaires dont l'exécution était en leur pouvoir. Il démontrait comme dans la *Ligue de Cambrai*, qu'une politique de conquêtes serait funeste à la République, démonstration qui contredisait point par point celle du *Traité de Barrière*. C'était cette fois la religion luthérienne qui était exposée à souffrir de l'occupation des Flandres catholiques, et aussi le commerce hollandais, qui sortirait des sept provinces au lieu de s'y concentrer. Et tandis que les *Intérêts* nous montraient l'Angleterre sacrifiée à Hollande, Du Bos insinue ici que la continuation de la guerre ne profitera qu'aux Anglais. Où le raisonnement de Du Bos prend toute la force de l'évidence, c'est dans les pages où il représente à son Hollandais l'imprudence que commettent les Etats généraux en refusant les conditions qu'on leur offre et en manquant une occasion qui ne se présentera plus. « Le moindre contre temps, dit-il, rendrait la guerre infructueuse, et nous ne profiterons jamais des restitutions que la France consent de faire aujourd'hui. » Vous êtes, leur dit-il, dans la situation d'un joueur de reverker à qui on offrirait quatre-vingt-dix pour cent de composition et qui refuserait d'abandonner la partie (2). Là était bien, en effet, l'erreur des Hollandais, et sur ce point Swift ne pensait pas autrement que Du Bos. « La Hollande, disait-il, ne fait plus la guerre pour la sûreté de son état mais pour sa grandeur... Les demandes formulées à Gertruydenberg étaient extravagantes ; nous ne pourrions les obtenir après quarante ans de guerre (3). »

Les intérêts des Hollandais étaient cette fois mieux entendus par l'abbé Du Bos que par les Hollandais eux mêmes, et la suite le prouva. On sait que les négociateurs français offrirent de payer les armées qui feraient la guerre au roi d'Espagne, et que leurs instructions leur permirent même de s'engager à joindre des troupes françaises à celles des alliés. Mais on n'eut

(1) *Réflexions sur l'Etat de l'Europe, Lettres du Conseiller de Genève, Réponse à la lettre à Mylord, etc. Bibliogr,* Nos 132-134, 139-141.
(2) F. 27. — (3) *Conduite des Alliés*, p. 89-90.

pas à aller jusque là : les Etats généraux firent savoir une fois de plus que le roi de France devrait faire la guerre à son petit fils et la faire seul. Le 25 juillet les négociations furent rompues et le 29 Du Bos était à Paris (1).

C'est là qu'il eut le plaisir de voir se réaliser, un peu tard, les prédictions des *Intérêts de l'Angleterre*, et, par contre, presque immédiatement, celles de ses pamphlets de Gertruydenberg. Le parti tory revint au pouvoir, l'Angleterre se détacha de la Hollande, qui ne retrouva jamais l'occasion perdue. Depuis la mort de Joseph Ier, l'opinion anglaise, effrayée par une réunion possible des couronnes d'Espagne et d'Autriche, ne tenait plus à l'abdication de Philippe V (2).

Après une année de négociations secrètes, conduites par l'intermédiaire du prêtre Gaultier (3), le congrès d'Utrecht s'ouvrit en janvier 1712. La situation était si changée déjà que Polignac pouvait dire aux Hollandais : « Nous allons faire la paix pour vous, chez vous, et sans vous ». Torcy avait renvoyé à Utrecht les plénipotentiaires qui avaient mené les rudes négociations de Gertruydenberg (4), mais il leur adjoignit, en troisième rang, Mesnager, le futur comte de Saint-Jean (5). Polignac avait pris pour secrétaire non plus La Blinière, mais le chevalier de La Faye, l'ami de Du Bos, de l'abbé de Saint-Pierre, et de J.-B. Rousseau (6). L'ambassade avait cette fois un secrétaire officiel, La Porte du Theil, premier commis aux affaires étrangères (7). Du Bos était encore à la suite du maréchal d'Huxelles, premier plénipotentiaire. Mais sa situation n'était cependant plus celle d'un simple secrétaire particulier. Il y avait, au congrès d'Utrecht, à côté des représentants des puissances, ceux de toute une série de princes et princesses qui faisaient valoir des revendications personnelles : entr'autres le duc de la Mirandole, la princesse des Ursins, et la princesse de Condé. Celle-ci se présentait comme héritière du duc de Mantoue et réclamait le Montferrat, dont l'empereur Léopold avait disposé en faveur du duc de Savoie, et la terre de Charleville.

(1) *Journal* de Colbert, p. 154-5, 225. — (2) V. la *Balance de l'Europe*. *Bibliogr.* N° 150. — (3) *Journal* de Torcy, p. 355 suiv.

(4) Choisis dès le mois d'octobre. Corr. de la marquise d'Huxelles, t. II, f. 96.

(5) Nicolas le Baillif, avocat au parlement de Rouen et député au Conseil du commerce.

(6) V. *Lettres* de Bolingbroke, t. III, p. 364. Barthélemy, p. 356. — (7) Baschet. *Hist. du dépôt*, p. 274-280. Corr. Holl. 244, passim.

Mais le duc de Lorraine faisait lui aussi valoir ses droits à l'héritage du duc de Mantoue [1]. Le ministère, qui appuyait les droits de la princesse, avait confié ses intérêts à notre abbé. Son rôle n'en devenait pas beaucoup plus important, car ces revendications particulières, qui se donnaient rendez-vous dans les congrès, étaient peu écoutées. Néanmoins cette mission lui permettait d'avoir son nom sur la liste des diplomates présents à Utrecht, avec le titre de « chargé des affaires de Madame la princesse de Condé », le dessin de ses armoiries et l'indication de son domicile sur le Vuile Floot [2]. De même, La Faye se donnait pour le représentant du duc de la Trémouille, venu à Utrecht, lui aussi, pour des affaires personnelles. Les intérêts de la princesse de Condé furent défendus au congrès, et des mémoires répondirent à ceux du duc de Lorraine [3]. Nous n'en avons retrouvé qu'un seul de l'écriture de notre abbé : il parle d'Azurrini [4]. Dans de telles négociations, la part d'un subalterne qui ne signe aucune pièce officielle est évidemment difficile à distinguer. Mais les contemporains de Du Bos savaient que la sienne avait été considérable. Ce qu'ils disent des services importants rendus par lui à l'État ne peut s'entendre des *Intérêts de l'Angleterre*, ni du *Manifeste*, dont on ne savait même pas qu'il fût l'auteur. « Personne n'a ignoré la part qu'il eut aux traités conclus à Utrecht, à Bade et à Bastadt. Il n'arrive que trop souvent que des hommes sans caractère et sans personnage font mouvoir tous les ressorts des grands spectacles qui se donnent à l'humanité [5]. » Ici le témoignage de la sœur de notre abbé est celui de tous ses contemporains [6]. La pénurie des documents ne nous empêche pas de comprendre ce que pouvait être le rôle de l'un de ces secrétaires « sans personnage et sans caractère ». Ils étaient chargés de sonder les dispositions des négociateurs étrangers, et, dans des conversations officieuses, de préparer les propositions officielles. Au mois de mars, à une époque où les diplo-

(1) Corr. Holl. 233, f. 150-1.

(2) *Liste des noms et qualités de L. E. M. M. les plénipotentiaires*. 1712. *Bibliogr.* N° 151. Corr. Holl. 244, f. 248 suiv.; les armoiries sont dans : *Actes et mémoires touchant la paix d'Utrecht*, t. VI. Cf. t. I, p. 297.

(3) Corr. Holl. 234, f. 249-251 ; 242, f. 143. L'article 7 du traité cédait Montferrat au duc de Savoie avec compensation pour les héritiers du duc de Mantoue.

(4) Corr. Holl. 242, f. 461-462. — (5) Mémoire Danse, p. 3.

(6) V. la réponse de Saint-Aulaire au discours de réception de Du Bos (p. 59), le discours de du Resnel et les lettres de Fénelon.

mates n'avaient pas encore montré leur jeu, Du Bos s'était approché de l'un des députés des Etats généraux, et l'avait entretenu des intentions de la France. Le chevalier Rossi, qui nous a rapporté ce fait, blâmait du reste la méthode de Du Bos : le détail n'en est pas moins instructif [1].

Du Bos avait gagné en considération ; il n'était plus l'obscur employé relégué parmi la domesticité, et dont les grands seigneurs ignorent le nom et la personne. Ses contemporains savaient qu'Utrecht et Bade avaient été pour lui l'occasion de brillantes relations. Du Resnel a parlé de « l'accès que son mérite lui avait donné auprès de la plupart des ministres qui s'y trouvaient [2] ». A un dîner donné par le prince Eugène, le 17 avril 1712, nous le voyons assis aux côtés de Polignac, du comte Maffei, de Zinzendorf et de douze autres convives de choix, tous illustres ou titrés [3]. Le prince Eugène avait apprécié la conversation et les talents de notre abbé, qui lui avait remis ses ouvrages, et il l'honora désormais des marques de son souvenir et de son estime [4]. Parmi les personnages avec lesquels Du Bos se lia d'amitié, figure le duc de Saint-Pierre, beau-frère de Torcy. Il avait prêté à Charles II d'Espagne une somme considérable, pour laquelle le duché de Sabionetti lui avait été remis en gage. Sabionetti ayant été donné à l'Empire, le duc réclamait de Charles VI le paiement de sa créance [5]. Ses démarches n'eurent pas de succès ; mais il prit gaiement parti de ses mésaventures, si l'on en juge par la lettre qu'il écrivit à Du Bos, lorsque celui-ci quitta Utrecht en juin 1713 [6].

« Je crois, Monsieur, qu'il m'appartient de vous fournir le chocolat pour votre voyage, et que vous ne trouverez pas mauvais que ce soit en petite quantité, pour me conformer à l'économie dont je ne puis m'écarter dans les circonstances présentes de mes affaires. Je suis en même temps persuadé que je ne fais pas un jugement téméraire en croyant que vous aurez quelque petit présent à faire en arrivant à Paris, pour lequel le cœur puisse s'intéresser et… afin que vous n'oubliiez pas l'estime et la reconnaissance dont je vous suis redevable, j'ai jugé à propos de joindre au chocolat un petit nœud qui vous attache à moi ;

(1) Corr. Holl. 234, f. 253. – (2) P. 93.— (3) Lettre de Rossi à Torcy. Corr. Holl. 242, f. 196. — (4) Lettre du Prince Eugène à Du Bos, 1er juin 1718. T.
(5) Courcy, t. II, p. 170-171. Freschot, *Histoire du congrès d'Utrecht*, p. 381. Bolingbroke, *Lettres*, t. II. p. 88-89.
(6) 13 juin 1713. T.

et par le plaisir que vous aurez peut être de l'employer utilement, vous aurez sujet de vous représenter que je serai toujours... »

Notre érudit possédait donc bien cet esprit de société qu'il estimait si supérieur à l'esprit de collège. Il resta en correspondance aussi avec Passionei [1], le représentant du pape, jeune abbé vif et spirituel dont les scènes de lazzis avec le duc de Saint-Pierre divertissaient le congrès de Bade [2].

En février 1713 déjà, l'abbé de Polignac reçut le chapeau de cardinal et quitta la conférence, laissant Huxelles et Mesnager signer les traités de paix d'avril 1713. Du Bos, qui était resté seize mois à Utrecht, passa à Paris la fin de l'année 1713. L'année 1714 ne devait pas être pour lui moins remplie. Il fut envoyé à Rastadt, où la paix fut signée avec l'empereur le 6 mars, puis à Bade en Suisse, où elle fut signée avec l'empire et tous les princes allemands, le 7 septembre. De ce voyage en Suisse, Du Bos lui-même ne nous a pas livré beaucoup de souvenirs : il a remarqué pourtant combien la langue française était répandue dans la Suisse allemande [3] ; et, passant à Bâle, il a pris des notes intéressantes sur les Holbein de la Bibliothèque et de l'Hôtel de Ville [4].

Huxelles ayant été nommé au gouvernement de l'Alsace, le roi de France fut représenté à Bade par le maréchal de Villars, puis par le comte du Luc, ambassadeur en Suisse [5] et M. de Saint-Contest [6]. Le premier secrétaire était, comme à Utrecht, La Porte du Theil [7]. Comme à Utrecht encore, Du Bos était à la fois secrétaire d'un plénipotentiaire et chargé des affaires de la princesse de Condé [8], qui réclamait toujours le duché de Mantoue. Elle avait supplié le roi de France d'intervenir en sa faveur, et Torcy insistait auprès des plénipotentiaires français pour qu'ils appuyassent les démarches de l'abbé Du Bos [9]. Celui-ci avait présenté aux comtes de Goes et de Seilern des mémoires, l'un pour réclamer la restitution des biens que la princesse possédait dans le royaume de Naples, l'autre pour s'opposer à ce que l'indemnité promise, en équivalent du duché de Montferrat, aux prétendants déboutés, fût versée au duc de Lorraine avant que le tribunal aulique eût statué sur la succes-

(1) 1682-1761. — (2) A. E. Corr. Suisse, 258, f. 234. — (3) M. F. I. p. 465. — (4) R. C, II, 13, p. 188-190. — (5) De 1708 à 1715. — (6) V. Saint-Simon, t. XIII, chap. XVI, p. 251. — (7) Corr. Suisse, 258, f. 226. — (8) Titre mentionné, Corr. Suisse, 255, f. 70. 190. — (9) Corr. Suisse, 253, f. 37 ; 255, f. 281.

sion de Mantoue [1]. Le prince Eugène consentit à porter l'affaire devant le tribunal de l'empire [2]. Du Bos fut moins heureux dans une autre négociation dont il s'était chargé : celle du marquis de Sainte-Croix. Celui-ci affirmait que l'empereur Joseph lui avait fait don de la terre de Viadana, dans le Mantouan, et il réclamait la remise de cette terre ou un équivalent [3]. Malheureusement, il ne pouvait fournir aucune preuve écrite de cette cession. Du Bos se donna beaucoup de mal pour obtenir quelque chose. De Paris, Sainte-Croix lui envoyait lettre sur lettre, le pressant de « s'insinuer dans l'esprit des plénipotentiaires impériaux » [4] et lui promettant sa reconnaissance. Les plénipotentiaires français, soutenus par Torcy, faisaient de leur mieux. Ils avaient présenté eux-mêmes, au comte de Goes, un mémoire de Du Bos [5]. Mais, dès le début, leurs demandes se heurtèrent à un refus catégorique et même grossier [6].

Du Bos s'occupa enfin des intérêts du comte de Bonneval, cet officier qui avait trahi la France et qui essayait de rentrer en grâce auprès de Louis XIV. Bonneval n'eut pas plus de succès que Sainte-Croix [7]. Mais, après la clôture du congrès, Du Bos continua à agir auprès du chancelier et auprès du comte du Luc, qui de l'ambassade de Soleure allait passer à celle de Vienne [8].

Pendant ces diverses négociations, qui avaient rempli les années 1710 à 1715, Du Bos n'avait pas négligé ses propres intérêts. Il faut croire qu'il comptait peu pour cela sur la protection du maréchal d'Huxelles, car, dès Gertruydenberg, il s'adressait directement à Torcy, le priant d'intervenir en sa faveur auprès du tout puissant Père Le Tellier [9]. Il faisait agir aussi le ministre de Bavière à Paris, le comte de Monastérolle [10]. Il espérait obtenir un bénéfice plus rémunérateur

(1) Corr. Suisse, 255, f. 66.
(2) Ibid., 256, f. 132. 275. Huxelles à Du Bos, 11 juillet 1714 (T.) « Je souhaite pour Mme la princesse et pour vous que les ambassadeurs de l'empereur continuent à donner des réponses gracieuses aux demandes que vous avez à leur faire ».
(3) Corr. Suisse, 253, f. 65. Courcy, t. II, p. 328. — (4) 12 et 15 juillet 1714. T.
(5) Corr. Suisse, 255, f. 103. — (6) Ibid., f. 106 ; 256, f. 177.
(7) Courcy, t. II, p. 337. Du Bos avait écrit pour Bonneval à Zinzendorf. Bonneval à Du Bos, 18 août 1714. T.
(8) Du Luc à Du Bos, 29 mai 1715. T. Corr. Suisse, 256, f. 228. Autriche, 100, f. 120.
(9) 27 juin 1710. A. E. *Corr.* — (10) 20 mai 1710. A. E. *Corr.*

que le prieuré de Vénérolles. Mais ses services n'eurent pas d'autre récompense que des promesses, et les appointements sans doute fort modestes que lui faisait le maréchal d'Huxelles. Du Bos n'était pas le seul, du reste, qui eût à se plaindre en cette occasion de l'ingratitude des grands : La Blinière, dont le rôle à Gertruydenberg avait été aussi considérable que le sien, envoyait aussi des suppliques où il rappelait ses longs services et les voyages coûteux qu'il avait fait à ses frais en Hollande (1). Et la carrière diplomatique, précaire pour les employés, était onéreuse même pour les excellences : les archives du ministère sont remplies de leurs sollicitations. A Utrecht, Mesnager, beaucoup moins rétribué en sa qualité de troisième plénipotentiaire, ne savait comment se tirer des énormes dépenses que lui imposaient l'entretien de son personnel et la livrée de ses gens (2). Pendant toute la durée des négociations, Huxelles ne cessa pas de solliciter avec âpreté. « Le gouvernement de Guyenne serait une belle étrenne à donner », écrivait-il à Torcy (3). Lorsque Polignac reçut le chapeau de cardinal, Huxelles réclama, avec un dépit non dissimulé, sa part des faveurs royales. « L'ouvrage auquel je suis employé est rude, et on y a besoin de confortatif ». Et il expliquait que son ambassade l'avait ruiné (4). Du moins, réussit-il : avant la fin de l'année il avait reçu le gouvernement de l'Alsace. Pourquoi son secrétaire n'avait-il pas eu part à sa fortune ? Fénelon se l'était demandé.

« Ce qui me reste à désirer, lui écrivait-il en décembre 1713, est de vous voir occupé de quelque emploi digne de vos talents avec quelque grâce proportionnée à vos services. Le prieuré de Venerolle ne saurait vous donner du pain et il serait bien triste qu'un bénéfice qui vous rapporte si peu vous coutât si cher en vous excluant des bons offices qui vous sont dus d'ailleurs. M. le Maréchal d'Huxelles fera une chose digne de lui quand il travaillera efficacement à vous aplanir le chemin. Que ne suis-je à portée d'y contribuer !... (5) »

Mais le maréchal paraît n'avoir témoigné qu'un médiocre attachement à son distingué secrétaire, qui déjà, pourtant, attirait sur lui l'attention de personnages plus illustres. C'est sur d'autres que Du Bos comptait, en 1714, pour obtenir une grâce

(1) Corr. Holl. 252. — (2) Lettres de Polignac à Torcy. Corr. Holl. 248, f. 144. — (3) Corr. Holl. 247, 1er février 1713. — (4) 7 février 1713, ibid.; 248, 13 mai 1713; 251. — (5) T.

royale, abbaye ou peut-être évêché. Il cherchait à utiliser les relations qu'il s'était créées à Utrecht. Le marquis de Sainte-Croix, à en croire l'abbé Passionei, lui avait donné une « preuve palpable » de sa reconnaissance [1]. Du Bos se recommandait aux protecteurs qu'il avait à Rome, en particulier au cardinal Paolucci. Il priait Passionei de surveiller les vacances de Bretagne ; sans doute espérait-il obtenir plus facilement un bénéfice dans cette province où l'Eglise jouissait de privilèges spéciaux [2]. Du Bos fut un instant bien près du succès. Passionei croyait déjà l'affaire faite et le félicitait: mais en même temps il s'étonnait de ce que ni le cardinal ni lui-même, n'eussent reçu aucune nouvelle ni aucun signe de reconnaissance [3]. Sans doute, le vent de la faveur avait déjà tourné. Du Bos compta aussi sur Fénelon : en juillet 1714, il avait fait présenter et recommander par lui un de ses mémoires au ministre [4]. Aucun protecteur, certes, n'avait rendu plus pleinement ni plus sincèrement justice à son mérite. Mais cette fois encore, ce fut une déception. Le 4 août, Fénelon lui exprimait dans les termes les plus affectueux l'affliction qu'il éprouvait de n'avoir pu réussir. Tout lui faisait espérer. « Cependant, tout manque, sans que je puisse me plaindre, ni même douter de la bonne volonté de cette personne, à qui je m'adressai. Mais je vous proteste que je n'ai rien fait à demi et ma douleur est très sincère [5] ». En 1715 encore, et, semble-t-il, sans plus de succès, Passionei faisait agir en sa faveur toutes les influences dont il disposait à la Batterie [6].

En 1714 cependant, à défaut du bénéfice rémunérateur que lui souhaitait Fénelon, Du Bos avait obtenu un titre honorifique auquel il tenait beaucoup. En 1711, le président de Longueil, qui jouissait du privilège de l'indult, avait désigné l'abbé Du Bos. L'indult avait été placé sur l'évêché de Beauvais pour le premier bénéfice vacant [7]. En 1714, un canonicat se trouva disponible par la mort de l'évêque Forbin de Janson. Du Bos y fut nommé, et le 28 mars, avant de partir pour Bade, il

(1) Passionei à Du Bos, 25 mars 1715. — (2) Paolucci à Du Bos, 6 mars 1714. T. — (3) 21 juillet 1713. D'Utrecht. T. — (4) Fénelon à Du Bos, 6 juillet 1714. Coll. Charvet.

(5) Fénelon à Du Bos, 4 août 1714. Sommaire et extrait de la coll. Charvet.

(6) Ambassade de France à Rome. 25 mars 1715. T.

(7) Mém. Boiscervoise, p. 1 et 7. Le 1er septembre, signification des lettres du roi ; le 29 avril 1713, collocation de l'indult.

allait à Beauvais assister aux cérémonies d'usage. Certes, le titre de chanoine de Beauvais était cher à son cœur (1). Ce dut être pour lui une douce satisfaction que de prendre possession de sa charge et de s'asseoir a son rang, aux sons de l'orgue, sous les voûtes de Saint-Pierre. Ainsi se trouvait réalisé le rêve de l'écolier de Beauvais.

Mais il n'était plus question pour lui de s'établir dans sa ville natale: le congrès de Bade l'empêcha même d'accomplir le stage obligatoire de vingt-six semaines (2). Il fut chanoine sans résidence et ne fit que de rares apparitions à son chapitre. Dans ces conditions, son canonicat ne pouvait être que purement honorifique : Du Bos ne toucha aucune prébende, ni même les avoines traditionnelles. La question d'argent se posait aussi pressante qu'auparavant. Ce ne fut que deux ans plus tard, en 1716, qu'il obtint une rente de deux mille livres sur l'archevêché de Sens (3). Il la devait à son nouveau protecteur et ami, l'abbé Dubois.

A ce moment, la carrière diplomatique active de Du Bos était finie. Souvent encore, il devait mettre son érudition au service de la politique : mais il ne devait plus faire partie d'une mission ni remplir de fonction officielle.

Pourquoi ne s'est-il pas élevé jusqu'à une situation plus brillante ? Pourquoi ces années de labeur obscur et anonyme n'ont-elles pas été, pour lui comme pour tant d'autres, la porte étroite qui ouvre le chemin des honneurs ? Dans la carrière diplomatique, sans doute, un homme du commun s'exposait à bien des dédains et à bien des injustices. En 1715, pourtant, il ne s'y trouvait pas absolument seul de son espèce ; il n'avait plus besoin, pour arriver aux emplois, d'une faveur inouïe. Saint-Simon s'en plaignait : il attribue la supériorité de la diplomatie étrangère au fait qu'elle n'emploie que des gens de qualité (4). Mais Torcy n'était pas de son avis. Dans son *Projet d'étude* de 1711 il avertissait les élèves de son Académie diplomatique qu'il ne leur demandait nullement de la naissance, pourvu qu'ils ne fussent pas des « portefaix de littérature (5) ». Telle était aussi l'opinion de Callières (6). Wicquefort, qui se méfiait si fort des gens de lettres, exigeait cependant des

(1) Mém. Boiscervoise p. 1-2. — (2) Mém. Boiscervoise, p. 4. — (3) Mém. Danse, p. 4. — (4) T. XVI, p. 411 (Ed. Sautelet). — (5) Baschet, p. 125. F. Clairambault, 668, f. 317. — (6) *Manière de négocier*, t. I, p. 174-175 ; II, p. 299-301.

diplomates une étendue approfondie de l'histoire des chartes et des traités. Il leur demandait seulement de rester « honnêtes gens ». « Ceux qui n'étudient que pour tâcher de le devenir et pour faire servir les lettres à leur profession, ont un très grand avantage (1). » Honnête homme, Du Bos l'était certainement : tous ses contemporains s'accordent à lui rendre ce témoignage. Bourgeois, il l'était moins que Lenglet-Dufresnoy, son compatriote, qu'il avait lui-même, paraît-il, introduit dans les bureaux (2), et qui avait eu la chance d'attirer l'attention par quelques affaires retentissantes, la découverte de la trahison du capitaine Legrand, à Mons, et la conspiration de Cellamare (3). Il ne l'était pas plus que La Porte du Theil, secrétaire de la mission française à Utrecht et à Bade, qui fut premier commis des affaires étrangères, puis ambassadeur extraordinaire à Madrid, et enfin, en 1735, ministre plénipotentiaire à Vienne (4) ; ni que Mesnager, conseiller du commerce, qui avait paru à Utrecht avec le rang d'un ambassadeur d'Etat ; ni, enfin, que l'abbé Dubois.

Peut-être Du Bos a-t-il été mal servi par les circonstances. Il a évidemment souffert de l'incapacité de son premier maître, le maréchal d'Huxelles. Sur ce point tous les témoignages concordent : on sait que la carrière du maréchal se termina par la triste reculade de 1718, alors que, chef du conseil des affaires étrangères, après avoir combattu le traité de la Triple alliance, il y donna sa signature pour ne pas perdre sa place (5). Dans les correspondances diplomatiques de 1710 et de 1712, il est évident partout que, quoique premier plénipotentiaire, Huxelles abandonne la direction des affaires à Polignac. Bolingbroke savait que ce dernier seul était pleinement dans le secret de la négociation (6). Après le départ de son collègue, Huxelles tomba complètement sous la dépendance de Mesnager (7). Au service d'un tel maître, les talents de Du Bos n'avaient pas l'occasion de s'affirmer.

Mais ces diverses circonstances ne suffisent pas à nous expli-

(1) Livre I, p. 78-81. — (2) Dupont White, p. CIII.
(3) Torcy, *Journal*, p. 231. Corr. de la Marquise d'Huxelles, t. II, f. 128. Michault, p. 28.
(4) Baschet, p. 292-293.
(5) Barthélemy, p. 346. Saint-Simon, t. XIV. p. 345 ; XVI, p. 16. (Ed. Sautelet). — (6) Legrelle, t. IV, p. 618, d'après lettre de Bolingbroke, 6 février 1712. — (7) Swift, *Histoire des dernières années*, t. XV, p. 278.

quer l'effacement de notre diplomate. Les contemporains les connaissaient toutes, et pourtant ils s'étonnaient de voir des services aussi éminents rester sans récompense.

« Je souhaiterais, lui écrivait Fénelon, que vous me donnassiez à votre tour (après le maréchal d'Huxelles) quelque sujet de joie par des grâces reçues. Vous connaissez les pays étrangers, vous les avez étudiés avec la connaissance de l'histoire et avec les vrais principes de tout ce qui regarde les lois, le commerce, les diverses formes du gouvernement, les intérêts, les génies divers des peuples et les moyens de les accommoder à nos besoins. C'est être en état de rendre de grands services aux rois dans les négociations et mériter les emplois de confiance : vous ne sauriez jamais aller plus loin que mes souhaits pour vous (1) ».

Nous serions mieux renseignés si nous avions la lettre que Du Bos écrivit alors à Fénelon. Voici, du moins, ce que celui-ci répondit le mois suivant :

« Je vous suis sensiblement obligé, monsieur, de la bonté avec laquelle vous avez bien voulu me confier l'explication de certains faits qui vous touchent. Je n'avais néanmoins aucun besoin de cet éclaircissement pour être persuadé de la délicatesse de vos procédés (2). »

Ce serait donc, semble-t-il, la délicatesse et la réserve de notre abbé qui l'auraient confiné dans les emplois subalternes. Du Bos s'en est confessé au public comme à l'archevêque de Cambrai dans deux passages des *Réflexions* où la note personnelle est assez reconnaissable. Il oppose le génie de l'artiste, qui se révèle toujours, à celui du politique ou du guerrier, que les circonstances seules peuvent faire connaître.

« L'homme dépositaire d'un pareil génie ne le saurait mettre en évidence, sans être appelé aux emplois auxquels ce génie le rend propre ; et il meurt souvent avant qu'on les lui ait confiés. Supposons que le hasard l'ait fait naître à une telle distance de ces emplois, qu'il lui soit possible (3) de la franchir dans le cours d'une vie humaine, il manque souvent des talents qui peuvent les lui faire obtenir. Capable de les bien exercer, il est incapable de tenir la route par laquelle on y parvient de son temps. Le génie est presque toujours accompagné de hauteur. Je ne parle point de celle qui consiste dans le ton de voix et dans l'air de tête : cette espèce de hauteur n'est qu'une morgue qui marque un esprit borné, et qui rend un homme plus méprisable aux

(1) 20 novembre 1713. T. — (2) 22 décembre 1713. T.
(3) Texte de Du Bos et de toutes les éditions jusqu'en 1746. Celle de 1755 introduit la faute « impossible », répétée par les éditions suivantes.

yeux des philosophes, que ne l'est aux yeux des courtisans le laquais chargé de la livrée du ministre disgracié. Je parle de cette hauteur qui consiste dans la noblesse des sentiments du cœur et dans une élévation d'esprit qui fait mettre un juste prix aux avancements où l'on peut espérer, comme à la peine qu'il faut prendre pour y parvenir, surtout quand il est question de les solliciter auprès de gens qu'on ne croit pas être des juges compétents du mérite. Enfin, les vertus rendent bien capable des grandes places, mais il arrive souvent dans tous les siècles qu'on n'y puisse parvenir que par des bassesses et des vices (1). »

« Toutes ces agitations, dit-il ailleurs, que quelques écrivains nomment la fièvre d'ambition, toucheront faiblement les hommes à qui leur tranquillité naturelle a permis de se nourrir l'esprit de réflexions philosophiques, et qui... se sont dit à eux-mêmes que les personnes qui distribuent les emplois se déterminent souvent... par des motifs injustes ou frivoles. Peu mortifiés, peu surpris même des préférences les plus bizarres, ils sont mal disposés à entrer... dans les peines d'un personnage que la promotion d'un concurrent fait sortir de son bon sens (2) ».

Est-ce là tout? L'abstention de Du Bos n'est-elle bien que l'indépendance d'esprit d'un homme supérieur qui sait ce qu'il vaut et ne s'abaisse point aux flatteries et aux intrigues? Du Bos était-il au milieu des diplomates d'Utrecht et de Rastadt, comme Labruyère chez les Condé, le philosophe dédaigneux des ambitions vulgaires et préférant le souci de sa dignité morale aux chances de la fortune ? Certes, Du Bos était un esprit probe, et la page des *Réflexions* exprime bien un sentiment sincère. Cependant, comme d'autres, il a sollicité; et ce que nous savons de sa jeunesse ne nous le représente guère dans cette attitude de réserve hautaine.

Ne convient-il pas de rappeler ici cet autre passage des *Réflexions* où Du Bos signale le cas des hommes propres à plusieurs métiers sans exceller dans aucun ? « Il est des hommes qui viennent au monde avec un talent déterminé pour une certaine profession... Un homme propre à réussir dans plusieurs professions est très rarement un homme propre à réussir éminemment dans aucune (3). » N'est-ce pas là un peu la destinée de l'abbé Du Bos? Il aurait mieux « réussi », peut-être, s'il s'était énergiquement et résolument spécialisé. D'Alembert déjà l'avait dit (4). Certaines qualités d'écrivain, peut-être, ont manqué au publiciste. Ses mémoires trahissent trop

(1) R. C. II, 2, p. 20-21. — (2) R. C. I, 17, p. 135. — (3) R. C., II, 6, p. 61. — (4) *Hist. des membres de l'Académie*, t. V, p. 1.

souvent un certain désordre, et, dans les morceaux rapidement écrits, une fâcheuse lourdeur d'expression. Les diplomates qui utilisaient ses services s'en sont aperçus sans doute. Personne n'a plus apprécié son mérite que l'abbé Dubois : ce n'est pas à lui, pourtant, mais à Fontenelle, qu'il a demandé le manifeste qui accompagna la déclaration de guerre à l'Espagne [1]. Du Bos travaillait facilement en ce sens qu'il était merveilleusement servi par sa mémoire et sa présence d'esprit : les idées se présentaient à lui rapides, variées, abondantes, mais elles ne se mettaient en ordre qu'au prix d'un pénible travail de classement, qu'il ne s'imposait pas toujours.

Mais il est bien plus probable encore que le savant a fait tort au diplomate. Nous regrettons parfois que l'arrière-pensée politique apparaisse si souvent dans la *Ligue de Cambrai*. Peut-être les ministres qui utilisaient les services de Du Bos ont-ils pensé, au contraire, qu'il était trop historien et pas assez politique. Dans son discours à l'Académie française, Du Bos a rappelé les avantages que les diplomates tirent des lettres.

« Elles leur donnent des vues bien supérieures à celles des hommes bornés à leur temps ; elles leur fournissent des moyens sans nombre de s'acquitter de leur commission avec applaudissement... Les Académiciens qui furent employés à conclure la paix de Ryswick, celle d'Utrecht et celle de Bade, ont pu vous dire, Messieurs... quel secours l'homme de lettres prête à l'homme d'État [2]. »

Mais si l'étude élève l'esprit des diplomates, il en est qu'elle risque d'éloigner de la politique active. Tel a été le cas de Du Bos : sans cesse, son caractère et la tournure de son esprit le ramenaient vers les lettres. Ce qu'il demandait à la diplomatie, c'était peut-être bien le moyen d'en sortir, pourvu d'un bénéfice ou d'une pension qui lui permît de suivre ses goûts.

« Tout le monde, écrivait-il en 1705, veut raisonner sur les affaires politiques, et peu de personnes en sont capables. Il faut autre chose que de l'esprit pour y réussir... Il faut avoir lu bien des livres, il faut avoir eu part aux affaires... Toutes ces qualités naturelles ou acquises ne suffisent pas encore. Il faut y apporter de l'application, raisonner la plume à la main et mettre ses pensées sur le papier, de manière qu'on puisse les regarder ensuite comme les pensées d'un autre [3]. »

(1) Saint-Simon, éd. Sautelet, t. XVII, p. 274. — (2) P. 166. — (3) *Barrière*. T

Une méthode aussi laborieuse n'est point celle d'un politique ni d'un publiciste. C'est une vertu d'historien. Du Bos entamait des recherches qui l'enfonçaient dans le passé au lieu de le rapprocher de son but. Il travaillait à reculons : souvent, sans doute, il arrivait trop tard. Et voilà pourquoi, si quelques-uns de ses écrits politiques ont été publiés, un plus grand nombre dorment encore dans la poussière des archives.

Mais il en a fait des ouvrages d'histoire : les *Réflexions sur le Traité de Barrière* sont devenues l'*Histoire de la Ligue de Cambrai*, et l'*Histoire de l'Établissement de la Monarchie française* est le développement du traité sur la *Succession à la Couronne*, écrit en 1718 sur l'ordre du Régent.

CHAPITRE III

DU BOS ET LA RÉGENCE

I. — La politique de la Régence

La dernière mission de Du Bos fut celle de Rastadt. Dès lors, il ne sortit plus guère de Paris. Du Bos resta à Paris parce que sa volonté et son plaisir étaient d'y vivre et de s'y consacrer aux lettres. Il serait même assez superflu de le dire, si Mme Danse n'avait pas affirmé que l'intention de son frère était de retourner à Beauvais aussitôt que seraient terminées les occupations qui le retenaient ailleurs. Cette thèse, confirmée par un jugement du présidial de Beauvais et un arrêt du parlement de Paris, n'en est pas moins insoutenable, et les avocats des Boiscervoise ont eu beau jeu à la cribler d'épigrammes. Malgré l'achat d'une maison canoniale à Beauvais, en 1727, l'abbé n'a jamais eu dans cette ville qu'un domicile de fiction destiné à ménager son titre de chanoine. Il n'en a usé que pendant 35 jours en 15 ans, et « on doit nommer apparitions les cinq fois qu'il s'est fait voir à son chapitre, en 1722, 1728, 1730, 1734 et 1738 (1) ». S'il a envoyé dans sa maison de Beauvais ses portraits de famille, hérités en 1736 de sa nièce Mlle Du Bos, c'est qu'ils ne convenaient pas à son appartement de Paris « où tout était du meilleur goût et du plus nouveau (2) ». C'est à Paris qu'il avait son argenterie et ses meubles et qu'il a payé la capitation et la taxe des domestiques. En 1717, il a quitté son appartement de la place des Victoires pour s'installer rue des Bons-Enfants, où il paya régulièrement un loyer de mille livres. Il prétendait conserver son titre de chanoine sans résidence, se flattant « que son mérite le mettait au-dessus des règles » et, en effet, « on a sacrifié la règle à une lâche complaisance (3) ». Peut-on admettre enfin que voulant retourner à

(1) Exact d'après les *Registres* de l'Acad. Du Bos n'a pu s'absenter plus de huit jours qu'en septembre 1722, juillet 1728, juillet 1730, juillet 1734, juillet 1738.
(2) Mém. Boiscervoise, p. 7. — (3) Ibid. p. 1, 7.

Beauvais, il ait différé son départ pendant 28 ans ? « On ne peut pas présumer qu'on a voulu faire ce qu'on n'a point fait, non seulement quand rien n'empêchait de le faire, mais encore quand on y était obligé. » Si les héritiers Boiscervoise avaient mieux connu la biographie de leur illustre parent, ils auraient pu dire aussi que même avant 1714, les missions diplomatiques de Du Bos n'avaient été ni si longues ni si continuelles que l'affirmait Mme Danse. Ils ont cité des arrêts où Du Bos était qualifié *Parisiis degente* ou *commorante* ; à l'acte que produisait Mme Danse, et qui stipulait que les revenus de son prieuré lui seraient payés « dans un certain rayon autour de Vénérolles ». il auraient pu opposer la série des actes relatifs à Ressons, où il est répété que les revenus de l'abbaye lui seront payables « à Paris en sa demeure (1) ».

Sur un point cependant ils se trompaient : c'est quand ils affirmaient que Du Bos n'avait pas eu à Paris d'autres occupations que celles de l'Académie. Jusqu'en 1723 tout au moins, il fut sans cesse appelé à travailler pour le ministère. Dubois le mit à contribution plus souvent que ne l'avait jamais fait Torcy. « L'abbé Du Bos fut regardé comme un homme nécessaire au nouveau ministère... Ces occupations sont les vrais mystères de l'Etat qu'il n'est pas permis de sonder... on le verrait retenu ici par les ordres les plus précis et les affaires les plus intéressantes. C'était un homme utile et important, que l'Eglise a prêté à l'Etat qui avait besoin de ses services (2). » Il n'y a pas là sans doute tout le mystère que Mme Danse voulait y voir ; on y trouve encore moins la preuve que Du Bos ne fût pas libre de quitter Paris. Sa correspondance établit très nettement le contraire. Mais l'importance des services qu'il eut à rendre à Dubois n'est pas exagérée.

Les relations de Du Bos avec Dubois étaient anciennes déjà d'une quinzaine d'années. Peut-être remontaient-elles au voyage qu'ils avaient fait en Angleterre à la même époque, en 1698. Du Bos prêtait à Dubois les volumes nécessaires à l'éducation du duc de Chartres : il fut un de ceux auprès desquels le précepteur apprit tout ce qu'il devait enseigner à son élève (3). Les relations des deux abbés étaient restées assez cordiales puisque

(1) V. Archives de l'Oise, Ressons, 1724. — (2) Mém. Danse, p. 4.
(3) V. le mss. du P. Léonard, cité ds. Saint-Simon, t. I, p. 66. Bourgeois, t. I, p. 74. Du Bos à Thoynard, 1er mars 1701.

en décembre 1715, Dubois, qui n'était pas encore conseiller d'Etat et d'Eglise, mais déjà fort occupé par les affaires du Régent, allait trouver notre abbé dans son appartement de la place des Victoires quand il avait besoin de ses renseignements[1]. Dubois ne suivit pas la politique de Torcy, mais il s'inspira de ses préférences dans le choix de ses employés. Il n'est pas sûrement responsable de la suppression de l'Académie politique à laquelle Torcy avait donné tant de soins[2], et il sut en tout cas apprécier et utiliser le remarquable personnel formé par son prédécesseur. Il conserva Saint-Prest, garde du dépôt jusqu'en 1720[3], Le Dran, son successeur[4], l'abbé Targny, de la bibliothèque du roi ; puis des travailleurs indépendants tels que l'abbé Le Grand, auteur de tant de mémoires politiques et d'un traité célèbre sur la *Succession à la couronne* ; l'abbé Garnier[5] ; M. Clairambault, collectionneur et érudit, dont les manuscrits forment à la Bibliothèque Nationale un fonds considérable ; M. Godefroy, auteur de l'*Histoire de Bourgogne* ; M. Lancelot, secrétaire des ducs et pairs ; l'abbé Longuerue, auteur de si curieuses recherches sur l'histoire de France[6]. Les érudits du ministère étaient souvent employés simultanément aux mêmes recherches[7]. « Je vous prie, écrivait Dubois à Du Bos après lui avoir exposé ce qu'il attendait de lui, de vous servir pour cela de l'assistance de M. l'abbé de Targny... vous pouvez vous adresser de ma part à M. de Clairambault, à M. Godefroy avocat au Grand Conseil.... à M. l'abbé Marion et à M. Lancelot, secrétaire des ducs et pairs[8]. »

L'abbé Du Bos — oublié ici encore par les historiens — doit être placé au premier rang des collaborateurs de Dubois. Les Archives des Affaires Etrangères, les correspondances conservées à Beauvais et à Troussures, ne laissent aucun doute à cet égard.

Avec Dubois, notre abbé eut des relations bien plus cordiales qu'avec Torcy et le maréchal d'Huxelles[9]. Maintenant que la mémoire de Dubois est lavée de l'infamie dont l'avaient

(1) Dubois à Du Bos, 15 décembre 1715. *Corr.* — (2) Bourgeois t. III, p. 85. — (3) Baschet, p. 184 et passim. — (4) De 1720 à 1740 et de 1749 à 1763, ibid., p. 184, 242, 292-3. — (5) V. A. E. Corr. Autriche, 140, f. 390. — (6) Baschet, p. 169-170. Bourgeois, t. I, p. 285.

(7) 16 novembre 1722. T. *Corr.* A. E. France, Mém. et doc. 1255, f. 29. Même lettre adressée à Clairambault, à Lancelot, et à Du Bos.

(8) 16 novembre 1722. T. — (9) Il n'est pas question de lui cependant, dans Sévelinges.

accablée Saint Simon et Michelet, une telle liaison est moins compromettante pour la moralité de Du Bos; et elle fait honneur à son sens politique depuis que les historiens ont montré la valeur et l'intelligence diplomatique du favori du Régent. Du reste Du Bos pouvait s'autoriser de Fénelon, qui plaçait Dubois au nombre de ses plus anciens et meilleurs amis (1). C'est avec plaisir que Du Bos quitta le maréchal d'Huxelles, ce grand seigneur médiocre, pour s'attacher à un diplomate avisé qui inaugurait en France une politique personnelle et toute nouvelle, et qui, « sorti de la boue », ne craignait du moins pas d'aller voir, en personne, dans leur appartement, les abbés ses amis. Il n'eut pas à se repentir, du reste, d'avoir lié sa fortune à celle de Dubois, dont il obtint plus en six mois qu'il n'avait eu en quatorze ans de ses protecteurs précédents. C'est évidemment de Dubois qu'il reçut, en 1716, 2.000 livres sur l'archevêché de Sens. En 1719, il entrait à l'Académie ; en 1723, un des derniers bénéfices que conféra le cardinal fut pour Du Bos, qu'il laissa en mourant abbé de Ressons avec 3.000 livres de revenu. Les archives ont conservé en outre la trace des honoraires que Du Bos recevait du trésor royal pour ses divers travaux. Ils se montent, pour une période de deux années et demie, de 1717 à 1719, à environ 5.000 livres, échelonnées par paiement semestriels: somme assez notable, puisque Du Bos ne consacrait à ces fonctions qu'une partie de son temps (2). Tous ces revenus additionnés n'étaient certes pas l'opulence. Néanmoins c'était assez pour le mettre largement à l'abri du besoin, et pour exciter la jalousie de bien des abbés, même académiciens.

Du Bos cherchait d'autres moyens encore de grossir ses revenus; et il semble ne s'être débarrassé que très tard de cette imagination de spéculateur que la société de Thoynard avait développée en lui. Il cherchait à se faire concéder l'exploitation d'un marais en Flandre — forme usitée, du reste, des faveurs royales. Il avait jeté son dévolu sur le lac Mœre, et en 1713 déjà il priait Fénelon d'envoyer sur les lieux un homme capa-

(1) Lettre à Mme Roujaut, citée par Seilhac, t. I, p. 353.

(2) A. E. France, Mém. et doc. 1235, f. 148 (12 septembre 1719). Ordre de payer au sieur Law, 4950 livres en raison de la remise faite par lui au sieur Du Bosc employé à mon service, savoir 1.300 livres par ordre du 30 juillet 1717, 900 livres par ordre du 23 décembre 1717, 900 livres le 25 juillet 1718, 900 livres le 31 décembre 1718, 900 livres le 30 juin 1719 et 450 livres par ordre du 10e de ce mois. Remarquons que ce compte n'est pas juste et que le total est de 5.350 livres.

ble (¹). Puis il s'adressa au prince Eugène (²) et en 1722 encore il écrivait à ce sujet au comte de Bossut, archevêque de Malines (³).

Dubois l'employa tout d'abord aux négociations qui aboutirent à la Triple alliance de 1717. Dans l'automne de 1715, la situation paraissait mauvaise et les menaces de guerre s'amassaient à l'horizon. Le ministre anglais exigeait la démolition des travaux de Mardick (⁴) et l'exil du prétendant. Sans être encore chargé d'aucune fonction officielle, — ce n'est qu'en janvier 1716 qu'il fut nommé conseiller d'État et d'Église, — Dubois avait entamé des négociations avec Stair et Stanhope. Il s'efforçait de prévenir l'alliance anglo-hollandaise, qui fut conclue en effet en février 1716. Encore novice dans son métier de diplomate, et connaissant mal les institutions anglaises, il s'adressa à l'auteur des *Intérêts*. Il avait pensé à faire présenter un mémoire à la Chambre des communes et, pour cela, voulait savoir si l' « orateur » lisait tous les mémoires qui lui étaient adressés. « Suffit-il que le mémoire soit anonyme ou doit il être en forme d'adresse signée ? » Et il demandait à Du Bos de refaire pour le parlement de 1715, ses *Intérêts mal entendus*.

« Je vous prie de vouloir bien... me communiquer les raisons que vous croyez qu'on peut dire au parlement d'Angleterre pour le détourner de ratifier la ligue et de prendre le parti de la guerre... Je vous poursuis jusque dans le lieu que vous avez choisi pour prendre du repos (à Beauvais), mais vous travaillez avec tant de facilité que j'ai moins de scrupule à vous demander quelque chose qu'à un autre. Je vous fais cette prière avec confiance et j'espère que vous l'aurez pour agréable (⁵). »

Du Bos n'est plus ici le subalterne qu'on paie, mais l'ami dont on réclame la complaisance. Le ton change un peu lorsque Dubois est devenu premier ministre et cardinal, mais conserve pourtant une nuance d'amitié et de déférence bien marquée.

Ainsi Du Bos se trouva mêlé aux graves affaires qui agitèrent la France pendant les trois premières années de la Régence. Il appartenait à ce « parti d'Orléans » qui s'était constitué avant 1715 déjà, et dont un des chefs était son protecteur le président de Maisons, ce Claude de Longueil que Saint-Simon

(1) Fénelon à Du Bos, 10 août et 20 octobre 1713. T. — (2) Prince Eugène à Du Bos, 1ᵉʳ juin 1718. T. — (3) Bossut à Du Bos, janvier 1722. T.

(4) La France fortifiait Mardick, tournant ainsi la clause au traité d'Utrecht qui l'avait obligée à démanteler Dunkerque. Cf. Sevelinges, p. 251 et suiv.

(5) 10 décembre 1715. T. *Corr.*

a accusé d'intrigues contre le Régent, et qui, selon Voltaire, employa au contraire son influence en sa faveur et « arrangea tout le plan de la Régence (1) ». Le président mourut en 1715, mais sa veuve Marie-Charlotte de Varangeville, la correspondante de Du Bos, « qui était esprit fort et qui s'en vantait », continua à faire de son salon un centre d'intrigues politiques. Là se réunissait « un petit monde d'esprits libres, d'érudits disciples de Bayle, de grands seigneurs et de parlementaires débauchés et lettrés (2) ». Du Bos est l'un de ceux dont la voix a été entendue par le Régent, et dans ces années critiques de 1716 à 1718, son rôle n'a peut-être pas été moins considérable que dans les négociations qui ont terminé la guerre de Succession. Et les travaux dont il s'est chargé alors ont été le point de départ des recherches qui devaient aboutir à renouveler l'histoire de l'ancienne France.

En 1716, il composa un mémoire sur la Régence (3). Il affirmait la nécessité de remettre en vigueur l'édit de Charles VI d'après lequel les rois mineurs devaient gouverner eux-mêmes. Le petit roi devait paraître à son conseil, faute de quoi une atteinte serait portée au serment de fidélité, que le roi ne recevrait plus lui-même ; c'est à tort que Marie de Médicis avait signé en son nom propre les décrets royaux. Remarquons seulement qu'ici comme ailleurs, Du Bos soutient la cause la plus favorable à l'absolutisme royal. « C'est sous les Régences des princes qui mériteraient de régner sans aucune loi qu'il faut observer avec le plus d'exactitude les lois faites pour les régences, afin que leur respect pour les lois leur donne de nouvelles forces et pour servir d'exemple aux régences à venir. » Notons aussi que le discours de réception de Du Bos à l'Académie contient des considérations sur la régence et la loi de Charles VI (4).

La Régence fut une crise grave pour la monarchie française. Préparée par le mécontentement général et par le mouvement d'idées auquel se rattachent Saint-Simon et Fénelon, la réaction aristocratique devint extrêmement intense à la faveur des circonstances troublées que traversait l'Etat. C'est alors que le Régent institua la polysynodie. Mais le parlement intervint

(1) Saint-Simon, t. XII, p. 180, t. XIII, p. 394, t. XIV, p. 39-336. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, t. 23, p. 339.

(2) Bourgeois, t. I, p. 12. — (3) T. 23 folios et une copie d'une autre main. — (4) P. 169.

aussi dans les affaires de l'Etat, soutenu par la noblesse de province qui, déjà, réclamait les Etats généraux. En même temps, la question de la succession à la couronne restait posée. La santé du petit roi était si chancelante que toute la situation politique reposait sur l'hypothèse de sa mort. Qui sera l'héritier de la couronne, Philippe d'Orléans ou le roi d'Espagne? La renonciation de Philippe V est-elle valable? Et quelle est l'instance supérieure dont l'autorité pourrait, le cas échéant, lier la France à une nouvelle dynastie? Toutes ces questions se posaient à la fois. On connaît la contestation des légitimés et des princes du sang, les intrigues de Cellamare et de la cour de Sceaux [1]; on connaît moins l'abondante littérature historique et politique qui a dû le jour à cette crise des institutions monarchiques. Du Bos fut l'un de ceux qui, continuant la tradition des Bodin et des Le Bret, défendirent l'autorité royale contre les prétentions excessives des seigneurs en même temps que contre les intrigues espagnoles.

En 1718 parut, entr'autres, un pamphlet dont l'auteur, soi-disant un Anglais nommé Filtz Moritz, en réalité l'abbé P. Margon, affirmait les droits du Régent à la couronne de France. Qu'il ait été écrit ou non sur l'ordre de Philippe d'Orléans, cet ouvrage n'en constituait pas moins une apologie maladroite et compromettante d'un prince qui savait à merveille dissimuler son ambition.

« Rien n'est plus ridicule, disait une lettre adressée à l'abbé Du Bos, que de tuer comme on fait à chaque page de ce livre, notre petit roi, qui heureusement ne s'en porte pas plus mal... cet auteur bat la campagne sans attaquer aucune des vraies difficultés : qu'on ne saurait renoncer à un droit non acquis, à une succession non ouverte... Enfin la nation française a-t-elle accepté cette renonciation? a-t-elle été libre? voilà ce qu'il fallait dire [2]. »

Immédiatement, en effet, des répliques avaient paru. L'une, publiée à Amsterdam, établissait la nullité de la renonciation de Philippe V [3]. Une autre, qui avait pour auteur l'abbé Brigault, avait couru Paris en manuscrit avant d'être imprimée en Hollande [4], si violente et audacieuse que son auteur avait été

(1) Du Bos, semble-t-il, était allé à Sceaux. Il a vu du moins, chez la duchesse du Maine, une représentation de pantomimes. R. C. III, 16, p. 312.

(2) Lettre jointe au mss. de la *Succession à la couronne*. T. — (3) Jointe à la lettre de Filtz Moritz dans l'exemplaire de la Bibl. Nat. — (4) *Lettre en forme de réponse à celles de Filtz Moritz.*

emprisonné et que la duchesse du Maine s'était empressée de le désavouer [1]. Il devenait urgent de défendre par de meilleurs arguments les droits éventuels de Philippe d'Orléans.

L'abbé Du Bos se mit à l'œuvre et rédigea un volumineux *Traité de la Succession à la couronne*, où il abordait et discutait les questions que Margon avait laissées dans le vague. D'après lui, le duc d'Anjou était parfaitement libre quand il avait préféré la couronne certaine qu'on lui offrait à des droits éventuels sur la couronne de France. Quant à la validité de cette renonciation, Du Bos la prouvait par le droit naturel : tout ce qui n'est pas défendu par une loi positive est réputé permis. Or, rien ne défend à un souverain l'abdication ou la renonciation. Et si la renonciation d'un souverain laissait intacts les droits de ses enfants, il n'y aurait plus rien de stable en Europe. Enfin, la validité de l'acte de renonciation était une condition absolue du traité d'Utrecht : il n'y aurait non plus aucune garantie de sécurité pour les peuples si les états cédés dans un traité ne l'étaient pas d'une manière définitive [2].

L'abbé Le Grand avait entrepris, lui aussi, un traité de la *Succession à la couronne*, considéré longtemps comme le meilleur ouvrage sur ces matières. Du Bos n'a jamais publié ni achevé le sien : mais les recherches historiques dans lesquelles il se plongea ont abouti à son grand ouvrage de la *Monarchie française*. Découvrant la complexité des questions qu'il avait soulevées et la difficulté des preuves en matière de droit public, Du Bos reprit le discours préliminaire de son mémoire, le développa, et en fit un traité sur l'origine et la nature du pouvoir royal en France. C'est là qu'il aborda la question des droits de la noblesse au gouvernement de l'Etat, question qui devait le conduire à discuter le fait historique de la conquête.

Disciple de Grotius, Du Bos pose les bases du droit naturel et concilie le droit primitif des sociétés à disposer d'elles mêmes avec le droit divin de la monarchie. Autrefois, peut-être le peuple a-t-il eu part au pouvoir législatif : Du Bos entend par là le pouvoir suprême, celui auquel il appartient de donner des lois et des constitutions. Mais les circonstances ont changé ; on ne saurait astreindre une nation à des règles éternelles. Quelle

(1) V. Lemontey, t. I, p. 200-201 ; t. II, p. 399 suiv. Bourgeois, t. III, p. 28. A. E. Mém. et doc. France, 1235, f. 185.

(2) Cf. *Soupirs de l'Europe*, p. 43. 140.

qu'ait été autrefois la forme de l'Etat, aujourd'hui nobles et roturiers sont réduits à la condition commune de sujets du roi. A l'exemple de Loyseau, de Bossuet [1] et des anciens jurisconsultes, Du Bos invoque la prescription.

« L'usurpation suivie d'une longue jouissance donne loi aux souverainetés ; elle fait perdre des droits et en donne d'autres... Elle réduit même à la condition de simples sujets ceux qui ont été autrefois dépouillés injustement de leur puissance... Vouloir rétablir en quelque Etat que ce soit une ancienne forme de gouvernements hors d'usage depuis longtemps, c'est souvent y vouloir faire un changement plus pernicieux que ne pourrait être l'entreprise d'y introduire une forme de gouvernement toute nouvelle. Un des moindres inconvénients... c'est que l'ordre de citoyens qu'on rappellerait à l'administration des affaires publiques et qui pouvait en être capable dans le temps où il en fut exclus, s'en trouverait absolument incapable quand il serait rétabli dans ses anciennes fonctions. D'ailleurs, il est vrai le plus souvent que les citoyens qui se plaignent que la constitution présente du gouvernement les prive de certains droits, avaient eux-mêmes usurpé sur d'autres ces droits dont ils se plaignent d'avoir été dépouillés. Si l'on remettait en possession de ses droits l'ordre de citoyens qui les a perdus depuis deux siècles, les ordres qu'il en avait dépouillés dans les temps antérieurs se présenteraient aussitôt pour les revendiquer sur lui. »

Tout cela est dirigé, on le voit, contre cet ordre de citoyens qui ne se résigne pas à la perte de ses anciens privilèges, contre ce parti « perpétuellement en guerre avec son souverain », contre Boulainvilliers et Saint-Simon, qui disait dans son mémoire sur les Etats généraux : « Examinons maintenant le second ordre, autrefois le seul de l'Etat. Oui, Monseigneur, le seul de l'Etat... [2] ». Dans une autre page, bien significative aussi, Du Bos décrit l'évolution des sociétés et la décadence de la noblesse.

« Le temps exerce son pouvoir sur le moral comme sur le physique et il altère les constitutions des sociétés, de même qu'il altère les constitutions de tous les corps vivants. Les dignités d'un Etat cessent d'avoir la même autorité bien qu'elles aient le même nom. Les grandes qualités des personnes revêtues de petites dignités concilient à ces emplois un crédit que les grandes dignités perdent par le peu de mérite de ceux qui viennent à les posséder... Un rang dont les prérogatives ne mortifiaient personne lorsqu'on n'y parvenait qu'avec des services importants et de la naissance s'accorde enfin à des favoris qui

(1) Dans le cinquième Avertissement aux protestants. — (2) Ed. Sautelet, t. XV (1717), p. 21.

n'ont d'autre mérite que les vices qui plaisent à leurs maîtres. Les prérogatives de ce rang deviennent donc odieuses... Il arrive encore des temps où un ordre inférieur dans l'Etat vient à recevoir une meilleure éducation, que celle qu'il recevait dans les siècles précédents et l'on n'aperçoit plus cette différence d'esprit et d'inclinations qui paraissait autrefois être en lui et les ordres supérieurs... Les services auxquels les possesseurs de certains biens étaient obligés autrefois deviennent inutiles par des changements qui surviennent dans la manière de faire la guerre. La subordination des seigneurs qui leur attirait autrefois une sorte d'empire très réel ne leur procure plus que de vaines démonstrations d'hommage. Les possessions réservées à un certain ordre deviennent avec le temps un bien commun à tous les citoyens, parce que le privilège de les posséder devient enfin la loi générale. »

Ainsi « la forme d'établir des lois sans consulter le peuple est constante et rendue authentique par un long usage ». Et voici maintenant ce qui s'adresse à ceux qui prétendent les libertés anglaises nécessaires à la marche de notre Etat ; à ceux qui veulent assimiler le parlement de Paris à une Chambre des communes ; à ceux qui lancent l'idée d'une convocation des Etats généraux, idée qui, combattue par Dubois, avait séduit le Régent lui-même [1].

« Telle forme de gouvernement, telle constitution de monarchie fait fleurir un royaume, qui détruirait en deux ans un autre royaume qui n'a point les mêmes frontières naturelles que le premier et dans lequel il suffit de se croire grand pour vouloir désobéir au prince et opprimer les inférieurs. Le bonheur du peuple, qui est le but auquel on doit tendre, est plus troublé par les séditions contre les lois établies que par toutes les lois que le pouvoir suprême peut établir. Toutes les passions du roi Louis XI ont fait moins souffrir la France que les premières prises d'armes des réformés. »

Pour ces recherches, Du Bos a compulsé tous les juriconsultes français et étrangers, Bodin, du Haillan, Vitrier, Le Bret, Roque, Taschereau, Loyseau, Bucquet, Anberg, Carpzow, Boecler, Linné, Bedfort, Puffendorf. Il a rédigé toute une série de travaux, les uns restés inédits, comme le mémoire sur *Les Gradués et les Lais*, d'autres utilisés dans son œuvre, comme cette *Dissertation sur la noblesse de France* qui a été incorporée dans l'édition de 1728 de la *Ligue de Cambrai*, sous forme d'un discours préliminaire. C'est un fragment de cette histoire du droit public français que Du Bos avait rêvée complète et dont il n'a

(1) V. Mémoire de Dubois sur les Etats généraux, dans Seilhac, t. II, p. 223-225.

donné que ce qui devait en être l'introduction : l'*Histoire de l'Etablissement de la Monarchie française.* Il y expliquait l'usurpation des nobles au moyen âge, et prouvait que les privilèges essentiels de la noblesse « d'extraction » ne remontent pas au delà de Charles IX, et de la fameuse ordonnance qui établit qu'un non noble ne pouvait être enrôlé comme homme d'armes [1]. Du Bos défend ainsi les intérêts du Régent et de son ministre, mais aussi, et comme toujours, les droits de la monarchie absolue. Il fait sienne la phrase de Grotius : « Le bon citoyen, l'homme d'honneur est celui qui ne veut pas que la constitution présente du royaume soit altérée [2] ». Un idéal aussi conservateur, succèdant chez lui à l'état d'esprit ironique et aux irrévérences de la jeunesse, pourrait paraître suspect. On serait tenté de croire qu'ici comme ailleurs Du Bos a soutenu des opinions de commande. Il n'en est rien cependant : entre les divers ouvrages qu'il a publiés de 1715 à 1740, l'unité de vues est entière et l'enchaînement des idées parfaitement logique. Nous sommes bien en présence d'une nouvelle phase de sa pensée, celle de sa maturité.

II. — Les idées de Du Bos en 1720

La pensée de Du Bos a été mûrie par l'âge et par l'expérience de la vie, mais aussi par ses fonctions officielles et par les grands événements qu'il a traversés. Il a vécu la crise redoutable où la France a failli périr, et il s'est attaché à cette monarchie pour laquelle il a combattu, au roi qu'il a servi, à l'Etat dans lequel il a porté sa part de responsabilités. Tout cela a fait prévaloir en lui les notions d'ordre et d'autorité. Il n'a pas eu de peine du reste à retrouver cette tradition de discipline qu'avaient déposée en lui des générations de bourgeois, obstinés travailleurs et fidèles sujets du roi. Nous ne reconnaîtrons plus que rarement dans ses écrits cette humeur frondeuse, ce ton de persiflage si sensible encore dans la *Ligue de Cambrai*. Son style comme sa pensée ont pris plus de gravité et de force. Il a appris à respecter l'œuvre des siècles et à ne plus rejeter d'emblée tout ce qui ne paraît pas conforme à la logique. Et précisément, une nouvelle philosophie lui permettait de réaliser

(1) T. *Cambrai*, I, p. XLVIII. — (2) Cité dans *Succession*. T.

l'accord de son traditionalisme politique et des besoins de son esprit. Le sensualisme lui enseignait à se méfier du rationalisme abstrait et à donner plus de prix aux vérités d'expérience ; et, en politique, la tradition en est une.

« L'Esprit philosophique qui rend les hommes si raisonnables et si *conséquents*, fera bientôt d'une grande partie de l'Europe ce qu'en firent autrefois les Goths et les Vandales... Je vois les arts nécessaires négligés ; les préjugés les plus utiles à la conservation de la société s'abolir ; et les raisonnements spéculatifs préférés à la pratique. Nous nous conduisons sans égard pour l'expérience, le meilleur maître qu'ait le genre humain... Le soin de la postérité est pleinement négligé. Toutes les dépenses que nos ancêtres ont faites en bâtiments et en meubles seraient perdues pour nous, et nous ne trouverions plus dans les forêts du bois pour bâtir, ni même pour nous chauffer, s'ils avaient été raisonnables de la manière dont nous le sommes (1). »

Il déplore ainsi, dans ses *Réflexions critiques*, les excès philosophiques d'une génération à qui manque le souci de l'avenir et le sentiment de la continuité de la race. La tradition, niée en tant qu'autorité devant laquelle on s'incline par force, est rétablie comme fait d'expérience dont il faut tenir compte.

De même, les *Réflexions* nous aident à comprendre qu'en défendant la monarchie contre la noblesse, Du Bos était parfaitement sincère, que ces idées, qui s'accordaient à merveille avec ses instincts de bourgeois, reposaient sur une conviction raisonnée et sur une conception personnelle du rôle de l'Etat. La morgue de la noblesse blesse sa dignité, et ses privilèges lui paraissent incompatibles avec le bien de la société. « Les Grecs n'élevaient pas une partie de leurs citoyens pour être ineptes à tout, hors à faire la guerre ; genre d'éducation qui fait depuis longtemps un des plus grands fléaux de l'Europe... Les guêpes et les frêlons étaient alors en plus petit nombre, par rapport aux abeilles, qu'ils ne le sont aujourd'hui (2). » Il ne perd jamais une occasion de tourner en ridicule les usages de la noblesse, les tournois, la galanterie, et surtout le duel. « Les Grecs et les Romains, si passionnés pour la gloire, ne s'imaginèrent jamais qu'il fût honteux au citoyen d'attendre sa vengeance de l'autorité publique. Il était réservé à ces peuples que la misère ferait un jour sortir de dessous les neiges du Nord, de croire que le meilleur champion devait être

(1) R. C. II, 33, p. 476-7. — (2) R. C. II, 12, p. 143-144.

nécessairement le plus honnête homme, et qu'une société où l'honneur obligerait les citoyens à venger eux-mêmes à main armée leurs injures... mériterait le nom d'Etat ([1]). » Ce sont les théories de l'abbé de Saint-Pierre, avec moins d'imagination, et plus de précision historique et politique.

A cette époque d'éducation classique, c'est toujours l'antiquité qui fournit les comparaisons nécessaires, l'idéal qu'on oppose aux réalités du présent. On constate une renaissance antique dans les idées politiques de Du Bos comme dans sa critique littéraire. Ses préférences vont à une société semblable à celle de la Grèce, servie par des esclaves « bien mieux qu'elle ne peut être servie par un même peuple mal élevé », et composée de citoyens égaux et libres, auxquels les loisirs et l'aisance permettent de se livrer aux plaisirs de l'esprit ([2]). Cet idéal de bourgeois et de lettré s'accommode bien mieux de l'autorité despotique de l'Etat que des privilèges d'une caste. Mais Du Bos, satisfait de la forme présente de la monarchie, ne professe nullement une doctrine de conservatisme immobile. Pas plus que la théorie opposée de Saint-Simon et de Boulainvilliers, la sienne n'exclut le sentiment des nécessités sociales. Comme l'abbé de Saint-Pierre ([3]), comme Boisguillebert et Voltaire, il combat les privilèges de la noblesse et surtout l'exemption des impôts, cet usage si contraire à la loi naturelle et que ne connaissaient ni les sages Romains, ni les Mérovingiens de la première dynastie ([4]). Il appelle de ses vœux le despote intelligent qui, continuant la tradition de la monarchie, brisera dans l'intérêt de la nation la résistance des privilégiés et établira l'égalité de tous devant l'impôt, sauvant ainsi l'Etat de la ruine. « La subordination est l'âme des corps politiques ([5]) », mais elle doit être fondée sur l'intérêt social et non sur le privilège. Le privilège de la noblesse est « le vice de conformation » de la monarchie française ([6]).

(1) R. C. II, 37, p. 569-570. Cf. I, 18, p. 142-144 ; I. 36, p. 362. « La rime, ainsi que les fiefs et les duels, doit donc son origine à la barbarie de mes ancêtres ». L'abbé de Saint-Pierre attribue à l' « opinion gothique » le duel, « maladie née parmi nous au milieu des siècles ignorants. » (*Projet pour perfectionner nos lois sur le duel. Ouvrages*, t. X, p. 7-9, 14, 73).

(2) R. C. II, 18, p. 143-4.

(3) *Projet pour rendre les titres honorables plus utiles au service du roi et de l'Etat.* Molinari p. 219. Cf. Lanson, *Eveil de la conscience sociale*, p. 420-1.

(4) M. F., derniers chapitres. Cf. I, p. 47. — (5) M. F., I, p. 48. — (6) M. F. I, p. 86.

Ainsi, en s'assagissant, la pensée de Du Bos ne s'est point appauvrie. L'ensemble des œuvres de sa maturité nous offre le spectacle intéressant d'une pensée vivante qui se modifie lentement au contact de la vie, d'une intelligence qui s'instruit et se corrige. Sa faculté critique ne s'est point émoussée; il ne cessera jamais d'être fidèle au « rationalisme », si l'on entend par ce mot la volonté de rechercher la vérité et de mettre d'accord la conduite de la vie avec les besoins de l'intelligence. Son idéal politique, si respectueux qu'il soit de l'ordre établi, ne repose ni sur une soumission inerte à l'autorité, ni sur le droit divin tel que l'entendait Bossuet. Sa conception de la monarchie est toute laïque ; il cherche à fonder les droits du souverain sur des données juridiques et historiques, et ainsi le rôle de Dieu se confond avec celui de la « loi naturelle » de Grotius. Il ne cessera jamais d'affirmer le devoir de la tolérance religieuse. Nous savons ce qu'il pensait de la Révocation [1]. Les extravagances des guerres de religion, où les deux partis étaient également de bonne foi dans leur fanatisme furieux, ne peuvent être attribuées qu'à « une altération physique dans la constitution des hommes [2] ». Le massacre de la Saint-Barthélémy est un événement « que tous les bons Français souhaiteraient de ne point lire dans notre histoire; j'aimerais mieux qu'il y eût dix victoires de moins dans nos fastes »... et que la Saint-Barthélémy ne s'y trouvât pas [3]. La religion est un puissant instrument de subordination. La morale du christianisme est éminemment « favorable à la conservation comme à la durée des états, parce qu'il fait de tous les devoirs d'un bon citoyen, des devoirs de religion [4] ». Il convient donc de respecter l'Eglise, mais de réduire son action aux limites d'où elle ne doit pas sortir : et Du Bos félicite les Vénitiens, comme les rois de France, d'avoir si bien compris ces deux nécessités [5]. Dans un mémoire de 1723, il démontre qu'en France les cardinaux ne doivent pas leurs rangs et leurs honneurs aux lois de l'Eglise, mais aux lois profanes [6]. Il est aussi d'avis que les gouvernements doivent éviter avec soin tout ce qui pourrait souligner l'importance des différences de religion. « Dans la situation où l'Europe se trouve aujourd'hui... les puissances ne sauraient éviter avec trop d'at-

(1) Cf. p. 112. — (2) R. C. II. 20, p. 329-331. — (3) M. F. II, p. 307. — (4) M. F. II, p. 406. — (5) *Cambrai*, II, p. 451. — (6) Arsenal N° 2026, f. 103.

tention toutes les disputes qui peuvent directement ou indirectement donner lieu à partager la chrétienté en parti catholique et en parti protestant [1]. »

De même son cosmopolitisme s'est affermi sans affaiblir en lui le sentiment national. Au contraire, son patriotisme s'est retrempé dans l'épreuve nationale ; et il a pris une conscience plus nette de la civilisation française et de sa tradition littéraire. Mais il s'est aperçu que ces guerres terribles n'ont pas empêché un certain rapprochement des nations. Malgré tant de sang versé, malgré les polémiques furieuses des pamphlétaires, les peuples sont plus près les uns des autres après Utrecht qu'après Ryswick. L'amitié de Du Bos pour les savants de Hollande et d'Angleterre n'a point souffert de la guerre. Partout, au cours de ses négociations, il a rencontré chez les ennemis de la politique française des hommes prêts à le comprendre, tels que le prince Eugène. En 1705, Du Bos comparait en économiste les conditions d'existence des divers pays. En 1720, le philosophe aperçoit au-dessus de la société française la société des peuples. Avec moins de hardiesse et de paradoxe que l'abbé de Saint-Pierre, avec plus de nuance et de mesure, il célèbre la fraternité des nations réunies par les arts de la paix.

« Comme les lettres naissantes avaient formé les premières sociétés entre des particuliers, les lettres fleurissantes ont formé la société des nations. C'est la politesse, c'est l'humanité qu'elles inspirent qui ont établi entre les états indépendants les uns des autres, la même correspondance, les mêmes liaisons, et presque les mêmes devoirs qui sont entre les concitoyens [2]. »

Ailleurs il loue la Providence d'avoir, par des différences d'inclinations et de talents, établi entre les nations « la dépendance qu'elle met entre les particuliers... La Providence a donc voulu que les nations fussent obligées de faire les unes avec les autres, un échange de talents et d'industrie, comme elles font échange des fruits différents de leur pays... [3] ».

Dans ce *Discours* de 1720, Du Bos célèbre les lettres qui ont embelli la vie des hommes et des peuples, et qui ont enseigné aux individus l'obéissance et la discipline. « Les hommes naissent avec l'esprit d'indépendance, et la soumission à l'autorité publique est une vertu qu'il a fallu leur enseigner. Il a

(1) Ibid. f. 105. — (2) *Discours à l'Acad.*, p. 165. — (3) R. C. II, 1, p. 11.

fallu les convaincre qu'ils ne pourraient pas jouir des avantages qu'ils trouveraient à vivre en société sans être assujettis à des lois et même sans obéir souvent à d'autres hommes. » Ce sont aussi les lettres « qui apprennent aux vaincus à obéir, et aux vainqueurs à commander [1] ». Les lettres donc « ajoutent des fleurs aux fers », et nulle part ailleurs que dans ce morceau qu'il ignorait sans doute, J.-J. Rousseau n'aurait trouvé une expression plus convaincue et plus honnête de l'idéal contre lequel il s'est insurgé. La thèse sociale et disciplinée de Du Bos parait même naïve, tant elle se dissimule peu, tant elle semble s'offrir à l'invective républicaine du Genevois. Mais chacun des deux écrivains, à sa manière, regarde vers l'avenir. La foi monarchique de Du Bos, comme sa conscience religieuse, s'est réconciliée avec l'idée du progrès, avec le plaisir de la civilisation et des jouissances supérieures de l'esprit. Le philosophe ne croit plus à l'heureuse innocence de l'âge d'or, pas plus que l'historien ne cherche la cause de la grandeur de Rome dans la vertueuse pauvreté des républicains. Ce sont les lettres qui ont permis à Alexandre et aux Romains d'établir sur les peuples subjugués une domination qui devait durer plusieurs siècles [2]. Trouverait-on, en 1720, beaucoup de pages où la pensée du siècle se soit affirmée avec autant de netteté ?

(1) *Discours*, p. 164-165. — (2) Ibid., p. 165.

CHAPITRE IV

L'ACADÉMICIEN

I. — Les grands ouvrages

Au milieu de tant d'occupations, Du Bos avait trouvé le temps d'achever ses *Réflexions critiques* ; et l'on s'étonne moins que cet ouvrage révèle dans sa composition et dans sa rédaction une précipitation fâcheuse [1]. Sans doute Dubois avait il montré à son protégé le chemin de l'Académie : Du Bos se hâta d'achever le livre qui devait être pour lui un titre. L'ouvrage fut mis en vente dans les premiers jours de janvier 1719 [2]. Immédiatement, il fut célèbre. Dès le mois d'avril, Du Bos se présentait à l'Académie à la place de M. de Mimeure. Mais ce fut l'abbé Gédoyn qui fut élu, par treize voix, Du Bos n'en ayant obtenu que onze. Il se présenta de nouveau à la place de l'abbé Genest et fut élu le 23 décembre, à l'unanimité des vingt-quatre académiciens présents [3]. On peut voir là une preuve de succès des *Reflexions*, car si Du Bos avait un protecteur influent, il n'était pourtant pas de ceux qui peuvent se passer de mérite littéraire. Il n'était pas fréquent, du reste, qu'un ouvrage de critique et d'érudition ouvrît les portes de l'Académie. Après le second scrutin du 8 janvier, la réception eut lieu le 3 février 1720. Du Bos ignorait malheureusement que l'abbé Genest, dont il avait à faire l'éloge, fût l'auteur d'un traité sur l'églogue [4]. L'éloge obligé de l'Académie lui a inspiré un morceau fort heureux sur le rôle des lettres dans la civilisation et la diplomatie, et sur la langue française, qui

(1) La première rédaction paraît remonter à 1710, à en juger par l'écriture du mss. de Troussures. (*Bibliogr. Mss.* N° 1). La lettre du Prince Eugène, du 1er juin 1718 (T.), en parle comme d'un ouvrage achevé.

(2) L'approbation est du 25 septembre 1718, le privilège du 8 décembre 1718.

(3) *Registres de l'Académie*, t. II, p. 92-94. *Journal* de Dangeau, t. XVIII, p. 38, 189.

(4) Cf. Morel, p. 387.

nous empêche aujourd'hui « d'être étrangers dans la patrie des autres nations. » Il a cherché les raisons de la supériorité du français dans le tempérament du peuple qui le parle, ennemi de l'équivoque, doué d'une naturelle franchise, et si heureusement situé entre le Nord et le Midi (1). On sait avec quelle fréquence ces questions reviennent sous la plume des encyclopédistes.

Le marquis de Saint-Aulaire, qui reçut Du Bos, le connaissait assez mal, semble-t-il, et son discours est loin d'atteindre à l'originalité de celui du récipiendaire.

Le nouvel académicien — les registres en font foi — fut désormais d'une assiduité exemplaire à toutes les séances de la Compagnie. Ce fut l'Académicien modèle, fidèle à des fonctions qu'il a désirées, et qui sont pour lui, en même temps qu'une charge, un honneur et une satisfaction intime. Aussi les fonctions supplémentaires ne se firent-elles pas attendre : le sort s'unit pour les lui imposer à la volonté de ses collègues. Il fut chancelier en 1721, puis de nouveau en 1722 et en 1727 (2). Le 21 mars 1721, il eut à prononcer un discours de réception qui dut lui être particulièrement agréable. Au célèbre Huet, l'évêque d'Avranches, succédait Boivin l'aîné, le défenseur des Anciens. Du Bos était l'ami et le correspondant de Huet, dont il devait plus tard, avec l'abbé d'Olivet, examiner l'œuvre posthume (3). Quant à Boivin, son *Apologie d'Homère* était parmi les ouvrages que Du Bos devait goûter le plus ; l'écrivain y avait indiqué sous une forme spirituelle les idées que Du Bos développait savamment dans ses *Réflexions*. Et Du Bos le lui dit :

« Né avec les mêmes talents que M. Huet... comme lui vous avez traduit les Anciens sans affaiblir les expressions et sans altérer le sens des originaux... vous avez défendu le père de la poésie profane aussi bien que vous avez su. et lui faire parler notre langue, et l'imiter... Les disputes qui s'élèvent entre gens de lettres ne brouillent que trop souvent les anciens amis, et vous, Monsieur, vous avez acquis l'estime de ceux dont vous attaquiez les sentiments, parce que résistant à toutes les suggestions de l'amour propre, vous avez su vous borner à écrire ce que vous dictait la vérité (4). »

(1) P. 171-174. Cf. R. C. II, 32, p. 453-7.
(2) *Registres*, t. II, p. 110, 115 (2 janvier 1722), 231 (3 juillet 1727). P. 95, Du Bos est délégué pour avoir des nouvelles de M. de Valincourt.
(3) Jordan, *Voyage litt.*, p. 102. — (4) P. 157.

La journée fut bonne pour les défenseurs des Anciens : Boivin, comme le rappelle Du Bos, venait précisément de jeter des fleurs sur le tombeau de Mme Dacier, « la femme la plus savante et la plus modeste, dont l'histoire des lettres fasse mention ». Sans ranimer des querelles mal éteintes, on marquait les positions gagnées.

Le 19 novembre 1722, Du Bos fut élu secrétaire perpétuel à la pluralité des suffrages (1) ; hommage rendu à la fois à son mérite et à son exactitude exemplaire. Le secrétaire était tenu par ses fonctions d'assister à toutes les séances. Aussi lui avait on assuré une compensation. Depuis 1713, le règlement de l'Académie lui accordait double jeton. Or, on distribuait, à chaque séance, la totalité des quarante jetons aux membres présents, qui en touchaient ainsi, lorsqu'ils étaient peu nombreux, jusqu'à trois ou quatre chacun ; la part du secrétaire était doublée aussi dans cette répartition. Doublé encore, l'honoraire que le règlement de janvier 1723 accordait à ceux des Académiciens qui assisteraient aux services funèbres et arriveraient avant l'Evangile. Du Bos possédait ainsi à sa mort environ 18.000 jetons (2). Il ne pensait plus, sans doute, à ses plaisanteries d'autrefois sur les jetonniers, « qui se lassent fort de voir diminuer leur profit en voyant augmenter leur nombre (3) ».

En décembre 1723, il eut à prononcer le discours de réception de l'abbé Alary (4). Il fit surtout l'éloge du président de Mesmes, son prédécesseur, et ne cacha point que la prévention avait eu plus de part que le mérite à l'élection du nouvel académicien — prévention honorable, du reste, puisque elle était l'effet de amitié de l'abbé de Dangeau et de son frère.

Malgré les occupations de l'Académie, Du Bos trouvait encore le temps de travailler pour le ministère. Les pièces politiques se multiplient même en 1722 et 1723. Le billet suivant donnera une idée de la hâte des travaux qui lui étaient parfois demandés : « Je vous prie, mon cher abbé, d'interrompre même les travaux que je vous ai demandés pour donner toute votre attention à me fournir tous les éclaircissements qui se peuvent

(1) *Registres*, t. II, p. 140.
(2) *Registres*, t. II, p. 146-531. Le mémoire Boiscervoise (p. 10) évalue ces jetons à 31.893 livres.
(3) Cf. ci-dessus, p. 13. — (4) *Registres*, t. II, p. 167.

trouver sur les articles ci-joints (¹) ». C'était pour les sujets les plus divers que le ministre recourait ainsi aux lumières de l'abbé : diplomatie, histoire, cérémonial. On sait, par exemple, que sa promotion au cardinalat. en juillet 1721, créa de graves difficultés d'étiquette. Dubois ne consentait pas à siéger au-dessous des ducs et des maréchaux ; il s'en tira pendant quelque temps en n'assistant plus aux séances, pour y reparaître aux côtés du cardinal de Rohan, c'est-à-dire au-dessus des ducs et pairs, lesquels à leur tour se retirèrent du conseil (²). Avant de faire cet éclat, Dubois s'était documenté : il avait demandé à notre abbé un mémoire sur l'historique de la question. Le mémoire établissait la préséance des cardinaux sur le chancelier, et, — affirmation où se reconnaissent les préoccupations du moment, — concluait qu'il fallait leur accorder le bénéfice de la prescription, nécessaire dans un Etat pour y conserver l'ordre public (³). Un autre mémoire prouvait que les ambassadeurs protestants doivent se conformer aux lois du pays où ils résident et non à celles de l'Eglise à laquelle ils appartiennent (⁴). Auparavant il avait examiné, et résolu par l'affirmative, cette question essentielle : un cardinal peut-il être ministre ? (⁵). Ou bien, on lui demandait s'il n'existait pas une déclaration de 1711, prescrivant l'âge où les princes et ducs peuvent avoir séance au parlement (⁶). Nous apprenons ainsi comment les gens en place suppléaient aux lacunes de leur préparation. Notre abbé a même collaboré à l'éducation du jeune roi. « Je me suis servi autrefois, disait le cardinal, pour les études de M. le duc d'Orléans, de différentes tables... dont je voudrais bien pouvoir me servir aujourd'hui pour l'instruction du roi ; mais en jetant les yeux dessus, j'ai remarqué que ces tables sont défectueuses... (⁷). » Et il priait Du Bos de les corriger. Une autre fois, il lui demandait, toujours pour le même objet, un mémoire « donnant une idée

(1) 4 décembre 1722. T. *Corr.* — (2) Bourgeois, t. III, p. 381-384. — (3) Arsenal, 2026, f. 244-5. — (4) Arsenal, 2026, f. 103-105.

(5) Arsenal, 2027, f. 195-196. Un édit de 1651 l'interdisait. Du Bos prouve qu'il ne s'agit que d'une loi de circonstance, abrogée, en même temps que tous les arrêtés d'exception rendus sous la Fronde, par l'édit d'amnistie de 1652.

(6) 24 janvier 1723. B. *Corr.* Même lettre, A. E. France, Mém. et doc. 1255, f. 29, adressée à la fois à Du Bos, à Clairambault et à Lancelot.

(7) 1722. T. *Corr.* Les cours mss. de Dubois pour le duc de Chartres sont au f. Clairambault (B. N.) 911. Cf. Bourgeois, t. I, p. 74. Boislisle, éd. de Saint-Simon, t. I, p. 66, n. 2.

générale mais précise de l'empire d'Allemagne et de ce qui le compose [1] », ou bien, un bon livre sur la Pologne [2], ou un mémoire général sur les intérêts de la France avec l'empire [3]. Les cours d'histoire qui ont servi au jeune roi sont aux Affaires Etrangères [4]. Calligraphiés par des copistes, impersonnels dans leur forme, ils ne livrent pas le secret de leur origine. Il est néanmoins intéressant de voir qu'à tant d'œuvres importantes auxquelles l'abbé Du Bos a donné sa peine et n'a pas laissé son nom, s'ajoute l'éducation de Louis XV.

Du Bos termina sa carrière d'historien diplomate comme il l'avait commencée: par le droit public allemand. Mais, en 1723, il ne composait plus de mémoires sur ces matières: il jugeait et critiquait ceux des autres. Dubois soumettait à son examen les dissertations et les traités que rédigeaient les secrétaires et les juristes attachés au ministère [5]. Il s'agissait surtout, à cette époque, des investitures italiennes [6]. Le traité de Madrid, confirmant celui de la Quadruple Alliance de 1718, avait stipulé que l'empereur accorderait à l'infant Don Carlos l'expectative des duchés de Parme et de Modène, devenus fiefs impériaux, et du grand duché de Toscane, qui allaient se trouver vacants par extinction. La diplomatie française s'efforçait de transformer la promesse d'investiture de Charles VI en une garantie formelle. Mais l'empereur faisait la sourde oreille. De plus, la jurisprudence impériale relative aux fiefs italiens était assez flottante. Dubois cherchait à la préciser; il faisait rédiger de volumineux mémoires par des docteurs allemands, Klinglin et Pfeffel, et par Waldner, envoyé à Vienne, et les soumettait à Du Bos [7].

Du Bos était de première force sur les fiefs italiens. Il avait disserté là-dessus dans son *Traité de Barrière*, dans sa *Ligue de*

(1) 6 octobre 1722. B. *Corr.* — (2) 27 novembre 1722. T. *Corr.* — (3) 21 janvier 1723. T. *Corr.* — (4) France, *Mém. et doc.*, 491, f. 87 suiv. 463, f. 20-40.

(5) « Je vous prie de lire ce mémoire et de mettre à la marge les corrections, suppressions et additions que vous jugerez à propos... » 3 octobre 1722. B. *Corr.*

(6) Seilhac, t. II, p. 127. Bourgeois, t. III, p. 254 5. 358-9

(7) Du Bos à Dubois, 17 juillet 1722. A. E. *Corr.* Cette lettre critique concerne un mémoire du même volume, f. 264-275, dont il existe une copie dans *Mém. et doc.*, Autriche, 7. f. 140 suiv. C'est par erreur que dans le répertoire imprimé des Archives des A. E. ce mémoire est attribué à Klinglin, et que la lettre d'envoi de Dangervilliers, à Strasbourg, y est annexée (25 août 1722); le mémoire de Klinglin se trouve non dans ce volume, mais à *Mém. et doc.*, Autriche, 7.

Cambrai [1], et bataillé à maintes reprises contre les prétentions des jurisconsultes impériaux. Il cherchait pour le cardinal les investitures de Charles Quint pouvant servir de précédent [2]. Il espérait trouver quelque article de loi stipulant que les princes pourvus d'une expectative pouvaient, lorsque la vacance se produisait, se mettre en possession du fief sans attendre l'investiture formelle. Une telle disposition aurait été tout à l'avantage de Don Carlos. Mais ce désir n'était pas une réalité : Du Bos devait constater que rien ne prouvait l'existence d'une pareille loi [3]. Il rédigeait lui-même un projet de mémoire sur les fiefs italiens [4].

Le mémoire est de juillet 1723. Le 10 août, le cardinal Dubois mourait, et cette mort mettait brusquement fin au rôle politique de notre abbé. Le cardinal Fleury n'a jamais recouru à ses services, et, dans sa correspondance, ne lui a jamais parlé que des affaires de l'Académie.

C'est en février de la même année que Du Bos avait obtenu la commende de Notre-Dame de Ressons. Il succédait à Mgr de Bezons, archevêque de Rouen. Cette abbaye de Prémontrés réformés, diocèse de Rouen, comptait cinq religieux [5]. L'essentiel, pour les commendataires, était de toucher leurs revenus le plus régulièrement et le plus commodément possible. Le 20 janvier 1723, le Grand Conseil avait ordonné un partage des biens en trois parts, deux pour l'abbé et une pour les religieux qui jusque-là n'étaient que pensionnaires. Mais il se présentait, pour la recette et le fermage des parts de l'abbé, des candidats qui ne plaisaient pas aux moines. Pour parer aux inconvénients « de la non résidence de Mgrs les abbés » et éviter l'intrusion d'étrangers, la communauté décida, le 24 juin, de demander à Mgr l'abbé Du Bos de lui laisser, par un bail à vie, l'administration des trois lots entiers moyennant un fermage de 2.800 livres. Un compromis dans ce sens fut

(1) I, p. 333 et suiv. Dans le mss. du Traité de Barrière se trouve un passage souligné et évidemment utilisé à cette date, sur les vacances des fiefs.

(2) 16 novembre 1722. T. *Corr.* 7 mars 1723. B. *Corr.*

(3) juillet 1723, A. E. *Corr.*

(4) Ibid. f. 215. Il prouvait entr'autres choses que rien n'empêchait l'empereur de réunir en un seul corps de fiefs les États de Toscane et du Parmesan. Cf. Marais, *Journal*, t. II, p. 226 (janvier 1722), mention d'un mémoire de l'abbé Renaudot pour prouver que la Toscane n'était point fief de l'empire.

(5) En 1768, les revenus de Ressons étaient de 3676 livres. Peigné Delacourt, *Tableau des abbayes de France en 1768*.

signé à Beauvais le 21 septembre 1723 (1), et le bail à vie fut signé à Paris en mars 1724 (2). L'hôtel de Ressons fut partagé et le plus grand appartement laissé à Mgr l'abbé, avec ses écuries « pour y loger ses équipages lorsqu'il viendra à la dite abbaye ».

Le rêve de tous les abbés, — une commende, — était devenu pour Du Bos une réalité. Désormais, il n'eut plus d'autres affaires que la publication de ses ouvrages et les travaux de l'Académie. En 1732, il répondit aux comédiens du roi qui étaient venus haranguer l'Académie et lui offrir la gratuité des places à leur théâtre. Il insista dans son discours sur la reconnaissance que les acteurs doivent aux grands écrivains dont ils sont les interprètes et qui ont donné au théâtre sa dignité (3). Puis il fit part au ministre de la démarche des comédiens et le pria de bien vouloir leur marquer sa satisfaction du respect qu'ils avaient témoigné pour les lettres (4). La même année, il eut à procéder à une enquête au sujet de Coignard, qui se faisait payer deux fois les mémoires qu'il présentait à l'Académie (5). La plupart des lettres de Fleury et de Du Bos ne parlent que d'affaires d'administration, — jetons de l'Académie, publications officielles que le cardinal approuve hâtivement, — questions de locaux et d'aménagement (6). Du Bos écrit aussi à Fleury au sujet des vacances ; le ministre répond qu'il n'a point de vue particulière et qu'il s'en remet à la compagnie (7). Une seule fois, Fleury propose un candidat que sa dignité empêche de faire sa demande lui-même, l'évêque de Mirepoix (8). Difficulté semblable à propos de Chauvelin, qui ne peut poser sa candidature, mais que l'Académie élira tout de même, à ce que Du Bos affirme, si le cardinal promet qu'il acceptera son élection (9), et de l'évêque de Vence (10), que Du Bos préférerait à toute une série de candidats dont il examine les titres, et qui sont Moncrif, l'abbé Bannier, le comte de Clermont et

(1) Arch. de l'Oise, série H. Ressons, 1723. — (2) Ibid., 1724. — (3) *Registres*, t. II, p. 315-316.

(4) 3 mars 1732. Cité par G. Boissier, *Bulletin du comité des travaux hist.*, 1886, p. 155-6.

(5) *Registres*, t. II, p. 321-325. — (6) Fleury à Du Bos, 30 avril 1730. T. — (7) 21 août 1730, 18 juillet 1731. T. 2 janvier 1732. *Registres*, t. II, p. 312. — (8) 5 mai 1736. T. — (9) Du Bos à Fleury, 3 mars 1732. Boissier, ibid. — (10) Jean Surian, qui fut élu en effet.

Marivaux, « qui a fait plusieurs comédies dont quelques-unes ont réussi (1) ». A des élections académiques encore se rapportent les lettres de Morville (2) et de Daguesseau (3). Une seule fois, semble-t-il, le tact et la diplomatie de Du Bos eurent à s'employer dans une affaire de quelque gravité. Celle-ci est historique : c'est l'élection de Montesquieu (4). Au mois d'octobre 1727, le cardinal, apprenant la candidature de Montesquieu au fauteuil de M. de Sacy, sortit de sa réserve habituelle et écrivit à Du Bos « qu'il n'avait pris aucun engagement et n'en prendrait pour personne à cette occasion (5) ». Ces événements ne sont pas exactement rapportés par d'Olivet dans sa correspondance (6) : il omet le rôle conciliateur joué par Du Bos, qu'il n'aimait pas, comme nous le verrons. C'était le secrétaire perpétuel qui avait porté à l'Académie le veto implicite du ministre contre l'écrivain des *Lettres persanes*. Il s'employa à faire disparaître toute trace de cette opposition qui pouvait porter préjudice à la réputation du président et surtout à l'indépendance de l'Académie. Dans le procès-verbal du 11 décembre 1727, il ne fit aucune allusion au véritable motif du renvoi de l'élection. « La compagnie, convoquée... pour la proposition d'un Académicien à la place de M. de Sacy, ne s'étant trouvée qu'au nombre de dix-huit et un des Académiciens ayant demandé que le statut qui concerne les élections fût observé dans sa teneur, la proposition a été remise... (7). » Le cardinal le félicitait de sa réserve : « Il me paraît, Monsieur, que la manière dont vous avez dressé le registre du 11 décembre est très sage et très mesurée. Il y a certaines choses qu'il vaut mieux ne pas approfondir par les suites qu'elles pourraient avoir ; et si l'on voulait aller plus loin, on n'en dirait pas assez ou en dirait trop (8) ». On sait que Montesquieu a été élu le 20 décembre. « La soumission de M. de Montesquieu, écrivit Fleury, a été si pleine et entière qu'il ne mérite pas qu'on laisse aucun vestige de ce qui pour-

(1) Du Bos à Fleury, 7 décembre 1732. Boissier, ibid., p. 154-7. — (2) 27 février 1723. Coll. Charvet ; 13 juin 1723. T. — (3) 17 novembre 1732. Bibl. de Fontainebleau.

(4) Louis Vian. *Montesquieu et sa réception*. Laboulaye, introduction aux *Lettres persanes* dans les *Œuvres* de Mont. t. I, p. 32-37. Barckhausen, *Montesquieu*, p. 154, 160-162, a combattu l'hypothèse de Vian, d'après laquelle la 2e édition des *Lettres P.* aurait été composée pour désarmer l'opposition de Fleury.

(5) 27 octobre 1727. Cité par Vian. — (6) A Bouhier, 11 et 20 décembre 1727. B. N., f. fr. 24.417, f. 82, 84. — (7) *Registres*, t. II, p. 239. — (8) 5 janvier 1728. T. Cité par Vian. Cf. 8 janvier. T.

rait porter quelque préjudice à sa réputation, et tout le monde est si instruit de ce qui s'est passé qu'il n'y a aucun inconvénient à craindre du silence que gardera l'Académie (1). »

Maître enfin de l'emploi de son temps, Du Bos travaillait. La quantité de besogne qu'il a abattue de 1725 à 1733 est vraiment considérable. Son *Histoire de la Monarchie française* était presque achevée en 1731 (2). Mais cet énorme travail ne l'empêchait pas d'en mener de front plusieurs autres, ni de donner, en 1728, une nouvelle édition de la *Ligue de Cambrai*, grossie d'une dissertation sur la manière dont on faisait la guerre au XVIe siècle. En 1733, ce sont ses *Réflexions critiques* qu'il réédite, avec un volume presque entièrement nouveau sur la musique et la déclamation des anciens. Il avait entrepris, avec M. Crozat, de publier les estampes des tableaux de la galerie du roi. Dans cette luxueuse publication, tout le texte imprimé du premier volume est de lui. Ce sont des notices sur les peintres italiens où l'on reconnaît suffisamment les principes critiques des *Réflexions* : l'imitation de la nature et la subordination des règles au plaisir de l'art. « Le mérite de l'art consiste à n'être point asservi aux règles des autres (3). »

En 1734 enfin parut le grand ouvrage qui consacra sa réputation. L'*Histoire critique* causa une certaine surprise à ceux qui ne connaissaient en Du Bos que l'auteur des *Réflexions*. « Qui ne serait pas étonné, disait *Le Pour et le Contre*, qu'un écrivain célèbre, qui s'est jusqu'ici distingué par des réflexions judicieuses sur la belle littérature et sur les arts, ait trouvé dans lui-même assez de ressource et de courage pour transporter avec succès ses études à des objets si différents? (4) » C'était bien mal le connaître : cet étonnement, cependant, fut partagé (5). On rendit du moins justice à l'originalité et à la haute valeur de cet ouvrage, qui allait alimenter pour plus d'un siècle les recherches historiques. C'est, disait Marais, « un grand ouvrage qui lui fait beaucoup d'honneur (6) ».

Secousse considérait son livre comme « un des meilleurs qui

(1) 5 janvier. T. — (2) Fleury à Du Bos, 18 septembre 1731. T.

(3) Crozat, t. I, p. 35. Cf. p. 45-46, 49. Comme dans les R. C. l'auteur appelle les peintres des « artisans ».

(4) *Pour et Contre*, 1734, t. II, p. 274. — (5) Marais à Bouhier, 22 mars 1734. B. N., f. fr. 24.414, f. 508. — (6) Ibid., f. 507, 12 mars.

aient été faits pour l'éclaircissement de notre histoire (1) ». L'auteur des *Ordonnances* rendait justice à un collaborateur qui lui avait fourni des matériaux inédits: l'acte du champion de Beauvais, en particulier, et des ordonnances du cartulaire de cette ville (2). Les bénédictins surtout reconnurent en Du Bos un historien de race. Montfaucon y retrouvait quelques-unes de ses idées ; Dom Bouquet le cita avec éloge dans la préface de sa collection des *Historiens de la France.* Ce fut même Du Bos qu'on chargea de rédiger le prospectus de cette vaste entreprise ; il en a fait une dissertation sur le progrès des études historiques en France (3).

La Curne de Sainte-Palaye, dans un mémoire présenté à l'Académie des Inscriptions pendant que Dom Bouquet préparait ses premiers volumes, avait proposé de confier les notices à Du Bos et à Foncemagne, tandis que Secousse et Lebeuf se seraient chargés de la partie géographique (4). L'autorité de Du Bos était telle que l'Académie de Soissons obligeait l'abbé Fenel à effacer de l'un de ses mémoires un trait qu'il y avait placé contre lui (5). Sa réputation devenait « européenne » et il reçut une lettre de Frédéric de Prusse (6).

Les honneurs officiels ne lui manquèrent pas non plus. Avant 1731, Du Bos avait été nommé censeur royal (7). Il devait cette charge, sans doute, à son dévouement monarchique autant qu'à son mérite d'historien. « Parmi les places réservées aux gens de lettres, dit M. Maury, celle de censeur royal était une des plus recherchées, et on ne pouvait y prétendre sans une sévère orthodoxie politique et religieuse, tout au moins sans l'afficher au dehors (8). » Du Bos avait

(1) 12 juillet 1740. B. N., f. fr., 24.420, f. 63-64.

(2) Du Bos à Gaudoin, 21 juillet 1740 (T); à M. de Malinghuen, 24 septembre 1740. T.

(3) Le prospectus, réimprimé dans la *Préface* du 1er tome, est attribué à dom Bouquet. Nous en avons retrouvé le brouillon à Troussures. Dans une notice du XVIIIe siècle, du reste, que nous avons eue sous les yeux mais que nous n'avons pu retrouver, nous nous rappelons avoir vu cette préface indiquée comme une œuvre de notre abbé.

(4) Préface de l'édition Delisle, 1869, p. 12. — (5) Lebeuf, *Lettres*, t. II, p. 482. — (6) octobre 1740. Coll. Charvet.

(7) Marais, t. IV, p. 456. Du Bos avait approuvé le *Pyrrhonisme* de Crouzaz. Parmi les ouvrages portant l'approbation de Du Bos, le hasard nous a fait rencontrer les *Discours sur la peinture* de Coypel, 1732.

(8) *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, p. 296.

pour collègues l'abbé Sallier, l'abbé Fraguier, Beauchamps, Lancelot, Fontenelle.

En 1739, enfin, Du Bos fut nommé au *Journal des Savants*. L'abbé Le Blanc avait sollicité cet emploi et se plaignit amèrement de l'injustice du chancelier, qui avait accordé cette nouvelle faveur à l'abbé Du Bos, lequel « a déjà dix-sept ou dix-huit mille livres de rente des bienfaits du roi (1) ». Certainement l'abbé Le Blanc exagérait le chiffre : il nous prouve cependant que Du Bos passait pour bien renté. De l'activité de Du Bos au *Journal des Savants*, nous ne savons guère que ce que dit la notice nécrologique que ce journal lui consacra au mois d'août 1742 (2). « Il était associé à notre travail, et si ses autres occupations ne lui permettaient pas de nous donner des extraits aussi souvent qu'il eût été à désirer pour le public, du moins il ne manquait guère à nos assemblées, et nous trouvions de grands secours dans ses lumières. »

II. — Les dernières années

Malgré l'absence d'une correspondance suivie et de documents intimes, on peut se représenter, sans trop de probabilités d'erreurs, ce que dut être une existence aussi remplie. Tant de travaux n'y laissent guère de place pour l'inconnu. Les procès verbaux de l'Académie nous permettent de le suivre semaine après semaine. La plus grande partie de ses journées se passait sans doute dans le cabinet de travail de son luxueux appartement de la rue des Bons-Enfants. A Beauvais, il avait acheté pour 7000 livres une maison canoniale (3), où il a logé sa sœur dame Pecoul, et qui, à la mort de celle-ci a été prise à bail par l'abbé de La Croix. Il y avait placé pour 7 à 800 livres de meubles (4). Néanmoins il n'a paru à son chapitre que deux fois dans les dix dernières années de sa vie, en 1734 et 1738 (5). On le dispensait même d'aller donner sa voix dans les élections canoniales (6).

Le cercle de ses amis se restreignait sans doute de plus en

(1) 9 juillet 1739. B. N., f. fr. 24.412, f. 530. Les autres « auteurs » étaient de Meyran, Foncemagne, Montcrif, Burette, du Resnel, Vatry, Sauvin.

(2) P. 493-496. — (3) Mém. Boiscervoise, p. 8. — (4) Mém. Danse, p. 6. — (5) V. ci dessus, p. 142. — (6) Lettre de Potier de Gesvres, 18 août 1729. T.

plus à ses collègues de l'Académie française et aux érudits de l'Académie des Inscriptions, Foncemagne, Secousse, l'abbé Vatry, l'abbé Goujet. Avec la présidente de Maisons, en 1727, était disparue la dernière des relations mondaines de sa jeunesse. Dans ses dernières années, la présidente avait fait de Du Bos son professeur d'histoire, et parcourait sous sa direction Loyseau, Pasquier, du Tillet, et le P. Maimbourg ([1]).

Il était resté en correspondance avec l'abbé Passionei et le cardinal de Polignac ([2]) : correspondance d'érudit et d'antiquaire, comme autrefois avec Bayle. Il leur communiquait les nouveautés de la librairie et se tenait par eux au courant des découvertes archéologiques. Il se faisait envoyer les estampes des mosaïques du palais Barberini, dont il voulait parler dans la nouvelle édition de ses *Réflexions* ([3]). A l'abbé Le Blanc, alors en Angleterre, il demandait des extraits des registres de la Chambre des communes, et aussi des livres de voyage. « Cette sorte de livres est meilleure là où vous êtes qu'ailleurs ; aussi j'en ai déjà une bonne provision ([4]). » Il lui réclamait aussi un « détail sérieux » de tout ce qui regardait les Quakers. Evidemment il n'était pas satisfait des renseignements fournis par les *Lettres Anglaises* de Voltaire ([5]). En échange il le tenait au courant des nouvelles du théâtre.

Car il était resté homme de théâtre, et possédait en ces matières l'autorité d'un juge. Marais, qui découvrait dans les *Réflexions* « des autorités d'opéra déplacées dans le livre d'un ecclésiastique ([6]) », se renseignait pourtant volontiers auprès de lui sur la pièce nouvelle. « Le nouveau Molière s'appelle Domignies... c'est M. l'abbé Du Bos qui me l'a nommé ([7]). » On recueillait ses jugements sur l'Opéra. Le Blanc écrivait à Bouhier, à propos de l'*Hippolyte et Aricie* de Rameau : « Votre ami l'abbé Du Bos, qui est connaisseur, n'en était pas content ([8]) ».

Sur le travailleur et le savant, les renseignements ne man-

(1) Lettres du 25? (T.), et du 30 juillet. (Institut). *Corr.*, à la date de 1727.
(2) Lettres de 1726, 1738, 1739. T. — (3) Polignac à Du Bos, 3 janvier 1726. T. R. C. I, 38, p. 372. — (4) 15 mai 1737. Institut. *Corr.*
(5) Le Blanc, *Lettres*, t. Ier, lettre VI, (non datée), p. 36. Cf. Lettre de Du Bos, 1737. *Corr.*
(6) *Journal*, t. IV, p. 482, 11 avril 1733. — (7) T. IV, p. 186, 4 décembre 1730.
(8) Broglie, *Portefeuille de Bouhier*, p. 122. Cf. Du Bos à Le Blanc, les deux lettres de 1737. *Corr.*

quent pas. On les voudrait plus nombreux sur l'homme et sur son caractère. Il a vécu sans passions orageuses : l'esprit avait toujours été chez lui plus vivant que le cœur. On avait pu lui reprocher de manquer de jeunesse : cela signifie peut-être qu'il était de ceux qui savent vieillir, parce que, selon le mot d'un homme célèbre, ils ont commencé tôt. Des caractères semblables ne trouvent leur originalité et leur véritable forme que lorsque l'âge leur a donné la gravité et l'équilibre. Du Bos avait la réputation d'un homme aimable, honorablement connu pour l'honnêteté de son caractère. L'abbé Le Blanc se félicitait d'un changement de domicile qui lui permettrait d'habiter dans son voisinage (1). Après son échec au *Journal des Savants*, il se disait ulcéré par la « fausseté et de la perfidie » de ses collègues. « Une partie de ceux-ci étaient mes amis, ou du moins se disaient tels : je les ai employés pour obtenir une place au journal ; ils m'ont promis de me servir et ils n'ont travaillé que pour eux... Ceci ne regarde pourtant pas M. l'abbé Du Bos votre confrère (2) ».

L'amitié de Le Blanc était sincère : il est l'auteur de la page la plus élogieuse qui ait été écrite sur les *Réflexions* ; et il l'a imprimée après la mort de Du Bos, à une époque où déjà il commençait à être de mode de médire de l'homme et de l'ouvrage (3).

Du Bos s'est attiré les reproches que n'évitent jamais les hommes très occupés : lenteur dans ses travaux et inexactitude dans sa correspondance.

« J'ai demandé à M. l'abbé Du Bos, écrivait d'Olivet à Bouhier, pourquoi il ne vous avait pas remercié (de l'envoi de son *Pétrone*). Que vous dirai-je? C'est la même lenteur en tout. Il se croit un autre Mathusalem, et ce qu'il ne fait pas en 1737 il le fera en 1837. Si je n'eusse pas été directeur, il y a deux ans, et que je n'eusse pas montré les dents, notre dictionnaire ne serait pas commencé (4). »

La lettre de Du Bos à Bouhier se fit attendre en effet : elle ne fut écrite que l'année suivante, le 13 août 1738 (5). Mais il n'est guère vraisemblable qu'un homme qui avait le travail si facile, au témoignage de ceux qui l'ont employé, et qui a mené de front, et mené à bien, tant de gros ouvrages, ait été

(1) Broglie, p. 143. — (2) Le Blanc à Bouhier, 9 juillet 1739. B. N., f. fr. 24412. f. 350. — (3) *Lettre sur l'exposition de 1747*, p. 145 suiv. — (4) 12 août 1737. B. N. f. fr. 24417, f. 187. — (5) B. N., 24410 f. 465.

Je lirois avec plaisir. l'Apologie de la
Théologie des Quakers par vostre ami le marchand
de bas; et je vous retiens vostre exemplaire
a vostre retour. On dit un bien infini d'une
Demoiselle Du Mesnil qui debute a la Comedie
dans les rolles qui s'appellent en stile des Brevets
des Acteurs, les rolles de Reine mere.

J'ai lu autrefois quelque chose des Reflexions sur
le regne de Richard second, et il m'en est demeuré
une idee avantageuse. Si la vogue où il est le fait
réimprimer, je vous prierai de m'en avoir un
exemplaire. Je suis tres parfaitement Monsieur
Votre tres humble et tres obeissant serv. DuBos

Autographe de l'Abbé Du Bos (1737)

Fragment d'une lettre provenant d'une vente de l'hôtel Drouot en 1912

réellement atteint de la maladie de la « procrastination ». Le témoignage de d'Olivet, en tout cas, est suspect : cet académicien au caractère difficile et jaloux n'était pas aimé à l'Académie. Il savait que Du Bos s'était employé utilement en sa faveur lors de son élection (¹). Il s'efforça pourtant de le desservir et de le brouiller avec ses collègues.

« Il n'a pas tenu à lui, écrivait Goujet à Bouhier, qu'il ne m'ait brouillé avec feu M. l'abbé Du Bos, à qui il s'avisa de dire, contre toute vérité, que je parlais fort mal des *Réflexions* de ce savant dans mon troisième volume, qui était à peine sous presse alors et que M. d'Olivet n'avait sûrement point vu. J'en fus informé, j'envoyai mon manuscrit à M. Du Bos... et il vit par lui-même que son confrère lui en imposait (²). »

Ceux qui se sont adressés à Du Bos sont d'accord pour se louer de son accueil aimable et de l'obligeance avec laquelle il mettait au service de chacun les trésors de son érudition. Jordan, le futur bibliothécaire du roi de Prusse, celui auquel Du Bos devait écrire les lettres où il répondait à Hoffmann, fit sa connaissance en 1733, pendant son voyage à Paris, et nous a laissé le récit de cet « interview ».

« Que je fus heureux ce jour-là ! (le 12 juin 1733) J'eus l'honneur et le plaisir de voir l'abbé Du Bos, auteur du *Parallèle de la poésie et de la peinture* (sic), un des meilleurs ouvrages de ce siècle. C'est l'homme du monde qui reçoit le plus poliment les étrangers. Sa conversation est belle : le langage y est toujours pur, les expressions y sont choisies ; il saisit d'abord un objet et le développe avec beaucoup d'agrément. Il prouve son érudition, mais c'est avec une précision d'idées, qui marque la justesse de son esprit (³). »

Grâce à sa merveilleuse mémoire, du reste, il lui était plus facile qu'à tout autre de renseigner promptement.

« Principalement, dit l'abbé du Resnel, dans ce qui avait rapport à l'Histoire de France, à la politique, aux usages, au cérémonial des cours étrangères, on allait à lui comme à un dépôt public, où l'on est également sûr de trouver ce qu'on cherche et de le trouver sans peine. Sa vaste mémoire lui rendait avec autant d'ordre que de promptitude tout ce qu'il lui avait confié (⁴). »

On devine qu'un tel homme devait être bien plus précieux encore à cette époque qu'il ne pourrait l'être aujourd'hui. Les

(1) Fraguier à d'Olivet, 20 juillet 1723. B. N., f. fr. 24417, f. 48. — (2) 5 avril 1742. B. N., f. fr. 24.411, f. 351. — (3) *Voyage littéraire*, p. 100. — (4) *Discours*, p. 90-91.

archives et les documents officiels étaient dispersés dans des dépôts peu accessibles ; seule une pratique personnelle et prolongée permettait de s'en rendre maître, et la supériorité que donnent le temps et l'expérience, très réelle encore aujourd'hui, était alors absolue et ne pouvait se remplacer par rien. Les seuls répertoires de documents étaient dans la mémoire des savants. L'abbé Du Bos était la plus parfaite des bibliographies de l'histoire de France.

Et bien des chercheurs en effet ont puisé à cette source, depuis les ministres d'Etat jusqu'aux avocats, comme Dorval, qui se fournissaient chez Du Bos de mémoires historiques (1). Montesquieu, qui a traité si cavalièrement l'érudition pédante du savant roturier, ne dédaignait pas cependant d'y recourir. Ayant entendu dire à Voltaire que le testament de Richelieu n'était pas authentique, il avait supprimé du manuscrit de l'*Esprit des Lois* les passages où il est question de ce testament.

« Mais M. l'abbé Du Bos, qui avait beaucoup de connaissances de ces sortes de faits, que je consultai, me dit que l'ouvrage était du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire qu'il avait été composé par ordre, sous les yeux et sur les idées de M. le cardinal de Richelieu, par M. de Bourzeis et un autre qu'il me nomma. Il ne m'en fallut pas davantage et je remis les endroits que j'avais tirés (2). »

Ainsi, dans cette question célèbre, si longtemps débattue entre Voltaire et Foncemagne, Du Bos, dès 1740, était renseigné et il indiquait la solution moyenne à laquelle se sont arrêtés les savants impartiaux (3).

Ce fut Voltaire enfin, dont les relations avec Du Bos sont connues surtout par la longue lettre qu'il lui écrivit en 1738. On sait avec quelle méthode Voltaire conduisait son enquête sur le siècle de Louis XIV. Bien qu'il fît volontiers profession de mépriser le détail, il avait trop le sentiment des nécessités de l'histoire pour ne point recourir aux sources. Et la recherche des sources le conduisit à l'abbé Du Bos. Il lui exposa le dessein de son ouvrage en lui demandant des renseignements sur des textes inédits dont il était en peine (4). Le lendemain, il écrivait à Thieriot d'aller trouver « Varron Du Bos »

(1) Portail à Du Bos, 29 mai 1729. T. — (2) *Pensées*, t. I, p. 324.
(3) Voir Lanson, *Voltaire*, p. 165. *Arbitrage entre Voltaire et Foncemagne*, 1765.
(4) 30 octobre 1738, t. 35, p. 29. Cette lettre a été imprimée dès 1739.

pour en obtenir « quelques bons renseignements (1) ». La réponse de Du Bos, ignorée des chercheurs, a été imprimée pourtant dans le catalogue de la collection Morrisson (2). C'est une pièce bien curieuse. Du Bos donnait d'abord à son illustre correspondant des conseils de méthode érudite et patiente que celui-ci n'a point suivis. Il lui faisait remarquer l'importance des changements apportés par Louis XIV dans les finances et la justice et lui indiquait pour cela le mémoire de Colbert dans les papiers de Baluze (3). Puis venaient, à propos des affaires ecclésiastiques, des conseils de prudence et de raison : « Il serait inutile, Monsieur, de vous faire songer qu'en traitant les matières ecclésiastiques, *incedis per ignes* ; gardez-vous surtout de donner à entendre que vous regardez toutes ces querelles comme peu importantes. Récusez-vous plutôt vous-même comme laïque. » Mais Voltaire n'était guère d'humeur à adopter cette attitude de déférente et impartiale réserve. N'était-ce pas le temps où il disait des « factions » théologiques :

Pour les anéantir il faut les mépriser (4).

Du Bos répondait aux questions de Voltaire relatives au masque de fer, au *Mémorial de Louis XIV* de M. Hardion, et au *Journal politique* de l'abbé de Saint Pierre, également inédit, dont il promettait de s'informer, et qu'il réussit en effet à trouver (5). Il lui faisait remarquer aussi l'usage qu'il pourrait tirer des louanges données à Louis XIV par des étrangers tels que Nani et Davenant, cité par lui dans ses *Intérêts*. Voltaire, qui n'aimait guère citer, n'a pas rapporté les passages de Nani et de Davenant ; mais il a mentionné les *Intérêts* dans ses notes. La correspondance a continué, directement ou par l'entremise de Thieriot.

(1) T. 35, p. 32. — (2) 3 décembre 1738. Nous la donnons dans notre *Correspondance de Du Bos*.

(3) *Siècle de Louis XIV*, t. 14, p. 29-35. — (4) *Loi naturelle*, 4e partie. T. 9, p. 457.

(5) Les *Mémoires historiques* de Hardion, édités en 1806, sont cités dans le *Siècle de Louis XIV*, t. 14, p. 484-488. « Ce monument si précieux et jusqu'à présent inconnu. » Voltaire par contre s'est toujours défendu d'avoir utilisé pour son édition de 1751, les *Annales* de Saint-Pierre (publiées en 1757) V. t. 14, p. 130-131, t. 29, p. 267 suiv. (*13e fragment sur l'histoire*). Il les cite dans l'édition de 1756, t. 14, p. 486.500-508.529.

« Je vous demande instamment, écrivait-il à ce dernier, le 13 avril 1739, de remercier pour moi Varron Du Bos ; je voudrais être à portée de le consulter. Cet homme-là a tous les petits événements présents à l'esprit comme les plus grands. Il faut avoir une mémoire bien vaste et bien exacte pour se souvenir que M. de Charnacé commandait un régiment français au service des Etats (1). »

Et, en effet, il y a deux mentions de Charnacé dans le *Siècle de Louis XIV* (2). Du Bos ne vit pas le grand ouvrage auquel il avait fourni des matériaux. Mais Voltaire, comme nous le dirons, ne fut pas un ingrat.

Au moment où il échangeait ces lettres avec Voltaire, Du Bos avait soixante-huit ans. Il préparait la seconde édition de son *Histoire critique*, qui, enrichie de notes et de dissertations, fut un très gros travail. Le 29 mai 1740 il avait signé une convention avec les libraires Didot et Nyon, auxquels ils abandonnait ses droits moyennant la somme de 1.200 livres (3), conditions qui supposent le plus grand succès de vente que l'on pouvait espérer d'un tel ouvrage. La convention contenait une réserve pour « l'abrégé qu'il pourrait faire » de son grand ouvrage. Cet abrégé, Du Bos l'avait commencé en 1736 déjà ; il existe en manuscrit parmi les papiers de Troussures, précédé d'une préface assez curieuse. Encouragé par le succès et par « l'estime » que le public a témoignée à son livre, Du Bos voulait, après avoir donné aux savants une histoire critique accompagnée de tout l'appareil de ses preuves, écrire pour le grand public une histoire dégagée de toute érudition encombrante. Nous ignorons si l'auteur avait renoncé à la publier ou si la mort seule l'en a empêché.

Le 22 février 1742, Du Bos recevait les exemplaires d'auteur de sa seconde édition. Il est mort le 23 mars (4). Six ou sept jours auparavant il avait eu une attaque. « Nous avons perdu M. l'abbé Du Bos. Il mourut le jour du vendredi saint, étant tombé six jours auparavant dans une espèce de phrénésie qui n'a cessé que pour faire place à une paralysie totale,

(1) T. 35, p. 244. — (2) T. 14, p. 171 ; 15, p. 112.

(3) Ceux-ci s'engageaient à publier l'ouvrage dans l'espace d'un an et à lui fournir, à chaque nouvelle édition, vingt exemplaires reliés et dix en blanc. Pièce. T. Cette 2e édition est annoncée dans une lettre de Secousse à Bouhier. B. N., f. fr. 24.420, f. 63-64.

(4) Mém. Danse, p. 7. *Registres de l'Acad.*, t. II, p. 502. *Mercure de France*, avril et mai 1742. (Le bénéfice de Du Bos a été donné au chanoine Vanolles, de Reims). *Journal de Verdun*, mai 1742. *Journal des Savants*, octobre 1742.

dont au bout de quinze heures la mort s'est ensuivie (1). » Le mémoire Boiscervoise confirme ce renseignement. « Sa raison a été attaquée en même temps que le corps sans aucun intervalle clair dont on ait pu profiter pour lui administrer les sacrements (2). » D'après les *Annales* de Linguet, Du Bos serait le héros de l'anecdote macabre, et d'ailleurs suspecte, des « asperges » de Fontenelle. Il serait cet abbé, — que Grimm ne nomme pas, — et qui aurait été frappé d'apoplexie chez Fontenelle, au moment de se mettre à table (3). D'Alembert nous rapporte une parole de Du Bos sur la mort. « Il disait que trois choses doivent nous consoler de la perte de la vie : les amis que nous avons perdus, le peu de gens dignes d'être aimés que nous laissons après nous, et enfin le souvenir de nos sottises et l'assurance de n'en plus faire. » Nous savons aussi par lui qu'on a prétendu que Du Bos s'était suicidé (4).

L'enterrement eut lieu à Saint-Eustache, le samedi 24 mars 1742 (5). Secousse exprimait au président Bouhier son regret de la perte de ce collègue « que, certainement, on ne remplacera point, du moins du côté du génie et de l'étendue des connaissances (6) ». Il l'informait aussi qu'il n'y avait jamais eu autant d'intrigues et de manœuvres autour d'un fauteuil vacant. Les candidats étaient Louis Racine et l'abbé du Resnel, lequel fut élu. « Sa place de secrétaire, écrivait d'Olivet, tombera à qui aura l'âme assez basse pour convoiter le double jeton. Ce ne sera sûrement pas moi (7). » La méchanceté se doublait ici d'une rare impudence, car il y avait un académicien qui convoitait en effet le double jeton, et c'était d'Olivet lui-même. Bouhier dut être édifié sur la bonne foi de son collègue par cette lettre de Goujet : « M. l'abbé d'Olivet soupire, dit-on, inutilement après la place de secrétaire de l'Académie française, laissée vacante par la mort de l'abbé Du Bos.

(1) 30 mars 1742, d'Olivet à Bouhier. B. N., f. fr., 24.417 f. 253. Sa dernière présence à l'Acad. est du 15. *Registres*, p. 501.

(2) P. S.

(3) Linguet, *Annales*, t. III, p. 151. Grimm, *Correspondance*, 15 février 1757. Cf. Charma, *Biographie*, et Cousin d'Avallon, *Fontenelliana*. Fontenelle et son convive n'étant pas d'accord sur la manière d'apprêter les asperges, l'un se les fait servir à l'huile et l'autre en sauce. Du Bos tombe en apoplexie ; on l'emporte, et Fontenelle court à la cuisine en criant : « Toutes les asperges à la sauce ! »

(4) *Eloge*, p. 18. — (5) La lettre de convocation existe dans la collection de Troussures. — (6) 4 mai 1742. B. N., f. fr., 24.420, f. 71. — (7) A Bouhier, 30 mars 1742. B. N., f. fr., 24.417, f. 253.

J'entends dire qu'on la destine à M. l'abbé Houteville et que M. l'abbé d'Olivet n'a presque aucun de ses confrères pour lui... Vous le connaissez mieux que moi quoique je le connaisse trop [1]. » Et Bonardi confirme en tout point ce renseignement. « Sa place de secrétaire a été donnée à M. Houteville, malgré les sollicitations de M. d'Olivet qui n'a pu l'obtenir n'étant pas aimé de ses collègues [2] ».

Du Bos, qui vivait sans famille, fut l'un de ces morts qui laissent un nom et point de souvenirs personnels, parce que personne n'a intérêt à les recueillir. Heureusement pour les historiens de l'avenir, ses héritiers plaidèrent. Mme Danse se fit déclarer à Beauvais, et conformément à la coutume de Senlis, seule héritière du mobilier de la succession. Ses neveux Boiscervoise en appelèrent et cherchèrent à établir que le véritable domicile de l'abbé était à Paris, où la coutume n'excluait pas les collatéraux. La question de droit ne paraît guère douteuse, et après l'argumentation spirituelle et serrée de Me Boullé, rien ne subsiste de l'échafaudage ingénieux imaginé par Mme Danse pour prouver que son illustre frère avait son domicile dans une ville où il avait habité trente-cinq jours dans l'espace de quinze années, et qu'il n'en avait point à Paris, où il résidait sans interruption depuis vingt-huit ans; — singuliers moyens pour revendiquer un héritage dont l'essentiel consistait en 31.000 livres de jetons de présence à l'Académie ! Mais les avocats de Mme Danse pouvaient invoquer quelques raisons de sentiment. Ils ont soutenu que Du Bos avait l'intention de finir ses jours à Beauvais, et produit pour cela une lettre écrite à l'abbé Goujon, chantre de Saint-Pierre de Beauvais, le 15 mars 1742 [3], le jour ou la veille du jour où, si nos données sont exactes, il fut frappé d'apoplexie. Il semble aussi que Du Bos ait eu une affection spéciale pour sa sœur Danse, et pour la petite-fille de celle-ci, Marguerite Danse de Boulaines, qui venait d'épouser Jean Toussaint Le Caron [4]. Ces considérations impressionnèrent peu l'avocat général, qui conclut à infirmer la sentence de Beauvais, « sur le fondement que le domicile de Beauvais ne pou-

(1) 5 avril 1742 B. N., f. fr., 24411, f. 351. — (2) 27 avril. B. N., n. a. fr., 4300, f. 49.

(3) T. Nous avons examiné ces diverses possibilités dans notre étude publiée dans les *Mémoires de la Société Acad. de l'Oise*, 1913.

(4) Du Bos à le Caron, 2 février 1741. T. Ce Jean Toussaint Le Caron est l'arrière grand-père du comte actuel de Troussures.

vait être qu'un domicile de fiction. Or la fiction doit cesser quand la vérité paraît. On ne doit pas juger où l'abbé Du Bos devait demeurer mais où il a demeuré [1] ». Cependant l'arrêt du 4 février 1743 débouta les sieurs Boiscervoise de leur appel. « L'arrêt est passé tout d'une voix ; on s'est fondé sur la nécessité où sont tous les hommes de remplir leurs devoirs ». Ces devoirs étaient ceux qui imposaient la résidence au chanoine de Beauvais, et que l'académicien avait si peu respectés. Cette unanimité signifie-t-elle que le Parlement avait été convaincu par l'argumentation de Mᵉ Guéau de Réverseaux ? N'avait-il pas plutôt fait passer les raisons de convenance et de sentiment avant le droit strict ? L'abbé Du Bos était un homme considérable : il ne convenait pas de déclarer par une sentence qu'il avait volontairement violé ses devoirs d'homme d'Église. Les Boiscervoise s'étaient plaints des complaisances excessives qui avaient permis à Du Bos de se soustraire à l'obligation de la résidence. L'arrêt du Parlement de Paris était-il une dernière complaisance pour un homme « que son mérite mettait au-dessus des règles ? »

(1) Renseignements fournis par une note manuscrite ajoutée à l'exemplaire du Mém. Boiscervoise, dans la coll. de Troussures.

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE LITTÉRAIRE

LIVRE I

LES RÉFLEXIONS CRITIQUES

CHAPITRE I

L'ORIGINE DES RÉFLEXIONS CRITIQUES

I. — La critique contemporaine

La pensée esthétique du XVIIe siècle, — puisqu'il vaut mieux ne pas dire : l'esthétique cartésienne, — se caractérise par la prédominance de la raison sur l'imagination, de la vérité générale et absolue sur la vérité individuelle et relative (1). « Le bon sens prévaut aux illusions de la fantaisie ; rien ne nous contente aujourd'hui que la solidité et la raison (2). » Il ne se peut guère qu'un tel principe n'aboutisse pas à donner aux règles une autorité exceptionnelle. S'il existe une vérité absolue, on peut la formuler en règles absolues, elles aussi, et qui, logiquement déduites de la raison même, auront la même valeur d'autorité et s'imposeront à l'esprit de tous les hommes sensés. Jamais doctrine non plus n'a conféré autant d'autorité à la critique, c'est-à-dire à la raison qui juge de la conformité d'une œuvre avec les lois et les règles, et qui y fait le compte des qualités et des défauts. Pascal a dit que ceux qui jugent d'un ouvrage par les règles sont « à l'égard des autres hommes, comme ceux qui ont une montre sont à l'égard de ceux qui n'en ont point, quand il s'agit de savoir l'heure. » Jamais on n'a

(1) Lanson, *Boileau*, p. 158. Krantz, *Esth. de Descartes*. Basch *Esth. de Kant*, p. IV.
(2) Saint-Evremond, t. IV, p. 335.

cru plus fermement au secours que l'artiste peut tirer des préceptes de l'art ; jamais les écrivains — les médiocres bien entendu — n'ont été aussi candidement persuadés que l'application exacte d'une formule pouvait créer un chef-d'œuvre. D'Aubignac indique la série des auteurs qu'il est « absolument nécessaire d'étudier » avant de se lancer dans la carrière dramatique ; et il y met non seulement Horace, Plutarque et Aristote, mais Lilius Geraldus, Vida, Heinsius et Vossius (1). Dufresnoy offrait son poème aux peintres, comme un moyen « de travailler sans inquiétude et avec plaisir, puisqu'ils seront en quelque sorte assurés de la bonté de leur ouvrage (2) ». Lebrun condense l'art de la peinture en préceptes tellement précis qu'ils dispensent les jeunes peintres de l'observation de la nature (3). « Les règles du poème épique sont trouvées, disait Mme Dacier, et on en a la véritable définition (4). » Chapelain les avait appliquées, et Scudéry aussi : « règles infaillibles pourvu qu'elles soient bien pratiquées (5) ». Terrasson avait même trouvé une formule complète de l'épopée, formule dans laquelle rentraient tous les grands poèmes, excepté l'*Iliade*, laquelle, par le fait même, se trouvait condamnée.

Chez les grands écrivains de 1670, le rationalisme cartésien était une manière d'atteindre le vrai, et admettait encore les conciliations nécessaires (6). Les cartésiens de 1715, disciples zélés, systématisaient avec acharnement et tiraient toutes les conséquences à la rigueur. C'étaient des « géomètres » et qui s'en vantaient. « Tout homme qui ne pense pas sur toute matière littéraire comme Descartes prescrit de penser sur les matières physiques, n'est pas digne du siècle présent... Rien ne prépare mieux que les mathématiques à bien juger des ouvrages d'esprit (7) ». « Un ouvrage de morale... peut-être même d'éloquence, en sera plus beau... s'il est fait de main de géomètre (8). »

(1) T. I, p. 26. Lilio Géraldo, de Ferrare (1479-1552) auteur des *Historiae poetarum* et des *Varia critica*. Heinsius, de Gand (1580-1655). *Aristotelis poetica*. Vossius (Gérard Jean, père d'Isaac, 1577-1649) ; *Commentarii rhetorici*. *De artis poeticae natura*. *Poeticae institutiones*.

(2) *Art de peindre*, préface. — (3) *Expression des passions*, cité par Fontaine, p. 68-70. — (4) *Corruption du goût*, p. 45.

(5) Chapelain, préface des *Douze derniers chants*, p. LXXXV, XCVIII. Scudéry. Préface d'*Alaric*.

(6) Cf. Lanson, *Boileau*, p. 160. Rébelliau, *Cours et Conf.*, 1893, t. I. p. 439. — (7) Terrasson, *Préface*, p. 65. — (8) Fontenelle, *Préface sur l'utilité des mathématiques* (t. VI, p. 67).

Bosse avait donné les mêmes conseils aux peintres: « La peinture, disait-il, doit être fondée sur un raisonnement droit et réglé, c'est à dire géométrique et par conséquent démonstratif (1) ».

La plupart des noms que nous avons cités appartiennent à la querelle des Anciens et des Modernes. On ne saurait exagérer l'importance de ce débat. Il a marqué certainement un des grands tournants de l'esprit humain, et tout ce qui a été écrit à cette époque sur l'art, la critique, l'histoire même, s'y rattache par quelque côté. La critique cartésienne s'était d'abord conciliée avec le culte des Anciens, parce que les Anciens étaient la source de la vérité et de la raison (2). Mais elle ne s'en était pas tenue là. Leur appliquant le critère des règles qu'ils avaient eux-mêmes fournies, elle avait constaté qu'ils nous étaient, sur plusieurs points, inférieurs. Les partisans des Modernes avaient ainsi, et on les en a trop loués, introduit dans la critique l'idée du progrès. Mais leur jugement ne s'était affranchi de l'autorité des grands modèles que pour s'asservir plus étroitement à l'autorité abstraite des règles et de la raison. Ils ont prolongé si loin les applications de la méthode cartésienne qu'elles ont enfin révolté l'instinct littéraire et le bon sens. Et ainsi, les défenseurs de la raison ont précipité la réaction du sentiment.

C'est au nom de la raison éclairée que Perrault, Fontenelle, Lamotte, Terrasson, de Pons, ont proclamé la supériorité des Modernes sur les Anciens. Les poètes du siècle de Louis XIV valent mieux qu'Homère, parce que « la manière de raisonner s'est extrêmement perfectionnée dans ce siècle (3) ». Fontenelle du moins a distingué les sciences, qui sont un système de connaissances, et les arts, qui dépendent de l'imagination. Mais Perrault pensait que le trésor des connaissances accumulées de siècle en siècle devait faire, des Français de son temps, des poètes comme des architectes plus parfaits que ceux de la Grèce. N'est-il pas vrai que la poésie suppose la science du cœur humain, et que dans cette science il faut « un amas de préceptes » pour se conduire (4) ? Aux yeux des Modernes, les

(1) *Sentiments sur la distinction des manières de peinture*... 1649. — (2) Lanson, *Boileau*, p. 101 suiv. Krantz, p. 60 suiv.

(3) Fontenelle, *Digression*, p. 289. Cf. Faguet, *Revue des Cours et Conf.*, 1898-99, t. Ier, p. 199-200.

(4) *Parallèles*, t. Ier, p. 183, t. II, p. 28.

qualités rationnelles, le plan, la régularité, la vraisemblance, passent avant toutes les autres. Perrault, comme Terrasson et Lamotte, ont condamné dans Homère une action imparfaite et trop bornée, des « vues contradictoires » ; ils ont censuré « les fautes capitales d'Agamemnon contre la religion et la justice (1) ». Par contre « on peut dire également de *Clovis*, de *Saint Louis* et de la *Pucelle*... qu'ils ont un sujet déterminé et qui s'accomplit avant que le poème finisse (2) ».

Il était dans la logique du rationalisme cartésien, en effet, de subordonner la forme au fond ; — le fond, « solide beauté » dont la raison est juge, la forme, éclat frivole et vaine apparence des choses. Chapelain déjà se plaignait que le public attachât trop d'importance à la forme (3). Peu importe, selon le P. Rapin, que l'expression soit forte dans Homère. « C'est juger d'après la superficie ; il y a, dans un poème, des choses plus essentielles à examiner (4). » Il a dit ailleurs : « C'est la dernière partie de l'art que l'expression (5) ». Perrault félicitait Conrart d'avoir préféré la « médiocrité raisonnable » et le « bon sens de la poésie » au vain éclat de la diction (6). Dans la peinture, de même, les qualités qui comptent sont l'exactitude, la proportion, la composition, le dessin, — la couleur n'étant qu'un ornement. Tel est l'avis de Du Fresnoy, de Du Jon (7), de Félibien (8), de Lebrun, de Coypel (9).

Il est encore plus frappant que les défenseurs des Anciens aient accepté si longtemps la discussion sur le terrain où la plaçaient leurs adversaires. Mme Dacier voulait que dans l'*Iliade*, dans la conduite du poème, dans les actions des héros, tout fût logique, raisonnable, vraiment philosophique (10). On ne se résignait pas à ne voir dans l'épopée que le récit d'une action. En 1706, à l'Académie des Inscriptions, l'abbé

(1) Terrasson, *Diss.* Ire part. chap. III. V. (t. I, p. 18 suiv.). IIe part. chap. I (t. I, p. 43). IIIe part. chap. III (T. I, p. 348). De Pons, *Discours sur le poème épique*, p. 112. *Lettre sur l'Iliade*, p. 301.

(2) *Parallèles*, t. III, p. 146-7. — (3) 1re préface ; 2e préface, p. LXXXVI. — (4) *Dissert. sur Hom. et Virg.* p. 11. — (5) *Réflexions sur la poétique*, p. 137. Trublet, t. IV. N° 28.

(6) Lettre de la bibl. de l'Arsenal citée par M. Bonnefon. *Rev. Hist. Litt.*, 1904, p. 395.

(7) III. 2.1. — (8) 4e entretien, t. I, p. 512.

(9) Lebrun, *Conférence* inédite ; Coypel, *Discours sur la peinture* ; cités par Fontaine, p. 39. 67.

(10) *Corr. du goût*, p. 110.144.

Massieu disait des poètes anciens : « Ils ont enfermé dans des fictions presque tous les secrets dé la théologie, de la morale, et de la physique (1) ». Cette interprétation allégorique qui permettait de trouver dans l'*Iliade*, à volonté, des leçons d'hygiène, des considérations de haute politique ou des inspirations authentiquement chrétiennes, avait été celle de Lemoyne (2), de Scudéry (3), de Thomassin (4) et de l'autorité suprême en matière d'épopée, le P. Le Bossu (5). Elle a été encore celle de Mme Dacier, de l'abbé Massieu, du P. Hardouin (6) ; et Boivin, malgré sa finesse, n'en était pas entièrement dégagé (7).

Cependant on ne nie pas que le but essentiel de l'art soit de plaire. Comme Molière, dans la *Critique de l'Ecole des Femmes*, Racine l'a dit dans la préface de *Bérénice*, et aussi Lafontaine (8), et Corneille. « C'est la grande règle et pour ainsi dire la seule (9) ». On s'est aperçu aussi que le plaisir de l'art n'est pas toujours facile à définir, qu'il comporte des éléments dont l'analyse rationnelle ne rend pas compte, et que la connaissance des règles ne fait pas le poète. L'Académie avait reconnu dans le *Cid* un « agrément inexplicable »; et, dans une lettre célèbre à Scudéry, Balzac lui expliquait à ce propos que « savoir l'art de plaire ne vaut pas tant que de savoir plaire sans art ». Perrault lui-même en convient volontiers (10). Cette part d'inconnu, qui échappe aux règles, au moins provisoirement, c'est le « je ne sais quoi », c'est le domaine du sentiment, ou plutôt du « goût » (11). « Un je ne sais quoi, dit Boileau, qu'on peut beaucoup mieux sentir que dire... » Mais il n'y a pas conflit entre la raison et le sentiment, car Boileau continue : « A mon avis, néanmoins, il consiste principalement à ne jamais présenter au lecteur que des pensées vraies et des expressions justes ». Ainsi s'explique que « ce qui ne frappe point les hommes n'est ni beau ni vrai, ou qu'il est mal énoncé, et que, par conséquent, un ouvrage qui n'est point

(1) *Mém. Acad. Inscr.*, t. II, p. 165.176. — (2) *Traité du poème héroïque*. — (3) Préface d'*Alaric*. — (4) *Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement les poètes*, 1681-2. (5) T. I, p. 29.95.

(6) Mme Dacier, préface de l'*Iliade*, p. VII.XI, de l'*Odyssée*, p. IX suiv. Massieu, *Mém. Acad. Inscr*. t. II, p. 165-176. Hardouin, p. 5.12.25.55. V. notre étude sur *La Querelle des A. et des M.*, p. 21.22.

(7) P. 26. — (8) Préface du 1er livre des *Fables*. — (9) Corneille, *Discours de l'utilité et des parties du poème dramatique*. — (10) *Parallèles*, t. III, p. 158. *Rev. d'Hist. Litt.*, 1904, p. 410. — (11) Bouhours *Ariste et Eugène*, p. 362. —

goûté du public est un très méchant ouvrage (1) ». Les classiques auraient admis volontiers que le goût n'est autre chose que l'intelligence éclairée par les règles et les appliquant instinctivement. Ou inversement, les règles, c'est le goût expliqué, ramené aux principes du beau et du vrai, mais à des principes universels et permanents. Voilà pourquoi Fontenelle ne veut pas qu'on méprise les règles sous prétexte qu'il y a un art de plaire : cet art, lui aussi, a ses règles (2). Dacier disait : « Les règles et ce qui plaît ne peuvent être deux choses opposées (3) ». Selon le P. Rapin, Molière s'est trompé quand il a prétendu qu'il plaisait contre les règles. « On ne peut plaire sûrement que par les règles : il faut donc en établir ; car l'art n'est autre chose, comme j'ai dit, que le bon sens réduit en méthode (4) ».

Il est naturel que le sentiment ait trouvé ses défenseurs parmi les partisans des Anciens. Ils ne pouvaient pas prouver comme ils l'auraient voulu la supériorité d'Homère sur Chapelain. Ils n'en doutaient pas cependant : et de la logique spécieuse de leurs adversaires, ils en ont appelé au sentiment, qu'ils ne pouvaient exprimer en formules claires, mais dont la protestation, pourtant, mettait en eux une certitude plus forte que celle des syllogismes. Eux aussi, parce qu'ils savaient le grec et pouvaient comparer le texte d'Homère avec ses traductions françaises, se sont rendu compte les premiers que la forme est plus qu'un ornement frivole, et que jamais poète ne sera bon poète « indépendamment de l'expression » (5). Longepierre avait dit — et ce sera la formule de Du Bos, — « qu'un critique qui n'entend pas la langue d'un poète est comme un aveugle qui juge des couleurs » (6). Ils avaient compris, avant Voltaire, qu'il peut être malheureux, pour un poète, d'avoir trop d'esprit (7). Boivin, auquel, semble-t-il, on n'a pas donné dans ce débat la place qu'il mérite, avait dit en excellents termes qu'il était douteux que le fond fût bien l'essentiel dans un poème ; il en avait appelé de la critique des défauts à celle des beautés (8).

Mais tout cela ne constitue pas une doctrine nouvelle. Boivin n'a pas renoncé à justifier Homère devant la philosophie du

(1) Préface de l'édition de 1701. — (2) *Réflexions sur la poétique*. T. III. p. 120. — (3) *Poétique d'Aristote*. Préface. — (4) *Réflexions sur la poétique*, p. 118-218. — (5) Mme Dacier, *Corr. du goût*, p. 164. — (6) P. 53-54. — (7) Mme Dacier, *Corr. du goût*, p. 66. — (8) *Apologie d'Homère*, p. 158, 181, 196.

XVIII[e] siècle. C'est que personne ne songeait encore à nier l'autorité de la raison spéculative. Le goût était toujours considéré comme une résultante des facultés de l'esprit. Chez quelques amateurs de peinture, comme Roger de Piles, le goût individuel commençait à prévaloir sur le dogmatisme académique (1). Mais la littérature était moins libre. On ne songeait pas à déplacer le siège de la faculté esthétique. On ne souffrait pas des contradictions qui, aujourd'hui, nous étonnent. Lamotte a écrit une phrase qui contient déjà, semble-t-il, tout ce que Du Bos pourra dire contre la critique géométrique : « Le cœur aime mieux sentir beaucoup, quoique confusément, que d'avoir une vue distincte aux dépens de son émotion (2). » Mais il ne doute pas pour cela de l'excellence de la géométrie comme méthode de critique : « Il n'y a d'infaillible pour les choses humaines que la raison seule, et c'est à elle qu'il faut soumettre le sentiment même » (3). Il n'y a pas à s'étonner dès lors que même chez ceux qui « sentaient » le plus vivement, les appels au sentiment aient été hésitants et timides. On ne voulait pas s'exposer au même ridicule que le fanatique d'Homère auquel Saint-Hyacinthe fait dire : « Supposons que le raisonnement de ces critiques soit solide, je leur prouverai qu'ils ont le plus grand tort de raisonner juste en cette occasion » (4).

D'autres raisons encore — raisons de conscience et de moralité — attachaient la critique à l'ancienne doctrine. Au temps de Du Bos, le langage de la critique littéraire confondait souvent les « émotions », les « sentiments » et les « passions ». Or, les passions étaient mal vues alors, et le devoir de l'homme était de les réfréner. Çà et là, il est vrai, on commençait à donner à la sensibilité un caractère plus positif et un rôle plus louable. L'abbé Fraguier écrivait en 1706 : « La poésie, fille du plaisir, comme la peinture, n'a comme elle pour objet que le plaisir même » (5). Fénelon est sans doute l'écrivain qui s'est le plus nettement écarté des méthodes de la critique de son temps (6). Il comprend, il sent, il « aime » plus vivement que personne. Il aime les Anciens parce qu'ils sont plus simples, plus grands, plus près de la nature que les Modernes. C'est

(1) Cf. Fontaine, p. 149.156.186. — (2) *Discours sur la Poésie* et l'*Ode*. Ed. Jullien, p. 37. — (3) *Disc. sur l'Iliade*, préface. — (4) T. II, p. 10. — (5) Publié en 1717. *Acad. des Inscr. et B. L.*, t. I, p. 76. — (6) Lanson, *Cours et conf.*, 1910, p. 265.

bien dans l'émotion qu'il voit la véritable puissance de la poésie comme de l'éloquence. Mais il ne songe pas encore au « sixième sens » de Du Bos et des Anglais, sens distinct de la raison et juge de l'œuvre d'art. Il est plus sensible, plus passionné, plus sentimental que Du Bos ; comme théoricien du sentiment, il est allé beaucoup moins loin que cet intellectuel. L'idée du plaisir littéraire, chez lui, demeure isolée. La conscience ne laisserait pas se placer au centre de la vie de l'esprit et de la vie morale une doctrine qui légitime l'égoïsme et proclame la souveraineté de l'instinct. Cette doctrine ne saurait avoir chez Fénelon la force qu'elle va prendre chez le philosophe épicurien et sensualiste qu'est l'abbé Du Bos.

II. — Du Bos et la philosophie du sentiment

Il faut le répéter ici : le théoricien du sentiment n'a pas été un sentimental. Il n'a pas ignoré les passions, qui étaient, selon lui, la vie même de l'âme, sans lesquelles, a-t-il dit, l'homme ne saurait goûter les jouissances supérieures de l'art. « L'esprit connaît mal les passions que le cœur n'a pas senties... (1). » Mais des informateurs mal intentionnés ont pu l'accuser d'avarice et d'égoïsme, et d'autre part un biographe bienveillant l'a loué de s'être affranchi des passions. Epicurien aimable, Du Bos ne peut passer pour un tempérament exalté et une âme ardente. Nous reconnaîtrons même que sa sensibilité artistique, vive assurément, et surtout variée, s'est révélée sur bien des points insuffisante. Ainsi s'explique qu'en possession d'une théorie qui devait, semble-t-il, le rendre apte à tout comprendre, Du Bos n'ait été en peinture qu'un amateur médiocre et peu éclectique. Il n'est même pas un « homme sensible » au sens où l'entendit le XVIII[e] siècle. Il parle beaucoup de la sensibilité. Mais ce mot n'a pas encore pour lui la signification qu'il va prendre dans le vocabulaire des gens du monde. Du Bos avait soixante-cinq ans quand il a pu voir le *Préjugé à la mode* et il allait mourir quand on a joué *Mélanide*. Il n'a pas eu le temps d'apprendre à s'attendrir. Que ses théories soient inséparables du mouvement d'idées qui conduit à la sensibilité, qu'il ait con-

(1) R. C. I. 17, p. 131.

tribué à créer cet état d'esprit, nul doute ; il ne l'en a pas moins probablement ignoré. Quelques mots, ici et là, nous rappellent qu'il est plus près de la génération de Mme de Sévigné que de celle de Mme de Genlis. Le traître Judas est pour lui le type d'un caractère « mélancolique » (1).

Cet adversaire du cartésianisme a été rationaliste et surtout très raisonneur. Dans sa jeunesse, il s'est félicité des progrès de la philosophie de Descartes (2). Dans tout ce qu'il écrit sur l'histoire, sur la philosophie, sur la religion, le rationalisme met sa pointe agressive. Ses premiers essais de critique littéraire nous montrent en lui un disciple de Perrault (3). Aussi sa position, comme défenseur des Anciens, sera-t-elle tout autre que celle de Boileau et de Mme Dacier.

Mais sa pensée a suivi une courbe qui l'a amené à d'autres conceptions, en politique, en histoire, puis en littérature. Là, précisément, est la nouveauté du système de Du Bos : chez lui, l'esthétique littéraire est liée non seulement à l'esthétique générale, mais à la science de l'homme et de la société. La sensibilité permet le plaisir de l'art ; mais elle est avant cela « le premier fondement de la société ». La nature nous a construits de matière à ce que nous fussions sensibles à l'émotion, « afin que ceux qui ont besoin de notre indulgence ou de notre secours puissent nous ébranler avec facilité » (4).

Aussi n'est-ce pas seulement dans la critique littéraire du temps qu'il faut chercher l'origine du sensualisme de Du Bos. Evidemment, la querelle des Anciens et des Modernes eut une action décisive dans la formation de son esprit. Au moment où il est sorti du collège, c'était la discussion par excellence, celle qui développait l'esprit critique et qui dégageait les originalités naissantes (5). Tous les événements littéraires et artistiques, le dernier tableau exposé, la pièce nouvelle, l'opéra à la mode, tout ramenait l'obsédante comparaison. Ce n'est pas par hasard que les chapitres sur les Anciens se trouvent à la fin de l'ouvrage, dont ils semblent être l'aboutissement (6). Il a subi certainement l'influence des défenseurs des Anciens, de Huet, de Boivin, qu'il a loué avec tant d'à-propos dans son discours de l'Académie, de Wotton, défenseur anglais des

(1) I. 13, p. 99. — (2) G., p. 253. — (3) Cf. ci-dessus, p. 49-64. — (4) I. 4, p. 39-40. Louis Racine, *Poésie dram.*, ch. III, p. 359. — (5) Cf. Faguet, *Revue des Cours et Conf.*, 1898-99, t. I, p. 145. — (6) Dans l'édition de 1719.

Modernes, mais plus judicieux que Perrault, et qui avait marqué avec tant de clarté et de justesse les erreurs et les abus de méthode des *Parallèles* (1). Quant à Fénelon, Du Bos ne le connaissait pas seulement par ses livres. Il avait reçu de lui, à propos de l'*Iliade* de Lamotte, une lettre charmante, dont il avait apprécié l'esprit et en même temps la profonde vérité (2). Dans l'abbé d'Aubignac aussi il avait trouvé des passages suggestifs (3).

A l'influence des défenseurs des Anciens, il faut ajouter celle des Anciens eux-mêmes et des Italiens. Des historiens allemands ont dit que l'esprit de la Renaissance, éteint depuis un siècle, revivait en l'abbé Du Bos (4). Il est certain qu'il y a le commencement d'une renaissance antique dans ses *Réflexions*, et que l'antiquité, qui lui a inspiré en partie son idéal politique, a renouvelé aussi son idéal littéraire. Son sens historique retrouve, à travers les conventions du classicisme français, le caractère et la vraie valeur des Anciens ; il aperçoit dans leurs livres des choses que Boileau n'y avait pas vues. Il sait que leur « fureur poétique » était bien différente de celle des Français raisonnables de son temps (5). Il avait lu dans le *De Oratore* que les hommes jugent de l'éloquence par un sentiment intérieur et sans le secours des règles, « omnes tacito quodam sensu sine ulla arte aut ratione... dijudicant (6) ». Il a surtout médité Quintilien, « cet ouvrage, dit-il, que nous avons cité tant de fois, quoique nous ne l'ayons pas cité encore aussi souvent qu'il mérite de l'être (7) ». En Allemagne et en France, des critiques ont appelé Du Bos le Quintilien de la France (8). Et il se trouve que cette épithète louangeuse répond à une analogie réelle, et que Du Bos a généralisé et appliqué à l'art tout entier ce que Quintilien avait dit de l'éloquence. Certains passages de l'*Institution oratoire* ont exprimé avec force la puissance du « je ne sais quoi » et de l'émotion indéfinissable de l'art. « Non ratione aliqua sed motu nescio an innarrabili judicatur (9) ». Et, déjà, Quintilien avait

(1) R. C. I, 19, p. 149-151. Wotton, *Essay upon the ancient and modern learning*. 1694. Cf. Rigault, p. 302 suiv.

(2) 10 août 1713. T. — (3) R. C. II, 22, p. 349. — (4) Servaes, p. 75. Justi, I. I, p. 356. — (5) II, 2, p. 14-15. — (6) II, 2, p. 15. II, 22, p. 348-9. *De Or.* III, 50. — (7) II, 22, p. 348-9.

(8) Le Blanc, *Lettre sur l'exposition de 1747*, p. 166. *Bibl. der Schönen Wissenschaften*, t. VIII, p. 1-2.

(9) R. C. II, 22, p. 349.343. *Inst. Or.* VI, 5.

comparé ce sentiment intérieur au goût physique et à l'odorat. On comprend dès lors que Du Bos ait cité Quintilien comme exemple d'un ancien qui raisonnait aussi bien que les modernes (1) et qu'il l'ait si fréquemment utilisé. Les disciples allemands de Du Bos se reconnaîtront à la fréquence des emprunts qu'ils feront comme lui, à l'*Institution oratoire* (2).

Après les Latins étaient venus les Italiens. Chez ce peuple à l'imagination ardente et à la poésie passionnée, la critique littéraire était toute imprégnée de sensibilité et d'émotion. Du Bos avait lu Castelvetro, le théoricien de la tragédie (3) ; il avait lu Jérôme Vida, l'évêque d'Alba, et il s'était demandé pourquoi cet ecclésiastique s'était surpassé lui-même dans la peinture de l'amour. « La nature des eaux de l'Hippocrène ne les rend pas encore bien propres à éteindre de pareils incendies (4). » Mais l'autorité de Vida n'en était que meilleure. Quant à l'abbé Gravina, Du Bos le cite à plusieurs reprises, à propos du théâtre, de la musique et de l'influence française en Italie (5) ; mais il avait profité sans doute de ses pages sur les sensations et sur l'imitation artistique (6). Enfin, quoiqu'il n'ait parlé nulle part de Muratori, il est vraisemblable qu'il a connu cet écrivain dont l'influence en Allemagne se place, en importance, presque à côté de la sienne, et qui avant lui avait indiqué, d'après Quintilien et Pline, la nature spéciale du sentiment littéraire (7).

Mais tout cela ne conduit pas jusqu'à la doctrine des *Réflexions critiques* : ou plutôt, Du Bos n'a trouvé le « sentiment » chez les Anciens et chez les Italiens que parce qu'il l'y cherchait, parce que sous l'influence d'une nouvelle philosophie il entrevoyait déjà une solution nouvelle des questions qui le préoccupaient. Le manuscrit le plus ancien des *Réflexions* nous présente une défense d'Homère qui ne diffère pas sensiblement de celle de Boivin : Du Bos excusait les défauts d'Homère par ses qualités et mettait sa grossièreté sur le compte de son siècle. Son attitude, en face des champions des Modernes, a d'abord été purement défensive : il marque des réserves et des restrictions, il s'efforce de limiter les applications de la méthode cartésienne. Ses idées littéraires ne prendront de la force que lorsqu'elles

(1) II. 32, p. 508. — (2) König, p. 264. Cf. Servaes, p. 64. — (3) *Œuvres inédites*, p. 226-277. — (4) R. C. II, 9, p. 102. Vida, *Œuvres*, p. 440.
(5) R. C. I. 42, p. 444. II. 32, p. 460-1, 466-7. I. 46, p. 489. III. 5, p. 102.
(6) *Ragion poetica*, p. 4-6, 11-13. — (7) Muratori, T. I, p. 44-45.

reposeront sur une philosophie positive qui lui permettra de nier le principe même des géomètres, et d'opposer à leur doctrine une série liée d'affirmations nouvelles. Il ne détruira que lorsqu'il pourra remplacer.

L'érudition, tout d'abord, devait conduire Du Bos à la philosophie expérimentale. Archéologie, histoire, médecine, géographie, architecture navale, il avait tout étudié avec un égal intérêt, et dans ces sciences-là, la vérité ne se démontre point par le raisonnement: tout cède devant la précision d'un fait. Les érudits et les savants, de plus en plus, s'en rendaient compte (1). Fontenelle — si cartésien et si géomètre — avait compris la valeur de l'expérience aussitôt qu'il avait pénétré dans le domaine de la science : il avait félicité l'Académie des Sciences de n'avoir adopté aucun système (2). Du Bos savait cela, à l'époque où il méditait sur l'histoire de la dent d'or (3).

Mais, avant Fontenelle, Bayle avait démontré « combien il est ridicule de chercher la cause de ce qui n'est point (4) ». De toutes les influences qui ont agi sur l'esprit de Du Bos, celle-ci est peut-être la plus importante. Elle est sensible même dans les *Réflexions*. Bayle a enseigné à son correspondant de Paris à se méfier de toutes les autorités philosophiques aussi bien que religieuses. En 1695, Du Bos réclamait à Thoynard certains numéros des *Nouvelles de la République des Lettres*, où Bayle précisément, à propos d'expériences d'hydrostatique faites à Rotterdam, attribuait la lenteur des progrès de la science au défaut d'expérience et aux « toiles d'araignée » de la métaphysique (5). Il avait lu dans les *Pensées sur la Comète* que le tort d'Avicenne était d'être « un grand médecin en raisonnement, mais sans expérience (6) ». Bayle peut l'avoir mis sur la voie du sensualisme esthétique comme de la philosophie expérimentale. Dans la *Continuation des Pensées*, cet ouvrage que Du Bos attendait, en 1705, « avec la même impatience qu'un enfant attend son jouet (7) », on pouvait lire les *Remarques sur ce que M. Corneille se glorifia de l'approbation du peuple*, où Bayle reconnaissait la

(1) Cf. Lanson, *Cours et Conf.*, 1910, p. 743. — (2) Préface sur l'*Utilité des mathématiques*, t. VI, p. 74. — (3) Cf. ci-dessus p. 62. (Le prodige de Bretagne). — (4) *Pensées sur la comète*, t. III, XLIX (p. 36).

(5) A Thoynard, 1er octobre 1695. *Nouvelles de la Rép. des Lettres*, avril et septembre, 1685, p. 381.963 ; sur le collège d'expériences de Sturmius.

(6) XLIX, p. 36 ; *Dictionnaire*, Art. *Manichéens*, t. III, p. 305. — (7) Du Bos à Bayle, 5 mars 1705. *Corr.*

souveraineté des jugements du public en matière littéraire, et, reprenant une phrase de Molière, en tirait la comparaison qui servira si souvent à Du Bos et à ses disciples : « On doit considérer la comédie comme un repas donné au peuple ; l'importance est donc que les viandes paraissent bonnes aux conviés, et non pas qu'elles aient été apprêtées selon les règles de l'art de cuisiner [1] ».

La critique littéraire de Bayle n'en est pas moins assez rudimentaire. Il avait suivi Perrault dans quelques-unes de ses opinions les moins soutenables sur Homère et les Anciens ; il avait cru, comme lui, que notre siècle est supérieur dans la poésie « parce qu'il possède mieux les idées de la perfection [2] ». Du Bos devait précisément démontrer le contraire. Si Bayle a contribué à former son idéal littéraire, ce n'est qu'indirectement et en le détachant du cartésianisme intégral.

On peut en dire autant de Leibniz, dont Du Bos était le lecteur assidu, et qu'il appelait « un des plus illustres et des plus savants auteurs qu'aient les protestants [3] ». L'admiration qu'il éprouvait pour le *Codex diplomaticus* a dû le rendre attentif aux écrits philosophiques qui, avant la *Théodicée*, étaient sortis de la plume de cet homme universel. On sait que Leibniz a bataillé, sinon contre Descartes, au moins contre le cartésianisme, qui n'était à ses yeux « que l'antichambre de la véritable philosophie [4] ». Il conseillait aux cartésiens « de se défaire de l'esprit de secte, toujours contraire à l'avancement des sciences ;... de ne pas mépriser l'antiquité, où M. Descartes a pris une bonne partie de ses meilleures pensées ; de s'attacher à l'expérience et aux démonstrations, au lieu de ces raisonnements généraux qui ne servent qu'à entretenir l'oisiveté et à couvrir l'ignorance... Je ne sais comment et par quelle étoile, ...les cartésiens n'ont presque rien fait de nouveau, et que presque toutes les découvertes ont été faites par des gens qui ne le sont point... [5] ». Ce passage n'an-

(1) X, p. 800. Aux §§ XI et XII, Bayle admet que l'autorité du peuple est faible dans les matières historiques et dogmatiques.

(2) *Dict.* Art. *Andromaque*, t. III, p. 234. Cf. art. *Acoma*, I, p. 66. *Zeuxis*, IV, p. 551. *Poquelin*, III, p. 787-8 « On attend la réponse aux *Parallèles* et on ne sait quand elle viendra ».

(3) *Cambrai*, II, p. 212. *Barrière*, p. 295. — (4) Lettre de 1695, publiée en 1718. Ed. Erdmann, p. 123.

(5) Lettre à Nicaise. Erdmann, p. 120. (Publiée dans le *Journal des Savants* d'avril 1693). Cf. *Journal de Trévoux* de 1701, sur la démonstration cartésienne.

nonce-t-il pas la page de Du Bos sur les découvertes dues au hasard et non à des recherches méthodiques ? (1).

Si Leibniz a agi sur les idées littéraires de Du Bos, c'est plus, sans doute, par de tels morceaux que par l'esthétique qui se dégageait de la *Théodicée* et de la *Monadologie*, et qui faisait de la représentation esthétique une vision confuse de l'harmonie universelle, de l'unité perceptible dans la variété (2) ; théorie où M. von Stein a vu du reste une influence des théoriciens français du goût (3). L'esthétique de Du Bos est essentiellement descriptive : elle évite de donner une définition métaphysique du beau.

L'influence du sensualisme de Locke est trop générale et trop constamment présente pour pouvoir être prouvée par des citations précises. Il est hors de doute qu'elle a été considérable. Locke a fourni à Du Bos comme à Voltaire des solutions faciles et de commodes conciliations. Sa philosophie a été le lien qui rattache les idées éparses, le centre autour duquel les réflexions isolées se groupent et prennent figure d'une doctrine. Du Bos connaissait et l'homme et l'œuvre (4). Mais, autant et plus peut-être qu'à Locke lui-même, Du Bos doit à ses disciples anglais, et surtout à Addison. Chez celui-ci, le sensualisme pénétrait déjà l'esthétique, et le contact commençait à s'établir entre l'idée philosophique et la critique littéraire. Du Bos lisait le *Spectateur* en anglais : les traductions qu'il en donne sont originales et assez différentes de celle que publia Wetsten en 1714 (5). Il y a pris un certain nombre de réflexions, qu'il cite, principalement sur le théâtre et l'influence française en Angleterre. Mais il y a trouvé aussi l'ébauche d'une doctrine littéraire. En 1712 avait paru une série d'articles sur les plaisirs de l'imagination et de l'art ; Addison y posait la question, que Du Bos discutera, du plaisir produit par l'imitation des objets effrayants ou pénibles (6). En 1714, un article placé sous l'épigraphe « studium sine divite vena » (Horace, *Art Poétique.*) expliquait « qu'il y a quelquefois plus

(1) R. C. II. 33. — (2) Erdmann, p. 717. Meyer, *Leibniz und Baumgarten*, p. 12-13. — (3) P. 102-104. — (4) V. ci-dessus p. 73.

(5) R. C. I. 18, p. 138. 33, p. 301 (*Spect.* 14 avril 1711). 34, p. 310 (6 mars 1711). 42, p. 446-7 (13 avril 1711). II. 32, p. 466. 39, p. 592 (3 septembre 1711). Du Bos cite les Nos du *Spectateur* avec la date exacte, qui n'est pas donnée dans les traductions françaises.

(6) T. IV, p. 247-317, 293-299.

de jugement à s'écarter des règles de l'art qu'à les suivre... [1] ». Quant à Shaftesbury, il a laissé moins de traces apparentes dans les *Réflexions* : on a voulu reconnaître une influence du *Soliloque* et des *Recherches de la vertu* dans le fait que Du Bos entre en matière sans préambule — Shaftesbury ayant combattu les prologues et les avant-propos, — et aussi dans le mot « artisan » par lequel Du Bos désigne à la fois le peintre et le poète, et qui serait le « writing artist » de l'écrivain anglais [2]. Cela est possible ; et le ton de causerie familière que Du Bos adopte dans ses *Réflexions* rappelle en effet le genre des publicistes anglais, plus caractérisé encore dans le *Spectateur*, du reste, que dans l'œuvre de Shaftesbury.

Du Bos adopta la doctrine sensualiste comme la méthode expérimentale. Il préféra l'observation à la spéculation, l'accumulation des faits d'expérience aux raisonnements théoriques. En même temps, il vit dans la sensibilité « le premier fondement de la société ». Le sensualisme cadrait à merveille avec le positivisme utilitaire de sa jeunesse. Du Bos se fit l'apologiste de la passion, qui rend l'homme bienfaisant et sociable. Pour détourner l'homme du vice, il compte moins sur la réflexion que sur l'instinct. « Il est en lui (en l'homme) une horreur d'instinct, si j'ose dire, machinale, contre les actions dénaturées. S'il pouvait y être porté par un premier mouvement de colère, un premier mouvement de vertu le retiendrait [3]. » L' « esprit de système » et la « méthode des géomètres » n'eurent pas d'adversaire plus convaincu [4]. Il félicitait l'Académie des Sciences et la Société royale de Londres de rejeter tout système préconçu et de se borner à vérifier les expériences en attendant qu'elles parlent d'elles-mêmes [5].

Et Du Bos explique comment « la réputation d'un système peut être détruite [6] ».

« Combien l'expérience a-t-elle découvert d'erreurs dans les raisonnements philosophiques qui étaient tenus dans les siècles passés pour des raisonnements solides ? Autant qu'elle en découvrira un jour dans les raisonnements qui passent aujourd'hui pour être fondés sur des vérités incontestables... Plus les hommes avancent en âge, et plus leur raison se perfectionne, moins ils ont de foi pour tous les raisonnements

(1) T. VI, p. 154. — (2) Stein, p. 239-241. — (3) R. C. I. 14, p. 119. — (4) R. C. II. 23, p. 366. 33, p. 474. — (5) II. 23, p. 360-1. — (6) II. 34, p. 511 suiv.

philosophiques et plus ils ont de confiance pour le sentiment et pour la pratique (1). »

Ainsi s'achève la dernière phase de sa pensée, et, désormais, sa doctrine est parfaite : la raison même se déclare contre le raisonnement (2).

L'expérience seule ne trompe pas : au siège d'Ostende, un officier qui n'avait que de la pratique a mieux réussi que Pompée Targon, l'ingénieur de son siècle le plus versé dans les mathématiques. Même l'instinct vulgaire se révèle supérieur à la déduction : Tournefort s'abandonnait, dans les passages difficiles, à la conduite de son cheval (3). La déduction, quand elle opère seule, conduit à des erreurs manifestes : la théorie fausse d'après laquelle les bêtes seraient de simples machines est « une de ces découvertes que la nouvelle philosophie a faites, il faut l'avouer, sans le secours de l'expérience et par la seule voie du raisonnement (4) ». Un Chinois qui connaîtrait le système de Descartes s'imaginerait sûrement que des savants travaillant d'après une méthode aussi infaillible doivent arriver tous aux mêmes conclusions : au contraire, ils se disputent sur presque tous les points et leurs disputes ne finiraient jamais si l'expérience ne venait pas les mettre d'accord (5). L'esprit philosophique réussit fort bien à mettre les vérités en évidence, à condition qu'il chemine à la suite de l'expérience. Avant l'expérience, il n'est que dangereux (6).

La méconnaissance de cette vérité entraîne en politique et en morale les plus funestes erreurs (7). Ainsi la philosophie de Du Bos justifie le traditionnalisme de ses ouvrages politiques : sa doctrine, si voisine de celle de Taine, le détourne pour les mêmes raisons de ce qui sera plus tard le « jacobinisme ». En ces matières, la méthode vraiment scientifique est un empirisme d'observation qui s'appuie sur le passé pour préparer l'avenir.

On dit que nous raisonnons mieux que nos ancêtres : il faut s'entendre. « Un jeune homme de 18 ans qui connaît par cœur toutes les règles du syllogisme et de la méthode, raisonne-t-il

(1) R. C. II. 23, p. 358-9. — (2) Cf. Stein, p. 238. — (3) R. C. II. 23, p. 362-6.
(4) R. C. II. 37, p. 578. Cf. Voltaire, *Lettres phil.* t. I, p. 173-4, 186. *Dict. phil.* Art. *Xenophanes*, t. 20, p. 599. Pélissier, *Voltaire philosophe*, p. 29.
(5) R. C. II. 33, p. 509. — (6) I. 37, p. 367. I. 47, p. 505. III. 18, p. 345. — (7) II. 33, p. 477. Cf. ci-dessus, p. 153.

avec autant de justesse qu'un homme de 40 ans qui ne les a jamais sues ou qui les a parfaitement oubliées ? [1] » Ce n'est pas par notre méthode de raisonnement que nous sommes supérieurs, mais par la somme de nos connaissances, par l'ensemble des inventions qui ont porté si haut notre civilisation. Et nous ne les devons pas à des recherches méthodiques, « à l'art si vanté d'enchaîner des conclusions ». Elles sont le résultat d'observations fortuites. Et, dans des remarques qui ont visiblement inspiré Voltaire [2], d'Alembert [3] et Helvétius [4], Du Bos cite une série d'inventions et de découvertes — l'imprimerie, la boussole, les lunettes d'approche, le microscope, la pesanteur de l'air — qui ne sont nullement dues à des philosophes, et sans lesquelles les sciences, l'astronomie par exemple, et la médecine, n'auraient jamais réalisé les plus décisifs de leurs progrès [5].

Cette théorie a exposé Du Bos à une méconnaissance fâcheuse du rôle de l'hypothèse dans la découverte scientifique. M. Lanson en a signalé un exemple frappant. « Qu'on demande, dit Du Bos, à nos navigateurs, si les vieux pilotes qui n'ont que leur expérience, et si l'on veut bien, leur routine... ne devinent pas mieux en quel lieu peut être le vaisseau, que les mathématiciens [6]. » Quelques années plus tard, le problème des longitudes était résolu par les savants et Du Bos avait tort [7]. Mais il n'en est pas moins l'un de ceux qui ont le plus nettement compris et le plus tôt, la valeur du fait et de l'observation.

Et son originalité la plus incontestable a consisté en ceci, qu'il a transporté sa doctrine dans le domaine littéraire et fondé une nouvelle critique, à la fois sur une théorie générale de l'expérience et sur le sensualisme philosophique, l'expérience constatant et enregistrant les réactions du « sens » esthétique au contact de l'œuvre d'art. C'est l'expérience qu'il invoque, aussi bien quand il s'agit d'analyser l'impression individuelle que quand il s'agit de démontrer par les jugements du public la supériorité de l'opéra de Lulli ou de la tragédie de Corneille [8]. Sa critique sera par conséquent non plus dogmatique et absolue, mais relative et historique.

(1) II. 33, p. 507.— (2) *Lettres phil.*, t. I, p. 155, t. II, p. 175. — (3) *Discours prélim.*, p. 49-50. — (4) *L'esprit*, p. 253.476. — (5) Ibid., p. 481-3, 492, 497-8. — (6) R. C. II. 23, p. 362. — (7) Lanson, *Cours et Conf.*, 1910, p. 739. — (8) I. 37, p. 367.

III. — Le plan des Réflexions critiques

Les historiens qui ont étudié les *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* ont reconnu la nécessité de rétablir la suite logique des idées de Du Bos; mais ils ont abouti à des analyses assez différentes suivant l'ordre qu'ils ont choisi ([1]). L'avertissement que Du Bos a placé en tête de son ouvrage distingue assez nettement deux au moins de ses idées essentielles.

« Je tâche d'expliquer dans la première partie de cet ouvrage en quoi consiste principalement la beauté d'un tableau et la beauté d'un poème, quel mérite l'un et l'autre ils peuvent tirer de l'observation des règles, et quel secours enfin les productions de la peinture et celles de la poésie peuvent emprunter des autres arts... Dans la seconde partie je traite des qualités, soit naturelles soit acquises, qui font les grands peintres comme les grands poètes, et j'y cherche la cause qui a pu rendre quelques siècles si féconds et les autres siècles si stériles en artisans célèbres. »

Donc Du Bos examine d'abord dans l'œuvre d'art, l'impression qu'elle produit; ensuite, les conditions qui en permettent la réalisation; l'effet, et ensuite la cause. Ou, en d'autres termes, une critique psychologique du sentiment artistique et une critique scientifique des causes qui déterminent la production artistique ([2]).

Mais il ne s'ensuit pas qu'une analyse de Du Bos puisse suivre l'ordre des chapitres de son livre. Nous donnerons des exemples du désordre de son exposé; mais ce ne sont pas seulement des sections isolées qu'il faudrait intervertir pour rétablir la succession logique des idées. Une erreur plus profonde, semble-t-il, affecte l'ouvrage dans sa structure même et ses divisions essentielles. Au tome Ier, l'écrivain étudie les lois de l'imitation artistique et déduit les conséquences qui en résultent pour le choix des sujets, la manière de les traiter, la vraisemblance, etc... Puis, à la section 40, il entreprend la comparaison de la peinture et de la poésie au point de vue de l'effet qu'elles produisent : « si le pouvoir de la peinture sur les hommes est plus grand que le pouvoir de la poésie » ; sujet déjà traité

(1) Celles de M. Braunschvig, de M. Péteut, de M. Lanson. — (2) Cf. Braunschvig, p. 9.

puisqu'il rentre dans l'étude de l'imitation artistique, et qui nous oblige à revenir, notamment, sur la question déjà résolue de l'illusion dramatique (s. 43). Au tome second, Du Bos donne la définition du génie et en analyse les manifestations. Il parle ensuite des siècles illustres et des causes morales qui contribuent au progrès des arts (s. 12) ; puis, des causes physiques, et dans une série de sections importantes (13 à 20), il expose sa théorie du climat et essaie de déterminer les relations qui unissent le physique au moral. Puis, sans transition, il passe à un tout autre ordre d'idées. « Je m'acquitte de la promesse que j'ai faite au commencement de cet ouvrage, d'examiner avant que de le finir, la manière dont la réputation des peintres et la réputation des poètes s'établissent (1). » Il traite donc dans les sections suivantes « du sentiment qui est en nous pour connaître le mérite des ouvrages » (s. 22) et établit la supériorité de ce sentiment intérieur sur la discussion critique.

Il est évident que cette seconde partie du second volume vient un peu tard. Ce qu'elle contient, c'est la théorie du sentiment esthétique qui remplit déjà le premier volume, avec cette différence qu'ici Du Bos l'étudie plus spécialement au point de vue des jugements du public. C'est ici qu'entrant enfin dans le fond de la question, il oppose nettement le sensualisme esthétique au rationalisme intellectuel (s. 23 et 33). C'est ici qu'on trouve, lorsqu'on analyse Du Bos, les citations les plus caractéristiques. L'ouvrage aurait bien plus de force démonstrative si ces considérations étaient incorporées dans le premier volume. Elles devraient précéder les sections 32 et 34 du tome Ier, celles qui prouvent le peu d'importance des fautes commises contre les règles, et expliquent qu'on ne cherche pas dans les poèmes l'instruction, mais le plaisir ; et la section 49, où il est démontré qu'il est inutile de disputer des goûts et des couleurs, et où Du Bos expose déjà sa théorie sensualiste du goût, mais avec moins de netteté, faute des développements nécessaires, et sans les exemples frappants qu'il produit dans son second tome. Donc, il eût été plus court, et d'une meilleure méthode, d'établir solidement la doctrine du goût, inséparable de celle du plaisir de l'art, avant de passer

(1) II. 21, p. 336.

au détail des applications, aux règles de la poésie, de la peinture et de leurs genres divers.

La logique pourrait exiger davantage : si notre sensibilité est dans nos organes, et si la constitution de notre corps dépend des agents physiques, la théorie du climat ne devrait-elle pas être le point de départ de tout l'ouvrage ? Et, de fait, Du Bos anticipe souvent sur sa théorie du climat, notamment quand il explique, au tome Ier, comment les peuples du Midi ont l'imagination plus facile à émouvoir, et comment on peut dire « que la nature s'est enrichie depuis Raphaël » [1].

Mais il n'est pas nécessaire de bouleverser à ce point l'ouvrage de Du Bos, lequel n'a pas voulu être, nous avons dit pourquoi, un philosophe dogmatique, mais un curieux qui note ses observations et discute au fur et à mesure les problèmes qu'elles posent. Il ne conviendrait sans doute pas, à cet adversaire de l'esprit de système, de voir sa pensée réduite en syllogismes et en déductions rigoureuses, conséquences d'une théorie préconçue. L'ordre qu'il a choisi est bien celui de la formation de ses idées. Il est parti de l'expérience, et la première expérience est évidemment l'impression produite par l'œuvre d'art. La théorie du climat n'est qu'une explication destinée à confirmer certaines hypothèses. Nous respecterons donc, autant que possible, la division que l'écrivain a indiquée dans sa préface, et nous examinerons, en premier lieu, la théorie psychologique du plaisir de l'art ; ensuite, ce que M. Lanson appelle « la critique de sentiment conçue d'une façon expérimentale » ; puis, la cause de l'œuvre d'art, c'est-à-dire « une critique scientifique qui consiste dans l'étude de la dépendance de l'œuvre d'art de certaines conditions physiques et sociales ». Et nous aurons ainsi trois divisions que nous intitulerons : la théorie du sentiment et le plaisir de l'art, — la théorie du sentiment et la critique littéraire, — la critique scientifique. La théorie du sentiment, liée à celle du climat, forme cette doctrine physique et matérielle de l'art que Du Bos serre de si près et qui donne l'unité à son ouvrage, dont la composition extérieure paraît si faible. Puis, nous indiquerons les théories qui se dégagent de celles-là, et, en particulier, la critique historique, étudiant les relations qui unissent l'œuvre d'art au public

(1) I. 4, p. 37. I. 39, p. 407 suiv.

des différentes époques, et qui fait de l'art « l'expression de la société ».

Quant à la critique « comparée », elle se rattachera, dans notre analyse, à la théorie du plaisir de l'art, puisqu'elle repose sur le principe de l'imitation, commun à la peinture et à la poésie.

CHAPITRE II

LA THÉORIE DU SENTIMENT ET LE PLAISIR DE L'ART

I. — Le plaisir de l'art

« On éprouve tous les jours que les vers et les tableaux causent un plaisir sensible ; mais il n'en est pas moins difficile d'expliquer en quoi consiste ce plaisir qui ressemble souvent à l'affliction, et dont les symptômes sont quelquefois les mêmes que ceux de la plus vive douleur. L'art de la poésie et l'art de la peinture ne sont jamais plus applaudis que lorsqu'ils ont réussi à nous affliger... J'ose entreprendre d'éclaircir ce paradoxe (¹). »

C'est ainsi que Du Bos pose le problème de l'art, en indiquant d'emblée la difficulté essentielle, celle qui embarrasse le plus le critique, et pourtant le met sur la voie de la solution. Le plaisir de l'art est paradoxal parce qu'il confine sans cesse à la douleur, parce que nous éprouvons du plaisir à contempler, imités par l'art, des objets dont l'impression, dans la réalité, serait pénible. « La nature se soulève contre son propre plaisir (²). » Et en même temps s'annonce la confusion qui affaiblira certaines parties de l'ouvrage : Du Bos tend à identifier l'art avec le pathétique, et ne pourra expliquer que les impressions esthétiques mélangées, en effet, de terreur, de pitié, ou tout au moins d'une forte émotion.

L'art, selon Du Bos, est un divertissement. « L'âme a ses besoins comme le corps ; et l'un des plus grands besoins de l'homme est celui d'avoir l'esprit occupé. L'ennui qui suit l'inaction de l'âme est un mal si douloureux pour l'homme, qu'il entreprend souvent les travaux les plus pénibles, afin de s'épargner la peine d'en être tourmenté (³). » L'idée n'est certainement pas nouvelle. Elle est déjà dans l'admirable chapitre où Saint Augustin nous raconte comment son âme inquiète,

(1) R. C. I. 1, p. 1-3. — (2) Ibid. p. 2. — (3) Ibid. p. 3.

cherchant un aliment pour ses passions, s'enivrait du plaisir de la comédie.

« Un état tranquille, sans agitation et sans périls, aurait été quelque chose d'insupportable pour moi... Comment se peut-il faire qu'on aime ce sentiment de douleur qu'imprime la représentation de certaines situations tristes ou tragiques ? Car on serait bien fâché d'être exposé à quelque chose de semblable. Cependant, la douleur qu'elle cause est ce qu'on aime dans la comédie (1). »

Ainsi Saint Augustin avait constaté dans son âme l'étrange et dangereux attrait de la souffrance. On connaît la pensée célèbre de Pascal sur le « divertissement », et celle de Bossuet, qui a montré l'homme cherchant à s'étourdir aux spectacles pour s'oublier lui-même après avoir oublié Dieu (2). Nicole semble avoir prévu la théorie du théâtre que nous allons trouver dans Du Bos. « Elles (les passions excitées par la tragédie) sont en cela plus dangereuses que le plaisir qu'elles causent n'est point mêlé de ces peines et de ces chagrins qui suivent les autres passions et qui servent quelquefois à les corriger (3). »

Mais pour Bossuet comme pour Nicole et Saint Augustin, le plaisir du théâtre ainsi défini est une perversion. Il est contraire aux mœurs et même à la raison. L'homme normal et sain devrait l'ignorer. La religion et la morale le veulent ainsi. Laïques et ecclésiastiques s'accordent à penser que le but de l'art est d'élever l'âme et l'esprit. « Il est vrai, dit le P. Rapin, que c'est le but de la poésie que de plaire, mais ce n'est pas le principal (4). » L'abbé Massieu avait dit : « le but de la poésie n'est point de plaire à l'imagination comme on le prétend. C'est d'instruire l'esprit et d'éclairer l'intelligence ». L'imagination n'est qu'un moyen (5).

Du Bos au contraire écarte d'emblée l'aspect moral et religieux de la question. Le sentiment esthétique n'est pas dans

(1) *Confessions*, III, chap. 1 et 2. — (2) *Lettre au P. Caffaro*, p. 14. *Maximes sur la comédie*, p. 49.

(3) *Pensées sur les spectacles*, p. 345. Cf. le P. Rapin, *Réfl. sur la poétique*, VII, p. 114-115. La poésie s'étudie à remuer les passions, « dont tous les mouvements sont agréables parce que rien n'est plus doux à l'âme que l'agitation. Elle se plaît à changer d'objet, pour tâcher à satisfaire l'immensité de ses désirs. »

(4) Ibid. p. 115.

(5) *Mém. Acad. Inscr.* t. II. p. 183. Cf. p. 161 suiv. Fraguier, ibid. p. 107 suiv. Lamotte, *Discours sur la poésie en général et sur l'ode en particulier*.

la raison ; il est dans le « cœur », c'est-à-dire, selon Du Bos, dans les sens. Il le considère comme une sensation qu'il ne s'agit pas de juger pour la condamner ou l'absoudre, mais de constater où elle existe et d'expliquer si on le peut. Plus tard il touchera au problème moral ; pour le moment il ne veut connaître que le fonctionnement de la machine humaine.

« Les hommes n'ont aucun plaisir naturel qui ne soit le fruit du besoin... Que ceux qui composent un cours de philosophie, nous exposent la sagesse des précautions que la nature a voulu prendre, et quels moyens elle a choisis pour obliger les hommes par l'attrait du plaisir à pourvoir à leur propre conservation ; il me suffit que cette vérité soit hors de conteste pour en faire la base de mes raisonnements (1). »

On trouverait difficilement, à cette époque, une page plus positiviste et plus scientifique que ce début des *Réflexions*. Parmi beaucoup d'autres, Helvétius s'en inspirera : son matérialisme ne trouvera rien de mieux (2). Avec Du Bos, comme l'a dit M. von Stein, l'esthétique s'est liée à la pathologie (3).

Du Bos insiste sur tout ce qui oppose la spéculation à l'impression. L'âme, pour échapper à l'ennui, peut « s'entretenir elle-même par des spéculations sur des matières soit utiles, soit curieuses, et c'est ce qu'on appelle réfléchir et méditer ». Mais les personnes capables de vivre de leur vie intérieure et de se tenir compagnie à elles-mêmes sont bien rares (4). Du Bos a soin de rappeler que ceux qui prennent la résolution de renoncer au monde peuvent rarement la tenir sans regrets (5). L'autre moyen consiste à s'abandonner aux impressions du dehors. « C'est l'unique ressource de la plupart des hommes contre l'ennui (6). » Voilà pourquoi les hommes se livrent à leurs passions. « Ainsi nous courons par instinct après les objets qui peuvent exciter nos passions, quoique ces objets fassent sur nous des impressions qui nous coûtent souvent des nuits inquiètes et des journées douloureuses : mais les hommes, en général, souffrent encore plus à vivre sans passions, que les passions ne les font souffrir (7). » Nous allons assister au supplice des criminels, quand même nous savons par expérience que ces « tourments effroyables » nous

(1) R. C. I. 1, p. 5-6. — (2) *De l'Esprit*, p. 290-2. — (3) P. 235-236. — (4) R. C. I. 1, p. 7-9. — (5) P. 11. — (6) P. 9. — (7) P. 11-12.

laisseront une impression pénible et prolongée. Nous voyons les exercices des équilibristes avec d'autant plus de plaisir qu'ils sont plus dangereux (1). Les Romains allaient voir des hommes s'égorger; et les Grecs, si philosophes et si humains, ont cédé bientôt à l'attrait de ces spectacles, qui les avaient d'abord remplis d'horreur (2). Les Anglais, si policés et si humains, se passionnent pour des combats d'animaux et des pugilats brutaux. Ainsi s'expliquent encore les tournois de l'ancienne France, les courses de taureaux des Espagnols (3), les jeux de cartes, dont l'attrait, selon Du Bos, se mesure aux risques qu'on y court et non à l'habileté qu'ils exigent.

Mais les passions ont des retours fâcheux. Nous courons de nous-mêmes « après les objets les plus propres à nous déchirer le cœur (4) ». Mais celui qui va assister au supplice d'un criminel en est puni par une émotion trop forte. « Les circonstances du supplice feront sur lui une impression durable, qui le tourmentera longtemps avant que d'être pleinement effacée (5). » Cependant, nous y allons, exactement comme d'autres prennent du vin ou se livrent à d'autres passions, dont ils connaissent pourtant les suites fâcheuses « bien mieux que ceux qui leur font des remontrances (6) ». S'il en est ainsi, n'y aurait-il pas quelque moyen « de séparer les mauvaises suites de la plupart des passions, de ce qu'elles ont d'agréable ? » L'art « ne pourrait-il pas produire des objets qui excitassent en nous des passions artificielles, capables de nous occuper... et incapables de nous causer dans la suite des peines réelles ? »

« La poésie et la peinture en viennent à bout... Les peintres et les poètes excitent en nous ces passions artificielles, et la copie de l'objet, doit, pour ainsi dire, exciter en nous une copie de la passion que l'objet y aurait excité (7). »

La théorie de Du Bos est donc celle des émotions superficielles. Elle avait été précédemment énoncée déjà par Fontenelle, mais dans un passage publié en 1742, et que par consé-

(1) I. 2, p. 13-14. Cf. Helvétius, *L'Esprit*, p. 292. L. Racine, *Poésie dram.* (t. VI.) p. 382.

(2) P. 18-19. — (3) P. 20-22. — (4) P. 12.

(5) P. 13. Cf. Addison, t. IV, p. 297. « (Les spectacles nous donnent) une sorte de plaisir que nous sommes incapables de recevoir lorsque nous voyons une personne actuellement sous la torture parce que l'objet frappe alors nos sens de trop près...» Du Bos rectifie et rétablit la réalité d'un plaisir, mais suivi de retours fâcheux.

(6) I. 2, p. 25. — (7) I. 3, p. 25-28.

quent Du Bos n'a pas connu [1], et entrevue seulement par St-Evremond : « Notre crainte n'est le plus souvent qu'une agréable inquiétude qui subsiste dans la suspension des esprits [2]. »

Addison aussi avait discuté ce problème ; mais sa solution était autre.

« Lorsque nous envisageons des objets si hideux, nous sommes ravis de nous voir à l'abri de tout le danger qu'il y aurait à craindre de leur part... de sorte que plus leur aspect est effrayant, et plus nous goûtons de plaisir à n'avoir rien à craindre de leurs insultes... Nous regardons la terreur qu'une description nous imprime, avec la même curiosité et le même plaisir que nous trouvons à contempler un monstre mort... C'est pour cela même que nous nous plaisons à réfléchir sur les dangers passés, ou à regarder un précipice de loin [3]. »

L'analyse de Du Bos est bien plus approfondie et plus philosophique. Addison met le plaisir de l'imitation dans l'impression de sécurité qu'elle nous donne, la réflexion aidant ; c'est la théorie du « retour sur nous-mêmes ». Pour Du Bos, le plaisir est dans la passion même, dans l'agitation du cœur ; nous aimons un spectacle tragique comme nous aimons assister en spectateur à une partie de cartes où l'on joue gros jeu. Il cite ces vers fameux de Lucrèce :

Suave, mari magno, turbantibus aequora ventis,
E terra magnum alterius spectare laborem.

Et il a raison de ne pas citer les deux vers suivants :

Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas
Sed quibus ipse malis careas quia cernere suave est [4].

En effet, il croit précisément, au contraire de Lucrèce et d'Addison, qu'il nous est agréable de voir souffrir notre semblable. Lessing, disciple de Du Bos pour toute cette théorie, en a trouvé la formule. « Toute passion, même douloureuse, est cependant agréable en tant que passion [5]. »

(1) *Réflexions sur la poétique* (t. III, p. 139). « C'est une douleur affaiblie et diminuée. Le cœur aime naturellement à être remué. Ainsi les objets tristes lui conviennent, et même les objets douloureux, pourvu que quelque chose les adoucisse. Il est certain qu'au théâtre... il reste toujours au fond de l'esprit je ne sais quelle idée de la fausseté de ce qu'on voit. Cette idée... suffit pour diminuer la douleur... et pour réduire cette douleur au degré où elle commence à se changer en plaisir.»

(2) *Diss. sur la trag.* t. III, p. 182. — (3) *Spectateur*, t. IV, p. 295-6 (1712). — (4) Lucrèce, II, v. 1-4. Du Bos, I, 2, p. 13. — (5) Lettre à Mendelssohn, 2 février 1757, t. XII, p. 70.

Tel est donc, selon Du Bos, le rôle de l'art dans la société. C'est une volupté supérieure, un raffinement de sensualité qui nous permet de jouir sans danger de tout le plaisir des passions vraies.

« Comme l'impression que l'imitation fait n'est différente de l'impression que l'objet imité ferait, qu'en ce qu'elle est moins forte, elle doit exciter dans notre âme une passion qui ressemble à celle que l'objet imité y aurait pu exciter... Mais... comme l'impression faite par l'imitation n'est pas sérieuse... (et) n'affecte vivement que l'âme sensitive, elle s'efface bientôt. Cette impression superficielle... disparaît sans avoir de suites durables (1). »

On est étonné qu'après cela, Du Bos ait paru adopter, dans un autre chapitre, l'explication traditionnelle de la fameuse formule d'Aristote : « La tragédie doit purger les passions (2). » Il croit devoir justifier le théâtre devant la morale en nous disant que « purger les passions » veut dire les corriger en faisant voir leurs conséquences funestes (3). C'était notamment l'interprétation de Dacier (4). Mais il est évident que la doctrine de Du Bos doit aboutir à une toute autre explication, à celle qu'avaient donnée avant lui les italiens Castelvetro (5) et Gravina (6) : purger les passions c'est les atténuer, en leur enlevant ce qu'elles ont d'intolérable ; c'est nous apprendre à les supporter, ainsi que le dit Gravina, en nous y accoutumant peu à peu, comme on arrive à résister au poison en le prenant à petites doses, comme on s'habitue à la vraie guerre en faisant la petite. C'est bien ainsi que les esthéticiens allemands ont compris la théorie de Du Bos (7). N'a-t-il tenu à écarter cette conséquence que parce qu'il en devinait l'immoralité ?

Du Bos, en même temps, combat les explications fondées sur le plaisir que nous éprouvons, soit à nous laisser tromper par l'illusion de l'art, soit à la constater et à comparer l'imitation avec l'original.

L'illusion dramatique n'existe pas chez les hommes de sens rassis (8). « Nous n'arrivons pas au théâtre dans l'idée que nous y verrons véritablement Chimène et Rodrigue... et nous y avons encore perpétuellement cent choses sous les yeux, lesquelles,

(1) R. C. I. 3, p. 27-28. — (2) *Poétique*, chap. VI. — (3) I. 44, p. 458-460. — (4) *Poétique d'Aristote*, p. 82. — (5) *Poétique d'Aristote*, p. 117-8. *Œuvres variées*, p. 226-7.
(6) *Tragédie*, p. 6. Cf. Quadrio, t. III, p. 214-220. Batteux, *Les quatre poétiques*, p. 269-279. Laharpe, t. I, p. 72.
(7) Danzel, *Gottsched*, t. I, p. 213. Braitmaier, t. I, p. 186-7. — (8) I. 3, p. 32-34

d'instant en instant, nous font souvenir du lieu où nous sommes et de ce que nous sommes... C'est sans extravaguer qu'on s'y passionne (1) ». Si nous voyions la mort de Phèdre et ses convulsions affreuses, « nous serions plusieurs jours avant que de pouvoir nous distraire des idées noires et funestes qu'un pareil spectacle ne manquerait pas d'empreindre dans notre imagination (2) ». Mais la tragédie fait couler nos larmes sans nous attrister réellement : aussi est-elle un « plaisir pur » (3). Ainsi s'explique encore que la tragédie nous émeuve plus que la comédie, quoiqu'elle soit plus loin de nous à tous les égards, et doive par conséquent, semble-t-il, agir moins fortement sur nos sens : c'est qu'elle nous présente des passions plus violentes (4).

Cette théorie du plaisir de l'art, le XVIIIe siècle tout entier la fera sienne. C'est bien à Du Bos que l'ont empruntée, en France, Mallet, Louis Racine, Batteux, d'Alembert, Marmontel ; en Angleterre, Burke et Hume. En Suisse et en Allemagne, Du Bos a fourni à peu près tout ce que Bodmer et surtout Breitinger, puis Mendelssohn, ont dit de la tragédie. Lessing lui-même — les historiens allemands l'ont reconnu — doit aux *Réflexions critiques* l'essentiel de sa théorie dramatique.

J.-J. Rousseau a contredit Du Bos : le plaisir de l'imitation, selon lui, ne vient point de ce que les émotions sont plus faibles et ne vont pas jusqu'à la douleur, mais de ce qu'elles sont « pures et sans mélange d'inquiétude sur nous-mêmes ». Son explication est donc un peu celle de Lucrèce.

« Il dit (Du Bos) que le poète ne nous afflige qu'autant que nous le voulons ; qu'il ne nous fait aimer ses héros qu'autant qu'il nous plaît. Cela est contre toute expérience. Plusieurs s'abstiennent d'aller à la tragédie, parce qu'ils en sont émus au point d'être incommodés ; d'autres, honteux de pleurer au spectacle, y pleurent pourtant malgré eux : et ces effets ne sont pas assez rares pour n'être qu'une exception à la maxime de cet auteur (5). »

Burke avait fait une réserve semblable : « plus l'illusion est forte, dit-il, et plus le spectacle nous attire (6) ». Il y a du vrai

(1) I. 42, p. 452-3. — (2) I. 3, p. 30. Reproduit dans l'*Encyclopédie*, t. XII, p. 839. — (3) P. 29-31. — (4) I. 7, p. 61-2.

(5) *Lettre à d'Alembert*, p. 193 (texte et note) ; la phrase de Du Bos se trouve dans les R. C. I. 3, p. 31.

(6) Marmontel a repris toute cette discussion avec les arguments de Du Bos. *Eléments de Litt. Œuvres*, t. X, p. 379-381.

dans ces remarques. Mais la phrase de Du Bos citée par Rousseau ne signifie pas nécessairement que nous soyons toujours maîtres de notre émotion. Il insiste au contraire sur la puissance des passions excitées par la tragédie. La suite du passage rétablit sa pensée : sauf quelques « extravagants » nous n'allons pourtant pas jusqu'à confondre le spectacle avec la réalité. Il a voulu dire — et en cela il a raison — qu'au théâtre le plaisir esthétique est distinct de l'illusion, que les personnes sensibles supporteront tout de même plus facilement la vue d'un assassinat sur la scène que dans la rue ; et que la mort de Phèdre peut exciter en nous une belle et forte émotion, sans que nous oubliions que nous sommes en présence d'une œuvre de l'art.

Saint-Marc Girardin, dans une des plus belles pages de sa *Littérature dramatique*, a adopté presque intégralement la doctrine de Du Bos.

« Comme au théâtre la souffrance des personnages n'a rien de réel, il (l'homme) jouit à son aise de son émotion. L'âme se fait un plaisir de l'agitation que lui donne le spectacle des passions humaines, et un plaisir d'autant plus doux qu'elle sait que ces passions ne sont qu'une image et qu'une illusion qu'elle croit sans dangers... (1) »

Est-ce à dire que cette théorie du pathétique résolve le problème de l'imitation artistique? Non — et précisément parce que ce n'est qu'une théorie du pathétique. Selon Du Bos, le plaisir de l'art est avant tout le plaisir de la douleur, parce qu'il est le plaisir de l'émotion, et que l'émotion la plus forte est celle que nous ressentons quand nous voyons nos semblables en proie à la souffrance ou au malheur. Du Bos ne considère l'œuvre d'art qu'en tant qu'elle agite le cœur et remue les passions. Or ce n'est pas là la seule fonction de l'art. Ce n'est pas même celle de l'imitation artistique, telle qu'on l'entendait à son époque. Car au delà de l'imitation des passions, avec ses agréables inquiétudes et ses mouvements voluptueux, on trouve l'imitation générale et quelconque de la nature, et le plaisir calme et désintéressé qu'elle nous procure. Il semble qu'au début tout au moins, le sensualisme, et aussi la préoccupation de ne rien céder aux préjugés philosophiques, religieux et moraux, ait conduit Du Bos à rabaisser le plaisir de l'art et à le

(1) *Cours de litt. dram.*, t. I, p. 3-4.

confondre avec les jouissances matérielles les plus étrangères à l'esthétique. Tout ce début est dans le même ordre d'idées que la fameuse comparaison de l'œuvre d'art avec un ragoût. Du Bos a oublié que les sensations les plus fortes ne sont pas toujours les plus artistiques. Il s'est attaché obstinément à sa théorie des passions parce qu'elle donnait de la force à son sensualisme anticartésien, et aussi parce qu'il était lui même un homme de théâtre, et que c'est au théâtre qu'il a ressenti le plus fortement l'émotion de l'art. Il applique à l'esthétique générale ce qui est vrai — et partiellement vrai — du plaisir des spectacles. Le sentiment artistique est selon lui dérivé dans son origine du plaisir malsain que les Romains éprouvaient à voir couler le sang, ou que la foule pouvait ressentir devant les supplices que la législation de son temps infligeait aux criminels. Et quelques pages plus loin, quand il s'agira de se rendre compte du plaisir que nous donnent les *Bergers d'Arcadie* de Poussin, il se verra obligé de l'expliquer par l'idée de la mort, laquelle ne laisse plus sur les visages « que les restes d'une joie expirante... On s'imagine entendre les réflexions de ces jeunes personnes sur la mort qui n'épargne ni l'âge ni la beauté... on se l'applique à soi-meme et à ceux à qui on s'intéresse [1] ». Du Bos, passant sans transition des combats de gladiateurs aux *Bergers d'Arcadie*, aurait dû se demander si l'harmonieuse composition de Poussin n'éveillait pas des sentiments d'un autre autre ordre que la passion sauvage allumée par un spectacle de sang. Faute de s'être posé cette question, il a réduit fâcheusement le champ de son expérience esthétique. Il ne pourra expliquer dans l'art que les sensations où se mêlent, en effet, « la terreur et la pitié ». Le problème du plaisir de l'art, tel qu'il l'a formulé, le conduit à une explication originale du pathétique mais l'éloigne d'une définition générale du beau. Il a confondu ces deux notions que les esthéticiens de notre temps ont nettement distinguées : le plaisir esthétique, ou le « divertissement » de l'art, et le sentiment du beau ; et la théorie de l'imitation artistique est en somme la partie faible de son ouvrage.

(1) R. C. I. 7, p. 56.

II. — L'Imitation. Ut pictura poesis

L'art est assurément, malgré toutes les distinctions et toutes les réserves dont il convient de tenir compte, une imitation de la nature. Mais de cette vérité si simple l'esprit de système a tiré de si fâcheuses applications qu'à ceux qui connaissent tant soit peu l'histoire de l'esthétique elle apparaît comme une erreur. Car s'il y a plusieurs arts, il doit y avoir aussi plusieurs manières d' « imiter », et la théorie classique tendait à les confondre. L'esprit de généralisation scientifique devait produire ce résultat : il était naturel qu'une théorie générale des arts aboutît à leur donner une unité factice, en attendant que de nouvelles précisions rétablissent les distinctions nécessaires.

La confusion s'est faite, on le sait, à la faveur du fameux vers 361 de l'épître aux Pisons : « ut pictura poesis... » La comparaison était déjà dans Lucrèce (1) ; elle était surtout dans le passage de Simonide cité par Plutarque : « La poésie est une peinture parlante et la peinture une poésie muette (2) ». Que de fois cette formule a été répétée, depuis Cicéron dans sa *Rhétorique à Hérennius* (3) jusqu'à Voltaire, en passant par Scaliger et Vida. En 1694, Du Jon, dans sa *Pictura veterum*, avait réuni et commenté les passages des anciens sur le *ut pictura*, et ils occupaient douze pages de son in-folio (4). Muratori avait développé la pensée de Simonide et longuement traité de la peinture poétique, *dipintura poetica* (5). Et il est vrai que la formule du *ut pictura* a fourni à la critique des comparaisons intéressantes. Elle a déterminé une utile réaction contre la théorie qui faisait de la poésie une branche de l'éloquence, et contribué ainsi à dégager l'esthétique de la rhétorique. Elle a surtout enrichi le vocabulaire de la critique en lui fournissant des comparaisons, des images, des expressions commodes pour un bon nombre

(1) *De natura*, IV. v. 754. Quatenus hoc simile est oculis quod mente videmus.
(2) *Gloria Atheniensium*, ch. III.
(3) Omnes artes quae ad humanitatem pertinent habent quodam commune vinculum et quasi cognatione inter se continentur.
(4) T. I. chap. IV, p. 22-34. Cf. Du Bos, I. 40, p. 426. — (5) *Perfettissima poesia*, p. 54-55, 79, 130-131. 133 suiv.

d'idées abstraites, et ainsi elle a contribué à fixer et à préciser mieux la notion de ces idées mêmes. Au commencement du XVIIIe siècle, à l'époque où Fénelon écrivait qu'Homère « en deux coups de pinceau » met devant nos yeux Pâris et Achille [1] — ces métaphores devenues aujourd'hui banales avaient encore leur originalité et leur saveur.

Mais déjà le *ut pictura poesis* était plus qu'une manière de parler. De cette comparaison bien naturelle, l'esprit d'abstraction avait fait un véritable système, qui d'une part méconnaissait tout ce qui dépasse la pure imitation, et d'autre part confondait les deux arts au détriment de l'un et de l'autre. Du Fresnoy avait répété l'adage dans les premiers vers de son poème, et il en avait tiré la conclusion : c'était que les sujets dignes de la plume du poète sont dignes aussi du pinceau de l'artiste [2]. De Piles aggravait : « La poésie ne fait entendre aucun événement que la peinture ne puisse faire voir... La poésie et la peinture partent du même lieu, tiennent la même route, arrivent à la même fin... [3] ». Du Jon et Félibien recommandaient au peintre les sujets littéraires [4]. Addison, dans un ouvrage que Du Bos connaissait très bien, les *Entretiens sur les médailles*, avait poussé plus loin le parallèle, et montrait, toujours en citant Simonide, la grande affinité de l'art du médailliste et de celui du poète [5]. Dans le *Spectateur* il reprend et retourne sans cesse le *ut pictura*. Il en fait l'épigraphe d'une de ses lettres [6] et il ajoute ailleurs que « la plupart des remarques qui conviennent aux descriptions peuvent s'appliquer aussi à la peinture et à la sculpture [7]» . Dryden avait traduit Du Fresnoy avec une préface intitulée « Parallèle de la poésie et de la peinture » Du Bos connaissait aussi sans doute la *Comparaison de la musique italienne et de la musique française* où Vieuville de Fresneuse avait poussé l'identification des divers arts jusqu'à une symétrie dont l'absurdité sera dépassée à peine par l'abbé Batteux. « Quelle est la beauté de la poésie? c'est de faire avec des paroles ce que le peintre fait avec des couleurs... » La poésie doit décrire les choses si exactement « que le lecteur

(1) *Lettre à l'Acad.* V. (Projet de poétique). Cf. ibid. « la poésie est sans doute une imitation et une peinture ».

(2) P. 1-2. — (3) P. 427-430.

(4) Du Jon, I. ch. 4. p. 27. Félibien. Xe entretien et *Songe de Philomathe* (*Entretiens*, t. II, p. 681 suiv.).

(5) P. 30-31, 69. — (6) Tome 1er (1711). — (7) T. IV, p. 283.

s'imagine qu'il les voit. Ainsi quand Virgile décrit un serpent j'ai peur et je suis prêt à m'enfuir... (1) ».

Vieuville avait proposé de même au peintre de tromper les yeux. La doctrine de l'imitation devait aboutir à faire du trompe-l'œil le comble de l'art. Que de fois n'a-t-on pas cité, au XVIIe et au XVIIIe siècles, les raisins de Zeuxis, que les oiseaux viennent becqueter, et le rideau de Parrhasius, vers lequel Zeuxis lui même avance la main pour l'écarter ! Comme dans Vieuville, on les trouve dans Longepierre (2) et dans Roger de Piles. Pour cet amateur pourtant si intelligent, l'essence de la peinture est « de surprendre les yeux et de les tromper s'il est possible (3) ». Il convient de dire que de Piles — comme Du Bos — voyait dans l'imitation une réaction contre le « beau idéal » qui éloignait de la nature.

D'autres cependant avaient su que la pure imitation est le degré le plus bas de l'art. Perrault l'avait dit dans l'un de ses meilleurs chapitres. Selon lui, les Athéniens n'ont pas été aussi ridicules que le prétend l'histoire, lorsqu'ils ont sifflé le paysan qui faisait crier un jeune porc caché sous son manteau, et applaudi le comédien qui imitait le cri de l'animal. L'acteur devait plaire plus que l'animal lui-même « parce que le comédien qui représentait cet animal en avait étudié tous les tons les plus marqués et en les ramassant ensemble remplissait davantage l'idée que tout le monde en a (4) ». Dans la peinture, de même, il prouvait la vulgarité du trompe-l'œil. « De semblables tromperies se font tous les jours par des ouvrages dont on ne fait aucune estime. Cent fois les cuisiniers ont mis la main sur des perdrix et sur des chapons naïvement représentés... Qu'en est-il résulté ? On a ri et le tableau est demeuré à la cuisine (5). » Du Bos avait retrouvé ce passage dans le *Dictionnaire* de Bayle (6) : il devait reprendre cette idée et la développer.

Disons dès à présent, à la décharge de Du Bos, qu'il n'a pas, dans l'histoire du *ut pictura poesis*, la responsabilité qu'on pourrait croire. Il a eu le tort évidemment d'adopter cette formule, et d'en faire l'épigraphe de son livre. Mais elle lui avait rendu de réels services. Une esthétique ne pouvait naître que si l'atten-

(1) 1704. Cité par le *Journal de Trévoux*, novembre 1704, p. 1888. — (2) P. 144. — (3) P. 17.10. — (4) *Parallèles*, t. III, p. 216. — (5) T. I, p. 157. — (6) Art. *Zeuxis*, t. IV, p. 551.

tion se portait sur les rapports des deux arts et sur les considérations qui leur sont communes. C'était le moyen de mettre la critique littéraire, comme l'a dit Brunetière, « sur le chemin de l'esthétique générale [1] ». On a reconnu précisément en Du Bos le premier « philosophe » de l'art, le premier écrivain qui ait « fondé l'esthétique sur un principe général [2]. » A ce point de vue, le terme d' « artisan » dont il se sert pour désigner indifféremment les poètes et les peintres est déjà en lui-même une nouveauté considérable. Le *ut pictura* ne lui a donc pas été inutile. Remarquons de plus qu'il lui a été une arme dans sa lutte contre le rationalisme. La poésie était devenue, pour les théoriciens qu'il combattait, un exercice de l'intelligence, une construction de l'esprit. En la rapprochant de la peinture, il la faisait rentrer dans le domaine des sens [3]. Le rôle de l'impression immédiate, de la sensation non raisonnée, est plus manifeste dans la peinture : la comparaison en révélait l'importance dans la poésie même. Le caractère d'un beau poème était d'être « sensible » et émouvant comme ces tableaux de maître que Du Bos décrivait si complaisamment.

Le sensualisme esthétique s'accommodait même si bien du *ut pictura poesis* qu'il devait conduire à confondre le sentiment de l'art avec la sensation de la chose elle même [4]. Le sens destiné à juger de l'imitation artistique est, selon Du Bos, « le sens même qui aurait jugé de l'objet que le peintre, le poète ou le musicien ont imité. C'est l'œil, lorsqu'il s'agit du coloris d'un tableau. C'est l'oreille, lorsqu'il est question de juger si les accents d'un récit sont touchants ». Et s'il s'agit d'une œuvre capable d'émouvoir « le sens destiné pour en juger est le sens même qui aurait été attendri [5] ». C'est pourquoi un mauvais acteur sera tout de même émouvant, s'il est passionné. « La nature, dont ils font entendre la voix, supplée à leur insuffisance [6]. »

Après de telles affirmations, on comprend à peine pourquoi Du Bos fait du sens esthétique un sixième sens. Crousaz et Hutcheson avaient évidemment donné de l'imitation artistique une explication plus philosophique quand ils avaient détaché

(1) *Evolution de la critique*, p. 120.
(2) Sulzer, *Allg. Theorie*, art. *Aesthetik*, t. I, p. 35. Betz, p. 200. Justi, t. I, p. 300.
(3) Cf. Servaes, p. 76-98. — (4) Cf. Morel, p. 371. — (5) R. C. II, 22, p. 341-2. — (6) I. 4, p. 41. Cf. Stein, p. 232.

l'art de la réalité, et expliqué le plaisir qu'il nous cause par la perception d'un rapport d'unité entre l'objet et l'imitation (1) ; et Addison aussi, dans sa théorie des plaisirs primitifs et des plaisirs dérivés (2).

Cependant Du Bos ne s'en est pas tenu à ce sensualisme vulgaire. Ses idées lui viennent, et cela est somme toute heureux, moins de ses principes, qui étaient peu sûrs, que de son observation, qui était excellente. Il sait malgré tout que la peinture n'est pas l'art de tromper les yeux, comme il sait que l'émotion dramatique est distincte de l'illusion, avec laquelle Diderot lui même la confondra parfois (3). Il est même revenu sur ce point avec une insistance particulière. Une section réfute le sentiment de ceux qui ont cherché dans l'illusion « la première cause du plaisir que nous donnent les spectacles et les tableaux. Le tableau peint par Raphaël ne tire pas son mérite de ce qu'il en impose assez... pour nous faire croire que nous voyons véritablement Saint Pierre et Saint Paul (4) ». Puis il rappelle les exemples classiques de peinture trompe-l'œil et il conclut « que nos tableaux peuvent bien quelquefois nous faire tomber en illusion, mais non pas que l'illusion soit la source du plaisir que nous font les imitations poétiques ou pittoresques (5) ». Et la preuve en est dans le fait que le plaisir continue quand l'illusion a disparu, et qu'il est même plus grand, lorsque nous voyons l'œuvre pour la seconde fois. « Alors l'esprit se livre sans distraction à ce qui le touche (6). »

Voilà l'absurdité du trompe-l'œil démontrée avec bien plus de force encore que chez Perrault. Il semble que Du Bos est sur la voie d'une explication générale qui rompra avec la théorie de l'imitation telle qu'on la comprenait de son temps. Malheureusement, il reste à moitié chemin : il ne touche à la peinture qu'incidemment, et se limite obstinément au plaisir du pathétique, c'est-à dire à celui de tous les sentiments esthétiques auquel se mêlent plus d'éléments étrangers à l'art.

Même insuffisance lorsque son sujet l'amène à parler des

(1) Crousaz, p. 119. Hutcheson, t. I, p. 72. — (2) *Spectator*, t. IV, lettres 47 et 49, p. 279-293.

(3) « La perfection d'un spectacle consiste dans l'imitation si exacte d'une action que le spectateur, trompé sans interruption, s'imagine assister à l'action même. » *Les Bijoux indiscrets*. T. V, p. 118.

(4) I. 43, p. 451-3. Cf. ci-dessus, p. 207-8. — (5) Ibid., p. 454-5. — (6) Ibid. p. 456-7. I. 3, p. 32-34.

objets qui, dans la réalité, n'intéressent pas, et dont l'imitation cependant nous plaît et nous attache. C'est là une question très importante et qui découvre toute l'étendue du problème. Du Bos répond simplement que dans ce cas nous nous intéressons, non pas à l'objet imité, mais au talent de l'imitateur. « C'est moins l'objet qui fixe nos regards que l'adresse de l'artisan... On trouvera toujours que j'ai raison d'avancer que l'imitation ne fait jamais sur nous plus d'impression que l'objet imité en pourrait faire (1). » Cette explication n'est point neuve : le P. Bouhours déjà l'avait indiquée (2). Du Bos lui a donné une nouvelle autorité, et tout le siècle après lui l'a répétée : Louis Racine, Burke, d'Alembert. Diderot l'a combattue (3) ; mais Lessing l'a acceptée malgré tout ce qui aurait pu la lui faire rejeter.

Partant de cette donnée, Du Bos établit ou plutôt maintient, dans la poésie comme dans la peinture, la hiérarchie classique des genres basée sur celle des sujets, l'intérêt d'un tableau étant proportionné à celui de l'objet imité, et les objets les plus intéressants étant ceux qui excitent nos passions. « La plus grande imprudence que le peintre ou le poète puissent faire, c'est de prendre pour l'objet principal de leur imitation des choses que nous regarderions avec indifférence dans la nature (4). » La nature morte (5), le paysage sont classés genres inférieurs. « Le plus beau paysage, fût-il du Titien ou du Carrache, ne nous intéresse pas plus que le ferait la vue d'un canton de pays affreux ou riant... Comme il ne nous touche guère, il ne nous attache pas beaucoup (6). » La peinture de genre, hollandaise ou flamande, est condamnée aussi. « On ne regarde pas aussi longtemps un panier de fleurs de Baptiste ni une fête de village de Téniers qu'on regarde un des sept sacrements du Poussin... (7). Nous louons l'art du peintre à bien imiter, mais nous le blâmons d'avoir choisi pour l'objet de son travail des sujets qui nous intéressent si peu (8). » Les peintres intelligents sont ceux qui ont placé dans leurs paysages des figures, « un sujet composé de plusieurs personnages dont

(1) I. 10, p. 69, 71. — (2) *Manière de bien penser*, p. 238.
(3) Note de la trad. de Shaftesbury, *Recherches sur la vertu et le mérite*, I. I, p. 34.
(4) R. C. I. 6, p. 52. — (5) I. 10, p. 69.
(6) I. 6, p. 54. Reproduit dans l'*Encycl.* art. *Paysage*. V. *App.* I ; Vial et Denise, p. 348-9. — (7) I. 10, p. 70. — (8) I. 6, p. 53.

l'action fût capable de nous émouvoir » ; ceux surtout qui y ont introduit « des hommes agités de passions, afin de réveiller les nôtres (1) ». Et voilà comment Du Bos en arrive à chercher avant toute chose, dans les paysages de Poussin, la pitié et la terreur tragiques.

A cette époque, qui est celle de Watteau, et où des amateurs éclairés s'éprenaient de la peinture familière, c'était retarder sur l'art que de s'en tenir à la hiérarchie classique formulée par Lebrun et par Félibien : les objets inanimés, les paysages, les animaux, les hommes (2). Parmi les peintres du Nord, Du Bos n'admet que Rubens et l'école d'Anvers (3). Les autres ne paraissent que comme exemples de « génies limités », et limités à la partie la moins noble de l'art. « Sans invention dans leurs expressions, incapables de s'élever au-dessus de la nature qu'ils avaient devant les yeux, ils n'ont peint que des passions basses ou bien une nature ignoble. La scène de leurs tableaux est une boutique, un corps de garde, ou la cuisine d'un paysan : leurs héros sont des *faquins* (4). » Ailleurs même il prononce qu'en Hollande, on n'a guère vu « que des peintres morfondus (5) ».

Mais ce n'était pas retarder sur la critique, — au moins sur celle qui émettait des prétentions philosophiques. Crousaz, Hutcheson, Addison ont cherché, comme Du Bos, à analyser le plaisir de l'imitation des objets insignifiants, ou vulgaires, et ils ne sont pas arrivés à des solutions plus ingénieuses. Ils admettent que le plaisir de l'imitation est indépendant de la sensation directe de la chose, mais ils lui donnent une place secondaire dans leur esthétique et concluent comme Du Bos à une hiérarchie des genres basée sur l'intérêt « humain » des sujets (6). La preuve du succès des solutions de Du Bos est dans l'*Encyclopédie*, qui lui a emprunté les sections où il développe les conséquences de son principe de l'imitation, les règles de la composition, le choix des sujets, l'ordonnance poétique, la vraisemblance (7).

(1) Ibid., p. 54. — (2) Cf. Fontaine, p. 56.197-8. — (3) R. C. II. 7, p. 73. — (4) Ibid., p. 72. — (5) II. 13, p. 155-6.

(6) Addison, *Spectator*, t. IV, l. 49, p. 294, imitation des objets vulgaires et supériorité des peintures dont le sujet est agréable ; exemple : le Paradis de Milton supérieur à l'Enfer. Crousaz,, p. 119. Hutcheson, I, p. 72, distinction de la beauté comparative et de la beauté réelle ; II, p. 328, les tableaux intéressants sont ceux qui représentent des actions morales, des caractères ou des passions.

(7) Voir ci-dessous, 2e partie, l. II, chap. II, § 2, et *Appendice*, I.

Cependant, Du Bos était sur la voix d'une explication meilleure puisqu'il avait distingué le sentiment esthétique de l'illusion pure. Son sensualisme, qui l'avait amené à chercher dans la nature même des objets, et non plus dans le « beau idéal » la cause de l'émotion esthétique, devait le conduire aussi à à donner une importance toute nouvelle à la forme — c'est-à-dire à ce qui frappe les sens — et à abolir ainsi la distinction et la hiérarchie de la forme et du fond. Il n'était point insensible au charme et à la séduction du coloris. Il reconnait chez ces mêmes Hollandais, que la vulgarité de leurs sujets condamne à un rang inférieur, un charme extraordinaire. « On est enchanté par la magie de leur clair obscur... Ils sont parvenus à peindre la lumière même (1). » Il va jusqu'à donner à la couleur la même importance qu'au dessin, et tout un chapitre prouve « qu'il est inutile de disputer si la partie du dessin et de l'expression est préférable à la partie du coloris », c'est-à dire, si Titien est préférable à Poussin (2).

Il semble que ces affirmations, si contraires à celles de Lebrun et de Félibien, auraient dû aboutir, chez Du Bos, à un judicieux éclectisme : mais sa préoccupation dominante, qui est celle du théâtre et du pathétique, l'a ramené à une appréciation toute littéraire de la peinture.

III. — Les limites des arts

Il est attristant de constater combien Du Bos a mal su tirer parti de certaines de ses idées. Il a adopté la devise de la confusion des arts, et pourtant, parmi les auteurs de son temps, aucun ne s'était préoccupé davantage d'en marquer les limites. C'est un point sur lequel, du reste, justice lui a été rendue, même par ceux qui l'ont traité sans bienveillance (3). Il distingue soigneusement les sujets « propres spécialement pour la poésie » et ceux qui conviennent à la peinture (4). « Un poète peut nous dire beaucoup de choses qu'un peintre ne saurait nous faire entendre (5). » Il peut exprimer toute la série des senti-

(1) II. 7, p. 72-3. — (2) I. 49.

(3) V. Morel, p. 381 ; Péteut, p. 52 suiv., et l'excellent chapitre de M. Braunschvig sur la *Critique comparée*, p. 57 suiv. Stein, p. 194. Crouslé, *Lessing*, p. 136. Servaes, p. 76-7. Fontaine, p. 203.

(4) I. 13. — (5) Ibid., p. 84.

ments qui ne correspondent à aucune expression du visage et à aucune attitude caractérisée. Un peintre pouvait nous montrer la colère superbe du vieil Horace : il lui était impossible de rendre le « qu'il mourût (1) ». Les peintres ont si bien senti leur infériorité, qu'ils ont recouru aux inscriptions, aux banbanderolles sortant de la bouche des personnages, usage ancien, moins ridicule qu'il n'y paraît, et que Coypel a rétabli (2). De plus, le poète peut multiplier les traits : « Si quelques uns des traits avortent... d'autres traits plus heureux peuvent venir au secours des premiers (3) ». Du Bos enfin, a approfondi la distinction essentielle, indiquée déjà par Félibien (4), et qui résulte du fait que le peintre ne nous montre qu'un instant de l'action, tandis que le poète peut nous décrire la succession des événements dans le temps. « Comme le tableau qui représente une action ne nous fait voir qu'un instant de sa durée, le peintre ne saurait atteindre au sublime que les choses qui ont précédé la situation présente jettent quelquefois dans un sentiment ordinaire (5). » C'est là, insuffisamment exprimée, il est vrai, mais nettement perçue, et illustrée surtout de beaucoup d'exemples, l'idée du *Laocoon* de Lessing : la peinture représentant des objets dont les portions coexistent dans l'espace, la poésie des objets qui se succèdent dans le temps, ou actions (6).

Du Bos a également déduit quelques-unes des conséquences les plus importantes de la distinction des arts, fondée sur la différence des signes qu'ils emploient. Le peintre a sur le poète l'avantage de présenter *à la fois* tous les détails du sujet et de faire saisir ainsi sans effort une foule de détails que le poète ne peut exprimer que dans des descriptions minutieuses. « Rien n'est plus facile au peintre intelligent que de nous faire connaître l'âge, le tempérament, le sexe, la profession, et même la patrie de ses personnages (7)... » Le poète ne pourrait exprimer ces choses sans un « détail ennuyeux ». D'ailleurs, remarque Du Bos, « la poésie manque d'expressions propres à nous instruire de la plupart de ces circonstances (8) ». Pour les mêmes raisons, les *Réflexions*, nous le verrons, condamnent dans la

(1) P. 85. — (2) P. 91-2. — (3) P. 92. Cf. Lessing, *Laocoon*, IV. — (4) 6e entretien ; t. II, p. 29. Cf. p. 422-3. — (5) R. C. I. 13, p. 87.

(6) *Laocoon*, XVI, p. 126-7. Batteux, *Discours sur la musique*, p. 243-4.257. Diderot. *Essai sur la peinture*, t. X, p. 497. Marmontel, *Poétique française*, t. I, p. 40.

(7) R. C. I. 13, p. 96. — (8) P. 95-96.

peinture les allégories compliquées : il ne faut pas qu'un tableau soit une énigme proposée aux curieux (1). Ici encore, devançant Lessing, Du Bos a combattu deux des plus fâcheuses conséquences du *ut pictura*, l'abus de l'allégorie en peinture et de la description dans la poésie. Lessing sera évidemment bien plus frappant quand il démontrera que le poète ne peut noter qu'un seul trait, faute de quoi leur succession dans le discours empêche leur recomposition dans l'esprit, et quand il fera remarquer qu'Homère ne décrit même pas la belle Hélène (2). Néanmoins, Du Bos avait suffisamment insisté sur les conditions différentes de la peinture et de la poésie pour que ses idées pussent être le point de départ d'une réaction contre la doctrine qui les confondait, et qui conduisait, dans la poésie, aux minuties des « peintures », tandis qu'elle imposait aux peintres les procédés et les sujets de la littérature.

Malheureusement, sur ce point encore, Du Bos a laissé à d'autres le soin de réduire en principes clairs les théories qu'il avait exposées, et surtout d'en développer toutes les conséquences utiles. Son long parallèle des deux arts, au lieu de les opposer l'un à l'autre dans leurs différences, n'insiste que sur les caractères communs qui peuvent les rapprocher. C'est pour cela que malgré l'estime dans laquelle Du Bos tient le coloris, il s'obstine à ne considérer dans la peinture que l' « expression », c'est-à dire la traduction détaillée des sentiments de l'âme par les jeux de la physionomie. Il blâme l'énigme des allégories, mais il apprécie fort la devinette des « expressions variées ». La poésie du peintre consiste selon lui « à bien imaginer quelles passions et quels sentiments l'on doit donner aux personnages, suivant leur caractère et la situation où on les suppose, comme à trouver les expressions propres à rendre ces passions sensibles, et à deviner ces sentiments (3) ». C'est pourquoi il regrette de ne pas voir, dans la *Naissance de Louis XIII*, de Rubens, des femmes de la cour « les unes contentes, les autres transportées de joie, quelques-unes sensibles aux douleurs de la reine, et d'autres un peu mortifiées de voir un dauphin en France (4) ». Il pratique le jeu qui consiste à trouver un caractère différent à chacun des douze apôtres de la Cène, et il découvre que parmi les

(1) I. 24, p. 204. — (2) *Laocoon*, XVI, XVII, XX. — (3) R. C. I. 24, p. 197. — (4) Ibid.

vieillards de la *Suzanne* de Coypel « l'un paraît bilieux, l'autre sanguin et mélancolique (1) ».

La peinture est ainsi asservie à la littérature. A ce prix, pourtant, elle lui sera supérieure. La théorie sensualiste de l'imitation rendait cette conclusion inévitable. Les distinctions si judicieuses que nous venons de voir, dans le choix des sujets propres à chacun des deux arts, laissaient à la poésie, il est vrai, l'avantage considérable d'un domaine plus étendu. Mais, du moment que l'impression donnée par l'imitation, sans être une illusion, doit cependant être semblable à celle de la chose imitée, il est clair que la peinture agira plus « directement » et par conséquent plus fortement sur nos sens. « La vue a plus d'empire sur l'âme que les autres sens... on peut dire, métaphoriquement parlant, que l'œil est plus près de l'âme que l'oreille (2). » Addison l'avait déjà dit (3) : Du Bos complète cette pensée par sa distinction des « signes naturels » et des « signes artificiels » ou arbitraires. C'est même mal dire que parler de signes à propos de la peinture. « C'est la nature même que la peinture met sous nos yeux (4). » Les mots n'agissent qu'indirectement sur nos sens, par l'intermédiaire de l'esprit, et de l'imagination qui transforme les idées en impressions. « Il est un principe incontestable dans la mécanique que la multiplicité des ressorts affaiblit toujours le mouvement (5). »

En outre, Du Bos nous l'a dit, les sujets les plus nobles et les plus dignes d'inspirer un grand artiste sont ceux qui excitent les passions, avec leur cortège d'émotions et de sensations violentes, ceux où l'effroi se mêle au plaisir. Et là encore — à sujet égal, pourrions-nous dire — la peinture aura l'avantage. Ce n'est pas le récit de l'assassinat de César qui a rempli le peuple romain de terreur et d'indignation ; c'est la robe sanglante étalée sous ses yeux (6). De même, nous serons bien plus émus quand nous verrons Brutus et Cassius plongeant leurs poignards dans le sein de César, que lorsque un poète nous racontera cette scène de son mieux (7). Un des critiques

(1) I. 13, p. 98-99.102. Cf. Félibien, t. II, p. 595. — (2) I. 40, p. 414.

(3) *Spectator*, t. IV, p. 280. « La description est bien plus éloignée que la peinture des choses qu'elle représente. »

(4) I. 40, p. 415. Cf. Laocoon, éd. Blümner, *Fragments*, p. 299. Batteux. *Beaux-Arts réunis*, p. 253. Marmontel, *Poét. fr.* I, p. 43.46.

(5) Ibid., p. 416. — (6) I. 40, p. 421. — (7) I. 13, p. 105.

étrangers qui doivent le plus à Du Bos, l'Anglais Burke, s'est séparé nettement de lui sur ce point (1).

Du Bos n'admet qu'une exception à la loi qui assigne aux poèmes un rang inférieur, et c'est celle qu'on pouvait attendre : elle est en faveur de la tragédie. « Il est très rare qu'un tableau fasse pleurer... les tragédies font souvent cet effet (2). » C'est que la tragédie est un spectacle, une peinture, et qu'elle ne nous présente pas un seul tableau, mais plusieurs, « qui nous conduisent comme par degrés à cette émotion extrême qui fait couler les larmes (3) ».

Du Bos aurait défendu peut-être ces conclusions en disant qu'elles lui étaient fournies par l'expérience. En effet, parmi les poèmes, du moins parmi les poèmes français, que Du Bos connaissait alors, les tragédies seules égalaient en puissance d'émotion les tableaux des grands maîtres. Où donc — en dehors de Corneille et de Racine — aurait il trouvé une œuvre littéraire capable d'émouvoir aussi vivement son imagination, et de lui fournir d'aussi riches sensations que les grands morceaux de Raphaël ?

Quant à la musique, Du Bos ne s'en fait pas une idée moins haute. Si la peinture imite directement les objets visibles, la musique est l'expression la plus naturelle de ce qui ne se voit pas, des sentiments de l'âme. Les sons « ont une force merveilleuse pour nous émouvoir, parce qu'ils sont les signes des passions, institués par la nature dont ils ont reçu leur énergie (4) ». De là le rôle considérable que les Anciens avaient donné à cet art. Cependant les musiciens eux aussi eurent à se plaindre des *Réflexions critiques*. La musique que Du Bos connaît et qu'il admire est celle de l'Opéra ; et il semble ne la comprendre que comme une harmonie imitative. « Le musicien imite les tons, les accents, les soupirs, les inflexions de voix, enfin tous ces sons à l'aide desquels la nature même exprime ses sentiments... Cet art a voulu encore faire des imitations de tous les bruits qui sont les plus capables de faire impression sur nous, lorsque nous les entendons dans la nature. » Et la musique parfaite sera la symphonie de Marais qui imite la tempête, le fracas des vents et le mugissement des flots qui se brisent contre les rochers (5).

(1) P. 108. — (2) I. 40, p. 422. Cf. Marmontel, *Poét. fr.*, t. I, p. 46. — (3) Ibid. p. 424. — (4) I. 45, p. 467. Cf. Stein, p. 132-3. — (5) Ibid., p. 466.470-1.

Toutes ces solutions sont donc bien dans la logique d'une théorie qui cherche dans l'imitation artistique le frémissement et les larmes, — d'une théorie conçue au théâtre et pour le théâtre. Mais chemin faisant, Du Bos avait aperçu d'autres aspects du sentiment de l'art ; il les a indiqués sans découvrir toutes les idées fécondes qu'ils auraient dû lui suggérer. Son expérimentalisme semble parfois n'être qu'un moyen commode d'éviter l'effort de la généralisation. Mais son esthétique n'en demeure pas moins fort supérieure à celle de ses contemporains. Cette théorie de l'imitation, qu'il avait trouvée toute faite et que d'autres avaient systématisée, il s'est efforcé au contraire d'en atténuer la rigueur. Il a intelligemment cherché à limiter les explications du *ut pictura poesis*. D'autres déjà avaient érigé cet adage en doctrine, et se chargèrent après lui d'aggraver la confusion. C'est Fraguier, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions l'année même de la publication des *Réflexions* (1) ; ce sont les Suisses Bodmer et Breitinger, qui ne sont pas loin de penser que l'art est dans l'illusion ; c'est l'Anglais Spence, qui pense qu'aucun trait ne saurait être bon dans une description poétique s'il n'est également convenable dans une statue ou dans un tableau (2). Batteux est celui de tous qui est allé le plus loin dans la systématisation inintelligente du *ut pictura*. Cette maxime, nous dit-il, l'a « frappé », comme s'il l'avait découverte ; et à l'examen il l'a trouvée vraie, si vraie qu'il se dispense de répéter à propos de la peinture, les règles qu'il a établies pour la poésie. « Il n'y a qu'à changer les noms et à mettre peinture, dessin, coloris, à la place de coloris, de fable, et de versification (3). » Un anonyme publie en 1737 un *Parallèle de la poésie et de la peinture* et en 1770 Dom Sensaric écrit l'*Art de peindre à l'esprit* (4). Jusqu'à la fin du siècle, le mot d'Horace et de Simonide sera paraphrasé et traduit en vers et en prose. Il faussera le jugement d'hommes intelligents comme Caylus, qui demandera au peintre de chercher ses sujets dans l'œuvre des poètes et de traduire par l'expression les sentiments des héros d'Homère et de Virgile. Dide-

(1) *Mém. Acad. Inscr.*, t. VI, p. 266-7. — (2) P. 67.

(3) *Beaux Arts réunis*, p. XV, 164. *Cours de Belles Lettres*, t. III, p. 262. « C'est dans l'un et dans l'autre (des arts) même invention, même disposition, même génie, même goût. »

(4) Nous citons ces ouvrages, qu'il nous a été impossible de trouver à temps, d'après M. Mornet, *Le Sentiment de la Nature*, p. 383. Cf. p. 337 et suiv. 382 et suiv.

rot est tout près encore de l'opinion traditionnelle, et sa critique d'art ne marque guère de progrès sur celle de Du Bos [1].

Que notre abbé ait sa part de responsabilité dans cette erreur collective, peut-être. S'il n'est pas le théoricien du *ut pictura*, il reste l'auteur du plus gros livre qui ait été placé sous cette épigraphe malheureuse ; il a conduit la poésie et la peinture « la main dans la main » durant les onze cent pages de ses deux premiers volumes, et sur le frontispice qu'Eisen a placé en tête de l'édition in-4° de 1755, on voit la peinture avec un bandeau sur la bouche pour bien montrer qu'elle est une poésie muette. On comprend pourquoi bien des lecteurs ont retenu surtout de son livre l'épigraphe qui paraît en donner la formule. Mais ils l'avaient mal lu.

(1) Salon de 1765, t. X, p. 333-4. *Essai sur la peinture*, chap. IV. (t. X.) *De la poésie dram.*, t. VII, p. 353-4.

CHAPITRE III

LA THÉORIE DU SENTIMENT ET LA CRITIQUE LITTÉRAIRE

I. — Le sentiment individuel

Le principal mérite de Du Bos est sans doute d'avoir détaché la critique littéraire du dogmatisme intellectuel et du rationalisme des géomètres. Peu importe au fond que son sensualisme ait été incomplètement formulé et insuffisant comme doctrine philosophique. Ce qui intéresse l'histoire littéraire, ce sont les théories particulières que ce sensualisme a fait naître, et celles qu'il a fortifiées en leur donnant la garantie et l'appui d'un principe philosophique nouveau. On savait que la grande règle était de plaire ; mais dans la critique, cette idée était restée incertaine et stérile, parce qu'elle était subordonnée à d'autres idées dont la vérité paraissait plus évidente et la valeur plus haute. Du Bos affranchit enfin le sentiment de l'autorité de la raison. Il pose un principe nouveau qui change les soupçons en certitudes, et groupe en un système solide ce qui n'était jusqu'à lui qu'idées vagues et impressions. L'art n'étant un plaisir que parce qu'il est une émotion, c'est le sentiment qui en est juge et non plus la raison. Et ce sentiment n'est plus, comme le « goût », une opération rapide de l'intelligence affinée par l'exercice, mais une émotion physique, une réaction des organes analogues au toucher et à l'odorat, un sens nouveau et une nouvelle sensualité. Le « je ne sais quoi » de l'ancienne critique devient la plus positive et la première des réalités. La comparaison imaginée par Molière se place au centre de la nouvelle critique.

« Raisonne-t-on pour savoir si le ragoût est bon ou s'il est mauvais, et s'avisa-t-on jamais, après avoir posé des principes géométriques sur la saveur et défini les qualités de chaque ingrédient..., de discuter la pro-

portion gardée dans leur mélange, pour décider si le ragoût est bon ? On n'en fait rien... Il en est de même en quelque manière des ouvrages d'esprit... Il est en nous un sens destiné pour juger du mérite de ces ouvrages, qui consistent (1) en l'imitation... C'est ce sixième sens qui est en nous, sans que nous voyions ses organes... C'est enfin ce qu'on appelle communément le sentiment... Le cœur s'agite de lui-même, et par un mouvement qui précède toute délibération, quand l'objet qu'on lui présente est réellement un objet touchant... Notre cœur est fait, il est organisé pour cela. Son opération prévient donc tous les raisonnements, ainsi que l'opération de l'œil et celle de l'oreille les devancent dans leurs sensations (2). »

Ainsi c'est par l'émotion seule que nous sommes renseignés sur la valeur d'une œuvre d'art. De même que pour apprécier le coloris d'un tableau il faut avoir « l'œil voluptueux » (3), de même pour percevoir la beauté poétique nous possédons un sixième sens, et ce sens existe, plus ou moins développé ou exercé, chez tous les hommes. « Il est aussi rare de voir des hommes nés sans le sentiment dont je parle, qu'il est rare de trouver des aveugles nés (4). »

Dès lors, la critique géométrique est condamnée : toutes les discussions sur les règles, sur les convenances littéraires, sur le plan et le « dessein » des poèmes, tout ce qui se fait à tête reposée, tout ce qui n'est que logique et raisonnement, tout cela se trouve sans valeur. « On doit compter pour rien les analyses et les discussions en une matière qui ne doit pas être décidée par la voie du raisonnement (5). » Sans doute, lorsqu'un ouvrage nous a déplu, nous avons le droit de nous demander la raison de cette impression fâcheuse ; mais l'esprit ne peut se livrer à cette recherche que « pour justifier le jugement que le sentiment a porté (6) ». La discussion et l'analyse peuvent être admises « lorsqu'il s'agit de trouver les causes qui font qu'un ouvrage plaît ou qu'il ne plaît pas (7) » ; mais dans la question de fait : l'ouvrage est-il mauvais ou bon ? nous ne nous fierons jamais qu'au sixième sens. Et nous revenons à l'exemple du ragoût, dont l'abbé Trublet se plaignait plus tard, non sans quelque sujet, qu'on eût abusé (8). La raison peut faire découvrir la faute qui a rendu la sauce mauvaise, mais le goût seul nous assurera qu'elle l'est.

(1) Texte de Du Bos. L'édition Pissot introduit la faute *consiste*. — (2) R. C. II. 22, p. 341-3. Cf. II 7, p. 79-80. — (3) I. 49, p. 511. — (4) II. 22, p. 343. — (5) II. 25 p. 538. — (6) II. 22, p. 341. — (7) P. 340. — (8) Trublet. t. II, p. 73. III, p. 176.

Le conflit de la raison et du sentiment est dès lors résolu. On s'était méfié du sentiment, au point que l'on se croyait d'autant meilleur juge que l'on s'y abandonnait moins. C'était en s'excusant, et timidement, qu'on l'opposait parfois aux déductions logiques. Désormais le sentiment triomphe ; il juge et prononce seul, et l'analyse rationnelle n'intervient plus que pour confirmer ses arrêts. Il n'existe plus d'autre autorité que l'expérience, que les réactions du sixième sens, constatées directement sur nous-mêmes, ou historiquement, sur le public d'autrefois.

« S'il est quelque matière où il faille que le raisonnement se taise devant l'expérience, c'est assurément dans les questions qu'on peut faire sur le mérite d'un poème. Les principes généraux sur lesquels on peut se fonder pour raisonner conséquemment sur le mérite d'un poème sont en petit nombre... Plusieurs principes sont si vagues, qu'on peut soutenir également que le poète les a suivis et qu'il ne les a pas suivis... L'importance de ces principes dépend encore d'une infinité de circonstances des temps et des lieux où le poète a écrit (1). »

La question de l'application des règles devient secondaire et même oiseuse. La préparation d'une scène de tragédie, la convenance des caractères et des mœurs, la proportion dans le plan et la conduite de l'action, les qualités de cet ordre et les défauts contraires, ajoutent ou retranchent fort peu au mérite d'un poème lorsqu'ils ne choquent pas le sixième sens. « Quant à ces fautes relatives, et qu'on ne démèle qu'en retournant sur ses pas, et en faisant réflexion sur ce qu'on a vu, elles diminuent très peu le plaisir du lecteur et du spectateur.. (2). » Nous ne lisons point les poèmes « pour examiner si rien ne s'y dément, mais pour jouir du plaisir d'être touchés (3). » On savait bien avant Du Bos qu'un poète parfaitement régulier peut être aussi parfaitement ennuyeux (4). On savait aussi qu'un ouvrage peut plaire malgré ses fautes (5). Mais la critique de Du Bos a fait un pas de plus ; il ne s'agit plus seulement de promettre son indulgence aux défauts qui seront rachetés par de grandes beautés, selon le vers d'Horace tant de fois cité :

... Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis (6).

(1) II. 23, p. 366-7. — (2) I. 34, p. 305. — (3) I. 32, p. 288. — (4) II. 1, p. 2. — (5) Perrault, *Parallèles*, t. III, p. 158. Cf. ci-dessus, p. 185-186. — (6) *De Arte poet.*, v. 351-352. Cf. Lanson, *Cours et Conf.*, 1910, p. 539.

Comme le seul objet de l'art est le « plaisir actuel », les seules fautes qui comptent sont celles qui détruisent l'impression ; nous les oublions même volontiers si un meilleur passage du poème fait recommencer le plaisir (1) ; et quant à celles que nous ne remarquons pas, elles sont comme si elles n'existaient pas. « Les hommes lisent les poèmes comme il regardent les tableaux ; ils sont choqués seulement des fautes qui, pour ainsi dire, tombent sous le sentiment, et qui diminuent beaucoup leur plaisir (2). »

Une autre question encore se trouve résolue avec la même simplicité tranchante. La victoire du sentiment sur la raison renverse la hiérarchie des qualités de fond et des qualités de forme. Boivin hésitait encore à s'inscrire contre la maxime « c'est le fond qui frappe le plus (3) ». Du Bos déclare nettement : la forme seule frappe, parce que seule elle fait une impression immédiate sur le sixième sens. A la rigueur même, dans la poésie, tout est forme : « Dans la poésie, le mérite des choses est presque toujours identifié avec le mérite de l'expression (4) ». Les suggestions ingénieuses de Fénelon prennent, sous la plume de Du Bos, une précision affirmative et une allure de certitude scientifique. « De tous les talents qui donnent de l'empire sur les autres hommes, le talent le plus puissant n'est pas la supériorité d'esprit et de lumières, c'est le talent de les émouvoir à son gré (5) ». Ce qui, dans la poésie, émeut, est ce qui parle à l'imagination. « C'est donc par la poésie du style qu'il faut juger d'un poème, plutôt que par sa régularité et par la décence des mœurs (6). »

Il est donc sans importance que la *Pucelle* soit un poème plus régulier et plus exact que l'*Iliade*. Ces qualités, si estimables soient-elles, ne sont pas proprement poétiques. Peu importe aussi qu'Homère soit, ou non, un savant universel et un moraliste louable. Il suffit de savoir que dans un poème, nous ne cherchons pas l'instruction mais le plaisir (7). L'abbé Massieu, après Le Bossu et Mme Dacier, croyait encore devoir prouver, pour la défense de la poésie, qu'elle répandait les vérités de la science, et que les grands poètes avaient tous été des hommes

(1) R. C. I. 34, p. 305. Ici le poète a un avantage sur le peintre dont les fautes sont toujours présentes. Cf. I. 32, p. 287-8.
(2) Ibid., p. 288. — (3) *Apologie d'Homère*, p. 158. — (4) R. C. II. 35, p. 553. — (5) I. 4, p. 41. — (6) I. 34, p. 308. — (7) I. 34.

très éclairés (1). Mais aucun scrupule n'oblige Du Bos à tenter une pareille conciliation, et il établit entre l'art, la science et la morale, une séparation nette et définitive. Il ne croit pas qu'une fois sorti du collège on puisse lire un poème autrement que pour son plaisir. Une épopée n'est pas un ouvrage d'histoire, et c'est bien vainement qu'elle prétendra se faire un mérite de la valeur des enseignements qu'elle nous nous donne. Le *Télémaque* même, malgré les « profitables instructions » qu'il contient, ne vaut que par la poésie du style (2). Jamais par contre, les remarques des critiques ne nous feront abandonner la lecture d'un poème où nous trouvons cette poésie-là. L'art a le privilège de l'éternité, parce qu'il ne doit rien à l'état des connaissances de son siècle ; et Du Bos rappelle aux cartésiens que les philosophies sont éphémères, tandis que les grands poèmes sont immortels (3).

Donc, pour juger du mérite d'un poème il ne sert à rien d'être un savant et de connaître les prétendues règles de l'art. Il est indispensable, par contre, de connaître la langue dans laquelle il a été écrit (4). Le nombre et l'harmonie sont des éléments essentiels de la sensation. La poésie est une peinture qui présente aux yeux la vision des choses ; elle est aussi une musique qui doit enchanter l'oreille. « La mécanique de la poésie les regarde (les mots) uniquement comme des sons plus ou moins harmonieux (5). »

On voit que la théorie proposée par Du Bos écartait définitivement certaines objections des géomètres contre les Anciens et contre la poésie elle-même, et rendait toute leur valeur à la sonorité des mots, au rythme et à l'harmonie des vers. Elle faisait de la poésie, comme l'a dit Voltaire, la musique de l'âme (6).

En même temps elle faisait de la peinture la volupté de l'œil (7). Les chapitres des *Réflexions* qui comparent les estampes et les poèmes en prose sont évidemment malheureux, puisqu'ils ont abouti, chez Batteux par exemple, à l'identification absolue de la versification et du coloris. Mais ils ont mis

(1) *Mém. Acad. Inscr.*, t. II, p. 168.
(2) R. C. I. 34, p. 303-4. Sur la poésie et l'histoire, t. II, 35, p. 554-5 ; Cf. Louis Racine, t. II, p. 190-1 (du style poétique).
(3) R. C. II. 34. — (4) II. 35, p. 537. — (5) I. 35, p. 312. — (6) *Dict. phil.* Art. *Poètes*, t. 20, p. 232. *Lettres anglaises*, 22 (t. II, p. 134). — (7) I. 49, p. 511.

Du Bos lui même sur le chemin de distinctions fécondes, dont nous l'avons vu s'approcher déjà bien près. Puisqu'il a reconnu, comme de Piles, que le coloris n'est pas un simple ornement de la peinture ; puisqu'il sait qu'il y a dans la poésie autre chose que l'expression de l'idée, et que l'harmonie du vers agit fortement sur nos sens, il devait par analogie attribuer à la couleur une valeur propre et indépendante de la qualité du sujet, et admettre par conséquent qu'un paysage ou une simple nature morte pouvaient contenir autant d'émotion qu'une scène de personnages (1). Il n'est pas allé jusqu'à formuler cette conclusion. Pourtant il laisse ici en suspens cette question qu'il paraissait avoir tranchée ailleurs. « Il est inutile de disputer si la partie du dessin et de l'expression est préférable à celle du coloris (2). » Il conclut qu'il ne faut pas disputer des goûts et des couleurs. Les uns ont « l'œil plus voluptueux » et sont plus sensibles au coloris. D'autres préfèrent les « expressions touchantes (3) ». « Qu'on change les organes de ceux à qui l'on voudrait faire changer de sentiment sur les choses qui sont purement de goût ; ou pour mieux dire, que chacun demeure dans son opinion sans blâmer l'opinion des autres. » On préfère Titien ou Poussin, comme on préfère le vin d'Espagne ou le vin de Champagne (4).

II. — Le public et la critique

On ne saurait être, semble-t-il, plus largement impressionniste. Puisque nos jugements sont subordonnés à notre organisation physique, nous ne devrons plus reconnaître d'autre autorité que la fantaisie individuelle, et la doctrine nouvelle aboutira à la négation de toute esthétique générale. Du Bos est pourtant très éloigné de l'impressionnisme : on a même pu lui reprocher d'avoir méconnu le caractère relatif et individuel de la sensibilité et d'être ainsi revenu par un circuit aux dogmes universels de l'ancienne critique (5). Nous venons de voir cependant qu'il n'a nullement méconnu la diversité de jugement qui résulte, et des tempéraments individuels, et des

(1) Cf. Ci-dessus, p. 216-217. — (2) I. 49, p. 510. — (3) P. 511. — (4) Ibid., p. 514. II. 7, p. 79-80. — (5) Braunschvig, p. 21-23.

temps et des lieux. Et il ne saurait être question, selon lui, de faire intervenir une autorité étrangère au sentiment, pour prononcer la supériorité de Titien sur Poussin, ni du vin de Champagne sur le vin d'Espagne. Tous les hommes cependant s'accordent à trouver le vin plus doux que le jus d'absinthe : il est impossible qu'il n'y ait aucune sensation commune entre des organisations physiques à peu près semblables. De même, malgré les prédilections individuelles, il y aura toujours, en littérature et en art, des goûts et des plaisirs collectifs. Et l'analogie se précise dans le chapitre où Du Bos défend les Anciens.

« Les hommes ne changeront point d'opinion sur ce point-là, que les ressorts de la machine humaine soient changés. Les poèmes de nos auteurs ne leur paraîtront des ouvrages d'un mérite médiocre que lorsque les organes de notre machine seront assez altérés pour leur faire trouver le sucre amer et le jus d'absinthe doux (1). »

Dans le domaine du goût, les exceptions par trop bizarres sont aussi anormales que des difformités physiques. Quel cas ferait-on de sophistes qui affirmeraient que le noir est une couleur gaie (2), ou qui prétendraient que le vin est mauvais, en produisant cinq ou six personnes qui l'ont en horreur (3). Ainsi un poème qui a vraiment et fortement touché les générations passées touchera encore celles de l'avenir. « Il n'entre qu'une supposition dans ce raisonnement, c'est que les hommes de tous les temps et de tous les pays sont semblables par le cœur (4). »

Notre constitution physique n'est pourtant pas immuable. « Quand notre esprit change, ce n'est point parce qu'on nous aura persuadé d'en changer ; mais c'est qu'il est arrivé en nous un changement physique... L'âge et plusieurs autres causes produisent en nous ces sortes de changements (5). » Il existe des variations collectives comme des variations individuelles, des époques et des climats dans le goût. Mais un élément constant se retrouve après toutes les révolutions ; et là, peut-être, est le domaine des lois générales de l'art. Du Bos convient que ces lois existent, parce qu'elles ne sont que l'expression des conditions en dehors desquelles notre cerveau ni nos sens ne peuvent concevoir de beauté possible. « Un ouvrage où les

(1) R. C. II. 34, p. 529. — (2) II. 22, p. 357. — (3) II. 35, p. 539. — (4) II. 34, p. 516. — (5) I. 49, p. 514.

règles essentielles sont violées ne saurait plaire [1]. » Mais ces règles ne sauraient être dogmatiques, ni fondées sur l'étude du beau absolu. Elles doivent être déduites de l'expérience. « La poésie, comme les autres arts, n'est donc qu'un assemblage méthodique de principes arrêtés d'un consentement général, en conséquence des observations faites sur les effets de la nature [2]. » On devine l'importance de cette affirmation : tout le travail des critiques de cabinet devra être refait par l'expérience. C'est à quoi, déjà, Du Bos s'essaie. Il affirme la légitimité de l'opéra [3] et la supériorité de la poésie latine sur la poésie française [4], parce que l'expérience, ici, conclut. Pour le même motif, il donne des règles pour le choix des sujets ; il n'en donne pas pour l'emploi du merveilleux, parce que là l'expérience n'apprend rien, sinon que le génie seul sait concilier le merveilleux avec le vraisemblable [5].

Les comparaisons de l'œuvre d'art avec une sauce et du sentiment littéraire avec le goût du vin pourraient faire croire que la doctrine de Du Bos se réduit à un sensualisme grossier. On lui a reproché, — c'est là-dessus qu'ont porté les critiques des contemporains, — d'avoir méconnu les éléments intellectuels dont la civilisation et la tradition chargent et compliquent le sentiment naturel. C'est que, comme toujours, on a retenu la thèse, le paradoxe qui frappe, et non les réserves que l'écrivain a pris soin de marquer.

Car il en a formulé de très importantes. On s'en aperçoit quand il examine la question — renvoyée on ne sait pourquoi à la fin du second volume — de la réputation des poètes et des jugements du public. Que Du Bos récuse les gens du métier, lesquels jugent d'après les règles et les formules apprises, qu'il ne reconnaisse d'autre arbitre que le public, cela ne nous surprend point. Ne dit-il pas que le sixième sens existe chez tous les individus, et que ceux qui en sont privés sont aussi rares que les aveugles-nés [6] ? Ne dit-il pas aussi : « Tous les hommes, à l'aide du sentiment intérieur qui est en eux, connaissent sans savoir les règles, si les productions des arts sont de bons ou de mauvais ouvrages [7] ».

(1) II. 22, p. 347. — (2) II. 35, p. 333. — (3) I. 47, p. 505. — (4) I. 37, p. 367 suiv. — (5) I. 27, p. 251. — (6) II. 22, p. 343.

(7) P. 348. Cf. II. 24, p. 378 : « Tous les hommes peuvent juger des vers ou des tableaux parce que tous les hommes sont sensibles ».

Nous nous attendrions donc à ce que le public fût la foule même. Or il n'en est rien, et dès l'abord Du Bos réduit le « public » à une élite. « Je ne comprends point le bas peuple dans le public capable de se prononcer sur les poèmes ou sur les tableaux... Le mot de public ne renferme ici que les personnes qui ont acquis des lumières, soit par la lecture, soit par le commerce du monde (1). »

Ces diverses affirmations peuvent toutefois se concilier. Il ne s'agit pas ici, répétons-le, de distinguer le plaisir émotif de l'art et le sentiment désintéressé du beau. Du Bos se place à un autre point de vue. Selon lui, les hommes, possédant tous le sixième sens, éprouvent tous pleinement la sensation brute de l'œuvre d'art. Ils pleurent à la tragédie, et « se récrient » devant un tableau. L'impression qu'ils ressentent sans l'exprimer conserve sa valeur absolue. « L'ignorant même peut dire que le poète tragique ne l'a point fait pleurer et que le poème comique ne l'a point fait rire (2). » Voilà pourquoi Molière et Malherbe lisaient leurs vers à leurs servantes pour éprouver « si ces vers prenaient (3) ».

Mais Du Bos sait bien que le jugement esthétique ne se borne pas à cette réaction toute spontanée. Décider la valeur d'un ouvrage, c'est lui assigner le rang qu'il occupe par rapport à d'autres ; et cette appréciation n'est rendue possible que par le « goût de comparaison » que l'expérience seule peut donner. Du Bos doit admettre aussi que certaines beautés échappent à la foule, et cela était encore plus vrai de son temps que du nôtre. Dans *Phèdre*, par exemple, le spectateur illettré ne comprendra pas la poésie émouvante des évocations mythologiques. Du Bos a prévu cette objection sans en voir toute l'importance. Il répond que le procès d'un ouvrage ne se fait pas en un jour, que les ignorants ont le temps de se faire expliquer ce qu'ils n'ont pas compris, et que, du reste, le succès d'un poème n'est jamais fondé sur ces « beautés voilées (4) ». « Le sentiment dont je parle est dans tous les hommes ; mais, comme ils n'ont pas tous les oreilles et les yeux également bons, de même ils n'ont pas tous le sentiment également parfait. Les uns l'ont meilleur que les autres, ou

(1) P. 351. Sur le « public » dans Du Bos, v. Bel, p. 20.33 et passim. — (2) II. 24. p. 387. — (3) II. 22, p. 350. — (4) II. 22, p. 350-1, 353-4.

bien parce que leurs organes sont naturellement mieux composés, ou bien parce qu'ils l'ont perfectionné par l'usage fréquent... et par l'expérience (1). » Ailleurs, répondant à la pensée connue de Pascal, il dit : « Ce ne sont pas les règles qui sont la montre, c'est l'impression que l'ouvrage fait sur nous. Plus notre sentiment est délicat, ou, si l'on veut, plus nous avons d'esprit, et plus la montre est juste (2) ».

Le sixième sens ne cesse pas pour cela d'être essentiellement affectif. Du Bos aurait pu dire qu'il y a une différence entre le palais affiné d'un gourmet et celui d'un barbare, et que le goût littéraire peut, comme l'autre, se développer et s'aiguiser par l'exercice (3). On peut objecter qu'il est bien difficile qu'il n'entre pas dans cette expérience du goût des idées fournies par l'intelligence, des habitudes, peut-être des préjugés. Et Du Bos paraît bien admettre la complexité du sentiment littéraire puisqu'il parle des lumières « acquises par les lecteurs et par le commerce du monde (4) ». Ainsi il ouvre une porte à ceux qui s'efforceront de faire rentrer dans la critique les éléments intellectuels et rationnels. Nous serions mieux renseignés sur sa pensée si nous savions ce qu'il avait à répondre aux nombreuses objections qui lui ont été faites sur ce point. Mais il ne l'a pas dit.

Qu'est-ce donc, après toutes ces distinctions, que le « public » souverain en matière d'art ? Du Bos prouve précisément qu'on ne peut en donner une définition générale parce qu'il varie suivant les temps et les lieux. « Le lecteur, en faisant attention aux temps, aux lieux, comme à la nature de l'ouvrage... comprendra beaucoup mieux encore que je ne pourrais l'expliquer, à quel étage d'esprit, à quel point de lumière et à quelle condition le public dont je voudrais parler sera restreint (5). » Les variations du public ouvrent donc la voie à la critique historique. Le « goût de comparaison » pour la peinture est plus répandu à Rome qu'à Paris, parce que l'éducation de l'œil s'y fait d'elle-même (6). En France, de plus, la vie trop mondaine ne laisse pas le recueillement et la « sérénité d'imagination » nécessaires. Par contre, on y jugera mieux d'une pièce de théâtre (7). A Paris, le public musical était très restreint

(1) II. 23, p. 369-370. — (2) II. 22, p. 345. — (3) Cf. Braitmaier, p. 59-60. — (4) II. 22, p. 351. — (5) P. 352. — (6) II, 29, p. 414-423. — (7) P. 427-9.

autrefois. Depuis la création de l'Opéra, il s'est augmenté des trois quarts.

Cette notion du public, confuse pour nous, était beaucoup plus claire au XVIII[e] siècle. C'était une élite, en effet, qui était appelée à juger des œuvres d'art ; une élite nombreuse, à laquelle pourtant la fréquentation du collège et l'éducation classique donnaient « une homogénéité qui peut-être ne s'est jamais retrouvée (1) ». Du Bos a été original en serrant de plus près l'idée du « milieu » artistique et littéraire et en en démontrant la relativité historique.

Il a affirmé aussi plus nettement qu'on ne l'avait jamais fait, que les arrêts du public doivent l'emporter sur ceux des « gens du métier ». Boileau l'avait dit (2), et aussi Molière, dans la *Critique de l'Ecole des femmes*. Mais ici encore, la différence est grande entre une affirmation plus ou moins arbitraire qu'on oppose à une autre, un appel ironique au bon sens contre le pédantisme, et une théorie approfondie qui, si elle est bien établie, doit éliminer du débat, une fois pour toutes, les critiques professionnels et leur censure. Les gens du métier, nous dit Du Bos, sont non seulement ceux qui écrivent sur les arts, mais aussi les peintres et les poètes eux-mêmes ; et si l'on en excepte les « artisans » très rares qui possèdent vraiment le génie de leur art, leur jugement sera toujours suspect. Leur sensibilité est usée, leur goût dépravé par l'obligation où ils se trouvent de peindre ou d'écrire dans des moments où ils ne se sentent aucun attrait pour leur travail. Toute leur attention se porte sur le travail mécanique, et ils jugent de tout par discussion, ce qui est « mesurer un cercle avec une règle ». Tout cela ne concerne que les erreurs de bonne foi. Que ne pourrait-on dire des injustices conscientes des praticiens ? (3).

Falconet a protesté au nom des artistes. Il voyait dans ce chapitre « des sophismes propres à perpétuer la race des faux connaisseurs ». Et en effet, ces théories faisaient trop bien l'affaire du public ignorant et prétentieux. Falconet demandait comment un artiste pouvait mettre du sentiment dans un ouvrage sans en avoir lui-même. « Ha ! cher abbé Du Bos, que vous eussiez rougi, si vous m'aviez surpris seul dans les salles de l'Académie

(1) Lanson, *Cours et Conf.*, 1910, p. 541. — (2) Du Bos cite (II, 22, p. 346) la *Lettre à Perrault* de 1700. — (3) P. 387-8, 390-1. Cité par Mallet, t. II, p. 300. V. Bel, p. 20.33.

de Pétersbourg, versant des larmes de sensibilité devant un beau plâtre de l'Apollon ! Vous eussiez bien vite effacé les sottises que vous dites sur notre prétendue insensibilité (1). »

Les peintres, pourtant, seront meilleurs juges que les poètes, parce que leur art comporte des difficultés d'exécution qu'ils sont seuls à connaître. Et, comme il arrive, la remarque la plus intéressante est précisément celle qui réduit le plus la portée des affirmations de l'écrivain. Le public en général, dit-il, est plus sensible aux qualités poétiques d'un tableau, expression, invention, etc., qu'aux qualités du clair-obscur et du coloris. « Nous voyons aussi par l'histoire des peintres, que les coloristes sont parvenus plus tard à une grande réputation que les peintres célèbres par leur poésie (2). »

Ces réserves n'empêchent pas que le public, dans son ensemble, soit un juge infaillible de l'œuvre d'art, pourvu qu'on lui donne le temps de réviser et de mûrir son jugement (3). Il est infaillible parce qu'il juge avec désintéressement, — les artistes se trompent quand ils se figurent le royaume peuplé ou d'adorateurs ou d'envieux de leur mérite, — et par le sentiment seul (4). Il n'est pas d'idée sur laquelle Du Bos ait insisté plus longuement que sur celle-ci. Toute une série de sections nous expliquent que le public se trompe quand il décide du mérite d'un général ou d'un homme d'État, parce que la politique et l'art militaire sont des sciences où trop de choses lui échappent (5). Mais il connaît « en entier » les ouvrages des peintres et des poètes, qui s'adressent au sentiment naturel. Aussi le jugement du public doit-il toujours prévaloir sur celui des connaisseurs (6). Tout au plus ceux-ci peuvent ils, par les préventions qu'ils répandent, fausser le jugement des personnes qui s'en laissent imposer et retarder l'arrêt de l'opinion. C'est ce qui est arrivé à Quinaut, auquel on n'a pas immédiatement rendu justice (7). Le public, de même, a mal jugé *Phèdre* et le *Misanthrope*. Du Bos examine les circonstances exactes de ces deux événements littéraires et conclut que pour le *Misanthrope*, la nouveauté de l'ouvrage rendait l'erreur excusable, et que la cabale de *Phèdre* n'a point réussi à en imposer (8).

(1) T. IV, p. 126-122. — (2) II. 27, p. 402. — (3) II. 22, p. 353. — (4) II. 21, p. 337-8. — (5) II. 24, p. 371-4. — (6) II. 26, p. 393. — (7) Ibid., p. 397 ; II. 28, p. 409-410.

(8) II, 30, p. 430-434. Cité par Trublet, t. I, p. 105-7, p. 436-442, Du Bos examine aussi les exemples antiques.

Quant au temps nécessaire pour qu'un arrêt valable soit prononcé, il varie naturellement « suivant la nature de l'ouvrage et la capacité du public (1) ». Du Bos croit pourtant pouvoir fixer à deux ou trois ans en moyenne le temps qui doit suffire pour que le public se défasse de ses préventions et formule son jugement définitif. Les jugements de condamnation — ce fut le cas pour la *Pucelle* — sont plus expéditifs (2). Mais ce délai, qui permet de distinguer les bons ouvrages, ne suffit pourtant pas à les placer au rang que la postérité leur assignera. Car à côté du mérite réel, qui consiste à plaire et à toucher, il existe un mérite de comparaison, qui crée une hiérarchie parmi les bons ouvrages (3). Un siècle est nécessaire, peut-être, pour faire entrer un livre dans la bibliothèque du genre humain — nous dirions : pour le rendre classique (4). Le public commet une erreur de comparaison quand il égale trop tôt une œuvre nouvelle à celle des anciens.

« Les poésies de Ronsard furent regardées comme une faveur céleste par ses contemporains. S'ils se fussent contentés de dire que ces vers leur plaisaient infiniment, et que les peintures dont ils sont remplis, les attachaient,... nous n'aurions rien à leur reprocher. Mais il semble... qu'ils aient voulu usurper les droits de la postérité, en le proclamant le premier des poètes français pour leur temps et pour les temps à venir (5). »

Remarquons qu'ils ont mieux jugé la *Franciade*, parce que l'*Enéide* leur fournissait un point de comparaison.

Le jugement du public, ratifié et consacré par le public même, « va toujours en se perfectionnant ». La *Pucelle* est de jour en jour plus méprisée, et chaque jour ajoute à la vénération avec laquelle nous regardons *Polyeucte*, *Phèdre*, le *Misanthrope* et l'*Art Poétique* (6). Malgré les objections des critiques « la réputation des poèmes que nous admirons ira toujours en s'augmentant », et nous pouvons promettre sans trop de témérité la destinée d'Horace et de Virgile aux grands écrivains du siècle de Louis XIV (7). Mais à plus forte raison — et c'est là que Du Bos voulait en venir — « la vénération pour les auteurs de l'antiquité durera toujours (8) ».

(1) II, 28, p. 413. — (2) II. 30, p. 441 ; 31, p. 443. — (3) II. 30, p. 444. — (4) II. 31, p. 442-449. Trublet, t. I, p. 118. II. p. 54.58.
(5) II. 31, p. 447-8. Sur l'exemple de Ronsard, v. Bel, p. 23. *Pour et Contre*, 1734, p. 187.
(6) II. 31, p. 442. — (7) II. 32, p. 452-473. — (8) II. 33, p. 473.

Le sentiment esthétique est donc une émotion pure, une volupté supérieure, perçue par un sens spécial, plus délicat que les autres et plus rarement parfait, mais, comme les autres, essentiellement physique, comme les autres, étroitement lié à l'état de nos organes [1]. Ailleurs, Du Bos a affirmé que le goût variait, non seulement d'un individu à un autre, mais de nation à nation et d'époque à époque [2]. Ces changements laissent subsister des sensations communes à tous les hommes, auxquelles correspondent, dans l'art, des valeurs universelles et permanentes. Ils sont remarquables néanmoins. Si vraiment ils dépendent de notre constitution physique, leur étude ne nous permettrait-elle pas de serrer de plus près l'analyse du sentiment et de constater par expérience les relations de l'organisme physique et de l'émotion esthétique ? De plus, si ces causes physiques modifient la sensibilité artistique, ne doivent-elles pas agir aussi sur la faculté créatrice, sur le génie ? La théorie du climat répondra à ces deux questions.

(1) I. 49, p. 513. — (2) II. 23, p. 367-8.

CHAPITRE IV

LA CRITIQUE SCIENTIFIQUE

I. — **Le génie. Les causes morales**

Du Bos aborde, par la définition du génie, l'étude des causes qui déterminent le progrès des arts. « On appelle génie l'aptitude qu'un homme a reçue de la nature pour faire bien et facilement certaines choses que les autres ne sauraient faire que très mal, même en prenant beaucoup de peine (1). » Cette formule serait aussi bien celle du talent (2), et n'ajoute rien à ce que les classiques pensaient du génie, dans lequel ils voyaient le plus haut degré des facultés de l'homme. Mais chez Du Bos, les exemples et les développements valent mieux que la définition. La suite fait voir qu'il rattache le génie à la sensibilité. « De tous les talents qui donnent de l'empire sur les autres hommes, le plus puissant n'est pas la supériorité d'esprit et de lumières ; c'est le talent de les émouvoir à son gré (3). »

Le génie appartient à un ordre supérieur à celui de la régularité et de la beauté d'exécution ; c'est le don d'inventer, de « donner l'être (4) » à des objets capables d'émouvoir.

Les passages intéressants sont ici ceux où Du Bos met le génie, — comme le sentiment littéraire, — en relation avec l'organisation physique. « Je conçois que le génie consiste dans un arrangement heureux des organes du cerveau, dans la bonne conformation de chacun de ces organes, comme dans la qualité du sang, laquelle le dispose à fermenter durant le travail (5). » Comprise ainsi, la « fureur poétique » dont Aristote et Cicéron ont parlé, qui, chez le Tasse, allait jusqu'à la démence, n'est plus une manière de parler (6). De même que le goût poétique est un sens, le génie est comme une heu-

(1) II. 1, p. 7. — (2) Stein, p. 237. Péteut, p. 35-38. — (3) I. 4, p. 41. II. 1, p. 1. — (4) II. 1, p. 2-4. — (5) II. 2, p. 14. — (6) Ibid., p. 15-17. II. 7, p. 79-80.

reuse maladie de nos organes. On ne saurait aller plus loin dans la voie du matérialisme : c'est admettre déjà que la pensée est « une sécrétion du cerveau ». Notre écrivain dit, en propres termes : « Le génie est une plante qui pousse d'elle-même (1) ».

On prévoit dès lors, l'importance que vont prendre les « causes physiques » du progrès des arts. Du Bos ne nie pas sans doute, le rôle considérable des causes morales. Il affirme que l'explication physique donne plutôt « de simples lueurs que de véritables lumières (2) ». C'est dans ces lueurs, pourtant, qu'il a cru voir la vérité.

L'examen des causes morales des grands siècles occupe de volumineuses sections, que nous allons essayer de mettre en ordre. Le génie des peintres et des poètes, lisons-nous d'abord, se révèle toujours. Il se fait jour à travers les circonstances les plus défavorables, et malgré les dissipations de la jeunesse, malgré l'éducation et la naissance qui ont détourné l'artiste vers d'autres professions (3) « La naissance physique l'emporte toujours sur la naissance morale. » Les inclinations qu'elle détermine « sont l'effet de la construction et de l'arrangement des organes (4) ». Les peintres et les poètes finissent toujours par rencontrer ceux qui sont destinés à être leurs protecteurs (5). La richesse comme l'indigence nuisent au génie sans l'étouffer. « Que les chevaux et les poètes, a dit Charles IX, soient bien nourris, mais non pas engraissés (6). »

Du Bos passe ensuite à ce que nous appelons le « milieu », et établit que le progrès des arts suppose d'abord la prospérité du pays (7), une époque exempte de guerres et d'inquiétudes, la protection intelligente du souverain, l'aisance générale (8), et l'existence d'une population jouissant d'un loisir suffisant. C'est ici surtout que Du Bos nous expose son idéal de bourgeois intellectuel et épicurien : une nation de citoyens libres, servis par des esclaves, sans autre noblesse que celle du mérite, où aucun préjugé stupide ne donnerait un prestige spécial au métier de la guerre : la Grèce idéale, ou la Thélème d'un humaniste (9).

Il vérifie ces observations sur les quatre grands siècles de l'histoire, « celui qui commença dix années avant le règne de

(1) II. 5, p. 45. — (2) II. 13, p. 152. — (3) II. 2. p. 20-24. II. 3, p. 25 suiv. — (4) II. 3, p. 35-36. — (5) II. 4, p. 39. — (6) II. 9, p. 108. Louis Racine, t. II, p. 492. Mallet, t. II. p. 307. — (7) II. 12, p. 136. — (8) P. 139-140.143. — (9) P. 143-4.

Philippe, père d'Alexandre », celui de César et d'Auguste, celui de Léon X et celui de Louis XIV [1].

Mais sont-ce bien les Mécènes qui font les Virgiles? Ne sont-ce pas plutôt les grands artisans qui provoquent les libéralités des grands seigneurs? N'est-il pas des temps et des pays plus fertiles que d'autres en grands hommes? Remarquons d'abord qu'il n'est jamais sorti des extrémités du Nord que des poètes sauvages et de froids coloristes. La peinture et la poésie ne se sont point approchées du pôle plus près que la hauteur de la Hollande. Les Anglais ne produisent pas d'autres peintres que trois faiseurs de portraits [2]. Certains pays, quoique tempérés, se révèlent stériles dans l'un ou l'autre des arts : l'Espagne, si riche en poètes, n'a pas eu — Du Bos le croyait — un seul peintre de premier mérite [3]. Les pays autres que l'Europe ignorent les arts. Du Bos ne trouve rien de pittoresque dans les étoffes et les porcelaines de Chine dont l'Europe « n'est que trop remplie ». Le succès de ces produits n'est qu'une mode [4].

En second lieu, nous constatons le « progrès subit » des arts et des lettres. « Il arrive des temps où les hommes portent en peu d'années jusqu'à un point de perfection surprenant les arts et les professions qu'ils cultivaient presque sans aucun fruit depuis plusieurs siècles [5]. »

Les choses devaient apparaître ainsi à une génération dépourvue d'éclectisme, qui ne s'intéressait qu'aux époques où elle retrouvait son idéal de perfection accomplie, et qui ignorait les périodes de préparation et d'effort pendant lesquelles l'art se cherche et se dégage. Du Bos, qui a voyagé en Italie, estime que la peinture y était en 1480 un « art grossier », et qu'à cette date la progression depuis Cimabué était « imperceptible ». Comme les peintres, les sculpteurs du siècle de Léon X furent « sans précurseurs [6] ». Même progrès subit et inexplicable en Allemagne, avec Holbein et Dürer [7]. De plus, les grands peintres ont toujours été les contemporains des grands poètes leurs compatriotes, affirmation de Du Bos vérifiée par l'exemple de ses quatre siècles illustres [8]. Rappelons qu'on n'était pas familiarisé en 1719 avec ces aperçus généraux embrassant toute l'histoire de la civilisation pour rapprocher, à des siècles de

(1) P. 141. — (2) II. 13, p. 159-160. Cf. Le Blanc, lettres à Du Bos (T. I, p. 207 suiv.). — (3) Ibid., p. 162. — (4) Ibid., p. 167. — (5) P. 182. Mallet, préface, p. XLIII. — (6) P. 183-185.187. — (7) II. 13, p. 188-190. — (8) Ibid., p. 233-248.

distance, tous les faits du même ordre. Le tableau historique de Du Bos ne manquait pas d'ampleur. Sa nouveauté sera prouvée par son succès. C'est dans les *Réflexions* encore que Jaucourt, en 1750, cherchait l'histoire générale de la peinture [1]. Comme le dit Goujet, Du Bos a tracé « une histoire de l'esprit humain [2] ».

Mais Du Bos constatait en même temps que dans les pays capables de produire des artistes, il se trouve des siècles stériles [3]. Et ce sont quelquefois ceux-là précisément où toutes les causes morales se trouvaient réunies : prospérité, sécurité, bonne volonté des princes. Quelques-uns des exemples que donne ici l'écrivain nous paraissent singuliers. Les efforts de Laurent de Médicis à Florence et des Sforza à Milan n'ont pas abouti, dit-il, à créer une peinture digne de ce nom [4]. Les causes morales existaient en France sous les Valois, et se sont trouvées sans effet. Mais d'autres remarques sont plus judicieuses. Les écoles d'art, l'enseignement organisé, suivent les grandes époques et ne les précèdent pas. Ce n'est pas aux dépenses et aux établissements de Louis XIV que l'on doit le siècle de Louis XIV : les grands peintres français sont antérieurs. La création de l'école de Rome, comme celle de l'Académie de Saint-Luc, en Italie, semblent au contraire avoir été le signal d'une décadence [5]. Du Bos raisonne mieux sur les décadences, parce qu'il les connaît, que sur les périodes « primitives ». Les successeurs des grands maîtres, nous dit-il, formés par eux, et travaillant dans un milieu plus propice, devraient les surpasser. Au contraire, ils leur sont en général très inférieurs [6]. Cela est frappant en Italie, où la décadence a coïncidé avec une période heureuse et cultivée [7], comme autrefois, à Rome, elle a commencé pendant la période la plus florissante de l'empire [8]. « Il n'y a peut-être jamais eu une si grande quantité d'ouvriers à Rome que lorsque il n'y en avait plus de bons [9]. »

Ainsi, certains siècles ont vu une soudaine et magnifique floraison de génies divers, sans que ce phénomène puisse être

(1) *Encycl.*, t. XII, p. 255-277. — (2) T. III, p. 138. — (3) II, 13, p. 152,170 suiv. — (4) P. 171.

(5) P. 178, 197. Louis Racine, p. 444-5. Contredit par Helvétius, *L'Esprit*, p. 256-7, 367. Si les efforts des princes, dit-il, ont été inutiles, c'est qu'ils n'étaient pas assez constants.

(6) Ibid., p. 194-5. — (7) P. 198-9. — (8) P. 201 suiv. — (9) P. 221.

attribué aux causes morales. D'autre part, ces mêmes causes morales, agissant ensemble par le plus heureux des concours, se sont trouvées parfois incapables de former des artistes. Il résulte de ces constatations que « les causes morales ne font que concourir avec une autre cause seconde, encore plus efficace qu'elles (1) ». Cette autre cause, dont l'existence est établie ainsi par l'élimination de tous les autres facteurs discernables, ne peut être que physique. L'expérience historique, qui fait constater les variations du génie à travers les siècles, le prouve comme l'expérience scientifique d'où il résulte que le génie est une disposition de l'organisme (2). Les décadences se sont produites lorsque les causes physiques « déniaient leur concours aux causes morales (3) ». S'appuyant sur tout un ensemble de « faits constants (4) », Du Bos se croit autorisé à admettre que le génie est une plante « qui pousse d'elle-même (5) ; » d'autre part, « qu'il est des pays où les hommes n'apportent point en naissant les dispositions nécessaires pour exceller en certaines professions, ainsi qu'il est des pays où certaines plantes ne peuvent réussir (6) » ; et qu'enfin il est des siècles plus propices que d'autres au génie, comme il en est de plus favorables à la poussée des arbres.

II. — La théorie du climat avant Du Bos

L'influence du climat sur l'esprit de l'homme n'était assurément pas une idée inconnue. Du moment que chacun peut, comme l'abbé Du Bos, observer sur soi-même les variations d'humeur produites par les changements de la température (7), du moment qu'il existe, entre les peuples du Midi et ceux du Nord, des différences de tempéraments et de mœurs qui frappent l'observateur le moins curieux, il est naturel que de bonne heure on ait songé à établir un rapport entre les divers climats et les tempéraments des peuples. Hippocrate l'a signalé en termes précis (8). Les dispositions de l'âme, dit-il, aussi bien que la forme des corps, correspondent à la nature du sol. Les habitants des pays secs et montagneux sont actifs et courageux;

(1) P. 194. — (2) II. 2, p. 17. — (3) P. 179. — (4) II. 14, p. 249. — (5) II. 5, p. 45. — (6) II. 5, 14, p. 249. — (7) R. C. II. 13, p. 153.
(8) *De l'air, des eaux et des lieux*, ch. 23-24. Cf. Braunschvig, p. 49. Meulen, p. 13-14.

ceux des plateaux, plus doux et moins braves ; ceux des plaines humides, à température uniforme, paraissent peu propres aux lettres et aux sciences. Cependant, les passages d'Hippocrate, aussi bien que ceux d'Hérodote (1), de Thucydide (2), de Platon (3), d'Aristote (4), de Strabon (5), qui établissent le lien de dépendance qui unit l'histoire à la géographie, concernent surtout l'influence du climat sur la vie politique, les vertus civiques et militaires, les constitutions des états. Lucrèce (6) et Cicéron (7) aussi ont rappelé l'action de l'atmosphère sur l'organisme, et Vitruve l'avait étendue à la vie intellectuelle (8). Mais chez les écrivains antiques, la question n'était encore qu'indiquée. On peut en dire autant de ceux du moyen-âge, Paul Diacre (9), Thomas d'Aquin (10) ; de Machiavel, lequel conseilla aux fondateurs des cités de choisir une terre peu fertile (11), qui rendra les citoyens industrieux et leur épargnera les discordes inséparables de l'oisiveté ; du Suisse Tschudi (12), et de Comynes, qui a remarqué que les Anglais sont fort colériques, « comme aussi sont toutes les nations de pays froids (13) ».

Bodin, si souvent cité comme une source de Montesquieu, est déjà plus systématique. Au 5e livre de sa *République* comme dans sa *Méthode* (14), il a distingué le Nord et le Midi, la montagne et la plaine, et divisé le monde en zones, en attribuant à chacune ses vertus dominantes, ses croyances, ses mœurs. Avant Montesquieu, il a expliqué par le climat la polygamie des nations du Sud. Mais Bodin lui aussi se limite à l'influence du climat sur la vie publique : les mœurs ne l'intéressent qu'autant qu'elles modifient la législation. Sa théorie est plus développée, mais pas plus approfondie que celle d'Hippocrate. Il n'y a rien de plus à dire de l'Espagnol Huarte et de l'Anglais Barclay, qui avaient repris tous deux la théorie d'Hippocrate dans des ouvrages célèbres et de très bonne heure traduits en français (15).

On ne saurait compter pour des théories du climat ni les vers de Maxime dans *Cinna* (16), ni celui de Boileau :

(1) IX, ch. 122. — (2) I. 2. — (3) *Les lois*, I. I et II. — (4) *Politique*, IV. 5 6. — (5) *Geogr.*, III. 5.1, XII. 8. 6. Meulen, p. 14-20. Fournol, p. 118. — (6) VI. 1103-113. — (7) *De Republica*, II. 3-6. — (8) *Architecture*, VI, 1. — (9) *Hist. des Lombards*, I. 1. — (10) *De regimine princ.*, II. 1-4. — (11) *Discorsi*, I. 1. — (12) *Rhaeticae Alpinae descriptio*. I. — (13) *Mémoires*, IV. 6. — (14) Chap. V, p. 109 suiv. Cf. Fournol. p. 121-131 suiv. Meulen. — (15) Huarte, p. 138 et préface. Barclay, chap. II, p. 47. — (16) II. 1.

Les climats font souvent les diverses humeurs (1),

ni la remarque de La Bruyère : « Il me semble que l'on dépend des lieux pour l'esprit, l'humeur, les passions, les goûts et les sentiments (2) ». A la fin du XVIIe siècle, le problème paraît pourtant se préciser. Les médecins le discutent, en particulier Broeckuys, de la Haye, dans un ouvrage que Du Bos connaissait (3). Plusieurs écrivains le font intervenir dans l'histoire littéraire. Agissant sur les affections de l'âme, le climat doit agir indirectement sur le goût. « Chaque climat, dit le P. Lamy, chaque siècle a son style... Les Asiatiques, qui ont l'imagination chaude et pleine d'images, ne parlent que par allégories, que par similitudes, que par métaphores... Les septentrionaux n'ont pas tant de feu, aussi parlent-ils plus simplement (4). » Le P. Bouhours voit dans le bel esprit l'effet d'un tempérament heureux « et d'une certaine disposition des organes... Les beaux esprits sont un peu plus rares dans les pays froids, parce que la nature y est plus languissante et plus morne (5) ». Fénelon pensait que certains climats sont plus heureux que d'autres « pour certains talents comme pour certains fruits (6) ». Huet encore avait exprimé la même idée (7). Le climat avait fourni à Mme Dacier un argument pour la défense d'Homère. « Il est des nations si heureusement situées, que le soleil regarde si favorablement, qu'elles ont été capables d'imaginer et d'inventer d'elles-mêmes, et d'arriver à la perfection. D'autres, par contre, ensevelies dans un air plus épais, ont dû imiter (8). »

Du Bos n'ignorait pas sans doute ces divers textes. Il connaissait bien Bodin, et aussi Huarte et Barclay, qu'il cite avec réserves (9). Mais ses sources doivent être cherchées surtout dans Fontenelle, dans Temple et dans Chardin, et parce qu'il les a cités de préférence, et parce que chez eux, en effet, la théorie prend une forme plus nette et se rapproche du point où Du Bos la reprendra. De Fontenelle, les *Réflexions* rapportent ce passage :

(1) *Art Poét.* III. v. 114. — (2) *Du cœur.*

(3) Les *Rationes philosophico-medicae*, 1687. Bayle en a parlé dans le N° d'avril des *Nouvelles de la Rép. des Lettres*, (p. 370-372), numéro que Du Bos réclame à Thoynard dans la lettre du 1er octobre 1695.

(4) *Art de Parler*, l. IV, chap. I. — (5) *Ariste et Eugène*, p. 299-300, 321-322. — (6) *Lettre à l'Acad.* (*Rhétorique*), p. 10. — (7) *Huetiana*, p. 30. — (8) *Corr. du goût*, p. 12. — (9) R. C. II. 1, p. 13. II. 15, p. 273.

« Les différentes idées sont comme des plantes et des fleurs qui ne viennent pas également bien en toutes sortes de climats... Il est toujours sûr que par l'enchaînement et la réciproque qui est entre toutes les parties du monde matériel, les différences de climat, qui se font sentir dans les plantes, doivent s'étendre jusqu'au cerveau et y faire quelque effet [1]. »

Il serait à désirer, ajoute Du Bos, « que cet auteur eût bien voulu prendre la peine de développer lui-même ce principe ». D'accord ici avec Fontenelle, Du Bos discutera ailleurs les points très essentiels qui les séparent. Il rappelle aussi les idées du chevalier Temple [2], lequel expliquait le caractère des Hollandais par « l'épaisseur de l'air » et la quantité comme la qualité de leur nourriture. « Comme on voit dans un pays des veines de bonne terre, ainsi y voit on des veines de courage [3]. »

Quant à Chardin, il avait sur tous les écrivains qui ont parlé du climat, un avantage considérable : l'abondance et la variété de ses observations personnelles. La multiplicité des expériences peut seule donner à une pareille théorie quelque autorité scientifique. Cette condition se trouvait réalisée chez ce grand voyageur. Reprenant les idées des anciens, de Galien en particulier [4], et de Bodin, il a étendu l'influence du climat de la nature physique du corps aux productions les plus artificielles de l'esprit.

« Le climat de chaque peuple est toujours, à ce que je crois, la cause principale des inclinations et des coutumes des hommes, qui ne sont pas plus diverses entre elles, que la constitution de l'air est différente d'un lieu à un autre [5]. »

Chardin signalait à l'attention des savants les « nécessités naturelles » qui déterminent le caractère et les mœurs des nations, et qu'une exacte recherche doit permettre de découvrir [6]. Il explique par le climat, avec le vêtement, la beauté naturelle des corps [7] ; par le suc des aliments, par la température chaude et sèche, les passions violentes des Orientaux, leurs débauches, et la sujétion des femmes qui en est la conséquence [8] ; par leur indolence et leur indifférence à tout

(1) *Digression*. T. V, p. 282. Du Bos. R. C. II. 13, p. 156-7. — (2) R. C. II. 16. p. 302. — (3) *Provinces unies*, p. 226-8, 236-239. — (4) Il le cite, t. III, p. 384.

(5) Chardin, T. III. (*Description de la Perse*), p. 43. Du Bos. II. 17, p. 308. Cf. t. II, p. 147.

(6) T. III, p. 384. Du Bos, II. 19, p. 326-7. — (7) T. II. p. 147, t. III, p. 45. — (8) T. III. p. 384, t. I. p. 130.

ce qui n'est pas strictement nécessaire, l'état stationnaire de leur civilisation.

« La température des climats chauds énerve l'esprit comme le corps. dissipe ce feu d'imagination nécessaire pour l'invention, ou pour la perfection dans les arts. On n'est pas capable en ces climats-là des longues veilles et de cette forte application. qui enfante les beaux ouvrages (1). »

C'est dans de tels passages, bien plus que dans Bodin, qu'il faut chercher les sources de la pensée de Montesquieu et de celle de Du Bos. On sait l'importance des récits de voyages et de l'expérience cosmopolite dans l'éducation intellectuelle de notre abbé. N'est-ce pas Chardin qui lui a inspiré son mépris sommaire pour l'art de l'Orient (2) ? Et n'est-ce pas Du Bos qui a donné à d'autres critiques, à Louis Racine par exemple, l'idée de citer Chardin ? (3)

La doctrine du climat s'est formée de bonne heure chez Du Bos. Dans le *Traité de Barrière*, il attribuait au climat la multiplication plus rapide des peuples du Nord. En 1709, dans la *Ligue de Cambrai*, il disait, à propos des Italiens d'autrefois : « Je ne sais d'ailleurs s'il n'y avait pas pour lors une fierté dans l'esprit des hommes, et un degré de chaleur dans le sang qui ne s'y trouvent plus (4) ». Il tire un argument du climat de l'Angleterre dans ses *Intérêts*. Plus tard, il trouva dans Addison l'esquisse d'une théorie inspirée peut-être, elle aussi, par Chardin (5).

L'idée existait : il restait à la formuler en une théorie complète, et à en tirer une nouvelle doctrine du progrès et une nouvelle méthode de critique littéraire. Cette œuvre, entièrement nouvelle, a été celle de Du Bos. C'est après lui seulement qu'on pourra parler de ces « prétendues influences du climat, qui sont devenues les principes de notre physique, et qui plus est, de notre morale (6) ».

(1) T. III. p. 97. Cité par Du Bos, II. 16. p. 303. — (2) Cf. Ci-dessus, p. 241. — (3) *Du style poétique*, p. 195.205. — (4) *Diss. Prél.*, p. LXXV ; 1re éd., t. II, p. 33.

(5) Addison attribuait en particulier à la chaleur du climat et de l'imagination le sublime des Orientaux, si déconcertant par ses saillies et ses comparaisons imprévues. *Spectateur*, t. II, p. 223 (cité par Du Bos, II. 39, p. 592). Cf. T. II. p. 301. T. IV, p. 149.

(6) Bernardin de Saint-Pierre. *Etudes*, t. I, p. 213.

III. — Les Réflexions et la théorie du climat

Selon Voltaire Du Bos était un historien « très circonspect (1) ». Le philosophe des *Réflexions* l'a été aussi dans son explication climatique du génie. Pensant comme Huarte, le médecin espagnol du XVIe siècle, que « la science de l'homme est incertaine et douteuse (2) », il a abordé le problème avec une prudence scientifique. « Je me défie des explications physiques, attendu l'imperfection de cette science, dans laquelle il faut presque toujours deviner. » Il présente son idée comme une hypothèse destinée à mettre d'accord certains faits, dont la réalité est incontestable. « Les faits que j'explique sont certains; et ces faits, quoique nous n'en concevions pas bien la raison, suffisent pour appuyer mon système (3). » Il répète souvent cette réserve, et il n'a pas tort de le faire : de la prudence du chercheur dépend la valeur de la recherche, et l'aveu de ce qu'il ignore est ici la seule garantie de ce qu'il affirme. Du Bos insiste pour que le lecteur ne confonde pas les faits et l'explication des faits. « Quand les explications physiques ne seraient point bonnes, mon erreur n'empêcherait point que les faits... ne prouvassent toujours que les causes morales, ne décident pas seules de la destinée des lettres et des arts (4). » Et il avait raison plus encore qu'il ne le pensait, puisque, en somme, ce qui est resté de ces chapitres des *Réflexions* n'est pas la théorie même de l'action du climat, malgré son retentissement ; ce sont les faits, les analyses historiques, et les methodes nouvelles de travail que cette théorie a suggérées.

Mais la vraisemblance peut atteindre un degré où elle devient l'évidence. « Pourquoi ne pas croire que c'est le physique qui donne la loi au moral ? (5) » Du Bos aurait répondu sans doute aux adversaires de sa théorie du climat comme à ceux de son système historique. « On a réussi quand on a fourni un système... où les faits trouvent leur place naturellement sans qu'on ait aucune violence à leur faire (6). » Du reste, venant après le premier volume des *Réflexions*, la théorie du climat

(1) T. 20, p. 11. — (2) *Examen des esprits*, préface. — (3) II. 2, p. 17. Cf. II. 15, p. 268. II. 18, p. 309. — (4) II. 14, p. 253. Cf. II. 13, p. 153. — (5) II. 19, p. 326. (6) M. F. II. p. 618.

n'est plus inattendue. Un ensemble de données concordantes l'ont fait pressentir. L'art est un plaisir des organes, le jugement esthétique est un sixième sens, le génie est une plante : toutes les observations actuelles et tous les faits historiques convergent vers la théorie du climat. Maintenant qu'il est prouvé que le moral — au moins dans le domaine de l'art — dépend des organes de la machine humaine, le facteur du climat va prendre une importance qu'il ne pouvait avoir dans l'ancienne critique. Le P. Bouhours avait posé la question ; mais c'était pour répondre aussitôt : « Je ne vois pas comment les humeurs qui croupissent dans le corps peuvent être le principe de nobles opérations de l'âme (1) ». Du Bos, au contraire, voit très bien cela. Fontenelle même retirait d'une main ce qu'il accordait de l'autre. « La différence des climats ne doit être comptée pour rien pourvu que les esprits soient d'ailleurs également cultivés. Tout au plus pourrait-on croire que la zone torride et les deux glaciales ne sont pas fort propres pour les sciences (2). » Ce sont ces réserves — si sensées qu'elles soient — que l'hypothèse de Du Bos tend à faire tomber. Il établit entre le génie et le climat une dépendance si exacte que toutes les périodes d'intensité ou de fléchissement que l'on constate dans la production littéraire et artistique doivent être la conséquence d'une variation de la température ou de l'air. « La machine humaine n'est guère moins dépendante des qualités de l'air, des variations qui surviennent dans ces qualités... que sont les fruits mêmes (3). »

Et voici la raison de cette relation si étroite. Le caractère de l'esprit dépend du sang, et le sang se forme de l'air qu'on respire. Nous nous nourrissons de « matière aérienne » ; car les fruits du sol, la chair des animaux, les eaux de la pluie en sont imprégnés (4). Or, l'air est sujet « à bien des vicissitudes comme à une infinité d'altérations (5) ». Car il est en partie le produit des émanations de la terre, qui est sèche ici, ailleurs humide ; en Italie elle est pleine d'alun, de soufre et de bitume ; en France, la marne y domine ; en Pologne, le sel ;

(1) *Ariste et Eugène*, p. 300.303. — (2) *Digression*. (T. V, p. 283.) — (3) R. C. II. 14, p. 250.

(4) II. 14, p. 251-3. Du Bos a pu prendre cette idée dans Broeckuys. V. *Nouvelles de la Rép. des Lettres*, avril 1687. P. 370.

(5 II. 18, p. 312.

en Angleterre, le plomb, l'étain, le charbon. Du Bos a constaté dans ses voyages que ces émanations sont sensibles à la couleur du « vague de l'air », qui n'est pas partout la même [1]. En outre, les physiciens prouvent que l'air est rempli d'une infinité de petits animaux et de leur semence, éléments qui, naturellement, se transforment sans cesse [2].

Comment douterions-nous de l'action de l'air sur notre humeur et notre esprit, lorsque nous constatons que la « fermentation » qui précède un orage est capable de corrompre les viandes et de rendre une blessure mortelle [3] ? « Les organes du cerveau, ou les parties du corps humain qui décident, en parlant physiquement, de l'esprit et des inclinations des hommes, sont sans comparaison plus composées et plus délicates que les os et les autres parties qui décident de leur stature et de leur force [4]. » Elles sont donc plus impressionnables. Chacun sait bien que la température agit sur notre humeur. Les animaux même subissent ces influences [5]. « Souvent nous imputons aux contretemps des chagrins dont la source est uniquement dans l'intempérie de nos humeurs ou dans une disposition de l'air qui afflige notre machine [6]. » En Angleterre les suicides sont nombreux quand souffle le vent du nord-est [7]. Le Heimweh de Hollande et d'Allemagne « ne devient une peine de l'esprit que parce qu'il est réellement une peine du corps [8] ».

Il se trouve ainsi que certaines races sont naturellement portées à la poésie. Si la loi de Moïse a dû défendre aux Juifs les images taillées, c'est que ce peuple ardent et impressionnable était prêt à se passionner pour ces objets [9]. Les paysans d'Italie sont poètes et musiciens, parce que l'air vif et serein de ces régions subtilise leur sang [10]. Les nôtres n'ont pas la même finesse ; les hommes du Nord ont l'oreille dure et grossière. Dans son ensemble, du reste, la France occupe une situation intermédiaire et, par conséquent, privilégiée [11]. Ailleurs, Du Bos cherchera les « causes naturelles » de la

(1) II. 18, p. 310-311. V. ci-dessus, p. 78-86. — (2) II. 14, p. 254. — (3) II. 14, p. 256. — (4) II. 15, p. 267-8. — (5) II. 14, p. 257-8. — (6) II. 13, p. 153.

(7) II. 14, p. 258. Cf. *Spectator*, t. IV, p. 54. Bodin, *Rep.* p. 466, attribue cette influence au vent du midi. Cf. Voltaire, *Lettres phil.*, t. II, p. 262-3, 272-3. Montesquieu, *Mélanges*, p. 118.

(8) II. 14, p. 262. Cf. Ci-dessus p. 78. — (9) I. 4, p. 37. — (10) I. 22, p. 183. III. 3, p. 56. — (11) III. 3, p. 57-58. Cf. *Discours à l'Académie*.

piraterie dans la Méditerranée. « L'air des côtes de l'Afrique... a-t-il quelque chose de contagieux, et propre à faire de tous ceux qui les habitent, une nation de pirates [1] ? »

Il ne faut pas d'autre preuve de l'influence de l'air que la variété infinie des races humaines, qui toutes descendent d'Adam, mais qui, abandonnant leur patrie commune, se sont éloignées vers des climats différents [2]. Les Portugais des colonies ne ressemblent plus à ceux du Portugal, et il est à présumer que les nègres perdraient à la longue la couleur de leur peau s'ils s'établissaient en Angleterre [3]. Les Français descendent des Germains — Du Bos le croyait à cette époque — mais ils ont pris le caractère des Gaulois [4], de même que les Anglais ressemblent aux Bretons dont ils ne descendent pas [5]. Les Français des croisades avaient adopté les vices des Orientaux [6]. Donc il en est des hommes comme des animaux qui prospèrent ou dégénèrent quand on les transporte dans d'autres pays [7], comme des arbres qui produisent des fruits différents suivant le terroir, ou des graines qui, mises dans une autre terre, ne donnent plus la même plante [8]. Du Bos se souvenait d'avoir vu les mêmes arbres bien plus hauts et plus feuillus en Hollande que dans le Midi, et en Angleterre les animaux très supérieurs en beauté à ceux que nous pouvons voir dans les œuvres antiques [9].

Du Bos multiplie ces exemples, dont la concordance frappante doit donner à son hypothèse la valeur d'une certitude. Mais il insiste autant, nous le savons, sur les différences des temps que sur celles des lieux. Cette distinction était moins connue, et la part la plus originale que Du Bos a apportée à la théorie du climat est dans l'application qu'il en fait, non seulement à l'opposition des divers génies nationaux, mais à l'histoire même de chaque peuple et aux variations qu'on y constate. Ces variations sont bien plus curieuses encore puisqu'elles se produisent sur place et que les facteurs géographiques ne peuvent plus les expliquer. Elles supposent nécessairement des changements dans le climat. Les Romains n'ont plus leurs vertus d'autrefois

(1) M. F. I. p. 453. Du Bos croit du reste plus raisonnable de chercher cette cause dans les syrtes et écueils sur lesquels les vaisseaux étrangers échouent facilement.

(2) II. 15, p. 264-6. — (3) Ibid., p. 266-7, 285-6. — (4) P. 275. — (5) P. 278-281. — (6) P. 284. — (7) P. 288-290. — (8) P. 283. — (9) I. 39, p. 409-412. V. ci-dessus, p. 77-8.

parce que l'air de leur ville a été infecté par l'écroulement et l'obstruction des égouts. La campagne romaine est devenue pestilentielle depuis l'antiquité, en même temps que son climat se réchauffait sensiblement ([1]). Les Hollandais ne ressemblent pas aux anciens Bataves ; c'est qu'ils ne vivent plus sur le même terrain. Les nouveaux habitants sont pêcheurs et jardiniers, tandis que les anciens étaient chasseurs, et, par conséquent, se nourrissaient autrement ([2]).

Ces changements proviennent de ce que la terre, de laquelle dépendent les qualités de l'air, est sujette par sa nature à de continuelles et profondes altérations ([3]). Et Du Bos s'engage toujours plus avant dans les sciences physiques. Il cherche les preuves de ces altérations dans les variations de la pluie annuelle et des moyennes de température ([4]). Les statistiques prouvent qu'il y a des années à crimes ; il y a aussi des années à maladies, par exemple dans les pays où des remuements de terrain ont dégagé des émanations, en mettant à découvert la « seconde enveloppe » de la terre ([5]). On compte quatre pestes de 1530 à 1636 et pas une seule de cette date jusqu'en 1718. Certaines maladies naissent subitement et meurent pour toujours, comme le mal des Ardents et la colique du Poitou ([6]). On a vu aussi des épidémies de fanatisme et de fureur sectaire dont la pire a été celle du seizième siècle ([7]).

Comment pourrait-on nier qu'il y ait aussi, d'un siècle à un autre, des changements dans la force des esprits, puisqu'il y en a dans la constitution physique et la stature des corps ? Nos bourgeois ne supportent l'hiver qu'en s'habillant plus chaudement que leurs grands pères, et nos paladins ne partiraient plus pour la croisade ([8]). Ainsi se trouve résolue la difficulté qu'on trouve à concilier l'origine physique et animale de nos sensations avec les variations continuelles du génie et du goût à travers les siècles.

« Quand on voit tant d'effets si bien marqués des qualités de l'air, quand on connaît si distinctement que cette altération est réelle, et quand on en connaît même la cause, peut-on s'empêcher de lui attri-

(1) II, 16, p. 294-7.

(2) Ibid., p. 302. La question avait déjà été discutée par Temple, ch. IV, p. 232, suiv., et par Menson Alting.

(3) II, 18, p. 312. — (4) Et dans les éruptions des volcans. Ibid., p. 314-6. — (5) II, 14, p. 258-261. II, 18, p. 317-8. — (6) II, 20, p. 334. — (7) P. 332. — (8) II, 19, p. 324, 328.

buer la différence sensible qui se rencontre dans le même pays entre les hommes de deux siècles différents (1) ? »

La pensée de Du Bos est donc qu'il existe des épidémies de génie aussi bien que de peste et de fièvre. Helvétius raillera ceux qui prétendent, « comme M. l'abbé Du Bos, que dans certains siècles tels que ceux d'Auguste et de Louis XIV, certains vents amènent les grands hommes comme des volées d'oiseaux rares (2) ».

Ainsi le goût littéraire est un sens, le génie est une chaleur du sang ; l'œuvre d'art doit être comparée à un ragoût, et le génie des grands siècles à la colique du Poitou. Certains siècles ont eu du génie parce qu'on a fait des trous dans la terre. Il est superflu de faire remarquer ce qu'il y a de téméraire dans ces explications, et surtout dans la théorie des émanations terrestres. Mais la science de Du Bos est-elle plus ridicule que celle de Montesquieu ? Du Bos a mesuré les hauteurs de pluie, il a observé les vents périodiques, l'atmosphère, les arbres, les bestiaux. Montesquieu a fait geler, pour l'examiner au microscope, une langue de mouton (3). Sa science est-elle plus profonde pour cela ? Assurément non, et ses explications ont fait sourire, avant les savants d'aujourd'hui, ceux de l'époque même. Le Dr Venel, dans l'*Encyclopédie*, disait en phrases polies que si Montesquieu s'était douté combien ces idées du climat et de la température étaient familières aux médecins, il se serait borné à les indiquer sans s'aventurer dans des théories scientifiques aussi étrangères à ses études (4).

Est-il plus étrange de voir Du Bos expliquer par l'air et par la nourriture la diversité des humeurs, que de voir Michelet établir un rapport entre le recul des glaciers et les révolutions de l'histoire (5), ou Taine chercher dans le beafsteak l'origine de la tragédie de Shakespeare ? On pourra toujours objecter que ces rapports, s'ils existent, sont impossibles à déterminer, et que par conséquent des théories semblables ne reposent scientifiquement sur rien (6). Mais l'argument ne fait pas plus de tort à Du Bos qu'à ceux qui, après lui, ont cru « que c'est le physique qui donne la loi au moral ». L'intérêt de la théorie

(1) II. 20, p. 335. — (2) *De l'Esprit*, p. 467. — (3) *Esprit des lois*, XIV, 2 (T. IV, p. 148). — (4) Art. *Climat*. t. III, p. 532-4. — (5) La *Montagne*. — (6) Renard, *Objection à l'étude scientifique*, p. 81-3, 138-9, 147-8.

est dans les rapprochements qu'elle suggère, dans la méthode nouvelle qu'elle impose à l'historien et au moraliste, dans la direction qu'elle donne au mouvement des idées. Du Bos, tout au début du XVIIIe siècle, a énoncé, avec précision la théorie du milieu et celle des rapports du physique et du moral. Il n'est pas étonnant que cette partie de son ouvrage ait eu du retentissement, et que ceux-là même qui n'en adoptaient pas les conclusions l'aient jugée d'un intérêt exceptionnel (1). Avant Montesquieu il a forgé, pour la lutte philosophique, une arme redoutable. « Rien n'est plus dangereux, dira Desprez de Boissy, qu'une doctrine qui enseigne à respecter toutes les religions, comme dictées par les propriétés du climat (2). »

IV. — L'idée du progrès

La théorie du climat permet tout d'abord à Du Bos d'esquisser une nouvelle philosophie du progrès. Il l'oppose à celle de Fontenelle, dont il cite un des arguments favoris.

« *Toute la question de la prééminence entre les Anciens et les Modernes*, dit le grand défenseur des derniers, *étant une fois bien entendue, se réduit à savoir si les arbres qui étaient autrefois dans nos campagnes, étaient plus grands que ceux d'aujourd'hui. J'ai cru*, ajoute-t-il, *que le plus sûr était de consulter un peu sur tout ceci la physique, qui a le secret d'abréger bien des contestations que la rhétorique rend infinies*. Consultons-la, j'y consens. Que nous répond-elle ? Deux choses. La première, c'est que de tout temps certaines plantes ont atteint une plus grande perfection dans une contrée que dans une autre, et que (3) dans le même pays les arbres et les plantes n'y donnent pas toutes les années des fruits également bons (4). »

Du Bos ne pense donc pas, comme Mme Dacier et Huet, que le monde d'aujourd'hui soit une terre épuisée ne produisant plus de plantes ni d'esprits aussi vigoureux que ceux des premiers siècles (5). Mais il n'a point admis « cette loi de fer du progrès constant, universel, qui fait violence aux faits par la régularité mécanique et monotone de son jeu hypothétique (6) ». Aussi

(1) Voir (entre autres) Voltaire, *Dict. phil.* art. *Climat.* (t. 20, p. 198-9). Trublet, t. III, p. 168. Irailh, t. II, p. 165. Laharpe, t. IV, introd. p. 5.

(2) T. II, p. 370.

(3) Du Bos a refait ce passage dans l'édition de 1733, et a oublié de dire : « et la seconde est que... »

(4) R. C. II. 19, p. 321-2. — (5) *Huetiana*, p. 32-33. — (6) Lanson, *Boileau*, p. 179.

bien que Fontenelle, Perrault admettait comme un fait la constance et l'immutabilité des forces de la nature. « Les hommes qui travaillent aux mines trouvent les veines d'or aussi belles et aussi fréquemment qu'autrefois (1). » Fénelon trouvait la comparaison parfaitement juste. « Comme les arbres ont aujourd'hui la même forme et portent les mêmes fruits qu'ils portaient il y a deux mille ans, les hommes produisent les mêmes pensées (2). »

On voit quel avantage cette théorie donnait aux Modernes. La force créatrice de l'humanité n'a pas diminué ; et à ce fonds d'énergies toujours jeunes, les siècles ajoutent le trésor toujours grossissant des connaissances acquises. Boileau avait bien indiqué déjà un principe plus conforme à la complexité des faits et à la vérité de l'histoire. Il avait distingué « dans le mouvement général du monde intellectuel, une pluralité de petits mouvements (3) ». C'était la ligne brisée de Bodin et de Pascal, *itus et reditus* (4). « J'examinerais, disait encore Boileau, chaque nation et chaque siècle l'un après l'autre (5). » Mais cette étude, il a laissé à Du Bos le soin de la faire, ou du moins de la pousser jusqu'au point où elle devient vraiment suggestive.

En 1696, Du Bos avait examiné déjà la question du progrès et de la décadence. « Il me semble... qu'il en est du vice comme des autres choses qui vont en augmentant jusqu'à un certain point pour décroître ensuite (6). » Vingt ans plus tard, il voyait son hypothèse confirmée par l'étude de l'histoire et par une foule d'analogies frappantes. La taille des hommes et les forces de leur esprit ne sont allées ni en augmentant ni en diminuant toujours. « Peut-être trouverait-on qu'il y paraît (en France) en certains temps, des générations d'hommes plus grands et plus robustes que dans d'autres. Peut-être trouverait-on qu'il y a des âges où l'espèce des hommes va en se perfectionnant, comme il y en a d'autres où elle déchoit (7). » Evidemment, la science ne meurt pas, et le progrès existe.

(1) *Parallèle*, t. II, p. 280.

(2) *Lettre à l'Acad.*, p. 10. Cf. *Lettre à Lamothe*, 4 mai 1714 : « Je crois que les hommes de tous les siècles ont eu à peu près le même fond d'esprit et les mêmes talents, comme les plantes ont eu le même suc et la même vertu ». Ibid. p. 121.

(3) Lanson, *Boileau*, p. 179. VIIe *Réflexion sur Longin*. Delvaille, p. 199. — (4) Bodin, *Methodus*, p. 470. Delvaille, p. 133. — (5) *Lettre à Perrault*, de 1700. — (6) G., p. 286-7. V. ci-dessus, p. 66-67. — (7) R. C. II, 19, p. 324.

Nous savons plus de choses que nos ancêtres, et, à moins d'un bouleversement capable de détruire la civilisation tout entière, nos descendants sauront plus de choses que nous (1). Mais Du Bos distingue la supériorité due à l'accumulation des connaissances, de celle qui tient à la force et à la qualité des esprits : cette dernière dépend des causes naturelles. Il peut nier ainsi que nos esprits aient plus de justesse et de force créatrice que ceux des Anciens (2). L'art de peindre est plus perfectionné et les peintres plus savants qu'au seizième siècle : et pourtant nous n'avons plus de Raphaël (3).

Ainsi la route que suit l'humanité n'est ni ascendante ni descendante indéfiniment. Elle monte pour redescendre. Le progrès est « cyclique » et l'humanité est condamnée aux recommencements.

« Je conclus donc en me servant des paroles de Tacite, que le monde est sujet à des changements et à des vicissitudes dont le période ne nous est pas connu, mais dont la révolution ramène successivement la politesse et la barbarie, les talents de l'esprit comme la force du corps, et par conséquent le progrès des arts et des sciences, leur langueur et leur dépérissement, ainsi que la révolution du soleil ramène les saisons tour à tour (4). »

(1) II. 33, p. 475-6. — (2) Ibid. — (3) I. 39, p. 407 suiv.

(4) II. 20, p. 335. Bodin avait utilisé déjà sans le citer ce passage de Tacite. *Methodus*, p. 470-480. Cf. Barclay, p. 46.

CHAPITRE V

LA CRITIQUE HISTORIQUE

I. — La critique et l'histoire

La théorie du climat — c'est-à-dire des variations historiques du génie et du sentiment littéraire — rejoint et complète la théorie de l'esthétique sensualiste. Elle aussi contribue à détruire le dogmatisme littéraire et à lui substituer une méthode historique et expérimentale. Ce n'est plus au philosophe que l'on demandera la solution des questions que pose l'étude des œuvres d'art. Cette tâche sera désormais celle de l'historien. Et l'histoire littéraire ne pourra être établie que sur une étude approfondie des époques, des pays, des milieux, des causes physiques et morales, de cette « infinité de circonstances » qui peuvent agir sur l'œuvre et sur le public et dont Du Bos a le mérite d'avoir compris la complexité (1).

Il l'a comprise parce qu'il est historien : ses œuvres d'érudition, sa correspondance, préparent et expliquent la nouveauté de ses *Réflexions*. Il est de ceux qu'intéressent tous les problèmes de l'érudition littéraire. Il ne lui est pas indifférent qu'Isaac Vossius ait écrit en 1671, et non après, la préface de son traité *De poematum cantu*, c'est-à-dire à une époque où il ne pouvait pas connaître les meilleurs opéras de Lulli (2). Il sait apprécier la rareté d'une édition originale d'*Andromaque* et l'intérêt des passages supprimés (3). Il y a beaucoup d'érudition dans les *Réflexions*, assez pour que tout le siècle ait pu y puiser de la science. Les chapitres sur la peinture et la sculpture des Anciens, en particulier, étaient originaux (4).

Mais il est historien surtout par sa sympathie pour le passé,

(1) R. C. II. 23, p. 367. — (2) I. 45. p. 477. — (3) R. C. III. p. 349.
(4) I. 38. Winckelmann y a relevé quelques erreurs. V. ci-dessous, 2e partie, liv. II, chap. VI, 2e section.

par cet instinct de comparaison qui fait trouver de l'intérêt aux choses en raison même de leur éloignement. Cet état d'esprit était très peu répandu à cette époque ; et s'il existait chez quelques érudits, il n'avait pas pénétré la critique littéraire. La théorie du progrès, énoncée par les partisans des Modernes, était historique en ce sens qu'elle marquait la différence des temps. Mais les hommes qui l'avaient formulée étaient de tous les plus dépourvus d'éclectisme et du véritable sentiment de l'histoire. Estimant appartenir à la génération la plus accomplie, ils évaluaient le mérite de celles qui les avaient précédés en raison inverse de la distance qui les séparait d'elles. Ils jugeaient les œuvres d'après un idéal absolu, mesurant le degré de conformité qu'elles présentaient avec la civilisation moderne. L'argumentation de Perrault, de Lamotte, de Terrasson, de Pons, consistait à prouver l'incompatibilité de nos mœurs et de l'épopée homérique. « Les mœurs avilissent Homère... les princes de ce temps-là ressemblaient bien aux paysans de ce temps-ci, et il doit y avoir quelque proportion entre les poètes et ceux dont ils célèbrent les grandes actions [1]. » Le P. Rapin regrettait qu'Homère n'eût pas su que la poésie doit imiter des objets nobles [2]. Cette idée est partout dans Terrasson [3], dans l'abbé de Pons, pour lequel l'*Iliade* était un « essai informe [4] », dans Lamotte, qui avait voulu « présenter Homère sous des idées conformes au goût du siècle [5] », et, pour cela, corriger l'inconvenance de ces dieux méprisables et indécents, de ces héros qui ne disent rien d'ingénieux ni de choisi, qui s'injurient avant de se battre, qui parlent à des morts, qui s'occupent, comme Achille, à chasser les mouches du corps de leurs compagnons d'armes [6]. « Le zèle contre les mouches, dit gravement le P. Rapin, est-il fort digne d'un héros? [7] » On a peine à croire combien ces mouches ont offusqué la raison et la pudeur des géomètres.

Ces arguments correspondaient si bien aux idées de l'époque qu'ils ont servi, non seulement à ceux qui condamnaient les héros d'Homère, mais aussi à ceux qui prétendaient les justifier ou du moins leur accorder les circonstances atténuantes.

(1) Perrault, *Parallèles*, t. III, p. 50.98. — (2) *Comp. d'Hom. et de Virgile*, t. I, p. 105. — (3) V. IIe partie, *Des mœurs et des caractères de l'Iliade*, t. I, p. 143 suiv. — (4) *Lettre sur l'Iliade*, p. 288.291. — (5) Ed. Jullien, p. 259. — (6) P. 200.220. — (7) Ibid., t. I, p. 122-3, 203.

« Après avoir reproché aux poètes anciens, dit Du Bos, d'avoir rempli leurs vers d'objets communs et d'images sans noblesse, on se croit encore fort modéré, quand on veut bien rejeter la faute qu'ils n'ont pas commise sur le siècle où ils ont vécu, et les plaindre d'être venus en des temps grossiers [1]. » Ces lignes prouvent combien Du Bos avait nettement saisi l'état de la question telle qu'elle se posait en 1720. Elles marquent le point que n'avaient pas dépassé ceux qui s'étaient le plus rapproché d'une critique historique et relative. Rejeter la faute d'Homère sur son temps, c'était bien ce qu'avaient fait Le Bossu [2], et Longepierre et Huet, et l'abbé Massieu [3], et Fourmont dans son *Examen Pacifique* [4]. Ils avaient blâmé les critiques qui prétendent trouver dans Homère la peinture de notre époque : un ouvrage peut avoir du mérite malgré « les mœurs du siècle où il est écrit [5] ». C'était aussi la pensée de Saint-Evremond. « Homère a plus songé à peindre la nature telle qu'il la voyait qu'à faire des héros fort accomplis. » Mais cette différence des mœurs rend « étranges » les poèmes des Anciens ; elle ne saurait être une source d'intérêt. « Celles (les règles) qui regardaient les mœurs, les affaires, les coutumes des vieux grecs ne nous touchent guère aujourd'hui [6]. » Mme Dacier, pourtant, a écrit là dessus un passage fort judicieux : « Je trouve les temps anciens d'autant plus beaux, qu'ils ressemblent moins aux nôtres... C'est la délicatesse de notre siècle qui nous fait trouver agréable la peinture du temps et des mœurs qu'Homère décrit [7] ». Mais elle prouve en même temps combien cette idée est peu consciente chez elle, car elle ne s'aperçoit pas que cet argument la dispense de beaucoup d'autres et peut lui épargner tant d'efforts malheureux pour justifier Homère aux yeux de la raison du XVIIIe siècle. C'est elle, qui, commentant l'épisode des mouches, veut nous faire admirer avec quel à-propos Homère a su enseigner aux Grecs un utile précepte d'hygiène [8]. Boivin s'approche davantage de Du Bos. « Ce qui me plaît dans les Chinois, ce sont les mœurs chinoises. Si les héros du siècle d'Homère ne ressemblent pas aux nôtres, cette différence devrait nous faire plaisir. » Et quant au passage

(1) R. C. II. 37, p. 572. — (2) P. 252-3. — (3) *Mém. Acad. Inscr.*, t. II, p. 173. — (4) I, p. 171-2. Cf. de Pons, *Lettre sur l'Iliade*, p. 302. — (5) Huet, *Dissertations*, t. I, p. 403-4. Longepierre, p. 95 suiv. — (6) T. IV, p. 328-9, 336. — (7) *Iliade*, t. I, p. XXIII. *Corr. du goût*, p. 96. — (8) *Corr. du goût*, p. 206.

des mouches, il n'est, selon Boivin, ni grossier et ridicule, ni profond et symbolique. Il s'agit simplement d'un devoir de piété consacré par l'usage (1). Fénelon avait souhaité que la traduction de Lamotte respectât « ces caractères forts et ingénus, qui sont historiques et qui font tant de plaisir (2) ». Mais il convient pourtant que les héros d'Homère ne sont guère d'honnêtes gens, que ses dieux sont au-dessous des héros mêmes, et que le poème y perd beaucoup (3). Quand il parle de la « vie aimable » des premiers hommes, cette idée est chez lui surtout morale : il pense à la supériorité de la vertu sur le luxe.

La critique historique comme la critique de sentiment devait demeurer fragmentaire et inconsistante aussi longtemps que le dogmatisme rationaliste resterait debout. De même que le sentiment était subordonné à la raison, la notion du beau relatif était limitée et réduite par celle du beau absolu. C'était à Du Bos qu'il appartenait de l'affranchir, — à un historien de profession, qui apportait dans l'étude des beaux-arts les méthodes exactes de l'érudition. Sa théorie sensualiste, considérant la production esthétique comme une manifestation des forces physiques, analogue à la végétation et dépendant comme elle de causes naturelles qui échappent à la volonté de l'homme, n'impliquait pas seulement la négation de la moralité de l'art ; elle devait aboutir à la suppression de toute formule dogmatique, et même, logiquement, de toute préférence pour une forme donnée de l'art ; elle devait considérer l'art comme un phénomène qu'on explique, et réduire le rôle de la critique à la recherche des causes.

N'exagérons rien : la critique historique de Du Bos ne fait pas de lui un véritable éclectique, pas plus que sa critique de sentiment ne l'a conduit à l'impressionisme. Son goût demeure moins large que sa philosophie. Nous savons, par exemple, que sa compréhension historique ne va pas jusqu'à lui faire goûter Ronsard. La méthode historique, du moins, atteint chez lui une précision inconnue auparavant. On s'en aperçoit quand on le voit distinguer, dans une œuvre donnée, deux sortes d'intérêts, l'un universel, l'autre spécial à l'époque et au public auquel cette œuvre était destinée. « Le sujet de l'*Enéide* était

(1) P. 47-8, 85. — (2) Lettre à Du Bos, 10 août 1713. T. — (3) *Lettre à l'Acad.*

plus intéressant pour les Romains qu'il ne l'est pour nous. Le sujet du poème de la *Pucelle d'Orléans* est plus intéressant pour nous que pour les Italiens (1). » Du Bos sait combien les « circonstances » historiques d'un ouvrage sont nombreuses et complexes, et combien, par conséquent, l'évaluation exacte de cet « intérêt spécial » serait une opération difficile. « Un gros volume in-folio suffirait à peine pour contenir l'analyse exacte de la *Phèdre* de Racine, faite suivant cette méthode (2). » Et nous retrouvons ici les observations de Du Bos sur la variété des goûts et des humeurs. « Un paysan du Nord Hollande, et un paysan Andalou, pensent-ils de même? Ont-ils les mêmes passions? Sentent-ils de même les passions qui leur sont communes (3) ? » Dès lors, le public littéraire se révèle d'une diversité si infinie qu'il ne saurait plus subsister de règles universelles, sauf celles qui correspondent aux organes permanents de notre machine, et qui font qu'Homère sera toujours un grand poète ; et le devoir de celui qui veut comprendre une œuvre est de se faire idéalement, s'il le peut, contemporain et compatriote de l'écrivain. « Nous devons nous transformer en ceux pour qui le poème fut écrit, si nous voulons juger sainement de ses images, de ses figures et de ses sentiments (4). » Pour juger d'une pièce de théâtre, il faut « se prêter aux opinions qui ont été celles des acteurs,... entrer dans leurs idées, et penser comme eux-mêmes ils pensaient (5). »

De cette façon, ce ne sera plus même assez de lire un poème dans sa langue originale. Car le style contient d'autres éléments d'impression que l'harmonie et la sonorité des mots. Les idées se sont déplacées, les mots ont perdu leur empreinte, qui leur vient de l'usage et non de leur définition étymologique. Du Bos reprend ici, en les appuyant sur l'histoire et sur l'exemple des peuples étrangers, les arguments dont Boileau (6) et Huet (7) s'étaient servis pour expliquer à Perrault que des mots tels que *âne* et *porcher* sonnaient autrement dans la langue des Grecs que

(1) I. 12, p. 75-6. — (2) II. 23, p. 369.

(3) II. 15, p. 272. Cf. II. 37, p. 570. « Il n'y a qu'un petit nombre d'usages, et même un petit nombre de vices et de vertus, qui aient été loués dans tous les temps et dans tous les pays. »

(4) II. 37, p. 571. — (5) I. 15, p. 125.

(6) IXe *Réflexion sur Longin*. V. Faguet, *Revue des Cours et Conf.*, 1898-99, t. I, p. 241.

(7) *Dissertations*, t. I, p. 404-5.

dans la nôtre. Il est des pays encore où l'âne est un animal très noble (1). Les discours des héros d'Homère à leurs chevaux révoltent notre délicatesse. Mais les Orientaux ne sont pas des cartésiens et ne professent pas le même mépris pour les animaux. Nous savons par le chevalier d'Arvieux comment on traite les chevaux chez les Arabes (2) ; par Busbeck, ambassadeur de Ferdinand II à Constantinople, comment on leur parle dans la patrie de cet Hector « qu'on voudrait faire interdire pour avoir parlé aux siens (3) ».

Et la connaissance historique des peuples anciens ne suffit pas encore à nous faire goûter pleinement le charme de leurs poètes. Car, en plus de leur signification intelligible, les mots ont leur résonnance affective, spontanée et qui précède tout raisonnement. Les images relatives à la fraîcheur des eaux et de l'ombre, si fréquentes chez les Anciens, ne sauraient éveiller les mêmes sensations chez les hommes du Nord. « La figure *manger son pain à l'ombre de son figuier*, doit-elle faire sur nous la même impression qu'elle faisait sur un Syrien presque toujours persécuté par un soleil ardent (4) ? »

De cette façon, dans la France du XVIIIe siècle, le « public » capable de comprendre les Anciens ne sera plus qu'une élite. « Le public qui peut juger d'Homère aujourd'hui est encore moins nombreux que le public qui peut juger de l'*Enéide* (5). » Mais, si restreint qu'il soit, ce public cependant sera seul compétent en cette matière : les autres hommes n'ont rien de mieux à faire qu'à se soumettre à la décision de ceux-là (6).

C'est donc à tort que l'on a fait honneur à la dernière génération du XVIIIe siècle d'avoir introduit dans la critique littéraire « le souci de l'érudition et l'étude des œuvres, non plus en elles-mêmes et par le goût seul, mais au point de vue historique et par comparaison (7) ». L'origine de cette transformation remonte en réalité à la Querelle des Anciens et des Modernes et aux *Réflexions critiques* de Du Bos. Stein se trompe également lorsqu'il attribue aux Suisses et aux Allemands, à Bodmer, à Breitinger et à Sulzer, la création d'une esthétique

(1) R. C. II. 35, p. 549-550. — (2) II. 37, p. 574-8. D'Arvieux, t. II, p. 469-470. III. 239-244.

(3) P. 572 3. Busbeck, t. II. p. 38.49. Cf. Rollin, *Traité des Etudes. (De la lecture d'Homère)*, t. 1er, p. 366-7.

(4) II. 35, p. 547-9. — (5) II. 22, p. 352. — (6) II. 35, p. 538. — (7) Krantz, p. 17.

internationale (1). Cette esthétique commençait à exister, en France, dès les premières années du XVIIIe siècle. Elle était le résultat de la multiplicité des contacts, de la pénétration des idées, mais aussi des principes nouveaux de la critique sensualiste.

II. — La critique cosmopolite

La critique historique que nous venons de décrire est en même temps et inévitablement une critique cosmopolite. Les définitions de Du Bos ne séparent pas les étrangers des Anciens. « Il ne suffit pas de savoir bien écrire pour faire des critiques judicieuses des Anciens et des Etrangers. Il faudrait avoir encore connaissance des choses dont ils ont parlé (2). »

La géographie et l'ethnographie viennent au secours de l'histoire ; ou plutôt l'ethnographie, qui est alors une science neuve, résulte de cette conception même de l'histoire. En demandant à Busbeck, à Chardin et à d'Arvieux le commentaire de l'*Iliade*, Du Bos a fait ce que faisait dans le même moment le P. Lafitau, qui comparait les Iroquois et les Grecs, identifiait l'Ata des Hurons à l'Eve pécheresse, et retrouvait dans les rites funèbres de la Picardie et du Béarn les pleureuses de la Grèce et de Rome (3).

L'étude de l'homme abstrait et universel des classiques fait place à l'étude de l'homme tel qu'il résulte de la diversité des temps et des lieux. Les autres nations s'offrent désormais, comme les autres siècles, à cette recherche de la vérité historique et locale ; et le Français cessera de projeter sur elles l'image de sa propre civilisation pour les approuver ou les condamner suivant qu'elles s'adaptent ou non à cette mesure idéale. Le devoir du critique est de se faire contemporain d'Homère pour juger Homère ; de se faire citoyen d'Italie, s'il veut comprendre le Tasse, ou d'Angleterre s'il veut juger Milton. Nous savons que Du Bos est l'un des premiers Français qui se soient sentis citoyens du monde, et en quels termes il a célébré la « société des nations » et s'est félicité de ces besoins réciproques qui ont créé entre les

(1) P. 275. — (2) II. 37, p. 578. — (3) T. I, p. 12-15, 25, 244. T. II, p. 393.

peuples des liens si étroits de dépendance (1). Il a su que les différences des cultures littéraires correspondent à celles des mœurs, qu'elles sont l'effet de causes naturelles ; il a su qu'en présence de ces réalités d'expérience, il y avait mieux à faire pour le savant qu'à s'étonner indéfiniment ou à distribuer l'éloge et le blâme ; et que son rôle devait être de comprendre, de définir et de classer. Et ainsi, après la tolérance religieuse, la tolérance littéraire apparaît et se précise.

Ne l'oublions pas, l'abbé Du Bos n'est pas un homme du XIXe siècle, ni même de la fin du XVIIIe. « Si je fréquente les nations étrangères pour apprendre leurs sentiments, dit-il, c'est sans renoncer aux sentiments de la mienne. Je puis dire comme Sénèque : *Soleo saepe in aliena castra transire, non tanquam transfuga sed tanquam explorator* (2). » Mais ce ne sont pas les transfuges qui enrichissent l'esprit des nations ; ce sont précisément les « explorateurs » restés fidèles au génie de leur race. Du Bos sera toujours assez français pour que les étrangers puissent lui reprocher ses préjugés nationaux. « Il est étonnant que M. l'abbé Du Bos, que ses voyages ont mis à la portée de connaître le mérite des nations étrangères, fasse paraître pour la France une prévention aussi marquée qu'un homme qui ne serait jamais sorti de Paris (3). » Mais ces lignes sont injustes. Sans doute, Du Bos n'a pas tout compris. Il a combattu parfois les influences étrangères ; il a raillé, chez ses compatriotes, une tendance fâcheuse à préférer toujours ce qui vient de loin. C'est qu'il a pu constater que les étrangers ne leur rendaient pas toujours la pareille (4). Et puis il s'agissait surtout de l'Italie et de l'art : et l'imitation italienne, déjà ancienne, avait eu ses excès ridicules et ses enthousiasmes immodérés. Malgré l'admiration excessive qu'il éprouve pour Maratte et les Bassan, Du Bos est de ceux qui réagissent contre la mode italienne (5).

Mais, sur d'autres points, il élargit les limites de l'idéal national. « La prévention où la plupart des hommes sont pour leur temps et pour leur nation, est une source féconde en mauvaises remarques comme en mauvais jugements. Ils prennent ce qui

(1) *Discours de réception*. R. C. II. I, p. 11. V. ci-dessus, p. 156. — (2) R. C. I. 19, p. 152. — (3) *L'Europe Savante*, 1720, t. XX, 1re partie, p. 37. — (4) R. C. II. 29, p. 420.

(5) R. C. I. 46, p. 496. Du Bos combat les prétentions des Italiens qui se persuadent d'avoir enseigné la musique aux autres nations.

s'y fait pour la règle de ce qui doit se faire partout (1). » Ainsi chaque nation a sa manière de jouer la comédie, manière conforme à son tempérament, et, par conséquent, bonne. « Je ne crois pas qu'on puisse dire que des différentes manières dont on récite aujourd'hui la comédie en différents pays, l'une soit meilleure que l'autre... Un comédien anglais qui jouerait comme un comédien italien, jouerait mal... (2) ».

C'est à chaque pays qu'il appartient de juger ses poètes. « L'évaluation... du mérite de l'Arioste faite aujourd'hui par un Français, serait-elle bonne par rapport aux Italiens du seizième siècle (3) ? » Dans la contestation d'Arioste et du Tasse, il faut s'en rapporter aux Italiens eux-mêmes ; et quand Du Bos rapporte le mot de Boileau sur le « clinquant » du Tasse, il comprend la nécessité d'appuyer le jugement du critique français sur l'autorité de l'Anglais Addison et de la plupart des Italiens eux-mêmes (4).

Le grand fait nouveau, au début du XVIIIe siècle, est dans les influences septentrionales. Il convient de rappeler que les *Réflexions* sont antérieures de quinze ans aux *Lettres anglaises* de Voltaire, de six ans à celles de Muralt, et de plus de vingt ans à celles de l'abbé Le Blanc : on apprécie mieux ainsi le mérite de Du Bos, qui limite sagement la place occupée par l'Italie dans l'histoire de la civilisation, et qui essaie d'en donner une à ces peuples du Nord, tenus jusque là pour barbares. Son admiration pour Rubens et l'école d'Anvers n'est certes pas, à cette date, une nouveauté, et on pourra toujours, par contre, lui reprocher le peu de cas qu'il a fait de Téniers et des paysagistes du Nord (5). Mais il trouve dans les Holbein de Bâle certaines perfections inconnues aux peintres des autres nations, les Italiens compris (6). Il connaît aussi l'existence d'une tragédie hollandaise et flamande ; il la trouve grossière, avec ses personnages buvant de la bière et fumant leur pipe (7) ; mais il signale le fait qu'elle met en scène des événements contemporains et se rapproche par là du théâtre politique des Athéniens (8). Quant au théâtre anglais, il le loue de s'être civilisé au contact de la France.

(1) II. 37, p. 570. — (2) I. 42, p. 448-50 ; III. 10, p. 176. — (3) II. 23, p. 368. — (4) I. 34, p. 308-311. Addison, *Spectateur*, 6 mars 1711 (t. I.). — (5) I. 10, p. 70 ; 6, p. 53. — (6) II. 13, p. 189-190. — (7) I. 42, p. 445-6. — (8) I. 20, p. 158-9.

« Le pathétique de la déclamation tragique consistait encore il n'y a que quarante ans, en des tons furieux, en un maintien ou morne, ou bien effaré, et dans des gestes de forcenés... Il suffisait qu'ils (les acteurs) fissent parade d'une morgue bien noire et bien sombre, ou qu'ils parussent livrés à des transports de fureur qui les fissent extravaguer (¹). »

Mais il était en cela d'accord avec Addison et l'Angleterre nouvelle (²). Et il a fait son profit des enseignements du théâtre anglais et des critiques d'Addison. Il livre aux méditations de ses compatriotes les passages où l'écrivain anglais reproche à notre tragédie de manquer d'action (³). Du Bos rapporte ces sentiments « en qualité d'historien », mais il ne nous cache point qu'il les partage (⁴).

Enfin il a traduit Addison : les trois premières scènes du *Caton* ont paru dans les *Nouvelles littéraires* de 1716, et s'il faut en croire Goujet, il aurait achevé sa traduction dans la suite. Il l'avait entreprise « pour rendre justice à M. Addison ; on avait voulu donner la préférence au *Caton* français de M. Deschamps (⁵) ». Comparée à celle de Boyer, la traduction de Du Bos paraît bien plus littérale, bien moins chargée d'épithètes et de tournures académiques. Boyer traduit : « Personne n'en peut disconvenir » ; et Du Bos : « Qui ne sait tout cela ? ». Du Bos écrit simplement : « Si Lucie m'aimait », là où Boyer s'est cru obligé de dire : « Ah ! si Lucie voulait enfin répondre à mes vœux ». Il traduit littéralement : « Feignons, et tenons-lui un langage différent de nos sentiments », tandis que Boyer a paraphrasé : « Il faut que je dissimule et que ma langue trahisse mon cœur ». Au lieu de dire « la fortune ne dépend pas des mortels, mais... rendons-nous dignes de ses faveurs », il se contente de : « Il n'est pas au pouvoir des mortels d'être heureux, mais... méritons de l'être (⁶) ».

A l'étranger, Du Bos a constaté en même temps le cosmopolitisme de la littérature française. L'approbation des peuples. —

(1) I. 42, p. 444-5. — (2) P. 446-7.

(3) P. 447-8. Cf. I. 18, p. 138 suiv. Cf. Shaftesbury, t. II, p. 221 (*Soliloque*).

(4) I. 18, p. 152. Ailleurs il rapporte un passage ingénieux d'un Anglais sur la préciosité. « Suivant cet auteur, la nation française a beaucoup de pente vers l'affectation, et dans les temps où elle cessait d'être grossière, sans être encore polie, elle a voulu montrer plus de gentillesse qu'elle n'en avait. » (R. C. II. 18, p. 143.) Voltaire s'est souvenu de cette formule. « On voulait avoir de l'esprit et on n'en avait pas encore. » *Lettres phil.* t. II, p. 126.

(5) *Nouvelles litt.*, t. IV, p. 337. — (6) Ibid.

le « consentement universel » — a la même signification pour Corneille et Molière que pour Homère et Virgile ; ils seront « immortels sans vieillir [1] ». A la Haye, à Stockholm, à Copenhague, en Pologne, en Allemagne et aussi en Angleterre, « les jeunes gens à qui on a donné de l'éducation connaissent autant Despréaux qu'Horace, et ils ont retenu autant de vers du poète français que du poète latin [2] ». Il connaît la traduction italienne de Molière, de Castelli, et l'adaptation que Gigli a faite de *Tartuffe* dans son *Dom Pilone* [3]. L'abbé Gravina, comme Addison, a proclamé la supériorité du théâtre français [4]. Du Bos a trouvé les chefs-d'œuvres français en traductions hollandaises, allemandes, portugaises même [5], anglaises surtout. Il sait que les Anglais ont trois traductions d'*Horace*, celles de Lower en 1656, Cotton en 1678 et Mad. Philips en 1678 [6]. Il connaît l'*Andromaque* de Crowne et la *Mère en détresse* de Philips, dont il a donné dans son édition de 1733 les trois premières scènes et la préface [7]. De Molière, il connaît l'adaptation du *Misanthrope* par Wycherley, dans l'*Homme au franc procédé* [8]. « Il est aussi rare dans les pays étrangers de trouver un cabinet sans un Molière, que sans un Térence [9]. » Il sait aussi que les étrangers se plaignent que leurs langues soient corrompues par la nôtre [10].

Ce qui n'est pas moins significatif, c'est l'importance que Du Bos attribue, dans la littérature, au suffrage des autres peuples « aussi libre et aussi désintéressé que le suffrage de la postérité pourra l'être [11] ». Il y attache autant de prix qu'à l'hommage rendu par les étrangers à Louis XIV [12].

On voit que si la théorie de la critique historique n'est pas formulée aussi nettement dans les *Réflexions* que celle du climat par exemple, elle est pourtant l'aboutissement de la doctrine de Du Bos. Elle en est probablement la partie la plus moderne et la plus riche en applications. De Bos engage la critique à étudier

(1) II. 32, p. 457. — (2) Ibid., p. 461. — (3) P. 458-460. — (4) Ibid., p. 460. Gravina, *Tragédie*, p. 76-7. — (5) Celle de Boileau par Ericeyra, ibid., p. 464.

(6) P. 462. Il écrit Louver et Cottot, et se trompe sur la date de cette dernière trad. qui est de 1665. Il aurait pu citer le *Cid*, traduit dès 1637 par J. Rutter. Cf. Charlanne p. 126.

(7) A la fin du t. III. Il fait remarquer qu'Andromaque reparaît à la fin du 5e acte, comme dans la 1re édition de Racine. Il aurait pu mentionner *Phèdre et Hippolyte* de Smith, en 1701. Cf. Charlanne, p. 143.

(8) I. 21, p. 176. — (9) II. 32, p. 458. — (10) Ibid., p. 466-7. — (11) P. 465. — (12) *Intérêts*, p. 261-273. *Lettre à Voltaire* de 1738. *Corr.*

l'histoire de la poésie et des arts dans le détail de ses périodes, dans la complexité de ses phénomènes, et dans la multiplicité des causes physiques et morales qui en ont déterminé les mouvements successifs. Et cette étude il nous invite à la faire dans un esprit avant tout scientifique et désintéressé. Il est l'un des premiers critiques qui aient substitué le plaisir de comprendre à celui de juger.

CHAPITRE VI

DU BOS ET LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE

I. — **Les Anciens et les Modernes**

Les théories de Du Bos ont leur place dans l'histoire de l'esthétique générale. Pour les contemporains, elles ont eu cet intérêt encore qu'elles fournissaient une solution à des problèmes très actuels. Elles ne se comprennent même parfaitement que si on les oppose aux opinions contemporaines qu'elles corrigent ou contredisent. Elles trouvent dans la Querelle des Anciens et des Modernes une application si immédiate et si voulue que les *Réflexions* en prennent souvent l'allure d'un ouvrage de polémique. On s'étonne en tout cas que Rigault n'ait pas donné à Du Bos une plus grande place dans son *Histoire de la Querelle* (1). L'abbé Irailh ne le nomme même pas dans le chapitre qu'il a consacré à ce débat (2). Breitinger, au contraire, trouvait dans les *Réflexions* l'apologie des Anciens la plus philosophique et la plus profonde qu'on ait jamais écrite (3).

Point par point, en effet, l'argumentation de Du Bos détruit, sinon toute la doctrine des Modernes, du moins leurs conclusions littéraires. En affirmant que l'on juge, non par discussion et par analyse mais par sentiment, Du Bos opposait d'emblée une fin de non recevoir aux arguments essentiels de Perrault, de Lamotte et de Terrasson. En même temps il débarrassait la discussion de tout ce qu'il y avait de suranné, de pénible et de compromettant dans les lourdes apologies des défenseurs d'Homère. Nous ne nous donnerons plus le ridicule de trouver dans l'*Iliade* la science universelle et la sagesse divines enseignées aux hommes sous le voile d'une fiction, comme l'ont fait Le Bossu, Mme Dacier, l'abbé Massieu et tant d'autres (4). Il nous

(1) P. 464, 471-2. — (2) T. II. — (3) *Krit. Dicht.* I. p. 276, 496-8. — (4) Cf. ci-dessus, p. 184-5.

suffira de dire que dans un poème nous ne cherchons pas l'instruction mais le plaisir [1]. Nous ne nous obstinerons pas davantage à démontrer qu'il n'y a pas de fautes dans Homère ; peut-être y en a t-il plus que vous ne le pensez vous mêmes, car les Anciens remarquaient sans doute dans les œuvres de leur temps bien des erreurs qui nous échappent. Mais cela ne fera pas changer l'opinion des hommes. « Ils répondront aux critiques, sans entrer en discussion de leurs remarques, qu'ils reconnaissaient déjà des fautes dans les poèmes qu'ils admirent, et qu'ils ne changeront pas de sentiment parce qu'ils y verront quelques fautes de plus [2]. »

Dans tout ce débat, une seule question importe : celle de l'impression produite par les poèmes anciens sur le sixième sens. Et ceux-là seuls auront le droit de donner leur avis qui pourront lire Homère et Virgile dans la langue où ils ont écrit [3]. Si la logique et l'exactitude sont des qualités secondaires dans un poème, par contre l'harmonie du style, la sonorité et le rythme seront les éléments essentiels de toute appréciation. Et Du Bos démontre que les Anciens disposaient d'un instrument poétique bien plus parfait et bien plus harmonieux que celui des Modernes [4].

Quelle ne doit donc pas être la supériorité de la poésie latine, puisque, aujourd'hui encore, de l'aveu de tous ceux qui la comprennent, et quoique privée de quelques-unes de ses beautés vivantes, elle nous émeut plus que la nôtre ? [5].

D'autre part, le « jugement des siècles » n'est plus une autorité morale, un préjugé qu'on respecte ou qu'on raille : c'est une question de fait, une vérité scientifique prouvée par l'expérience concordante de tous les âges et de tous les individus. « Le poème qui a plu à tous les peuples et à tous les siècles passés est réellement digne de plaire [6]. » Cette doctrine du « consentement universel » était déjà dans Longin, où Boileau l'avait prise [7]. Mais elle a bien plus de force chez Du Bos, parce qu'il a des raisons de croire que les hommes ont toujours jugé par le sentiment naturel, et, par conséquent, bien jugé. « On ne saurait donc, sans une témérité inexcusable, dire... lorsqu'il est question d'un poème qu'on n'entend pas : que l'opinion...

(1) R. C. I. 34. — (2) II. 34, p. 529. — (3) II. 35, p. 536-8, 557. Cf. ci-dessus, p. 262. — (4) I. 35, p. 312 suiv. I. 36, p. 357 suiv. — (5) I. 37, p. 367-8. — (6) II. 34, p. 519. — (7) Cf. Lanson, *Boileau*, p. 102.

qu'il est excellent, *n'est qu'un préjugé d'éducation fondé sur des applaudissements qui ne sont... que des échos les uns des autres...* (1). » « Supposera-t-on qué les savants de tous les siècles ont formé le bizarre complot de sacrifier la gloire de leurs concitoyens à la gloire des auteurs grecs et romains ? (2). »

Nouvelles preuves en faveur des Anciens, lorsque Du Bos établit si solidement la distinction indiquée déjà par Fontenelle « entre les professions où le succès dépend plus du génie que du secours que l'art peut donner », et celles « où le succès dépend plus du secours de l'art que du génie (3). » Perrault ne s'était pas avisé de cette différence. Aussi Du Bos réfutait-il les *Parallèles*, lorsqu'il rappelait que la décadence des grandes écoles s'est produite précisément au moment où les connaissances étaient à leur plus haut degré, où la technique de l'art était le plus parfaite, où le milieu était en apparence le plus favorable à la production artistique (4).

Sans doute, dans la poésie comme dans la peinture, le « métier » n'est pas négligeable. Un peuple n'aura pas de grand poète si la langue qu'il parle est trop grossière, ni de grand peintre si les procédés matériels de l'art sont encore trop imparfaits. Mais, de ce que le progrès est possible dans la « mécanique » de l'art, il ne s'en suit pas qu'il soit continu ni nécessaire. Il n'est pas prouvé que nos artistes aient tous, sur ceux de la Grèce et de Rome, l'avantage d'une science plus parfaite. Et ici encore c'est Perrault que Du Bos réfute sans le nommer. Il accorde aux Modernes la supériorité dans les bas reliefs (5). Mais les Anciens étaient aussi habiles que nous dans cette science du coloris que Perrault leur a refusée (6). Et si Du Bos a traité avec autant de détails et autant de textes à l'appui la question du clair-obscur, c'est que sur ce point encore Perrault avait condamné les Anciens sans les connaître. A défaut d'œuvres suffisamment conservées, les textes prouvent avec toute la clarté possible que, dans cette partie de l'art, les Anciens avaient égalé les plus illustres Modernes (7).

Enfin, le troisième volume des *Réflexions* est une apologie

(1) II. 35, p. 558. Le passage cité est de Lamotte, *Discours sur Homère*. — (2) II. 34, p. 527. — (3) II. 39. — (4) II. 13, p. 194 suiv. Ci-dessus p. 242.

(5) I. 50, p. 516 suiv. Nos sculpteurs connaissent mieux l'art de dégrader la lumière et d'enfoncer les perspectives.

(6) *Parallèles*, t. II. p. 237. Cf. Rigault, p. 185-6. — (7) I. 38, p. 405.

des Anciens : Du Bos prouve là qu'ils avaient porté la musique, la danse et l'art dramatique tout entier à un degré de perfection que nous n'avons point égalé.

On comprend donc pourquoi les deux sections où Du Bos a rassemblé ses principaux arguments contre les Modernes se trouvent, dans la première édition, à la fin de l'ouvrage. Il y a inséré quelques phrases peu aimables sur « les discours artificieux des contempteurs des Anciens... ces messieurs habiles dans l'art de falsifier la vérité sans mentir (1) ». C'est avec une impatience visible qu'il rappelle leurs arguments favoris tirés du préjugé d'éducation, du pédantisme des savants, etc... « C'est un lieu commun, très connu de tout le monde (2). » Il avait conscience d'avoir maltraité les chefs des Modernes, puisqu'il s'est efforcé de leur ménager quelques compensations. Après avoir rappelé son admiration pour le caractère de Perrault (3), il a inséré dans son ouvrage un éloge adroit de la *Pluralité des Mondes* (4) de Fontenelle, et, probablement, des odes de Lamotte (5).

Pourtant, c'est en partie avec leurs propres armes qu'il a vaincu les Modernes, et la valeur de son argumentation en faveur des Anciens vient justement de ce qu'il a retenu ce qu'il y avait de juste dans la théorie de Perrault. Le jugement hâtif de Rigault, qui voit dans Du Bos un « moderne décidé (6) », n'est pas aussi faux qu'il le paraît. Pas plus que les Modernes, Du Bos n'a le culte de la tradition. Moderne décidé, il l'est dans certaines questions du moins, comme le choix des sujets d'épopée. Sa critique historique trouve dans les différences des temps un élément d'intérêt. Mais elle prouve en même temps combien ces différences sont profondes. Etablir que le public capable de juger l'*Iliade* est beaucoup moins nombreux que celui qui peut juger l'*Enéide* (7), c'est dénoncer l'incompétence des détracteurs des Anciens : mais c'est reconnaître avec eux que les temps sont changés et que la poésie d'autrefois n'est plus faite pour l'ensemble de notre public.

En prenant à témoin Chardin et Busbeck de la vérité des mœurs de l'*Iliade*, en expliquant la Grèce ancienne par des analogies empruntées à l'Asie contemporaine, il fournit évidem-

(1) II. 35, p. 539. Cf. *Discours* à la réception de Boivin. — (2) II. 34, p. 520. — (3) I. 32, p. 286. — (4) I. 22, p. 179-180. — (5) II. 13, p. 200. V. Laharpe, t. XIII, p. 92. — (6) P. 471. — (7) II. 22, p. 352.

ment des armes à ceux qui traitent de « barbares » les héros d'Homère. Comme le P. Lafitau, comme Montesquieu, Du Bos tend à placer l'antiquité dans un cadre historique déterminé, à y distinguer des époques, les unes de civilisation avancée, les autres, à certains égards du moins, très « primitives ». C'en est fait de l'antiquité des rhéteurs, uniformément héroïque et pompeuse.

Mais l'antiquité, en somme, y gagne. Elle y gagne une nouvelle grandeur, plus simple et plus belle. Retrouvée ainsi chez les peuples pittoresques des continents lointains, elle apparaîtra vivante et rajeunie aux yeux de l'historien et du poète. En récompense, elle prêtera aux sauvages de notre temps les couleurs de sa poésie ; et Chateaubriand donnera la vie de l'art aux théories de Du Bos et de Lafitau quand il peindra « sous les formes antiques », comme il l'a dit lui-même, les Indiens des Florides. « Aucun ami ne mettra un peu d'herbe sur mon corps pour le garantir des mouches. » C'est Chactas qui dit cela, et il n'est pas plus ridicule que les héros d'Homère : c'est la conclusion d'une longue querelle littéraire.

Quant à la théorie du progrès, fondée sur les variations du climat, elle ne donne l'avantage, en principe, ni aux Anciens ni aux Modernes. Puisque des périodes ramènent tour à tour la civilisation et la barbarie, rien ne prouve donc que l'avenir ne puisse pas égaler le présent. Du Bos admet même qu'en un certain sens la nature s'est enrichie depuis Raphaël (¹). Mais l'examen comparatif des grands siècles de l'histoire fait deviner qu'il s'est produit, aux temps de Périclès, par exemple, et d'Auguste, une coïncidence de causes naturelles et morales qui ne s'est pas renouvelée depuis dans des conditions aussi exceptionnellement favorables. C'est pourquoi la possibilité de faire un poème meilleur que l'*Enéide* existe, mais n'est que « métaphysique » et telle que la possibilité d'ébranler la terre au moyen d'un levier (²). Voilà ce qu'il ne faudrait pas oublier quand on dit que la doctrine du progrès, ainsi interprétée, se concilie aisément avec le respect des règles et des œuvres du passé (³). Elle ne se concilie avec les règles qu'autant que ces règles sont « essentielles » et résultent de notre constitution même, qui peut changer d'un siècle à l'autre, mais non pas au

(1) I. 39, p. 407. — (2) II. 38, p. 583. — (3) Fontaine, p. 201.

point de nous faire trouver « le sucre amer et le jus d'absinthe doux (1) » ; et avec le respect des œuvres du passé qu'autant que ces œuvres fournissent, par l'expérience répétée des siècles, la preuve de leur adaptation parfaite aux conditions de la sensibilité humaine.

II. — Le théâtre

Comme dans l'histoire de la Querelle, Du Bos devrait être nommé dans l'histoire de la question du théâtre au XVIIIe siècle. Car il s'en est occupé ; son opinion est même l'une des plus caractéristiques et à certains égards des plus absolues qui aient été émises dans cette polémique d'un siècle et demi, et il est bien singulier que Desprez de Boissy ne la mentionne pas.

Selon Du Bos, le plaisir du théâtre est chez nous une volupté du même ordre que la passion des Romains pour les combats de gladiateurs. Il ne s'est pas trompé en discernant, dans la psychologie des spectacles de son temps, cette férocité instinctive que l'action profonde du cinématographe sur les masses a manifestée de nos jours avec tant d'évidence. Donc, il accordera sans peine à Nicole et à Bossuet que le théâtre « insinue les passions (2) », et que s'il ne les excite pas, « les règles de l'art sont frustrées (3) ».

Mais alors, Platon a raison de bannir les poètes de sa république ; raison aussi, Nicole et Bossuet ; et tous ceux qui ont condamné le théâtre au nom de la religion ou au nom de la morale ; et les académiciens qui avaient essayé de prouver que Platon condamnait, non la poésie entière, mais le théâtre, « ne pouvant imaginer qu'en excitant les passions on les apaisât (4) ».

Du Bos ne nomme ni les *Maximes et Réflexions*, ni les *Essais de morale*, mais il discute l'opinion de Platon dans une section curieusement embarrassée de réticences et qui conclut ainsi : « Contentons-nous de dire que la société qui exclurait de son sein tous les citoyens dont l'art pourrait être nuisible, deviendrait bientôt le séjour de l'ennui (5) ». Voilà la véritable

(1) II, 34, p. 529. — (2) *Lettre au P. Caffaro*, p. 3. *Maximes et R.*, p. 28. Nicole, passim. — (3) *Maximes*, p. 32. — (4) Fraguier, *Mém. Acad. Inscr.*, t. II, p. 170. — (5) I, 5, p. 51.

réponse de Du Bos, celle qui résume sa philosophie pratique et son indifférence morale. Voilà qui est dans l'esprit de Bayle, de Saint-Evremond, de Mandeville et de tous ceux qui justifient les plaisirs et le luxe devant la raison et la conscience ; dans l'esprit de Du Bos lui-même, qui dans ses lettres à Bayle, se félicitait du peu de succès des prédications contre le luxe [1]. Il dit précisément, dans ses *Réflexions*, que Platon exclut les poètes de sa république « par la même raison qui engage les prédicateurs à prêcher contre les spectacles [2] » ; — et c'est un argument contre Platon. Du Bos abandonne volontiers et l'ancienne argumentation des apologistes d'Homère, et celle de Massieu et de Fraguier, qui avaient soutenu contre Platon que la poésie était morale [3]. Encore moins croit-il devoir affirmer, comme d'Aubignac, que les spectacles sont, non seulement utiles, mais absolument nécessaires au peuple pour l'instruire et pour lui donner quelque teinture des vertus morales [4] ». Il ne s'embarrasse plus des objections des prêcheurs catholiques ; et il ne songe pas encore aux prêcheurs laïques du XVIIIe siècle, à cette sensibilité moralisante qui voudra faire du théâtre une école de vertu.

On trouve cependant dans les *Réflexions* une « apologie » du théâtre. On y lit que la poésie et l'émotion peuvent conduire au bien comme au mal. « Il s'agit d'en faire un bon usage [5]. » Du Bos a expliqué aussi — oubliant sa théorie personnelle du pathétique pour rentrer dans la doctrine classique — que la tragédie met sous nos yeux les égarements de la passion et, par conséquent, « purge les passions [6] ». Ce chapitre a eu un très grand succès ; et c'est là que Rousseau a cru trouver l'expression la plus complète et la plus autorisée des arguments des défenseurs du théâtre.

« Eh ! non, ce n'est pas cela, disent les partisans du théâtre. La tragédie prétend bien que toutes les passions dont elle fait des tableaux nous émeuvent, mais elle ne veut pas toujours que notre affection soit la même que celle du personnage tourmenté par une passion [7] ».

(1) V. ci-dessus, p. 65. — (2) I. 5, p. 47.
(3) *Mém. Acad. Inscr.*, t. I. p. 168-9 ; t. II. p. 107-120, 171 suiv. C'est par erreur que Goujet (t. III, p. 20) dit que Du Bos a suivi l'opinion de Fraguier.
(4) *Pratique du théâtre*, t. I, p. 14. Cf. *Projet pour le rétablissement du théâtre français*, ibid., p. 348.
(5) I. 5, p. 49. — (6) I. s. 44, p. 458-460. — (7) *Lettre à d'Alembert*, p. 190.

Ce passage, dont Rousseau ne nomme pas l'auteur, est dans les *Réflexions* [1]. Rousseau aurait pu choisir un adversaire plus convaincu. Car il est visible que Du Bos tient fort peu à la moralité de la tragédie. Il n'est, certes, pas de ceux à qui Nicole a reproché de vouloir « purifier la comédie de toute sorte de péché [2] ». Les lignes citées par Rousseau contredisent d'une façon flagrante la théorie du pathétique contenue dans les *Réflexions*, théorie qui conduit, nous l'avons vu, à une tout autre interprétation du passage d'Aristote sur la « purgation » des passions [3]. Une représentation du *Cid*, dit encore Du Bos, nous fera appréhender « d'avoir une explication chatouilleuse dans un de ces moments où nos humeurs sont aigries [4] ». Ce passage est-il sérieux ? On peut en douter en lisant ceci :

« Qu'on ne me fasse point dire, après cela, que les poèmes dramatiques sont un remède souverain et universel en morale ; je suis trop éloigné de rien penser d'approchant. Je veux dire seulement que les poèmes dramatiques corrigent quelquefois les hommes... La chose n'arrive pas toujours, mais elle arrive quelquefois [5] ».

Ce sont là les précautions d'un académicien qui ne veut pas que ses théories paraissent contraires à l'ordre public, à moins que ce ne soit l'excès de zèle d'un avocat qui croit devoir donner à l'institution qu'il défend tous les avantages à la fois. Partout ailleurs, l'idée morale est absente des *Réflexions*. Du Bos n'y songe pas, quand il décrit la splendeur des spectacles de Rome, et les dépenses énormes qu'ils coûtaient. Il souhaiterait que Paris ressemblât à Rome ; et il regrette fort les pantomimes, dont le souvenir est lié, il l'a dit lui-même, à celui des pires débauches de la décadence [6].

La théorie de l'imitation dramatique permettra de résoudre l'importante question du choix des sujets. Les meilleurs seront ceux qui exciteront le plus fortement cette « passion artificielle » qui est le plaisir du théâtre [7], la terreur et la pitié. Ainsi s'explique qu'un héros de tragédie doive être malheureux sans mériter de l'être. Un criminel volontaire n'excite point

(1) I, 44, p. 462-3. Les lignes suivantes de Rousseau résument le contexte de Du Bos. — (2) T. III, p. 202.
(3) Cf. ci-dessus, p. 207. — (4) I, 44, p. 459. — (5) Ibid., p. 460-1.
(6) R. C. III, 15, p. 271 suiv. III, 16, p. 286 suiv. V. Desprez de Boissy, t. I, p. 82-6. II, p. 30-32, 560.
(7) Cf. Laharpe, t. I, p. 72.

la pitié, parce qu'il ne peut intéresser par lui-même, et parce que le châtiment qui le frappe ne nous paraît point à craindre pour nous [1]. A peine s'aperçoit-on de la mort de Narcisse [2]. Ainsi Du Bos, comme le fait remarquer Lessing, n'aurait pas approuvé Corneille d'avoir fait de Cléopâtre l'héroïne de *Rodogune*. Au théâtre, un criminel ne peut être qu'un personnage secondaire. Encore — pour que l'horreur de son crime demeure entière — faudra-t-il se garder de lui donner des qualités « capables de lui concilier la bienveillance du spectateur [3] ». Cette théorie a été très fréquemment citée ou reproduite [4].

Du Bos justifie la règle classique qui veut que la tragédie nous transporte dans une époque lointaine et mal connue — *majore e longinquo reverentia* — et la confirme par l'exception des pays voisins qui ne l'ont pas observée [5]. Fidèle, du reste, sur ce point, aux habitudes d'esprit de son temps, il discute volontiers la vérité historique du théâtre. Il admet que le poète a le droit de manquer à l'exactitude, à condition de rester dans la vraisemblance. Voilà pourquoi Du Bos blâme Racine d'avoir contredit, dans *Britannicus*, dans *Bérénice* et dans *Mithridate*, des faits d'histoire par trop connus [6]. Sur ce point, il s'est fait taxer de pédantisme par Marmontel [7]. Et, comme on peut s'y attendre d'un homme aussi versé dans Tavernier et Chardin, il n'accorde pas à Racine qu'il n'y ait aucune différence entre ce qui est à mille ans de nous et ce qui en est à mille lieues. Les pays tels que la Turquie nous sont trop connus pour qu'un auteur puisse violer sans préjudice la « notion générale » que le monde en a [8]. Autre argument, fort judicieux : les conventions de notre théâtre amoureux et galant, auxquelles un auteur peut si difficilement se soutraire, formeront un contraste inévitable et choquant avec les mœurs de ces nations étrangères [9].

Du Bos se fait de la tragédie une idée si haute que tout ce qui peut donner à ce spectacle de la dignité et de la pompe

(1) I. 14, p. 115-6. — (2) I. 15, p. 122 — (3) P. 121.
(4) Passage transcrit par Jaucourt, *Encycl.* art. *Tragédie*, t. XVI, p. 518-9. Cité par Mallet, t. II, p. 8 suiv. Lessing, *Dramaturgie*, t. II, p. 58-9. Barthélemy, *Anacharsis*, p. 550.
(5) I. 20, p. 153-5. 158-9.
(6) I. 28. p. 253-4. I. 29, 256-263. Cité par Jaucourt, *Encycl.*, t. XVII. p. 284.
(7) *Eléments de Litt.*, t. X, p. 347. — (8) I. 20, p. 161. — (9) P. 162.

lui paraît désirable. L'habit à la romaine, tout conventionnel qu'il est, demeure, selon lui, le seul convenable, parce qu'il est noble et pompeux (1). Convenable, aussi, la déclamation emphatique et rythmée des acteurs, parce qu'elle met dans tout ce qu'ils disent « un air de grandeur et de dignité (2) », et qu'elle est justifiée par l'exemple des Anciens. On a donc pu reprocher à Du Bos d'avoir couvert de son autorité des conventions surannées contre lesquelles des novateurs allaient entamer le combat (3). Mais son opinion s'écartait moins qu'on ne pense de celle de Voltaire. Et d'autres ont pensé depuis que la tragédie classique était bien, en effet, et avant tout, une œuvre « pompeuse », qu'elle avait besoin de majesté plus encore que de vérité, et que, dans les costumes tout au moins, l'observation de la couleur locale mettrait un contraste par trop évident entre l'habit et l'esprit des rôles (4).

Du Bos n'est conservateur que lorsque des raisons sérieuses lui paraissent justifier ce qui existe. Il n'était pas de ceux qui pensaient que la tragédie classique française fût la formule définitive et parfaite de l'art dramatique. Le théâtre de son temps est loin de le satisfaire pleinement. La comparaison des deux théâtres français et anglais ne tourne pas entièrement à l'avantage du nôtre. Addison pense que la tragédie française est plus noble que celle de son pays, mais aussi trop vide d'action. « Il reprend le grand Corneille de n'avoir pas fait tuer sur la scène Camille... On ne saurait disconvenir que si la représentation des tragédies est trop chargée de spectacles en Angleterre, elle n'en soit trop dénuée en France (5) ». Du Bos se couvre prudemment de l'autorité de l'auteur anglais, mais, à l'exemple d'Addison, il en ajoute un autre : la scène où Andromaque recommande Astyanax à sa confidente, et qui serait bien autrement touchante si l'enfant y paraissait (6).

Quant à la galanterie, qui choque la vérité historique et affaiblit les caractères, c'est une spécialité française, et une spécialité malheureuse. Ici encore, Du Bos cite avec complaisance les réflexions « un peu désobligeantes » des Anglais (7), de Wotton en particulier, qui a prouvé combien Perrault s'était illusionné en plaçant la galanterie parmi les avantages des Modernes sur

(1) I. 42, p. 439. — (2) Ibid., p. 441-446. — (3) Jusserand, p. 254-6. — (4) Bertrand, p. 142-4, 154-6. — (5) I. 42, p. 447. *Spectateur*, 13 avril 1711 (T. I). — (6) P. 448. — (7) I. 18, p. 138 suiv.

les Anciens (1). Il est ridicule de représenter les Romains timides et galants devant leurs maîtresses ; il l'est aussi de croire que l'amour passionné inspire des traits ingénieux et des métaphores fleuries. Du reste, la galanterie n'est que l'une de ces extravagances chevaleresques des gentilshommes, telles que les duels, les carrousels et les tournois, dont notre abbé, en toute occasion, montre le ridicule (2). Malheureusement, il paraît n'avoir constaté que chez Racine l'abus de la galanterie. Il a condamné — peut-être d'après Muratori (3) — la *Bérénice* : « Un prince de quarante ans que sa gloire et ses intérêts obligent à se séparer d'une femme dont il est amoureux ne peut nous intéresser à son malheur (4). »

Du Bos n'avait du reste pas besoin du *Spectateur* pour souhaiter un spectacle plus passionnant, plus « pathétique » que la tragédie classique. Il l'avait trouvé chez les Anciens ; et sa théorie de l'émotion dramatique, sa conception même de l'art devaient lui en faire comprendre la possibilité. Puisqu'il affirmait que « l'œil est plus près de l'âme que l'oreille » et qu'à cause de cela la tragédie est le seul genre littéraire qui puisse égaler la peinture en puissance d'émotion (5), il devait demander au théâtre le plaisir des yeux, le « spectacle ». Dans ce siècle où les critiques tels que Laharpe et Grimm étaient convaincus qu'une pièce se juge dans le silence du cabinet (6), Du Bos a dit, avant Voltaire, qu'une tragédie faisait son effet « à l'aide des yeux » et que ceux qui n'ont fait que de la lire en sont souvent de mauvais juges (7). Il est sur le chemin qui mène au pathétique du mélodrame ou au moins aux « tableaux » de Diderot. Les *Réflexions critiques* ont défini, comme les préfaces de Voltaire, les deux faiblesses de la tragédie française : abus de la galanterie et défaut d'action (8).

(1) I. 19, p. 149. — (2) P. 142-4. Cf. ci-dessus p. 153-4. — (3) T. II. p. 52.

(4) I. 16, p. 126. II. 12, p. 140. Cité dans l'*Encycl* , t. XVI, p. 519. Combattu par l'*Europe savante*, 1720, t. XII, p. 38, ce passage paraît « sans réplique » à Séran de La Tour, p. 229. C'est évidemment contre Du Bos, que Louis Racine a défendu la tragédie de son père. *Traité de la poésie dram.* (t. VI, p. 686). Cf. Michaut, *Bérénice*, p. 61.149.

(5) I. 40, p. 414,423. — (6) Cf. Gaïffe, p. 541.

(7) I. 40, p. 423. Cf. Voltaire : « il faut frapper l'âme et les yeux à la fois », t. 4, p. 6, t. 5, p. 496.

(8) Brunoy, *Parallèle*, p. 195-6, 209. — Voltaire, *Epitres dédicatoires* de *Brutus* et de *Zaïre*, t. 2, p. 314-315, 323-324, 542-551 et t. 6, p. 108. Rousseau, *N. Héloïse*, 2e partie, lettre XVII : « il y a trop de discours et peu d'action dans la scène française ». Diderot, 2e *entretien sur le Fils naturel*, t. VII, p. 104.

III. — L'Opéra

A toutes les époques de sa vie, Du Bos a été grand amateur de l'opéra [1]. Il y retrouvait ces éléments d'intérêt qui manquaient à la tragédie classique. L'Opéra est un spectacle complet, qui n'intéresse pas l'esprit seulement, et qui tient sous le charme tous les sens à la fois.

« Les sens même sont si flattés par le chant des récits, par les chœurs, par la symphonie, par le spectacle entier, que l'âme qui se laisse facilement séduire à leur plaisir, veut bien être enchantée par une fiction dont l'illusion est, pour ainsi dire, palpable [2]. »

Quant à la question de la moralité de ce spectacle, Du Bos ne la pose même pas. On ne trouve chez lui ni les condamnations sévères de Louis Racine et de Gédoyn [3], ni même les réserves que Voltaire a formulées si sérieusement [4]. Au moment où Desprez de Boissy va dénoncer la « lasciveté » de l'Opéra [5], Du Bos se félicite sans arrière-pensée du succès de ce genre nouveau, qui a développé dans le public le goût de la belle musique et des beaux spectacles [6]. Indifférent à la censure des moralistes, Du Bos défend l'opéra contre les mépris de la critique littéraire, qui voyait dans ce genre un « grotesque de la poésie » et qui n'admettait pas qu'on pût louer la poésie de Quinaut [7]. L'incompréhension de la musique était telle chez certains qu'ils refusaient d'admettre qu'elle eût jamais pu jouer un rôle dans la tragédie antique [8].

En 1695 déjà, Du Bos avait combattu les adversaires de l'opéra [9]; mais, en 1719, il est mieux armé. Appliquant le procédé empirique de la critique sensualiste, il laisse de côté la question de savoir ce que l'opéra devrait être et recherche

(1) Cf. ci-dessus, p. 41 et suiv.

(2) R. C. I. 46, p. 501. Reproduit dans l'*Encycl.* t. XI, p. 495. Cf. Marmontel, *Poét. fr.*, t. II, p. 329,353. Voltaire, le *Mondain*; préface d'*Œdipe*, t. 2, p. 51-3.

(3) *Mém. Acad. Inscr.*, t. XII, p. 86. — (4) *Connaissance des beautés et des défauts de la poésie*, t. 23, p. 408 suiv. — (5) T. I, p. 82-3. — (6) R. C. II, 8, 22, p. 353, III, 10, p. 181 suiv. — (7) R. C. II. 28, p. 409.

(8) Dacier, *Poétique d'Aristote*, p. 85, cité par Du Bos, R. C. III. 5, p. 100. Saint-Evremond, t. III, p. 284. Boileau, Avertissement en tête du *Prologue d'Opéra*. Cf. Voltaire, t. 17, p. 4[illegible], t. 21, p. 202 (le Pococurante de *Candide*) et t. 23, p. 408 suiv. « Saint-Evremond s'est épuisé en froides railleries... »

(9) V. ci-dessus, p. 49.

uniquement ce qu'il est. Son succès est un fait d'expérience qui suffit à le justifier (1). Nous sommes faits de telle sorte qu'un tel spectacle frappe agréablement nos sens (2) : l'émotion n'est pas plus ridicule à l'opéra que les larmes à la tragédie (3). L'opéra est un genre distinct qui a ses règles, ses moyens de plaire, et dont il faut accepter les conventions. En 1695 Du Bos justifiait l'opéra du reproche d'invraisemblance ; en 1719 il reconnaît sans difficulté que l'invraisemblance « est un défaut essentiel pour un poème et cependant inséparable de l'opéra (4) ». Il n'est pas naturel que les hommes expriment leurs passions et parlent de leurs affaires en chantant : l'est-il davantage de les voir discourir en alexandrins comme ils le font dans les tragédies ordinaires ? (5). « Ce que l'art du musicien ajoute ici à l'art du poète, supplée au manque de vraisemblance... la musique a tant d'empire sur nous que ses expressions commandent à l'esprit et lui font la loi (6). » Dans la hiérarchie des arts, considérée au point de vue de l'émotion, la musique est au premier rang (7). Il n'est pas vrai que, comme l'affirme Saint-Evremond, l'oreille ne puisse être flattée ni les yeux charmés si l'esprit ne se trouve satisfait (8). Tout dépend des individus, et nombreux sont ceux chez lesquels « le plaisir de l'oreille devient le plaisir du cœur (9) ». Chez d'autres, par contre, l'oreille est très éloignée du cœur : « il est juste qu'ils s'ennuient à l'opéra (10) ». L'opéra ne s'adresse pas à l'esprit, et ceux qui comprennent et sentent la musique y trouvent une source inépuisable d'émotions. Il y a une vérité dans les récits de l'opéra (11). Les sons sont les signes naturels des passions, et ils ont « une force merveilleuse pour nous émouvoir (12)... Les symphonies nous agitent, nous calment, nous attendrissent... enfin agissent sur nous à peu près comme les vers de Corneille et ceux de Racine y peuvent agir (13) ». Quant à Quinaut, personne ne doute aujourd'hui qu'il ne soit un grand poète en son genre (14). Mais les vers d'opéra ne doivent pas être jugés à la même mesure que ceux de la tragédie. Les vers qui

(1) II. 28, p. 409. — (2) Cf. Grimm, *Encycl.* t. XII. p. 828. — (3) I. 46, p. 500.
(4) P. 501. Cf. Voltaire : « un poème nécessairement défectueux par nature » (t. 23, p. 408.)
(5) P. 499. — (6) Ibid. Reproduit dans l'*Encycl.* t. XI, p. 494. — (7) Cf. Stein, p. 233. — (8) T. III, p. 284. — (9) R. C. I. 45, p. 469. — (10) I. 46, p. 501. — (11) R. C. I. 45, p. 470.
(12) P. 467-9. Cf. Grimm, *Encycl.* t. XII. p. 824 : « Ses expressions allant droit au cœur, sans passer pour ainsi dire par l'esprit... »
(13) P. 475. — (14) II. 28, p. 410.

réussissent le mieux à porter une mélodie expressive ne sont pas les plus chargés d'idées ni les plus éloquents, mais au contraire, ceux qui présentent une image simple. Ainsi on comptait pour un défaut dans les vers de Quinaut, ce qui en faisait précisément le mérite [1]. On pensait auparavant que la musique devait être faite pour les vers [2] : Du Bos prouve le contraire par un excellent exemple : deux strophes, l'une de Racine, l'autre de Quinaut, toutes deux mises en musique par Lulli, dont l'une, celle de Racine, malgré ses vers magnifiques, n'a pas réussi, tandis que les vers de l'autre, assurément plus médiocres, sont restés gravés dans toutes les mémoires [3]. On retrouve cette distinction de Du Bos dans l'*Encyclopédie* et chez Voltaire [4].

Ainsi, malgré les passages fâcheux où il l'a asservie à l'harmonie imitative [5], Du Bos a su ce qu'était la musique. Il a légitimé l'opéra comme œuvre d'art. Résolument moderne en cela, et tout autant que Perrault [6] et Lamotte [7], il a mis sa doctrine esthétique d'accord avec le plaisir très grand qu'il n'avait jamais cessé d'éprouver devant ce spectacle. Ainsi il semble annoncer Grimm, qui verra dans l'opéra « le plus noble et le plus brillant d'entre les spectacles modernes [8] », et Diderot, lequel appellera de ses vœux l'homme de génie « qui doit placer la véritable tragédie, la véritable comédie sur le théâtre lyrique [9] ». Mais ceux-ci connaissaient Métastase, cet Italien qui avait voulu rendre à l'opéra toute la signification littéraire de la tragédie. Nombreux étaient ceux qui croyaient qu'il avait réussi, et qu'on allait retrouver, grâce à lui, la forme parfaite de l'art dramatique : une tragédie lyrique débarrassée du merveilleux et ajoutant au charme de la musique la la vérité profonde des caractères et des passions. Voltaire disait que ses opéras nous avaient donné l'idée du théâtre d'Athènes [10]. Mais Du Bos, s'il était resté fidèle à ses doctrines,

(1) I. 47. p. 505.

(2) Saint Evremond, passage cité. Louis Racine, t. VI, p. 453-503 : « celui qui commande (le musicien) est celui qui devrait obéir ».

(3) I. 47. p. 506-7.

(4) Grimm, *Encycl.* t. XII, p. 826. « Le poète doit se soumettre en tout au musicien ». P. 827 : « Les vers de Racine ne seraient pas bons pour l'Opéra. » V. Apologie de Quinaut dans Marmontel, *Poét. fr.* t. II, p. 344. Voltaire, *Dict. phil.* (t. XVII, p. 424).

(5) V. ci-dessus, p. 222. — (6) *Mémoires*, éd. Bonnefon, p. 127. Mss. sur l'*Opéra*. — (7) Vial et Denise, p. 286. — (8) Ouvrage cité, p. 824. — (9) *3e entretien sur le Fils naturel* T. VII, p. 157. — (10) *Diss. sur la trag.*, t. 4, p. 412.

n'aurait pas suivi jusque là les enthousiastes de Métastase, et, comme autrefois à son ami Ladvocat, il leur aurait rappelé les différences qui séparent malgré tout l'opéra de la tragédie antique (1).

IV. — La renaissance du théâtre antique

Au XVIIIe siècle, les critiques et les auteurs qui cherchent à rapprocher la tragédie de l'opéra se réclament habituellement des Anciens et de leur théâtre, où la musique et la danse n'étaient point séparées de la poésie. Comme les fervents de Métastase, ceux de Glück diront plus tard qu'*Orphée* et *Iphigénie* nous ont rendu la tragédie grecque (2). Du Bos n'espère pas autant de l'opéra, et il a dit pourquoi. Mais il ne cesse pas de s'inspirer des Anciens dans toutes les innovations qu'il suggère. Le « retour à l'antique » s'annonce dans l'œuvre de Du Bos, aussi bien dans les théories dramatiques que dans les sentiments littéraires et dans le goût de l'histoire, — et même, nous l'avons vu, dans la politique.

Les *Réflexions* contiennent les résultats de recherches déjà anciennes sans doute, sur le théâtre dans l'antiquité. Outre le chapitre sur la comédie romaine (3), une digression de deux cents pages sur la danse et la musique antiques remplissait, dans la première édition, les sections 42 et 43 du tome premier. Dans l'édition de 1733, Du Bos l'a développée encore et en a fait un troisième volume.

Cette digression se greffait au début sur un passage relatif à notre déclamation théâtrale. Du Bos pensait que le ton « élevé, grave et soutenu » de nos actions de tragédie pouvait donner une idée de la déclamation des Romains (4). Du Bos prouvait alors que chez les Anciens, la déclamation n'était qu'une partie de la musique. La musique ancienne était une science bien plus étendue que celle d'aujourd'hui ; elle comprenait, outre la musique vocale et instrumentale, la déclamation et la « saltation », laquelle n'était pas seulement la science des gestes, mais « l'art de faire tous les mouvements du corps avec grâce (5) ». Pour tout ce qui concernait la musique propre-

(1) Cf. ci-dessus, p. 52. — (2) Cf. Bertrand, p. 137. — (3) I, 21. — (4) I, 42, p. 440. — (5) III, avant propos, p. 3.

ment dite, du reste, Du Bos pouvait s'appuyer sur les excellents mémoires de Burette (1).

Chemin faisant, et comme toujours, Du Bos développait diverses questions curieuses : celle des masques, sur lesquels il fournissait des renseignements que la science a recueillis; à cette occasion encore, il relevait une bévue de Perrault (2). Mais c'est dans la déclamation surtout qu'il a fait « des découvertes (3) ». Il établit que la mélodie, ou *chant*, n'était souvent qu'une récitation mesurée, de même que la saltation n'était qu'une gesticulation et non pas une danse (4). Contre Dacier, il prouve que la musique avait une grande place dans la tragédie (5); mais il ne croit pas pour cela que la déclamation tragique proprement dite fût un chant musical. Cette opinion qu'il combattait était très ancienne : il l'avait trouvée notamment dans Castelvetro et dans Gravina (6). Elle avait été défendue récemment par l'abbé Vatry dans des mémoires lus à l'Académie des Inscriptions en 1728 et 1729. La récitation, disait celui-ci, était un véritable chant, de sorte que dans la tragédie « la musique régnait d'un bout à l'autre (7) ». Selon Du Bos, au contraire, le mot *chant* signifiait, quand il s'appliquait aux acteurs, une déclamation mesurée, et les chœurs seuls, probablement, « chantaient », au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot, au moins une partie de leurs rôles (8). Cette démonstration, faite à grand renfort de textes, paraît avoir convaincu les contemporains. Duclos, Racine et Jaucourt ont donné raison à Du Bos contre Vatry (9). Ainsi les œuvres modernes qui peuvent donner une idée de la tragédie grecque

(1) III, 2, p. 35, 45, 84. Burette, *Mém. Acad. Inscr.*, t. Ier, 2e partie, p. 93-117, t. V, p. 133-200, t. VIII, p. 1-80.

(2) III, 12, p. 203. Perrault, ignorant que le masque antique couvrait toute la tête, n'avait pas compris la fable du *Statuaire (Parallèles*, t. III, p. 307). Avantages et inconvénients des masques : Du Bos, III, 12, p. 203-215; cité par Barthélemy, *Anacharsis*, chap. 70, p. 543. La matière sonore dont les masques étaient revêtus : Du Bos, ibid., p. 220-1. Barthélemy, p. 342. Cf. *Bibliogr.* N° 371.

(3) R. C. I. avertissement. — (4) III. 4, p. 90. — (5) III. 5, p. 99. Dacier *Poét. d'Aristote*, p. 85.

(6) Castelvetro, *Poét. d'Aristote*, passim. Gravina, *Tragédie*, p. 35-6. Du Bos, III 5, p. 102.

(7) Mémoires qui n'étaient pas imprimés en 1733. Ils sont au t. VIII, p. 211, 220, 223.

(8) III. 6, p. 111-120.

(9) Duclos, *Mém. Acad. Inscr.* t. XXI, p. 206. L. Racine, *De la déclamation théâtrale des Anciens* (t. XII.) p. 545-550. Jaucourt *Encycl.* t. IV, p. 680. Diderot' *3e entretien sur sur le fils naturel*, t. VII, p. 116. Voltaire, t. IV, p. 492.

ne sont pas d'après lui les opéras, mais des pièces telles que *Esther*, *Athalie*, ou *Psyché* (1).

La déclamation des Anciens était semblable à la nôtre; — à la déclamation tragique s'entend, harmonieuse, grave, fortement rythmée, et très différente de la déclamation comique (2). Du Bos ne craindrait point que la nôtre — pourvu que ce fût avec art — devînt plus cadencée encore.

Car — c'est là une des découvertes annoncées dans la préface — Du Bos croit pouvoir prouver que la déclamation des Anciens était composée par des musiciens (3), et notée au-dessus du texte (4). Du Bos découvre à Rome une catégorie nouvelle d'artistes qu'il appelle les compositeurs de déclamation. C'est ainsi qu'il traduit le *artifex pronuntiandi* de Quintilien (5). Composer la déclamation se disait selon lui *facere modos*. L'erreur de Du Bos vient de ce qu'ayant prouvé que *cantare* ne signifiait pas nécessairement chanter, il croit que le *canticum* n'était qu'une déclamation « très singulière » alors qu'il était bien un chant (6). Du Bos s'était renseigné auprès de « plusieurs musiciens » dont l'avis a été qu'il était parfaitement possible de noter les tons et les mouvements de la prononciation (7). Les Anciens y arrivaient probablement au moyen d'accents (8).

Du Bos souhaiterait pour notre théâtre le rétablissement de la déclamation composée, qui épargnerait aux comédiens bien des contresens et soustrairait les chefs-d'œuvre à l'interprétation arbitraire des acteurs médiocres (9). Il rappelle que Molière usait parfois de notes pour indiquer les tons, et que Racine avait enseigné à l'actrice, vers après vers, le rôle de Phèdre et celui de Monime (10).

On ne croit plus, aujourd'hui, que la déclamation notée ait été, chez les Anciens comme chez les Modernes, autre chose qu'un procédé exceptionnel. Néanmoins, la théorie de Du Bos a eu un grand retentissement. Elle a été réfutée notamment

(1) III. 6, p. 119. Cf. Brumoy, *Discours sur l'origine de la tragédie*, p. 104. — (2) III. 7, p. 121; 9, p. 147; 4, p. 76. — (3) III. 9, p. 155.

(4) III, 6, p. 111-120; 10, p. 167-181. Il s'appuie entr'autres sur le fait qu'elle était accompagnée d'une basse continue. III. 7 et 8, p. 121-147.

(5) *Inst. Or.* XI, 3. Du Bos, III. 9, p. 155-159. Louis Racine (t. XII), *De la déclamation*, p. 350.

(6) III. 9, p. 155; 11, p. 196. Erreur dans Donat, *Fragm. de trag. et comoed.*

(7) III. 9, p. 163-5. — (8) III. 4, p. 81; 9, p. 159. — (9) III. 18, 333-5. — (10) Ibid., p. 346.334; 9, p. 157.

par Duclos et par Louis Racine (1). Ils ont objecté à notre abbé et à ses musiciens que les tons déclamatoires ne sont pas fixes, que leurs intervalles sont hors des modes harmoniques et que leur nombre infini en rend la notation impossible. Ils ont fait observer aussi que l'obligation de suivre une déclamation imposée par un autre, serait intolérable aux grands artistes, parce qu'elle enlèverait à leur art toute originalité. Du Bos avait répondu d'avance à quelques-unes de ces objections. Il n'a jamais prétendu qu'on pût noter toutes les nuances du sentiment et toutes les inflexions de la parole vivante. Aussi le talent personnel de l'acteur conserverait il sa valeur : il y aurait autant de différence entre un bon et un mauvais déclamateur qu'entre un bon et un mauvais chanteur d'opéra (2).

Et Duclos a fait à Du Bos une concession considérable lorsqu'il a admis que les Romains avaient peut-être certains signes pour noter la prononciation (3). Il a pensé qu'il y avait un moyen terme à adopter entre l'opinion qui voulait que la tragédie eût été chantée et celle qui voulait qu'elle eût été déclamée comme aujourd'hui (4).

C'est sous cette forme que la théorie de Du Bos paraît avoir pénétré dans le public. Batteux l'a adoptée (5). Diderot croyait à la déclamation notée et accompagnée d'instruments (6). L'opinion de Voltaire et celle de Grimm était que les chœurs se chantaient et que les scènes avaient une mélodie semblable à notre récitatif et composée par des musiciens (7). « Les récitatifs de Lulli étaient une déclamation notée (8) ».

Du Bos voit une preuve de cette notation dans le fait que la déclamation chez les Romains était souvent partagée entre deux acteurs dont l'un prononçait les paroles, tandis que l'autre faisait les gestes. Il explique le texte de Tite Live relatif à Livius Andronicus et qui nous donne l'origine de cet usage singulier : le célèbre acteur, se sentant fatigué, plaça derrière lui un esclave

(1) Louis Racine, *Mém. Acad. Inscr.*, t. XXI (1748), p. 209 suiv. *Traité de la poésie dram. Œuvres*, t. VI, p. 549 suiv. Duclos, *l'Art de partager l'action théâtrale. Mém. Acad. Inscr.*, XXI, p. 191 suiv. Cf. *Encycl.* t. IV, p. 688. Iraill, t. II, p. 423-425. Barthélemy, note XCI, p. 668..

(2) III. 18, p. 338-347. — (3) *Ouvrage cité*, p. 206-07. — (4) Ibid., p. 206-7. — (5) *Beaux arts réduits*, p. 171. — (6) 2e *entretien sur le Fils Nat.*, t. VII, p. 121. Cf. p. 107 8. — (7) Voltaire, t. 23, p. 408, t. 4, p. 489. Grimm, *Encycl.*, t. XII, p. 824

(8) Voltaire, *Dict. phil.* art. *Art dram.*, t. 17, p. 406. Cf. art. *Chant, Encycl.*, t. XII, p. 825.

chargé de lire le texte tandis que lui-même faisait les gestes [1]. Ce passage, si diversement interprété, signifie bien cela. Du Bos s'est trompé sur la foi de Diomède quand il a dit que le *canticum* était toujours un monologue, alors qu'il était dialogué parfois; trompé encore, en croyant que ce *canticum* était déclamé, alors que c'était un véritable chant [2]: ce qui réduit assurément la portée de sa découverte, puisqu'il n'est plus possible d'en rien conclure touchant le dialogue ordinaire ou *diverbium* de la tragédie et de la comédie. Cependant la découverte subsiste, et Du Bos est bien le premier qui ait mis en lumière cette particularité curieuse du théâtre romain [3]. Il fait observer qu'elle n'était point nécessairement ridicule, à preuve les spectacles de marionnettes [4].

Par malheur et comme toujours, Du Bos, en possession de sa découverte, a voulu trouver dans tous les textes des preuves à l'appui. Sénèque, par exemple, admire avec quelle exactitude et quelle vélocité, chez les acteurs, le geste correspond à la parole ; or, il n'y aurait rien d'admirable à voir chez un même homme l'accord de la parole et du geste : donc Sénèque a voulu parler de la déclamation partagée [5]. Aussi Duclos et Louis Racine ont-ils durement reproché à Du Bos ses « erreurs grossières [6] », sans se croire obligés de reconnaître le service qu'il avait rendu à la science du théâtre antique. Pourtant ils se sont trompés plus gravement encore que Du Bos en soutenant que le *canticum* n'était qu'un intermède, et que les Romains n'avaient séparé, depuis Andronicus, que le chant et la danse — une danse semblable à la nôtre.

Car — et c'est une troisième découverte de Du Bos — la *saltatio* n'était pas, comme notre danse, un simple exercice des jambes. C'était un art beaucoup plus savant, un ensemble de gestes et d'attitudes qui exprimaient, aussi bien qu'un discours suivi, les passions et les sentiments de l'âme [7]. La danse enseignait à faire avec grâce tous les mouvements du corps [8].

(1) Tite Live, livre VII, 2. Du Bos, III, 11, p. 189-190. — (2) *De art. gramm.*, l. III Du Bos, III, 12, p. 192.

(3) Elle avait échappé à tous les écrivains antérieurs, sauf Isidore de Séville que Du Bos cite, et Gravina (*Trag.* p. 57) qu'il eût été juste de citer aussi. Cf. Louis Racine, *Déclamation théâtrale*, p. 539.

(4) III, 15, p. 270. — (5) III, 14, p. 259.

(6) L. Racine, *Mém. Acad. Inscr.*, t. XXI, p. 223. (Cf. *Œuvres*, t. VI, p. 539-544). Duclos, ibid., p. 123-124. *Encycl.*, t. IV, p. 687. Iraillh, t. II, p. 421-423.

(7) III, 13, p. 234-9. — (8) Préface du t. III.

Voilà pourquoi les Anciens la tenaient en si haute estime et l'enseignaient aux enfants de la meilleure société. Du Bos suppose que, pour mettre le geste d'accord avec la parole, on le notait comme la déclamation (1).

Cet art perdu faisait la beauté des chœurs tragiques. Ceux-ci ne dansaient point comme nos corps de ballet, mais exécutaient des évolutions réglées et exprimaient leurs sentiments dans un jeu muet (2). Avant Vatry (3) et Brumoy (4), Du Bos a insisté sur les beautés supérieures que la tragédie ancienne devait à l'emploi du chœur, qui remplissait le vide du théâtre et assurait la continuité de l'action. Nous devons nous garder de juger ce spectacle d'après nos corps de ballets et nos chœurs immobiles, composés de gagistes et de mauvais acteurs. Les acteurs choristes de l'antiquité étaient exercés pendant de longues années, et leurs attitudes harmonieuses et expressives devaient être un spectacle admirable et émouvant (4). Du Bos rappelle que Lulli avait essayé des ballets « de gestes et de démonstrations », et qu'en les réglant avec soin il avait obtenu beaucoup de ses danseurs novices. Son instinct génial lui avait fait retrouver la danse antique, sans qu'il eût été la chercher dans les auteurs. Mais il n'a pas eu d'imitateurs.

La saltation conduit Du Bos à la pantomime, à laquelle il consacre des chapitres non moins nourris (5). Pourquoi ne verrions-nous pas reparaître cet art d'un si grand effet ? Déjà des troupes anglaises ont joué des pantomimes à Paris. On a représenté notamment, à Sceaux, chez la duchesse du Maine, le quatrième acte d'*Horace* (6). On s'aperçoit combien cette question a préoccupé Du Bos quand on le voit chercher, dans nos tragédies et nos opéras, les scènes qui pourraient être exécutées le plus facilement en pantomime (7).

Toutes ces considérations — dont l'essentiel était déjà dans l'édition de 1719 — étaient fort suggestives et nouvelles. Il est certain que ce troisième tome, si complètement oublié, et

(1) III, 14, p. 259. — (2) P. 261-2.

(3) Vatry, *Mém. Acad. Inscr.*, t. VIII (1728), p. 205 suiv. Brumoy, *Parallèle*, p. 195-208. *Discours sur l'origine du théâtre*, p. 103 suiv. Contra : Marmontel, *Poét. fr.*, t. II, p. 204-5. « On a trop exagéré l'avantage des chœurs dans la tragédie ». Cf. Voltaire, t. 2, p. 43.

(4) III, 14, p. 263-4, 15, p. 279-286. 1re éd. t. Ier, p. 532-5. — (5) III, 16, p. 286 suiv.

(6) P. 312-3. « Il y a vingt ans ». Le passage n'est pas dans la première édition.

(7) P. 302-3.

dans lequel les lecteurs de Du Bos ne voient qu'un hors-d'œuvre ennuyeux, a exercé sur tout le XVIII[e] siècle une très forte influence.

Rollin, dans son volume sur le théâtre des Anciens, s'est borné à résumer et parfois à transcrire Du Bos (1). On sait l'importance que ce siècle a donnée au jeu des acteurs, à la danse, à l'expression, à la beauté plastique de la scène et du geste. En 1738, Riccoboni ajoutait des *Pensées sur la déclamation* à ses *Réflexions* sur les théâtres (2). Ce que Garrick et Lekain prétendaient rendre au public, c'était l'antique saltation ; et Jaucourt, en copiant Du Bos dans l'*Encyclopédie*, n'a eu, pour mettre l'article au point, qu'à ajouter Garrick aux pantomimes anglais cités dans les *Réflexions* (3). Toutes ces tentatives, procédant du mouvement qui entraîne la littérature et l'art vers l'antiquité, sont en germe dans les *Réflexions*, depuis les « scènes muettes » de Diderot jusqu'aux pantomimes de 1780 : M. Bertrand l'avait dit avant nous (4).

Il ne faut pas songer, évidemment à trouver une influence directe de Du Bos dans l'œuvre de Glück, qui a été la réalisation la moins imparfaite de toutes ces aspirations confuses. Mais avant Glück, Diderot avait cherché à restaurer la pantomime. « Nous avons perdu un art dont les Anciens connaissaient bien les ressources (5). » Et il n'est guère possible de douter qu'il ait puisé dans Du Bos une parties de ses idées. « Le geste doit s'écrire souvent à la place du discours... Molière n'a pas dédaigné de l'écrire (6). » Noverre lui doit à peu près toute l'érudition de ses *Lettres sur la danse et les ballets* (7). Aurait-il pris l'idée de son ballet des Horaces dans cette pantomime de Sceaux rappelée par Du Bos, et qui avait fait couler tant de larmes ? Dorat trouvait l'abbé Du Bos fort ennuyeux ; mais c'est pourtant dans ce « fatras », comme il dit (8), qu'il a pris tout ce qu'il sait du théâtre des Anciens, de la déclamation notée, du partage de la déclamation et du geste, et des masques (9).

De cette façon l'œuvre de Du Bos, qui a contribué peut-être à entraîner le théâtre vers le mélodrame, a été une cause plus

(1) Il le dit, du reste. T. XI (1737), p. 201 suiv. — (2) P. 34-5. — (3) T. XI, p. 828. — (4) P. 148. — (5) 2[e] *entretien sur le Fils Nat.*, t. VII, p. 104.

(6) *De la poésie dramat*, t. VII, p. 378-380. Cf. p. 379, 385-6. Cf. Fragment cité par M. Tourneux, *Rev. Hist. Litt.*, 15 avril 1894.

(7) Cf. Bertrand, p. 150-152. — (8) P. 263. — (9) P. 260-262. Chant, I, v. 303.

certaine du développement de la pantomime, qui fit fureur, on le sait, aux approches de la Révolution. Le troisième livre des *Réflexions* n'a pas été étranger à ces réformes qui ont renouvelé l'art de la danse, et qui, à la fin du XIXe siècle, ont abouti à ces diverses « gymnastiques rythmiques » dont le but est d'enseigner, comme disait Du Bos, « à exécuter tous les mouvements du corps avec grâce. »

V. — La comédie. Le merveilleux La poésie épique, didactique et bucolique

Du Bos n'a nullement pressenti le rapprochement du comique et du tragique. Tout sépare, selon lui, les deux genres dramatiques, jusqu'au mode même de la déclamation (1). C'est que la comédie doit nous montrer la réalité familière et contemporaine, « dans les lieux et dans les temps où elle est représentée ». Les personnages de tragédie sont enveloppés du vague de l'éloignement et d'une pompe conventionnelle : ceux de la comédie « doivent ressembler par toutes sortes d'endroits au peuple pour qui on la compose (2) ». Du Bos approuve Molière d'avoir rompu avec la tradition italienne et d'avoir représenté les mœurs françaises ; en même temps, et très logiquement, il approuve l'Anglais Wycherley d'avoir fait du *Misanthrope* un Anglais et un homme de mer (3). Le génie du comique est la science des hommes, des passions, des âges, et des conditions (4). Et pour l'homme doué de ce génie, les sujets de comédie ne seront jamais épuisés, car les caractères sont en nombre infini (5). Il indique — sans y insister — le parti qu'on peut tirer au théâtre de la profession (6). Puisqu'il réservait à la comédie, trop exclusivement sans doute, la vérité locale et particulière, il est fâcheux qu'il n'ait pas développé mieux une idée qui devait se présenter à son esprit, et qui était tout à fait dans la logique de sa méthode historique : si les caractères de comédie changent suivant les lieux, ils doivent changer aussi dans les temps ; et ainsi la comédie n'est jamais épuisée, parce que les mœurs en se transformant lui fournissent toujours des sujets nouveaux. Il aurait prévenu ainsi la critique de Voltaire.

(1) II. 42, p. 448 suiv. III. 9, p. 147 suiv. — (2) I. 21, p. 163. — (3) I. 21, p. 174-6. — (4) I. 10, p. 118-9. — (5) I. 27, p. 237 suiv. — (6) P. 242.

« L'abbé Du Bos, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères. Il faudrait que la nature en fît (1). » Mais Du Bos a laissé à Palissot le soin de faire remarquer que la nature, réellement, en fait (2).

Les pages que Du Bos a consacrées à la question de l'épopée sont plus importantes. A l'époque où il les écrivait, cette discussion déjà séculaire commençait à se dégager de certaines erreurs où s'étaient attardés les commentateurs du siècle précédent. D'accord en ceci encore avec les Modernes, Du Bos admet que le poème épique est le récit en vers d'une action héroïque (3). Du moment que la valeur d'une épopée est dans l'émotion poétique et la séduction du style, il ne peut plus être question d'y chercher la « somme » de la science universelle. L'autorité de Du Bos n'a pas suffi, du reste, à écarter définitivement ces interprétations fantaisistes que Mme Dacier avait défendues de toute son érudition et de toute sa candeur (4), et auxquelles ont cru, après lui, Mallet (5), Batteux (6), Rollin (7), Gaillard et Hardion (8), Du Bos s'arrête davantage à la question — actuelle depuis la Renaissance — de la possibilité d'une épopée française. Il admet que l'épopée est « l'ouvrage le plus difficile que la poésie française puisse entreprendre (9) ». Mais il apporte de nouvelles raisons à l'appui de ce lieu commun. Tout d'abord, la monotonie de notre versification, qui rend presque impossible un poème de dix mille vers (10). Puis, les difficultés inhérentes à tout ouvrage étendu, et dont le système de Du Bos fait ressortir toute la gravité. Nous ne lisons que pour notre plaisir, et ce n'en est pas un d'être attentifs durant toute la lecture d'un poème épique (11). Nous savons que la longue description en vers est toujours ennuyeuse (12). Aussi l'épopée devrait-elle réunir tous les mérites et tous les genres d'intérêt : l'intérêt général, c'est-à-dire la vérité humaine et universelle, et l'intérêt particulier,

(1) T. 14, p. 553.
(2) *Petites lettres sur les grands philosophes*. II. Cf. Diderot, *3e entretien*, t. VII, p. 151. Gaïffe, *Drame en France*, p. 342.
(3) Perrault, *Parallèles*, t. III, p. 40-45. Lamotte, p. 190. Terrasson, t. I, p. 14, 316. Voltaire, t. 8, p. 308.
(4) V. ci-dessus, p. 185. — (5) *Principes de la lecture des poètes*, p. LV, t. II, p. 104. — (6) *Beaux arts réduits*, p. 104. — (7) *Traité des études*, t. I, p. 294. — (8) Gaillard, t. I, p. 39. Hardion, t. II, p. 71. — (9) I. 23, p. 166. — (10) I. 35, p. 348. — (11) I. 12, p. 77. — (12) I. 13, p. 95.

c'est-à-dire celui « que prend une nation au poème qui décrit les principaux événements de son histoire, et qui parle des villes, des fleuves et des édifices sans cesse présents à ses yeux [1] ». Ainsi, l'épopée n'est plus pour Du Bos l'aimable fiction qu'elle était aux yeux de Boileau. Désormais, les sujets non nationaux sont définitivement exclus. Nous lisons Virgile, il est vrai, avec plaisir : mais Virgile est « le poète le plus accompli qui jamais ait écrit », et de telles exceptions confirment la règle [2]. Encore le sujet national, seul possible désormais, ne doit-il pas être pris trop haut dans notre histoire. On ne s'intéresse plus, nous dit l'historien de l'établissement de la monarchie française, aux événements arrivés sous Clovis et les rois de la première race. Et il nous conseille de ne pas remonter plus haut que Charles VII, parce que ce règne marque les débuts de la véritable histoire nationale [3].

« Le poète qui introduirait Henri IV dans un poème épique nous trouverait déjà affectionnés à son héros et à son sujet... [4]. Qu'on fasse un poème épique de la destruction de la Ligue par Henri IV, dont la conversion de ce prince, suivie de la réduction de Paris, serait naturellement le dénouement... Au lieu d'emprunter des héros aux Grecs et aux Latins, qu'on ose donc en faire de nos rois et de nos princes [5]. »

Voltaire a rendu hommage au critique qui lui avait suggéré peut-être son sujet.

« L'abbé Du Bos, homme de très grand sens... trouva que dans toute l'histoire de France il n'y avait de vrai sujet de poème épique que la destruction de la Ligue par Henri le Grand. Il devait ajouter que les embellissements de l'épopée convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du XVI[e] et du XVII[e] siècles étant proscrits parmi les Français, les dieux de la fable, les oracles... les monstres, les sortilèges, les aventures romanesques n'étant plus de saison, les beautés propres au poème épique sont renfermées dans un cercle très étroit [6]. »

La Ligue n'était pas le seul sujet que Du Bos eût proposé. Il dit que l'histoire de Jeanne d'Arc est d'un tel intérêt qu'elle eût fait réussir même la *Pucelle* de Chapelain « si le poème n'eût été que médiocre [7] ». Quant aux difficultés spéciales à l'épopée

(1) I. 12, p. 79; 23, p. 187. — (2) I. 12, p. 80. — (3) I. 23, p. 187. — (4) I. 12, p. 78. (5) II. 38, p. 581.

(6) T. 14, p. 553. M. Faguet, *Revue des Cours et Conf.*, 1900-1701, t. I, p. 482 suiv., admet une suggestion et un conseil donné par Du Bos à Voltaire.

(7) I. 12, p. 79.

française, Du Bos les a énumérées, précisément, avec insistance. Il doutait même qu'on pût réussir ([1]). Il serait intéressant de savoir ce qu'il a pensé de la *Henriade*. Mais il ne l'a pas dit — car on ne peut compter pour un jugement la phrase polie de la lettre de 1738 ([2]).

Du Bos n'a cependant pas enfermé le poète épique dans des limites aussi étroites que l'a fait Voltaire, car il croit à la possibilité d'un merveilleux chrétien ; et il ne pense pas, comme Voltaire, que « le merveilleux même doit être sage ([3]) ». Exigeant des sujets nationaux, et estimant, d'autre part, le merveilleux essentiel à l'épopée ([4]), il doit admettre « les miracles de notre religion ». L'exemple d'*Athalie* et de *Polyeucte* suffit à prouver que les vérités de la religion peuvent entrer dans la poésie, — pourvu que le poète ne prenne pas à l'égard de notre religion la même liberté que les païens à l'égard de la leur ([5]). Là est une dernière et grave difficulté que le génie seul peut résoudre ([6]). Mais Du Bos sait bien, et c'est l'une de ses plus pénétrantes remarques, pourquoi les poètes français reculent devant les sujets nationaux. « C'est que le secours de la poésie des Anciens leur étant nécessaire pour rendre leur verve féconde, ils aiment mieux traiter les mêmes sujets (que les Anciens)... que des sujets modernes où ils ne pourraient pas s'aider aussi facilement de la poésie, du style et de l'invention des premiers ([7]) ». Si les poètes français classiques sont restés obstinément attachés à l'antiquité gréco-romaine, c'est en effet parce que la mythologie était pour eux quelque chose de plus qu'une source d'inspiration. Elle était la langue même de la poésie, à laquelle elle fournissait ses figures et ses ornements, de sorte que le poète national aurait dû commencer par créer une nouvelle langue poétique. « Qu'on choisisse donc... un sujet neuf où l'on ne puisse pas se prévaloir des inventions, ni des phrases poétiques des Anciens ; mais où il faille tirer de son génie la poésie du style et toute la fiction ([8]) .»

Du Bos admet un merveilleux chrétien, parce qu'il sait que le merveilleux doit être vivant. Boileau laissait subsister celui

(1) II. 38, p. 583. — (2) 3 décembre, *Corr.*
(3) T. 8, p. 359. Cf. Marmontel, *Poét. fr.*, t. II, p. 324-5. Batteux, *Cours de B. L.*, t. II, p. 55.
(4) R. C. I. 27, p. 253. — (5) I. 23, p. 189. — (6) I. 27, p. 251. — (7) I. 23, p. 190. — (8) II. 38, p. 581.

du paganisme, parce qu'il le dépouillait de sa signification religieuse et le réduisait à un système de fictions exprimant des idées abstraites, — à l'allégorie. Pour permettre à toutes les nations d'en user sans scrupule, il neutralisait le merveilleux. Mais — et ici on constate combien sa méthode historique a développé en lui le sens littéraire — Du Bos saisit et formule les distinctions que Boileau n'a pas aperçues. Il sait que l'épopée n'est pas condamnée à se soutenir à perpétuité sur des machines allégoriques, établies en dehors des temps, des lieux, des patries et des religions. Il sait que la notion du vraisemblable, elle aussi, est relative. Il sait que les dieux de l'*Iliade* n'étaient pas allégoriques comme on l'avait soutenu (¹), qu'ils furent au contraire, pour les contemporains d'Homère, des personnages réels et, pour les lecteurs de l'*Enéide*, tout au moins des personnages historiques. « Les divinités sont même des personnages historiques dans les poèmes des écrivains modernes qui choisissent leurs scènes et leurs acteurs dans les temps du paganisme (²) ». Elles ne seraient plus qu'allégoriques dans des compositions à sujet moderne, et, par conséquent, il faut se garder d'en faire « des personnages véritables », ayant un rôle actif dans la conduite du poème. Voilà pourquoi on supporte auprès de la figure de Louis XIV des allégories de l'Espagne et de la Hollande — allégories modernes — tandis qu'on n'aime pas voir Marie de Médicis entourée de tritons et de sirènes, comme Rubens l'a représentée dans le tableau de la galerie du Luxembourg. « Ma critique n'est point fondée sur ce qu'il n'y eut jamais de sirènes et de néréïdes, mais sur ce qu'il n'y en avait plus, pour ainsi dire, dans les temps où arriva l'événement (³). » Ainsi, Du Bos a dû blâmer le Passage du Rhin de Boileau, et il aurait blâmé aussi Voltaire d'avoir placé aux côtés de Henri IV l'Amour et son carquois (⁴).

Les célèbres pages des *Réflexions* sur l'allégorie ont le mérite d'en avoir sérieusement limité l'application. Du Bos autorise fort raisonnablement les allégories consacrées par l'usage, « que

(1) Le Bossu, p. 145. Mme Dacier, Préface de *l'Iliade*, p. XVI. Hardouin, p. 55.
(2) I. 25, p. 225 ; 24, p. 200 ; 28, p. 249. Batteux, *Principes de Litt.* t. II, p. 46. Marmontel, *Poét. fr.*, t. Iᵉʳ, p. 424.
(3) I. 24, p. 199. — (4) Cf. Laharpe, t. VIII, p. 60. Rollin, *Traité des études*, t. Iᵉʳ, p. 294.

tout homme un peu lettré reconnaît d'abord à leurs attributs » : la France, le printemps, etc... Mais il n'accorde pas à l'artiste le droit d'en imaginer de nouvelles à sa fantaisie (1). Les personnages allégoriques « anciens » ne doivent même être employés qu'avec une grande discrétion (2). Du Bos condamne en principe le mélange des personnages allégoriques et des personnages réels dans une composition historique. « Si Rubens (dans le *Débarquement de Marie de Médicis à Marseille*), avait besoin de figures nues pour faire valoir son dessin et son coloris, il pouvait introduire dans son tableau des forçats aidant au débarquement et les mettre en telle attitude qu'il aurait voulu (3). »

Au poète comme au peintre, Du Bos interdit de faire d'un être allégorique un personnage principal. « Ils y peuvent seulement intervenir, soit comme les attributs des personnages principaux, soit pour exprimer plus noblement, par le secours de la fiction, ce qui paraîtrait trivial s'il était dit simplement (4). » C'est l'idée que Batteux a exprimée en disant « qu'il serait ridicule de donner un rôle continu à une figure de rhétorique (5) ».

Quant aux compositions allégoriques proprement dites — c'est-à-dire dont l'action même est fictive — Du Bos ne les interdit pas en principe. Les peintres en tirent de grands secours « ou pour exprimer beaucoup de choses qu'ils ne pourraient pas faire entendre dans une composition historique, ou pour représenter en un seul tableau plusieurs actions dont il semble que chacune demandât une toile séparée (6) ». Ainsi, l'*Apothéose de Henri IV*, de Rubens. Mais Du Bos n'indique qu'à regret les avantages de l'allégorie. « Ils (les artistes) n'ont que trop de penchant à employer l'allégorie avec excès dans tous les sujets, même dans ceux qui sont les moins susceptibles de ces embellissements (7). » Il interdit ainsi l'expression énigmatique de la pensée sous forme d'allégorie. « Les tableaux ne doivent pas être des énigmes, et le but de la peinture n'est pas d'exercer notre imagination, en lui don-

(1) R. C. I. 24, p. 192-3. — (2) P. 194.

(3) P. 195-8. V. Diderot, *Essai sur la peinture et la composition*, T. X, p. 500, et un grand nombre d'écrivains du XVIIIe s. V. au mot *Rubens*, dans notre répertoire. Cf. Blümner, *Laocoon*, p. 43. *Laocoon Studien*, I. p. 84.

(4) R. C. I. 25, p. 224-5 ; 24, p. 194. — (5) *Cours de B. Lettres*, t. II, p. 50. Marmontel, *Poèt. fr.*, t. I, p. 423. — (6) R. C. I. 24, p. 207. — (7) P. 209.

nant des sujets embrouillés à deviner [1]. » On pourrait reprocher à Du Bos de n'avoir pas assez tenu compte du fait que telle figure, claire pour certains, ne l'est pas pour d'autres. Il trouve trop de mystère dans les Rubens du Luxembourg et dans plusieurs tableaux de Versailles, mais il approuve la composition où Lebrun a représenté le char de Louis XIV renversant les villes de la frontière hollandaise, reconnaissables chacune « ou par l'écu de ses armes, ou par ses autres attributs [2] ». Reconnaissables pour Du Bos, sans doute. Mais nous n'avons pas tous été employés aux négociations des Pays Bas.

Enfin les compositions allégoriques pures, celles qui ne contiennent que des personnages symboliques, ne réussiront presque jamais à éviter le galimatias. Du Bos donne un excellent exemple d'une exception, d'une composition modèle dans ce genre, celle que Henri-Jules de Bourbon avait projetée pour la série des actions du grand Condé son père, et qui représentait la muse de l'histoire arrachant de son livre les feuillets où sont inscrits les noms des victoires remportées par le prince sur les Français. Mais le peintre l'a gâtée en la compliquant [3].

Quant aux tableaux de religion, il est encore moins permis d'y placer les personnages et les fictions de la fable [4]. Enfin, l'action allégorique pure ne convient pas plus à la poésie qu'à la peinture, et elle ne saurait faire le sujet d'une pièce de théâtre, ainsi que le croyaient les Français de la Renaissance [5].

Nous devons donc savoir gré à Du Bos d'avoir mis en évidence l'abus de l'allégorie dans l'art contemporain [6]. Son excellent chapitre sur ce sujet, qui serait définitif s'il était mieux écrit, contient l'essentiel de tout ce qui a été dit depuis contre ce procédé compliqué et froid. Ceux qui ne veulent pas de l'allégorie, comme Sulzer [7] et Marmontel [8], lui empruntent ses exemples. Et il a inspiré aussi tous ceux qui, comme lui, se sont contentés d'en restreindre l'emploi aux

(1) P. 211. — (2) P. 208-9.

(3) R. C. I. 24, p. 205-6. C'est le *Repentir* de Michel Corneille. Musée de Chantilly.

(4) Ibid., p. 217. — (5) I. 25, p. 226-230. — (6) Contra : Fontaine, p. 201-2.

(7) *Allg. Theorie*, t. I, p. 57-71. (*Encycl.* suppl., t. Ier, p. 301-7).

(8) Marmontel, *Poét. fr.*, t. I, p. 424. Marmontel a du reste changé d'avis. Cf. *Encycl.*, t. X, p. 393 (*Poét. fr.*, t. I, p. 424) et *Encycl.*, supplément, t. III, p. 906-7. Laharpe, t. I, p. 187 ; t. VI, p. 154 ; t. VIII, p. 58-60. Batteux, *Principes de litt.*, t. II, p. 46.

cas où elle serait indispensable ; car il serait difficile assurément de ne pas s'en servir pour représenter les arts, l'abondance, les saisons, etc... On a reconnu, d'après lui, que les personnages de la fiction ne doivent être employés « que dans les sujets où ils ont leur vérité relative aux temps, aux lieux et à l'opinion [1]. » Ainsi ont pensé Diderot, Laharpe, et en Allemagne, entr'autres, Lessing. Les historiens ont retrouvé depuis longtemps les idées de Du Bos dans le *Laocoon*.

Mais, en même temps, Du Bos croit à un merveilleux autre que l'allégorie. Il croit que la poésie pourra tirer de grands effets du « miracle chrétien » et qu'il n'appartient point à la critique, quelles que soient les difficultés qu'elle discerne, de limiter le domaine du sublime [2]. C'est le droit du génie de faire entrer le merveilleux même dans la vérité de l'art.

Le poème didactique était bien compromis par une doctrine qui faisait du sentiment littéraire un plaisir pur, et qui opposait si nettement l'instruction et la poésie [3]. Aussi Du Bos en parle-t-il peu, et pour dire, en substance, qu'un poème didactique est nécessairement ennuyeux. Les *Géorgiques* se soutiennent par l'éclat du style et l'abondance des images ; on n'en goûte guère les préceptes. Lucrèce même « est bien plus admiré qu'il n'est lu ». Si même un poème didactique est lu, il ne sera pas relu. « L'esprit ne saurait jouir deux fois du plaisir d'apprendre la même chose [4]. » Il était du devoir de Louis Racine de protester contre une condamnation aussi absolue. Il a répondu qu'on pouvait lire deux fois un poème didactique parce qu'on y trouvait un autre plaisir que celui d'apprendre [5] ; mais il a accordé à Du Bos qu'un poème qui remue les passions aura toujours plus d'admirateurs que la poésie didactique la plus parfaite [6].

Il est frappant de voir à quel point Du Bos a peu prévu le mouvement d'utilitarisme moral qui allait faire fleurir la poésie didactique et descriptive avec une si extraordinaire abondance. Nous avons fait remarquer déjà que Du Bos, malgré l'épigraphe de son livre, a été plus intelligent que les sectateurs, si nombreux dans son siècle, du *ut pictura poesis*. Il a mis les artistes

(1) Marmontel, ibid. — (2) V. R. C. I. 28, p. 251. — (3) I. 34, p. 303. — (4) I. 9, p. 66-7. — (5) T. II. p. 341. — (6) Ibid., p. 356. Marmontel, *Poét. fr.*, t. II, p. 524.

en garde contre le danger des conséquences auxquelles paraissait conduire la fameuse maxime. L' « art de peindre à l'esprit » ne s'identifie pas pour lui, comme pour Marmontel par exemple [1], avec la poésie descriptive ; il consiste dans l'image qui parle à l'imagination, et non dans la peinture minutieuse et impossible des objets corporels [2].

L'opinion de Du Bos sur l'églogue se déduit assez logiquement aussi de ses idées générales sur l'art et la poésie. Du Bos pense, comme Addison et Wotton, que les Français mettent trop d'amour dans leurs poèmes. Il n'aime pas « ce jargon plein de fadeur qu'on appelle galanterie [3] ». Il est donc naturel qu'il condamne l'églogue galante de Fontenelle [4] et de Lamotte, qui demandaient à un berger d'avoir « l'esprit fin et galant » et un amour « tendre, délicat et fidèle [5] ». L'églogue était pour ceux-ci un genre délibérément artificiel. Ils blâmaient les bergers de Théocrite, comme les héros d'Homère, de leur manque d'usage. L'églogue devait les choisir « dans cet état fortuné où leurs travaux s'accordaient encore avec le loisir et où leur esprit tournait son activité naturelle du côté des passions agréables [6] ». Cette idylle galante était aussi celle dont Fraguier avait exposé les principes à l'Académie des Inscriptions [7].

Mais notre abbé ne ménage pas les bergers amoureux et les bergères enrubannées.

> « Je ne saurais approuver ces porte-houlettes doucereux qui disent tant de choses merveilleuses en tendresse et si sublimes en fadeur... Ces prétendus pasteurs ne sont point copiés, ni même imités d'après nature... Ils ne ressemblent en rien aux habitants de nos campagnes et à nos bergers d'aujourd'hui, malheureux paysans occupés uniquement à se procurer par les travaux pénibles d'une vie laborieuse, de quoi subvenir aux besoins les plus pressants d'une famille toujours indigente [8]. »

Autrefois, explique Du Bos, l'églogue a été plus près de la vérité, parce que les esclaves antiques avaient une vie plus libre et plus heureuse que nos laboureurs ; de plus l'air vif et subtil de leur pays les rendait sensibles à des plaisirs moins grossiers. Aujourd'hui encore leurs descendants dégénérés ont

(1) *Encycl.*, t. IV, p. 970. — (2) R. C. I. 24, p. 210. Cf. Ci-dessus, p. 213, 219. — (3) I. 18, p. p. 149. — (4) *Discours sur l'Eglogue*, (t. V, p. 1-37). — (5) Vial et Denise, p. 333-5. — (6) Lamotte, *Discours sur l'Eglogue*.

(7) *Mém.*, t. II, p. 121 suiv. Du Bos, a pu lui prendre quelque idées de détail, P. 133 : « ne pas faire de l'Eglogue une tragédie ». R. C. I. 22, p. 179.

(8) I. 22, p. 181. Reproduit par Jaucourt, *Encycl.*, t. V, p. 426.

conservé le goût de la musique et de la poésie. Virgile et Théocrite ont pu nous les présenter, un peu ennoblis, mais ressemblants. Or, qu'ont fait nos poètes ?

« Quoique nos paysans soient infiniment plus grossiers que ceux de la Sicile et d'une partie du royaume de Naples ; quoiqu'ils ne connaissent ni vers ni guitare, nos poètes font néanmoins de leurs bergers des chantres plus savants et plus délicats, ils en font des personnages bien plus subtils en tendresse que ceux de Gallus et de Virgile. Nos galants porte-houlettes sont pétris de métaphysique amoureuse (1). »

Ainsi Du Bos ne croit pas comme Jaucourt (2), Saint-Lambert (3) et les défenseurs de la poésie rustique, que l'églogue puisse nous montrer les habitants de nos campagnes, décemment idéalisés ou choisis tout au moins dans une classe un peu supérieure à celle des laboureurs grossiers. Du Bos n'espère rien pour la poésie du paysan français (4). Mais alors, que faut-il mettre dans l'églogue ? Ce qu'on voudra ; et nous arrivons à cette conclusion paradoxale qu'il n'y a rien d'essentiel à l'églogue que le cadre (5). « L'essence des poèmes bucoliques consiste à emprunter des prés, des bois, des arbres, des animaux, les métaphores, les comparaisons et les autres figures. » De cette façon le héros de l'idylle pourra être « un jeune prince qui s'égare à la chasse, et qui parle de sa passion (6) ». Du Bos en donne un autre exemple plus original : « Le premier livre de la *Pluralité des Mondes*, traduite en tant de langues, est la meilleure idylle qu'on nous ait donnée depuis cinquante ans (7) ». Ainsi, dans le chapitre même où l'on se moquait de ses bergers, Fontenelle trouvait une consolation. Il restait poète bucolique, mais ses églogues n'étaient pas celles qu'il croyait.

VI. — La poésie et la prose

Au commencement du XVIIIe siècle, les géomètres, ennemis de l'antiquité, avaient mis en doute la légitimité de la poésie elle-même. Ils la niaient dans son principe et la tournaient en ridicule dans ses moyens d'expression. La question de la prose

(1) P. 185. — (2) *Encycl.*, t. V, art. *Eglogue*. — (3) Préface des *Saisons*, p. 14-15 — (4) Ibid., p. 181. — (5) P. 179. — (6) P. 181.

(7) P. 180. Cf. Sur l'astronomie et l'églogue, Fraguier, *Mém. Acad. Inscr.*, t. II, p. 129.

et des vers — comme celle des Anciens et Modernes — est partout dans l'abbé Du Bos; et il ne serait que juste de lui faire une place parmi les défenseurs de la poésie, car personne avant Voltaire n'a plus fortement senti ni plus victorieusement réfuté l'erreur de Lamotte et de Pons [1]. La doctrine même de Du Bos fait des *Réflexions critiques* une apologie philosophique et historique de la poésie. On ne saurait la placer plus haut qu'il ne le fait. Elle est, parmi nos plaisirs, le plus noble, parmi nos émotions, une des plus puissantes. Lamotte disait : « Je fais quelque honte à des hommes raisonnables d'estimer plus un bruit mesuré que des idées qui les éclairent ou des sentiments qui les touchent [2] ». Cette phrase est désormais un non sens ; car on ne nous demande pas d' « estimer » l'harmonie du vers, qui ne s'adresse pas à notre jugement ; et c'est précisément le propre de ce « bruit mesuré » d'évoquer les sentiments qui nous touchent. Les hommes sont ainsi faits ; et Du Bos renvoie Lamotte à la physiologie. Voilà ce que n'a pas compris le bon abbé Trublet.

« Quelques-uns même sont allés jusque-là qu'il faut compter presque pour rien le fond des choses dans le vers et considérer seulement la manière dont elles sont exprimées. De là n'a-t-on pas le droit de conclure que l'éloquence et la poésie ne sont pas fort estimables, à en juger par le principe que le plus grand mérite d'un ouvrage n'est pas d'être bien écrit mais d'être bien pensé [3] ? »

Oui, Du Bos a dit que le mérite des choses était presque toujours « identifié » avec le mérite de l'expression [4] ; mais l'éloquence et la poésie n'en sont pas moins estimables ; si le « bruit mesuré » excite nos passions, il est peut être pour nous d'une valeur plus haute que les idées qui éclairent notre esprit [5].

Il ne sera plus permis non plus de dire, avec Lamotte, que la poésie est un art que les hommes ont inventé « exprès pour se mettre hors d'état d'exprimer clairement ce qu'ils veulent dire [6] ». La poésie ne s'adressant pas à la raison, mais aux

(1) Du Bos, n'est pourtant nommé à ce titre ni dans Vial et Denise (autrement que comme ennemi de la rime) ni dans Goujet, (V. t. III, p. 370 suiv.) ni dans Irailh. Cf. Rébelliau, *Revue des Cours et Conf.*, 1893.

(2) *Réponse à M. de Voltaire*. Vial et Denise, p. 109.

(3) *Remarque sur la préface des Œuvres de M. Despréaux* (t. II, p. 117-8). Cf. *De la Poésie et des poètes* (t. IV, p. 211-2).

(4) II, 35, p. 553. — (5) I, 4, p. 41. — (6) Ed. Jullien, p. 14.

sens, remplit sa fonction même si elle est déraisonnable, même si elle est menteuse. On tombera d'accord, si l'on veut « qu'elle est souvent de mauvaise foi (1) ».

Du reste, il y a une vérité dans la poésie passionnée comme dans la prose raisonnable. Qu'on ne dédaigne pas le pouvoir des images sur le cœur de l'homme : l'écrivain le plus austère, celui-là même qui écrit contre la poésie, sait bien que pour nous convaincre il faut nous émouvoir par la peinture des choses. Ainsi le P. Malebranche : « C'est à notre imagination qu'il parle contre l'abus de l'imagination (2). »

Selon Du Bos, c'est la poésie du style qui fait « la plus grande différence qui soit entre la prose et les vers ». La poésie admet des métaphores qui seraient beaucoup trop hardies même pour le style oratoire le plus élevé (3). Le titre de Du Bos : *De la poésie du style, dans laquelle les mots sont regardés en tant que les signes de nos idées* (4), exprime fort mal la pensée de ce chapitre, qui est plus profonde et plus neuve. Du Bos ne considère pas seulement dans le mot le signe abstrait et algébrique de la pensée. Et ici nous constatons de nouveau un effet heureux du *ut pictura*. La poésie étant une peinture doit présenter à l'imagination la vision des choses (5). La poésie du vers disparaît dès que l'on substitue « la définition du mot à la place du mot (6) ». Comme le fera Voltaire, Du Bos traduit deux vers de Racine dans une phrase de prose (7) : rien ne subsiste de ce qui en faisait le charme et la puissance. Ainsi le mot possède une valeur de sentiment qui ne peut se définir ; il s'entoure d'une « frange », comme disent les psychologues, — et la poésie est faite de sensations de cet ordre. Du Bos a dit tout cela aux Modernes qui ne comprenaient pas Homère, et il le prouve par l'exemple de leurs malheureuses traductions (8). Il est presque impossible de traduire ; et tout se résume dans la fameuse comparaison : « Juger d'un poème en général sur sa version, c'est vouloir juger du tableau d'un grand maître vanté principalement pour son coloris, sur une estampe où le trait serait encore corrompu (9) ». Cette image, pour avoir été reproduite par Vol-

(1) I. 33, p. 298, cité par Jaucourt, *Encycl.*, t. XV, p. 555. — (2) I. 33, p. 297-8. Cf. Voltaire. *Lettre à Rousseau*, du 30 août 1755. — (3) I. 33, p. 298. Contredit par le *Pour et Contre*, 1734, p. 187. — (4) I. 33, p. 290. — (5) P. 294. — (6) II. 35, p. 555. — (7) Voltaire, t. 2, p. 55-6 (Préface d'*Œdipe*). — (8) Cf. Ci-dessus, p. 229, 261. — (9) II. 35, p. 556. Cf. I. 34, p. 311.

taire [1], Louis Racine [2] et beaucoup d'autres, et pour être entrée dans le langage courant de la critique, n'en est pas moins malheureuse, car elle rend mal la pensée de Du Bos et y introduit une confusion. Il ajoute : « Un poème perd dans la traduction l'harmonie et le nombre que je compare au coloris... il y perd la poésie du style que je compare au dessin et à l'expression » ; et, ailleurs, dans son chapitre sur *Les estampes et les poèmes en prose* :

« Je comparerais volontiers les estampes, où l'on retrouve tout le tableau, à l'exception du coloris, aux romans en prose où l'on retrouve la fiction et le style de la poésie. Ils sont des poèmes à la mesure et à la rime près... Il est de beaux poèmes sans vers, comme il est de beaux vers sans poésie, et de beaux tableaux sans un riche coloris [3]. »

Voilà qui n'est pas suffisant, car Du Bos ayant médit ailleurs et de la rime et de la versification française, on peut lui répondre qu'il manque donc assez peu à un poème sans vers, — moins assurément qu'à un tableau sans coloris. Si Du Bos y retrouve tout le style de la poésie, il est d'accord avec les ennemis du vers, qui ont précisément soutenu que la prose pouvait être très suffisamment poétique. « La poésie, dit Lamotte, qui n'est autre chose que la hardiesse des pensées, la vivacité des images et l'énergie de l'expression, demeurera toujours ce qu'elle est indépendamment de toute mesure [4]. » Et comme Du Bos précisément reconnaît que le *Télémaque* possède la poésie du style [5], il semble fournir des arguments aux partisans de la poésie sans versification.

Telle n'était pas cependant son intention, et comme il arrive souvent chez Du Bos, c'est ailleurs que dans ce court chapitre des *Poèmes en prose* qu'il faut chercher sa réponse à cette question si actuelle. Outre la poésie du style, il existe une mécanique de la poésie, « qui ne regarde les mots que comme de simples sons » et qui se propose de plaire à l'oreille par l'harmonie [6]. Du Bos, qui compare la poésie à la peinture, la compare aussi à la musique, et ce rapprochement est plus suggestif parce qu'il

(1) *Essai sur la poésie épique*, t. 8, p. 319. *Lettres phil.*, t. II, p. 81, note p. 304. *Siècle de Louis XIV*, t. 14, p. 106.

(2) T. II, p. 242. Jaucourt, *Encycl.*, t. XIII, p. 494. Fraguier, *Mém. Acad. Inscr.*, t. VI, p. 274. (Lu en juin 1719, évidemment inspiré de Du Bos).

(3) I. 48, p. 508-9. — (4) Lamotte, *Ode à M. de Lafaye*, p. 31. Cf. p. 78. Rébelliau, op. cit. — (5) I. 34, p. 304. — (6) I. 35, p. 312-3.

ne contient pas la même équivoque. Dans un poème comme dans un opéra, le nombre et l'harmonie sont des éléments de la sensation ; donc s'il y a de la poésie dans de la belle prose il y en a plus encore dans de beaux vers. Comme Voltaire, Du Bos pense que la poésie est « la musique de l'âme [1] ».

La versification française, il est vrai, ne le satisfait pas. Il se fait fort de prouver que jamais notre poésie n'égalera celle des Latins [2]. Elle n'a à sa disposition, en effet, ni la brièveté expressive du latin [3], ni la sonorité harmonieuse des langues antiques [4], ni les ressources que le poète ancien pouvait tirer de la souplesse de la syntaxe, de l'inversion en particulier [5] et de la liberté de la versification, si différente des règles gênantes de notre poésie [6], ni la cadence des vers métriques. La poésie française n'atteint qu'exceptionnellement et par un énorme effort à l'harmonie qui était naturelle à la poésie ancienne. « D'ailleurs le génie de notre langue est très timide, et rarement il ose entreprendre de rien faire contre les règles pour atteindre à des beautés où il arriverait quelquefois, s'il était moins scrupuleux [7]. » Ce sont les idées de Fénelon développées avec moins d'agrément et plus de science.

L'admiration des Anciens conduit Du Bos à médire de la rime. Là-dessus, il renchérit sur tout ce qu'ont pu dire Fénelon, Fontenelle et Lamotte. C'est chez lui que Louis Racine est allé chercher les arguments des adversaires de la rime ; et à cause de ces pages Du Bos figure, dans l'ouvrage de Vial et Denise, parmi les adversaires de la poésie [8]. La rime n'a aucun avantage parce qu'elle n'est l'imitation « d'aucune beauté qui soit dans la nature [9] ». Fâcheuse conséquence assurément, de la théorie de l'imitation. La rime estropie le sens du discours et l'énerve presque toujours [10]. La rime a été apportée dans le monde civilisé, comme les fiefs et les duels, par les invasions barbares [11]. Ces expressions ont vivement choqué Louis

(1) Voltaire, t. 20, p. 232. *Lettres phil.*, t. II, p. 134. D'Alembert, *Encycl.*, art. *Goût*, t. VII, p. 767-770. — (2) I. 35, p. 313. — (3) P. 314-8. — (4) P. 318-327. — (5) P. 327-332. Marmontel, *Elémens de litt.*, t. IX, p. 332 suiv. ; t. X, p. 59. — (6) P. 332-342.

(7) P. 324. Idées contestées par Batteux, *Beaux arts réduits*, p. 119. Marmontel, *Elemens de litt.*, t. IV, p. 503 suiv.; *Poétique fr.*, t. I, p. 237 suiv.

(8) P. 100-111. Cf. Rébelliau, *Revue des Cours et Conf.*, 1893, t. II, p. 48-9. — (9) I. 11, p. 74. — (10) I. 36, p. 357.

(11) Cf. Chausierges : « un long usage d'un ornement gothique a corrompu nos oreilles ».

Racine (1) ; et c'est à lui, comme à Voltaire, à Rollin, à Joannet, à Gaillard, à Marmontel, que Du Bos a laissé le mérite de réfuter Lamotte, en montrant que la rime n'était point une invention absurde, qu'elle renfermait des éléments de beauté, qu'elle était un plaisir pour l'oreille, et la compensation nécessaire à la pauvreté de notre versification (2). Et c'est de la doctrine même de Du Bos que l'on s'est servi pour le réfuter sur ce point (3).

Que ces réflexions de Du Bos aient fait impression, on n'en saurait douter en lisant les défenses de la versification française au XVIIIe siècle. Eclectique comme toujours, Jaucourt a reproduit dans l'*Encyclopédie* les arguments de Du Bos contre la rime, et il les a fait suivre de la défense de la rime par Voltaire (4).

Du Bos a eu tort de désespérer de la versification française. Mais il ne l'a pas confondue avec la poésie. Étant de ceux en lesquels la connaissance des Anciens a maintenu le sentiment de la poésie et de la beauté, il n'a pas jugé l'art des vers d'après la versification appauvrie de la décadence classique. Il prouve, comme Fénelon, qu'en ces premières années du XVIIIe siècle le contact des chefs-d'œuvre antiques, une fois de plus, a restauré la notion du beau et du vrai.

(1) *Réflexions sur la poésie* (t. II p. 240 suiv.) *Traité de la poésie dramatique*, t. VI, p. 474. Il reconnait que la versification des Grecs est plus variée que la nôtre.

(2) Voltaire, préface d'*Œdipe* (t. 2, p. 55-6) ; *Poesie épique* (t. 8, p. 362). Rollin, *Traité des études*, t. Ier p. 297. Gaillard, t. I, p. 3. Joannet, t. I, p. 71-2. Mallet, t. I, p. 11-20 (d'après Voltaire).

(3) Marmontel, *Elemens de litt.*, t. X, p. 255. Il cite Du Bos, sur le « travail bizarre » de rimer (R. C. I. 35, p. 356), dans sa *Poëtique française*, t. I, p. 51 3 ; t. II, p. 317-8. Il s'est montré comme Du Bos, adversaire de la versification française actuelle.

(4) Art. *Rime*, t. XIV, p. 291-4. Cf. art. *Vers français*, t. XVII, p. 160.

CHAPITRE VII

DU BOS ÉCRIVAIN

Il faut le dire maintenant, car cela nous explique en partie la destinée de ce livre : les *Réflexions critiques* sont, à certains égards, une œuvre mal faite. Il n'est pas étonnant que les grands ouvrages de Du Bos pèchent par la composition : leur plan n'a pas été prémédité, leur ordre est celui des recherches de l'écrivain, et ces recherches déviaient sans cesse. Mais ce défaut est bien plus sensible dans les *Réflexions* que dans la *Monarchie française*. Ce sont bien en effet des réflexions que Du Bos nous donne là, des observations recueillies à des dates diverses et mises en ordre tant bien que mal. Voltaire a dit : « Ce n'est pas un ouvrage méthodique (1). » « Il évite, disait le *Journal des Savants*, la gênante exactitude des divisions et des subdivisions. Il se met, pour ainsi dire, à l'aise avec son lecteur... Il n'y a dans cet ouvrage ni livres, ni chapitres, ni articles, ni paragraphes... et il est clair que si les deux parties qui le composent sont partagées en sections, cette division est de pure commodité (2). » Il n'entrait pas dans le dessein de l'auteur de s'assujettir à des déductions rigoureuses : le procédé d'exposition qu'il a choisi est celui de la causerie. Mais la causerie n'exclut pas l'ordre et la proportion. Celle de Du Bos contient un peu trop de choses. Si quelques-unes de ses digressions se détachent assez naturellement du sujet, d'autres, trop visiblement, n'ont été introduites dans l'ouvrage que parce que l'écrivain avait en portefeuille des notes qu'il tenait à utiliser quelque part. C'est trop de consacrer deux pages, dans les *Réflexions*, au problème des sources du Nil (3).

Trop souvent, aussi, Du Bos se répète. L'analyse de son livre est une reconstitution, et pour savoir ce qu'il a pensé sur un sujet donné, il faut rapprocher des séries de passages épars.

(1) I. 14, p. 66. — (2) Août, 1719, p. 497. — (3) I. 50, p. 521-2.

Quoi qu'on cherche dans les *Réflexions*, on n'est jamais dispensé de relire les trois volumes. Sa théorie de la matière du poème épique, aboutissant à la conclusion que le meilleur sujet d'épopée serait l'histoire de Henri IV, revient trois fois, au commencement et au milieu du premier volume et à la fin du second [1]; la théorie de l'illusion dramatique, deux fois, dans deux groupes de chapitres très éloignés l'un de l'autre [2]. Du Bos nous explique, à la section 13 du tome 1er, que le poète a sur le peintre l'avantage de pouvoir représenter la succession dans le temps; cette idée célèbre revient à la section 40 : « si le pouvoir de la peinture sur les hommes est plus grand que le pouvoir de la poésie. » C'est là le nœud de la question : rapprochés l'un de l'autre, ces deux chapitres auraient pu être diminués de moitié. De même il saute aux yeux que la section 28 du tome 1er : « De la vraisemblance en poésie », n'est pas à sa place et devrait se trouver avant les sections 24 et 25 où Du Bos discute la vraisemblance dans l'allégorie et le merveilleux. On comprend donc que le président Bouhier ait souhaité une édition retranchée des *Réflexions* au lieu d'une édition augmentée [3].

Le don de la composition était peu répandu chez les érudits au milieu desquels Du Bos a formé sa pensée et son style. Il a manqué à beaucoup de bons écrivains, à Bayle, par exemple, dont Du Bos a cru peut-être pouvoir imiter le désordre. Mais celui de Bayle est bien autrement original, plus prémédité, plus pittoresque aussi; c'est le désordre voulu d'une pensée dont l'audace n'ose se révéler tout entière, et n'apparaît qu'à ceux qui savent la surprendre dans les détours de l'argumentation. Montesquieu n'a pas toujours composé avec beaucoup plus de logique apparente que Du Bos; mais avec combien plus d'art! Chez lui la multiplicité des divisions distrait et repose; dans les *Réflexions critiques* elle fatigue et déconcerte. Du Bos ne possède pas ces secrets du style qui permettent de sous entendre les rapports des idées, de les rappeler discrètement, de sortir du sujet par instants et d'y revenir sans effort et sans rompre le fil de la pensée. Il appuie beaucoup trop sur ses transitions et sur ses divisions. Il annonce ses digressions par des préambules et des excuses. Il fixe sur le papier tout ce

(1) I. 12, p. 78; 23, p. 187-8; II. 38, p. 581-2. — (2) I. 3-4 et 43-44. — (3) A Marais, 16 avril 1733. B. N. f. fr., 25.542, f. 136.

travail préalable de la pensée que l'art du style doit dissimuler. Impossible de ne pas être lassé par la fréquence des expressions telles que : « je tombe d'accord... », « je réponds », « je reviens... ». Il avertit qu'il va être long [1]. Il dit : « Nous serons un peu plus diffus... » [2]. Au début d'un chapitre, il énumère tous les points qu'il va reprendre ensuite en détail ; il énonce un principe, donne des définitions et des exemples ; puis il développe sa pensée ; puis, en guise de conclusion, il répète les mêmes définitions et les mêmes exemples : on n'a point fait de chemin [3]. Chez lui le désordre prend ainsi une apparence de lourde symétrie [4].

Autant que de composition, Du Bos a manqué de style, et précisément dans l'ouvrage où les qualités de forme eussent été le plus nécessaires. Ce livre a été écrit, nous le savons, très à la hâte. De plus, les idées littéraires de Du Bos sont moins précises, et, dans la langue de l'époque, étaient beaucoup moins faciles à exprimer que les idées historiques et juridiques de la *Monarchie française*. Du Bos introduisait dans la critique des notions nouvelles, pour lesquelles un vocabulaire manquait : il faisait de la critique de sentiment et de la critique impressionniste, dans la langue intellectuelle et géométrique de Lamotte ou de Terrasson. Pour s'en tirer, il eût fallu un maître écrivain.

(1) R. C. I. 13, p. 84. — (2) M. F. I. p. 68. — (3) R. C. I. 6, p. 52-56.

(4) La section 24 du tome I[er] commence ainsi : « Notre matière nous conduit... à traiter ici des compositions et des personnages allégoriques, soit en poésie, soit en peinture. Parlons d'abord des allégories pittoresques. La composition allégorique est de deux espèces. Ou le peintre introduit des personnages allégoriques dans une composition historique... ou le peintre imagine ce qu'on appelle une composition purement allégorique. » (P. 190-191). Cette division n'a rien de clair : de plus elle est inutile et il eût mieux valu ne pas parler des compositions puisque pour le moment il ne va être question que des personnages. « Avant que de nous étendre davantage sur ce sujet, parlons des personnages allégoriques ». Il les divise en personnages anciens et consacrés, et personnages modernes et inventés depuis peu. « Je ne parlerai que des personnages allégoriques de la première espèce. » Et il parle pourtant pendant deux pages de ceux de la seconde, ce qui l'oblige à dire ensuite : « Revenons aux personnages allégoriques anciens... » (p. 194). Puis, au bout de quelques pages : « Après avoir discouru des personnages allégoriques, il convient de retourner aux compositions allégoriques. » (p. 202). Mais alors, il faut répéter toute la division du début : « Les compositions allégoriques sont de deux espèces. Les unes sont purement allégoriques... Les compositions allégoriques de la seconde espèce sont celles où le peintre mêle des personnages historiques avec des personnages allégoriques. » Et tout cela ne concerne que la peinture. Tout recommence quand l'auteur en vient à la poésie. « Les personnages allégoriques que la poésie emploie sont de deux espèces... » (S. 25, p. 222). Exemples analogues : I. s. 35. II. s. 25.

S'il était vrai que le style est l'homme même, on en pourrait conclure que Du Bos était un esprit singulièrement confus. Constatons simplement que son style s'adapte mal à la complexité de sa pensée. « L'embarras des constructions de Du Bos, a dit Condillac, et ses répétitions prouvent les efforts qu'il fait pour rendre une pensée qu'il ne conçoit pas nettement. Il est long, dans le dessein d'être plus clair, et il est plus obscur (1). » C'est contre la subordination des idées, ordinairement, que pèche la période de Du Bos. Elle forme « non pas une phrase où les idées soient liées, mais une suite de phrases qui tiennent mal ensemble... (2) ». De là, en effet, l'enchevêtrement des *qui* et des *que*, d'autant plus fâcheux qu'ils marquent chaque fois un rapport de subordination différent ; les équivoques, plus rares il est vrai (3), et surtout les répétitions, terribles, il faut en convenir (4), et qui proviennent non pas seulement d'une construction vicieuse, mais aussi de la pauvreté du vocabulaire. Certaines phrases réunissent toutes les maladresses.

« Les ornements d'un de nos Arcs triomphaux peuvent aussi convenir la plupart à un autre Arc. Mais comme les Arcs triomphaux des Romains ne se dressaient que pour éterniser la mémoire d'un triomphe réel, les ornements tirés des dépouilles qui avaient paru dans un triomphe, et qui étaient propres pour orner l'Arc qu'on dressait, afin d'en perpétuer la mémoire, n'étaient point propres pour embellir l'Arc qu'on élevait en mémoire d'un autre triomphe, principalement si la victoire avait été remportée sur un autre peuple que celui sur qui avait été remportée la victoire, laquelle avait donné lieu au premier triomphe comme au premier Arc (5). »

Cela est véritablement horrible ; et on trouverait d'autres exemples de cette force (6).

Il arrive d'écrire aussi mal, sans doute, à tous ceux qui s'obstinent à continuer une phrase mal commencée. Les érudits de ce temps, du reste, se piquaient peu de style ; bien des

(1) *Art d'écrire*, l. XI, p. 105.
(2) Ibid., l. X, p. 85. Cf. p. 66, 86, 95-97, 123, 128, XI, p. 104. Cf. Du Bos, R. C. II, S, p. 54-57, II, 14, p. 255.
(3) « Le style montre que Quinault avait un génie particulier ; mais ceux qui ne peuvent faire autre chose que de les répéter (ces expressions), en manquent. » (R. C. II, S, p. 58), cité par Condillac, l. X, p. 131.
(4) R. C. I, 3, p. 27-28, II, 15, p. 279-80. — (5) R. C. II, 13, p. 206. Cité par Condillac, l. X, p. 93.
(6) En particulier, II, s. 38, presque en entier. Et aussi, II, 32, p. 468 et surtout 471 ; II, 1, p. 3-4 ; I, 35, p. 312 (Condillac, XI, p. 105-108) ; II, 13, p. 233-4, etc..

morceaux de Bayle sont presque aussi mal écrits que les mauvaises pages de Du Bos (1). L'abbé de Saint-Pierre est parfois un détestable écrivain. Lui aussi accumulait les répétitions, et lorsqu'on les lui faisait remarquer il se félicitait d'avoir attiré l'attention sur son idée (2).

Mais Du Bos ne commet pas seulement les fautes de tout le monde. Il en a qui lui sont particulières, et qui frappent même dans ses meilleures pages. Marais les avait remarquées dans la *Monarchie française :* « Je trouve de temps en temps quelque patavinité de Beauvais, ou des constructions picardes que je n'aime pas chez un académicien... J'en reviens toujours à ces fautes de construction qui m'impatientent... et c'est toujours la même faute (3) ».

Marais avait constaté peut-être l'allure traînante de la phrase, qui s'allonge toujours d'une incidente au moment où elle devrait finir. « Les forces des couronnes auraient été plus que suffisantes pour en chasser le prince Eugène dès la première campagne, si les couronnes n'avaient pas été obligées de diviser ces forces pour s'opposer à une diversion dont elles ont été menacées, longtemps avant qu'elle ait été faite (4) ». Cette faute de construction, ceux qui ont fréquenté Du Bos quelque temps la connaissent bien. Elle a été pour eux une impression d'abord vague, puis, de plus en plus, obsédante, avant même qu'ils aient été en état de la préciser et de la définir. Mais il en commet une autre encore, plus personnelle et plus caractéristique, qui permettrait de reconnaître une page de Du Bos entre mille, et qui dans nos recherches nous a été un témoignage d'authenticité aussi précieux que l'écriture et la signature de l'écrivain. Plus encore que dans les longues périodes, elle est frappante dans les phrases très courtes : « Les enfants nés avec du génie, et ceux qui cherchent à instruire les enfants de ce caractère, se rencontrent à la fin (5). » Cette répétition ne ferait-elle pas

(1) P. Ex. *Continuation des pensées sur la comète,* XLIII et LXXIV. (*Œuvres div.*, t. III, p. 246 et 294).

(2) V. par ex. Molinari p. 100. (*Paix perpétuelle* 1717, t. III, p. 209-232).

(3) A Bouhier, 22 et 31 mars 1734. B. N. f. fr., 24.414, f. 507.510. Bouhier à Marais, 25.542, f. 208.

(4) *Guerre présente,* f. 1. « Deux voisins ont beau s'être querellés, si le feu prend à la maison d'un d'entre eux, l'autre oublie bientôt ses chagrins pour le secourir et travailler à éteindre un incendie qui le brûlerait lui-même s'il le négligeait » (*Intérêts*, p. 160).

(5) R. C. II. 4, p. 39.

supposer chez l'écrivain l'ignorance de l'emploi le plus élémentaire du pronom? « La postérité n'a jamais blâmé, comme mauvais poèmes, ceux que les contemporains de l'auteur avaient loués comme excellents, bien qu'elle puisse en abandonner la lecture pour s'occuper d'autres ouvrages encore meilleurs *que ces poèmes-là* (1) ». « Les habitants de la ville... appelèrent leurs anciens maîtres pour chasser leurs nouveaux maîtres (2). » Voilà la phrase type de Du Bos, celle qu'on retrouve dans les *Réflexions* comme dans les pamphlets de 1705 : assurément, Marais avait raison de dire qu'elle ne fait pas honneur à un académicien.

« Je ne sais, disait Desfontaines, s'il y a jamais eu un plus ennuyeux écrivain que l'abbé Du Bos (3) ». « Point de style, point d'ordre, écrivait la présidente Ferrand. C'est une lecture qui m'aurait fait suer au milieu de l'hiver (4) ». Mais ces formules ne seront pas les nôtres. On peut écrire médiocrement et n'être pas ennuyeux. Ce ne serait pas assez, sans doute, de faire remarquer qu'on trouve dans les *Réflexions*, à côté de passages lourds et enchevêtrés, des morceaux très bien écrits : la page sur la peinture allégorique de la vie de Condé, par exemple (5). C'est dans l'anecdote, l'épigramme, la remarque, — la réflexion critique, — que Du Bos réussit le mieux : et c'est pourquoi ses lettres sont, en somme, mieux écrites que les *Réflexions*. Mais il y a dans cet ouvrage d'autres éléments d'intérêt.

Il est impossible que l'originalité de la pensée, que la variété des points de vue, sans cesse renouvelés, que des exemples si nombreux et si neufs aussi, ne donnent pas quelque relief à la prose de Du Bos. Du reste ses contemporains n'ont pas pensé tous comme Desfontaines et comme la présidente Ferrand. D'autres ont dit au contraire, que le style des *Réflexions* était « délicat et expressif (6) ». L'abbé Le Blanc a écrit : « Les règles de la poésie y sont exposées avec toute la clarté et tout l'agrément

(1) R. C. II. 26, p. 394. Cf. II. 6, p. 61. « Un homme propre à réussir dans plusieurs professions, est très rarement *un homme* propre à réussir éminemment dans aucune. »

(2) *Cambrai*, I, p. 289. Cf. I, p. LXXII. M. F. I. D. P. p. 37, passage que nous citons ci-dessous.

(3) *Jugements sur quelques écrits*, 1744, p. 179. — (4) Lettre citée dans la *Vie du Comte de Hoym*. p. 218. — (5) I. 24, p. 205.

(6) *Europe savante*, 1720, t. XII, p. 38, Bel. p. 42, loue « la netteté et la grâce » de Du Bos.

possible [1] ». Le Blanc était un excellent ami. Mais nous savons pourtant que l'ouvrage a été lu en France et en Europe avec un intérêt passionné. Et Le Blanc a loué Du Bos d'un mérite très réel, qui frappe moins à la distance où nous sommes, mais que les contemporains ont dû vivement sentir.

« Félibien, dit-il, a trop employé de termes spéciaux. M. l'abbé Du Bos, qui depuis lui a traité à peu près la même matière, a évité avec soin tous les mots qui pouvaient n'être pas entendus des gens du monde dont il voulait être lu... Dans les instructions même qu'il donne au poète et au peintre, il est à la portée de tout lecteur de bon sens. Celui qui veut plaire aux gens de goût n'a qu'à le prendre pour modèle [2]. »

Là, en effet, fut la supériorité de Du Bos écrivain. Il n'a pas oublié qu'il s'adressait au grand public. Que l'on compare ses *Réflexions*, non seulement aux discussions techniques de Félibien, mais aux abstractions de Crousaz et du Père André ! Nous y retrouvons le jeune abbé qui estimait l'esprit du monde si supérieur à l'esprit de collège. Du Bos est bien de cette génération ennemie du pédantisme, dont, en 1695, il saluait la venue. Il est souvent embarrassé et long : on ne peut dire qu'il soit pédant ; il n'y a rien qui sente l'école dans cette causerie familière, où l'exemple vient sans cesse réveiller l'attention et ramener le lecteur du domaine de la théorie dans celui de la réalité connue. Du Bos a eu beaucoup d'idées neuves : il a eu le mérite de s'en faire aussitôt et lui-même le vulgarisateur. Il n'a pas réussi cependant à leur donner cette marque personnelle qu'on n'oublie pas. Aussi ont-elles cessé presque aussitôt de lui appartenir. Mais ainsi, du moins, les *Réflexions* ont pu être, selon le mot de Voltaire, « le bréviaire des gens de lettres ».

(1) *Lettre sur l'Exposition de 1747*, p. 167. — (2) Ibid., p. 7-8.

LIVRE II

LES RÉFLEXIONS CRITIQUES ET L'HISTOIRE DE L'ESTHÉTIQUE

CHAPITRE I

L'ESTHÉTIQUE JUSQU'EN 1750

I. — **La critique des Réflexions**

Etudier le style des *Réflexions*, c'est dire déjà pourquoi la figure de Du Bos s'efface un peu derrière les grandes questions qu'il a remuées. Son influence, cependant, n'a pas été aussi anonyme qu'on serait tenté de le croire à la distance où nous sommes. Les preuves abondent de la très grande popularité des *Réflexions critiques*. Voltaire en parlait comme du livre « le plus utile qu'on ait jamais écrit sur ces matières dans aucune nation [1]». M. Faguet a écrit : « A partir de 1750, on ne connaît plus Du Bos en France [2] ». On pourrait contester cette date. En 1747, Le Blanc, dans le plus bel éloge qui ait été fait des *Réflexions*, nous dit : « Ce n'est que depuis peu qu'on commence à rendre justice à ce dernier ouvrage », et cite le mot de M. de N... : « Lisez les *Réflexions critiques* ; on ne fera jamais une meilleure poétique que celle-là [3] ». En 1760, Falconet écrit : « Nous avons un abbé Du Bos ; l'Allemagne à présent peut se glorifier d'en avoir un aussi [4] ». Cependant, la loi

(1) T. 14, p. 66. — (2) Lettre citée par M. Péteut. Avant-propos. — (3) *Lettres sur l'exposition de 1747*, p. 166-169. — (4) T. II. p. 77.

d'ingratitude se vérifie avec une évidence particulière dans le cas de notre écrivain ; cela est vrai, et de ses théories historiques, et plus encore de ses idées littéraires, parce que celles-ci sont moins précises, moins facilement reconnaissables, qu'elles se confondent plus tôt dans le domaine commun des esprits cultivés, et qu'on ne saurait attendre du « public littéraire » le même respect de la propriété intellectuelle que du cercle plus restreint et plus attentif des spécialistes de l'érudition.

Il est relativement facile de suivre à la trace les idées de détail de l'abbé Du Bos, ses jugements particuliers sur les genres et sur les œuvres. Mais ses grandes théories du sentiment, de la critique expérimentale, de l'action du climat, sont après lui « partout et nulle part » ; et à la fin du XVIIIe siècle il serait aussi vain de prétendre retrouver l'influence directe du livre de Du Bos sur la critique littéraire que de vouloir prouver par des citations, par exemple, l'influence de l'esprit de Voltaire sur le journalisme du XIXe siècle. Au milieu du siècle, encore, une telle recherche — à condition qu'on ne lui demande pas de précisions impossibles — donne des résultats. Une réminiscence isolée ne prouve pas l'imitation ; mais il est des coïncidences dont la répétition est concluante. Les livres de Du Bos sont de ceux après lesquels il y a quelque chose de changé dans les idées et dans le langage de la critique. Ils jettent dans la circulation des formules, des comparaisons, dont s'emparent les critiques, les journalistes et les amateurs, et qui sont d'autant plus reconnaissables qu'elles se présentent déformées, incomprises et docilement répétées. « C'est à cette sorte d'étiage que se mesure l'alluvion des grands penseurs [1] » ; et ce qu'on a dit de l'auteur de la *Philosophie de l'art* peut s'appliquer aussi au Taine du XVIIIe siècle. En 1860, les théories du milieu, du moment et de la race ont commencé à courir les ateliers ; en 1730, on parlait du sentiment infaillible, de l'émotion, et de l'influence du climat sur les mœurs et l'esprit des nations.

Quand on lit dans Diderot, à propos des règles et de l'éducation littéraire : « Je voudrais bien savoir où est l'école où l'on apprend à sentir [2] » ; et dans un traité de Voltaire :

(1) Sorel, *Discours à l'Académie*. — (2) *Pensées détachées*. T. XII, p. 78.

« Pour juger des poètes il faut savoir sentir (1) », on peut supposer qu'ils ont tiré cette pensée de leur propre fonds. Mais quand on trouve dans dix, vingt critiques, des formules comme celle-ci : « La voix du sentiment est infaillible pour toucher les hommes (2) » ; quand on trouve dans le même traité de Voltaire « qu'il est impossible que toute une nation se trompe en fait de sentiment (3) » ; quand on y voit aussi la fameuse comparaison d'un poème traduit en prose avec un tableau dépouillé de son coloris (4) ; quand la comparaison de l'impression esthétique avec la saveur d'un ragoût devient si fréquente que l'abbé Trublet trouve qu'on en a abusé (5) ; quand ces analogies sensualistes, qui font de l'art un jeu des organes, se retrouvent chez les médiocres aussi bien que chez des philosophes tels que d'Alembert (6) ; quand ces idées sont reconnues et adoptées partiellement, inconsciemment parfois, par ceux qui ne les comprennent pas ou même les combattent ; quand Gaillard, classique s'il en fut jamais, qui estime l'Achille de Racine supérieur à celui d'Homère et les épithètes de la *Henriade* plus expressives que celles de l'*Iliade* (7), nous dit cependant que la poésie est une de ces choses dont il faut juger « plutôt par le sentiment que par le raisonnement », et que le sentiment est « presque infaillible (8) » ; quand on voit J.-J. Rousseau prendre dans Du Bos les phrases qui lui paraissent résumer l'argumentation des partisans du théâtre ; — il est alors permis de conclure et de dire que le livre où toutes ces idées ont été rassemblées et approfondies, le livre qui passa pour les avoir révélées (9) a marqué une date essentielle dans l'histoire de la critique, du sentiment de l'art, et de la littérature.

Il en a été du système de Du Bos comme de toutes les thèses fameuses de l'histoire littéraire. Les réfutations les plus per-

(1) T. 8, p. 319.
(2) Cartaud de la Villate, *Essai sur le goût*, p. 151. — (3) T. VIII, p. 318. — (4) Ibid., p. 319.
(5) Trublet, *Remarque sur la préface des œuvres de Despréaux* (t. II), p. 73 ; *Du goût* (t. III), p. 175. Cartaud, *Essai sur le goût*, p. 233. Laugier, *Manière de bien juger*, p. 47.
(6) D'Alembert, *Encycl.*, t. VII, p. 767-770. *Préface*, p. 56-7, 64. Rémond de Saint-Mard, *Examen de la poésie*. Avertissement.
(7) T. I. p. 178-9 ; II. p. 319. — (8) T. I. p. 260. — (9) D'Alembert, *Eloge de l'abbé Du Bos*, p. 15.

suasives et les mieux conduites ne peuvent cependant les annuler : il reste un alluvion. Que la théorie de la critique « historique », moins clairement exprimée, du reste, n'ait pas été comprise immédiatement, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ne s'opposant à aucune affirmation précise, elle ne pouvait soulever aucune polémique. Mais rares sont, au XVIII[e] siècle, les écrivains dont la théorie du sentiment n'a pas modifié ou élargi le point de vue. Les purs géomètres deviennent difficiles à trouver. Buffon passe pour le représentant le plus intransigeant de l' « ancien régime » littéraire (¹). Il a méprisé l'éloquence du sentiment, « qualité accordée à tous ceux dont les passions sont fortes, les organes souples et l'imagination prompte ». La vraie éloquence est celle qui n'atteint le cœur que par l'esprit ; celle des écrivains qui, comme Buffon, « comptent pour peu le ton, les gestes et le vain son des mots (²) ». Jamais les théories de Du Bos ne se sont heurtées à une négation aussi catégorique. Les formules hautaines de Buffon font de l'éloquence une communication des idées à l'intelligence. Mais, précisément, une théorie aussi absolue marque la dernière période d'une doctrine — celle où, s'exagérant au contact de la doctrine qui la supplante, elle atteint son maximum d'abstraction.

Les définitions du P. André, cartésien lui aussi, avaient été plus compréhensives. Sa théorie du beau, qui, unissant la doctrine classique à la philosophie de Leibniz, identifie la beauté absolue et la souveraine vérité, dépasse évidemment la portée des *Réflexions critiques*. Un des chapitres de l'*Essai sur le beau* traite pourtant l'un des points essentiels des *Réflexions critiques*. Le P. André combat énergiquement les sceptiques pour lesquels le « beau spirituel » est « affaire de pur goût et de pur sentiment », c'est-à dire les éclectiques (³). Il a affirmé l'existence du beau général « fondé sur l'essence même de l'esprit humain, gravé dans tous les cœurs, non par une institution arbitraire, mais par la nécessité de la nature et, par là, infaillible dans ses décisions (⁴) ». Mais Du Bos n'a-t-il pas précisément conclu à l'existence de lois générales fondées sur les « nécessités de la nature », c'est-à-dire sur la constitution de l'organisme ? De

(1) V. Krantz, p. 342 suiv. — (2) *Discours sur le style* (l. Ier), p. 28. — (3) P. 101. — (4) Ibid.

même, le P. André combat la définition sensualiste du beau : « J'appelle beau dans un ouvrage d'esprit, non pas ce qui plaît au premier coup d'œil à l'imagination dans certaines dispositions particulières des facultés de l'âme et des organes du corps, mais ce qui a droit de plaire à la raison par son excellence propre (1) ». Il veut que dans nos plaisirs « la raison soit pour le moins de moitié avec nos sens (2) ». Mais ses formules sauvegardent les droits de la sensibilité et de l'imagination. « L'imagination et le cœur sont des facultés aussi naturelles à l'homme que l'esprit et la raison. Il a même pour elles une prédilection qui n'est que trop marquée (3). » Les grâces de l'imagination et du cœur ne sont, d'après le P. André, que le vêtement brillant jeté sur la pensée ; mais il n'est pas insensible à la puissance de l'harmonie sur le cœur de l'homme, et le son des mots n'est point pour lui comme pour Buffon, une vanité (4).

Et ceux-là sont les représentants de la doctrine classique, ceux sur lesquels le sensualisme devait avoir le moins de prise. Le plus souvent, partisans ou adversaires de Du Bos ne diffèrent que par l'étendue des concessions qu'ils font à son système. Le rôle des adversaires consiste à dénoncer les paradoxes les plus apparents des *Réflexions* et à y trouver des contradictions. En France comme en Allemagne, ils cherchent à concilier l'ancienne théorie qu'on respecte et la nouvelle qu'on ne peut détruire, et à faire rentrer le système de Du Bos dans les cadres de l'esthétique traditionnelle. Et ils y ont partiellement réussi, d'autant plus que Du Bos lui-même admettait des réserves et des exceptions, dont on pouvait se servir pour glisser dans son système les principes qu'il prétendait en bannir.

Telle a été, en particulier, l'attitude de la critique immédiatement contemporaine. Les journaux se sont bornés à des analyses ou à des remarques de détail (5). Mais un membre de l'Académie de Bordeaux, Bel, a écrit en 1726 une critique assez ingénieuse des *Réflexions*, où il résume assez bien les objections qui devaient se présenter à l'esprit (6). Il pense qu'il est trop facile d'opposer une fin de non recevoir aux arguments de la raison, surtout — et la remarque ne manquait pas d'à-propos — lorsqu'on combat la raison par le raisonnement même. Les

(1) P. 103. — (2) P. 171. — (3) P. 110. — (4) P. 127.
(5) Le plus critique de ces comptes rendus est celui de l'*Europe Savante*, 1720.
(6) *Cont. des Mém. de Sallengre*, t. IX. V. Goujet, t. III, p. 140-1. Lanson. p. 737.

principes de Du Bos sur le sentiment, dit-il, « étaient commodes, et puisqu'ils débarrassaient de la discussion, ce n'était pas la peine d'en employer mal à propos pour les prouver (1) ». Puis, partant de cette phrase en effet malheureuse « que le sens qui juge de l'imitation est le même que celui qui juge de l'objet imité (2) », il prouve que le terme de « sentiment » chez Du Bos n'a qu'une signification vague et confuse. La première impression, la sensation même, si c'est d'elle qu'il s'agit, manque par trop de fixité; le sentiment est livré à toutes les variations que le tempérament, les préjugés et l'éducation produisent en nous (3). S'il s'agit d'une discussion, et Du Bos en convient quand il parle du « goût de comparaison », on peut se demander si une discussion subite vaut mieux qu'une discussion réfléchie et méditée (4). Chez les hommes cultivés, le sentiment qui juge est le produit de l'habitude, de l'éducation et de l'expérience ; dans notre admiration pour le *Cid* rentre le prestige du nom de l'auteur et des chefs-d'œuvre qu'il a donnés depuis. Bel établit ensuite que la définition du public, d'après Du Bos, « n'a rien de clair », et qu'en y faisant rentrer les gens qui ont acquis des lumières, l'auteur abolit la distinction qu'il a voulu établir entre le public et les gens du métier.

Et sans doute, tout cela n'est pas faux. On peut se demander si Du Bos a eu raison, en effet, de comparer l'*Iliade* à un ragoût, s'il n'y a pas dans le *Cid* des éléments qui tiennent à la qualité de la pensée, et s'il est bien vrai que ce drame, traduit en polonais, ne vaudrait pas mieux que la *Pucelle*. Mais Du Bos nous le savons, a pris soin d'atténuer ce que certaines de ses comparaisons, prises à la lettre, auraient de grossièrement sensualiste. Il n'ignore pas que le sentiment littéraire est complexe et que le « goût de comparaison » se mêle d'éléments intellectuels (5). S'ensuit-il que nous sommes en présence d'une simple contradiction et que Du Bos n'a rien apporté de nouveau? Non, sans doute, et une différence subsiste entre la critique de Du Bos et celle de Lamotte. Quant à la définition du public, elle aurait paru moins obscure au bel esprit bordelais s'il avait pris garde que les arguments historiques employés par Du Bos prouvent les variations continuelles du « milieu » capable d'apprécier

(1) P. 5. — (2) II. 22, p. 343. — (3) P. 32, 17. — (4) P. 20, p. 30-31. — (5) II. 22, p. 369-370.

l'œuvre d'art. Et Bel choisissait un bien mauvais exemple quand il affirmait que le *Cid* avait perdu sa réputation, donnant ainsi raison aux « connaisseurs » contre le public (1).

On voit à quoi tendait la critique de l'académicien de Bordeaux : à ramener le « sentiment » de Du Bos au « goût » des classiques, à en faire le jugement spontané de l'intelligence éclairée. Tel était aussi l'avis de l'amateur qui lui écrivit, au sujet de sa dissertation, une lettre publiée dans le *Journal littéraire*. « Ne séparons point le goût de la discussion (2). » Goujet, médiateur entre Bel et Du Bos, pensait comme Dacier que « les règles et ce qui plaît ne peuvent être deux choses opposées (3) ». Le goût est nécessaire et la discussion l'est aussi, car l'un rentre dans l'autre. Ainsi interprétée, « la dispute n'est plus qu'une dispute de mots (4) ». Mais Goujet n'a pas mieux compris que Bel. Le Blanc voyait plus juste déjà quand il écrivait : « une discussion bien faite justifie toujours le sentiment (5) », et aussi le chevalier d'Argens, dans la lettre écrite de Marseille à l'Académie, en 1738, où il faisait l'éloge de Du Bos, « le fameux défenseur du sentiment dont les idées sont toujours neuves et toujours vraies » et où il expliquait que le sentiment n'est point un juge aveugle et qu'il perçoit les rapports des choses mieux que la raison théorique. Aucune discussion ne permettrait d'apprécier le « qu'il mourût » mieux que le sentiment (6).

Il est évident que la critique littéraire ne peut être ni rigoureusement dogmatique, ni uniquement impressionniste et émotive. Personne n'a jamais soutenu à la rigueur qu'on pût établir la valeur d'une œuvre d'art par l'application mécanique d'une formule, comme on vérifie les proportions d'un meuble avec le compas et l'équerre. Personne non plus, et Du Bos pas plus qu'un autre, n'a nié l'existence de certaines lois fondamentales et élémentaires, en dehors desquelles notre cerveau ne peut éprouver la sensation du beau (7). Néanmoins, si les deux théories se rejoignent dans les exceptions et les réserves qu'elles admettent, elles se contredisent tout de même dans leurs affirmations essentielles. Il reste dans l'idée de Du Bos ceci de nouveau que le goût, perfectible par l'expérience, doit peu aux

(1) P. 33-38. — (2) P. 231. — (3) T. III, p. 61. 414. — (4) P. 141. — (5) *Lettre sur l'exposition de 1747*, p. 130. — (6) P. 123. 100-102. — (7) R. C. II. 22, p. 347.

raisonnements théoriques ; que la sensibilité artistique ayant son siège dans notre organisme même, il ne peut être question de déduire les règles du beau absolu par le raisonnement, et qu'il convient de constater expérimentalement les réactions qui se produisent en nous au contact de l'œuvre d'art.

II. — Esthéticiens et critiques littéraires Batteux et Montesquieu

La théorie du sentiment apparaît tout d'abord chez les amateurs, les poètes, qui en saisissent l'application avantageuse pour eux : le dédain de la critique et de ses règles. Gresset traduit Du Bos dans une épigramme sur l'*Alzire* de Voltaire :

Aux règles, me dit-on, la pièce est peu fidèle ;
Si mon esprit contre elle a des objections,
Mon cœur a des larmes pour elle :
Les pleurs décident mieux que les réflexions.
Le goût, partout divers, marche sans règle sûre,
Le sentiment ne va point au hasard.

Elle apparaît aussi chez toute une série de critiques, compilateurs et esthéticiens, qui ont écrit dans le second quart du XVIIIe siècle ; œuvres médiocres, où du moins le bien d'autrui est facilement reconnaissable.

Dans les *Réflexions sur la poésie*, de Rémond de Saint Mard, en 1733, on reconnaît dès l'avertissement un disciple zélé des nouvelles théories. Il prévient son public qu'il ne raisonnera jamais, et qu'il se bornera à recueillir les faits, c'est-à-dire les impressions que les hommes ont reçues, « et qu'en vertu de la disposition de leurs organes ils sont destinés à recevoir encore (1) ». La poésie a pour but de remuer le cœur « qui veut continuellement être agité, et de nous dérober au spectacle le plus insupportable de tous, la vue de nous-mêmes (2) ». Mêmes formules sensualistes dans le médiocre *Essai sur le goût* de Cartaud de la Villate. La voie du sentiment est infaillible (3), et le goût est une réaction de l'organisme analogue à la saveur

(1) *Avertissement*. Cf. p. 15. « L'harmonie de la poésie a un rapport avec nos organes. »
(2) P. 3, 7. — (3) P. 151.

et au toucher [1]. Dans son *Essai sur les mathématiques,* il démontre que cette science a peu contribué à la perfection des beaux-arts [2].

Parmi les critiques qui utilisent les découvertes de Du Bos, tout en restant fidèles à l'idéal de Boileau, se placent l'abbé Mallet et l'abbé Trublet. Le premier, dans ses *Principes pour la lecture des poètes* (1745), se méfie du sentiment. « L'homme de goût ne se laisse point entraîner aux préventions, il juge par principes, il a des règles, le succès d'un ouvrage ne l'éblouit point [3]. » Et pourtant, dans la partie générale de son ouvrage, tout ce qui n'est pas de Voltaire [4] est de Du Bos. Il adopte sans y rien changer la théorie des causes physiques et morales du génie [5], la théorie des émotions superficielles [6] ; il cite plusieurs pages des *Réflexions* [7] et en emprunte discrètement beaucoup d'autres [8].

Quant à l'abbé Trublet, il a maintenu avec toute l'énergie dont son style était capable, la supériorité de la pensée sur l'expression, et du fond sur la forme. C'est à Du Bos qui répondait quand il écrivait : « Le talent de remuer les cœurs n'est point si rare ; ce qui est rare c'est qu'on satisfasse en même temps l'esprit [9]. » Il ne souffre pas qu'on compare le goût intellectuel au goût corporel. « C'est l'âme qui juge d'un tableau ou d'un poème, le corps d'un ragoût [10]. » Il a réédité, contre la poésie et contre Du Bos, les paradoxes les plus démodés de Lamotte. « On dit que dans les vers, les images valent bien mieux que les pensées. Tant pis pour les vers, car c'est une grande preuve de leur infériorité [11]. » Il n'est pas étonnant dès lors que Trublet ait classé les *Réflexions* dans la catégorie des poétiques plus utiles pour juger que pour opérer,

(1) P. 233. Cf. p. 251. 275. P. 92-3, Cartaud répète la théorie de Du Bos sur les bas reliefs.

(2) P. 350 suiv. — (3) T. I. p. 168.

(4) Ainsi la défense de la rime, t. I, p. 20 ; mêmes exemples que Voltaire, préface d'*Œdipe*.

(5) T. I. p. XLIII, t. II, p. 307. Il cite Du Bos à propos des récompenses accordées aux savants.

(6) T. I. p. LXI. — (7) Sur l'influence du théâtre, t. I, p. LXVIII, LXXII (R. C. I. 5.)

(8) Le choix des sujets et des personnages, t. II, p. 50 suiv. ; la distinction de la peinture et de la poésie, t. II, p. 8 ; l'amour au théâtre, t. II, p. 75 suiv.

(9) T. III (*Du goût*), p. 146. — (10) Ibid., p. 175.

(11) T. IV, p. 211-2. P. 70 suiv., il reprend la question du jugement par le sentiment ou par la discussion. T. II, p. 20, 60-61, il maintient contre Du Bos l'autorité des connaisseurs.

c'est-à-dire « plus curieuses que vraiment utiles (1) ». Que Du Bos soit utile, en tout cas, à ceux à qui « l'esprit d'autrui par complément servait », Trublet l'a suffisamment prouvé. Il cite et adopte entr'autres ses explications sur les jugements du public (2), la destinée des bons ouvrages et l'influence des cabales (3). La théorie de Du Bos suivant laquelle l'espèce humaine peut perdre à certains égards en gagnant à d'autres, est selon lui « la partie la plus curieuse de son excellent ouvrage (4) ». On reconnaît suffisamment où ont été prises des pensées comme celle-ci : « Les ouvrages les moins sûrs de durer longtemps sont les ouvrages savants et philosophiques... D'ailleurs un poème n'en fait pas tomber un autre, comme un nouveau système fait tomber un système ancien (5) ».

On ne sait si l'on doit compter parmi les esthéticiens Joannet et Gaillard. La *Poétique des Dames* de Gaillard est, à la date où elle a paru, ce que l'on peut imaginer de plus suranné. On y trouve cependant que la poésie se juge « par le sentiment plutôt que par le raisonnement (6) ». Aucune doctrine quelconque ne peut se déduire du livre de Joannet : du moins cite-t-il honnêtement Du Bos parmi ses sources (7).

Louis Racine et l'abbé Batteux, par contre, auxquels on peut joindre d'Argens dans ses *Réflexions sur le goût* de 1743, nous fournissent l'exemple des critiques qui ne citent pas l'abbé Du Bos, ou qui ne le citent que pour le contredire, et qui cependant lui doivent une bonne partie de leur savoir. Dans les dissertations qu'il a présentées à l'Académie des Inscriptions, pour les incorporer ensuite, en les modifiant, dans ses *Réflexions sur la poésie* et son *Traité de la poésie dramatique*, Louis Racine a nommé plusieurs fois l'abbé Du Bos (8), et toujours pour le réfuter. Il a écrit toute une dissertation pour combattre ses diverses théories sur le théâtre des Anciens (9). Et pourtant quels sont les principes de sa poétique? L'imitation et les passions « superficielles (10) », le rôle prépondérant de la poésie

(1) T. III, p. 167. — (2) T. I. p. 118, t. II, p. 54

(3) T. I. p. 105-107. Cf. Du Bos, II. 28, p. 411-433. Sur la vocation des artistes, il cite Du Bos, t. IV, p. 31.

(4) T. III. p. 168 et note. — (5) T. IV, p. 76-7. Du Bos, II. 34, p. 511. — (6) I. p. 269. — (7) T. I. p. XV, 71-72. T. III, p. 38, 41-2, 126.

(8) A propos de la poésie didactique. *Œuvres*, t. II, p. 341 ; de la rime, t. II, p. 444-6 ; des causes physiques, t. II. p. 240-1. Il admet cependant l'action du climat sur le tempérament poétique, t. II, p. 196, 205, 444-5.

(9) T. VI, p. 358 suiv. — (10) T. II, p. 355-6.

du style (1), l'assimilation du coloris à la versification, avec la comparaison de l'estampe et du poème en prose (2). L'emprunt est encore plus évident dans le *Traité de la poésie dramatique*. « La nature a mis en nous une très grande facilité à être émus, non pour nous rendre barbares, mais pour nous rendre au contraire secourables à nos pareils (3) ». Après la bienfaisance de la passion, viennent la comparaison du théâtre avec le supplice des criminels, le choix des personnages de théâtre et le rôle des scélérats (4) — et ici l'expression comme la pensée est de Du Bos (5). Le pieux défenseur de la poésie a même emprunté au philosophe épicurien son apologie du théâtre (6).

Il semble même que Louis Racine se soit de plus en plus rapproché de Du Bos, soit qu'en l'étudiant il l'ait apprécié davantage, soit parce qu'on risque moins à piller un mort qu'un vivant. Quelques-uns des passages les plus évidemment inspirés des *Réflexions* ne se trouvaient pas dans les dissertations présentées à l'Académie (7).

L'abbé Batteux ne nomme pas une seule fois l'abbé Du Bos, et son historien M. Schenker voit dans ce fait la preuve qu'il ne l'a point imité (8). Le silence complet de l'auteur des *Beaux Arts réduits à un même principe* sur son célèbre prédécesseur nous paraît au contraire fort suspect. Qu'on doive l'attribuer à un parti pris évident, certains détails le prouvent. Batteux cite Vatry pour prouver que la déclamation des Anciens était composée et notée (9). Or, en 1746, ce n'est pas dans Vatry qu'on allait chercher cette opinion si controversée, mais dans le livre célèbre de Du Bos. Comment ne pas croire à une imitation quand on lit dans Batteux cette transcription à peu près textuelle de la section troisième des *Réflexions*.

« C'est ce qui revêt d'agrément dans les arts des objets qui étaient désagréables dans la nature... Dans la nature ils nous causaient une émotion accompagnée de la vue d'un objet réel, et comme l'émotion nous

(1) Ibid., p. 190-1. — (2) P. 240-1. — (3) T. VI, p. 359. Du Bos, R. C. I. 4, p. 39-40. V. ci-dessus, p. 189, 195. — (4) P. 389.

(5) T. II, p. 492, le mot de Charles IX sur les poètes, cité par Du Bos. V. ci-dessus p. 240.

(6) P. 366-399.

(7) L'imitation du laid, t. II, p. 269., L'enthousiasme poétique, expliqué par les esprits animaux, ibid. p. 172-3. Cf. *Sur l'utilité de l'imitation, Mém. Acad. Inscr.* t. VI, p. 233 suiv., 245 suiv. (1720). *Sur l'imitation des mœurs dans la poésie*, ibid., t. VIII, p. 348 suiv. (1735).

(8) P. 31. — (9) *Beaux Arts réduits*, p. 171.

plaît par elle-même, et que la réalité du danger nous déplaît, il s'agissait de séparer ces deux parties de la même impression. C'est à quoi l'art a réussi [1]. »

Et d'autres passages sont tout aussi concluants, qu'il s'agisse de questions générales comme le choix des sujets, ou de citations d'auteurs dont la coïncidence est trop singulière pour qu'il soit permis de croire à un hasard [2].

M. Schenker ne pense pas, comme l'ont cru plusieurs historiens allemands, que l'œuvre de Batteux soit une systématisation de celle de Du Bos [3]. Cependant, l'idée même de son livre n'était plus nouvelle. Réunir les beaux-arts dans une même analyse, les rattacher à des sensations communes, et en dégager les principes de l'esthétique générale, c'est bien là ce qu'avait fait l'abbé Du Bos ; et c'est pour cela qu'on a reconnu en lui le père de l'esthétique moderne [4]. Son œuvre est même infiniment plus riche et plus complète que celle de Batteux. Celui-ci avait l'avantage de son style brillant, et d'un esprit, en effet, plus systématique, qui lui permettait d'ordonner en des déductions d'une rigueur impressionnante la matière un peu confuse des *Réflexions*. Mais cet esprit de système a certainement rétréci le domaine de l'esthétique, si notablement élargi par le livre de Du Bos. Il eût été mieux de ramener les beaux-arts à plusieurs principes plutôt qu'à un seul ; et la théorie exclusive de l'imitation met l'œuvre de Batteux très en retard sur celle de son prédécesseur : ainsi, lorsqu'il abolit toute distinction entre les arts, on revient à la peinture trompe-l'œil [5].

Batteux dégage sans doute de l'imitation une doctrine nouvelle, celle du choix, de la « belle nature », de la recherche

(1) *Beaux Arts réduits*, p. 64. Cf. Du Bos, passage rapporté ci-dessus, p. 205. Cf Batteux, *Poétique d'Aristote*, p. 269. 281.

(2) Ainsi le choix des sujets en peinture et en poésie, fondé sur la différence de moyens d'expression. « La peinture est tout aussi supérieure à la poésie que les opérations naturelles le sont à celles de l'art... la peinture nous fait voir tout d'un coup, et dans le même instant, toutes les plus petites circonstances d'un événement telles qu'elles sont dans la nature : au lieu que la poésie ne peut se débarrasser de la confusion... qu'en entrant dans des détails qui font qu'en voulant être clair on devient ennuyeux. » (*Discours sur la musique, la peinture*... p. 254). Cf. p. 243-4, 257. Cf. Du Bos, ci-dessus p. 218-9. Citation des mêmes vers de Boileau comme exemple d'harmonie imitative, Batteux, ibid., p. 249. Du Bos, I. 35, p. 340.

(3) P. 31. Cf. Stein, p. 123. — (4) Cf. ci dessus, p. 214.

(5) *Beaux Arts réduits*, p. 64-5. « A quoi se réduisent toutes les règles de la peinture ? à tromper les yeux par la ressemblance, à nous faire croire que l'objet est réel tandis que ce n'est qu'une image. Cela est évident. » Cf. ci-dessus, p. 215, 223.

du parfait, — c'est-à-dire de l'idéalisation substituée à la copie pure et simple ; et, en même temps, comme chez les disciples de Leibniz, celle de l'union du beau et du bien dans la sphère supérieure de l'art (1). En revanche rien ne correspond, chez le logicien qu'est Batteux, à la partie historique et expérimentale, si nouvelle et si féconde, de la critique de Du Bos.

On a fait honneur aussi, à l'originalité de Batteux, de sa conception du goût, opposée à celle des classiques (2). Le goût tend en effet à devenir chez lui un jugement distinct de la raison, qui la précède dans l'ordre historique de nos facultés (3), et duquel relèvent les arts d'imitation. « Le goût est une connaissance des règles par le sentiment. Cette manière de les connaître est beaucoup plus sûre et plus fine que celle de l'esprit (4). » Mais le goût de Batteux n'est guère autre chose que le sentiment de Du Bos. « Le goût doit être un sentiment qui nous avertit si la belle nature est bien ou mal imitée. » C'est exactement la définition du sixième sens de Du Bos (5). Et les *Principes de littérature* confirment notre impression. Des principes identiques s'accompagnent de déductions analogues et d'évidentes réminiscences (6).

Le livre de Batteux n'en a pas moins fait du tort à celui de Du Bos ; il l'a supplanté auprès du public qui craint la peine et qui préfère les petits ouvrages aux gros. C'est Batteux que résume Formey, dans ses *Principes élémentaires de belles lettres* de 1763 (7). C'est d'après lui qu'il établit sa formule de conciliation entre la raison et le sentiment (8). Jaucourt fait pénétrer Batteux dans l'*Encyclopédie* à la suite de Du Bos (9). Laharpe,

(1) *Beaux Arts réduits*, p. 53. 58. 74. Schenker, p. 25-26. 39-40. — (2) Schenker, p. 18. 27. Danckelmann, p. 53 suiv. — (3) *Beaux Arts réduits*, p. 40. 86. — (4) P. 66. Cf. p. XVII, 39. — (5) *Beaux Arts réduits*, p. 40. R. C. I. 22, p. 341-2.

(6) *Principes de litt.* t. II, p. 52-3 : la forme et le fond ; p. 75 suiv. : la poésie didactique « usurpation que la poésie fait sur la prose » ; p. 50 : allégorie, etc... ; et aussi l'importance que donne Batteux à la danse et à la pantomime.

(7) V. cependant, p. 299, l'apologie de Quinaut inspirée par Du Bos.

(8) « Le goût est la connaissance des différentes beautés qui sont répandues dans les ouvrages de la nature et de l'art, autant que cette connaissance est accompagnée de sentiment. Cette définition fait disparaître tous les embarras et toutes les équivoques qui régnent dans les raisonnements qu'on a faits jusqu'ici sur cette qualité de l'âme, en le bornant tantôt à la connaissance seule, tantôt au sentiment seul. » Batteux, *Principes des B. Lettres*, p. 10-11, et Formey, *Réflexions sur le goût*, p. 175-6. Du Bos reprend l'avantage dans cette restriction : « Le goût appartient plutôt au sentiment puisqu'il dépend des organes. » (*Le goût*, 177. 190).

(9) Surtout dans les articles *Poésie* et *Style* (poésie du), t. XII, p. 838 ; XV, p. 554.

qui est nourri de Batteux, connaît mal les *Réflexions critiques*. En Allemagne enfin, comme nous le verrons, deux influences se sont superposées au détriment de la clarté des doctrines esthétiques.

On connaît la réfutation dédaigneuse que Montesquieu a consacrée, dans l'*Esprit des lois*, à Du Bos historien. Pour mieux en enfoncer le trait, il l'a terminée par une phrase bienveillante pour les *Réflexions*. « Le public ne doit pas oublier qu'il est redevable à M. l'abbé Du Bos de plusieurs compositions excellentes. C'est sur ces beaux ouvrages qu'il doit le juger, non pas sur celui-ci [1]. » Il devait bien cela au collègue qui avait facilité son entrée à l'Académie, et qui, plus d'une fois, l'avait documenté. Dans la partie littéraire de son œuvre, l'influence des *Réflexions* n'apparaît guère. On y trouve pourtant des passages comme celui-ci : « La définition la plus générale du goût... est ce qui nous attache à une chose par le sentiment [2] ». Mais les formules de Montesquieu cherchent surtout à ramener à une notion claire le mystérieux sixième sens.

Nous arrivons ainsi à la théorie du climat et à ces chapitres célèbres du livre XIV de l'*Esprit des lois*, où l'influence de Du Bos a été depuis longtemps reconnue. C'est même la seule chose que sachent de Du Bos, dans le public, la plupart de ceux à qui son nom n'est pas totalement inconnu. Il y a pourtant peu à dire de ce rapprochement. L'idée est trop générale, et ses applications trop faciles et trop communes pour que Du Bos puisse les revendiquer ici avec précision. Il est bien difficile, évidemment, de ne pas croire à des influences ou à des suggestions de Du Bos dans un passage semblable :

« Dans les pays froids, on aura peu de sensibilité pour les plaisirs; elle sera plus grande dans les pays tempérés ; dans les pays chauds, elle sera extrême. Comme on distingue les climats par les degrés de latitude, on pourrait les distinguer, pour ainsi dire, par les degrés de sensibilité. J'ai vu les opéra d'Angleterre et d'Italie : ce sont les mêmes pièces et les mêmes acteurs ; mais la même musique produit des effets si différents sur les deux nations, l'une est si calme, l'autre si transportée, que cela paraît inconcevable [3]. »

Voilà qui appartient sans doute à Du Bos autant qu'à Montesquieu. L'analogie est tout aussi frappante, il est vrai, entre

(1) XXX, 25 (T. V, p. 498). — (2) *Encycl.*, art *Goût*, t. VII, p. 762 (*Œuvres*, t. VII, p. 119). — (3) *Esprit des lois*, XIV, 2 (t. IV, p. 148 9).

les théories de Montesquieu sur la population, la *Lettre Persane* CXVII, le fragment sur la décadence de l'Espagne publié par M. Bonnefon (1), et les manuscrits diplomatiques de Du Bos que Montesquieu n'a certainement pas connus. Mais si de l'idée générale on passe au détail des preuves, les réminiscences des *Réflexions* deviennent évidentes : dans les *Mélanges*, on retrouve l'observation sur la fréquence du suicide en Angleterre, quand le vent souffle de l'Est (2). Là aussi, contre Du Bos évidemment, et d'accord avec les Encyclopédistes, Montesquieu met au premier rang les « causes morales » du génie (3).

Chez l'un comme chez l'autre, du reste, l'importance de l'idée est dans sa direction : l'explication scientifique des rapports du physique et du moral demeure aussi rudimentaire dans l'*Esprit des lois* que dans les *Réflexions* (4). La théorie du climat est même moins développée dans Montesquieu. « Ce que le premier expose et s'efforce de démontrer, l'autre l'admet et en tire immédiatement des conséquences favorables à sa thèse (5) ». Les hypothèses sont plus variées chez Du Bos, ce qui ne prouve pas assurément qu'elles soient plus scientifiques. Il parle de corpuscules, d'émanations, tandis que Montesquieu s'en tient à la température, qui allonge ou raccourcit nos fibres, les rendant plus résistantes ou plus molles. Mais les fibres de Montesquieu, qui lui ont inspiré tant de passages d'une naïve science (6), ne marquent aucun progrès sur les émanations de Du Bos ni surtout sur ses corpuscules. Notons encore cette différence à l'avantage des *Réflexions*, que Montesquieu considère l'action du climat comme immuable, tandis que, selon Du Bos, elle subit de continuelles vicissitudes ; hypothèse qui, même dépourvue de preuves scientifiques, a l'avantage d'ouvrir à la critique le champ des recherches historiques.

Nous retrouverons Montesquieu aux prises avec Du Bos au sujet de la monarchie franque. A l'égard des *Réflexions*, nous devons nous borner à constater que l'influence de Du Bos sur son illustre collègue est infiniment probable.

(1) *Rev. Hist. Litt.*, 1910. — (2) P. 118. Cf. Voltaire. Ci-dessus, p. 250 — (3) P. 139-141. — (4) Cf. ci-dessus p. 253 — (5) Péteut, p. 76.
(6) *Esprit des lois*, XIV, 2 (t. IV, p. 146 et suiv.). *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères.* (*Mélanges*, in-4°, p. 119. 151).

III. — La critique d'art

Le « bréviaire des gens de lettres » a été aussi celui des amateurs de peinture et des premiers critiques d'art. On s'en aperçoit en les lisant ; d'ailleurs ils nous le disent, et l'abbé Le Blanc [1], et les amateurs qui ont écrit la *Lettre sur la peinture* de 1748. Les *Réflexions critiques*, disent-ils, sont « un des plus excellents livres qu'un peintre puisse consulter sur la composition [2] ». La critique d'art proprement dite, c'est-à-dire la discussion des œuvres exposées en public, naît dans les années 1740 à 1750 : il est évident que ses premiers représentants, Lafont de Saint-Yenne, Saint-Yves, Petit de Bachaumont, Laugier, feuilletaient sans cesse leur Du Bos et y cherchaient toutes leurs inspirations. On le leur a reproché, et il est certain que Du Bos, en matière de peinture, est un guide insuffisant. Mais avaient-ils beaucoup de choix ? Ils trouvaient du moins en lui un auteur qui aimait passionnément la peinture, et qui en avait parlé d'une manière intéressante et nouvelle, en multipliant les exemples et les rapprochements. Les critiques de 1750 étaient eux-mêmes, sur bien des points, en retard sur Du Bos. Tout pénétrés du *ut pictura poesis* [3], ils en étaient encore, en fait d'imitation, à l'illusion et aux raisins de Zeuxis [4]. Ils divisaient la peinture en « parties » dont la composition est la principale [5]. Les sections de Du Bos sont devenues les chants du poème de Watelet, qu'illustrent des allégories représentant la composition poétique et la composition pittoresque [6]. Ils examinaient méthodiquement la couleur locale et le clair obscur [7]. Comme Du Bos, ils jugeaient la valeur d'un tableau d'après l'expression des figures. « Il n'y a que l'expression qui plaise, qui intéresse, qui attache [8] ». Laugier est content de lui et content de l'artiste quand il a découvert sur le visage du chef des Donatistes disputant contre Saint Augustin, dans le tableau de Carle Vanloo, l'expression « d'un homme qui vou-

(1) *Lettre sur l'exposition de 1747*. P. 7-8. 165. 170. — (2) P. 70.

(3) Petit de Bachaumont, p. 7. Watelet, *Frontispice*. Le Blanc, p. 135-6. Falconet. t. I, p. 16.

(4) Laugier, *Manière de bien juger*, p. 12. 226. Falconet, t. IV, p. 35-6. — (5) *Lettre sur la peinture*, p. 70. Le Blanc, p. 7-8. — (6) P. 35. 39. — (7) *Lettre sur peinture*, p. 69. — (8) Laugier, *Jugements d'un amateur*, p. 66.

drait faire passer pour frivoles les raisons de son adversaire et qui en sent lui-même la solidité (1) ».

Et c'est surtout lorsqu'ils font la théorie de la critique que les réminiscences de Du Bos se pressent sous leur plume. Lafont de Saint-Yenne, Le Blanc et les amateurs de 1748 démontrent l'infaillibilité du public, parce qu'il juge « par cette lumière naturelle qu'on nomme le sentiment (2) ». « On trompe difficilement le public parce qu'il ne connaît que le sentiment pour guide et, en général, l'on est rarement dupe du sentiment (3)». Et ils médisent consciencieusement, d'après Du Bos, des gens du métier. « Un homme d'esprit jugera mieux avec son goût naturel (4) ». On comprend trop bien les raisons de l'énorme succès de ces chapitres des *Réflexions* (5). La grosse sensibilité du XVIIIe siècle s'en accommodait à merveille. « Mon âme, ses mouvements, sont les experts qui me décident (6) ». Et aussi la vanité du grand public, longtemps maltraité par les connaisseurs, et que le livre de Du Bos remplissait soudain du sentiment de sa compétence. Son Du Bos à la main, le bourgeois de Paris, devenu amateur, parcourait le Salon en interrogeant sa sensibilité et en jouissant de se savoir un « juge infaillible » de l'œuvre d'art. Il rendait aux artistes leurs dédains d'autrefois — et le leur disait. Falconet nous l'a raconté dans une jolie page sur l'abbé Du Bos.

« J'ai entendu quelques-uns de ses lecteurs nous dire poliment que *l'attention de l'artiste se porte tout entière sur l'exécution mécanique* ; mais que pour eux, ils savent juger de la pensée, de l'expression, du sujet, du fond de la chose. Et puis faites des ouvrages où il y ait de la pensée, de l'expression, un sujet, *un fond de la chose*, pour vous entendre dire innocemment que vous savez faire tout cela sans savoir en juger (7). »

Mais Falconet, en relisant les *Réflexions*, aurait compris que la théorie des jugements du public, chez Du Bos lui même, n'avait pas tout à fait la simplicité commode que lui prêtait le bon public.

Quant à la popularité de l'ouvrage, Falconet n'exagérait rien.

(1) Ibid., p. 14. — (2) Lafont, p. 3. — (3) *Lettre sur la peinture*, p. 2. — (4) Laugier, *Manière de bien juger*, p. 6. — (5) Cf. Ci-dessus, p. 235. — (6) Laugier, *Jugements d'un amateur*, p. 6. *Manière de bien juger*, p. 46. — (7) *Notes sur le 35e livre de Pline* (t. IV), p. 126.

Lui-même, du reste, invoquait l'autorité des *Réflexions* contre le cheval de la statue de Marc Aurèle (1).

Tout ce que l'on sait, à cette date, du sentiment esthétique, vient de Du Bos. Saint-Yves explique que la peinture excite les passions. « Le moment où les passions nous occupent est le plus intéressant pour nous... Les sensations qui émeuvent l'artiste sont agréables parce qu'elles ne sont point suivies d'un *retour funeste* (2). » Quant à l'abbé Le Blanc, l'éloge de l'abbé Du Bos remplit cinq pages de son livre : on ne s'étonne pas qu'il lui emprunte ses exemples (3) et qu'il célèbre sa critique du sentiment (4). « L'Académie royale de peinture, écrit-il, ne retirera pas moins de gloire et d'utilité de l'ouvrage de M. l'abbé Du Bos que l'Académie française dont il était membre (5). » C'était trop dire sans doute. Néanmoins nous retrouverons chez Diderot les critères de Du Bos. Son goût sera plus éclectique, mais sa critique ne marquera point un progrès. On sait aussi que l'un des adeptes les plus zélés du *ut pictura* fut le comte de Caylus, cet amateur pourtant si éclairé, et auquel l'archéologie doit de si notables progrès. Caylus pense comme Du Bos que les moyens d'expression de la peinture ne sont pas ceux de la poésie (6). Et pourtant, il n'a pas su comme lui tirer les conclusions que ces différences imposaient. Il pense que le talent, dans la peinture comme dans la poésie, consiste à rapprocher ces deux arts l'un de l'autre. « Le calcul des différents tableaux qu'offrent les poètes, pourrait servir à comparer le mérite respectif des poèmes et des poètes... C'est la pierre de touche et la balance certaine du mérite des poèmes et du génie de leurs auteurs (7). »

(1) T. I, p. 244-5. Cf. t. II, p. 69-70, différence de la peinture et de la poésie.
(2) P. 83. — (3) Le sacrifice d'Iphigénie, p. 125. — (4) P. 130. — (5) P. 170. —
(6) *Tableaux tirés de l'Iliade*, avertissement, p. XXXIII-XXXIV. Du Bos lui a appris aussi les inconvénients de l'allégorie compliquée, p. 2-3.
(7) P. V, VI.

CHAPITRE II

VOLTAIRE ET L'ENCYCLOPÉDIE

I. — Voltaire et les philosophes

Tout le XVIIIe siècle est dans Voltaire : à cause de cela, la part de chacun n'y est pas facilement discernable. Du moins Voltaire nous a-t-il dit, à plusieurs reprises, ce qu'il pensait de Du Bos. Il sera prudent, comme toujours, de distinguer l'époque, l'intention et le degré de sincérité de chacun de ses jugements (1).

En 1734, phrase désobligeante dans le *Traité de métaphysique*. « L'abbé Du Bos seul a dit cette sottise, que les espèces non mélangées dégénéraient (2). » Du Bos n'a dit cela que des graines ressemées indéfiniment dans le même terroir, et ce n'est pas une sottise (3). Deux ans plus tard, Du Bos est « un homme très savant, très sage et très estimé », et cet éloge sert à mieux flétrir J.-B. Rousseau, qui l'a « déchiré dans ses vers durs (4) ». En 1738 et 1739, Voltaire demande à Du Bos des renseignements : correspondance flatteuse, où Voltaire se proclame « son disciple et son admirateur (5) ». Et sa lettre à Thieriot montre qu'il dit vrai. « Cet homme-là a tous les petits événements présents à l'esprit comme les plus grands... La mémoire n'est pas son seul partage ; il y a longtemps que je le regarde comme un des écrivains les plus judicieux que la France ait jamais produits (6). » Mais il en est de Du Bos comme de Shakespeare. Voltaire veut bien le recommander aux autres ; il aime moins que les autres lui en disent trop de bien. En 1742, du Resnel ayant dit dans son discours de réception que Du Bos était le seul écrivain de son temps qui eût bien connu les nations étrangères, Voltaire réclame... pour Rapin Thoyras, et cite les bévues contenues

(1) Sur Du Bos et la *Henriade*. V. ci-dessus, p. 292-3. — (2) T. 22, p. 192. — (3) II. 15, p. 283. — (4) T. 3, p. 311. Cf. t. 24, p. 354. — (5) T. 35, p. 29 (30 octobre 1738). Cf. Ci-dessus, p. 173-5. — (6) T. 35, p. 244 (13 avril 1739).

dans les *Intérêts* [1]. Dans le *Siècle de Louis XIV*, Voltaire livre au public son opinion sur les *Réflexions critiques*, « un des livres les plus utiles qu'on ait jamais écrit sur ces matières dans aucune nation de l'Europe. Ce n'est pas un livre méthodique, mais l'auteur pense et fait penser ». La *Ligue de Cambrai* n'est pas moins bien traitée [2]. Dans la correspondance, les réserves sont plus marquées. « Ecco il vestro Du Bos... le jugement est grand, le style mauvais. Il faut le lire, mais le relire serait ennuyeux [3]. » « J'aurais été bien fâché d'acheter un tableau sur la parole de l'abbé Du Bos. Au reste il ne s'y connaissait point du tout, non plus qu'en musique et en poésie, mais il réfléchissait beaucoup sur tout ce qu'il avait lu et entendu dire, et il a trouvé le secret de faire un livre très utile, où il n'y a de mauvais que ce qui est uniquement de lui [4]. »

On n'est jamais votre ami, dit-on, que contre quelqu'un. Le *Dictionnaire philosophique* contient une réfutation de l'*Esprit des lois*, qui donne raison à Du Bos sur tous les points [5]. Et le *Dictionnaire* traite partout Du Bos avec de grands égards [6]. Enfin les additions au *Siècle de Louis XIV* ajoutent quelques lignes à l'article Du Bos et signalent le fait qu'il a été bon prophète et prédisant la séparation des colonies anglaises d'Amérique [7].

Nous avons fait ainsi la part des circonstances, de l'intérêt et de l'humeur du moment. Ces divers jugements n'en restent pas moins assez cohérents, et il en résulte que Voltaire voyait en Du Bos un écrivain peu amusant, pas très original même, mais judicieux, suggestif et très utile. Voltaire est en somme, de tous les grands écrivains de son siècle, celui qui a le mieux rendu justice à Du Bos. Il acquittait ainsi une dette envers un écrivain dont l'œuvre fut l'une de ses sources historiques et littéraires. Bien des pages brillantes et célèbres de Voltaire doivent peut-être leur origine à la lecture des *Réflexions*. Les réminiscences visibles sont assez nombreuses pour le faire supposer. Il est évident qu'en 1730 Voltaire est nourri de Du Bos. Les idées qu'il discute dans l'*Essai sur la poésie épique*, prééminence des Anciens ou des Modernes, nature de l'épopée, autorité des règles et de la critique, sont celles qui remplissent les *Réflexions*. Voltaire rap

(1) T. 36, p. 134 (à du Resnel, mercredi, 1742). — (2) T. 14. p. 16. Cf. *Essai sur les mœurs*, t. 12, p. 192. — (3) A Algarotti, 1761. T. 37, p. 298. — (4) A d'Argens, 1752. T. 37, p. 466. — (5) T. 20, p. 11-13. — (6) T. 18, p. 133, p. 198-9. — (7) T. 14. p. 66.

pelle que la connaissance des règles sert de peu au poète, et que la *Pucelle* est plus régulière que l'*Iliade* (1) ; il insiste sur les variations du goût, d'un pays et d'un temps à un autre : « Les coutumes de chaque peuple introduisent dans chaque pays un goût particulier (2) ». Il faut distinguer, dans Voltaire, l'homme du monde et le bel esprit qui s'amuse, comme Lamotte, aux dépens des dieux d'Homère (3), et le critique intelligent qui comprend l'erreur des géomètres. « Les critiques d'Homère sont des esprits trop philosophiques qui ont étouffé en eux-mêmes tout sentiment... Pour juger des poètes; il faut savoir sentir... » Et aussi : « Il est impossible que toute une nation se trompe en fait de sentiment et ait tort d'avoir du plaisir ». N'est-ce pas là, avec la théorie du sentiment, celle du jugement infaillible des siècles, si magistralement développée dans les *Réflexions* (4) ? Dans les *Lettres philosophiques* aussi, les rapprochements sont si frappants qu'ils ne peuvent être dus au hasard. Voltaire savait tout ce que Du Bos avait écrit sur l'Angleterre, depuis l'influence du climat et ces considérations que Voltaire résume en disant : « Nous sommes machine (5) », jusqu'à cette réflexion d'un Anglais sur la préciosité que Voltaire s'est appropriée : « On voulait avoir de l'esprit et on n'en avait pas encore (6) ». Et la réponse de Voltaire à la pensée connue de Pascal : « C'est le goût qui tient lieu de montre », ne fait que réduire en formule la même pensée de Du Bos (7). Et Voltaire n'a pas eu besoin d'aller chercher chez les Anglais les principes de la philosophie sensualiste et expérimentale. Quelques uns des arguments principaux de la doctrine nouvelle — notamment le rôle du hasard dans les grandes découvertes — lui étaient fournies par les *Réflexions* (8).

Dans l'œuvre entière, dans les idées générales comme dans le détail, les réminiscences se retrouvent plus ou moins cons-

(1) T. VIII, p. 318. — (2) Ibid., p. 309.

(3) *Dict. phil.* Art. *Épopée* (*Arioste*), t. 18, p. 573. Cf. *La Toilette de Mme de Pompadour*, t. 25, p. 451 suiv.

(4) Cf. Les traductions en prose et les tableaux sans coloris. Ci-dessus, p. 301-2.

(5) L'influence du vent d'est, les suicides. *Lettre phil.* publiée par M. Lanson, t. II, p. 258, 262-3. Notes p. 269. 272-3. (Du Bos, R. C. II, 14 p. 257-8). La comparaison d'Huddibras avec don Quichotte. Lettre 22, t. II, p. 134, note p. 141. (Du Bos, I. 18, p. 145). Celle du théâtre avec les combats de gladiateurs. T. II, p. 110, 117.

(6) Lettre 21. T. II, p. 126. (Du Bos, I. 18, p. 143-4). — (7) Lettre 25, t. II, p. 239. (Du Bos, II. 22, p. 345).

(8) T. I, p. 155 ; t. II, p. 175-6. (R. C. II. 33, p. 481 suiv.) Cf. Les animaux machines, *Lettres anglaises*, 13, t. I, p. 174. 186. *Dict. Phil.* art. *Xenophanes*.

cientes, et jusque dans la fameuse lettre à Rousseau : « Vous êtes comme le P. Malebranche, dont l'imagination brillante écrivait contre l'imagination [1]. » Tout ce que Voltaire a écrit sur la critique prouve qu'il considérait comme acquis les résultats des recherches de Du Bos [2]. Il a signalé, comme tant d'autres, ce qu'il y a d'excessif dans la théorie qui récuse le jugement des connaisseurs [3] et dans l'assimilation complète du goût intellectuel au goût physique [4]. Mais sa définition du goût se rapproche de celle de Du Bos. « C'est un discernement prompt comme celui de la langue et du palais et qui prévient comme lui la réflexion [5]. » L'article entier repose sur ces analogies ; et si Voltaire admet la perfectibilité, l'éducation du goût, il la croit possible, comme Du Bos, par l'expérience et la pratique et non par la théorie. « Si le gourmet sent et reconnaît promptement le mélange de deux liqueurs, l'homme de goût, le connaisseur, verra d'un coup d'œil prompt le mélange de deux styles [6]. » Voilà la comparaison que Du Bos aurait dû trouver pour compléter celle du ragoût et prouver que celle-ci n'excluait point l'éducation du sentiment esthétique et la supériorité du bon goût sur le mauvais.

Voltaire a repoussé la doctrine matérialiste du climat.

Ce n'est point le climat qui fait ce que nous sommes [7].

Et, dans le *Siècle de Louis XIV*, il a conclu que ni les causes morales ni les causes physiques ne pouvaient expliquer la fécondité ou la stérilité des peuples [8]. Mais dans le *Dictionnaire philosophique*, il revient à la théorie de Chardin et de Du Bos. Le *Dictionnaire* est avec l'*Essai sur la poésie épique* et les *Lettres anglaises*, l'ouvrage où l'influence de Du Bos est le plus visible [9]. A Ferney, évidemment, Voltaire avait relu les *Réflexions* ; son attention avait été de nouveau attirée sur cet ouvrage par

(1) 30 août 1755. R. C. I. 33, p. 297-8. Cf. ci dessus, p. 301.

(2) « Ils examinaient le *Cid*, par l'exacte raison et ils ne voyaient pas qu'au théâtre on juge surtout par sentiment. » *Comm. sur Corneille. Polyeucte*. T. 31, p. 370.

(3) *Dict. phil.* art *Goût*. t. 29, p. 278. — (4) « Le premier seul vient des organes » ibid. p. 272.

(5) Ibid., p. 270. Cf. t. 14, p. 423 : « le sentiment prompt d'un esprit bien fait ».

(6) T. 19, p. 270. — (7) *Epitre à Catherine II*, t. 10, p. 437. — (8) T. 14, p. 552.

(9) V. les articles *Chant*, *Mélopée* (t. 18, p. 131-133), sur la déclamation et la mélopée des anciens. T. 17, p. 235, l'*Iphigénie* de Timanthe et « l'expression » dans les tableaux de Rubens. Art. *Esprit des Lois*, t. 20 p. 1 et suiv.

les continuels emprunts de l'*Encyclopédie*. A la théorie de Du Bos, il voit cette objection que le climat n'a point changé, tandis que « tout change dans les corps et les esprits avec le temps [1] ». Il ne se souvenait plus que selon Du Bos, précisément, le climat change, et qu'ainsi s'expliquent les phases historiques de la civilisation. Mais, en somme, Voltaire admet le fait, l'empire du climat sur tous les êtres, « à commencer par l'homme et à finir par les champignons [2] », et sur le génie aussi bien que sur la force et la beauté des corps [3].

Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV* et dans l'*Essai sur les mœurs*, ne cite qu'une fois l'abbé Du Bos, qui lui avait fourni pourtant beaucoup de matériaux [4]. Mais ses considérations sur le progrès et la décadence des nations, nous rappellent qu'un autre, avant lui, avait tracé l'esquisse des grandes époques de la civilisation. L'analogie est frappante surtout lorsque Voltaire fait le tableau de cette époque de paix et de bonheur relatif qui a coïncidé en Italie avec la décadence des arts [5]. C'est le chapitre de Du Bos sur l'insuffisance des causes politiques et morales [6].

Diderot est le semeur d'idées par excellence. Celles qu'il répandait généreusement autour de lui, soigneusement recueillies, donnaient de l'esprit aux autres. Il est juste de reconnaître que d'autres lui avaient rendu des services analogues, et qu'il savait, lui aussi, prendre son bien où il le trouvait. On ne verra pas, sans doute, la preuve d'une imitation dans le fait que sa critique d'art, comme nous l'avons remarqué déjà, est très semblable celle de Du Bos [7]. Sa doctrine de l'imitation paraît même plus rudimentaire, plus voisine de l'illusion, que celle des *Réflexions* [8]. La vraie peinture est toujours pour lui la peinture d'histoire, ou du moins la peinture « littéraire » exprimant, par le jeu des physionomies, les caractères et les passions. Qu'on prenne sa page sur l'*Accordée de village*, par

(1) Art. *Climat*. T. 18, p. 198-9. — (2) Ibid., Cf. p. 278.

(3) Art. *Anciens et Modernes*, t. 17, p. 228. *Commentaire sur l'esprit des lois*, t. 30, p. 444. Cf. *Siècle de Louis XIV* : le génie « n'a qu'un siècle, après quoi il faut qu'il dégénère ». T. 14, p. 554.

(4) T. 12. p. 192. A propos de la *Ligue de Cambrai*.

(5) T. 13, p. 195. « On n'entendait plus parler de ces guerres étrangères... » Cf. *Siècle de Louis XIV*, t. 14, p. 155. « Il n'y a que quatre siècles dans l'histoire du monde. »

(6) Cf. Ci-dessus, p. 241-2. — (7) Cf. Ci-dessus, p. 215, 230. — (8) *Bijoux indiscrets*, t. IV, p. 28-45. Salon de 1765, t. X, p. 333-4.

exemple (1761) : si Diderot n'ajoutait pas que Téniers a autant de talent que Greuze, il n'y aurait là rien de plus que dans Du Bos, — rien que la supériorité d'une imagination débordante, d'un style de verve et d'imprévu, sur la prose exacte et un peu lourde des *Réflexions*. Certaines rencontres rendent vraiment frappante l'identité des procédés. Pour la *Chaste Suzanne*, de Vanloo, que Diderot a décrite en 1765, comme pour celle de Coypel qu'admirait Du Bos [1], le travail du critique consiste à reconnaître, sur la physionomie des vieillards, leur tempérament, leur caractère, leur état d'esprit. Chez Diderot et chez Du Bos, l'interprétation des *Bergers d'Arcadie* est identique ; l'invention du peintre doit être cherchée dans une pensée littéraire : *et in Arcadia ego*.

Ce qui ferait croire que Diderot a usé à l'égard de Du Bos du droit du génie, c'est qu'il ne le cite pas : il ne fait que le nommer parmi les écrivains auxquels on peut demander les premières notions des beaux-arts [2]. Et cela est singulier chez un écrivain qui remue sans cesse les problèmes dramatiques et littéraires qui ont fait la célébrité des *Réflexions*. Diderot ne pouvait guère prendre ailleurs tout ce qu'il a dit du théâtre des Anciens, de la déclamation notée, de la pantomime et du geste [3]. La paternité de ses idées sur l'allégorie, dont il proscrit le mélange avec les êtres réels, appartient incontestablement à Du Bos [4]. Quand il reproche à Batteux d'avoir confondu les limites des genres, ce sont les arguments des *Réflexions* qu'il invoque pour prouver que le peintre ne peut représenter, qu'un instant et une action, tandis que la durée est le domaine de la poésie [5].

D'elle-même, l'esthétique de Du Bos, ennemie de l'esprit, fondée sur la puissance de l'émotion, cherchant dans l'organisme de l'homme le secret de l'art, se plaçait tout près de celle de Diderot [6]. Ce qui aurait étonné Du Bos, c'eût été de voir Diderot concilier le principe du plaisir des passions avec la préoccupation morale et sociale de son théâtre.

Dans le sensualisme de Du Bos, il suffit d'achever quelques raisonnements et de tirer quelques conséquences pour obtenir

(1) Diderot, T. X, p. 243-4. Du Bos, R. C. I 13, p. 98-9, 102. — (2) *Plan d'une Université pour le gouv. de Russie*. T. III, p. 486. — (3) Cf. Ci-dessus, p. 289. — (4) *Essai sur la peinture. Sur la composition*. T. X, p. 500. — (5) *Lettre sur les Sourds et muets*. T. I. p. 385. — (6) Cf. Stein, p. 257.

Frontispice de l'Édition in-4° des Réflexions Critiques (1755)



Les voilà donc, ces juges éclairés... ces lecteurs intelligents ! Qu'ils regardent le frontispice du premier tome de l'abbé Du Bos, 1755 : la composition est de Pietro Testa ; la gravure est d'après un dessin de Boucher ; ils y sont tous. La peinture indignée les entend, reste pensive et suspend son travail ; le tableau est entouré de juges. A leur tête le hideux squelette de l'envie préside avec arrogance. A ses côtés l'audacieuse opulence, à la face hébétée, opine du ventre après boire. L'ânerie fière de ses superbes oreilles, fait retentir l'air de ses cris stupides. La pédante érudition arrive chargée de bouquins poudreux. Dans la foule, on distingue les oreilles de plusieurs assistants. Ailleurs un étourdi, la tête couronnée de pampres, regarde le tableau de profil et n'en dit pas moins, en riant, sa sottise. Enfin, un triste Aristarque, rampant à l'ombre de l'Envie, fourre son avis à travers les jambes de la troupe. Voilà l'hommage que Pierre Teste et Boucher rendent à la sublimité des lumières de certains connaisseurs.

(Falconet, Œuvres, *t. Ier, p. 246).*

une philosophie aussi audacieuse et aussi révolutionnaire que n'importe quelle page de Diderot ou d'Helvétius. Le passage où Du Bos explique « que les hommes n'ont aucun plaisir naturel qui ne soit le fruit du besoin [1] » contient déjà tout ce qu'Helvétius a écrit pour prouver que la civilisation entière est l'œuvre de la sensibilité physique et du plaisir personnel [2].

« L'ennui est dans l'univers un ressort plus général et plus puissant qu'on ne l'imagine... C'est ce besoin d'être remué, et l'espèce d'inquiétude que produit dans l'âme l'absence d'impression... qui doit inventer, perfectionner les arts et les sciences... L'on sentira... que c'est pour s'arracher à l'ennui qu'au risque de recevoir des impressions trop fortes et par conséquent désagréables, les hommes recherchent avec le plus grand empressement tout ce qui peut les remuer fortement ; que c'est ce désir qui fait courir le peuple à la grève, et les gens du monde au théâtre [3]. »

Tout cela est la transcription fidèle des deux premières sections des *Réflexions*. Ailleurs nous trouvons répétée, avec les mêmes exemples, l'idée de Du Bos sur le rôle du hasard dans l'invention [4]. Ici encore, Helvétius ne cite point sa source. Il nommera Du Bos, par contre, pour réfuter sa théorie du climat, dont il adopte pourtant l'essentiel puisqu'il suppose les hommes semblables « à ces arbres de la même espèce dont le germe indestructible et absolument le même, n'étant jamais semé exactement dans la même terre, ni précisément exposé aux mêmes vents, au même soleil, aux mêmes pluies, doit nécessairement en se développant prendre une infinité de formes différentes [5] ».

D'Alembert a écrit l'éloge de l'abbé Du Bos et de ses *Réflexions*. « On peut n'être pas de son avis, mais il a le mérite de faire beaucoup penser... Ces idées, approfondies et analysées de nos jours par plusieurs excellents esprits, étaient alors ou ignorées ou peu connues... Il a su le premier en entrevoir plusieurs et en développer quelques-unes... M. l'abbé Du Bos a répandu la

(1) T. I, p. 5. — (2) L'*Esprit*, p. 276, 360.
(3) P. 290. 291. Cf. p. 195. Cf. p. 529. 597, sur le goût. « Pour être peintre des passions... il faut les avoir vivement senties. »
(4) P. 253. 476. R. C. II. 33, p. 481 suiv.
(5) P. 256. Helvétius avance ailleurs que les causes morales suffisent à expliquer la supériorité de certains peuples (p. 467-9) et, comme Voltaire, il allègue contre les causes physiques les différences que présentent des hommes de même organisation (p. 251-2. 257).

semence qui a fait naître les idées [1]. » D'Alembert était lui-même de ceux qui ne partageaient pas la doctrine critique de Du Bos. Il l'a montré dans ses *Réflexions sur l'usage et l'abus de la philosophie en matière de goût*, insérées dans l'*Encyclopédie* [2]. C'est une défense de l'esprit philosophique — la meilleure peut-être — contre le discrédit qu'a jeté sur lui la nouvelle critique. D'Alembert ne nie pas le rôle de l'organe physique. « Un philosophe dénué d'organe, eût-il d'ailleurs tout le reste, sera un mauvais juge en matière de poésie [3]. » Mais il maintient les droits de la raison. « Un littérateur philosophe... ne croira pas que le soin de satisfaire l'organe, dispense de l'obligation encore plus importante de penser. » L'analyse doit rendre compte du sentiment, et une discussion réfléchie conduira à la connaissance des règles. L'impression est le juge naturel du premier moment, la discussion l'est du second. C'est ainsi que d'Alembert résout la fameuse question : si le sentiment est préférable à la discussion pour juger des ouvrages de goût.

« Mais, dira-t-on, ...ne vaudrait-il pas mieux s'en tenir à la première décision que le sentiment prononce ? Quelle triste occupation de chicaner ainsi avec son propre plaisir ?... Nous répondrons avec regret, que tel est le malheur de la condition humaine : nous n'acquerrons guère de connaissances nouvelles que pour nous désabuser de quelque illusion et nos lumières sont presque toujours aux dépens de nos plaisirs [4]. »

La célèbre *Préface* révèle aussi l'influence littéraire de Du Bos ; ainsi, lorsque d'Alembert parle de l'imitation des objets pénibles ou effrayants [5], ou lorsqu'il rappelle qu'on a fait des raisonnements justes longtemps avant que la logique eût été réduite en principes [6]. Ailleurs, il expose le rôle des causes physiques et morales dans la formation des grands siècles. Ce ne sont, dit-il, ni les encouragements ni les modèles qui font fleurir les arts. « Ne serait-ce point plutôt un caprice de la nature, qui en fait de talents et de génies se plaît pour ainsi dire à ouvrir de temps en temps des mines qu'elle referme ensuite absolument pour plusieurs siècles ? [7]. »

(1) *Hist. des membres de l'Acad.*, t. V, p. 11-15. — (2) Art. *Goût*, t. VII, p. 768 suiv. — (3) *Encycl.*, t. VII, p. 768. Cf. *Discours prélim.* p. 65-6. — (4) P. 770.

(5) « Leur imitation est plus agréable que les objets même, parce qu'elle nous place à cette juste distance où nous éprouvons le plaisir et l'émotion sans en ressentir le désordre. » P. 56 7. 75.

(6) P. 50. — (7) *Encycl.* Add. à l'art. *Ecole*, t. V, p. 334.

II. — Du Bos dans l'Encyclopédie

En matière d'art et d'esthétique, on ne peut attendre d'un ouvrage tel que l'*Encyclopédie* une originalité bien marquée. Dans l'histoire de la critique littéraire, l'*Encyclopédie* ne réprésente point une date. C'est ce qui ressort clairement de l'étude que lui a consacrée M. Rocafort [1]. Sans doute, le progrès est sensible sur Boileau : il l'est peu sur les critiques intelligents des premières années du siècle. Les articles de l'*Encyclopédie* sur les artistes et les écrivains étrangers prouvent que l'idéal national s'est élargi. Mais dans ce cosmopolitisme même, aucune idée nouvelle et féconde n'apparaît. L'*Encyclopédie* tire son esthétique générale de Crousaz, de Hutcheson et du P. André [2], et ses jugements particuliers de Batteux, quelquefois, de Voltaire, de Du Bos très souvent, sans aucun effort apparent de coordination et de méthode.

A cause de cela, précisément, l'*Encyclopédie* marque très bien le niveau moyen de l'idéal littéraire de son temps, et nous permet de savoir quels sont, autour de 1750, les livres auxquels on demande des idées. Pour l'historien de notre abbé, l'*Encyclopédie* est le terrain le plus fertile en découvertes. On y retrouve Du Bos à chaque page, imité, résumé, transcrit. M. Rocafort a déjà constaté que les encyclopédistes avaient propagé les idées de l'écrivain des *Réflexions*, et que Jaucourt notamment l'avait plus d'une fois copié [3]. Mais une étude spéciale pouvait seule révéler l'importance de ces emprunts ; car jamais vol littéraire n'a été accompli avec un plus incroyable sans-gêne. Certes il était permis de prendre des pages à Du Bos comme à d'autres, en mettant au bas de l'article le nom de l'écrivain ou le titre des *Réflexions* ; et Jaucourt l'a fait quelquefois [4]. Il était permis à la rigueur de dire : « Ils ne seront pas fâchés (mes lecteurs) de trouver ici quelques conseils de M. l'abbé Du Bos [5]. » quoique ce ne soit pas les prévenir assez clairement qu'on va leur donner, non pas un résumé, mais une transcription de huit pages des *Réflexions*. Il était permis aussi d'écrire : « Indiquons, d'après M. l'abbé Du Bos,

(1) Passim, et surtout p. 70-80. — (2) Art. *Beau*, t. II. — (3) P. 98, 194, 320. — (4) T. V, p. 316 ; VI, p. 594-5 ; VII, p. 849 ; XV, p. 356. — (5) T. XVI, p. 518.

en quoi consistent l'une et l'autre [1] » (les deux vraisemblances), quoique cette phrase soit une ruse lorsqu'elle introduit une section entière de onze pages, copiée mot pour mot. Ce qui n'est pas permis, c'est de citer négligemment Du Bos au milieu d'un article, comme si on lui empruntait en passant une idée, alors que l'article est tout entier de lui ; c'est de dire « Je croirais volontiers avec M. l'abbé Du Bos que les Anciens... auraient fait quitter le masque à tous les comédiens [2] », lorsque cette remarque vient après une transcription textuelle de dix pages ; ou de s'approprier un article sur l'*Eglogue* en y insérant cette phrase : « On ne saurait, suivant la remarque de M. l'abbé Du Bos, approuver ces porte-houlette doucereux », article que les éditeurs modernes reproduisent, attribuant ainsi à Jaucourt des pages entières des *Réflexions* [3]. Ce qui est encore moins permis, c'est de reproduire le texte de Du Bos sans le citer ni le nommer nulle part, et Jaucourt le fait sans cesse. Et ce qui est une perfidie atroce, c'est d'énumérer à la fin d'un article les sources de Du Bos telles qu'il les a indiquées, et de n'y pas ajouter le nom de Du Bos, qui a fourni et les sources et l'article lui-même, ligne après ligne [4]. Ces emprunts sont si nombreux que nous avons dû en réserver la liste pour un appendice. Mis bout à bout, ils formeraient une poétique complète — l'art poétique de l'abbé Du Bos. Précisément, les jésuites ont publié en 1778 un *Dictionnaire littéraire* formé d'articles extraits de l'*Encyclopédie*, et qu'on pourrait presque compter pour une édition choisie des *Réflexions critiques*.

Encore est-il probable que notre liste n'est pas complète ; car avec les emprunts de dix pages il faut compter ceux d'une ligne, et pour les reconnaître tous il faudrait savoir par cœur les trois volumes des *Réflexions*. On ne peut expliquer ces larcins de Jaucourt par la loi du moindre effort ; sa façon de transcrire est si compliquée et si savante qu'il se serait épargné du travail, semble-t-il, en tirant ses articles de son propre fonds ; et ce sont souvent des pensées fort ordinaires qu'il se donne la peine de chercher dans Du Bos. Nous sommes en présence d'un cas de cleptomanie littéraire. L'article *Peinture*, par exemple, est une mosaïque patiemment composée de vingt-neuf fragments divers

(1) T. XVII, p. 484. — (2) T. X, p. 175. — (3) T. V, p. 426, Vial et Denise, p. 341. — (4) T. X, p. 176 ; t. XII, p. 370.

des *Réflexions*, représentant seize pages et demie du texte de Du Bos, le plus long de ces fragments étant de deux pages et les plus petits de deux à trois lignes (1). Lorsque Jaucourt résume Du Bos, c'est en mettant bout à bout des phrases détachées de son texte (2) ; et quand il passe d'une idée à une autre il faut que Du Bos lui fournisse ses transitions. Après avoir transcrit les pages 26 à 37 du premier tome, on le voit sauter à la page 413 où il prend cinq lignes, à la page 420 où il en prend trois, pour revenir ensuite à la page 43. Le plus singulier est qu'il s'attache obstinément à Du Bos, là même où il pourrait se passer de lui, là même où le sens général de l'article le contredit. Dans l'article *Ecole*, où il parle d'Anglais et de Hollandais inconnus à Du Bos, il intercale pourtant quelques lignes de lui sur Rubens, avec son jugement suranné sur Téniers (3). Rien ne prouve mieux combien la critique avait peine à se dégager des formules consacrées par l'autorité des *Réflexions*. Pour les sujets où presque tout avait été renouvelé, Jaucourt se borne à insérer des additions dans le texte de Du Bos. Il le complète en faisant rentrer dans sa théorie les écoles étrangères, en appliquant par exemple à la peinture flamande ce qu'il avait dit de la peinture italienne, « tombée quand tout conspirait pour la soutenir » (4). Quelquefois il fait dans le texte de son auteur des corrections curieuses. Du Bos avait écrit : « En 1480 la peinture était encore un art grossier en Italie ». Jaucourt plus averti corrige : en 1450 (5).

Jaucourt nous fournit ainsi la preuve la plus décisive de la popularité de Du Bos en 1750. Il est remarquable que ce compilateur n'ait pas trouvé d'autorité plus sûre pour des questions d'érudition telles que la peinture antique, le théâtre ancien, la pantomime, les masques, ni pour d'importants chapitres d'histoire, comme l'évolution de la peinture italienne. Dans les articles de critique littéraire, il a traité le poème épique d'après Voltaire, qui annulait Du Bos (6), l'imitation d'après Louis Racine (7), et il a complété, d'après Batteux, l'article *Poésie* (8). Pour le reste, Du Bos n'était pas remplacé.

A côté des emprunts si curieusement opérés par Jaucourt,

(1) T. XII, p. 267-70, 275-6. — (2) T. XI, p. 829, résumé de R. C. III, p. 303-305, 327-8. — (3) T. V, p. 316-327. — (4) T. XII, p. 276. D. B. II, 13, p. 301. — (5) R. C. II, 13, p. 183. *Encycl.*, t. XII, p. 275. — (6) T. XII. — (7) T. VII. — (8) T. XII, p. 838-9.

l'*Encyclopédie* nous offre les imitations plus ou moins conscientes de Grimm, qui s'inspire de Du Bos dans son article *Poème lyrique* (1).

Peut-être avait-on découvert la source qui avait épargné à Jaucourt les fatigues de la recherche philosophique. Les auteurs du supplément avouent que dans l'*Encyclopédie* la partie littéraire était faible (2). Pour la renforcer ils ont fait appel à Sulzer et à Marmontel. Mais c'était faire rentrer Du Bos par une autre porte : Sulzer est l'un de ses disciples allemands les plus notoires. Les idées de Du Bos, résumées brillamment par Voltaire, répétées par d'Alembert et par tant d'autres, se retrouvent aussi chez Marmontel, noyées dans la prose intarissable de ses ouvrages critiques. La *Poétique française*, et les articles de l'*Encyclopédie*, devenus les *Eléments de littérature*, combattent parfois les *Réflexions* (3). Mais ils s'en inspirent plus souvent encore ; la différence des moyens d'action de la poésie et de la peinture, fondée sur les signes employés (4), l'analogie du goût physique et du goût intellectuel (5), la théorie du pathétique (6), c'est-à dire en somme l'essentiel de la *Poétique* de Marmontel, tout cela est emprunté aux *Réflexions*. Sur la question du merveilleux, Marmontel a changé d'avis, après avoir mieux relu Du Bos (7). Et tandis que Rousseau avait combattu les arguments des *Réflexions*, Marmontel les a empruntés pour l'*Apologie du théâtre* par laquelle il a répondu à la *Lettre à d'Alembert* (8).

(1) T. XII, p. 825. Le recitatif (p. 835). Les découvertes dues au hasard. Séparation de la danse et des paroles, etc.

(2) *Supplément*, t. I, p. III.

(3) *Poétique fr.*, t. II, p. 330, la declamation ; p. 204-5, les chœurs. *Elemens de litt.*, t. Ier, p. 242 (*Analogie*) ; t. II, p. 18 (*Déclamation théâtrale*) ; t. III, p. 484 (*Pantomime*) ; t. IV, p. 247 (*Vraisemblance*, à propos de *Britannicus*). *Supp. de l'Encycl.*, t. IV, p. 999.

(4) *Poét. fr.*, t. I, p. 40-46. — (5) *Elemens de litt.*, t. I, introd. p. 1 ; t. IV, p. 200.

(6) T. IV, p. 380-2. *Suppl. de l'Encycl.* t. IV, p. 954. V. en outre l'harmonie poétique, *Poét. fr.* t. I, p. 51 ; la rime, *Elemens de litt.* t. IV, p. 258. *Suppl. de l'Encycl.* t. IV, p. 650.

(7) *Encycl.* t. X, p. 393 suiv., Marmontel condamnait le merveilleux inspiré par le paganisme ; dans le *Suppl.* t. III, p. 906-7, il l'admet, comme Du Bos, sous la réserve des convenances historiques (Vial et Denise, p. 310-312). Cf. une opinion intermédiaire dans *Poétique fr.* t. I, p. 423 suiv.

(8) « Il est peu d'hommes qui s'aiment assez pour jouir continuellement d'eux mêmes sans langueur et sans ennui » (p. 298). Cf. p. 309.

III. — Le déclin des Réflexions

Avec Marmontel et l'*Encyclopédie*, l'œuvre de Du Bos est encore actuelle et vivante. C'est entre 1750 et 1760 que son action paraît avoir été la plus forte ; et ainsi se vérifie l'affirmation de l'abbé Le Blanc : « Ce n'est que depuis peu qu'on commence à rendre justice à cet ouvrage (1) ». En 1750, les *Réflexions* sont dans toutes les mains ; après l'édition de 1719, et celle d'Utrecht en 1732, trois éditions se sont succédé en 1733, 1740, 1746, chez Mariette. En 1755 Pissot donne deux éditions, dont l'une de luxe, in-4°, avec un frontispice composé par Pietro Testa et des estampes gravées par Eisen. En 1760 paraît à Dresde une édition française, qui s'est beaucoup vendue même en France. En 1770 enfin, nouvelle édition chez Pissot. Mais celle-là sera la dernière. Avec la génération de Laharpe, nous arrivons à l'époque où l'oubli commence à se faire sur les *Réflexions*.

Ce livre devait souffrir du changement du goût et de la rapide transformation de toutes les idées. Sa philosophie, avancée en 1719, devait paraître timide et surannée après l'*Encyclopédie*, et son érudition un peu naïve et lourde. Son style aussi datait un peu. Ce n'était plus ainsi, depuis Voltaire, qu'on traitait les problèmes des belles lettres et de la philosophie. En 1733, Mathieu Marais avait trouvé dans les *Réflexions* trop d'autorités d'opéra (2). En 1772, l'auteur de la *Bibliothèque d'un homme de goût* y trouvait trop de citations de Cyprien et de Tertullien. « Les savants, disait-il, se sont un peu refroidis depuis peu pour cet ouvrage (3). »

A l'occasion de l'édition de 1770, les continuateurs du *Journal de Trévoux* insèrent un article élogieux sur les *Réflexions* ; mais l'éloge cette fois est bien compromettant : on compte sur Du Bos pour rappeler les jeunes générations au respect des saines traditions littéraires. « Serait-il hors de saison, aujourd'hui qu'en poésie comme en peinture et en musique, tout est sujet à des innovations fréquentes, de rappeler quelques-uns de ces préceptes et de les enseigner dans un journal (4). » On s'autorise des passages de Du Bos contre le cartésianisme pour

(1) *Salon de 1747*, p. 166. — (2) *Journal*, t. IV, p. 482. — (3) P. 217. — (4) P. 313.

faire de lui un ennemi de la philosophie. C'est pour cela aussi que Sabatier de Castres conseille son livre aux jeunes gens. « Ils y apprendront... à se défier des nouvelles doctrines qui gâtent tout, en matière de littérature ainsi qu'en matière de religion (1). »

A la fin du XVIIIe siècle, les mentions de Du Bos se font de plus en plus rares. On oublie l'homme, précisément parce que le meilleur de sa doctrine est entré dans le domaine commun. L'écrivain s'efface dans la diffusion de ses idées. L'*Encyclopédie*, en s'appropriant les *Réflexions*, les a rendues anonymes, et Du Bos dépouillé n'a plus qu'à disparaître.

Moins honnête que Rousseau, Desprez de Boissy ne nomme pas l'abbé Du Bos, avec lequel pourtant il se rencontre sans cesse. Il lui a emprunté presque textuellement quelques pages sur la comédie à Rome (2). Sabatier de Castres et La Dixmerie (3) sont parmi les derniers en date, croyons-nous, à donner de Du Bos un éloge sans réserve : encore La Dixmerie voit-il surtout en lui un érudit de la littérature.

L'abbé Séran de la Tour, il est vrai, cite Du Bos comme une autorité dont la décision est sans appel (4). Mais il ne le nomme pas une seconde fois dans cet ouvrage dont pourtant le titre même, l'*Art de sentir et de juger en matière de goût*, résulte des idées nouvelles mises à la mode par les *Réflexions*. Il cite Montesquieu, Voltaire, d'Alembert, l'abbé Batteux (5), il cite même Gresset (6) ; il ne croit pas devoir rappeler l'écrivain qui les a tous inspirés. Quoique disciple du P. André et voisin du point de vue de Buffon (7), Séran de la Tour ne conteste pas les résultats acquis de la critique nouvelle et le rôle de l'organisation affective dans le goût artistique. « Prévenons ses arrêts (ceux du temps) en consultant moins les règles connues que le sentiment répété du plaisir (8). » L'abbé Guénée encore attribue à Du Bos et à Montesquieu la théorie du climat (9). Mais pour Desprez de Boissy, et sans doute aussi pour Bernardin, elle n'a pas d'autre auteur que Montesquieu (10). Turgot l'a combattue : c'est Montesquieu seul qu'il rend responsable de cette doctrine dont les conséquences ont été si fort

(1) T. II, p. 195-7. — (2) T. II, p. 30-32, 36-7. — (3) P. 96, 94. — (4) P. 229-230. A propos de la *Bérénice* de Racine. — (5) P. 60-61. — (6) P. 153. — (7) P. 34. — (8) P. 152. Cf. p. 30, 224. — (9) T. I, p. 25. — (10) Desprez, t. II, p. 369, 370. Bernardin, *Etudes*, t. I, p. 21, 215, 217.

exagérées (1). C'est Montesquieu aussi que Saint-Lambert défend quand il écrit : « On nie trop aujourd'hui l'influence des climats sur le caractère des nations (2). » Il cite pourtant Du Bos pour établir que les grands crimes coïncident avec les plus fortes gelées (3). Plus exact ou plus scrupuleux que Noverre et Dorat, l'abbé Barthélemy a rappelé les travaux de Du Bos sur le théâtre ancien : mais c'était un érudit.

Nous arrivons ainsi à Laharpe. Celui-ci voyait dans Du Bos « un homme qui sera toujours mis au rang de nos bons critiques (4) ». Mais il ne cite des *Réflexions* qu'un jugement sur Lamotte (5). Il ne se souvient de ce livre, ni quand il expose la théorie du pathétique, ni quand il cherche les causes des grand siècles, ni quand il réfute les paradoxes des Modernes contre la poésie. On emprunte à Du Bos des détails, des jugements particuliers : ses grandes idées ne sont plus à lui.

(1) *Plan du 2e discours*, p. 645-7. Cette opinion « embrassée par l'un des plus beaux génies de notre siècle ».

(2) Les *Saisons*, p. 114. (Note de l'*Été*). — (3) P. 213. (Note de l'*Hiver*). — (4) T. XIII, p. 92. — (5) Ibid. Il cite la *Monarchie française*, t. VII, p. 170-1.

CHAPITRE III

L'ANGLETERRE ET L'ITALIE

Hors de France, c'est en Allemagne surtout qu'il faut chercher l'influence de Du Bos. Mais elle n'a été négligeable dans aucun des pays où l'on s'est occupé, au XVIIIe siècle, d'esthétique et de critique littéraire.

En Angleterre, ces questions étaient à l'ordre du jour depuis Hutcheson, Addison et Shaftesbury. Aussi le livre de Du Bos y a-t-il trouvé un très nombreux public. En 1748 les *Réflexions* ont été traduites en anglais par Thomas Nugent, l'ami de Burke (1). « Peu de livres, disait-il dans sa préface, ont eu du public un meilleur accueil et ont atteint dans le monde savant à une plus grande réputation que les *Réflexions critiques.* » La forme même de ce livre devait plaire aux Anglais : ils ont dû goûter la liberté d'allure et la familiarité bien anglaise du discours, sans être choqués par l'absence de certaines qualités françaises de style et de composition. Johnson cite les réflexions comme un modèle de saine critique (2). Chesterfield en recommandait la lecture à son fils. « J'ai vu un livre qui je crois vous procurera quelque plaisir. Au moins m'en a t il donné beaucoup. Ce sont les *Réflexions*... Je suppose que vous le trouverez dans toutes les grandes villes de France. La critique et les réflexions ont de la justesse et de la vivacité (3). » L'érudition de Du Bos avait intéressé les spécialistes : c'est d'après son troisième tome que Turnbull a écrit, en 1740, ses *Observations sur les masques des Anciens* (4).

La même année que les *Réflexions* paraissait le *Traité de la*

(1) *Bibliogr.*, N° IX 13.

(2) Samuel Johnson (1709-1784), critique et lexicographe, auteur des *Vies des poètes.* Cité dans le catalogue de la coll. Morrisson, t. II, p. 51.

(3) 9 déc. 1766. Lettre LXXI.

(4) Mentionné dans le catalogue du British Museum à l'article *Du Bos.* Il nous a été impossible de nous procurer ces dissertations

peinture et de la sculpture de Richardson. Il a été traduit en français en 1728 par le Hollandais Ten Gate, et considérablement augmenté. De frappantes analogies font croire à une influence de Du Bos [1]. En 1744, la *Dissertation sur les arts* de Harris reprenait toutes les questions que Du Bos avait discutées. Ce livre a été une des sources du *Laocoon* : mais Lessing y retrouvait les *Réflexions*. Harris comme Du Bos fonde la différence des arts sur leurs moyens d'expression : des raisonnements semblables conduisent à une conclusion identique. Dans l'imitation naturelle des objets, la peinture a l'avantage, et l'onomatopée n'équivaut pas à la couleur ; mais par les « signes arbitraires » qui sont de son domaine, la poésie peut peindre le mouvement et l'action [2].

Spence, l'auteur du *Polymetis* attaqué par Lessing, et plus encore Webb, dans les *Recherches sur la beauté de la peinture* ont été des théoriciens de l'imitation. Webb est le plus littéral des interprètes anglais du *ut pictura*. « Cette correspondance ne se borne pas à la description, elle s'étend à tous les points essentiels des deux arts [3] ». Comme Caylus, il recommande aux peintres de choisir leurs sujets dans Virgile [4]. Mais tous deux ont en commun avec Du Bos et Harris une foule de points : ainsi, la distinction des moyens d'expression des deux arts [5], et aussi les remarques sur l'abus de l'allégorie chez les Modernes [6]. C'est Du Bos qui a montré à Webb comment le témoignage des Anciens prouvait que leurs peintres n'ont pas ignoré le clair-obscur [7]. Ici encore, le détail de la discussion est tout aussi significatif que les idées générales : les exemples sont les mêmes, et ce sont ceux que nous retrouverons chez Lessing [8].

Burke est l'un des philosophes qui ont le plus approfondi le problème du goût et du jugement esthétique. Celui-ci cite les *Réflexions* [9], mais s'en inspire bien plus souvent encore qu'il ne les cite. Burke établit que le goût n'est pas une idée simple, et qu'aux perceptions des sens s'ajoutent les plaisirs seconds de l'imagination, les conclusions rationnelles et les jugements moraux [10]. « Bien des gens pensent que le goût

(1) T. I, p. 88, sur l'allégorie. T. II, p. 124, le goût physique, etc. — (2) P. 59. 66-7. — (3) P. 220-1. Spence, p. 67. — (4) P. 115-165. — (5) Webb, p. 209-212. — (6) Spence, p. 292-3. 302. — (7) P. 105-8. 131.

(8) Rubens et l'allégorie. Spence, p. 298. L'*Iphigénie* de Timanthe et la *Médée* de Timomaque, Webb, p. 177. 214. 180-3. 208.

(9) P. 108 (défense de la poésie de la peinture). — (10) P. 45-6.

est une faculté séparée de l'esprit, et distincte du jugement et de l'imagination ; une espèce d'instinct au moyen duquel nous sommes frappés naturellement, et au premier coup d'œil, sans aucun raisonnement antérieur, des beautés ou des défauts d'une composition (1). » Burke n'est pas de cet avis ; mais quand il veut prouver qu'il existe des principes communs du goût, loin de contredire Du Bos il le répète presque mot pour mot. « Ce qui est doux pour un palais est doux pour un autre. Tous les hommes s'accordent à appeler le vinaigre aigre, le miel doux et l'aloès amer ; si un homme dit que le tabac a pour lui le goût du sucre, on conclut que ses organes sont en désordre (2). » Voilà, retraduite en français, une traduction anglaise d'un passage connu des *Réflexions*. Pour la théorie du pathétique Burke n'est pas moins fidèle à Du Bos (3), ni pour celle de l'imitation. « Quand l'objet représenté ne donne aucune envie de le voir dans la réalité, c'est l'art de l'imitation que nous admirons (4). » Hume enfin, dans sa *Dissertation sur la tragédie*, présente les solutions de Du Bos comme très ingénieuses (5).

En Hollande, Ten Gate, nous l'avons vu, a tenu compte des recherches de Du Bos dans sa traduction de Richardson. En 1740, le poète Philip Zweerts donnait une traduction des *Réflexions critiques* enrichie de quelques notes (6).

L'Italie est la patrie des volumineuses poétiques; la patrie de Vida, Castelvetro, Muratori, Gravina. C'est le pays où avant l'éclosion de l'esthétique allemande on a le plus disserté sur la nature de la poésie et du drame. Du Bos y était connu déjà par la traduction des *Intérêts*, et surtout par la *Ligue de Cambrai*, traduite en 1718 (7). La doctrine sensualiste des *Réflexions* fut adoptée par des critiques intelligents tels que le comte de Calepio, écrivain allemand et français, du reste, autant qu'italien, par ses relations intellectuelles. Nous retrouverons sa correspondance avec Bodmer, où il opposait aux distinctions compliquées du Zurichois la doctrine du pathétique qu'il avait trouvée dans Du Bos. Dans sa *Comparaison de la tragédie italienne et de la tragédie française*, pourtant, tout en admettant à

(1) P. 51. — (2) P. 26-8. Du Bos R. C. II. 34, p. 529. II. 35, p. 559. V. ci-dessus, p. 231. — (3) P. 80. — (4) P. 89. — (5) *Œuvres*, t. IV, p. 71-4. — (6) *Bibliogr.* N°s IX 11 et IX 13. — (7) *Bibliogr.*, N° VII 9.

l'origine le plaisir des sens, il se sépare de Du Bos par l'importance qu'il donne à la moralité du spectacle (1).

L'énorme ouvrage de l'abbé Saverio Quadrio, le plus considérable qu'on ait jamais écrit sur ces matières, a commencé à paraître en 1739. Mais cette poétique de six volumes in-quarto représente de si longues années de recherches qu'il n'y a pas à s'étonner de n'y pas trouver — au moins dans les premiers volumes — le nom de l'abbé Du Bos. Visiblement les sources françaises de Quadrio sont plus anciennes. Il nomme Saint-Evremond, la Ménardière, Boileau, Burette, le P. Rapin, Boivin (2). Parmi les écrivains plus récents, Voltaire est le seul auquel il ait fait une place. Du reste, il connaît mal les auteurs étrangers à l'Italie. Pour expliquer la « purgation » des passions, il n'avait pas besoin de Du Bos (3). Il peut avoir pris dans le texte même les anecdotes des écrivains anciens sur la pantomime (4) ; quoique assurément, dans ses dissertations sur le théâtre antique, il eût dû tenir compte du troisième volume de Du Bos, déjà ancien, alors, de quelques années (5).

Quadrio est un érudit plus qu'un philosophe. Il prend la défense des règles, justifiant même leur multiplicité, parce qu'elle augmente la somme des connaissances. Les objections qu'il réfute et classe par catégories sont celles de l'ancienne critique (6). Il connaît le *goût* des classiques : il ignore le *sentiment* tel que Du Bos l'a opposé à la raison logique.

Dans son *Essai sur la peinture*, Algarotti cite souvent Webb et Spence, et l'on pourrait admettre que si Du Bos a passé dans son livre, c'est par l'intermédiaire des Anglais. L'explication vaut, du moins, pour ce qu'il dit des avantages respectifs des deux arts (7), et aussi pour quelques-uns des exemples classiques qu'on trouve chez lui comme dans les *Réflexions* (8). Certains détails cependant prouvent une imitation directe : où aurait-il pris ailleurs que dans Du Bos ses remarques sur l'expression de Marie de Médicis dans le tableau de la *Nais-*

(1) P. 4, 9-15. — (2) I. p. 254. Cf. III (IV), p. 108. — (3) III. (IV), p. 214-220. — (4) III. (V), p. 260. Pylade déclamant un *Agamemnon*.

(5) II. p. 792 suiv. III. (V), p. 181 suiv. 250, 275. Quadrio ignore la question de la séparation de la déclamation et du geste. III. (V), p. 257.

(6) I. p. 255-9. — (7) P. 115. Le poète peut préparer l'action.

(8) La *Médée* de Timomaque, p. 159. Les Rubens du Luxembourg, p. 130-1. La peinture antique, p. 158.

sance du Dauphin : « la douleur qui est la suite de l'enfantement et la joie d'avoir mis un dauphin au monde [1] ».

Une histoire complète de l'esthétique italienne et anglaise révèlerait, sans doute, bien d'autres analogies : qu'il nous suffise de constater ici qu'en Italie jusqu'à Algarotti, comme en Allemagne jusqu'à Lessing, comme en Angleterre jusqu'à Burke, comme en France jusqu'à l'Encyclopédie, on n'aperçoit que peu ou point de progrès sur les *Réflexions critiques*.

(1) P. 160. Du Bos, R. C. I. 24, p. 197. Cf., dans une lettre de Voltaire à Algarotti, un passage sur Du Bos. Ci dessus, p. 332.

CHAPITRE IV

L'ALLEMAGNE AVANT LESSING

I. — Du Bos et la critique allemande

C'est en Allemagne que les théories esthétiques des *Réflexions* ont eu le plus grand retentissement. Du Bos tient plus de place, peut-être, dans l'histoire littéraire de ce pays que dans celle du sien même. Il semble aussi que sa réputation n'y ait pas subi la même éclipse. Au XIXe siècle comme au XVIIIe, les historiens allemands n'ont pas cessé de reconnaître en lui le fondateur de l'esthétique moderne.

En France, la production littéraire et artistique, brillante encore au XVIIIe siècle, absorbait toute l'attention du public cultivé; la curiosité se tournait vers les œuvres, de sorte qu'on sentait le besoin d'une critique littéraire et artistique, mais moins d'une esthétique et d'une philosophie de l'art. En France, de même, le cosmopolitisme naissant agissait sur les œuvres et modifiait les genres littéraires: il n'a pas renouvelé la théorie de l'art et la définition du beau. En Allemagne, la production poétique était médiocre et artificielle; on commençait à s'en plaindre, et de même qu'en France le mécontentement politique a créé la philosophie sociale, le mécontentement littéraire des Allemands a créé la science de l'esthétique. Il a encouragé les penseurs de ce pays, déjà si portés à la spéculation pure, à rechercher la notion du beau sous les formules de la critique traditionnelle.

Or Du Bos, précisément, avait approfondi ces questions que la critique littéraire de son temps se contentait d'effleurer en passant. Chez lui, la critique d'art, que recherchait surtout le public français, manquait un peu de relief et de trait. Les étrangers devaient être moins sensibles aux insuffisances de la forme. L'allure générale du style de Du Bos, sa lenteur dans

le développement des idées, l'abondance un peu diffuse de ses explications et de ses preuves, rentraient au contraire assez bien dans la tradition germanique de la dissertation savante. On y était habitué à voir une pensée complexe s'exprimer dans une forme un peu flottante ; et personne ne s'y étonnait de voir des questions relatives aux arts d'agrément discutées dans trois savants volumes.

De plus, l'esthétique allemande du XVIIIe siècle a été de nos jours l'objet d'une foule de recherches. Aussi, depuis trente ans, s'est-on beaucoup plus occupé de Du Bos en Allemagne qu'en France. Il est constamment question de lui dans les ouvrages de Danzel, de Stein, de Braitmaier, de Servaes ; et tant pour l'étendue de son influence que pour la nouveauté de son jugement, on le met au premier rang des esthéticiens du XVIIIe siècle. En 1848 déjà, Danzel découvrait dans les *Réflexions* les sources de Diderot, Winckelmann et Lessing, c'est-à-dire des représentants les plus considérables de la doctrine du beau jusqu'à Gœthe (1). « Du Bos, dit M. Servaes, était un homme exceptionnellement intelligent et versé dans les choses de l'art, qui, parvenu au degré le plus élevé de la culture française d'alors, promenait de tous côtés son regard investigateur. L'esprit de la Renaissance italienne revivait en lui. » M. Betz voit en Du Bos le philosophe qui a fourni à l'esthétique sa première doctrine, et le véritable créateur de la critique d'art (2). Tout en indiquant les points essentiels sur lesquels a porté l'influence de Du Bos, les critiques allemands ont annoncé avec raison qu'elle se révèlerait plus considérable encore à un examen approfondi. Peut-être cette influence a-t-elle été moins constamment heureuse qu'ils ne paraissent l'admettre. S'il a fourni aux esthéticiens des théories fécondes, c'est probablement aussi chez lui qu'il faut chercher la cause de certaines confusions que l'on constate chez Bodmer, par exemple et chez Mendelssohn. Comme lui, ses disciples ont porté leur attention sur le pathétique et négligé la théorie générale de l'imitation artistique.

(1) P. 212. Cf. Stein, p. 337.

(2) P. 169, 175, 186, 200. De même Justi, t. I, p. 300. « Pour la première fois, le siècle philosophique entre dans l'art. »

Nous n'avons pas à revenir sur l'importance de la « période française » de la littérature allemande, celle pendant laquelle le goût et la culture française ont exclusivement dominé, en Allemagne, les arts et les lettres. Signalons seulement le fait qu'une étude du goût français à l'étranger est le complément naturel et presque nécessaire d'une étude du goût en France. En Allemagne, les idées littéraires françaises ont provoqué des discussions aussi nourries et des réactions parfois plus caractéristiques qu'en France même; elles s'y sont exagérées, et s'y sont attardées plus longtemps chez des adeptes plus zélés. Au commencement du XVIII[e] siècle, au moment où en France la seconde génération classique renouvelait déjà la critique littéraire, l'Allemagne restait fermement attachée aux préceptes de Boileau.

Ce que l'on sait moins, c'est que l'autorité de la critique française s'est prolongée bien au-delà du premier quart du XVIII[e] siècle, et qu'elle régnait encore sur la génération d'écrivains qui précisément passait pour s'en être affranchie. On faisait honneur à Bodmer, à Breitinger, à Lessing, d'avoir délivré la littérature allemande du joug étranger, d'avoir brisé le dogmatisme étroit de Boileau, et d'avoir rendu la liberté au génie allemand, c'est-à-dire au sentiment, à l'imagination, à l'enthousiasme (1). Or, il apparaît maintenant que, tout comme la raison classique, le « sentiment » a été, dans la critique au moins, une importation française, et que ce sont simplement d'autres Français que les Zurichois ont opposés à Boileau et à Corneille. Il semble même que Lessing, le fondateur de l'esthétique allemande, a été instruit par les Français, et que tout en les combattant il leur a laissé leurs définitions générales de l'art (2). Et parmi les ouvrages français qui ont fourni aux Suisses comme aux Berlinois la matière de leurs discussions, le premier rang appartient sans contredit aux *Réflexions critiques*.

Il y aurait lieu de consacrer un ouvrage spécial à Du Bos en Allemagne, et nous ne serions pas étonné que ce sujet tentât quelque jour un historien. En attendant cette étude complète que nous espérons, nous indiquerons les points qui devront, croyons-nous, lui servir de repères, en nous efforçant de citer le plus grand nombre possible de textes précis.

(1) Stein, p. 285, Donati, p. 298. Blümner, *Laocoon*, p. 53. — (2) Braitmaier, t. I, p. 218. Schenker, p. 139.

II. — Du Bos et les Zurichois

C'est le nom de Gottsched qui représente en Allemagne la période de la critique géométrique et de l'imitation inintelligente de Boileau. Longtemps, l'histoire littéraire n'a eu pour lui que des railleries. On a donné récemment de cet écrivain une idée plus juste [1]. Mais on pourra toujours lui reprocher d'être resté complètement en dehors du mouvement d'idées que représentent les *Réflexions critiques*. Il devait connaître pourtant Du Bos, par le livre de Kœnig : il ne le nomme pas, « il l'ignore obstinément », il évite de le discuter même sur les points que sa doctrine avait entièrement renouvelés, tels que la question du sentiment et la théorie de la tragédie. « Du Bos était trop au dessus de sa mentalité de maître d'école [2]. » Dans sa troisième édition cependant, il se résigne à convenir que la représentation visible des choses touche plus que la meilleure description, et qu'ainsi s'explique la supériorité du drame sur l'épopée [3]. Plus tard, assistant au triomphe de l'école nouvelle, il se plaignait amèrement de ce que la critique littéraire fût envahie par les méthodes empiriques de l'histoire naturelle [4].

En 1727 pourtant, Kœnig avait introduit Du Bos en Allemagne avec son *Traité du goût* [5], œuvre laborieuse et lourde, mais très érudite. Kœnig connaissait admirablement la bibliographie du goût en France et en Italie. Dans son traité, Du Bos est, avec M. et Mme Dacier, l'auteur le plus fréquemment cité [6]. Ce sont même les *Réflexions*, très probablement, qui lui ont donné l'idée d'écrire sur le goût. Il est déjà au courant de la polémique de Bel et de Du Bos et il la refait en l'allongeant. Comme Du Bos il assimile le goût intellectuel au goût physique [7], avec cette réserve qu'à la première impression des sens l'intelligence doit ajouter la recherche des causes, car, dit-il, nous n'avons aucune certitude que celle qui provient d'une

(1) Brailmaier, t. I, p. 7 suiv. — (2) Ibid., p. 118, 135.

(3) *Art poétique*, chap. *Ursprung und Wachstum der Poesie* ; cité par Brailmaier, p. 119.

(4) *Auszug aus des Herrn Batteux Schönen Künsten aus dem einzigen Grundsatz hergeleitet*, 1756. Cité par Schenker, p. 68.

(5) La *Ligue de Cambrai* y était déjà connue (v. *Bibliogr.* N° VII [10]), et en 1727, Mascow cite les *Réflexions* dans le 1er tome de son *Histoire des Germains*.

(6) P. 230 1, 251-2, 266, 275. — (7) P. 250 suiv. 255-6.

connaissance distincte [1]. Kœnig prouve longuement que le goût est susceptible d'éducation, et finit par convenir que c'était bien la pensée de Du Bos lui-même [2]. Ces dernières pages surtout prouvent combien les formules matérialistes de Du Bos ont impressionné le critique allemand. Il développe une longue et massive comparaison de la cuisine avec la littérature. Si vous préférez un légume gâté et fade à un légume frais et bien apprêté, une viande corrompue ou sèche à une viande appétissante, vous aurez beau répéter mille fois qu'il ne faut pas disputer des goûts, on vous répondra que le vôtre est non seulement différent de celui des autres hommes, mais mauvais en soi. De même il y a des lois de l'art tirées de la nature même des choses et prouvées par l'expérience de tous les hommes [3]. Et c'est exactement le raisonnement par lequel Du Bos concilie la souveraineté du sentiment avec l'existence d'un goût général.

Les Suisses Bodmer et Breitinger, adversaires et railleurs de Gottsched, ont été longtemps considérés comme les fondateurs de l'esthétique allemande. Aujourd'hui, la critique paraît faire d'eux — au moins comme esthéticiens — un peu moins de cas [4]. Leur mérite est d'avoir introduit dans la critique une nouvelle faculté de l'âme, distincte des concepts intellectuels, et d'avoir rendu au sentiment ses droits. Mais on constate de plus en plus nettement que dans ces idées nouvelles, l'essentiel venait de l'école sensualiste anglaise et surtout française, et que Bodmer et Breitinger ne doivent pas moins à la France que le « vieux » Gottsched. La fameuse polémique de Bodmer et de Gottsched s'est faite toute entière avec des armes françaises [5]. Le service essentiel qu'ils ont rendu à l'Allemagne, nous dit M. Betz, est d'y avoir introduit les idées de Du Bos, alors même qu'ils n'étaient point à la hauteur de sa philosophie et que les finesses de son esthétique leur demeuraient fermées [6]. Il n'est pas étonnant que les *Discours des peintres*, parus en 1721 et 1723, ne révèlent point encore l'influence des *Réflexions*. Le fait que

(1) P. 256-7. 263. — (2) P. 264-9. — (3) P. 306 suiv.

(4) Brailmaier, p. 7. — Le tome II de l'*Hist. litt. de la Suisse au XVIIIe s.* de M. de Reynold, paru en 1912, contient l'étude la plus complète, croyons-nous, qui ait été écrite, sinon sur les idées esthétiques de Bodmer, du moins sur l'ensemble de son œuvre et sur la poésie suisse allemande. Comme les esthéticiens que nous citons, M. de Reynold a constaté l'influence de Du Bos. V. surtout p. 152-160.

(5) C. Danzel, p. 212-3 ; Stein, p. 277 ; Betz, p. 186. 192. 227. — (6) P. 201.

la lettre 20 a pour épigraphe le *ut pictura poesis* ne suffit assurément pas à prouver le contraire (1). Dans l'*Ecrit sur l'imagination*, de 1727, l'influence n'est guère plus sensible : déjà Bodmer, cependant, discute les limites des deux arts et donne plus d'importance au sentiment et à l'imitation des passions. Peut-être connaissait-il alors les *Réflexions* ; car c'est de l'année suivante que date la première des lettres au comte Calepio, qui supposent la lecture de Du Bos. Cette *Correspondance sur la nature du goût* constitue la plus complète et la plus intéressante des discussions auxquelles a donné lieu le conflit du goût et de la raison. Les arguments de Bodmer sont à peu près ceux de Bel, mais développés et approfondis par un homme aux idées originales, et auquel la connaissance de plusieurs littératures suggérait sans cesse des comparaisons et des rapprochements intéressants. Qu'il ait connu Du Bos, on n'en peut douter puisqu'il parle de ce « soi-disant sixième sens dont les organes sont cachés et qui permet aux hommes de juger, par une impression spontanée, de ce qui est bon et mauvais dans les œuvres de l'éloquence (2) ». Calepio avait développé dans ses lettres l'esthétique de Du Bos, qu'il n'avait du reste pas nommé non plus : la théorie sensualiste du goût, admettant dans l'œuvre d'art une sensation corporelle « qui flatte l'esprit comme les mets bien préparés flattent le palais (3) » ; et la distinction des sciences reposant sur la connaissance, et des arts populaires, « où l'émotion pure est seule juge (4) ». Bodmer reconnaissait la valeur du sentiment, mais il s'efforçait — et c'était une idée juste — de maintenir à côté de l'observation empirique les droits de la recherche philosophique et psychologique. Il allait jusqu'à dire que le goût « n'était qu'une métaphore (5) ». Mais sa polémique contre Du Bos reposait sur un malentendu. Il entendait par « sentiment » un impressionnisme équivalant à un scepticisme absolu, un moyen commode de ne jamais se tromper et de se refuser à toute discussion, ce qui n'était pas du tout l'idée de son correspondant italien ni celle de Du Bos (6).

De même Calepio attribuait le plaisir du théâtre aux « larmes

(1) Braitmaier, p. 34 ; Belz, p. 201, signalent le fait que Bodmer ne fait ici aucune mention d'une distinction quelconque entre les domaines respectifs des deux arts.

(2) P. 44. — (3) P. 5. 28. — (4) P. 34-5. — (5) P. 2 (Bodmer) ; p. 5 (Calepio). — (6) P. 20 (Bodmer) ; p. 39 (Calepio).

agréables » de la passion. Toute passion humaine, disait-il comme Du Bos et Lessing, est accompagnée d'un plaisir, que les suites en soient agréables ou fâcheuses (1). Au lieu de cette jouissance ininterrompue du sentiment même, Bodmer voyait dans le plaisir du spectacle tragique des phases successives : d'abord la crainte, causée par l'empire de l'illusion, puis le plaisir, lorsque la réflexion fait constater l'illusion et nous fait faire un « retour agréable » sur notre propre sécurité ; à quoi s'ajoute encore, chez les gens cultivés, la comparaison de l'imitation avec la nature et l'admiration qui en résulte pour l'art de l'imitateur (2). Ainsi cette théorie de l'illusion, à laquelle les explications de Du Bos auraient dû donner le coup de grâce, reparaît dans la correspondance de Bodmer, et s'aggrave encore dans d'autres de ses ouvrages (3). Tout cela vient de ce qu'il a l'idée fort juste d'un accord, d'une harmonie entre l'âme et l'objet, et qu'au lieu d'en faire la « perception obscure » de Leibniz, il veut qu'elle soit le résultat d'une comparaison méthodique et raisonnée (4). Enfin Bodmer se fait de la fonction morale de l'art une idée si haute qu'il répugne à n'y chercher qu'une volupté supérieure (5). Etant donnée d'autre part l'importance qu'il accordait au sentiment, il lui était difficile de ne pas se contredire. M. Donati résume comme suit cette discussion. « Les Suisses disent : La poésie doit exciter les passions. Calepio complète la proposition en disant : L'excitation des passions est en elle-même un plaisir. Et Bodmer reprend : Non, le plaisir est affaire de l'intelligence ! (6) » C'est ici qu'il convient de se rappeler que, disciple de Du Bos, l'Italien pense surtout au théâtre, tandis que Bodmer cherche une formule convenable pour la poésie en général.

Bodmer a repris cette discussion dans les préfaces qu'il a mises en tête de la *Kritische Dichtkunst* et des *Gleichnisse* de son ami Breitinger. Il s'en prend à un « certain critique » qui a prétendu que la nature existait avant les règles et qui a voulu que le jugement fût fondé sur le seul sentiment. Bodmer pense comme Dacier et Goujet qu'on ne peut opposer les règles et ce

(1) P. 75. 90-93.
(2) P. 23. 24. Cf. *Poetische Gemälde*, p. 131-2, où il explique le plaisir de l'horrible par la même comparaison.
(3) *Poetische Gemälde*, p. 41. L'illusion et les raisins de Zeuxis. — (4) P. 93. — (5) P. 100. 107. — (6) P. 273-4.

qui plaît. Les premiers ouvrages de l'art n'ont pas été faits sans règles, car les règles ne sont pas le résultat de l'arbitraire et du hasard ; elles dérivent de la constitution de l'esprit humain et de la nature même des choses (1). Tout cela est très bien, aussi longtemps que Bodmer se contente des lois générales fondées sur la psychologie et déduites de l'expérience des peuples et des siècles ; et en cela il ne contredit pas Du Bos dont il complète au contraire et développe la pensée. Mais Bodmer va plus loin ; il confond les lois et les règles et pense que de ces lois les règles peuvent être théoriquement déduites jusque dans leurs plus petits détails (2). Il paraît croire aussi que les premiers artistes, au lieu d'obéir inconsciemment aux lois de l'art, ont prémédité leurs effets d'après des règles sûres et des principes esthétiques raisonnés (3). Cette recherche des lois et des règles, du reste, Bodmer ne l'a pas sérieusement essayée. Son esthétique, descriptive comme celle de Du Bos et des Anglais, discute des exemples au lieu d'approfondir la notion du beau.

Ces rencontres comme ces contradictions prouvent l'influence directe de Du Bos. Bodmer l'a cité, du reste, dans ses derniers ouvrages, en même temps que Bouhours, Muratori et Dacier, et le compte parmi ceux qui se sont le plus approchés de la vraie critique (4). Si l'on compare la lettre 20 des *Discours*, « ut pictura poesis », avec la 2e section des *Poetische Gemälde*, « comparaison de la poésie et de la peinture », on mesure tout le chemin que Bodmer a parcouru sous la conduite de Du Bos. Au lieu de suivre indéfiniment le parallèle des deux arts, il marque leurs différences fondées sur les moyens d'expression. Ici, du reste, Bodmer a dépassé Du Bos, et tout en accordant à la peinture la supériorité que lui vaut la représentation directe des choses, il donne nettement l'avantage à la poésie parce qu'elle embrasse un domaine plus étendu (5). Le Zurichois a emprunté aux *Réflexions* la théorie du climat ; on le voit raisonner, d'après Du Bos, sur l'air, le terroir et les émanations du sol, et appliquer ses théories à l'Allemagne (6). Enfin l'auto-

(1) Préface de la *Krit. Dicht.*, p. 1-3 ; préface des *Gleichnisse*, p. 5-7. — (2) Préf. des *Gleichnisse*, p. 5 ; *Correspondance*, p. 1. — (3) Préface des *Krit. Dicht.*, p. 1-3. Cf. Braitmaier, p. 158-160. — (4) *Poet. Gemälde*, p. 25. Préface la *Krit. Dicht.*, p. 9. — (5) Ibid., p. 32-7.

(6) *Poet. Gemälde*, p. 436 suiv., du caractère des nations. P. 448, Du Bos cité avec Montesquieu. Préface du tome II des *Krit. Dicht.*, p. 1, la diversité de tempérament des différents peuples allemands expliquée par l'air et le sol. *Nouvelles let-*

rité de Du Bos paraît devoir l'emporter sur celle de Fontenelle, dont les *Gemälde* contiennent encore de longues citations (1). Dans la question de l'églogue, c'est la théorie des *Réflexions* qui prévaut — fait significatif dans un pays où bientôt après l'idylle allait fleurir ; — et Bodmer reproduit le passage connu où Du Bos blâme les porte-houlette doucereux (2). C'est d'après les *Réflexions* encore que Bodmer raille la galanterie des poèmes français et reproche à Perrault d'avoir vu dans cette mode déplaisante une supériorité de la vie moderne (3). Et ces pages sont précisément celles où l'on voyait une réaction du romantisme germanique contre le classicisme latin, et du nationalisme allemand contre la culture classique et artificielle de la France. Les Zurichois, en se donnant l'apparence de combattre l'influence française, n'ont fait ici que suivre l'évolution intellectuelle de la France de leur temps.

La part de Du Bos n'a pas été moins grande dans l'œuvre de Breitinger, l'auteur de l'*Art poétique critique* et des lettres sur les *Images poétiques*. Plus raisonnable et précis que son ami Bodmer, mais moins original, Breitinger paraît avoir moins médité les problèmes de l'art. Sa *Poétique* est une compilation hâtive où les éléments étrangers, assez mal coordonnés, sont facilement discernables. Il cite Du Bos plusieurs fois, mais, pas plus dans son livre que dans l'*Encyclopédie*, les citations ne donnent l'idée de l'importance réelle des emprunts. Il lui est arrivé de traduire textuellement, et sans les citer, des pages entières des *Réflexions* (4). Les titres des chapitres révèlent suffisamment l'inspiration du livre : *L'imitation de la nature*, *La comparaison de la peinture et de la poésie*, *Le choix des sujets*, etc...

D'accord avec Bodmer sur la part qu'il faut réserver à la raison dans la critique et dans le plaisir de l'art, sur la conformité de l'œuvre d'art aux règles du beau (5), et sur l'incertitude des jugements de pure impression (6), Breitinger suit cependant

tres critiques, p. 75, Du Bos est cité et sa théorie vérifiée par l'exemple de l'Allemagne (Cf. R. C. II. 13.

(1) P. 82-5. 472-4. — (2) *Neue Krit. Briefe*, 1. 38, p. 301.

(3) L. 52, p. 377-8. V. encore Du Bos cité ds. *Poet Gemälde*, p. 180, sur le sens du mot ᾄδειν.

(4) *Krit. Dicht.*, I, p. 69. (Du Bos. I, 3, p. 30-31). I, p. 72 (Du Bos, I, 10, p. 69).

(5) Préf. des *Poet. Gemälde* de Bodmer, p. 7. *Gleichnisse*, p. 2, il demande une logique de la fantaisie ; p. 240-1, il insiste sur la nécessité de la logique, de la mesure et de l'ordre.

(6) *Krit. Dicht.*, I, p. 429.

de beaucoup plus près la théorie fameuse du premier tome des *Réflexions*. Il s'efforce, sans y parvenir, de concilier Aristote et Du Bos ; parfois, il comprend la « purgation des passions » selon le sens traditionnel, — la correction par l'exemple [1] ; mais plus souvent il adopte l'explication qui résulte de la première section des *Réflexions* : l'art créant un « plaisir pur » en excitant des passions atténuées qui n'entraînent après elles aucune suite fâcheuse [2]. Et s'il subsiste ici une contradiction, ne vient-elle pas de ce que Du Bos n'a pas rattaché d'une manière satisfaisante le principe du pathétique à celui de l'imitation artistique elle-même ? Breitinger admet, comme Du Bos, que la force de l'imitation procède immédiatement de celle de l'objet imité [3]. Mais il a trouvé aussi dans Du Bos l'exception des objets insignifiants ou vulgaires et il répète : « La copie nous attire plus que l'original... nous louons le peintre de son habileté, mais nous le blâmons d'avoir choisi un sujet si peu intéressant [4] ». Voilà pourquoi il laisse une place, dans le plaisir esthétique, à la constatation de l'art de l'imitateur [5]. Du Bos peut donc sur ce point l'avoir égaré ; mais c'est malgré Du Bos qu'il s'attarde, comme Bodmer, dans la théorie du trompe-l'œil en peinture et de l'illusion au théâtre [6] ; et cela est d'autant plus frappant que son originalité est d'avoir complété, dans l'art, la notion du vrai par celle du « possible », et d'avoir introduit dans l'esthétique, avant Batteux, le principe de l'idéalisation [7].

Dans son chapitre du pathétique, Breitinger reproduit des passages bien connus de Du Bos. Il explique comme lui, et non comme Addison, les vers de Lucrèce et les cite avec la même coupure [8]. Il traduit toute la page où Du Bos compare l'effet de la tragédie de *Phèdre* avec celui que produirait le spectacle réel [9]. Il répète à plusieurs reprises les formules des *Réflexions* sur l'ennui : « Les hommes ont plus à souffrir d'une vie sans passions que des passions mêmes... l'imitation artistique tire les hommes de l'ennuyeuse inaction ou les plonge l'absence des passions [10] ». Les hommes ne se guident pas sur

(1) Ibid., I. I. p. 105. Cf. Braitmaier, p. 186, 218. — (2) K. D. I. p. 65. — (3) P. 84. — (4) K. D. I. p. 72. p. 81-2. 86. Du Bos I. 6. p. 53. I. 10, p. 69. — (5) K. D. I p. 71. — (6) Ibid., p. 65-6. — (7) Ibid., p. 57-8. 127. 262 suiv. Cf. Braitmaier, p. 176-7. Servaes, p. 76-9. — (8) K. D. I, p. 75-6. — (9) Ibid., p. 69. Cf. R. C. I. 3, p. 30-1. — (10) K. D. I., p. 85, 399. Cf. p. 75-6.

la raison et c'est peu de chose que d'avoir satisfait la raison si le cœur n'est pas touché (1). Enfin, les « autorités de cuisine », comme disait Falconet, que Du Bos avait mises à la mode, jouent leur rôle dans Breitinger comme dans Burke et Kœnig (2). C'est Du Bos aussi qui lui a enseigné la prudence dans l'emploi de l'allégorie et du merveilleux, et le respect des convenances historiques (3). Ailleurs encore, ce sont des pages entières des *Réflexions* qu'on retrouve dans l'*Art poétique*, sur le choix des sujets et des caractères dans la comédie et la tragédie (4), ou sur les Anciens et les Modernes. « Seul, M. Du Bos, dit-il, a été au fond de la question (5). » On comprend qu'il l'ait appelé l' « intelligent Du Bos » ; et, quand on ajoute à ces emprunts si considérables toute une série de jugements et d'observations sur les genres, les œuvres, les sujets, le style (6) ; quand on s'aperçoit que Breitinger, lorsqu'il examine un poème, celui de Kœnig par exemple, se borne à y vérifier l'application des préceptes de Du Bos, on se rend compte que pour les Zurichois de 1730, les *Réflexions critiques* ont été exactement ce qu'était, pour Gottsched et ses disciples, l'*Art Poétique* de Boileau. Dans la *Poétique* de Breitinger Du Bos a fourni, et le fond, et les détails.

Pour les Allemands de 1740, les *Réflexions* sont un ouvrage classique. En 1738, Frédéric de Prusse l'avait lu (7). En 1745, les *Bremer Beiträge* en traduisaient un fragment considérable (8). La polémique soutenue de 1730 à 1740 par les Zurichois, d'une part avec Gottsched représentant l'ancienne école, de l'autre

(1) Ibid., p. 469. Cf. p. 5-6. 125. P. 86, Breitinger répète la phrase de Du Bos : « Les hommes aiment mieux ce qui les émeut que ce qui les instruit, et l'ennui leur est plus à charge que l'ignorance. »

(2) *Gleichnisse*, p. 162. — (3) K. D. I, p. 147-8. 340. Le merveilleux chrétien. p. 158. — (4) K. D. I., p. 116. 480. Cite Du Bos I. 30.

(5) Ibid., p. 496. Cf. p. 275-6, 498, où il reproduit Du Bos II. 37, p. 572-579. *Gleichnisse*, p. 327. 366.

(6) La différence des moyens d'expression de la peinture et de la poésie, K. D. I. p. 14-16. La supériorité du théâtre, qui réalise la perfection possible des arts d'imitation, ibid,, p. 469-470. Le peu d'importance des fautes commises contre les règles, K. D. II. p. 434, La supériorité de la poésie du style sur la régularité du dessin, ibid. p. 26. 405. 320 (cite l'éloge de Quintilien dans Du Bos). La remarque sur Malebranche, ibid. p. 415. Les sentiments touchants, avec citations de *Cinna* et d'*Horace*, ibid. p. 417 (R. C. I. 33, p. 291-2). L'expression poétique, qui « fait voir » les choses, ibid. p. 405. L'épopée, K. D. I. p. 90-91. Les tableaux de genre et les natures mortes, ibid. p. 85. L'églogue, ibid. p. 91 et II, p. 420. M. Servaes a donné en appendice quelques-uns de ces passages (p. 176-8).

(7) Lettre à Voltaire, 17 juin 1738. T. 34, p. 497. Lettre à Du Bos, 1740. *Corr.*

(8) *Bibliogr.* N° IX 14.

avec Calepio, disciple comme eux de Du Bos, est la première des grandes discussions provoquées en Allemagne par les *Réflexions critiques*. La seconde sera celle de Lessing et de Mendelssohn, de 1755 à 1760, sur la nature de la tragédie. Entre ces deux dates se placent d'autres esthéticiens, sur lesquels l'influence de la critique française, moins frappante, est cependant très réelle. Le plus indépendant de tous est Baumgarten, le fondateur de l'esthétique allemande. C'est lui qui a trouvé le nom dont on s'est servi après lui pour cette « science de l'art » dont il a su faire, en effet, une science originale. Son *Aestheticon* de 1750, succédant à ses *Meditationes* de 1735, ont dépassé évidemment de beaucoup la portée philosophique des *Réflexions critiques*. Reprenant la théorie célèbre des « sensations confuses » de Leibniz, il a donné de la poésie sa définition célèbre : *oratio sensitiva perfecta*. Il détachait le domaine de l'imagination et de la fantaisie de celui de la raison, en même temps qu'il cherchait à rapprocher les notions du beau et du vrai. Il a réalisé ce que Du Bos avait espéré, ce que les Suisses avaient ébauché : une théorie de l'art fondée non sur l'arbitraire, mais sur la nature de l'homme et des choses. Mais précisément, dans cette importance nouvelle donnée au sentiment — comme dans le parallèle de la poésie et de la peinture — on s'accorde à reconnaître une suggestion venue de Du Bos ou du moins du mouvement d'idées qu'il avait provoqué en Allemagne [1].

Dans ses *Observations sur le théâtre danois*, de 1747, J.-E. Schlegel donne une bibliographie de l'art dramatique où nous trouvons d'Aubignac, Riccoboni, Brumoy, et pas Du Bos [2]. Dans la préface qu'il a ajoutée postérieurement à son traité sur l'*Imitation* de 1741, il nomme Breitinger comme ayant fourni à Batteux la théorie de l'imitation artistique [3]. Et, si invraisemblable que cela puisse paraître, il semble bien qu'il n'ait connu Du Bos que par l'intermédiaire des Suisses [4]. Ceux-ci, en effet, suffisaient à lui fournir la série des remarques et des théories où nous reconnaissons immédiatement l'auteur des *Réflexions* [5].

(1) Cf. Stein, 336, 340. Meyer, p. 31, 41. Schenker, p. 106. Brailmaier, t. II, p. 6.

(2) *Œuvres*, t. III, p. 262. — (3) Ibid., p. 97. — (4) Cf. Braitmaier, t. I, p. 289.

(5) Le but de l'art ramené au seul plaisir (p. 135). L'autorité des jugements du

Avec J.-A. Schlegel, son frère, nous entrons dans la période où l'influence de Batteux se superposera à celle de Du Bos. Comme Batteux lui même doit beaucoup à Du Bos, on conçoit qu'il soit difficile de distinguer dans les commentaires allemands des *Beaux-Arts réduits,* la part d'influence qui revient à chacun des deux écrivains français. Batteux a fait autorité auprès de toute une école allemande. Il a été traduit par J.-A. Schlegel (1) et par Ramler (2). Quoiqu'il ait attribué, à l'exemple de Du Bos, un rôle important au sentiment et à l'impression, il n'en a pas moins fourni des armes aux partisans attardés du classicisme de Boileau et en particulier à Gottsched (3).

public (p. 142-4). Le plaisir de la tragédie expliqué par l'atténuation des passions réelles (p. 154). Le rôle de la passion au théâtre (p. 266-7), et le choix des personnages conforme aux caractères et aux mœurs des âges et des nations (p. 285-6).

(1) *Einschränkung der Schönen Künste,* 1751.

(2) *Einleitung in die Schönen Wissenschaften,* 1757. Nous renvoyons pour l'étude de Batteux en Allemagne à l'excellent travail de M. Schenker, et à celui de M. von Danckelmann sur la *Vie et l'esthétique de Batteux.*

(3) *Auszug aus des Herrn Batteux...* 1754. Schenker, p. 66 suiv.

CHAPITRE V

LESSING ET L'ESTHÉTIQUE ALLEMANDE

I. — Mendelssohn et Lessing

L'école de Berlin représente l'époque la plus brillante de la culture littéraire allemande au XVIII[e] siècle. C'est alors aussi que la théorie de Du Bos pour la première fois a été exactement comprise et mise en œuvre par des hommes intelligents qui en ont éclairci les obscurités et déduit les conséquences [1].

Moïse Mendelssohn a été disciple de Leibniz, de Baumgarten et de Du Bos. C'était un esprit juste et surtout éminemment assimilateur. Ainsi s'explique la richesse et en même temps la complexité de sa doctrine esthétique. En 1755, dans ses *Pensées sur l'harmonie de la beauté intérieure et extérieure*, il s'est expliqué sur la définition du goût ; tout en maintenant, comme Kœnig, la distinction du bon et du mauvais goût, il croit à l'impression immédiate : ce qui plaît mérite de plaire [2]. De la même année datent ses *Lettres sur les sensations*, le premier de ses grands ouvrages esthétiques, dont on a dit en Allemagne qu'elles étaient une addition aux *Réflexions critiques* [3]. Il explique le plaisir de l'art par les perceptions obscures [4], par le sentiment de l'unité dans la variété [5], et la manifestation sensible de la perfection. Mais, nettement sensualiste en ceci, il cherche le siège de la jouissance esthétique, comme celui des plaisirs de la table et de l'amour, dans le corps même, dans une tension ou une vibration harmonique des nerfs et des sens qui rend plus libre et plus vivant le jeu des organes et active les fonctions de la vie [6]. Mais alors il se heurte à une difficulté. Comment ramener au sentiment de la perfection, comment

(1) Cf. Braitmaier, t. II, p. 73. — (2) T. IV, I, p. 49. — (3) *Bibl. des Schönen Wiss*, t. VIII, p. 16. — (4) Lettre III, t. I, p. 111-5. — (5) L. V, p. 122-3. — (6) L. VII, p. 137. X, p. 145-6.

expliquer le « plaisir pur » causé par la représentation des actions douloureuses ou tragiques ? (1). Mendelssohn discute l'opinion de Du Bos. Il rappelle toute la série de ses exemples — les combats de gladiateurs, les batailles de coqs, les supplices des criminels, les tours périlleux des voltigeurs. — et il croit devoir donner de chacun une explication différente. Il nie que pour un homme cultivé un spectacle sanglant puisse être un plaisir. Le plaisir du peuple aux exécutions, comme le nôtre au spectacle, provient de la pitié. Les Romains, chez lesquels le sens moral était émoussé par l'habitude, admiraient l'habileté de leurs gladiateurs. De même, devant les tours de l'acrobate qui risque sa vie, nous éprouvons une admiration étonnée (2). A cela s'ajoute — au théâtre — la persuasion où nous sommes que nous n'avons affaire qu'à une imitation (3). On voit la complication de cette théorie, dont le principal tort est d'établir, entre des faits évidemment connexes et dont Du Bos avait reconnu l'origine commune, des distinctions arbitraires et impossibles à maintenir dans la pratique. Aussi n'en est-il pas resté là. Dans sa *Rhapsodie* (1761), qui est le supplément des *Lettres sur les sensations*, comme déjà dans les *Principes des beaux-arts* (1757), instruit par sa correspondance avec Lessing, il se rapproche sensiblement de Du Bos. Il déclare qu'il l'a critiqué à tort, et reconnaît qu'il a vu juste en disant que l'âme désire avant tout l'agitation et la recherche même dans les émotions douloureuses (4). Le rôle de l'art est bien d'atténuer la douleur et d'en rendre la représentation agréable (5). Ainsi il adopte la théorie de Du Bos — pas complètement toutefois. Reprenant les fameux vers de Lucrèce, il y fait rentrer le « retour agréable » sur nous-mêmes. De même il voit un élément essentiel de l'art dans l'imitation poussée jusqu'à l'illusion — une illusion qui dure aussi longtemps que l'imitation est agréable. Aussitôt que le plaisir va faire place à la douleur, nous nous souvenons que nous sommes en présence d'une imitation, et nous admirons alors le talent de l'imitateur (6). Ainsi, à peu près comme Bodmer, Mendelssohn distingue dans

(1) L. VI, p. 130. — (2) P. 170-173. — (3) P. 175. Cf. t. IV, 2, p. 11. — (4) *Rhapsodie* (t. I), p. 243. — (5) P. 144. *Hauptgrundsätze* (t. I), p. 285.

(6) *Rhapsodie*, p. 144-5. *Hauptgrundsätze*, p. 286. Cf. *De l'Illusion*, t. IV. I, p. 44-5, et t. IV. 2, p. 11, sur l'imitation du hideux. Cité par Lessing, *Laocoon*, XXIV, p. 188-9.

le plaisir de la tragédie une alternance de sensations diverses, une illusion sans cesse dissipée et sans cesse renaissante.

M. Braitmaier s'étonne de ce que Mendelssohn ait pu adopter le principe de Du Bos et de Lessing sans arriver à en saisir l'étendue et les conséquences nécessaires (1). S'il est vrai, dit-il, que l'émotion tragique consiste dans une intensité plus grande donnée au sentiment de notre existence, il suffisait d'étendre cette idée au plaisir de l'art lui-même. Nous répondrions que si Du Bos a fourni en effet, à Mendelssohn comme à Bodmer, la théorie de l'émotion, il est responsable aussi de la confusion qui en a restreint la portée.

Dans les ouvrages postérieurs de Mendelssohn, l'influence de Du Bos se précise par le détail : nous y retrouvons cette série connue de réflexions et de remarques qui permettent de suivre Du Bos à la trace dans tous les pays, à travers les deux premiers tiers du XVIIIe siècle (2).

Dans ses dernières lettres à Lessing, Mendelssohn s'est rallié entièrement au point de vue de son correspondant, qui était aussi celui de Du Bos (3). Il a maintenu cependant que la constatation d'une ressemblance entre l'imitation et l'original, et l'admiration pour l'habileté de l'artiste, contribuaient pour une part au plaisir de l'art. Dans cette discussion, du reste, l'avantage n'était point toujours à Lessing. Mendelssohn n'aimait point les formules tranchantes et exclusives de son ami ; esprit prudent et nuancé, il découvrait les exceptions et les cas douteux qui rejoignaient et confondaient les catégories que Lessing avait rigoureusement délimitées. Et Lessing a dû reconnaître plus d'une fois la justesse de ses observations (4).

Mais dans cette correspondance célèbre, la première place appartient évidemment à l'auteur du *Laocoon*. A la distance où nous sommes, et dans la mesure où un étranger peut en juger,

(1) T. II, p. 200-4.

(2) La vanité des règles opposées au sentiment intérieur, *Etude sur Johanna Gray*, t. IV, 1, p. 485. Cf. t. IV, 2, p. 17. La différence des arts et de leurs moyens, et la supériorité de la peinture sur la poésie descriptive, *Essai sur Pope*, t. IV, 1, p. 396, *Hauptgrundsätze*, p. 293-6, avec le danger des allégories subtiles. L'inscription, indiquée comme moyen de faire comprendre la pensée d'un tableau : « Et in Arcadia ego », *Hauptgrundsätze*, p. 303. L'opinion de Du Bos et de Sulzer sur le génie, t. IV, 1, p. 46.

(3) *Œuvres* de Lessing, t. XIII, p. 45 (janvier 1767) ; p. 159 (nov. 1768).

(4) A propos du *Laocoon*, les droits de la peinture sur le transitoire. (XXIV, XXV).

Lessing apparaît comme le Voltaire de la critique littéraire allemande. Il est lui aussi l'un de ces écrivains auxquels le don du style et de la clarté permet d'être toujours originaux. Il possède comme Voltaire cette faculté de définir et de formuler qui, au prix de simplifications parfois arbitraires, donne à l'idée sa forme précise et la met à la place où elle restera. Sa gloire est faite de ses idées personnelles et de toutes celles d'autrui. Dans le domaine qui nous occupe, l'assimilation est chez lui d'un intérêt exceptionnel, parce que son érudition cosmopolite lui permettait de réunir et de condenser les théories esthétiques de toutes les nations. Il est certain que la substance de Du Bos a passé dans l'œuvre de Lessing comme dans celle de Voltaire (1).

Il n'est pas exact que Lessing n'ait jamais cité Du Bos, et ceux qui l'ont cru avaient borné leur recherche au *Laocoon* (2). Du Bos est nommé dans la *Dramaturgie* et dans la correspondance ; bien plus, Lessing a traduit et publié dans sa *Bibliothèque théâtrale* tout le troisième tome des *Réflexions critiques*, avec une préface très élogieuse (3). Les emprunts qu'il lui a faits sont loin de ne porter, comme le croyait M. Crouslé, que sur des questions de détail, et plus d'une fois Du Bos eût pu accuser Lessing du péché si littéraire d'ingratitude.

C'était en 1753, ou 1754 au plus tard, que Lessing jugeait le troisième tome de Du Bos assez important pour le traduire (4), c'est-à-dire au moment de ses débuts dans le journalisme littéraire et avant la publication d'aucune de ses grandes œuvres. Il annonçait quelque chose de plus sur cet auteur (5), peut-être une traduction complète à laquelle il aura renoncé en apprenant que Funcke en préparait une autre. La *Dissertation sur la pantomime des Anciens*, de 1755 aussi (6), est donc inspirée par

(1) Cf. Guhrauer, t. I, p. 238, 293. II, p. 15-16 Blümner, p. 44. Schenker, p. 137. L'introduction de Blümner au *Laocoon* est la meilleure étude des sources cosmopolites de la doctrine de Lessing.

(2) C'est le cas de M. Crouslé (p. 441) et de M. Péteut (p. 31). Leysahl, dans son *Du Bos et Lessing*, a comparé quelques passages des deux écrivains. Nous ne comprenons pas le sens du rapprochement qu'il donne, p. 11-12. De plus, il isole complètement le *Laocoon* et n'a fait aucun rapprochement, ni avec les écrivains contemporains, ni avec les autres ouvrages de Lessing. Grosse a répondu à Leysahl en cherchant à réduire la part de Du Bos dans l'œuvre de Lessing.

(3) La préface seule est dans l'édition Lachmann ; la traduction est dans l'édition Hempel, t. XI, p. 521 suiv. V. *Bibliogr.* de Du Bos N° IX [15].

(4) D'après la 5e édition de 1746. *Préface*. – (5) *Theatr. Bibl.* de 1755, p. 307-8.
(6) T. XI, p. 8-15.

Du Bos, et c'est chez lui que Lessing a puisé une bonne partie de son érudition antique. Une anecdote d'une lettre à Mendelssohn suffirait à le prouver (1). C'est aussi une réminiscence de Du Bos, et non de Montesquieu, que nous trouvons dans la phrase de 1753 qui affirme si énergiquement « que ce qu'on appelle les causes morales n'est qu'une conséquence des causes physiques (2) ». Là aussi, nous lisons que toute étude du caractère des diverses nations doit être fondée sur l'expérience.

Ensuite se place la correspondance avec Mendelssohn sur la définition du drame ; question, pour laquelle Lessing a bataillé toute sa vie, et qui a tenu certainement plus de place dans ses préoccupations que celle de la limite des genres, dont il a fait le sujet du *Laocoon*. Cette guerre de formules, dirigée surtout contre le théâtre classique français, a été pourtant inspirée par la critique française. Tout l'effort de la polémique de Lessing et de Mendelssohn portait sur la conciliation de Du Bos et d'Aristote. Et Lessing était celui des deux qui se tenait le plus près des formules de Du Bos. Il ne l'avouait pas volontiers du reste. Nicolaï avait donné une dissertation sur la tragédie, où il soutenait que le but de ce spectacle était non de corriger les mœurs, mais d'exciter les passions (3). Pour cela il avait répété et traduit mot pour mot les explications de Du Bos sur l'ennui et l'attrait des sensations qui nous y arrachent (4). Pas plus que Du Bos du reste, il ne contestait qu'un effet moral fût néanmoins produit : la « purgation » des vices de l'âme (5). Dans la lettre critique que Lessing lui envoya à ce sujet, se place une phrase assez dédaigneuse à l'égard des *Réflexions*. « Les idées de Du Bos resteront vides tant qu'elles n'auront pas été énoncées plus philosophiquement (6). » Il les avait donc reconnues dans Nicolaï. Et, comme le remarque M. Braitmaier (7), la supériorité de Lessing vient de ce qu'il a compris la nouveauté et la portée de la théorie dramatique de Du Bos. Il expliqua à Mendelssohn que le plaisir du théâtre vient de l'émotion même. « Toutes les émotions, même celles qui sont désagréables, sont agréa-

(1) T. XII, p. 193 (8 août 1757). R. C. III, 16, p. 293-4. — (2) T. III, p. 380. (*Berlinische Zeitung*. 2 janvier 1753). — (3) *Bibl. der Schönen Wiss.*, I. I. p. 18 19. — (4) P. 20-21. Du Bos, I, 3, p. 25 suiv. — (5) P. 21-29.

(6) *Œuvres* de Lessing, T. XII, p. 78 (2 avril 1757). Nicolaï répond (t. XIII, p 65) qu'il n'a pas adopté absolument la pensée de Du Bos.

(7) T. II, p. 201. 267-8.

bles pourtant en tant qu'émotions (1). » C'ést la formule de la doctrine de Du Bos, excluant, ou au moins reléguant au rang de sentiment très secondaire, l'admiration pour le talent de l'artiste et la constatation raisonnée d'une ressemblance de l'imitation avec l'original. Mais Lessing l'emporte par la netteté. On trouve dans Du Bos, à bien des reprises, l'idée de la « sympathie » éveillée dans l'âme par l'imitation des passions. Mais on n'y trouverait pas la comparaison si frappante que Lessing, du reste, peut avoir empruntée à Diderot (2) : deux cordes de violon qui vibrent à l'unisson quand même une seule a été touchée par l'archet. L'une des cordes a senti le froissement douloureux de l'archet, l'autre n'a éprouvé que la jouissance de la vibration : voilà le héros et le spectateur de l'action tragique (3), et voilà la théorie du « plaisir pur ». Et Lessing complète la pensée de Du Bos en faisant résider le plaisir de cette émotion — et celui de l'art — dans le sentiment, rendu plus conscient et plus fort, de notre réalité (4).

Ces idées tiennent moins de place dans la *Dramaturgie*, de 1769, qui est consacrée surtout à la polémique contre Corneille et son ressort tragique de l' « admiration ». Lessing constate que le rôle des personnages méchants, dans Corneille, n'est pas du tout celui que demande Du Bos (5), et ce passage, le seul où il le cite, prouve du moins combien cette autorité était présente à sa mémoire.

L'influence de Du Bos est beaucoup plus sensible dans le *Laocoon*. L'année même de sa publication, Scheffner écrivait à Herder : « Il n'a pas cité Du Bos et Webb, quoi qu'il les ait fortement utilisés et qu'il leur doive ses plus fines remarques (6). » M. Blümner et M. Grosse pensent que Scheffner a exagéré. Ils font remarquer que les idées de Lessing où l'on retrouve Du Bos étaient très répandues alors (7). Sans doute; cependant Du Bos ne s'était pas borné à les indiquer comme d'autres et d'après d'autres. C'est par lui qu'elles étaient connues; c'était

(1) T. XII, p. 70. Cette lettre du 2 février 1757 est la plus importante de cette correspondance, qu'elle clôt, et qui a duré de déc. 1755 à déc. 1756 (p. 31-70). Elle répond à la lettre de Mendelssohn de janvier 57 (?), t. XIII, p. 44-6. Ibid., p. 34-50. les principales lettres de Mendelssohn et de Nicolaï.

(2) Note sur le *Mérite et la vertu* de Shaftesbury, t. I, p. 75. — (3) T. XII, p. 71-2. — (4) P. 70. V. Guhrauer et Danzel, *Lessing*, p. 357-8. — (5) T. II, p. 59.

(6) 1766. Cité par Blümner, *Laocoon*, p. 29, d'après E. G. Herder, *Vie de J. G. Herder*, I, 2, p. 163.

(7) Blümner, p. 53. Grosse, p. 10-11 et passim.

dans son livre qu'après tous les Français, des étrangers tels que Spence, Webb, Burke, Algarotti, les Zurichois, Schlegel, Mendelssohn, Hagedorn, étaient allés les chercher. Lessing cite dans Hagedorn la distinction de la composition poétique et de la composition pittoresque ; mais c'est dans Du Bos et sans y rien changer que Hagedorn l'avait prise (1). Pour prouver que la peinture, ne pouvant fixer qu'un instant de l'action, doit choisir le plus fécond, celui qui fera le mieux comprendre l'instant qui précède et celui qui suit (2), il a choisi la *Médée* de Timomaque, prise, non à l'instant où elle tue ses enfants « mais quelques moments avant, lorsque l'amour maternel lutte encore contre la jalousie (3) » ; et l'*Iphigénie* de Timanthe lui a servi à marquer la limite que l'art sait imposer à l'expression de la douleur (4). Ces exemples classiques, nous les avons trouvés dans Webb, dans Algarotti, comme dans l'abbé Le Blanc et dans Voltaire ; ils sont même plus anciens que Du Bos ( ). Mais c'est lui qui les a mis à la mode et en a indiqué la signification esthétique (6). Ailleurs, Lessing discute l'imitation des objets laids ou insignifiants, et conclut que devant une nature morte ou un intérieur de boutique, nous en sommes réduits « au froid plaisir qui naît de la ressemblance, de la réflexion sur l'habileté de l'exécution (7), que nous admirons l'art de l'imitateur mais que nous regrettons le mauvais emploi qui a été fait de l'art (8) ». On reconnaît suffisamment la réflexion de Du Bos sur le même sujet (9), et si nous l'avons trouvée partout, c'est que tout le monde l'a prise chez Du Bos. Ailleurs, Mendelssohn est cité parce qu'il a dit : « Le sentiment du dégoût est toujours naturel, jamais artificiel ». Mais Du Bos déjà avait exclu le dégoût du domaine de l'imitation artistique : « L'imitation d'un objet hideux fait... une impression qui approche trop de celle que l'objet même aurait faite (10) ».

Le mérite de Lessing reste d'avoir, dans des formules célèbres, limité les domaines de la peinture et de la poésie, l'une représentant la coexistence des objets dans l'espace, l'autre leur

(1) *Laocoon*, XI, p. 105. — (2) *Laocoon*, XVI, p. 127. III, p. 23-4. — (3) III, p. 26. — (4) II, p. 18-9. — (5) Castelvetro, *Opere varie*, p. 102. Dolce, p. 161.

(6) R. C. I, 38, p. 393-4. Il avait ajouté le *Rotateur* de Florence et le *Gladiateur expirant*. Cf. Leysath, p. 12-13.

(7) II, p. 12. — (8) XXIV, p. 159. — (9) R. C. I, 6, p. 53. — (10) I, 4, p. 36.

succession dans le temps [1]. Il a insisté surtout sur ces différences, et son livre est écrit pour cela, tandis que celui de Du Bos paraît avoir pour objet les rapprochements. Mais nous savons que Du Bos est beaucoup plus près de la vérité que son épigraphe ne pourrait le faire croire, et d'autre part il n'est pas exact que Lessing ait entièrement rompu avec l'ancienne doctrine de l'imitation. « Il combat les Français en détail mais leur laisse les définitions générales de l'art. L'imitation pour lui est encore le but [2]. » « Le poète doit toujours peindre, dit Lessing, et nous faire éprouver les impressions sensibles des objets eux-mêmes [3]. » Ainsi la distance de Lessing à Du Bos se réduit sensiblement, et consiste surtout dans la supériorité, grande il est vrai, du style et de l'ordre dans les idées. Du Bos a des passages très significatifs, qu'on met en parallèle avec Lessing. « Un tableau ne représente qu'un instant d'une action... Les parties d'un tableau sont toujours placées l'une à côté de l'autre... Nous ne voyons que successivement un poème dramatique ou un poème épique [4]. » Mais ils sont dispersés dans tout l'ouvrage, et le chapitre où on les attendait, celui qui est intitulé: « Qu'il est des sujets spécialement propres pour la poésie... » ne contient pas de formules aussi nettes. Du Bos n'a pas insisté sur cette distinction, dont il croyait le principe connu. Lessing s'est aperçu que tout en la répétant on en méconnaissait la portée. Il n'en est pas moins à noter que Sulzer, quoique écrivant après Lessing, attribue à Du Bos l'honneur d'avoir établi la différence des sujets propres à la poésie et à la peinture [5].

Une autre distinction entre les deux arts, mise à la mode par Du Bos et qu'on retrouve chez Lessing, se fonde sur les signes employés, naturels pour la peinture, arbitraires pour la poésie [6]. Du Bos s'en est autorisé pour donner l'avantage à la peinture. Cependant il n'a pas ignoré les compensations que trouve la poésie. « Un poète peut nous dire beaucoup de choses qu'un peintre ne saurait nous faire entendre... Quoiqu'il soit

(1) XVI, p. 126-7. Cf. ci-dessus p. 218 suiv. — (2) Schenker, p. 137-9.
(3) XVII, p. 136. Cf. Projets du *Laocoön*, éd. Blümner, p. 359. « La poésie et la peinture ont en commun toutes les règles qui dérivent de l'imitation. »
(4) I, 26, p. 232. I, 32, p. 287. Cf. I, 13, p. 87. Grosse (p. 8) se trompe en disant que Du Bos n'a pas soupçonné le « moment fécond » de Lessing.
(5) *Allgemeine theorie*, t. IV, p. 610. — (6) Lessing, fragments du *Laocoon*. Ed. Blümner, p. 396-7.

des caractères qu'un peintre ne puisse exprimer... il n'en est pas qu'un poète ne puisse copier (1). » Aussi les règles que les deux écrivains déduisent de ce principe, pour le choix des sujets, sont-elles identiques (2). Deux passages ont été mis en parallèle déjà par les critiques.

« Un poète, dit Du Bos, peut employer plusieurs traits pour exprimer la passion ou le sentiment... Si quelques-uns... avortent, s'ils ne frappent point précisément à son but, s'ils ne rendent pas exactement toute l'idée qu'il veut exprimer, d'autres traits plus heureux peuvent venir au secours des premiers. Joints ensemble, ils feront ce qu'un seul n'aurait pu faire (3). ».

Et Lessing :

« Chacune de ces modifications (du drame) qui coûterait à l'artiste un morceau distinct et complet, ne coûte au poète qu'un seul trait, et quand même ce trait, en lui-même, eût pu choquer l'imagination de l'auditeur, il a été si bien préparé par ce qui précède, ou bien il est si adouci, si amélioré par ce qui suit... qu'il produit dans l'ensemble le meilleur effet du monde (4). »

Ne pouvant « préparer » ses sujets, le peintre ne saurait atteindre, dit Du Bos, « au sublime que les choses qui ont précédé la situation présente jettent quelquefois dans un sentiment ordinaire (5) ». Donc il doit choisir des sujets déjà connus, et cette idée, si essentielle dans Lessing, revient à plusieurs reprises dans les *Réflexions*. Le peintre ne peut que faire « reconnaître » ses personnages (6). Les poètes, eux aussi, du reste, ont avantage à choisir des sujets connus : et la même citation d'Horace vient, chez Lessing comme chez Du Bos, à l'appui de cette observation (7). Enfin, il est des choses que le poète présente plus facilement à l'esprit. Ce n'est pas toujours un avantage que de faire voir les objets au lieu de les suggérer à l'esprit, et là où le poète est libre de s'affranchir des lois

(1) I, 13, p. 84-5. 94. Cf Leysahl, p. 19-20.

(2) Lessing : « Le peintre aime à traiter des sujets où l'action ramasse une foule de beaux corps placés dans de belles postures ». (*Laocoon*, XVI, p. 128). Du Bos : « Il est facile de conclure que la peinture se plaît à traiter des sujets où elle puisse introduire un grand nombre de personnages intéressés à l'action ». (R. C. I, 13, p. 102-3). Dans la suite inachevée du *Laocoon*, Lessing a établi que le domaine commun de la poésie et de la peinture était l'action collective. Ed. Blümner, p. 402. 444-5. Cf. Introd., p. 111-114.

(3) I. 13, p. 92. — (4) *Laocoon*, IV, p. 28-9. Cf. Leysahl, p. 16. Péteut, p. 92. — (5) I. 13, p. 87. — (6) I. 13, p. 109, p. 88-9. *Laocoon* XI, p. 105-6. — (7) *Laocoon*, p. 105. R. C. I, 13, p. 112.

physiques, le peintre risque de tomber dans le monstrueux. Impossible, dit Lessing, de nous montrer dans un tableau Mars couvrant sept arpents de son corps (1). Du Bos aussi avait imposé au peintre la « vraisemblance mécanique » qui consiste « à ne point s'éloigner sensiblement de la proportion naturelle des corps (2) ».

En revanche, et quoiqu'il donne à la poésie le premier rang, Lessing reconnaît d'après Du Bos son insuffisance la plus grave : l'impossibilité d'atteindre par la description à l'impression que donne la vision simultanée des choses. « Ce que l'œil aperçoit d'un seul coup, il (le poète) nous le dénombre pièce à pièce, et souvent il arrive qu'au dernier trait nous avons oublié le premier. Le rapprochement définitif de ces parties pour reconstruire le tout devient extraordinairement difficile, souvent même impossible (3). » Nous savons avec quelle insistance Du Bos avait signalé le danger de la description, qui charge la mémoire du lecteur d'un « détail ennuyeux », dont il ne se souviendra plus quand le moment sera venu de reconstituer l'ensemble (4).

Le chapitre sur l'allégorie, enfin, est celui où l'on reconnaît le plus facilement l'influence de Du Bos (5). Lessing cite ici Winckelmann, Spence et Webb ; il est singulier qu'il n'ait pas rappelé les *Réflexions*. Sur ce point, précisément, Du Bos avait été clair et catégorique. Comme Lessing, il avait fait remarquer que les Anciens avaient été beaucoup plus sobres dans l'allégorie que leurs imitateurs modernes (6) ; que l'allégorie ne pouvait être admise en peinture qu'imposée par la nécessité, lorsqu'il était impossible de faire comprendre autrement le sens d'une composition (7) ; et qu'en poésie elle devait être également d'un emploi exceptionnel (8). Le chapitre de Lessing, du reste, traite surtout des attributs, et c'est donc à tort qu'on lui réserve le mérite d'avoir exclu l'allégorie de l'art (9).

(1) XII, p. 111. — (2) I. 30, p. 267. — (3) *Laocoon*, XVII, p. 137-140.

(4) I. 13, p. 95-6. I. 9, p. 67. Cf. ci-dessus, p. 219-220. Voir encore un rapprochement significatif : Du Bos a dit avant Lessing que chez les artistes l'exécution était bien plus difficile que l'invention, tandis qu'elle ne saurait être à elle seule un mérite pour le poète. *Laocoon*, XI, p. 103. R. C. I. 11, p. 73.

(5) Blümner, *Laocoon*, p. 42-3. — (6) *Laocoon*, X, p. 98. R. C. I, 25, p. 224-5. 230..

(7) *Laocoon*, p. 27. R. C. I. 24, p. 207. Cf. Les attributs allégoriques, R. C. ibid. p. 224. Lessing, p. 98.

(8) Cf. ci-dessus, p. 294-297. — (9) Cf. Blümner *Laocoon*. p. 569. *Laocoon Studien*, I, p. 64. 82.

De ces rapprochements, il est permis que conclure que la remarque de Scheffner était juste. Lessing a eu tort de s'exprimer comme si tout le monde avant lui avait admis sans réserve le *ut pictura poesis*, alors que le plus connu des ouvrages d'esthétique, écrit en 1719 et imité depuis par de très nombreux écrivains, avait marqué les différences et les limites des deux arts.

II. — L'Allemagne après Lessing

Autour de Lessing, par contre, la critique est plus équitable, et Du Bos reste au rang où l'ont placé les Suisses. En 1760, alors qu'en France on commence à l'oublier, il est en Allemagne plus vivant que jamais. C'est l'année où, à Dresde, G. Konrad Walther publie une nouvelle édition française des *Réflexions*. C'est l'année aussi où, après les traductions partielles des *Bremer Beiträge* en 1745 et de Lessing en 1755, paraît à Copenhague la première traduction allemande complète, réimprimée à Breslau en 1768 (1). Son auteur, G. Funcke, y a joint une préface, et, en tête du troisième tome, une dissertation où il discute quelques passages du texte (2). En 1762, la *Bibliothèque des Belles Lettres* publie un article sur les *Réflexions critiques* : et c'est encore l'éternelle discussion sur le jugement esthétique, le sentiment et la raison, aussi actuelle alors qu'au temps de Kœnig et de Bodmer. Peut-être son auteur ignorait-il, du reste, tout ce qui avait été écrit sur ce sujet inépuisable. Nous ne le suivrons pas dans ces pages où il cherche à mettre Du Bos d'accord et avec ses critiques et avec lui-même en complétant la notion du sentiment par celle du « goût de comparaison (3) ». Notons seulement son éloge de Du Bos, non suspect de flatterie ou de parti pris. « L'œuvre critique de l'abbé Du Bos est l'un de ces chefs-d'œuvre de l'esprit humain qui unissent à la valeur des plus importants problèmes l'exactitude minutieuse des détails. On trouvera rarement en trois volumes

(1) *Bibliogr.* de Du Bos. Nos IX 16, IX 17.

(2) P. 16-18. (R. C. III. 8, p. 144-5). Il s'agit de la forme et de l'usage de la flûte antique. Funcke conteste une citation de Pline. Il discute surtout le passage sur les sujets qui ne peuvent être traités qu'en petit, p. ex. les grotesques (R. C. I. 14, p. 113).

(3) *Bibl. der Schönen Wiss.* t. VIII. *Bibliogr.* N° 199. Voir surtout p. 3-4, 13 14, 20.

de médiocre grosseur un aussi riche et aussi utile trésor d'observations... Il est le Quintilien de la France [1]. » C'était le mot de l'abbé Le Blanc.

En Allemagne comme en France, la critique d'art et l'archéologie utilisent Du Bos aussi bien que l'esthétique. Winckelmann, admirable comme connaisseur et archéologue, était peu philosophe, et la théorie de l'art était sa partie faible. Trop souvent, par contre, les esthéticiens de l'espèce de Du Bos ont été de médiocres connaisseurs. Aussi Winckelmann a-t-il peu de points de contact avec notre abbé. Il l'a qualifié assez durement, l'appelant « un de ces rhapsodistes qui veulent tout mettre dans leur livre [2] ». Cependant il l'avait étudié assidûment à Dresde [3] et la critique serrée à laquelle il a soumis ses chapitres sur l'art antique prouve assez avec quelle attention il l'avait lu. Il y a relevé une demi-douzaine d'erreurs de fait [4]. Winckelmann a touché à la question de la raison et du sentiment, et admis la souveraineté du sentiment naturel aiguisé par la culture [5]. Il a visiblement adopté la théorie des *Réflexions* dans le chapitre où il explique les causes physiques de la perfection de l'art chez les Grecs [6]. Quant à ses chapitres sur l'allégorie, la critique lui a reproché de ne pas s'y être inspiré davantage des sages réflexions de Du Bos [7]. Il en a pourtant tenu compte jusqu'à un certain point puisqu'il a distingué les allégories anciennes et les nouvelles [8], et qu'il a prévu qu'une allégorie trop compliquée deviendrait une algèbre ou des hiéroglyphes [9]. Mais il voyait dans ce procédé le seul moyen qu'eût le peintre d'exprimer la pensée humaine et de devenir poète — toujours le *ut pictura poesis* ; — et, en fait d'allégories « simples », il propose « la Critique », « l'Amour propre accompagné d'ignorance », et « l'Égalité d'esprit »,

(1) P. 1-2. — (2) Lettre de 1757 à Menzel Strosch. *Œuvres*, t. X, p. 213. — (3) Cf. Justi, t. I. p. 300-301.

(4) *Histoire de l'art*, préface p. XIV, le groupe faussement nommé celui du jeune Papirius et qui représente Phèdre et Hippolyte. (R. C. I. 38, p. 398-9). T. II, p. 119, le tableau de Coriolan que Du Bos croit perdu et qui est encore sur la voûte des bains de Titus. (R. C. ibid., p. 377). Ed. de 1766, t. II, p. 89, une mosaïque du palais Farnèse, inconnue selon Winckelmann (R. C. ibid., p. 375). T. II, p. 343, Pline n'a parlé ni de l'Hercule Farnèse ni de Glycon. (R. C. ibid., p. 386).

(5) *Abhandlung von der Fähigkeit der Empfindung des Schönen. Œuvres*. t. Ier, p. 239. 242.

(6) *Hist. de l'art*, t. Ier, p. 57. 316. 351-2. Cf. Justi, t. Ier, p. 391-2. — (7) Cf. Justi, t. Ier, p. 403. II, p. 268-9. — (8) *Versuch einer Allegorie*, t. IX, p. 20-21. Cf. Du Bos ci-dessus, p. 295. — (9) *Sendschreib über die Gedanken*, t. Ier. p. 78.

qu'on représenterait par une figure portant à la main les deux masques, le comique et le tragique (1).

Hagedorn, l'auteur des *Réflexions sur la peinture* de 1762, cite Du Bos comme « l'un des plus profonds des esthéticiens français (2) ». Les emprunts qu'il lui a faits ne sortent pas de la série habituelle. Mais ils sont avoués presque tous, et ainsi Hagedorn fournit la preuve de ce que nous avancions à propos de Lessing : c'est bien Du Bos qui est la source commune où ont puisé tous ces esthéticiens anglais, allemands et italiens dont les jugements, les comparaisons, les exemples favoris se ressemblent si singulièrement d'un pays à un autre (3).

La preuve en est aussi dans la *Théorie générale des beaux-arts* de Sulzer. En 1763 déjà, dans ses *Recherches sur le sentiment du plaisir*, Sulzer s'était approché beaucoup de Du Bos (4). Il avait répété son explication du plaisir des spectacles, en l'attribuant à « l'espèce de peine et de malaise qui naît de cet état d'inaction de l'âme qu'on nomme l'ennui (5) ». Sa *Théorie générale des arts* de 1771, où ont été incorporés les articles faits pour l'Encyclopédie de Diderot, est une seconde Encyclopédie des arts et des lettres, où l'on retrouve, comme dans l'autre, la substance des *Réflexions critiques*. Plus scrupuleux du reste que Jaucourt, Sulzer a avoué en général les emprunts qu'il avait faits à « l'excellent ouvrage, bien connu » de l'abbé Du Bos, « le premier écrivain qui ait fondé l'esthétique sur un principe général (6) ». Il a adopté son principe d'une sensation artistique distincte de la raison et de la logique (7), et déduit à sa suite les conséquences de la supériorité du sentiment sur la connaissance spéculative et du public sur les connaisseurs (8). Il le cite encore à propos

(1) *Gedanken über die Nachahmung der Grieschichen Werke*, t. Ier, p. 50. *Versuch einer Allegorie*, chap. XI (traduit dans l'edition de Janson).

(2) T. I, p. 468.

(3) T. I, p. 468. 495, Du Bos cité sur l'allégorie ; p. 202, sur un tableau de Lebrun ; t. II, p. 753, sur la corruption du goût chez les gens du métier ; p. 754, sur l'expression et la poésie du style. V. encore t. I, p. 108, le laid dans l'art ; p. 44, le goût et les règles ; t. II, p. 605, l'*Iphigénie* de Timanthe. T. I., p. 189, mention de la trad. de Funcke.

(4) Cf. Basch, p. XXI. — (5) P. 55. Cf. *Mémoires* de 1751, p. 74. 234-5, et de 1752, p. 381. — (6) T. I, p. 35, p. 71. IV, p. 610.

(7) Art. *Empfindung*, t. II, p. 44. *Aesthetik*, t. I, p. 35-7. *Leidenschaften*, t. III, p. 185 suiv. *Rührend*, t. IV, p. 110 (textuel, Du Bos non cité).

(8) Art. *Geschmack*, t. II, p. 297 suiv. 304. *Regeln*, t. IV, p. 66-8. *Kenner*, t. III, p. 9. *Kunstrichter*, t. III, p. 91.

de la poésie du style (1), et des différences des arts (2). Mais ici encore, il faut compléter : Mendelssohn savait que Sulzer n'avait pas d'autre théorie du génie que celle de Du Bos (3). Du reste, l'éditeur de 1786 a réparé ces oublis et donné à Du Bos une place importante dans ses abondantes et consciencieuses bibliographies (4).

Cependant, en Allemagne comme en France, après 1760, l'histoire de Du Bos devient difficile à suivre. Mengs ne l'avait pas nommé, quoiqu'il ait utilisé la théorie du goût physique, sur laquelle le chevalier d'Azara, dans ses *Observations*, attira son attention (5); et Klopstock non plus, quoique les plus anciennes de ses œuvres critiques, publiées entre 1740 et 1750, aient été contemporaines de la première popularité de Du Bos. On s'en était aperçu du reste, à ses définitions de la poésie et du sentiment du beau (6). Et jusque dans ses dernières œuvres, les inévitables réminiscences de Du Bos se présentent sous sa plume (7).

Herder, dont la recension du commentaire de Batteux par Schlegel a porté un coup si sensible à la doctrine de l'imitation (8), a oublié aussi le nom de l'abbé Du Bos. Dans ses *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, où il expose la théorie du climat et pose les bases d'une histoire physique et géographique de l'homme — d'une anthropogéographie, — il rappelle les noms de Montesquieu, de Bodin et d'autres, et passe sous silence celui de Du Bos (9). Certaines de ses hypothèses, pourtant, prouvent l'influence des *Réflexions*. La théorie qu'il expose comme la plus raisonnable, celle de l'air, des miasmes et des émanations, n'est pas dans Montesquieu, mais dans du Bos. « Nous vivons, dit Herder, de l'air que nous respirons (10)... »

(1) *Poetische Sprache*, t. III, p. 591. *Gedicht*, t. II, p. 254. — (2) *Wahl*, t. IV, p. 610.

(3) Mendelssohn, t. IV. 1, p. 46-7. Braitmaier, t. II, p. 63. Péteut, p. 87. Sulzer *Sur le génie* (1757) et *Allg. Theorie*, t. II, p. 289 suiv.

(4) T. I, p. 57. 71 « et in Arcadia ego »; p. 119. 164-5. 193. 218. 312. T. II, p. 294. 497. 587. T. III, p. 531. T. IV, p. 483-4. 618.

(5) *Réflexions sur la beauté et le goût dans la peinture*, p. 98. *Observations* du chevalier d'Azara, p. 164. 170.

(6) *Gedanken über die Natur der Poesie* (t. II), p. 36-38. La poésie doit faire impression sur l'âme, et consiste en une « sympathie » et non en une simple imitation.

(7) *Beurtheilung der Winckelmannischen Gedanken*, t. II, p. 133. Rubens et ses figures allégoriques.

(8) V. Schenker, p. 147. — (9) T. II, p. 48-50.

(10) T. II, p. 23-25. — Cf. p. 62 : « Un degré extrême de chaleur ou de froid consume ou émousse l'activité des sens ».

Avec Schiller, on ne sait si l'on peut affirmer encore une influence. Son traité du pathétique introduit dans la théorie de l'imitation artistique une idée nouvelle : le sentiment de notre liberté morale [1]. Mais on y trouve des pages qui sont, avec celles de Saint-Marc Girardin, ce qui rappelle le plus immédiatement les premières sections des *Réflexions* : la souffrance réelle, dit-il, ne permet pas le jugement esthétique, car elle ôte la liberté d'esprit. Il faut qu'elle soit sympathique et il ne suffit pas même qu'elle le soit : il faut de plus qu'elle soit une illusion ou une invention de l'esprit [2].

Dans l'œuvre de Gœthe, qui a condamné lui aussi la doctrine de l'imitation, les idées personnelles de chacun des esthéticiens du XVIIIe siècle ne sont plus reconnaissables [3]. L'esthétique de Kant avait renouvelé toute la philosophie de l'art. Mais, précisément, Kant a donné dans la *Critique du jugement*, « comme la consécration philosophique au rôle prédominant que les esthéticiens et les littérateurs anglais et français avaient attribué vers la fin du XVIIIe siècle au sentiment. De plus, Kant a reconnu que c'est cette faculté de sentir qui constitue essentiellement l'état de la jouissance esthétique et de la création artistique [4] ». Il est donc permis de rappeler, même à propos de Kant, l'influence de l'esthéticien français qui, au commencement déjà de ce XVIIIe siècle, a fait du sentiment de l'art une pure jouissance, et du jugement esthétique, un jugement de pure émotion.

(1) *Esthétique*, p. 136, 501. — (2) *Fragment sur le sublime*, p. 501. — (3) Cf. Schenker, p. 149-150. — (4) Basch, p. 602-3.

CHAPITRE IX

LES « RÉFLEXIONS » ET LE XIXe SIÈCLE

Le XIXe siècle a été assez riche d'idées pour avoir le droit d'être ingrat envers ceux qui l'ont précédé et en partie préparé. Mme de Staël ne nomme pas Du Bos, bien qu'elle répète sa théorie du climat (1) et qu'elle mette en œuvre la méthode historique dont les *Réflexions* avaient formulé quelques principes. Chateaubriand regrette l'injuste silence qui s'est fait autour de son nom, mais il ne le cite, et n'avait du reste occasion de le citer que comme historien.

Marie-Joseph Chénier rappelle ses « aperçus ingénieux et féconds (2) ». Sobry et Boissy d'Anglas considèrent encore son ouvrage comme classique (3). Mais, à cette date surtout, beaucoup d'ouvrages classiques cessent d'être vraiment vivants. L'éloge de Raymond, par exemple, est aussi compromettant que celui du *Journal de Trévoux* de 1771 : il fait du livre de Du Bos le rempart des antiques formules.

« Depuis assez longtemps Du Bos crie aux artistes : Laissez ces originaux incapables de nous affecter par eux-mêmes... ce villageois passant son chemin... cette femme qui revient du marché, cet animal qui se repose et qui regarde indifféremment autour de lui. Ce conseil vraiment philosophique a été vainement répété depuis (4). »

De Barante, qui analyse Marmontel et Laharpe, consacre à Du Bos une ligne qui prouve seulement qu'il ne l'avait pas lu (5). Sainte-Beuve — qui savait tout — ne le nomme qu'une fois,

(1) *De l'Allemagne* II, chap. 32. « Cette nation rude et âpre, chez laquelle le froid climat éteignait le feu du génie, ternissait les grâces de l'esprit, tenait le germe de la politesse dans l'engourdissement. »

(2) *Tableau historique*, p. 75. Cf. p. 123, sur la *Ligue de Cambrai*, et p. 151 sur la *Monarchie française*.

(3) Sobry, *Poétique des Arts*, an X. Boissy d'A. dans le *Journal des arts, des sciences et de la litt.* an VIII. Cités par Tronchon. *Revue du mois*, juillet 1912, p. 46.

(4) P. 167. Cf. p. 34. 77. 88. 102. 106. 113. 137. 151. 160-163. 208. — (5) *Tableau de la litt. fr.*, p. 146.

comme secrétaire de l'Académie. Il est vrai que Sainte-Beuve s'intéressait peu à l'histoire de l'esthétique et que Batteux, par exemple, ne tient pas plus de place dans son œuvre. L'omission est plus significative chez Villemain, qui ne connaît Du Bos ni dans le *Discours sur la critique*, où il analyse aussi Marmontel et Laharpe (1); ni dans le « Tableau de la critique » de son *XVIIIe siècle*, où il fait une place à des critiques tels que Thomas et Barthélemy, et n'en aperçoit aucun entre Boileau et Voltaire ; ni dans le chapitre sur l'histoire, où il consacre quelques pages à la théorie du climat (2). Et pourtant Villemain a écrit : « Pour juger des écrits, la méditation est moins sûre que le sentiment naturel (3) ». Saint-Marc Girardin, lui aussi, et d'une façon bien plus frappante encore, est disciple sans le savoir de l'abbé Du Bos (4). Il a reconnu comme Du Bos le plaisir de la douleur et le mélange des sensations physiques dans le sentiment du pathétique. « Ne croyez pas que l'éducation littéraire défende toujours l'âme contre les grossières sensations du corps (5). »

Cousin s'est posé une fois de plus la question que tout le XVIIIe siècle a discutée, et il a cherché à distinguer la sensibilité de la raison, l'agréable du beau. On ne peut, dit-il, discuter de l'agréable qui est une sensation purement personnelle ; on peut discuter du beau. « Il est une doctrine grossière qui définit le beau ce qui plaît aux sens, ce qui leur procure une sensation agréable (7). » Mais Cousin ignorait probablement l'introducteur de la théorie sensualiste : entre Diderot et Lessing, le P. André est le seul esthéticien du XVIIIe siècle dont il paraisse connaître l'existence.

Demogeot ne cite Du Bos que comme historien, et c'est à ce seul titre qu'il est connu, en France, de la génération de 1840. La découverte historique maintient ses droits plus facilement que l'idée littéraire. On sait très bien ce que, dans les ouvrages de Fustel de Coulanges, l'abbé Du Bos peut revendiquer. Il est beaucoup plus difficile de faire ce départ dans l'œuvre de Taine par exemple. Il est peu probable que les *Réflexions critiques* aient été connues de l'auteur de la *Littérature anglaise*. L'analogie, cependant, a frappé bien des critiques. « Mon idée, écrivait Taine en parlant de la théorie du climat, traîne par terre depuis

(1) *Discours et mélanges litt.* — (2) T. II, p. 62-5. — (3) *Discours et mélanges*, p. 47. — (4) *Cours de litt. dram.* t. I, p. 3-4. V. ci-dessus p. 209. — (5) P. 10. — (6) *Du vrai, du beau et du bien*, p. 137-9. — (7) P. 156. — (8) P. 134-5, 196.

Montesquieu, je l'ai ramassée, voilà tout (¹). » Il fallait dire : depuis l'abbé Du Bos.

Dans un récent article, M. de Lacaze-Duthiers a rappelé que le matérialisme de Du Bos faisait de lui « le précurseur de l'école documentaire et physiologique (²) ». On pourrait ajouter que la théorie du climat a peu progressé depuis Du Bos ; elle se heurte toujours aux mêmes objections et l'impossibilité des vérifications la fait demeurer à l'état d'hypothèse.

Mais la théorie du climat n'est qu'un des aspects de la grande doctrine historique du *milieu* qui domine la critique du XIX[e] siècle. « Le point de départ de cette méthode, dit Taine, consiste à reconnaître qu'une œuvre d'art n'est pas isolée, par conséquent, à chercher l'ensemble dont elle dépend et qui l'explique (³). » C'est en cela aussi qu'a consisté, au XVIII[e] siècle, la nouveauté des *Réflexions critiques*. On pourrait retrouver dans Du Bos les principales formules de Taine : la *race*, lorsqu'il montre les différences de tempérament déterminées par le climat ; le *milieu*, c'est-à-dire l'ensemble des circonstances et des conditions historiques dont la réunion forme les grands siècles, et même l'idée du *moment*, c'est-à-dire « l'influence de l'état d'un genre littéraire ou artistique sur l'auteur qui travaille dans ce genre (⁴) ». M. Giraud formule ainsi la philosophie de Taine : « Persuasion intime que rien n'existe en dehors et au-dessus des faits, qu'en art comme ailleurs rien ne supplée à l'observation patiente et minutieuse et à l'expérience, que les plus hautes démarches de l'âme humaine ont eu leur fondement et leur point d'appui dans des modifications de l'organisme (⁵). » Il n'est pas un seul des termes de cette définition qui ne s'applique aussi bien à l'abbé Du Bos : les deux écrivains ont eu, devant la science et l'art de leur temps, la même attitude.

Paraissant, l'un après le dogmatisme cartésien, l'autre après l'esthétique métaphysique des premières années du XIX[e] siècle, ils ont marqué tous deux un progrès de l'esprit scientifique, et se sont efforcés de déterminer les conditions exactes de l'œuvre d'art. L'enquête précise sur les temps et les lieux, que Taine a entreprise, est celle à laquelle nous conviait Du Bos

(1) Lettre du 29 avril 1864, citée par M. Giraud, p. 46. — (2) P. 378. — (3) *Phil. de l'Art*, t. I, p. 2. — (4) Lanson, *Cours et conf.*, 1910, p. 735. — (5) Giraud, p. 185.

en 1720. Taine a pensé comme Du Bos que les phénomènes de la vie de l'esprit peuvent être réduits à des lois; que ces lois doivent être cherchées dans les conditions physiques de notre organisme. Dogmatique en cela, il est relativiste en ceci qu'il croit chaque œuvre déterminée par des conditions particulières : et c'est la théorie historique de Du Bos. Mais il pense aussi qu'il existe une vérité, et que le « consentement universel » est la preuve expérimentale de cette vérité. Il exprime cette idée en des termes singulièrement semblables à ceux des *Réflexions* :

« Quand l'œuvre, après avoir passé de tribunaux en tribunaux, en sort qualifiée de la même manière, et que les juges, échelonnés sur toute la ligne des siècles, s'accordent en un même arrêt, il est probable que la sentence est vraie; car si l'œuvre n'était pas supérieure, elle n'aurait pas réuni des sympathies si différentes en un seul faisceau (¹). »

Du Bos n'est jamais nommé dans l'œuvre de Taine. Parmi les écrivains français de la seconde moitié du XIXe siècle, bien rares sont ceux qui l'ont connu. Bougot, du moins, l'avait étudié et il en a tiré parti (²). Autour de Taine, sans doute, et après lui, il ne peut plus guère être question d'une imitation de Du Bos, et nous pourrions arrêter ici notre enquête, qui doit se limiter à l'histoire des *Réflexions critiques*, et de ce qui, dans l'influence de ce livre, peut se déterminer avec précision. Mais, sans chercher des influences, on peut indiquer des rapprochements. Entre l'esthétique de nos contemporains et celle de l'abbé Du Bos, il en est de singulièrement frappants.

Nous ne pourrions, sans sortir des limites de cette étude, marquer l'analogie remarquable de certaines formules de Du Bos, et de celles où la psychologie contemporaine affirme que toute émotion est la conscience d'une modification de l'organisme (³). Nous nous en tiendrons à ce qui concerne la psychologie de l'art. Il est curieux, par exemple, de constater chez M. Hereckenrath le problème du tragique posé dans les mêmes termes que chez l'auteur des *Réflexions*. « Comment un homme peut-il prendre plaisir à la souffrance d'autrui ? Comment celui qui en est affecté péniblement, et qui en pleure, peut-il aimer

(1) *Philosophie de l'art*, t. II, p. 270-1.
(2) P. 59, 60, 209, 232, 235, 244, 351, etc. Il lui emprunte notamment toute sa théorie de poème dramatique, P. 94-95.
(3) V. p. ex. la phrase que nous citons, p. 204.

cette émotion (1) ? » Et, comme Du Bos, le philosophe contemporain retrouve, dans le plaisir du théâtre, l'attrait des spectacles sanglants et du récit des scènes atroces. Et les esthéticiens du XX[e] siècle, avec M. Paulhan, voient toujours dans l'art « une réalité illusoire et superficielle (2) ». Ils constatent ou supposent l'existence d'un organe du beau, organe inné, qui se développe plus ou moins rapidement et qui est analogue aux autres organes qui nous permettent de recevoir et d'apprécier des sensations quelconques (3).

C'est surtout dans la manière dont il a compris l'attitude de la critique en présence de l'art, que Du Bos, théoricien du sentiment, a été précurseur. Dans la première moitié du XIX[e] siècle, l'influence kantienne avait interrompu la continuité de l'histoire de la critique, et l'oubli de Du Bos au temps de Villemain et de Sainte-Beuve en est précisément la preuve. Plus tard, une autre esthétique s'est reconstituée, dominée, comme au temps de Du Bos, par l'antinomie du dogmatisme et de l'impressionnisme. Il est facile de reconnaître chez Du Bos les principales directions de la critique d'art contemporaine et comme le raccourci des points de vue qu'elle découvre successivement.

Parmi les diverses doctrines critiques de notre époque, il n'en est aucune qui ne fasse du sentiment de l'art une émotion et un plaisir. « Le raisonnement, dit M. Séailles, ne peut venir qu'après le plaisir... Elle (la critique) exige le tact, le goût, un sens délicat, et sur tout cela l'habitude de s'arrêter à ses émotions, d'insister sur elles et en vivant de se regarder vivre (4). » Plus que jamais, de nos jours, on a raisonné sur le « je ne sais quoi » qui échappe à l'analyse, et qui est le charme de la beauté, l' « ineffable » trouble du cœur (5). L'excès de cette tendance a donné naissance à un véritable mysticisme, dont la satire a été faite récemment par une plume experte (6). On l'a baptisée *infantilisme esthétique*, et une réaction s'est dessinée contre cette exaltation, qui paraissait dispenser de toute recherche des causes, et qui, du reste, était elle-même une réaction contre le dogmatisme artificiel, comme l'impressionnisme en a été une contre l'appareil scientifique et matérialiste

(1) P. 72. — (2) P. 3. — (3) Ibid., p. 111. — (4) P. 246. — (5) Séailles, p. 251. — (6) Lalo, p. 37.

du naturalisme. Mais ni le mysticisme ni l'impressionnisme ne peuvent prévaloir contre la précision scientifique qui s'est imposée aujourd'hui à toute recherche. « Il y a des règles nécessaires, a dit M. J. Lemaître, dont la violation empêche une œuvre de valoir tout son prix (1). » Du Bos, après avoir, lui aussi, côtoyé le dilettantisme, — ou du moins, et si ce mot fait trop l'effet d'un anachronisme, après avoir énoncé des théories qui auraient pu aboutir au dilettantisme — avait reconnu « qu'une œuvre où les règles essentielles seraient violées ne saurait plaire ». On peut aller plus loin : l'idée de loi suppose l'idée de valeur, et, par conséquent, le « jugement » est légitime ; il y a un bon et un mauvais goût, ce que les anciens théoriciens soutenaient et ce que Du Bos, au fond, ne niait pas. Mais s'agit-il, comme le dit M. Séailles, « de ramener l'émotion à un ordre rationnel ? (2) ». Cette dernière expression semblerait rétablir dans ses droits le dogmatisme abstrait et aprioristique auquel Du Bos et les esthéticiens du XIXe siècle avaient arraché la critique. La conciliation du goût et de la raison s'est opérée par l'histoire, par l'introduction du relativisme dans le dogmatisme. On a admis que les lois étaient en perpétuelle adaptation (3), que les conditions de la beauté différaient d'une époque à une autre sous l'effet de facteurs multiples. La complexité insaisissable de ces facteurs a été un argument de l'impressionnisme contre le dogmatisme régénéré. Mais la science admet des complexités : l'étude des conditions collectives de l'œuvre d'art est susceptible de science (4).

Or c'est là précisément ce qu'avait prévu le sens historique de Du Bos ; c'est la partie de son œuvre que le XVIIIe siècle n'a pas comprise et qui apparaît, maintenant, la plus vivante. Il a affirmé que tout un gros volume serait nécessaire pour expliquer les conditions historiques d'un seul ouvrage. Mais il n'a pas cru cette recherche vaine pour ceux qui se contenteraient de ces approximations provisoires que la science ne dédaigne plus.

Et son sensualisme rejoint et complète, comme chez les modernes, la notion du relativisme historique. On nous dit que l'art ne peut être assimilé à l'odorat ni au toucher parce qu'il

(1) *Contemporains*, I, p. 123. — (2) P. 248, Gaultier, p. 232. — (3) Lalo, p. 204. — (4) Ibid., p. 219.

ébranle l'âme toute entière (1). Mais que voyons-nous ? Dans la pratique, les choses se passent comme s'il en était ainsi. En Allemagne et en France, l'esthétique expérimentale est née (2). Cette science constate les réactions du « goût » chez les individus, et, élargissant par degrés les cercles de son investigation, elle étendra sa recherche aux variations nationales du sentiment esthétique. Elle remplace la généralisation des opinions individuelles par la somme, la totalisation de ces impressions. De même, ce *consentement universel*, dont parlait Du Bos, n'était point une affirmation dogmatique érigée en loi, mais un fait d'expérience, une statistique des jugements portés sur les ouvrages célèbres. Lui aussi, constatant l'existence d'une sensibilité normale et d'anomalies individuelles, en a conclu à la réalité, dans l'art, d'une hiérarchie de valeurs. A ces divers points de vue, les trois volumes de Du Bos, nourris de faits et de patientes recherches, paraissent plus près de nous que les généralisations brillantes des philosophes de 1840.

(1) Gaultier. P. 28. 140. — (2) V. Lalo, *L'esthétique expérimentale*, et les travaux de Fechner.

TROISIÈME PARTIE

L'ŒUVRE HISTORIQUE

CHAPITRE I

DU BOS ET LA MÉTHODE DE L'HISTOIRE

L'*Histoire des Quatre Gordiens*, les *Intérêts d'Angleterre*, le traité des *Successions* et même les *Réflexions critiques*, aussi bien que la *Ligue de Cambrai*, préparent l'*Histoire de l'Établissement de la monarchie française*. Chez l'abbé Du Bos, tous les traits du caractère et toutes les influences du dehors ont convergé pour former un historien. Il l'était dès le temps de ses études, alors qu'il abandonnait la théologie pour l'érudition ; il l'a été plus encore dans sa carrière diplomatique, lorsque pour composer un seul mémoire il remuait tant de volumes. M. de Torcy eût peut-être mieux servi ses instincts en lui donnant la place d'archiviste de M. de Saint-Prez qu'en l'envoyant négocier avec le maréchal d'Huxelles. L'*Histoire de la Monarchie française* ne vaut pas plus, comme pensée ni comme influence, que les *Réflexions* : on a l'impression qu'elle s'adaptait mieux encore, peut-être, au tempérament de l'écrivain, et qu'il y a donné plus exactement la mesure de son intelligence.

Que Du Bos fût érudit, l'aspect même de ses ouvrages le prouve, comme le témoignage unanime de ses contemporains. Tous sont d'accord à reconnaître la richesse de son érudition, les uns pour s'en plaindre comme d'un embarras inutile, d'autres pour louer l'excellence de ses méthodes de travail. Mais il y a bien des manières d'être savant, et à cette époque où la notion de l'histoire se transforme, il importe de savoir comment Du Bos comprenait le métier d'historien.

C'est au XVIIIe siècle que l'histoire et l'érudition commencent à se rapprocher (1) : l'histoire narrative ou philosophique, sacrifiant l'exactitude au souci de la forme ou de la morale, et qui affirmait son intention de chercher la vérité, tout en dédaignant les moyens qui permettent de la trouver ; l'érudition,

(1) Cf. Lanson, *Cours et conf.*, avril 1910.

ardue et inaccessible au vulgaire, et préparant, pour les historiens, des matériaux que ceux-ci ne se pressaient pas d'utiliser.

La vaste étendue des ensembles qu'embrassaient Daniel ou Mézeray ne leur permettait pas d'approfondir l'étude des documents que Sirmond et Du Chesne avaient collationnés à leur usage. La recherche de la vérité — qui du reste a été bien rarement le seul mobile du travail historique — était subordonnée à l'agrément de la forme, qui obligeait l'historien à conduire son récit, on n'osait dire : comme un roman, mais on disait très bien : comme une pièce de théâtre (1), ou : comme un poème épique (2), — et qui lui interdisait les minuties, les détails, la discussion des preuves (3). La recherche de la vérité était liée aussi au dessein moral, qui faisait de l'instruction des consciences et de l'amélioration des mœurs le vrai but de l'histoire (4). « Si l'histoire n'est pas cela, dira encore Mme de Genlis, la lecture d'un roman bien fait vaut beaucoup mieux (5). » Voltaire disait : « La vérité est si précieuse qu'elle est respectable lors même qu'elle paraît inutile (6) ». Mais dans son *Histoire de Russie* il a donné de la mort du tzarévitch Alexis un récit qu'il savait faux, parce que la maxime « que nulle vérité ne soit cachée » lui paraissait devoir souffrir des exceptions (7).

Le préjugé antihistorique ne s'est jamais exprimé avec moins de déguisement que dans le livre de Mably sur la *Manière d'écrire l'histoire*, livre d'où il résulte que l'inexactitude est le premier devoir de l'historien. Mais Mably retardait. Peu à peu, et dès la fin du XVIIe siècle, on était arrivé à une notion plus juste ; et surtout l'abondance toujours croissante des sources, et leur vulgarisation, imposait aux moins zélés, sous peine de ridicule, l'obligation de paraître au moins s'en servir. L'histoire connut la période des contradictions entre la théorie et la pratique. Le P. Rapin admet qu'il faut « fouiller dans les cabinets des curieux » mais encore plus « au fond des cœurs (8) ». Le P. Daniel blâme l'insuffisante documentation de Mézeray (9). Il voit dans l'indication des sources et les annotations marginales

(1) Voltaire, *Lettres* à Schouvalow, 17 juillet 1758, t. 39, p. 470 ; à d'Argenson, 26 janvier 1740, t. 35, p. 374. Mably, *De la manière d'écrire l'hist.*, p. 118, 166.

(2) Fénelon, *Lettre à l'Académie*. Mably, *De la manière*... p. 43. — (3) Fénelon, ibid. Mably, p. 158-9. — (4) Lenglet-Dufresnoy, *Méthode*, t. I, p. 2. — (5) *Mémoires*, t. V, p. 220. — (6) Cité par Vial et Denise, p. 369. — (7) Préface, t. 16, p. 387. — (8) *L'Histoire*, p. 251. — (9) Préface, p. LXXXII-LXXXVI.

« une obligation indispensable pour l'historien » ; mais il n'étend pas cette obligation jusqu'à la citation des manuscrits. Ce soin, dit-il, fait honneur à un historien ; mais il avoue qu'il s'est dispensé d'une lecture « qui donne plus de peine que d'avantage (1) », et nous savons qu'il a employé une heure à parcourir les mille volumes de la bibliothèque du roi (2).

Les meilleures leçons de méthode historique, en 1720, se trouvaient peut-être dans l'œuvre de Bayle. Ce sont celles-là que Du Bos avait suivies ; et le président Bouhier s'en était aperçu. « Il a bien profité, disait-il, de la lecture de Bayle (3). » Jamais savant n'avait possédé à un si haut degré que Bayle, la conscience de l'historien (4), ni le sentiment de l'impartialité critique. Dans des pages admirables, il avait mis l'historien en garde, et contre la crédulité superstitieuse, et contre le rationalisme négatif, qui exclut d'emblée le miracle et néglige ainsi des phénomènes qui pour être invraisemblables n'en recouvrent pas moins des faits (5). Mais la véritable leçon était celle qui se dégageait de son œuvre même, de sa poursuite inlassable de l'exactitude et de la précision.

Du Bos lui aussi appartenait au monde des érudits ; c'est par les médailles, les inscriptions et les textes qu'il a pénétré dans l'histoire. Son cas est de ceux qui prouvent que les progrès de l'histoire ont été conditionnés surtout par ceux de l'érudition. Du Bos avait exercé sa verve critique aux dépens des historiens romanciers, et surtout de Le Nain de Tillemont : ce n'était pas seulement chez lui l'ironie d'un sceptique qu'un prêcheur ennuie, mais l'impatience d'un esprit curieux d'exactitude et qui ne supporte pas de voir un historien quitter le terrain des faits pour faire de l'histoire un discours moral. Et ses travaux diplomatiques, loin de lui avoir enseigné l'art des improvisations rapides et des simplifications hardies, avaient au contraire augmenté ses scrupules en lui révélant la multiplicité des sources et la richesse immense de la littérature historique. Pour écrire sur la politique, disait-il, « il faut avoir lu bien des

(1) P. LXXXIX. — (2) Lenglet, *Supplément*, t. II, p. 159. — (3) B. N. f. fr., 24414. f. 507. 22 mars 1734.

(4) « Il faut avoir la conscience si ennemie du mensonge qu'elle ne vous permette pas de mentir, non pas même à l'avantage de votre religion et de vos plus tendres amis, ni au désavantage d'une secte impie et de vos plus implacables persécuteurs. » *Dict.*, art. *Rémond*, t. IV, p. 47. Cf. t. II, p. 632.

(5) *Continuation des pensées sur la comète*, LXIII.

livres [1] ». Le ministre qui l'a employé, M. de Torcy, avait lui-même, à un très haut degré, le sentiment de l'histoire; ses instructions relatives aux archives étaient d'excellentes leçons de méthode [2]. Du Bos ne pouvait être à meilleure école. Sa première vertu d'historien fut le sentiment particulièrement intense et profond de la complexité des faits et de l'immensité du domaine de l'histoire : sentiment décourageant parfois, car Du Bos, comprenant toutes les exigences du travail historique, devait découvrir aussi l'impossibilité d'y satisfaire entièrement. Sa correspondance avec Voltaire est, à cet égard, significative. Voltaire affectait de dédaigner l'érudition, mais il était trop averti pour n'en pas comprendre la raison d'être. Il a même dit quelque part : « Il serait bon qu'il y eût des archives de tout, afin qu'on pût les consulter un jour. » Mais, dans le tableau qu'il préparait du *Siècle de Louis XIV*, il était décidé à négliger les détails. « Malheur aux détails, écrivait-il à Du Bos, la postérité les néglige tous [3]. » Du Bos connaissait bien l'importance de ces détails, et il était effrayé de la grandeur de l'ouvrage. « Sans comparaison il serait bien plus facile d'écrire cent volumes sur les cent années dont vous faites l'histoire politique et littéraire, que de dire en aussi peu de feuilles que vous me paraissez résolu d'employer, tout ce que vous ne sauriez passer sous silence sans être accusé d'avoir fait des fautes d'omission [4]. » Voltaire choisit le plus difficile, et il eut raison, puisque s'il avait été Du Bos, nous n'aurions jamais eu le *Siècle de Louis XIV*. Il aurait fait comme notre abbé, qui avait entrepris un traité de droit public français, et qui n'en a jamais achevé que ce qui devait être l'introduction de la première partie. Cependant, dans les scrupules de Du Bos, nous reconnaissons une conception de l'histoire plus voisine de la nôtre ; il sentait l'impossibilité, non seulement, comme l'avait dit Bayle, d'une histoire universelle [5], mais d'une histoire générale complète d'un siècle ou d'un règne.

Il n'a pas eu un sentiment moins juste du progrès des sciences historiques et des conditions nouvelles de travail qu'imposaient l'invention de l'imprimerie et les grandes publications de textes du XVIIe siècle. Dans une « histoire de l'histoire », il ne fau-

(1) V. ci-dessus, p. 140. — (2) V. ci-dessus, p. 101. — (3) T. 35, p. 29. — (4) 3 décembre 1738. *Corr.* — (5) *Dict.*, art. *Sabelliens*, t. IV, p. 108 ; art. *Babylas*, t. I, p. 413.

drait pas négliger la préface de la *Monarchie française*, où Du Bos trace le tableau rapide de l'état des connaissances. Il se compare, installé à sa table de travail, ses textes à la portée de la main, au chercheur d'autrefois.

« Il fallait donc que pour se rendre maître des passages des pères ou d'autres auteurs il les transcrivît avant que de renvoyer le livre où il les avait lus. Que de temps n'emportait point une lecture ralentie par la nécessité de faire à tous moments des extraits ! On n'est plus sujet à cette interruption depuis qu'on étudie dans ses propres livres. Un coup de crayon qu'on donne, deux mots qu'on écrit sans se détourner, rendent maître du passage dont on veut s'assurer... il y a bien de la différence entre avoir sur sa table le manuscrit d'une histoire souvent imparfait, et y avoir un exemplaire du même ouvrage dont l'éditeur... a collationné le texte et l'a encore accompagné de variantes et d'explications (1). »

L'exactitude est un devoir de conscience. Plus nettement qu'aucun écrivain de son siècle, dans le même *Discours préliminaire*, Du Bos a formulé les trois règles principales de la probité historique : 1° toujours indiquer ses références ; 2° n'avancer aucun fait comme certain sans être fondé sur l'autorité d'un auteur contemporain (dans l'espèce, d'un auteur du Ve ou du VIe siècle) ; 3° s'il arrive de citer, pour la confirmation ou l'explication d'un fait, un ouvrage postérieur, ne le faire qu'en avertissant le lecteur « du temps où vivait celui qui l'a composé (2)» . Son horreur des généralités oratoires apparaît dans l'attitude qu'il a prise devant la fameuse question des harangues des historiens, qui a fait couler tant d'encre au XVIIIe siècle (3). Dans la *Ligue de Cambrai*, en 1709, il a pris le parti de les supprimer.

« Celles que les historiens rapportent sont souvent l'ouvrage de leur imagination et... amoureux de leur esprit, ils ont substitué fréquemment leurs productions aux discours de leur héros. L'impossibilité de discerner les discours supposés d'avec les véritables, qui seraient la partie la plus curieuse de l'histoire, fait qu'à moins d'une raison particulière, on ne transcrit pas ici les harangues dont les historiens du seizième siècle ont embelli leurs ouvrages (4). »

Pour qui connaît la harangue de Véturie à Coriolan, dans Vertot, ou celles des conjurés de Saint-Réal, l'*Histoire de la*

(1) M. F. D. P., p. 32, 30. — (2) P. 40.
(3) Voltaire, *Dict. phil.*, art. *Histoire*, t. 19, p. 361. Cf., t. 15, p. 124. *Hist. de Russie*, t. 16, p. 388. Batteux, *Cours de B. Lettres*, t. IV, p. 210-211 (approuve l'artifice). Mably, *Manière d'écrire l'hist.*, p. 168. Laharpe, t. III, p. 317 suiv., t. II, p. 93, etc.
(4) T. I, p. 171-2.

Ligue de Cambrai représente donc un certain progrès. Précisément, Du Bos a eu l'occasion de discuter une de ces harangues, celle de Giustiniani à Maximilien, et il a longuement pesé les raisons qui l'ont amené à la croire inauthentique. Cette discussion n'a pas été du goût de l'abbé Mably, grand admirateur des harangues, et il a dit ce qu'il eût fait à la place de Du Bos. « Si la harangue paraît vraie et raisonnable à M. l'abbé Du Bos, qu'il la rapporte. Juge-t-il qu'elle est l'ouvrage de l'imagination de Guichardin, et peu digne du courage et de la sagesse des Vénitiens? qu'il n'en parle pas *ou qu'il en fasse une meilleure* (1). » Voilà du moins deux conceptions de l'histoire nettement opposées. Mais le P. Griffet, mais Voltaire pensaient comme Du Bos au sujet du « mensonge oratoire » des harangues (2).

De même, Mably ne pardonnait pas à Du Bos d'avoir montré à son lecteur « l'échafaudage » de sa discussion. « Gardez-vous bien d'entrer dans la discussion des arguments dont on prétend autoriser chacune des deux différentes narrations (3). » Il ne faisait que reprendre les arguments de l'abbé Fleury, qui, en 1713, avait ordonné à l'historien de retrancher les dissertations et les discussions critiques, comme on ôte les échafaudages une fois l'édifice achevé (4). Mais le P. Griffet a fait observer que la comparaison n'est pas juste : lorsque l'édifice est terminé, l'échafaudage ne peut plus servir à sa beauté ni à sa solidité, tandis que la vérité de l'histoire ne repose que sur ses preuves : si l'historien ne me les donne pas, j'en suis réduit à le croire sur parole (5).

Plus rapproché par les dates de Fleury que de Griffet, Du Bos a pensé pourtant comme ce dernier. « Quand, par l'examen, disait Fleury, on trouve que des faits sont faux ou inutiles, j'estime que la critique ne doit aboutir qu'à les passer sous silence (6)... » Du Bos savait, au contraire, que l'histoire doit rendre compte de ses silences comme de ses affirmations. Il livre donc à son lecteur toutes ses enquêtes, même si elles ont abouti à une conclusion négative.

(1) *Manière d'écrire*, p. 168.

(2) *Dict. phil.*, t. 19, p. 361. *Histoire de Russie*, préface, § VII. Griffet, *Traité des preuves*, p. 343.

(3) *Manière d'écrire*, ibid. et p. 61. 69. — (4) *Hist. Ecclés.*, t. I, préface. — (5) *Traité des preuves*, p. 397. — (6) Préface, t. I.

Aussi, l' « appareil critique » est-il si abondant chez lui qu'il n'a pu tenir dans de simples annotations : Du Bos a dû adopter le genre de la dissertation critique, qui s'interrompt et s'arrête pour la discussion des preuves. Mais on ne concevait pas qu'on pût écrire trois gros volumes dans le style d'un mémoire de l'Académie des Inscriptions (1). Ce fut une stupeur de voir l'ouvrage d'un académicien se présenter au public avec tout le détail de ses sources et tout le poids de son érudition. « Discussions sèches et stériles », disait Desfontaines (2). « Trois mortels volumes », a dit Montesquieu ; et sur la foi de Montesquieu et de Mably (3), ces dures épithètes ont été rééditées au XIXe siècle par M. de Broglie, qui ne voit dans l'ouvrage de Du Bos qu'un « pesant travail » et de « lourdes élucubrations (4) ».

Du Bos s'est du reste excusé de cette innovation qu'il savait devoir déplaire.

« J'ai cru ne pas pouvoir donner une forme plus convenable à un ouvrage où j'avais en même temps un système reçu à détruire et un nouveau système à établir, que celle d'une histoire critique. En effet, ce genre d'écrire, maintenant assez accrédité... permet d'interrompre souvent sa narration, soit pour examiner la possibilité des faits, et quelle doit être l'autorité de ceux qui les attestent, soit pour rendre raison des motifs qui déterminent à prendre parti entre deux auteurs qui se contredisent... Ce genre d'écrire permet en un mot, tout ce qu'il faut faire en suivant cette méthode si vantée qui mène du connu à l'inconnu par voie de raisonnement. Je n'ignore point que ces discussions fatiguent souvent le lecteur... Je comparerais même, si l'on veut, toutes les discussions dont l'histoire critique est obligée de se charger, au harnais qu'endossaient les hommes d'armes des derniers siècles. Il les rendait presque invulnérables, mais il leur ôtait en même temps l'agilité et la bonne grâce (5). »

Il est certain que le guerrier pourrait porter son harnais avec plus d'élégance. Dans l'application de la méthode critique, il y a encore la manière, et celle de Du Bos, on le lui a suffisamment reproché, est souvent diffuse et lourde (6). Du Bos ne considérait point, du reste, que ce genre d'exposition dût être la forme définitive de l'histoire, puisqu'il avait commencé un abrégé de sa *Monarchie française*. « Maintenant que l'*Histoire*

(1) V. ci-dessus, p. 166. — (2) *Jugements sur quelques écrits*, 1744, p. 179.
(3) *Observ. sur l'Hist. de F.*, t. I, p. 312. *De la manière d'écrire l'histoire*, p. 158.
(4) P. 253. — (5) *M. F. Discours prél.*, p. 42. — (6) *Bibl. raisonnée*, 1734, p. 402.

Critique, disait-il dans la préface, est depuis deux ans sous les yeux du public, je crois pouvoir donner l'histoire de la fondation de notre monarchie écrite à l'ordinaire, c'est-à-dire dégagée des recherches et débarrassée des preuves... [1] » Et il priait ses lecteurs de se reporter à l'*Histoire critique* si quelque point leur paraissait difficile à croire. Il n'y a pas à regretter, du reste, que Du Bos n'ait pas publié son abrégé : dans un tel sujet, l'autre manière d'écrire l'histoire — qui était la sienne — était bien la bonne. Lenglet-Dufresnoy se trompait quand il disait que la *Monarchie française* pouvait être réduite « au quart de ce qu'elle contient [2] ». Diminué de ses preuves, l'ouvrage n'aurait plus sa raison d'être.

Nous verrons jusqu'à quel point Du Bos s'est conformé à ce programme d'exactitude et d'honnêteté. Son procédé de travail, tout au moins, paraît vraiment scientifique. Comme Burigny et Le Nain de Tillemont, il pensait que l'historien n'a pas le droit de donner à chercher à son lecteur une citation d'une demi-phrase dans un livre de cent pages [3]. Non seulement il précise soigneusement ses références, mais il vérifie celles des historiens qui ont écrit avant lui [4]. Il travaillait sur un système de notes et de renvois, et on comprend quelle supériorité devait lui assurer sa merveilleuse mémoire servie par une méthode aussi pratique. Les additions de ses éditions successives sont à cet égard fort curieuses. Les énormes travaux de la *Monarchie française* ont grossi d'additions et la *Ligue de Cambrai* et les *Réflexions*. L'étude des institutions de la troisième race a fourni toute la dissertation préliminaire de la *Ligue de Cambrai* dans l'édition de 1728, et Grégoire de Tours y a introduit une indication sur le commerce du Levant [5]. Sidoine Apollinaire a enrichi les *Réflexions critiques*, en 1733, de renseignements sur la popularité de Virgile chez les barbares du Ve siècle [6], sur le style de la décadence [7], sur le déclin du théâtre à Rome. D'autres ont été tirés de

(1) Inédit. T. *Bibliogr. Mss.* N° 17. — (2) *Tablettes*, t. I, p. VIII. *Méthode pour étudier*, t. VI, p. 159.
(3) Burigny, *Mémoire sur la nécessité des citations exactes*. *Mém. Acad. Inscr.* t. XXXIV, p. 136-137.
(4) *Cambrai*, t. II, p. 399, il corrige « Procope » au lieu de Théophane dans une cit. de Nani.
(5) T. II, p. 382. Cf. II, p. 390, 461. — (6) II, 34, p. 526. — (7) II, 32, p. 455.

Cassiodore [1]. Dans l'édition de 1742 de la *Monarchie française*, Du Bos insère une dissertation sur les cohortes prétoriennes dont l'origine remonte à ses *Gordiens* de 1695.

Un peu plus de soin dans la composition lui aurait permis de prévenir certaines critiques sans nuire à la solidité de son ouvrage. Il aurait pu, en corrigeant ses éditions successives, supprimer des doubles emplois et des redites, ce qu'il n'a presque jamais fait [2]. La deuxième édition de la *Monarchie française* nous fournit même un exemple frappant de l'indifférence de Du Bos à l'égard des questions de composition. Il a modifié la division de l'ouvrage, non pas que l'ancienne lui eût paru défectueuse, mais simplement parce que cette édition était en deux tomes au lieu de trois, et qu'il fallait que la fin d'un tome coïncidât avec la fin d'un livre. Bien plus, dans son discours préliminaire, il a oublié de corriger la page où il donnait son ancienne division [3].

Ses ouvrages ont souffert de la préoccupation d'utiliser à tout prix ses matériaux et de placer quelque part les citations et les notes qui remplissaient ses portefeuilles [4]. Et son style, nous le savons, souligne toutes les irrégularités de la composition. Ce sont sans cesse des : « j'entre en discussion... je reviens à mon sujet..., je réponds, etc. [5] ».

On ne peut dire cependant que le détail chez lui étouffe l'ensemble, ni que l'art soit absent de ses œuvres historiques. On trouve dans la *Ligue de Cambrai* des passages d'une heureuse concision [6] et dans la *Monarchie française* des pages belles, surtout, il est vrai, parce qu'elles sont fortes. Si plusieurs ont médit de ce livre, d'autres lui ont reconnu des qualités de netteté et de logique [7], et en somme, Du Bos écrit l'histoire d'une manière plus intéressante que Mézeray et le P. Daniel. Dans la *Monarchie française*, bien mieux que dans les *Réflexions*, la force de l'idée maîtresse a imposé aux divers éléments de

(1) III, 16, p. 305-6, 291 ; 17, p. 321. Cf. Dans la 4ᵉ éd. (1740), citation d'un ouvrage d'Algarotti paru en 1736. (II, 29, p. 421).

(2) Dans la M. F. deux seuls passages ont été condensés. 1ʳᵉ éd., II, p. 478-9 (chronologie de Saint-Martin), et p. 447 (citation de Bayle) ; 2ᵉ éd., t. II, p. 118, 98.

(3) P. 41. Cf. *Bibliogr.* N° XIV [3].

(4) M. F. I. p. 509 : diss. sur la mort des empereurs ; II, p. 203, sur l'art des sièges.

(5) Cf. II, p. 93-95, etc... — (6) I, p. 229. 268. 304. 310.

(7) *Pour et contre*, 1734, t. II, p. 274. Marais à Bouhier, 22 mars 1734. B. N. f. fr., 24. 414. f. 508.

l'ouvrage, l'ordre et la subordination. Rarement on la perd de vue ; et Du Bos possède l'art de faire converger tous les faits et de grouper tous les détails en un faisceau impressionnant. « Il profite ou plutôt il abuse des moindres indications favorables à sa thèse, des moindres traits épars chez les historiens, les géographes, les poètes et les panégyristes... conservant, dans ses plus grands écarts, quelque chose de contenu, de patient, de finement persuasif (1). »

Dans sa lettre à Hoffmann, Du Bos s'est défendu d'avoir usé de l'hypothèse au delà des limites permises, et a expliqué comment les nécessités de la construction historique se concilient avec la probité.

« Si c'est une faute (d'avoir souvent recours aux conjectures) je m'en avoue coupable. Mais qu'il fasse cependant réflexion, qu'ayant entrepris de rétablir le commencement de nos annales, je me suis trouvé dans la situation où se trouvent les architectes qui entreprennent de donner le dessin d'un édifice antique, dont il ne reste plus que quelques débris épars... Comme on convient que les architectes qui sont venus à bout de placer dans un plan régulier toutes les parties de l'édifice qui subsistent encore, ont réussi dans leur entreprise, ne puis-je point me flatter qu'on dira la même chose de l'écrivain, qui... parvient à l'aide de plusieurs conjectures, à donner une histoire où l'on ne trouve rien que de vraisemblable, et dans laquelle tous les faits rapportés par les auteurs contemporains trouvent leur place naturellement, sans qu'on soit obligé à faire... le quart des changements que sont obligés d'y faire les historiens qui ont imaginé un autre plan ? (2) »

Du Bos a-t-il été réellement et absolument impartial ? Non sans doute, et la question est oiseuse pour lui comme pour tout historien, s'il est vrai que l'on ne trouve dans l'histoire que ce que l'on y cherche. Il avait des arrière-pensées, des thèses politiques et historiques arrêtées, qui l'ont amené parfois à forcer le sens des textes et à recourir à des explications aventureuses : il n'en est pas moins un des maîtres de l'histoire érudite et patiente. « Enfin, dit-il, toutes les fois que j'ai conjecturé, j'en ai averti le lecteur, et je l'ai mis hors du danger de prendre de simples raisonnements pour des narrations (3). » Et il a raison : la conjecture chez Du Bos est audacieuse, déconcertante parfois, mais elle s'annonce toujours. Les aveux d'incertitude et d'igno-

(1) A. Thierry, *Considérations*, p. 52. Cf. *Pour et contre*, 1734. Lettre de Marais, f. fr. 24. 414. f. 508.
(2) M. F. II, p. 618. — (3) Ibid.

rance, les précautions de style comme : « je n'en sais rien... » « qui peut le savoir... » « suivant les apparences... », alourdissent la narration, mais font honneur à la prudence du savant [1]. Voltaire a eu raison de l'appeler « prudent et circonspect [2] ». Du Bos dit même : « S'il est permis d'enter conjecture sur conjecture... ». Montesquieu faisait le contraire et tranchait les questions douteuses à coups de formules affirmatives [3]. Il disait : « Je trouve cent textes... », alors qu'il n'eût pas pu en montrer plus d'un. On a reproché à Du Bos ses traductions arbitraires [4]; du moins cite-t-il presque toujours le texte original, même lorsque ce texte permet de conclure contre lui [5].

L'usage de la conjecture n'exclut pas l'effort sincère vers la vérité du fait. Ce qu'on pourrait reprocher à la méthode de Du Bos, ou plutôt à sa conception de l'histoire, c'est une importance trop grande donnée aux négociations et aux transactions politiques. Il transporte dans le passé les mœurs diplomatiques de son temps, et se représente trop souvent les barbares du Ve siècle autour du tapis vert d'un congrès européen ; il était diplomate, et l'est resté. Parmi ses sources, de même, les recueils de lois et de traités tiennent beaucoup de place. L'évangile de l'historien est pour lui dans le *Codex* de Leibniz et le livre de Grotius, dont il a dit dans son discours à l'Académie, que les peuples le regardent « avec autant de déférence que le recueil de leurs propres lois ». Il se plaint, dans sa *Ligue de Cambrai,* de trouver mal éclaircies chez les historiens les questions de droit public [6].

Mais ces sources ne sont pas les seules que Du Bos ait ajoutées aux textes historiques proprement dits, et précisément ici se révèle une nouvelle méthode de recherche : il fait rentrer dans son enquête tous les témoignages de la vie d'autrefois ; il s'adresse aux poètes, aux épistoliers, aux hagiographes. Montesquieu lui en a fait un reproche : « L'abbé Du Bos a puisé dans de mauvaises sources pour un historien, les poètes et les orateurs ; ce n'est point sur des ouvrages d'ostentation qu'il faut fonder des systèmes ». Cependant les ouvrages d'ostentation sont aussi des sources, et il y a une manière de s'en servir. Au

(1) M. F. I, p. 220. 310. 353. 417. II, p. 30. — (2) T. 20, p. 11. — (3) V. Jullian, Introd. à *Grandeur et décadence*, p. XXVII-XXIX.
(4) Gibert, p. 252 suiv. Longuemare, p. 85. Montesquieu ; Fenel, p. 22. 26-7.
(5) Cf. ci-dessous, p. 441. — (6) Préface, p. XXII.

panégyrique le plus menteur, la méthode historique sait arracher une portion de la vérité. Du Bos a eu raison de demander à Sidoine Apollinaire et à Fortunat ce qu'il ne trouvait pas dans Prosper et dans Grégoire de Tours. Il y a cherché le détail vivant, la couleur et l'aspect des choses, la manière de vivre et de penser des contemporains, et c'est ainsi qu'il a aperçu le grand fait historique de la persistance de la société romaine après les invasions barbares.

Le procédé d'enquête a changé parce que la conception même de l'histoire s'est modifiée. Du Bos la considère comme un ensemble de manifestations liées et embrassant tous les aspects de la vie et de la civilisation. Ses travaux politiques, ses voyages, ses lectures favorites, lui avaient enseigné l'importance des faits économiques. Voltaire a dit de la *Ligue de Cambrai* : « Elle fait connaître les usages et les mœurs du temps (1) ». Mais la remarque serait plus vraie encore de la *Monarchie française*. C'est là que les mœurs, la civilisation, la langue, la littérature, tous ces éléments d'une histoire « générale » prennent une valeur et une signification nouvelles.

La philosophie de l'histoire, si l'on entend par ce mot les considérations générales, n'est absente ni de la *Ligue de Cambrai*, ni de la *Monarchie française*. On trouve notamment, dans ce dernier livre, une forte page sur le « vice dominant » des monarchies, sur ce défaut de conformation qu'on y aperçoit dès qu'elles commencent à vieillir, et qui est tantôt la fainéantise et « l'aversion pour les arts nécessaires », tantôt la prévention en faveur d'une aristocratie, tantôt la persuasion de cette aristocratie même « que la plus noble de toutes les distinctions est celle d'exempter ses biens de toutes les contributions », tantôt la dépopulation des campagnes (2). La coïncidence de ces observations avec celles de Montesquieu est frappante parfois : la flotte de Majorien inspire à Du Bos — comme à Montesquieu celle de Justinien — une réflexion générale sur l'insuccès des grandes expéditions maritimes (3).

Les « parallèles », les rapprochements du passé et du présent que nous trouvons chez Du Bos sont souvent arbitraires et faussés par la thèse politique ; mais souvent aussi frappants et

(1) T. 14, p. 66. — (2) M. F. I, p. 86. Cf. Montesquieu, *Grandeur et décadence*, XVIII, t. 2, p. 273. — (3) M. F. I, p. 476. *Grandeur et décadence*, XX, t. 2, p. 290.

justes, parce qu'ils portent sur des faits permanents. Ainsi quand il explique les invasions barbares par l'attrait irrésistible qu'exercent sur les hommes du Nord les pays où l'on boit du vin, et qu'il compare cette passion du vin à celle de l'eau-de-vie chez les nègres placés en contact avec la civilisation (1).

« Philosophique », enfin, l'histoire de Du Bos l'a été par la volonté de ne chercher que dans les faits la raison des faits, et d'écarter toute explication providentielle et toute préoccupation étrangère à la science même. Son rationalisme, comme celui de Montesquieu et de Voltaire, va parfois jusqu'à l'empêcher de saisir l'importance de certaines réalités. Comme Montesquieu, il ne veut voir que le rôle politique et intellectuel de la religion. Il a laissé à Fustel de Coulanges le mérite de comprendre, dans l'histoire du Ve siècle, tout ce qu'explique l'intensité de la foi. Selon lui, ce sont les « lumières de la raison » qui ont converti Clovis (2).

Mais Du Bos possède surtout cette philosophie qui est la principale qualité de l'historien, et qui est le sens de la différence des temps. La thèse de son grand ouvrage n'est si remarquable que parce qu'elle suppose la vue nette, claire, personnelle, on dirait presque la « vision » d'une grande période de l'histoire. Il a été historien, à ce point de vue, dans les *Réflexions critiques* avant de l'être dans la *Monarchie française*, et ses aperçus sur la « grandeur et la décadence » des civilisations annonçaient déjà le sixième livre de l'*Histoire critique*, le tableau de « l'état des Gaules » après les invasions barbares.

(1) M. F. I, p. 191-3. — (2) M. F. II, p. 39-40.

CHAPITRE II

LA LIGUE DE CAMBRAI

L'*Histoire de la Ligue de Cambrai* est le prolongement des recherches que Du Bos avait entreprises en 1705 pour ses *Réflexions sur le traité de Barrière*. Son but était de détourner les Italiens de la Grande Alliance : il avait approfondi pour cela le droit public italien et principalement les prétentions des empereurs dans la péninsule (1). Puis l'étude de Goldast et de Couringk l'avait conduit à celle de Mocenigo, de Nani (2) et de Guichardin (3).

Cette origine explique que la *Ligue de Cambrai* soit un traité de politique en même temps qu'un livre d'histoire. « Tout ce qui regarde le droit public des nations, l'origine des droits particuliers et des prétentions réciproques des princes, et l'importance des articles de leurs traités, n'est guère bien éclairci par les historiens (4). » Du Bos promet de combler cette lacune. Les recueils de traités et de diplômes qu'il étudiait avec tant de zèle depuis 1701, la *République* de Bodin (5), le *Droit de paix et de guerre* de Grotius (6), le *Codex juris gentium* de Leibniz (7), le livre de Couringk sur les *Frontières de l'empire* (8), la *Monarchie* de Roselli (9), Goldast (10), Puffendorf (11), Furstener (12), Alemanni (13), Van der Muelen (14) sont restés les sources essentielles de la *Ligue de Cambrai* et y tiennent autant de place que les historiens proprements dits. C'est d'après eux qu'il discute et élucide les droits et prétentions des Français sur le duché de Milan, des papes sur Ferrare et sur Naples (15), et surtout des

(1) V. ci-dessus, p. 115. 116. 121. — (2) *Hist. de la République de Venise*, 1676.
(3) On trouve déjà dans le *Traité de Barrière* le discours d'Andréa Gritti au Sénat de Venise. *Cambrai*, I. p. 24-25.
(4) *Cambrai*. Préface, p. XXII. — (5) Citée t. I, p. 152. 337. — (6) I. p. 153. 334. — (7) I. p. 153. 155. — (8) *De finibus imperii germanici*, 1654, cité I. p. 12. 140. 335 — (9) I. p. 12. 337. — (10) *Collectio collectionum imperialum*, 1606. I. p. 136. — (11) *De Jure naturæ et gentium*, 1672. — (12) *De Jure suprem. princ.* I. p. 129. 341. (13) I. p. 334-335. — (14) *De ortu et interitu imperii romani*. I. p. 335. — (15) I. p. 153-9. 236-7. 270.

empereurs sur l'Italie entière [1]. C'est là, comme dans le *Traité de Barrière*, le point central de sa démonstration politique. S'il discute avec tant de méfiance l'authenticité de la harangue de Giustiniani, c'est que le sens de ce discours tendait à faire de Venise un fief d'empire et à soumettre la République aux Allemands [2]. Ces pages mettent en garde les Italiens contre la politique allemande, en leur prouvant que les prétentions des empereurs sont sans limites, et que leur intervention dans la péninsule serait le signal d'un asservissement total dont le droit public allemand tient la justification toute prête. En même temps, et une fois de plus, Du Bos dénonçait le dessein constant des empereurs d'asservir le corps germanique et de transformer l'Allemagne en une monarchie absolue [3].

Ainsi les thèses politiques de Du Bos se retrouvent dans la *Ligue de Cambrai*. Elle contient les traits épars de tous les pamphlets qu'il n'a jamais eu le temps de publier [4]. Il y donne un avertissement aux puissances commerciales qui cherchent à conquérir des domaines dont l'effet sera de les amoindrir [5]. Déjà Amelot de la Houssaye avait tiré cette leçon de l'histoire de Venise [6]. Le parallèle de Venise et de la Hollande se présentait facilement à l'esprit des historiens, et Voltaire a marqué les réserves qui en amoindrissent la portée [7]. Mais Du Bos ne s'en était pas tenu là : il avait essayé, comme Montesquieu, de déduire le « principe » des républiques marchandes ; et dans l'édition de 1728 il a développé ces considérations économiques avec une nouvelle insistance, parce que, entre temps, les événements avaient donné à l'Angleterre, dans le parallèle, la place de la Hollande.

« Un état à qui les autres permettraient de faire seul tout le commerce de l'Europe, en serait bientôt l'unique souverain. Il est plus facile de parvenir à la monarchie universelle en se rendant doucement le maître de toutes les richesses qui sont dans la société des nations, qu'en prenant des places et qu'en gagnant des batailles [8]. »

Malgré la préoccupation trop visible d'adapter les événements du passé aux circonstances du présent, la *Ligue de*

(1) I. p. 332-372. — (2) P. 129-141. — (3) I. p. 221-2. — (4) V. ci-dessus, p. 122. — (5) I. p. 357. — (6) T. II. p. 193-5. — (7) *Lettre phil.* 10, t. I, p. 124. *Essai sur les Mœurs*, chap. 187, t. 13, p. 122. — (8) Préface, p. XI.

Cambrai est un ouvrage historique de valeur. Réimprimée deux fois en Hollande en 1710, rééditée en 1728 et 1785, traduite en anglais, en italien et, croyons-nous, en allemand, elle a été estimée de Voltaire et des historiens. Le Glay lui reproche une documentation insuffisante, mais l'utilise cependant (1).

Si Du Bos donnait autant d'importance à la diplomatie, c'est qu'ici le sujet s'y prêtait. La guerre de la ligue de Cambrai a été une campagne de négociations plus encore que de batailles. Jamais les combinaisons de la politique n'avaient joué un aussi grand rôle que dans ces guerres d'Italie, qui, pour la première fois, mettaient en jeu l'équilibre européen. Contre Venise en 1509, comme contre la France en 1701, on vit une puissante coalition soudainement formée : mais elle fut comme l'autre dénouée par des événements imprévus, et l'état qu'elle menaçait échappa à la destruction. Dans cette année 1709 où tout semblait perdu, Du Bos constatait par l'histoire la fréquence de ces renversements d'alliances et de ces conflits d'intérêt dans lesquels la diplomatie de Louis XIV mettait son espérance, et qui devaient en effet sauver la France de la ruine. Les Vénitiens se sont attiré de grands malheurs par leur méfiance et leur politique jalouse de républicains — voilà pour les Hollandais ; mais le sort de l'alliance contre Venise est plus instructif encore.

« Il est curieux, il est important de savoir... par quelle fatalité l'événement démentit les conjectures des sages de ce temps sur l'avenir. Enfin l'histoire de la Ligue de Cambrai doit apprendre aux potentats à bien craindre des accidents sur lesquels la prudence humaine, qui les représente comme impossibles, pourrait trop les rassurer (2). »

Rien ne s'est passé dans ces événements comme on aurait dû raisonnablement le prévoir. Les Vénitiens avaient raison de croire l'alliance impossible : elle l'était logiquement (3). Elle s'est faite tout de même ; mais sans pouvoir se maintenir. En 1508, ni la France ni le pape n'avaient intérêt à s'unir contre Venise : le pape parce que c'était le plus sûr moyen d'attirer les « barbares » en Italie, alors que son ambition était de les en chasser (4), la France parce que c'était agrandir dangereuse-

(1) T. I, p. XCV, p. 295. — (2) Préface, p. XIV. — (3) I. p. 404. — (4) I. p. 10-15.

ment l'autorité des Espagnols en Italie, et parce que ses intérêts étaient liés à ceux des Vénitiens, auxquels elle garantissait leurs possessions milanaises. Maximilien était le seul dont les Vénitiens dussent se défier, à cause des prétentions impériales (1). Mais qui eût pu prévoir qu'il allait s'allier aux Français ses plus mortels ennemis,— surtout contre Venise, le seul allié que les Français eussent en Italie (2)?

Maximilien et Louis XII s'entendirent cependant, parce que les raisons immédiates leur parurent les plus fortes : le désir de conquérir tout le Milanais s'ajouta aux rancunes que les Vénitiens s'étaient attirées par leur politique tortueuse (3). Quant au pape, il voulut reconquérir Ravenne et les villes perdues de la Romagne. La guerre commence; en 1509, les Français vainquent à la Ghiara d'Adda (Agnadel) et les Vénitiens sont dépouillés de leur état de terre ferme.

Mais, au moment où tout semblait perdu, la lenteur de Maximilien donna à la république le temps de respirer (4). La fermeté du Sénat fut toute romaine; immédiatement, sa diplomatie entra en jeu, et les ennemis de Venise commencèrent à se brouiller. Quelques incidents réchauffent les vieilles rancunes de la papauté contre les Français (5) : on négocie, et Jules II absout les Vénitiens (6).

Ainsi, quand commence la campagne de 1510, tout est changé déjà, et la situation de Louis XII en Italie est très affaiblie (7). Le pape détache le roi d'Aragon de la ligue en lui donnant l'investiture de Naples (8). La France et l'empire restaient seuls alliés — et quels alliés! Maximilien se bornait à demander des secours; déjà Louis XII n'avait plus aucune envie de continuer la guerre. Il se battait seul pour un allié suspect. L'arrogance du pape l'obligea à continuer la campagne, sans grands succès d'ailleurs (9). Il est vrai que dans l'autre camp la confiance ne régnait pas davantage (10).

Telle était la paradoxale situation où se trouvaient engagées les puissances pour le plus grand profit de Venise. Puis vinrent l'alliance formelle de Ferdinand d'Aragon et du pape, l'inter-

(1) I. p. 20-21. — (2) I. p. 16-19. — (3) I. p. 50 60. — (4) I. p. 162-3 Surprise de Padoue par les Vénitiens. — (5) P. 189-196, 232-242. Les bénéfices du Milanais et le duché de Ferrare. — (6) P. 167. 197.

(7) Par la mort du cardinal d'Amboise et le refus des Suisses de renouveler l'alliance aux conditions posées par la France.

(8) P. 271. — (9) P. 397-402. — (10) P. 280.

vention des Suisses, la prise de Brescia par les Vénitiens (1), et la campagne de Gaston de Foix. Mais l'attitude de Maximilien devenait telle que Louis XII n'osait même plus négocier. « Tâcher de le faire c'était donner à ses ennemis déclarés le temps de se reconnaître, et à ceux qui voulaient le devenir le loisir de ménager leurs traités et de concerter leurs entreprises (2). » Alors a lieu la bataille de Ravenne (3) : le nouveau roi d'Angleterre, Henri VIII, rompt avec la France (4), et en deux mois Louis XII a perdu tout le Milanais (5).

Mais voici que la discorde se met dans la nouvelle alliance comme dans la première.

« Ils souhaitaient tous que la puissance de la France fût affaiblie mais ils ne convenaient pas tous jusqu'à quel point... Les princes qui n'avaient pas encore entièrement pénétré leurs vues réciproques, se défiaient tous mutuellement les uns des autres, et ils se ménageaient en même temps, ne connaissant pas encore ceux qu'il leur faudrait aimer, ni ceux qu'il leur faudrait haïr (6). »

Le plus ardent était le pape « qui voulait qu'il n'y eût de guerre que contre la France ». Il ne réussit à obtenir l'adhésion formelle de l'empereur à la Sainte Union qu'en lui abandonnant Venise une fois de plus (7). Mais il arrive ceci, que Venise et l'empire ont intérêt tous deux à se rapprocher de la France : l'empire pour écraser Venise, et Venise pour se défendre contre l'empire (8). Les Vénitiens concluent les premiers (9). Ainsi le renversement des alliances est complet au moment de la mort de Jules II. La France tient ses engagements, mais l'expédition de 1513 aboutit au désastre de Novare (10). Louis XII se rapproche du pape, et consent à dissoudre le concile qu'il avait rassemblé contre lui à Pise, puis transféré à Lyon (11), tandis que les Vénitiens soutenaient seuls l'effort de la coalition. Tout à coup le roi d'Aragon conclut avec la France une trève inexplicable « dont jamais les plus pénétrants n'ont percé le mystère », et, chose plus inattendue encore, il y fait entrer l'empereur (12). Ces suspensions d'armes devaient permettre aux ennemis de la France de gagner du temps pour mieux l'accabler : mais elles ont pour effet de décider le roi d'Angleterre.

(1) T. II. p. 29-40. 63-64. — (2) T. II. p. 79-80. — (3) P. 89-101. — (4) P. 119. — (5) P. 152. — (6) II. p. 158-9. — (7) P. 177-181. — (8) P. 200. — (9) P. 205-6. 219. — (10) P. 247-251. — (11) P. 267-272. — (12) P. 295. 301.

sur lequel Maximilien comptait le plus, à traiter lui aussi avec la France (1). Cette paix ne faisait pas l'affaire du pape, qui entretenait une double négociation avec le roi et avec ses ennemis, se préparant le moyen d'être, quoi qu'il arrivât, du côté du vainqueur (2). Venise, pendant ce temps, négocie avec tout le monde à la fois, et ces manœuvres confuses remplissent l'année 1514. A la mort de Louis XII, la ligue de Cambrai n'existe plus. Cependant Du Bos raconte encore la campagne de 1515, soit, comme le dit M. Morel (3), parce que son patriotisme a tenu à terminer son récit par une victoire française, soit plutôt parce qu'à la mort de Louis XII l'intrigue diplomatique n'était pas encore dénouée. La bataille de Marignan aurait eu ce résultat, si Maximilien n'était pas sorti tout à coup de son inaction pour se mettre en campagne « lorsqu'il n'y avait plus une espérance raisonnable de réussir (4) ». Du Bos nous mène encore jusqu'au traité de Noyon et au Concordat, qui marquent la fin des guerres causées par la ligue de Cambrai ; il aurait pu dire : des guerres d'Italie proprement dites.

La sagacité de Du Bos s'est exercée à démêler ces intrigues. C'est là qu'il faut chercher la « profondeur » dont parle Voltaire, bien plus que dans la psychologie individuelle de ses personnages, pour laquelle Du Bos s'en tient aux données connues. Maximilien pauvre et indolent, « petite chevance (5) » ; Louis XII bon enfant et « bénin » malgré quelques exécutions un peu sévères (6) ; Ferdinand sage et prudent, mais sans parole (7). Seul le portrait du pape Jules II, belliqueux et violent, est plus poussé, parce qu'il était tracé avec malveillance et donnait à l'écrivain une occasion d'affirmer son scepticisme ecclésiastique. Les Suisses sont âpres au gain, mais religieux dans leur serment (8). La mauvaise foi italienne est dénoncée avec vigueur ; mais on aurait pu demander à notre historien diplomate de convenir que si la politique italienne a été déloyale, celle de Louis XII avait été d'une impardonnable insuffisance. Du moins a-t-il rendu justice à la dignité et à la sagesse du sénat de Venise, dont Amelot de la Houssaye avait fait une peinture peu flattée (9).

Evidemment, nous avons ici une histoire écrite d'après d'autres

(1) II. p. 303. — (2) P. 315. — (3) P. 338-9. — (4) P. 459. — (5) I. p. 29-30. 147. 220. — (6) I. p. 96. 397-8. — (7) II. p. 454-6. — (8) II. p. 369. — (9) Amelot, t. II, p. 202-3, 210.

historiens ; et on a reproché à Du Bos de n'avoir pas utilisé les sources manuscrites [1]. Il s'est servi surtout de Mocenigo [2], du *Prince* de Machiavel [3] et de Guichardin [4], qui sont bien les meilleures sources contemporaines. Il y a ajouté l'*Histoire du Milanais* de Corio [5], Paul Jove, Giustiniani, Bembo, qu'il cite avec une fréquence toute particulière [6] ; des traités comme celui de Graswinckel et le *Squittinio*, attribué au marquis de Bedmar, et où l'abbé de Saint-Réal avait vu tant de choses [7]. Parmi les écrivains français il utilise du Bellay, Brantôme, de Thou, Seyssel, Jean de Saint-Gelais [8], Beaucaire [9]. Il nomme pour l'Angleterre Ockam, Sleidan, Polydore Virgile ; et l'*Histoire suisse* de Simler [10]. Parmi les pièces contemporaines, il ne connaît que celles qui ont été imprimées à part, comme la harangue de Hélian à Maximilien [11], ou publiées par Goldast, comme celle de Giustiniani, — c'est-à-dire, dans sa première édition, peu de chose.

Il n'a point fait la critique de ces sources, à laquelle travaillait précisément Foncemagne [12]. Son rôle s'est borné à peser les témoignages, à réfuter les bévues trop visibles de Varillas [13], ou à opposer le témoignage de Mocenigo, le plus rapproché des événements, à celui des autres historiens [14]. Aurait-il pu faire mieux ? Le Glay le pensait, et M. Morel a indiqué les sources manuscrites auxquelles il aurait pu facilement puiser. Mais les documents d'archives étaient alors peu accessibles, même aux diplomates. Et Du Bos n'avait pas le temps de les chercher. Nous avons affaire à un ouvrage composé rapidement, dans l'intervalle des négociations, d'une rédaction imparfaite et d'un style souvent négligé. Dans la première édition, les phrases mal tournées et équivoques étaient fré-

(1) Le Glay, t. I, p. II. — (2) *Mocenici libri VI belli camaracensis*, 1525. Cité I, p. 81, 86, etc... — (3) Cité I, p. 64, 76, etc... — (4) *Hist. d'Italie*, 1561. Cité I, p. 70, 80, etc... — (5) 1503. Cité I, p. 57, 64, 78, etc...

(6) Paolo Giovio, *Hist. sui temporis*, 1527. Giustiniani, *Rerum venetorum Historia*, 1560, éd. de 1611. Bembo, *Hist. Venet.* 1551. Cités I, p. 63, 77, 82, 86, 226, etc... Ajouter Gianotti, *Rép. de Venise*, cité II, p. 404 ; Baudier, *Hist. des Turcs*, II, p. 386.

(7) La Cueva (Bedmar), *Lo squittinio della liberta veneta*, cité I, p. 132. Graswinckel, *De jure inter rempubl. venetam et ducatum Sabaudiae*, I, p. 139. La Torre, *Lo squittinio squittinioco*, 1654.

(8) Les *Louanges de Louis XII* lui sont connues par le texte de Godefroy, *Hist. de Louis XII*, 1615 (cité II, p. 336). Cf. Hauser, t. I, p. 121-8.

(9) *Comment. rerum Gallicarum*. Cité I, p. 284. — (10) I, p. 258, 291, 330, II, 302. — (11) I, p. 6. — (12) *Mém. Acad. Inscr.* t. XVI ; Hauser, t. I, p. 12. — (13) Préface, p. XIX, XXI. I, p. 42. — (14) II, p. 250, 425.

quentes, et on s'en était aperçu (1) : Du Bos en a corrigé ensuite un très grand nombre (2).

Dans sa préface, Du Bos nous prévient, du reste, qu'il n'avait point entendu donner une histoire critique (3). Du moins, a-t-il tiré tout le parti possible des sources imprimées. Et il s'est efforcé de compléter sa documentation pour son édition de 1728, qui fait honneur à ses qualités d'historien en nous prouvant avec quel soin il se tenait au courant des publications nouvelles (4). Morel nous dit que Du Bos a ignoré les lettres de Louis XII publiées en 1712 à Bruxelles (5). Pour cette fois l'intelligent critique tombe mal : l'édition de 1728 cite cette correspondance et en tire parti (6). Et Du Bos y a remarqué précisément le fait curieux que Morel, qui l'a trouvé dans Le Glay, lui reproche de n'avoir pas connu : le désir exprimé par Maximilien de devenir pape (7). Il a mentionné aussi la lettre de François Ier à la duchesse d'Angoulême, les *Propos mémorables* de Corrozet (8). Il a complété ses sources anglaises par l'excellente *Vie de Henri VIII* de Herbert (9), et le *Trésor des Chartes* de la couronne d'Angleterre, de Rymer (10), dont dix sept volumes avaient paru en 1713, et il a pu refaire ainsi et développer tout ce qui concerne l'Angleterre (11).

Ainsi l'*Histoire de la Ligue de Cambrai* est « politique et profonde ». Voltaire dit aussi : « Elle fait connaître les usages et les mœurs du temps ; elle est un modèle en ce genre (12) ». Assurément, un historien moderne, à ce point de vue, ne s'en contenterait pas. La description des lieux n'est pas une nouveauté. Du Bos nous rappelle à plusieurs reprises qu'il a vu l'Italie ; il décrit le champ de bataille de Marignan (13), le mausolée de Gaston de Foix, et raisonne sur les changements

(1) Jacques Bernard (*Nouvelles de la Rép. des lettres*, octobre 1709, p. 446), y signalait « quelques endroits obscurs qu'il faut lire deux fois pour les comprendre ».

(2) Exemple : « Frégose, duc de Gênes, trompa Léon X dans le temps qu'il employait tout son esprit pour amuser François Ier » (1re éd. II. p. 412). « Dans le temps que Léon X employait tout son esprit pour tromper les Français, il fut trompé lui-même par Frégose. » (2e éd. II. p. 345). Un examen rapide nous a permis de relever une cinquantaine de corrections semblables.

(3) Préface, p. XXIV.

(4) Nous rappelons le *Discours préliminaire* détaché des travaux de 1718 sur la noblesse.

(5) P. 331. — (6) T. I. p. 288-9. — (7) I. p. 288-9. — (8) II. p. 420. I. p. 105. Hauser, t. II, p. 119. — (9) 1649. — (10) *Foedera et acta publica*... 1er vol. 1704. — (11) II. p. 119-127 (addition) II. p. 482-3. — (12) T. 14. p. 66. — (13) II. p. 103-4. II. 423-4. Cf. Les ruines de la forteresse de Gènes, II, p. 241.

produits depuis l'antiquité dans l'aspect du pays, par l'extension des cultures. Etant allé à Loches après sa première édition, il a inséré dans celle de 1728 une description du tombeau de Ludovic le More (1). Mais ce n'est pas là seulement ce qui plaisait à Voltaire dans la *Ligue de Cambrai*. Les historiens n'avaient guère étudié jusque là les œuvres des jurisconsultes avec l'idée de dégager l'intérêt historique des questions du droit public : Du Bos l'avait fait, et ainsi la ligue de Cambrai était devenue une des crises d'un conflit séculaire, et encore actuel, entre la diplomatie des grandes puissances. De même, on n'utilisait guère en histoire les statistiques commerciales : Amelot de la Houssaye n'avait cherché les causes du declin de Venise que dans sa politique : il avait à peine consacré quelques lignes au fait capital qu'est la ruine de son commerce au XVIe siècle (2). L'origine de la *Ligue de Cambrai*, précisément, est dans un pamphlet où Du Bos prévoyait et constatait déjà la décadence du commerce de l'Italie. Le chapitre où il parlait de la richesse de Venise au temps de la ligue de Cambrai est devenu la dissertation qui se trouve à la fin du 2e volume, et dont le seul défaut est de n'être pas à sa place (3). Du Bos y a ajouté des considérations sur le progrès du luxe dans les divers pays de l'Europe : il saute aux yeux que ces pages auraient dû se placer non pas tout près de la conclusion, mais au livre Ier, où l'écrivain trace déjà le tableau de la grandeur et de l'opulence de Venise. Du moins Du Bos y donne-t-il la valeur des grands événements économiques, heureux pour l'Occident, désastreux pour Venise, qu'ont été la découverte de la route des Indes et celle du Nouveau-Monde.

Voltaire a trouvé aussi dans la *Ligue de Cambrai* le modèle d'une histoire rationnelle et « philosophique », au moins en ce sens que la cause des événements n'y est jamais cherchée en dehors des événements eux-mêmes (4). Nous reconnaissons dans ce nouvel ouvrage le scepticisme du correspondant de Bayle. Il raille la superstition des Italiens qui demeurent persuadés du miracle de la Barbacane à Bologne comme des prophéties des

(1) II, p. 191. — (2) T. II, p. 215. — (3) T. II, p. 375-420. *Barrière*, p. 57-303 suiv. Cf. ci-dessus p. 93-94.

(4) Le titre du projet de la trad. allemande (*Bibliogr.* N° VII[10]) qualifie l'ouvrage de *politique-pragmatique*.

mosaïques de Saint-Marc (1). Il cherche les occasions de constater la décadence de la foi, l'impuissance de l'excommunication : « ce coup de feu ne mit le feu nulle part (2) », et l'affaiblissement du respect du pape chez les catholiques (3). La réformation est un malheur, mais la responsabilité en revient à Jules II, contre lequel notre abbé a toute l'antipathie d'un Français et d'un sceptique. Il accuse « l'abus affreux qu'il avait fait du pouvoir des clefs » et donne à entendre qu'il était simoniaque (4). Au siège de la Mirandole, « il était occupé du soin de faire tuer les soldats catholiques... dont il était le père et de l'âme desquels, quand même ils seraient morts dans leurs lits, il devait compte au Seigneur comme de la sienne (5) ». L'*Histoire de la Ligue de Cambrai* est laïque dans tous les sens du terme, y compris ceux que lui donnent nos contemporains ; elle n'exprime pas seulement l'impartialité de la science vis-à-vis de la religion, mais une attitude de méfiance, ou du moins la constatation d'une antinomie dangereuse entre la liberté de l'Eglise et celle de l'Etat. Du Bos félicite les Vénitiens et le roi de France d'avoir su maintenir le clergé dans l'obéissance due au souverain (6). Il pousse même si loin le respect du pouvoir temporel qu'il laisse en suspens la question de savoir si Louis XII et Maximilien ont bien ou mal fait de réunir un concile à Pise pour déposer le pape (7). Du reste, ce rassemblement de prélats n'a pas enthousiasmé le peuple de Pise. « Il était persuadé que quiconque d'entre eux fût fait pape, il aurait bientôt autant besoin d'être réformé que Jules II (8). »

Donc, cette œuvre de Du Bos, comme les précédentes, prend sa signification du fait de sa date. En 1709, vingt ans avant l'*Histoire de Charles XII*, par sa documentation, par l'ensemble des faits embrassés, par l'élimination des conventions littéraires et de la rhétorique vaine, l'abbé Du Bos a modernisé l'histoire. Ici encore, il semble qu'il ne lui ait manqué que le style pour être un Montesquieu ou un Voltaire.

(1) II. p. 55-6, 247-8. I. p. 357. Contre l'astrologie judiciaire II. p. 221-2. Ci-dessus, p. 63-64.

(2) I. p. 94. p. 70-1. — (3) I. p. 382. — (4) II. p. 210. p. 13. — (5) I. p. 304. — (6) II. p. 451. I. p. 94. — (7) I. p. 395. — (8) II. p. 24.

CHAPITRE III

L'ORIGINE DE L'ÉCOLE ROMANISTE

I. — L'état de la question

L'abbé Du Bos est le fondateur de l'école « romaniste », celle qui fait prévaloir l'élément romain dans la formation de l'ancienne France. C'est dire que la *Monarchie française* dépasse la portée d'une œuvre de circonstance. Elle se distingue précisément des autres essais historiques et politiques du XVIIIe siècle en ce qu'elle est un monument d'érudition et de méthode. C'est néanmoins dans son intention politique qu'il faut en chercher l'origine. Elle est la date principale de la plus fameuse des controverses dont l'histoire de France ait jamais été le sujet.

Pendant tout le XVIIIe siècle et au delà encore, les passions politiques ont fait naître toute une série de systèmes historiques. Avec Boulainvilliers, Du Bos, Montesquieu, Mably, Thouret, Montlosier, tous les partis successivement ont cherché dans la conquête franque la base de leurs revendications et la preuve de leur droit. Il semble que les partis avancés eux-mêmes aient regardé le passé aussi volontiers que l'avenir, et qu'ils n'aient pas cru pouvoir se passer d'un certificat d'ancienneté fourni par l'histoire.

Ces écrivains qui tiraient des mêmes textes des conclusions diamétralement opposées ne peuvent être accusés ni de mauvaise foi ni même d'ignorance ; et ceci prouve bien qu'un événement historique apparaît toujours sous le jour qu'y projettent nos passions et nos préférences. C'est le propre de certains textes de fournir matière à des polémiques éternelles. Et la période des invasions était de celles pour lesquelles la science devait le plus difficilement aboutir à cette base solide de faits acquis qui s'impose aux gens sensés et constitue l'opinion moyenne du public cultivé. Cette époque nous montre la persistance

d'un monde dans un autre, des contraires réunis, des coexistences et des compromis. Il fallut du temps avant que la science en eût pris son parti, et eût renoncé à réduire en un système clair la confusion du Ve siècle. En attendant, les doctrines les plus opposées se croyaient toutes inébranlables, parce qu'elles reposaient toutes, en effet, sur un fonds de vérité.

Dès la renaissance du pouvoir royal, les légistes du moyen âge avaient cherché dans le droit romain la justification de l'autorité souveraine, et affirmé leur dédain pour les coutumes féodales issues de la conquête. Cependant aucun historien avant le XVIIIe siècle n'avait tenté de donner à ces principes nouveaux un fondement historique. Les jurisconsultes se réclamaient de l'absolutisme impérial, mais n'essayaient pas de prouver historiquement une continuité et une transmission de l'autorité des empereurs à celle des rois. La tradition de la conquête était trop forte, et le nom seul de « Français », que l'on ne distinguait pas de celui de « Francs », excluait toute hypothèse semblable. La royauté catholique et française, consacrée par le baptême du barbare Clovis, ne demandait pas de titres plus nobles ni plus sacrés. La noblesse, descendant des compagnons de Clovis, ne doutait pas de son droit de conquête, et une chronique du XIIe siècle déjà, citée par Valois dans sa *Notice des Gaules* (1), avait tiré de ce droit les conséquences politiques qui devaient être le fonds du système de Boulainvilliers. Seules les municipalités, et surtout celles du Midi, se réclamaient, parce que c'était leur intérêt, de droits antérieurs à la conquête franque (2). On construisait sur l'origine des Francs bien des théories singulières ; mais aucune n'admettait le romanisme, dont le patriotisme des conquérants de la Gaule — devenus depuis les conquérants de l'Italie — ne se serait point accommodé. Le fait d'une conquête germanique déplaisait pourtant à certains, qui ne voulaient pas descendre d'Allemands, ou qui se demandaient ce qu'était devenue la nation conquise. On avait imaginé pour cela le roman de l'origine gauloise des Francs, dont le fabuleux ne le cède en rien à celui du roman troyen de la *Franciade*. Cette invention, soutenue déjà par Bodin, a eu au XVIIe siècle

(1) P. 209. — (2) Cf. Du Bos M. F. II, p. 532-6, d'après Chopin, Loyseau, etc.

des partisans tels qu'Audigier (1) et Laccary (2), et, en plein XVIIIe siècle, l'adversaire du Du Bos, Le Gendre de Saint-Aubin.

Mais ces théories sur l'origine des Francs n'ont pas pour nous l'intérêt de celles qui, admettant la conquête, discutent les conséquences qui en résultent pour le gouvernement de la nation, et la part de pouvoir que la royauté issue de Clovis doit laisser aux différents corps de l'Etat. Les plus originaux de ces systèmes sont nés dans les époques de crise où une régence, une interruption dans la succession directe des souverains, avaient remis en question la loi fondamentale de la monarchie. Ces armes historiques sont naturellement plus utiles à l'opposition qu'au pouvoir. Pendant les guerres de religion, le protestant Hotman écrivit son *Francogallia*, où il découvrait, à l'origine de la monarchie, « une chose publique établie et fondée sur la liberté (3) », un peuple pourvu d'institutions libres et se gouvernant lui-même dans des assemblées toutes puissantes. Ce système est dirigé contre les rois, qui ne devraient être que les délégués de la nation, et contre les Parlements, cours de justice qui n'ont pas qualité pour la représenter. Seuls les Etats généraux sont l'expression de l'autorité « sacrosainte » du peuple libre (4). En somme, c'était le côté démocratique du système de Boulainvilliers, Hotman n'ayant point parlé d'une inégalité sociale résultant de la conquête. Et la théorie de l'historien protestant était devenue celle de quelques-uns des chefs de la Ligue (5). Bodin, dans sa *République*, avait défendu les droits actuels de la royauté tout en admettant quelques uns des principes de Hotman, en particulier une autorité royale déléguée par le peuple.

Au XVIIe siècle, la controverse fit peu de progrès, et on ne voit pas que les événements de la Fronde aient eu sur les recherches historiques une action bien sensible. Adrien de Valois ne soutient aucune thèse politique, et s'est peu occupé, au surplus, de l'histoire des institutions. Il n'a créé aucune doctrine et n'a pas été chef d'école. Il admet naturellement la conquête franque, mais sans en tirer de conséquences politiques, et Du Bos lui

(1) *De l'origine des Francs et de leur empire*, 1676.
(2) *Historia coloniarum... a Gallis in extremas nationes missarum*, 1677. Cf. Thierry, *Considérations*, p. 32-4.
(3) P. 53-55. — (4) P. 136. — (5) Cf. Lavisse, *Hist. de France*, t. VI, p. 175.

savait gré de cette impartialité [1]. Il a fourni à la *Monarchie française*, en effet, de nombreuses indications de détail [2], et, peut-être, quelques utiles suggestions.

Mézeray avait, lui aussi, adopté une position moyenne. Dans son traité sur l'*Histoire de France avant Clovis*, que le P. Lelong considérait comme son meilleur ouvrage [3], il admettait que les Français avaient occupé, dès 415, des terres en Gaule et payé pour cela un tribut à Honorius. Quant au P. Daniel, dont l'histoire a fait longtemps autorité et était en effet meilleure que la plupart de celles qui l'ont précédée et suivie [4], il se signala surtout par un système qu'il devait soutenir jusqu'au bout contre une légion de contradicteurs et contre l'évidence même. Il affirmait que Clovis était le premier roi qui eût fondé, sur la rive gauche du Rhin, un établissement durable. Les Francs, entrés en Gaule par une invasion soudaine, auraient soumis d'un seul coup le pays tout entier. Dans une révolution subite et définitive, l'empire romain aurait fait place à la monarchie française. Ainsi, l'histoire de France, comme le disait Mathieu Marais, devenait « acéphale [5] ». Clodion et Mérovée étaient rejetés au rang des fables. Peut-être l'incertitude des premiers règnes mérovingiens, dont Daniel avait eu le sentiment assez net [6], a-t-elle été une des raisons qui le décidèrent à retrancher cinquante années de l'histoire des Francs. Néanmoins, cette théorie était profondément antihistorique, parce qu'elle détournait l'attention de la période importante, de celle qui, approfondie, aurait révélé le sens de tous ces événements, et qui est celle des invasions mêmes et de la transition entre le monde antique et le monde du moyen âge. Elle aggravait le préjugé le plus fâcheux, l'anéantissement total et soudain de la société ancienne par la conquête franque. On peut s'en apercevoir, par exemple, dans le livre de Dom Calmet [7]. Quoique le P. Daniel n'eût pas servi les prétentions

(1) M. F. D. P. p. 35-6.

(2) La table analytique de la première édition donnant la liste assez exacte des citations empruntées à Valois et aux autres historiens, nous ne les indiquerons pas ici. La table analytique de la deuxième édition est beaucoup moins complète.

(3) Lelong, t. II, p. 16. A. A. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, t. V, p. 56.

(4) Cf. Monod, *Du progrès des sciences historiques*, p. 18-19. A. Thierry, *Lettres*, p. 37-39.

(5) Lettre à Bouhier, 12 mars 1734. B. N. f. fr., 24414 f. 507. — (6) *Préface historique*, p. CLIX.

(7) T. I. p. 246. 270.

d'une classe sociale et qu'il n'eût point fait de Clovis l'ennemi des Gallo-Romains [1], son système n'en devait pas moins renforcer la thèse germaniste. C'est là ce que Du Bos ne pardonnait pas à cet historien estimable, auquel pourtant il rendait justice. « Un auteur moderne, disait-il, qui a très bien écrit l'histoire de France [2]. » Mais, disait-il ailleurs, « cet aimable historien s'est épargné en prenant le parti qu'il a pris, bien des discussions [3] ».

Le P. Daniel n'avait pas satisfait davantage Boulainvilliers, qui lui reprochait son défaut d'érudition et sa lâche complaisance pour les rois [4]. Cependant il a provoqué, sur l'établissement des Francs en Gaule, une discussion intéressante. La meilleure réponse fut celle de Leibniz en 1716. Cet homme extraordinaire renouvela la question comme toutes celles qu'il lui arrivait de toucher. Il détruisit la légende des Francs gaulois et établit l'existence en Gaule d'un royaume franc antérieur à Clovis [5]. Fréret répondit aussi, dans le mémoire qui lui valut la Bastille. Mais ces historiens s'occupaient peu de la condition des personnes ; ils laissaient donc intacte la question de droit public qui allait déchaîner la polémique violente de 1730 ; ou ils n'y touchaient qu'incidemment, comme l'avait fait Vertot en 1710 [6], et ils l'abandonnaient aux juristes. C'était chez les jurisconsultes que Du Bos, comme il le dit dans son *Discours préliminaire*, pouvait trouver l'expression la plus ancienne de la théorie du droit de conquête. Dès le règne d'Henri IV, Loyseau, dans le *Traité des seigneuries* [7] et le *Traité des ordres* [8], avait formulé nettement les affirmations de la thèse aristocratique : les Francs vainqueurs, se réservant l'exercice des armes et les charges publiques, et demeurant

(1) Il l'a représenté comme le protecteur des Gaulois, choisissant parmi eux ses ministres. V. *Observations sur la Iʳᵉ race*, dans l'*Histoire*, t. II, p. 188 suiv. 198 suiv.

(2) M. F. t. p. 323. Cf. G. p. 263.

(3) *Discours prél.*, p. 37. Le *Journal de Trévoux* de 1734, p. 1837, a protesté contre cette accusation de légèreté.

(4) *Hist. de l'Ancien gouvernement*, t. I, p. 196-200. Daniel admettait l'hérédité dès la première race (t. I, p. LXLVI suiv.; t. II, 1, p. 144), et acceptait les usurpations et les bâtardises. On l'a soupçonné d'avoir prouvé les droits des bâtards pour obtenir une pension du roi. V. De Camps, *Mercure* de juin 1720.

(5) Ed. Eckhart, p. 260-1, et réponse de Leibniz à Tournemine, ibid. p. 261-4 (Tournemine, *J. de Trévoux*, janvier 1716).

(6) Il admettait l'exemption des Francs et leurs assemblées libres (*Mém. Acad. Inscr.* t. II, p. 580.4).

(7) *Seigneuries*, p. 5. — (8) *Des ordres*, p. 27-8.

libres de toute contribution, tandis que le peuple vaincu était réduit à une condition « approchante de la servitude ».

En 1720, la plupart des documents qui alimentent aujourd'hui encore l'histoire de France se trouvaient mis au jour. Ils contenaient assez de textes inédits pour permettre aux partis politiques de bouleverser toute l'histoire de France au gré de leurs intérêts. Mais il fallut du temps pour qu'on s'en aperçût. Du Bos était frappé du peu de parti qu'on avait su tirer de cette abondance de ressources qui s'offraient au chercheur.

« Tous les matériaux nécessaires au rétablissement de nos annales, ont été rassemblés et dégrossis dans le cours du dix-septième siècle... Grâce aux travaux de Messieurs Pithou et de Valois, de Messieurs Jérôme Bignon, du Cange et Baluze, comme à ceux du Père Sirmond, du père Pétau, du père Labbé, de dom Luc d'Achéri, de dom Jean Mabillon, de dom Thierri Ruinart, des Bollandistes et de plusieurs autres, tous les secours qu'il nous est possible d'avoir pour éclaircir les premiers temps de notre histoire, sont depuis environ cinquante ans à la disposition de tout le monde... Comment donc est-il arrivé que les auteurs qui depuis cinquante ans ont écrit des histoires de France, aient suivi l'opinion ou plutôt l'erreur établie ? (1). »

La situation était beaucoup plus compliquée aussi qu'au temps de Hotman. Le tiers et le parlement étaient devenus des puissances dont les prétentions allaient avoir leur répercussion sur l'interprétation historique de l'invasion barbare (2).

Quelle est la loi fondamentale de la monarchie? Est-ce le despotisme ou la liberté? La succession est-elle purement héréditaire et agnatique, ou fait-elle place, dans certains cas, à l'élection ou au « consentement »? Si, anciennement, la nation a eu part au gouvernement, quelle fut cette part, et quels Français peuvent aujourd'hui se réclamer de ces droits originels? Sont-ce les ducs et pairs, les « laterales regis », ou la noblesse tout entière, héritière des conquérants? Les bourgeois des villes peuvent-ils eux aussi se prévaloir de leur qualité « d'hommes francs » et faire remonter leurs droits à la conquête? N'est-ce pas plutôt le parlement, qui, émanation de la « cour du roi » est seul en droit de représenter le peuple? Ces divers éléments du problème peuvent se grouper en un nombre très grand de combinaisons différentes, à chacune desquelles correspondra une forme idéale, et différente aussi, du gouvernement primitif.

(1) M. F. D. P., p. 36. — (2) Cf. Ci-dessus, p. 147 et suiv.

C'est alors que le comte de Boulainvilliers résuma dans son ouvrage fameux les rancunes de la noblesse contre la royauté, et les regrets qui rongeaient l'âme des grands seigneurs. « Heu ! fuimus Troes », dit l'épigraphe du *Traité de la noblesse*. Il affirmait avec hauteur l'orgueil de sa race, et l'immense distance qui séparait la noblesse du tiers. Ces prétentions, si révoltantes qu'elles aient paru à la bourgeoisie, n'excluaient pas plus du reste chez Boulainvilliers que chez Saint-Simon ou Fénelon, un amour sincère du bien public. Le comte de Boulainvilliers n'avait rien publié de son vivant. Mais on connaissait ses idées : il était l'homme des États généraux. Ses manuscrits circulaient depuis longtemps sous le manteau, et déjà ils avaient fait scandale. « On devrait, écrivait Marais, agir et empêcher le cours de ces manuscrits qui apprennent des choses si curieuses et si contraires à la souveraineté qu'on est presque criminel en les lisant [1]. » Ces choses s'imprimèrent cependant : en 1727, l'*Histoire de l'Ancien gouvernement de la France*, et en 1732 l'*Essai sur la noblesse*. Dans son système, Boulainvilliers réduisait infiniment le rôle des rois de la première race. « On oublie la nation entière... on ne se souvient plus que dans l'origine Clovis n'était que le général d'une armée libre. » Le Français ne doit à ses rois « ni sa liberté, ni ses possessions, ni l'indépendance de sa personne », et les Gaulois asservis ne furent pas sujets du roi, mais des guerriers Francs [2]. Ceux-ci étaient tous égaux, et il existait entre eux et les Gaulois « une distinction formelle telle que du maître à l'esclave [3] ». Il n'y avait plus que des conquérants et des conquis [4]. Les Français étaient exempts de toutes les charges : ils avaient le droit de juger leurs pareils et de n'être jugés que par eux, le droit de défendre leur personne dans des guerres particulières, même contre le roi [5]. La convocation insolite, sous Philippe le Bel, des États généraux, où du moins, au début, le tiers n'assistait que pour promettre d'obéir [6] ; l'invention inouïe du droit royal de justice [7] ; l'usage monstrueux des anoblissements, qui a permis aux hommes nouveaux de s'élever insolemment [8], ont été les étapes

(1) *Journal*, t. II, p. 348. Cf. p. 227

(2) *Anc. Gouv.* t. I. p. 25. 33-34. Cf. l'analyse d'A. Thierry. *Considérations*, p. 44-46.

(3) *Noblesse*, p. 41.— (4) *Anc. Gouv.*, t. I. p. 37.— (5) Ibid. p. 39. suiv., 59. *Noblesse*. p. 41-2. — (6) *Anc. gouv.* t. I. p. 241 ; II. p. 65. — (7) Ibid. t. II. p. 23. — (8) T. I. p. 311.

de la dégradation de la noblesse. Les Français sont devenus la conquête « d'une famille particulière, pareille aux leurs dans leur origine », et quarante mille familles, sorties pour la plupart de la servitude, ont en partage les honneurs et les droits réservés autrefois aux seuls conquérants de la Gaule (1).

La conclusion était, du reste, plus sage et modérée qu'on ne l'aurait prévu : elle disait qu'il n'était point question de faire rentrer le tiers dans la servitude, et même, chose inattendue, qu'il n'était point convenable de lui reprocher éternellement son origine (2). Mais ces réserves n'atténuaient guère tant de violentes affirmations : la sensation fut profonde. Ces ouvrages, les plus audacieux qu'on ait écrits contre l'autorité royale, et où aucun roi n'était épargné, de Clovis à Louis XIV (3), ont étonné les érudits comme Foncemagne, et exaspéré la bourgeoisie et les parlementaires.

La première réponse fut la *Lettre d'un Conseiller au parlement de Rouen*, pamphlet d'ailleurs médiocre et qui est loin d'égaler Boulainvilliers sous le rapport de la fermeté des vues et de la précision des connaissances. Les plaisanteriés sur la forfanterie des nobles étaient un peu lourdes.

« Je tremble en approchant de ce redoutable camp des Français... où je dois défendre ma liberté contre un impitoyable capitaine de Mérovée, qui a toujours le sabre haut contre les légistes, et lui prouver que je ne suis point son esclave fugitif... (4). L'idée de la noblesse reçue parmi nous n'est qu'une quintessence chimérique extraite de vanité, d'ignorance et de néant (5). »

Aux représentants des vieilles familles, l'auteur anonyme parlait de leurs crânes pointus, « d'où sortent des jugements extravagants (6) ». Mais il montrait aussi, et c'étaient là, pour l'abbé Du Bos, les chapitres intéressants, « que le peuple des villes de la Gaule n'a point été esclave (7) ». Il raillait le triomphe imaginaire des anciens nobles, « où ils croient voir sous leurs pieds un million de bourgeois, et cent mille lettrés tondus et enchaînés (8) », insistait sur les droits immémoriaux des villes (9), et surtout, — c'était le point essentiel de sa doctrine, et celui aussi sur lequel il devait se trouver en désaccord avec Du Bos, — il prouvait « l'excellence et la prééminence de la ma

(1) Ibid., p. 70. 314. — (2) T. III. p. 202-4. Cf. *Noblesse*, p. 227-8. — (3) Cf., sur Louis XIV, *Anc. gouv.*, t. III, p. 184. — (4) P. 180. — (5) P. 129. — (6) P. 151-3. — (7) P. 182. — (8) P. 188. — (9) P. 202 suiv.

gistrature dans tous les temps [1] ». Sa vanité s'étalait plus naïvement encore que celle de Boulainvilliers, quand il expliquait que la vraie noblesse était celle des juges. « Votre bonheur, disait-il aux gentilshommes, est de vous soumettre intérieurement à ses conseils et à ses ordres, comme vous êtes obligés de le faire extérieurement par force [2]. »

II. — L'origine de l'Histoire critique

Tel était en 1730 l'état de la question. *L'Histoire critique* de Du Bos, que Secousse annonçait comme devant être, par la nouveauté de ses vues, « très utile et même nécessaire à ceux qui s'appliquent à l'étude de l'histoire de France [3] », a-t-elle son origine dans la volonté de réfuter l'*Essai sur la noblesse?* On le croirait, quand on constate avec quelle symétrique exactitude Du Bos a pris le contrepied de toutes les affirmations de Boulainvilliers. Mais nous savons que son grand ouvrage est l'aboutissement de tout un cycle de recherches, entreprises dès le début de la régence, sur le droit public français. De race et de tempérament, Du Bos était bourgeois, ennemi du privilège et défenseur de l'absolutisme. En 1717, dans un traité historique et juridique sur la *Succession à la couronne*, rédigé à la demande de Dubois, il avait nié le droit *actuel* de la noblesse au gouvernement de l'État, en invoquant le principe classique de la prescription, et en démontrant que la noblesse de France n'était effectivement plus capable de remplir le rôle qu'elle avait joué autrefois [4]. Mais, dans ce traité, manque encore l'idée originale et féconde de l'*Histoire critique*: la négation de la conquête et par conséquent de tout droit originel de la noblesse. Dans la préface de son grand ouvrage, Du Bos explique par la force de la tradition, et aussi par la difficulté de rassembler les textes où l'on aurait trouvé la vérité, l'idée erronée de la conquête et de l'asservissement des vaincus. Il aurait pu dire qu'il avait longtemps partagé lui-même l'erreur commune. En 1705, dans le *Traité de Barrière*, il donnait les Francs comme exemple d'un peuple souverain par droit de conquête [5]. Dans les *Réflexions critiques*, en 1719, il écrivait — et il n'a jamais corrigé

(1) P. 249. — (2) P. 269. — (3) Approbation. Ed. de 1734, t. III, p. 552. — (4) Nous l'avons analysé ci-dessus, p. 149-152. — (5) Mss. T. Cf. *Cambrai*, II, p. 305.

ce passage — que les Romains ont été chassés de leurs foyers et « faits esclaves » par des conquérants brutaux sortis de dessous les neiges du Nord (1). Dans le traité de la *Succession*, l'expression de « peuple subjugué » revient plusieurs fois. « Il y a trop de citoyens (en France) à cause de la communication des droits du peuple vainqueur au peuple subjugué (2). » Donc, Du Bos avait adopté la théorie commune de la conquête.

Cependant, la logique de son système en souffrait. Bien des choses restaient obscures dans l'explication qu'il avait donnée de l'origine du tiers état. Il admettait que les hommes libres non nobles, c'est-à-dire descendants des conquérants mais non pourvus de fiefs, avaient été réduits en servitude sous Hugues Capet. Par contre, les serfs affranchis avaient commencé à bâtir des villes indépendantes des seigneurs et « mouvantes » immédiatement du roi. Du Bos n'avait donc, à cette date, aucune idée de cette persistance des institutions municipales romaines qui devait être une des clefs de son futur système. Puis ces hommes francs avaient été représentés dans les assemblées, quelques-uns d'entre eux pourvus de fiefs, d'autres admis à servir dans l'armée et facilement anoblis. Mais ensuite leur condition s'était dégradée. « On ne reconnaîtrait plus le tiers état tel qu'il était sous Louis XII (3). » De cette façon, l'origine du tiers état demeurait fort humble; du moment qu'on admettait qu'aux premiers siècles de la monarchie le pouvoir suprême avait appartenu au peuple conquérant, l'avantage du système restait à la noblesse, dont les prétentions se trouvaient justifiées au moins devant l'histoire. A ceux qui accusaient les rois de la troisième race d'avoir commis un véritable attentat en anoblissant des familles du tiers et « en égalant ainsi le peuple conquis au peuple conquérant » ; à ceux qui voyaient le salut de la nation dans le retour à l'ancien état de choses, Du Bos n'avait à opposer que la théorie de la prescription, avec des considérations sur l'inconvénient qu'il y a à troubler l'ordre établi.

Aussi Du Bos comprit-il la nécessité d'établir les droits de la monarchie absolue sur une base moins contestable. Il fallait remonter à la source de notre droit public et retrouver le pacte fondamental de la monarchie de Clovis.

(1) R. C. II. 12, p. 141 ; 13, p. 248. Cf. I. 35, p. 329. — (2) F. 41. Cf. f. 32. 74 T. — (3) Ibid.

« Si je puis réussir dans mon projet, il deviendra facile de réduire en un corps de lois ce que nous pouvons savoir du droit public en usage sous les deux premières races. . Il est bien plus malaisé et bien moins sûr de faire l'histoire du droit public de la monarchie en remontant depuis le dix-huitième siècle où nous sommes jusqu'au cinquième siècle qu'elle fut fondée, qu'en suivant l'ordre des événements et en partant du cinquième siècle pour venir jusqu'aux temps présents (1). »

Sa conscience d'historien et sa curiosité d'érudit l'empêchèrent d'aller jusqu'au bout de son dessein primitif : au lieu de continuer cette histoire du droit public français, dont son *Traité des successions* de 1717 était l'ébauche et le sommaire, il s'enfonça toujours plus avant dans les textes inexplorés de l'histoire du Ve siècle.

Il n'abandonna pas pour cela le moyen âge : entre 1720 et 1730 il ne cessa d'étudier l'histoire de France. Dans la dissertation préliminaire ajoutée à l'édition de 1728 de la *Ligue de Cambrai*, a été incorporé un mémoire sur la noblesse où Du Bos développait déjà sa thèse politique (2). Deux autres manuscrits de Troussures, la dissertation sur les *Gradués et les lais*, et celle sur les *Espèces monnayées depuis 1113*, doivent être ajoutées à la somme considérable de travail que représentent les études préliminaires de la *Monarchie française*.

Au cours de ces recherches, Du Bos connut les écrits de Boulainvilliers. Dans la *Monarchie française*, il n'a rien cité de Boulainvilliers qui n'ait été imprimé, c'est-à dire, dans sa première édition, achevée en 1732 (3), l'*Ancien gouvernement de la France* de 1727 (4), et l'extrait de l'*Essai sur la noblesse* qu'avait publié en 1730 le P. Desmolets (5), puis, dans sa seconde édition seulement l'*Essai* de 1732 (6). Il pouvait, il est vrai, avoir lu les manuscrits : il est même infiniment probable qu'il les avait lus, comme Mathieu Marais et comme ses amis de l'Académie des Inscriptions. Mais il n'avait pas eu besoin de Boulainvilliers pour connaître la théorie de la conquête. Les idées politiques du comte étaient celles d'un groupe — de celui précisément que Du Bos, en 1717, avait été chargé de combattre. Les publications de Boulainvilliers ont en somme rendu service à notre histo-

(1) *Etat des Gaules*, T.
(2) P. XXXI. Cf. ci-dessus p. 151. Boulainvilliers, *Ancien gouv.*, t. III, p. 110-111.
(3) L'approbation est du 22 octobre 1732. — (4) 1re éd. t. II, p. 341 (2e éd. t. II, p. 24). — (5) 1re éd., t. III, p. 370 (2e éd., t. II, p. 474). — (6) 2e éd., T. I, p. 76 7. II p. 514, 584. Cf. 1re éd., III. p. 424. 520.

rien. Elles donnaient une forme précise aux théories de la réaction aristocratique : l'adversaire se découvrait tout entier. De plus, les idées de Boulainvilliers étaient d'une violence si agressive et si imprudente que le défenseur de la bourgeoisie, défenseur en même temps de la monarchie, allait avoir désormais le rôle le plus avantageux. Du Bos put jouir de toutes les faveurs officielles tout en émettant des théories infiniment plus graves que celles qui avaient conduit Fréret à la Bastille.

De plus, Boulainvilliers transportait franchement dans le domaine de l'histoire les prétentions de l'aristocratie. Il prouvait que la clef du droit public français était dans la conquête franque.

C'est alors que Du Bos aperçut la possibilité d'anéantir d'un seul coup, avec cette conquête même, toutes les prétentions. tous les privilèges, toutes les inégalités qu'elle paraissait justifier. Si les Francs sont entrés en Gaule, non en ennemis et en « conquérants brutaux », mais en qualité d'alliés de Rome, s'ils n'ont rien enlevé aux habitants du pays, à aucun moment les nobles n'ont pu s'installer en maîtres dans les terres conquises, ni réduire les Gallo-Romains en servitude. Par conséquent, la noblesse ne saurait se réclamer de la conquête franque ni prétendre à un droit originel aussi ancien que la monarchie même. Si, d'autre part, l'autorité de Clovis et de ses successeurs est une délégation ou un transfert de celle des empereurs, elle doit être nécessairement de même nature, et le despotisme est donc, non la suite d'une usurpation des rois, mais la loi fondamentale de la monarchie.

A quel moment s'est placée la découverte de Du Bos ? En 1719, il suivait encore la doctrine commune. La *Dissertation préliminaire* de 1728 ne parle pas de la conquête franque. Par contre le plus ancien manuscrit de la *Monarchie française* énonce déjà, dans sa préface, la thèse essentielle : « J'ai donc résolu d'attaquer aujourd'hui l'opinion commune et de donner une idée plus conforme à la vérité (1) ». Mais ce manuscrit révèle un assez pénible travail d'élaboration et de classement. La thèse n'avait pas au début la netteté qu'elle a atteinte ensuite ; et ce n'est pas du premier coup que les arguments de valeur ont été mis à leur place (2). Du Bos nous donne à

(1) *Etat des Gaules*, T. — (2) V. Appendice II.

entendre que ses recherches étaient déjà fort avancées quand il a entrevu la lumière.

« Entreprendre cette discussion, c'est s'imposer une tâche des plus pénibles. C'est se condamner à relire plusieurs fois le même livre parce que dans les lectures précédentes on n'y aura point cherché expressément les choses d'une découverte faite ailleurs, et qui a donné de nouvelles vues, semble promettre qu'on trouvera dans ce livre (1). »

Il nous dit aussi quelle a été cette lumière qui a éclairé soudainement les origines de l'ancienne France. Il s'est aperçu que l'abréviateur de Grégoire de Tours, trompé par une tournure vicieuse, avait traduit une phrase de son auteur comme si Childéric était l'ennemi du comte romain Paul, alors qu'il était son allié (2). Du Bos a donné à cette découverte une importance qui paraît excessive (3). C'est que l'erreur de Frédégaire lui permettait de parer à une objection, et d'expliquer comment tous les savants qui avaient écrit sur l'histoire de France avaient pu — trompés par ce passage fautif — voir une conquête où il n'y en avait pas.

Mais il n'est guère admissible que la théorie romaniste n'ait pas d'autre origine qu'une correction dans une ligne de Frédégaire. Si nouvelle qu'elle fût, elle avait été entrevue déjà par quelques historiens. Selon Du Bos, l'erreur de la conquête était jusqu'ici « suivie si généralement par tous ceux qui ont composé nos Annales, qu'elle passe encore aujourd'hui dans les Abrégés destinés à être mis entre les mains de nos enfants (4). Peut-être aurait il dû préciser davantage. Du Bos, comme Fustel de Coulanges, mais avec infiniment plus d'excuse, ne désigne pas clairement ses adversaires ; il s'en prend à une opinion qu'il suppose admise du public. Quand il parle de « l'opinion vulgaire » ou de « plusieurs écrivains », une note marginale, ajoutée parfois à la seconde édition, ou la table analytique, nous apprennent qu'il s'agit de Boulainvilliers (5). La thèse germaniste prévalait incontestablement : mais tous les historiens étaient loin d'en avoir tiré des conséquences aussi extrêmes que l'auteur de l'*Essai sur la noblesse*. Quand Du Bos écrit : « L'on s'imagine que nos prétendus sauvages européens traitèrent ces

(1) M. F. D. P., p. 37. — (2) Ibid., p. 13-14. I. p. 536 suiv. — (3) Cf. ci-dessous, p. 445-6. — (4) D. P. p. 37-8. — (5) Table anal. et D. P. p. 38. Cf. ci-dessus, p. 422, note.

infortunés habitants avec toute la dureté qu'un vainqueur féroce est capable d'exercer contre des vainqueurs subjugués, » il n'exprime pas du tout l'opinion du père Daniel par exemple, qui a insisté au contraire sur les ménagements que les Francs eurent pour les vaincus. Il y aurait eu là quelques distinctions à établir.

Du Bos a, du reste, cité parfois des textes où il avait trouvé des suggestions utiles : le passage de de Thou qui est l'épigraphe — peu visible — de sa deuxième édition, et où il est dit que les rois de France ont succédé aux empereurs dans leurs droits [1] ; la préface de Ruinart, qui nous montre les Romains parvenant aux emplois de la monarchie franque [2]. Valois, selon lui, a « entrevu la vérité [3] », et, en effet, il a fait remarquer combien les titres romains devaient être utiles aux rois barbares [4]. Tillemont avait parlé du « cantonnement » des bandes germaniques dans l'empire romain, et Du Bos, sur ce point, lui a rendu justice [5]. Il aurait pu rappeler d'autres écrivains. Audigier avait cherché à prouver que « l'empire français » n'était qu'une division de l'empire romain, auquel il avait succédé dans ses droits. Dès le règne de Postumus, il avait existé un empire des Gaules distinct, dont plus tard Anastase avait disposé en faveur de Clovis [6]. C'était déjà la fameuse « transmission » des pouvoirs, au prix, il est vrai, d'une théorie extravagante. Menson Alting, l'auteur de la *Notitia Germaniæ inferioris*, auquel Du Bos a emprunté plusieurs renseignements, avait émis une hypothèse d'un romanisme plus raisonnable quand il avait parlé de la subordination de l'ancien royaume franc à l'empire romain, et soutenu que Théodebert avait été le premier roi réellement indépendant des empereurs [7]. Dans son fameux et excellent mémoire de 1714, dont Du Bos devait avoir eu connaissance [8], Fréret avait soutenu que les Francs étaient une ligue de peuples, entrés en Gaule dès le IVe siècle, qu'ils avaient traité avec les empereurs et combattu pour eux, et que, par conséquent, la

(1) A la suite de la table des matières dans le 2e volume. — (2) M. F. II. p. 515. — (3) *Discours prél.*, p. 35. — (4) *Hist. de France*, p. 301. — (5) *Hist. des empereurs*. t. V. p. 641. M. F. I. p. 259. — (6) V. Le Gendre, p. 583. 757.

(7) P. 71. Du Bos, le cite pour les limites des établissements des Francs dans la basse Germanie. M. F. I, p. 157. 160. Cf. R. C. II. 16, p. 300.

(8) L'annotation de Fréret remarque que Du Bos a corrigé d'après lui la notice des Gaules.

conquête n'avait pas été une pure usurpation. Il relevait l'importance du patriciat et des titres romains de Clovis (1). Ces divers faits, qui prouvent la persistance du prestige de l'empire, avaient été signalés aussi par l'Allemand Eckhart. Du Bos estimait beaucoup cet historien (2), qui lui avait fourni la meilleure édition des lois salique et ripuaire. Dans la préface de son livre sur l'*Origine des Habsbourg*, en 1721, Eckhart avait expliqué que les chefs barbares qui s'établissaient dans les provinces de l'empire étaient officiers des empereurs, et qu'ils n'avaient cru posséder légitimement les provinces des Gaules que lorsque la possession leur en avait été confirmée par un décret impérial. Ce n'était qu'aux temps de Léon l'Isaurien que l'Occident avait échappé complètement à la suzeraineté des empereurs (3).

Aux écrivains qui avaient pu mettre Du Bos sur le chemin de sa découverte, il faut ajouter ceux qui avaient contredit le P. Daniel, et qui, en soutenant l'ancienneté de l'établissement des Francs dans les Gaules, avaient attiré l'attention sur la période pendant laquelle les royautés barbares avaient coexisté avec la souveraineté théorique des empereurs. C'étaient, outre Fréret et Leibniz (4), dom Vaissette, dans sa *Dissertation* de 1722, De Camps, abbé de Signy (5), le correspondant de Du Bos, et l'abbé des Thuilleries (6). La *Lettre du Conseiller au Parlement de Rouen* venait trop tard pour que Du Bos eût pu s'en inspirer. Il n'avait pas pu utiliser davantage le mémoire que Foncemagne avait présenté, en 1732, à l'Académie des Inscriptions, où il critiquait Boulainvilliers (7). Mais, trois ans plus tôt, Foncemagne avait établi contre Daniel que Clodion avait régné jusqu'à la Somme (8).

Tous ces travaux sur l'ancienne France, paraissant coup sur coup dans l'espace de quelques années, prouvent suffisamment l'intensité qu'avaient donnée aux études historiques les circonstances du moment. L'abbé Le Grand, chargé, comme Du Bos, d'approfondir la loi de succession, avait, comme lui, cherché dans la conquête franque une théorie à l'appui

(1) P. 166-4. 350. — (2) Jordan, *Voyage litt.*, p. 102.

(3) P. (5-6). Cf. Le Gendre de Saint-Aubin, p. 837 : « C'est là tout le plan de l'*Histoire critique de la Monarchie française.* »

(4) V. ci-dessus, p. 415-416. — (5) *Mercure*, juin 1720. — (6) V. Vertot, *Mém. Acad. Inscr.* t. IV, p. 673. — (7) T. X, p. 525 suiv. — (8) *Mém. Acad. Inscr.* T. VIII, p. 508.

de l'absolutisme [1]. L'abbé de Longuerue, cet infatigable chercheur qui ne publiait rien, malgré les prières de ses amis [2], était arrivé à des résultats analogues dans son *Introduction à l'Histoire de France* [3]. En 1730, Dom Vaissette, dans son *Histoire du Languedoc*, admettait que les Francs avaient été les auxiliaires de l'empire et que les royaumes barbares n'étaient arrivés que peu à peu à l'indépendance [4]. La même année que l'*Histoire de la Monarchie Française*, paraissaient les *Singularités historiques* de Dom Liron, où l'on pouvait lire que jusqu'à Clovis les Francs n'avaient pas été entièrement indépendants, et qu'après la conquête les deux races avaient été égales en droits [5].

Cependant, de la plus explicite de ces dissertations à l'ouvrage de Du Bos, il y avait loin encore. Comme l'a dit un des adversaires de notre abbé, toutes ces opinions auraient été oubliées s'il ne les avait pas réunies en un système impressionnant [6]. Dans les régions inexplorées qui séparaient l'empire romain de la monarchie française, on avait reconnu quelques points et posé quelques jalons. Presque tout restait à découvrir. L'histoire du monde ancien et celle du moyen âge restaient deux domaines séparés. La conquête franque coupait en deux l'histoire du monde. Les uns avaient fait des histoires romaines, où l'on voyait, dans le dernier chapitre, paraître les barbares, d'autres des histoires de France où, dans l'introduction, les anciens Romains étaient salués d'un souvenir. Il s'agissait de remplir la lacune que perpétuait un préjugé historique et social, et de rechercher dans la société gallo-romaine la véritable origine de la nation française. L'idée d'écrire une histoire commençant avec les premières invasions et s'arrêtant après les premiers mérovingiens, était originale et nouvelle. Il y avait là plus qu'un point de droit public à établir : il y avait à découvrir toute une période de l'histoire du monde.

(1) *Etat de la France*, B. N. Clairambault, 518. f. 71. 153. *Traité du gouvernement*, Ibid., f. 1-3.

(2) Recueil de Budé, t. II, p. 233. 255. Cuper, *Corr.*, p. 219. Cf. Du Bos à Bayle, G., p. 292.

(3) Cf. *L'Année littéraire* de 1769, t. I, p. 309. — (4) T. I. p. 176. 223. 230. — (5) T. I, p. 49. 267. — (6) Duc de Nivernais, p. 163.

CHAPITRE IV

L'HISTOIRE CRITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE FRANÇAISE (¹)

I. — Les sources

Pétigny s'est trompé singulièrement quant il a écrit : « On ne remarque dans le livre de Du Bos aucun but politique, aucun sentiment hostile contre une classe quelconque de la nation. Il cherche la vérité historique et rien de plus. » Il a pourtant raison de dire que Du Bos a le premier placé la discussion sur le terrain des témoignages contemporains (²). Que la théorie de la *Monarchie française* lui ait été suggérée ou non par une préoccupation politique, elle n'a pris qu'au contact des textes sa force et son ampleur.

Le discours préliminaire de la *Monarchie française* est, en même temps qu'une excellente leçon de méthode historique, une des meilleures études qu'on ait écrites jusque-là sur les sources de l'histoire de France. Elle se complète au cours de l'ouvrage par toutes les discussions où Du Bos pèse la valeur des témoignages et des textes. S'étonnant de voir les études d'histoire de France négligées au profit de celles de l'antiquité, quand bien même tant de sources, longtemps inaccessibles, avaient été mises à la disposition de tous (³), il expliquait ce fait par la tradition, par le préjugé, par la difficulté spéciale de ces études et l'aridité des débuts de l'histoire de France, comparés aux beaux siècles de l'antiquité (⁴).

(1) Nous indiquons en note, pour chacune des thèses de Du Bos, les principaux historiens qui les ont citées, adoptées ou contredites. Nous n'avons pas donné les références complètes pour ceux de ces historiens, comme Montesquieu et Le Gendre, auquels nous consacrons ensuite des études spéciales où ces références trouvent place. Nous avons exclu en général les ouvrages qui ne sont qu'un extrait de Du Bos ; les *Préfaces* de dom Bouquet ; le Recueil des *Etats généraux* de 1788 ; le résumé de Thouret — auxquels on peut ajouter les *Discours* de l'historiographe Moreau. Nous rappelons enfin l'existence de notre répertoire.

(2) T. III, p. 600. — (3) Cf. ci-dessus p. 417. — (4) P. 34-37.

L'énumération qu'il donne de ses principales sources est claire et judicieuse. Il les divise en livres d'histoire et livres qui ne sont pas de l'histoire ([1]). C'est à peu près ce que nous appelons sources directes et indirectes. Parmi les historiens ecclésiastiques, le premier rang appartient à Grégoire de Tours. L'édition de Ruinart (1699), qu'il compare à celle de Bouchel (1610), lui paraît un modèle d'érudition ([2]). On voit qu'il s'est livré à une étude approfondie du texte de Grégoire. Il a déterminé assez exactement le degré de confiance que son histoire peut inspirer ([3]). Il sait que Grégoire est un historien ecclésiastique, et que, pour les événements qui n'intéressent pas l'Eglise, on ne peut rien inférer de son silence ; pourvu toutefois qu'on distingue les faits, car il en est, comme l'élection prétendue des rois, dont on ne peut admettre qu'il n'ait jamais entendu parler s'ils avaient été réels. Il connaît aussi sa partialité pour Clovis ([4]). Il discute en même temps la valeur des adaptateurs et continuateurs de Grégoire, de Frédégaire ([5]), de l'auteur de la Geste des Francs, et enfin d'Aimoin et de Roricon ([6]), que lui fournissait le recueil de Du Chesne ([7]). Pour Sidoine Apollinaire, il suit l'excellente édition Sirmond (1614), et pour Paul Orose, celle de Fabriciu et Scott en 1615.

Parmi les histoires particulières, il cite : Saint Germain d'Auxerre ([8]), Saint Césaire d'Arles ([9]), Saint Lupicinus ([10]), Saint Hilaire de Poitiers, par Venantius Fortunatus ; la vie de Saint Rémi par Hincmar, dont il discute longuement l'authenticité ([11]). A celles-ci, qu'il nomme dans son *Discours préliminaire*, il faut ajouter celles de Saint Jean du Reomay ([12]), de Saint Mesmin de Mici ([13]), de Saint Aubin d'Angers ([14]), de Saint Faron ([15]), de Saint Gildas ([16]), de Saint Médard ([17]), de Saint Autrégisile ([18]), de Saint Dagobert ([19]), Saint Paul de Léon ([20]), Saint Rigobert ([21]), outre les vies connues de Sainte Geneviève et de

(1) D. P. p. 17. — (2) P. 30-31, II. p. 124. Il la compare aux manuscrits, II, p. 54-5. — (3) D. P. p. 18-20. Cité par Jahn, t. II, p. 95. — (4) II. p. 197. — (5) D. P. p. 20-21. — (6) P. 14-17. — (7) *Historiae francorum scriptores coaetanei*, 1636. 1649. — (8) V. Molinier, p. 49-50. — (9) II. 3, d'après Surius. Molinier, p. 126. — (10) D'après les Bollandistes. V. Molinier, p. 127. — (11) M. F. I. p. 646-9.

(12) D'après Rouyer (Roverius), *Hist. de l'abbaye du Reomay*, 1637. M. F. II. p. 25-6. 104-6. Vie suspecte. V. Molinier, p. 119. Fustel, *Système féodal*, p. 338-9.

(13) D'après Mabillon ? Molinier, p. 108. — (14) D'après Surius, M. F. I. p. 311. — (15) D'après Du Chesne. V. Molinier, p. 138. — (16) D'après le P. Lecointe, *Annales*. (M. F. II, p. 472). — (17) D'après le *Spicilège* de Luc d'Achery. (II. p. 519). — (18) D'après Du Chesne. (II. p. 587. V. Molinier p. 134). — (19) *De Gestis Dagoberti*, éd. Willheim, 1623. — (20) D'après les Bollandistes. — (21) D'après Du Chesne (II. p. 519).

Louis le Débonnaire. Il les a citées d'après les *Annales ecclésiastiques* du P. Lecointe, d'après Surius, d'après Du Chesne surtout, et enfin d'après les volumes alors parus des Bollandistes. Il se sert aussi du *Spicilège* de Dom Luc d'Achery (1723). Mais il ne paraît pas avoir utilisé les *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti* de Mabillon (1688-1701), et on s'étonne de le voir citer dans Surius, Lecointe et Du Chesne, des Vies qui avaient paru dans cette excellente collection (1).

Parmi les historiens profanes il place Olympiodore, les fragments de Priscus Rhetor, Cassiodore, les fastes de Prosper, la chronique d'Idace, Marius d'Avenches (2), Zozime (3), où il a fait tant de découvertes sur la république des Armoriques; Procope, avec l'édition Alemanni des *Anecdotes* (4) et l'édition Scaliger et Hœschel de la *Guerre des Goths* (5). Il faisait grand cas de Procope, trop sans doute, surtout de la fameuse digression sur les Francs dont Montfaucon signalait le caractère fantaisiste (6) ; tandis qu'il trouvait peu de chose dans l'*Histoire tripartite* de Cassiodore et dans Isidore de Séville (7).

Dans les « monuments littéraires qui ne sont pas des histoires », il distingue la classe politique — lois, édits, lettres de souverains — et la classe savante, il devrait dire littéraire, poésies, traités de morale, etc. (8). Sa *Notice des Gaules* est celle du P. Sirmond (9), et pour la *Notice de l'empire* il suit Panciroli (10). Pour les lois franques il disposait de l'édition Eckhart de 1721, et Lindenbrog lui fournit la loi des Frisons (11). Les lettres sont celles de Fortunat (12), d'Avitus (13). Il nomme encore la *Providence de Dieu* de Salvien (14).

Mais ces indications du discours préliminaire ne donnent point l'idée de l'étendue de son information. Du Bos a utilisé les *Conciles* de Sirmond (1629) et de Baluze (1683), de Baluze encore les *Capitulaires* avec les *Formules* de Marculphe (1677), les *Chartes* de Pérard, l'œuvre d'Ennodius. Pour l'époque postérieure, ses sources, qu'il ne cite pas dans son *Discours*, ont été celles qu'il trouvait dans la *Nouvelle Bibliothèque* de Labbé (1675).

(1) Celles de Saint-Aubin d'Angers, de Saint-Faron, de Saint-Autrégisile, de Saint Gildas, de Saint-Jean du Reomay et de Saint-Césaire d'Arles.

(2) Ds. l'éd. Scaliger, D. P. p. 23. — (3) D. P. p. 24. — (4) H. p. 89. — (5) H. p. 101. — (6) T. I. p. 19-20. — (7) Cassiodore, éd. Garet, 1679. I. p. 528. Molinier p. 88. — (8) D. P. p. 27. — (9) Au tome I. des *Conciles* (M. F. I. p. 2). — (10) M. F. II. p. 63 5. 84. — (11) M. F. II. p. 426. — (12) Ed. Brower 1607. — (13) Ed. Sirmond 1643. (II. p. 88.9). — (14) Probablement éd. Baluze, 1663.

la *Chronique* de Verdun et celle du Mont-Saint-Michel, et dans Du Chesne, la *Chronique* de Nithard. Il a compulsé les lettres d'Hincmar, l'*Itinéraire* de Rutilius Namatianus, Eginhard dans l'édition Schminck, et les *Annales de Bavière* de Jean Thurmeyr d'Avenches. Il a dû se servir de tous les écrivains de la Gaule romaine; de Josèphe même il a tiré parti pour l'histoire de la Gaule (1), et à Diodore de Sicile il a emprunté une des additions de sa 2e édition (2). Les monnaies naturellement ont été une de ses sources : il a utilisé Le Blanc (3) et Morel (4) ; et, pour la chronologie, le P. Petau (5). Pour sa 2e édition encore, il a trouvé des renseignements dans les volumes parus des *Ordonnances* de Secousse et de Laurière (6).

Quant aux ouvrages de seconde main, très nombreux aussi, les jurisconsultes et les historiens que nous connaissons déjà y tiennent la première place (7). Mais Du Bos a tiré parti des excellentes histoires provinciales qui existaient déjà de son temps (8). Du Bos a utilisé peu de manuscrits : la *Loi mondaine*, de la cathédrale de Beauvais, que Hermant avait prêtée déjà à Baluze. Mais à cette date, tout l'essentiel était imprimé : les sources de Du Bos seront aussi celles de Fustel de Coulanges, moins bien éditées mais pas beaucoup moins abondantes ; et les textes sur lesquels Fustel appuie sa thèse, ceux qui lui fournissent ses arguments de valeur, sont bien ceux que Du Bos connaissait déjà. Du Bos a cru à l'autorité du préambule des lois salique et ripuaire (9) ; il a ignoré les formulaires provinciaux ; il a négligé les testaments de Saint Rémi, de Saint Césaire et de quelques autres (10), mais les lacunes et les erreurs de sa thèse ne sont pas imputables à ces omissions ; les textes publiés après lui n'ont pas modifié sensiblement les positions adverses des romanistes et des germanistes. Les matériaux solides de l'histoire des invasions sont encore ceux qu'avaient préparés les

(1) M. F., I. p. 141. — (2) I. p. 140. — (3) *Traité hist. des monnaies de France*. — (4) *Spec*. I. p. 116. — (5) M. F. I. p. 322. — (6) I. p. 123.

(7) Cf. p. 402. Outre le Nain, Eckhart, Le Blanc, et les auteurs déjà cités, mentionnons Forcadel, *De Gall. Imp.* (1569). Le Bret, de la *Souveraineté des rois* (1632). Chopin, *De dom. Franc* (1574). Hertius, *Notit. regni Franc.* (1713). Fleury, *Hist. du droit français* (1674). Cluvier, Géogr. anciennes (1611 et suiv.).

(8) Citons Pérard, *Recueil de plusieurs pièces... sur l'Hist. de Bourgogne* (1664). P. Lobineau, *Hist. de la Bretagne* (1707). Vignier, *Ancien Etat de la Petite Bretagne* (1619). Dominici, *Hist. de la famille d'Ansberg* (1645). Bouillart, *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain* (1624). Bergier, *Discours sur... l'échevinage de la ville de Reims* (1634). La Faille, *Annales de Toulouse* (1687), etc...

(9) Fustel, *Monarchie franque*, p. 100. — (10) Ibid. p. 322.

Bénédictins pour les historiens de l'avenir, et que Du Bos le premier s'est décidé à mettre en œuvre.

II. — La Gaule et les invasions

Le premier livre explique l'état des Gaules au commencement du Ve siècle. « Cette exposition est absolument nécessaire, dès que je prétends, comme je le dirai : que l'état des Gaules a été sous Clovis et sous ses premiers successeurs à peu près le même qu'il avait été sous les derniers empereurs (1). » Et cet état social, identique à peu de choses près à celui du VIe et du Ve siècles, était essentiellement romain. « A la fin du IVe siècle les Gaulois... étaient devenus des Romains. Il n'y avait plus aucune différence bien sensible entre les habitants des Gaules et les habitants de l'Italie (2). » Ainsi, dès les premières pages, s'affirme la thèse romaniste que l'écrivain va développer avec une inflexible logique. La Gaule ne supportait pas impatiemment, comme on l'a dit, le joug de Rome, et elle n'a pas songé à reprendre son indépendance à l'arrivée des Germains. Du Bos fait un argument de la langue que parlaient les Gaulois, et qui était le latin. Dès le temps de Vespasien, les Gaulois portaient des noms romains (3). L'état des connaissances linguistiques ne lui permettait pas d'établir, au-delà des invasions, la persistance de la langue des Romains comme celle de leurs institutions. Il pense que, « quand le latin cessa d'être une langue vivante dans les Gaules », les habitants se sont fait une langue où les mots étaient latins et la syntaxe germanique (4). Mais il a réuni les principaux témoignages attestant la romanisation des Gaules. « Enfin il n'y avait plus de Gaulois dans les Gaules au commencement du Ve siècle (5). »

Dans la société il distingue les esclaves, et insiste sur leur grand nombre, parce que l'origine du servage est dans la société romaine elle-même et non dans le prétendu asservissement des Gaulois par les Francs (6) ; le clergé, dont il fait ressortir

(1) M. F. D. P. p. 41. — (2) M. F. I. p. 3. — (3) I. p. 5. Fustel, *Gaule rom.* p. 100. — (4) P. 9.

(5) P. 12. Contra : *Journal litt.*, p. 261. Cf. Fustel, *Gaule Rom.*, l. I. chap. IX. — Du Bos évalue la population des Gaules à 13 millions d'âmes. (I. p. 121). Contra : Le Gendre, p. 681.

(6) I. p. 14 (add. de la 2e édition).

l'importance dans une page qui prépare ce qu'il nous apprendra des évêques dans la société gallo-franque [1]; les patriciens ou sénatoriaux; les « bons bourgeois », curiales ou possesseurs, et les artisans [2]. Ses pages sur les classes moyennes sont très documentées : elles fournissaient une foule de traits à ceux qui, après lui, ont décrit l'affreuse misère des curiales, conséquence de l'oppression du fisc. Ces traits auraient évidemment gagné à être mieux groupés [3]. Pour établir que la cité était un corps d'état particulier, Du Bos relève tous les faits qui prouvent l'autorité des corps de « notables citoyens » libres et non nobles [4]. Les cités avaient leurs milices, — que les Mérovingiens n'ont point supprimées [5], — leurs assemblées, qu'il croit « représentatives et réglées » et composées de députés nommés par leurs concitoyens [6]. Mais au Ve siècle, ces assemblées n'avaient plus qu'un rôle consultatif [7].

Du Bos fait ensuite l'historique du despotisme romain, et expose « quels étaient les droits dont l'assemblage et l'union formaient, pour parler ainsi, le diadème impérial transmis par l'empereur Justinien aux enfants de Clovis [8] ». La réorganisation administrative de Constantin, sur laquelle il se plaint de n'avoir trouvé dans aucun auteur moderne un éclaircissement suffisant [9], comporta entre autres la distinction des pouvoirs civils et militaires, distinction maintenue par Théodoric, abrogée par Clovis et ses successeurs, et rétablie par conséquent à bon droit par Louis XII [10]. Constantin avait pris les meilleures précautions pour empêcher les militaires d'usurper les fonctions des civils [11]. Alors aussi ont commencé ces distributions de terres ou « bénéfices militaires », qui furent, « suivant l'apparence » la principale récompense des guerriers de Clovis, et où Du Bos voit l'origine des fiefs [12].

(1) Ibid. — (2) I. p. 18 suiv.
(3) I. p. 21-3 (lettre d'Athalaric à Agenantia), p. 130-131, 329 suiv. Cf. I. p. 129. V. Morel, p. 355.
(4) I. p. 19. — (5) I. p. 24 (add. 2e éd.) suiv.
(6) I. p. 32. P. 29-30, (add. 2e éd.) il les distingue des assemblées religieuses. Contra. Fustel, p. 210-223.
(7) P. 34. — (8) I. p. 34, add. de la 2e éd. jusqu'à la p. 41. C'est ici que s'inséra dans la 2e éd., la dissertation sur les prétoriens (p. 41-47 et 50 suiv.).
(9) I. p. 34. 56. — (10) I. p. 59-60 — (11) P. 62-3.
(12) P. 82-5. Opinion adoptée (partiellement) par Garnier, p. 115 suiv. Perréciot, t. II, p. 25 ; Lehuérou, t. I, p. 356. Combattue par Mascow, t. II, p. 334 ; Montlosier, p. 334 ; Guérard, t. I, p. 506-7 ; Fustel, *Syst. féodal*, p. 1-5 ; Roth p. 209.

En vertu du même principe, les successeurs de Constantin ont soldé des troupes de barbares, où *lètes*. Du Bos adopte l'étrange étymologie *læti* ou « contents (1) ». Ces hommes l'étaient, parce qu'on leur avait donné des terres ou un domicile. « Rien n'a tant contribué à la ruine de l'empire romain que cet usage. » Peu à peu ces barbares n'ont plus eu d'autres officiers que leurs propres rois, et ils se sont cantonnés à demeure aux frontières, puis dans l'intérieur. C'est le progrès de ces établissements qui est la vraie invasion (2).

Les revenus de l'empire rentrent aussi dans la thèse de Du Bos. « Clovis et ses successeurs ne firent autre chose pour doter... leur couronne royale, que d'y réunir le patrimoine de la couronne impériale (3). » Ces revenus étaient ceux des terres fiscales, ceux des douanes et péages, les ressources extraordinaires, la capitation et le tribut. La capitation, dit Du Bos, et ceci contredit certains autres passages, était rendue supportable par le fait que les citoyens libres, grâce à leurs esclaves, vivaient dans l'aisance (4), et par les diminutions que les empereurs accordaient. Il admet que les décurions ont continué leurs fonctions jusque sous les barbares (5), et — on devine pourquoi — que les sénateurs n'étaient point dispensés de l'impôt direct (6). Il ne cache pas cependant que la situation du citoyen était peu enviable, les impositions, au moment des invasions, étant six fois plus fortes que sous Auguste (7). Du Bos a tiré le parti qu'il fallait des éloquentes déclamations de Salvien, reproduites depuis par tant d'historiens. Ces chapitres sur la civilisation gallo-romaine étaient inédits, et les historiens, jusqu'au XIXe siècle, s'en inspireront fréquemment (8).

Le tableau se complète par la description des nations germaniques. Du Bos a compris combien était incertaine l'histoire de ces tribus toujours en mouvement et en révolution, dont la puissance, la population et la situation géographique changeaient en quelques années. La distinction de la nation et de la

(1) I. p. 89-90. 94-5. Fréret, p. 231, avait mieux parlé des lètes. Cf. Boulainvilliers, *Anc. gouv.* t. I, p. 10 ; Fustel, *Invasion*, p. 388-9, et surtout Perréciot, t. I, p. 243-313 ; Roth, p. 48 suiv.

(2) P. 98 9. Approuvé par Gibert, p. 293 ; Pétigny, t. I, p. 231, 323 : « l'extension du régime létique à des provinces entières » ; Pardessus, p. 472.

(3) I. p. 100-101 (add.) — (4) I. p. 120. — (5) I. p. 128. — (6) I. p. 19. — (7) I. p. 142. Cf. p. 332-340. 564-5.

(8) Ribaud de La Chapelle, p. 147 ; Gibbon ; Moreau, *Discours* ; Mayer, *Etats généraux*, etc...

« bande » est très clairement indiquée ici (1). Sur tous ces barbares, Saxons, Goths, Bourguignons, Alains, Du Bos donne des renseignements souvent étrangers à sa thèse. Quant à son chapitre sur les Francs, tout y est significatif. Remarquons tout d'abord qu'il les appelle bien les Francs, alors que Boulainvilliers, et après lui Legendre, Mably et Velly, disent constamment les Français ; et si son titre parle de l'établissement de la monarchie *française*, c'est que la monarchie dont il cherche l'origine est bien celle de son temps. Il adopte l'idée de Fréret qui en faisait une confédération de peuples (2), et il les place d'abord sur la rive droite du Rhin, entre l'embouchure et le Mein, puis aux embouchures mêmes, où ils ont possédé l'île des Bataves, et, momentanément, la Toxandrie sur la rive gauche du fleuve (3). Les empereurs ont traité de bonne heure avec leurs rois, et sans doute est-ce d'eux que Probus parlait quand il montrait les barbares élevant du bétail et labourant les terres de l'empire (4).

L'alliance des Francs et des Romains prend chez Du Bos une extraordinaire importance. Elle a donné selon lui aux Francs, et dès l'antiquité, une situation exceptionnelle parmi les barbares. Renversant toutes les notions qui s'attachaient au sens du mot franc, « libre » ou « féroce » (5)., Du Bos fait de cette nation « la plus civilisée qui fût parmi les peuples barbares (6) ». Son opinion ne s'appuie que sur un seul texte d'Agathias, et il a été facile de la combattre (7). Du Bos pense qu'il existait entre les Francs et l'empire une alliance analogue à celle des Suisses avec les rois de France (8). Les Francs remplissaient depuis longtemps des fonctions militaires romaines. L'empereur Magnence était Franc, et aussi Merobaudes, le maître de la milice, Baudo le consul, et Arbogaste (9). Donc la couronne

(1) I. p. 146. — (2) Il la fait remonter à Maximin, p. 160-1. Contra : Gibert, p. 202.

(3) P. 156-7. P. 157-9 (add.). Du Bos réfute Boulainvilliers qui avait réduit l'autorité des rois barbares, et prouve que ceux-ci rendaient la justice.

(4) P. 163-4. Fréret, p. 164. — (5) Hypothèses indiquée dans Fréret, p. 207 ; Le Gendre, p. 56-8. — (6) I. p. 177.

(7) Agathias, *De rebus Just.* l. I, cité. II. p. 39, p. 365. Suivi par Dom Bouquet, II. p. XXXIII suiv. ; contredit par Hoffmann, thèse I. p. 11. 13-15. Du Bos répond : *Lettre à Jordan*, p. 612-3, et addition de la 2e éd. I. p. 165. Hoffmann faisait remarquer que les Alamans et d'autres barbares étaient aussi alliés de Rome. V. Le Gendre, Montesquieu.

(8) I. p. 168. Hoffmann, I. p. 8-9. Réponse de Du Bos, *Lettre à J*, p. 612. et 2e éd. I. p. 168.

(9) I. p. 168-173. Dom Bouquet, t. II, p. XXXV. Digot t. I, p. 150. Fustel, *Invasion*, p. 318.

barbare n'était point incompatible avec les dignités romaines ; « les rois barbares ne croyaient point se dégrader » en les acceptant (1). De nombreuses colonies de Francs étaient établies en Gaule. Quant à leurs incursions dévastatrices — c'est ici une des explications de Du Bos aux dépens desquelles s'exercera la verve de Montesquieu — elles étaient l'œuvre « d'audacieux attroupés », ou tout au plus de quelque tribu. Le gros de la nation ne prenait point ordinairement le parti des agresseurs. « Il les désavouait (2). »

Le second livre contient l'histoire des invasions barbares, de 407 à 457. « Il n'y sera point parlé trop souvent des Francs qui ne jouaient pas encore dans cette contrée un personnage bien important. Néanmoins tous les évènement que je rapporte dans ce livre-là, ne laissent pas de faire... une partie essentielle de l'histoire de notre nation, parce qu'ils disposèrent les Romains des Gaules à se jeter dans ses bras (3). » Ici, heureusement, l'écrivain ne s'est pas limité à la démonstration de sa thèse. De la masse des documents qu'il avait remués, il a tiré une histoire complète des peuples barbares. Elle n'est pas facile à suivre, parce que l'histoire de chaque peuple se trouve sectionnée par l'ordre chronologique auquel l'écrivain s'est rigoureusement astreint (4). L'ensemble n'en constitue pas moins la meilleure et la plus complète des histoires générales des invasions (5). L'histoire des Wisigoths et des Burgondes, dans Du Bos, vaut même mieux que celle des Francs, parce qu'elle est renouvelée par son idée féconde de la persistance du régime romain, sans être faussée par l'obsession de sa thèse politique. Ce second livre, où nous trouvons l'histoire fabuleuse des Armoriques, renferme aussi deux ou trois chapitres qui sont parmi les morceaux d'histoire les plus solides et les plus définitifs du XVIIIe siècle.

Les barbares sont entrés en Gaule, cédant à l'attrait irrésistible que les hommes du Nord ont toujours éprouvé pour les pays riches et abondants en vin (6). Du Bos réunit tous les

(1) I. p. 169. *Discours prél.*, p. 6. Fréret, p. 166. Longuerue, p. 105 suiv. — (2) I. p. 173. 179. Contra : Hoffmann, I. p. 18 suiv. — (3) *Disc. prél.*, p. 41.

(4) Il justifie cet ordre, I. p. 557, II. p. 95, et quand il y manque il s'en excuse : II. p. 275.

(5) Voir Gibbon, Péligny, Waitz, etc., et surtout Jahn, *Hist. des Burgondes*, tome I et II, plusieurs centaines de citations de Du Bos.

(6) I. P. [illegible]1-3.

textes relatifs à l'invasion de 406, en insistant sur l'ignorance où ils nous laissent d'une foule de choses très essentielles (1). Les pages où il décrit l'établissement des Wisigoths sont remarquables de lucidité et d'intuition historique. Il accorde évidemment trop d'importance aux clauses du « traité » d'Honorius et d'Ataulf. Néanmoins l'étude des textes lui a révélé la signification historique du fait. « Voilà, suivant mon opinion, le premier royaume ou la première colonie de barbares indépendante des officiers civils et obligée seulement à des services militaires, laquelle ait été établie sur les territoires de l'empire par la concession du prince (2). » Toute la théorie moderne des invasions est bien dans ces pages : l'empire gardant sa souveraineté sur les provinces cédées, et l'indépendance des barbares résultant de la force des choses plutôt que d'un dessein arrêté de leurs rois. « Rien n'est plus facile, quand on a le droit des armes dans un pays, que d'y usurper tous les autres droits de la souveraineté (3). » Plus tard Théodoric respectait encore les droits de Rome : c'est Euric qui le premier a détruit toute fiction et gouverné « suo jure » (4). La faiblesse des empereurs a transformé en possession légale les cantonnements des barbares en Gaule. « Ces princes perdirent à la fin entièrement cette grande province à force de céder à diverses reprises aux barbares une contrée pour conserver les autres (5). »

Du Bos explique le fameux passage d'Orose sur les idées politiques d'Ataulf. Il nous montre les barbares s'acquittant en Espagne de leurs fonctions de soldats romains (6). « Les empereurs, en donnant des quartiers à un corps de barbares dans le plat pays d'une cité, ne prétendaient pas lui donner la souveraineté de ce district, ni même lui donner le droit de s'y ingérer en aucune manière dans le gouvernement civil. » Leur autorité était celle des officiers militaires. Ce sont les circonstances qui ont donné aux Wisigoths, « qui avaient la force à la

(1) P. 199-200. Signalons le fait que Du Bos adopte les accusations de trahison portées par Saint-Jérôme et Paul Orose contre Stilicon, p. 188. 198. 201. De même Boulainvilliers, *Anc. Gouv.* t. I, p. 11. Contra : Gibbon, t. V, p. 406. 506.

(2) I. p. 229. Tillemont, t. V, p. 641. Fustel, *Invasion*, p. 424 suiv. Cf. Digot, t. I, p. 80, etc.

(3) I. p. 631.

(4) I. p. 515 suiv. 529 suiv. Du Bos a été combattu par Nivernais, p. 172-3 ; suivi et cité par Sybel, p. 175. Jahn, etc.. Cf. Yver, *Euric*.

(5) II. p. 36. Cf. Sybel, p. 165-170 ; Pétigny, etc... — (6) I. p. 233. 235-7. 403. Suivi par Gibbon, t. V, p. 126. 404.

main, les moyens d'étendre leurs droits... d'assujettir les capitales des cités, et de se rendre peu à peu les véritables souverains des provinces, dont ils ne devaient être, s'il est permis de parler ainsi, que la garnison (1) ». « Aucune de ces expressions, dit Fustel de Coulanges en parlant du traité de Vallia et d'Honorius, n'indique que l'empire ait formellement renoncé à tous ses droits sur ces provinces, ni qu'il ait créé pour Vallia un royaume indépendant. Elles font plutôt penser à ces cantonnements que l'empire avait l'habitude d'assigner aux troupes étrangères qui se mettaient à son service (2). » Du Bos a prouvé aussi, comme Fustel, que les chefs barbares de toutes les nations recherchaient les dignités romaines (3).

Il semble que l'histoire des Francs doive se dégager d'elle même de ces faits si suggestifs. Ce n'est pas la moindre originalité du livre de Du Bos que d'avoir fait rentrer l'histoire des Francs dans l'histoire générale des invasions, et d'avoir cherché jusque dans l'Italie de Théodoric des analogies capables d'expliquer la formation de la monarchie française. « Rien de ce qui peut donner quelque notion des usages et de la manière de penser des nations barbares qui avaient envahi les provinces de l'empire romain, n'est étranger dans un ouvrage de la nature de celui que je compose (4). » Guidé par un sens aussi remarquable de l'ensemble des faits, Du Bos devait, semble t-il, trouver la vérité tout entière. Ici, malheureusement, la thèse politique a contrarié l'instinct de l'historien. Du Bos veut absolument donner aux Francs un rôle exceptionnel. Il veut faire de ces barbares les défenseurs de l'ordre, de la paix romaine et surtout de la légalité. Il veut que, grâce à eux, de Jules César jusqu'à Louis XV, l'autorité des souverains de la France soit basée sur une série d'actes aussi réguliers et aussi authentiques que ceux qu'il avait vu signer à Utrecht, avec cette différence, tout à l'avantage du V[e] siècle, qu'au temps de Clovis presque tout s'est passé sans guerre et par les seules armes de la diplomatie. Tout au plus admet-il qu'il est arrivé aux Francs, en Belgique, d'usurper les pouvoirs civils (5). Mais il oublie bientôt cette erreur de Childéric, pour nous prouver que ce roi était dans la légalité en tenant un conseil de guerre à Paris,

(1) P. 258-9. — (2) *Invasion*, p. 431. — (3) I. p. 559-561. D. P., p. 6. — (4) II. p. 345-6. Cf. II. p. 128-9. — (5) I. p. 631.

tout comme le roi Guillaume en a tenu un dans le Brabant pendant la guerre de succession, et les colonels suisses à Maëstricht [1]. Du Bos remarque pourtant quelque part que les Francs ignoraient la jurisprudence [2]. Son histoire aurait gagné à ce qu'il s'en souvînt.

C'est l'écrivain politique qui a placé ici l'histoire — ou le roman — de la république des Armoriques. « Je crois, dit Montesquieu, que le P. Hardouin fut bien content, lorsque, dans une ode d'Horace, il découvrit les Jacobins ; ce ne dut pas être un moindre plaisir pour M. l'abbé Du Bos, lorsqu'il vit pour la première fois le rôle que la république des Armoriques allait jouer dans le monde [3]. » Dès le premier livre, en effet, s'annonce la confédération armorique, qui, nous dit Du Bos, « a plus contribué qu'aucun autre (événement) à l'établissement de la monarchie française dans les Gaules [4] ». Dans sa description des Gaules, Du Bos a démontré — et en ceci les historiens modernes sont d'accord avec lui — que le terme *tractus armoricus* désignait le commandement de toute la flotte, et, par conséquent, de toutes les côtes, de la Belgique à l'Aquitaine [5]. Mais il suppose que ce nom d'Armorique avait été donné par extension à toutes les provinces du commandement, et même aux cités les plus éloignées de la mer. Paris et Sens, dans la Lyonnaise quatrième, Clermont dans l'Aquitaine seconde, étaient des cités armoriques — tout comme on s'est habitué à dire que le duché montueux de Luxembourg était dans les Pays Bas [6].

Dès lors, voici l'hypothèse sur laquelle Du Bos va appuyer son système. Les Armoriques ont fondé, dès les premières invasions, une république indépendante et rebelle à l'autorité impériale. C'est contre ces insurgés que Clovis a porté les armes ; il les a soumis au nom de l'empire, et son autorité, loin d'être usurpée, a été, au contraire, dans ces provinces, la seule légale. L'histoire de Zozime, où Du Bos avait découvert dans sa jeunesse le quatrième Gordien, lui a fourni aussi la république armorique. Elle dit que quelques provinces, parmi lesquelles le *tractus armoricus*, s'affranchirent du joug romain au temps du tyran Constantin, et se gouvernèrent elles-

(1) I. p. 611-13. — (2) II. p. 270. — (3) *Pensées*, t. I, p. 136-7. — (4) I. p. 213. — (5) V. Lavisse, I. p. 293. — (6) M. F. I. p. 70-73.

mêmes [1]. Ce seul passage, — dont les termes, on s'en aperçoit, réduisent l'étendue immense que Du Bos donnait au *tractus*, — va servir à nous donner l'histoire complète de cette république, demeurée invisible, comme le dit Montesquieu, dans les auteurs. Du Bos classe les insurgés de la Gaule dans la catégorie de ceux qui établissent de nouvelles lois sans pour cela rompre absolument avec leur souverain légitime. « C'est en son nom qu'ils agissent alors même qu'ils agissent contre lui. » Ainsi, les Provinces Unies avant l'acte de 1581. Il est fâcheux que Du Bos, dont le sens critique ne tolérait pas les harangues des historiens, ait employé son imagination et son style à composer le manifeste qu'ont dû lancer les chefs du mouvement de 409 [2]. Le disciple de Bayle et de Fontenelle, si persuadé de la nécessité de vérifier le fait avant de rechercher la cause, aurait bien dû ne pas employer quatre pages à décrire les monnaies qu'ont « évidemment » frappées les Armoriques [3], et tout un chapitre à raisonner sur la constitution qu'elles se sont donnée « probablement ». Placé devant une question de droit public, Du Bos a oublié l'histoire du Ve siècle pour chercher les diverses solutions possibles de ce problème politique. Dans les assemblées des Armoriques, les ecclésiastiques occupaient sans doute une situation importante, et il sera bon de se le rappeler quand on en viendra à Clovis [4]. Il est, du reste, probable que des personnes de condition médiocre, comme en Hollande, se sont mêlées aux affaires à la faveur des troubles [5]. La confédération avait des assemblées générales dont les pouvoirs étaient limités à la frappe des monnaies et au droit de paix et de guerre — comme ceux des États généraux — et cela, parce qu'on ne trouve aucun texte contemporain qui nous donne à croire que les Armoriques aient eu une représentation régulière [6] ! Rappelons que les auteurs ne disent ni cela ni rien d'autre, et que le seul texte cité par Du Bos dans cette partie-là de sa discussion est de Grotius, et concerne les fiefs de l'empire romain germanique [7]. Plus tard, Du Bos déduira de même les clauses du traité de paix qu'Aétius a « probablement »

(1) Zozime, l. VI, p. 209. Cf. Une note de Sirmond, citée par Du Bos, I, p. 348. Mascow, t. I, p. 388-9.
(2) I, p. 213-6. — (3) P. 216-220. — (4) P. 220-4. — (5) P. 238. — (6) P. 223. — (7) P. 221-2.

signé avec les insurgés. Il peut paraître singulier, dès lors, de le voir, à la page suivante, se moquer de Forcadel qui donne le texte du traité imaginaire de ce même Aétius avec les Wisigoths (1). Et pourtant une différence essentielle subsiste : c'est que Forcadel a donné son traité comme authentique, tandis que Du Bos nous avertit toujours qu'il procède par conjecture et cite les auteurs dont il donne les traductions les plus arbitraires. Quand il écrit que les Armoriques firent des démarches auprès de l'empereur pour obtenir la ratification du traité qu'ils venaient de conclure avec Saint-Germain, il cite en entier le texte où l'on peut lire : « Ils demandèrent à l'empereur la grâce que Germain leur avait promise (2) ».

Les Armoriques ont fait du tort à Du Bos. Déjà l'ironie perçait dans le compte rendu si déférent du *Journal des Savants* (3). On voit en effet la République jouer un rôle dans toutes les guerres, même celles des Wisigoths avec les Burgondes, puisque l'Auvergne est une cité armorique (4). Du Bos explique comment, malgré les apparences et les témoignages des historiens, les Armoriques ne sont pas rentrées dans l'obéissance (5). Il rattache adroitement à leur histoire celle des Bagaudes. Lorsque Prosper rapporte qu'en 433, tout le menu peuple des Gaules se joignit aux Bagaudes, Du Bos traduit : « Le menu peuple fit différents complots en faveur des Bagaudes, ou de la République des Provinces Unies (6) ». Albinus, qui négociait avec Aétius, était évidemment un délégué des républicains, et c'est en leur faveur que Saint Germain a intercédé (7).

Malgré cet abus évident de la conjecture, la république des Armoriques a pourtant permis à Du Bos d'établir un fait nou-

(1) P. 366. — (2) I. p. 313-4.

(3) P. 282. 340. Du Bos a été suivi par Gourcy, p. 22 ; Raynouard, p. 248-9 ; Lehuérou, p. 195 ; Fauriel, t. I, p. 58. 235 ; Lœbell, p. 125 ; réfuté par Montesquieu ; Gibbon, t. VI, p. 128 ; Lézardière, I. I, p. 346 suiv. ; Pétigny, t. I, p. 235-7, 328-9, III. p. 628, II. p. 194 (erreur sur la date du siège de Chinon, M. F. I. p. 350 suiv.) ; et Fustel, *Invasion*, t. I. p. 6-7.

(4) I. p. 230-231.

(5) P. 238-9, (Namatianus) ; 287-297 (victoires d'Aétius). Bouquet, I. p. 565.

(6) I. p. 291. Cf. p. 100. 203-4. P. 299, la trêve accordée par Aétius ; 303, les Arm. vaincus par les Wisigoths. Cf Jahn, I. I, p. 263.

(7) I. p. 310-320. Un passage de Sidoine disant que Tours craignait la guerre, fait conclure que cette ville avait été enlevée aux Armoriques par Aétius. Ici, deux corrections de texte importantes : dans Prosper ann. 439, *Aurelianae* au lieu de *Valentinae* (I. p. 300) ; dans la *Vie de Saint-Germain*, Eocarix, rex *Alanorum* au lieu de *Alamanorum*. (I. p. 315) Bouquet, t. I, p. 439, II. p. 24. Wietersheim, t. II, p. 212. *Monumenta*, t. IX, p. 660.

veau : c'est que les provinces du Nord étaient indépendantes en fait et n'obéissaient plus qu'aux chefs régionaux. A partir de 406, la distinction des provinces soumises à l'empire et des provinces occupées par les barbares ne rend pas compte de l'état réel de la Gaule ; et, dans le Nord, la désagrégation du pouvoir impérial a été spontanée. Du Bos a compris cela, et il a fort bien vu l'état misérable des Romains des Gaules, d'autant plus accablés d'impôts que le pays s'appauvrissait davantage, et qui souffraient autant des troupes romaines et alliées que de celles des barbares indépendants (1). Il sait que la souveraineté du romain Syagrius était analogue à celles des rois barbares (2). Cette analogie aurait dû lui faire comprendre l'état de toute la Gaule septentrionale dès les premières invasions. Mais les besoins de sa thèse lui ont fait imaginer une succession d'organisations politiques régulières là où il y eut, en réalité, une situation voisine de l'anarchie (3).

III. — Les Francs dans la Gaule

Jusqu'à présent, il a été peu question des Francs. « A la fin du Ve siècle, disait le compte rendu du *Journal de Trévoux*, Pharamond apparaît et disparaît en même temps (4). » C'est que Du Bos, d'accord en ceci avec le P. Daniel, se méfiait de l'authenticité des premiers rois Francs (5). Il montre qu'en 406, fidèles alliés de Rome, les Francs ont inutilement essayé d'arrêter les barbares (6). Puis ils se sont établis sur la rive gauche du Rhin, dans la fameuse et tant discutée *Toringie* gauloise, vaincus mais non chassés par Aétius dans la campagne de 428 (7). Comme Eckhart, Du Bos pense que les Ripuaires

(1) Livre II, chap. XII. I. p. 316. 329-340 et p. 564-5. — (2) I. p. 598-9. *Discours prél.* p. 7.

(3) Pour la même raison, Du Bos a méconnu l'importance de l'invasion des Bretons en Armorique. I. p. 352 3.

(4) 1734, p. 1853.

(5) I. p. 255. Biet, p. 77 pense que Du Bos n'a pas fixé assez haut l'établissement des Francs. Contra : Gibert, p. 340-1. Cf. Le Gendre, p. 431.

(6) I. p. 195-6. Longuerue, p. 105 suiv. Ont cité et suivi Du Bos : Biet, p. 117, Lehuérou, I. p. 210. L'ont combattu : Hoffmann, I. p. 26. (Réponse de Du Bos, *Lettre à J.* p. 613) ; Le Gendre, p. 615. Cf. Fustel, *Invasion*, p. 466.

(7) I. p. 231-2. 241. 274-286. Il traduit *Tongres* et non *Thuringe*. Suivi et cité par Biet, p. 74 ; Le Gendre, p. 505 ; Digot, t. I, p. 50. Contra : Lehuérou, t. I. p. 218. Ribaud de La Chapelle (p. 61) se vante à tort que Du Bos ait corrigé d'après lui sa 2e édition. Du Bos traduit *Albis* par *Alve* et non Elbe. Contra : Gibbon, t. V. p. 485 ; Lehuérou, t. I, p. 81.

étaient des soldats romains du Rhin qui s'incorporèrent aux Barbares (1). Puis, Clodion prend Tournai, Cambrai, et s'installe à demeure dans le pays qui s'étend jusqu'à la Somme (2). Le P. Daniel voulait que les conquêtes de Clodion eussent été éphémères, de telle sorte qu'à aucun moment la royauté franque n'eût coexisté avec la souveraineté impériale. Du Bos attache la même importance à prouver le contraire, et il établit que la bataille où les Francs, occupés à une noce, ont été surpris et vaincus par Aétius et dont il fixe la date à 446 ou 447, n'a pas eu pour effet d'enlever à Clodion ses conquêtes (3). Et c'est bien l'opinion à laquelle, après tant de discussions, s'est arrêtée la science moderne (4).

Le tort de Du Bos est d'avoir voulu faire, des compagnons de Childéric, le peuple le plus romain de la Gaule. « S'il y avait de la différence entre la cour de Tournai et celle de Toulouse, c'est que la première devait être encore moins sauvage que l'autre. Il y avait déjà deux cents ans que les Francs, habitués sur les bords du Rhin, fréquentaient les Romains (5). » Et l'erreur est d'autant plus fâcheuse que Du Bos était tout près de la vérité. Il avait caractérisé la différence des provinces du Nord et de celles du Midi, plus cultivées et plus romaines d'aspect (6). Il savait aussi que le pays des Ardennes était inculte et inhabité (7). Il aurait donc dû comprendre que les habitants de la sauvage forêt Charbonnière ne pouvaient être plus civilisés que les Goths installés au cœur de la Gaule romaine.

L'arrivée d'Attila réconcilie les Romains avec les barbares. Elle les réconcilie aussi avec les Armoriques. Du Bos raconte en détail la guerre d'Attila (8), avec laquelle commence une nouvelle époque dans l'histoire des invasions. Ce n'était point une guerre de nation à nation, « c'était une guerre que tous les peuples qui voulaient envahir les Gaules, venaient faire aux

(1) I. p. 327-8. Cité par Gibert, p. 295.

(2) I. p. 320-1. Longuerue, p. 107 suiv. Du Bos a été suivi par Le Gendre, p. 452 ; Gibert, p. 372-3 ; Petigny, t. III, p. 354 ; Gibbon, t. VI, p. 314 (cit.) ; *J. de Trévoux*, p. 2013. Contra : Daniel, *Préface*, p. CXXXVIII suiv. Cf. Fustel, *Invasion*, p. 466-470.

(3) I. p. 323-7 ; Valois, p. 132 (date de 437) ; Longuerue, p 107 suiv. ; Foncemagne, *Mém. Acad. Inscr.* t. VIII, p. 508-9 ; Le Grand, p. 30. Opinion citée et suivie par Ribaud de la Chapelle, p. 67 ; Bouquet, t. II, p. XLII ; Lézardière, t. I., p. 53, 291. Combattue par Gibert, p. 330-1 ; Velly, t. I, p. 6. Pétigny, t. II, p. 31, donne la date de 431 ; Fauriel (t. I, p. 213) adopte la date de Du Bos.

(4) Waitz, t. I, p. 31 ; Lavisse, p. 75 6. — (5) I. p. 403. — (6) I. p. 246-9. — (7) I. p. 321. — (8) I. livre II, chap. XV-XVIII. P. 354-402. Suivi par Mascow, t. II, p. 221 (notes).

peuples qui en étaient en possession (¹) ». On comprend le parti qu'il devait tirer du spectacle des rois barbares combattant sous Aétius et obéissant, comme dit Sidoine, aux signaux de la trompette romaine (²).

Chemin faisant, Du Bos raconte l'histoire des empereurs conduisant parallèlement l'histoire de l'Italie et celle de la Gaule et si ce procédé complique la narration, il fait ressortir le rôle de la décadence du pouvoir central dans la décomposition des Gaules. Après 450, avec les règnes de Sévérus, d'Avitus et de Majorien (³), dont Du Bos débrouille savamment la chronologie, les Francs sortent de la légende pour entrer dans l'histoire, et Childéric paraît. Le premier fait historique notable est ici l'exil de Childéric, que les Francs remplacent par Egidius, le maître de la milice romaine. Cet épisode singulier — dont les historiens ne doutent plus — avait été vivement discuté avant Du Bos et l'a été, après lui, passionnément. Le P. Daniel, naturellement, tenait l'« éjection » pour fabuleuse. C'est comme si les Turcs, disait il, après avoir déposé Mahomet IV, avaient élevé sur le trône Charles de Lorraine (⁴). Du Bos réfute l'erreur historique que suppose cette comparaison, et démontre sans peine qu'Egidius n'était point un inconnu pour les Francs, ni un ennemi (⁵). Daniel croyait que le titre de roi aurait excité la jalousie des empereurs de Rome : Du Bos répond que ce titre était fort peu de chose, que les barbares eux-mêmes le considéraient comme très inférieur à celui de maître de la milice, et que les rois qui étaient revêtus de dignités impériales, l'abandonnaient pour porter leur titre romain (⁶). Mais il suppose gra-

(1) I. p. 372. Du Bos discute si le roi qui commandait les Francs était Mérovée. V. Le Gendre, p. 467.

(2) Cf. Pétigny, t. II, p. 98.

(3) I. l. III, ch. II. III. V. P. 444-7, il explique le panégyrique de Majorien par Sidoine ; cité par Biet, p. 282. P. 497 9 il place sous Majorien le procès d'Agrippinus. Réfuté par Pétigny, t. II. p. 187. Du Bos a été suivi par Mascow, t. II, p. 34 (notes) ; et par Sybel dans l'histoire des Burgondes et des Wisigoths sous Euric, p. 175.

(4) T. I. p. CLXI. *Journal littéraire*, 1735, p. 270. Ont cru à l'éjection : Foncemagne, *Mém. Ac. Inscr.* II. p. 510 ; Longuerue, p. 122 ; et (d'après Du Bos) Biet, Lebeuf, Ribaud de Rochefort dans les diss. de Soissons ; Bouquet, t. II, p. LXIV, Velly, t. I, p. 10-11 ; Fauriel, t. I, p. 274 ; Lœbell, p. 537. Contra : Mascow, t. I, p. 505 ; Le Gendre, p. 624. 488. 495 ; Hoffmann, thèse I, p. 37-40 ; Junghans, p. 4-11.

(5) I. p. 444-8. 465-7.

(6) I. p. 468-471. 559-561. Une add. de la 2ᵉ éd. dit qu'Egidius n'aurait point accepté ce titre. La distinction du ῥῆξ et du βασίλευς a été adoptée par Lehuérou, t. I, p. 234-5 ; Digot, t. I. p. 85 ; Pétigny, t. III, p. 351 ; Fustel, *Invasion*, p. 473-4. 515.

tuitement que l'éjection, puis le retour de Childéric, auront été une condition d'un traité d'alliance régulièrement conclu avec les Romains (1).

Après quoi l'alliance des Romains et des Francs fut plus étroite que jamais (2). Ensemble ils ont délivré Angers des Saxons alliés aux Wisigoths.

Ici se place la plus singulière des discussions auxquelles Du Bos se soit livré à propos d'un texte. Il s'agit de la phrase de Grégoire de Tours (livre II, ch. 18) : « Veniente vero Adouagrio Andegavis, Childericus rex sequenti die advenit, interemptoque Paulo comite, civitatem obtinuit ». Frédégaire, et avec lui la plupart des historiens, ont compris que Childéric avait tué le comte romain Paul et pris Angers (3). Mais Du Bos, qui pense que les Francs et les Romains étaient alliés, propose une autre traduction (4). Il met entre parenthèses la phrase où il est question de Childéric, et en faisant de l'ablatif *Adouacrio* le sujet de la phrase, il affirme que c'est ce roi des Saxons qui a tué le Romain et pris la ville. Du Bos avait beaucoup travaillé le latin de Grégoire, et à l'étudiant allemand qui était venu le voir en 1733, il avait parlé des ablatifs employés comme nominatifs (5). Il rapporte une série de constructions semblables, devançant ainsi M. Bonnet, qui consacre un chapitre spécial à cette faute caractéristique de l'écrivain de la décadence (6). Mais ce sont des exemples de phrases irrégulières où le sens commande la correction : Du Bos n'en cite aucune où le sujet soit un ablatif éloigné, tandis qu'il y a auprès du verbe un nominatif dont le sens d'accord avec la grammaire fait le sujet de la phrase (7). Au lieu de redresser une tournure vicieuse, Du Bos

(1) I. p. 461. 485. Il essaie de prouver que cet exil a duré quatre ans au lieu des huit que lui en donne Grégoire. I. p. 488 suiv. Contra : *Journal de Trévoux*, p. 2006; Biet, p. 166. 334 (réponse de Du Bos : add. de la 2e éd. t. II, p. 491). Cf. Bouquet, t. II, p. 168. 171. *Monumenta*, t. II, p. 80.

(2) I. p. 504-5 et les chap. X et III, du livre III. Bouquet, t. II. p. LXIV. Contra : Hoffmann, I. p. 40 (réponse de Du Bos, *Lettre à Jordan*, p. 613) ; Le Gendre, p. 523-6 ; Lehuérou, p. 221-5. Du Bos suivi par Sybel, p. 180. 183.

(3) Daniel, p. CXLV ; Foncemagne, *Mém. Acad. Inscr.* VIII. p. 511 ; Longuerue, p. 125 ; Velly t. I, p. 11 ; Tillemont, t. V, p. 354-5.

(4) I. p. 536-552. Suivi par Bouquet, II. p. 170-1. La meilleure critique de ce texte de Grégoire est dans Lœbell, p. 544-550. Cf. *Monumenta*, t. II, p. 83.

(5) Jordan, *Voyage litt.* p. 102. Ruinart avait déjà une note à ce sujet.

(6) Le *Latin de Grégoire de Tours*, p. 558-561. Ils se sont rencontrés pour un exemple. Greg. V. 28 : « Arreptis libris discriptionum... incendio multitudo conjuncta cremavit. »

(7) Cf. Le Gendre, p. 517 ; Hoffmann, th. I. p. 42.

introduit une faute dans une phrase correcte, et il n'y parvient encore qu'en enveloppant plusieurs mots dans une parenthèse imaginaire. On s'étonne vraiment du mal qu'il s'est donné pour torturer ce texte ; car il prenait là une peine inutile, et sa thèse s'accommodait fort bien du sens raisonnable de la phrase de Grégoire. Childéric peut avoir « obtenu » Angers sans avoir pour cela tué le comte Paul, à titre d'allié et de successeur et non pas d'ennemi. C'est l'opinion des historiens modernes qui admettent, comme Du Bos, que Childéric était l'allié des Romains, sans rien corriger au texte de Grégoire (1). Du Bos conserve au moins le mérite d'avoir signalé l'erreur de Frédégaire et donné le véritable sens de ces événements. Au témoignage de Lœbell, il est le seul historien qui ait fourni de ces faits obscurs une version logique (2) Il pouvait expliquer ainsi pourquoi personne avant lui n'avait su voir l'alliance pacifique des Romains et des Francs (3).

Pendant les courts règnes d'Olybrius et de Glycérius, les Burgondes se mettent en possession du gouvernement civil (4) ; les Wisigoths s'emparent de l'Auvergne, et Julius Nepos leur cède les Gaules en toute propriété (5). Du Bos marque très bien les conséquences du progrès de ces nations ariennes : les Gallo-Romains catholiques vont se jeter dans les bras de Clovis (6).

Il a saisi très nettement aussi — et bien mieux que Montesquieu — les conséquences de la déposition du dernier empereur d'Occident. Les deux empires, dit-il, n'étaient point deux monarchies distinctes, mais deux parties du même état : lorsque l'un des deux trônes demeurait vacant, le souverain de l'autre héritait de ses droits et les deux partages se trouvaient réunis. Légalement donc, après 476, l'empereur d'Orient était seul maître de l'Italie et des Gaules (7). Mais, dans ce dernier pays, le pouvoir de l'empereur de Constantinople était trop lointain pour être effectif. Les rois barbares ont continué à reconnaître la prééminence de l'empire, à solliciter des titres et des dignités (8) ; mais,

(1) Lehuérou, t. I, p. 227 ; Pétigny, t. II, p. 234 240 ; Sybel, p. 183 : Junghans, p. 14, 18-19. Fustel, *Invasion*, p. 477. Cf. Wietersheim, t. II, p. 314-317.

(2) P. 544-5. De même Mascow, t. II, p. 67 (notes) : Junghans, p. 12. — (3) I. p. 534-5. 539 suiv. *Discours prél.* p. 13-14. — (4) I. p. 558. (l. III ch. XII). — (5) I. p. 575. — (6) I. p. 616-8. II. p. 39-40.

(7) I. l. III, chap. I, surtout p. 427-9. 438 ; Lehuérou, t. I, p. 231. Digot, t. I, p. 19, 279. Fustel, *Invasion*. p. 502-6. Contra : *Journal litt.* 1735, p. 268. Montesquieu.

(8) II. p. 82-95. 290-5.

en fait, ils se sont trouvés indépendants. Quant aux provinces restées romaines, les officiers de l'empire y auront exercé les mêmes pouvoirs qu'auparavant, avec plus d'étendue même, puisque, pratiquement, ils ne relevaient plus de personne. « Il y eut des officiers romains qui se cantonnèrent, et qui firent alors la même chose que firent dans la suite les ducs, les comtes et les autres seigneurs... sous les derniers princes de la seconde race de nos rois (1). » Et cela est fort bien vu.

Tel était l'état de la Gaule à la mort de Childéric (2). A ce moment, son royaume ne s'étendait toujours que jusqu'à la Somme, et Clovis fut un assez petit souverain — affirmation qui, en 1734, scandalisa (3). Il était roi du Tournaisis. Le roi des Ripuaires et celui de Cambrai étaient des souverains indépendants dont la couronne n'était nullement « mouvante » de la sienne (4). Clovis s'est fait baptiser avec la plupart de ses guerriers, et ils n'étaient que trois mille (5).

Mais Clovis succéda aussi à son père comme maître de la milice romaine. Du Bos établit sa conjecture — car il nous prévient que c'en est une — sur le fait qu'Egidius possédait cette charge, et qu'après lui son fils Syagrius ne l'avait pas (6). Chilpéric le Burgonde en avait été revêtu (7). Après lui, Childéric y aura été nommé (8) et ensuite Clovis. Du Bos se fonde sur la fameuse lettre de Saint Rémi à Clovis, d'où il appert que Clovis hérita de son père une fonction militaire autre que la royauté (9).

(1) D. P., p. 7. I. p. 598-9, 603. II. p. 6.

(2) I. p. 607-610, Du Bos discute les découvertes du tombeau de Tournai et pense que les abeilles d'or sont des fleurs de lis. Cf. Montfaucon, t. I, p. 12-13. Daniel, t. II, p. 126-7. Le Gendre p 537.

(3) Le P. Daniel avait pourtant parlé de « roitelets ». V. *Mercure* de juin 1720, p. 6. Le Gendre, p. 525-8 discute Du Bos et soutient que Childéric possédait des villes en deçà de la Somme.

(4) I. p. 634-8. Les traités prouvent que les sujets de l'un n'étaient point « régnicoles » dans les terres de l'autre. P. 640-1.

(5) I. p. 645-650. Admis par Biet, p. 250; Gibbon, t. VII, p. 6. Contra: Le Gendre p. 675; Junghans, p. 61.

(6) I. p. 510-1. Contra: Longuerue, p. 127. — (7) I. p. 557-8. II. p. 5.

(8) I. p. 610. 620. Selon Fustel, *Invasion*, p. 488-9, ce fut le comte Paul. Hoffmann a contredit Du Bos sur un passage de la vie de Sainte-Geneviève, II. p. 5-7. Réponse de Du Bos: *Lettre à J.*, p. 613-4. Contre Du Bos: Biet, p. 33 suiv.; Waitz, t. II, p. 34; Sybel p. 181; Junghans, p. 18-19. Pour: Pétigny, t. II, p. 240, III. p. 363.

(9) I. p. 621-2. Digot, t. I, p. 165. Foncemagne, *Mém. Acad. Inscr.* t. X, p. 529, pensait que la lettre a été écrite après le baptême; de même Biet (p. 33 suiv.) combat l'explication de Du Bos, ainsi que Ribaud de La Chapelle, p. 155 suiv.; Le Gendre, p. 576, 579; Nivernais p. 178-9. Cf. Waitz, t. II, p. 38, et surtout Lecoy de la Marche, p. 73-4; Fustel, *Invasion* p. 484-6, discute la traduction de Du Bos.

Les historiens modernes ont renoncé à rien tirer de précis de la lettre de Saint Rémi et laissent dans le doute le titre romain de Childéric [1]. Mais on admet qu'il en eut un. Les raisons que Du Bos tire de l'histoire même des événements ont du reste plus de poids que cette question de textes [2].

Alors commence la guerre contre Syagrius. Du Bos réduit extrêmement, en même temps que la dignité, le territoire du « roi des Romains [3] ». « Syagrius régnait sur les Romains de son ressort, en la même manière que les rois Francs établis sur le territoire de l'empire, régnaient sur les Francs leurs sujets. » Et Fustel de Coulanges trouve « une grande analogie entre la nature de son autorité et celle de Clovis [4] ». Il est plus facile ainsi à Du Bos de représenter cette guerre comme « particulière » et survenue à la suite de quelque démêlé. Les Romains du reste de la Gaule n'y ont point pris part, et l'occupation du pays jusqu'à la Seine n'a point été la conséquence de cette campagne [5]. Peut-être Syagrius avait-il refusé de reconnaître le nouveau maître de la milice romaine [6].

Ici Du Bos rencontrait l'aventure fameuse du vase de Soissons. En attendant de s'en servir pour prouver l'autorité despotique des rois francs, Du Bos y voit la marque de la déférence qu'ils témoignaient à l'Eglise [7].

C'est de la cité de Tongres et non de la Thuringe que Clovis s'est emparé entre 486 et 493 [8]. Il se sera servi de son pouvoir en bon allié, « pour rétablir l'ordre dans toutes ces contrées et pour y mettre le peuple en pleine liberté d'obéir à l'empereur que Rome choisirait ». Faisant frapper de la monnaie impé-

(1) Junghans, p. 143-4; Bayet, ds. Lavisse, I. II, p. 96-7. C'était l'opinion de Garnier, p. 5-10.

(2) I. p. 626-630.

(3) II. p. 6-7. I. p. 510-11. Junghans, p. 27. Digot, t. I, p. 160. Fustel, *Invasion*. p. 489. Contra : Hoffmann, II p. 10-11 Réponse de Du Bos : *Lettre à Jordan*, p. 614 et addition de la 2ᵉ éd., II. p. 7. Biet, p. 326. Réponse de Du Bos : add. II. p. 9. Gibbon, t. VII. p. 9.

(4) *Invasion*, p. 485.

(5) II. p. 15-19. Du Bos fait argument de ce que Clovis a passé non pas *dans*, mais *près de* la cité de Reims, qui était alliée. Refuté par Biet. p. 228, 233.

(6) II. p. 14.

(7) II. p. 21-25. Contredit Boulainvilliers. *Anc. Gouv.*, t. I, p. 50. Cf. Mably, t. I, p. 223. 303. Gibbon, t. VII. p. 7. Thourel, p. 29.

(8) II. p. 29-32; Bouquet, II. p. 166, 175; Gibbon, t. VII, p. 11. Contra : Daniel, *Préface*, p. CLVI suiv.; Junghans, p. 40.

riale, Clovis se conduisait en ami fidèle et en officier respectueux de l'empire (1).

Du Bos retarde habilement les grandes conquêtes de Clovis jusqu'à sa conversion. Toutes les circonstances disposaient les Romains en faveur de Clovis. La cession de l'Italie à Théodoric leur enlevait l'espoir de se voir gouvernés de nouveau par un empereur. Elle aggravait encore le danger de l'arianisme. Cherchant des protecteurs, ils auront pensé tout de suite aux Francs, « nation polie et qui depuis deux cents ans fraternise avec nous ». Clovis leur roi n'est point ennemi de la religion; promettons-lui de lui obéir comme à un préfet du prétoire s'il consent à se convertir. Obtenons de lui qu'il épouse une princesse catholique (2). Donc la situation de Clovis était tout à fait celle de Henri IV sous la Ligue (3). Parmi les Romains sujets des Wisigoths et des Burgondes, comme parmi ceux qui étaient restés libres, un parti de « politiques » se sera formé pour négocier avec lui. Son mariage et sa conversion auront été l'œuvre des diplomates (4). Ainsi Du Bos, d'accord pour une fois avec Boulainvilliers (5), réduit l'importance du miracle de Tolbiac. Dans le récit de ces événements, il insiste sur l'intérêt politique qu'avait Clovis à devenir le seul roi catholique de l'Occident (6). L'enthousiasme fut grand chez les orthodoxes de Gaule et d'Italie (7) : et l'effet voulu ne tarda pas à se produire. En 492 déjà, dès le temps de son mariage, les provinces de la Seine se soumirent à Clovis — en conséquence du traité — et lui confièrent le gouvernement civil (8). Quant aux confédérés armoriques — car la République existait toujours — il leur fit la guerre, mais n'oublions pas qu'ils étaient des rebelles et que le Franc représentait l'autorité légitime (9). Cette guerre s'est terminée en 497, par la soumission des Armoriques et en même temps des dernières troupes romaines de la Loire, celles qui depuis, selon Procope, conservèrent

(1) II. p. 29. 360. Cf. sur Alaric II, qui frappait de la monnaie à son coin, I. p. 575. II. p. 174-5. Approuvé par Lebeuf, *Diss. sur Clovis*, p. 62; Ribaud de Rochefort, 2e diss. Contra : Le Gendre, p. 595. 682.

(2) II. p. 39-40. — (3) II. p. 40. 58-9. — (4) II. p. 41 suiv., le mariage de Clovis a été négocié par des Romains. — (5) *Anc. Gouv.*, t. I. p. 20, la conversion est « un coup de la politique ». — (6) II. p. 64-98. — (7) II. p. 81 suiv. 258-261.

(8) P. 53-9. D'après deux mss. de Beauvais, Du Bos établit que Clovis fit la guerre à Alaric la 25e année de son règne et non la 15e. Approuvé par Biet, p. 220; Nivernais, p. 166; Péligny, t. III. p. 419. Cf., sur ces conjectures, Junghans, p. 59.

(9) II. p. 60-1.

leur ancienne ordonnance. Du Bos arrive à ce résultat en adoptant la correction proposée par Valois et Eckhart, combattue depuis par Daniel et beaucoup d'autres, et qui substitue Armoriques à Arboruques dans le texte de la digression de Procope (1) : et aussi en arrangeant un peu le texte déjà si fantaisiste de l'historien byzantin (2). Et il fixe la date de cet événement dans une longue digression sur la vie de Saint Martin, entièrement refaite dans sa deuxième édition (3).

Le récit des guerres avec les Burgondes et les Ostrogoths d'Italie remplit plusieurs chapitres, narration lourde parfois, mais où Gibbon et Sybel ont trouvé l'exposé le plus clair et le plus complet de ces événements embrouillés (4). L'écrivain s'attache à faire ressortir le rôle des évêques. Il intitule un chapitre : « De la part qu'eurent les intérêts de la religion aux disgrâces et aux prospérités de Gondebaud (5) ». Ces intérêts du reste sont surtout ceux de la politique du clergé. Les prélats qui conspiraient contre Gondebaud et Alaric II défendaient, en même temps que leur foi, le pouvoir légitime, celui du représentant de l'empereur d'Orient. Ils étaient les premiers citoyens de leurs diocèses, et ont pris le parti le plus convenable au salut de la patrie (6). Quant au miracle — exception faite pour la Sainte-Ampoule — Du Bos l'accueille avec la méfiance que nous lui connaissons, qu'il s'agisse de la colonne de feu de Saint Hilaire de Poitiers, du cheval de Clovis ou des présages rapportés par les historiens (7).

La reconnaissance de Clovis pour les évêques s'est affirmée par des faveurs de toute sorte : Du Bos le prouve par les actes

(1) II, p. 111-5. Valois, p. 278-280. Eckhart, *Lois*, p. 261. De même Montfaucon, t. I, p. 19-20. Du Bos suivi par Mascow, t. II, p. 34 ; Nivernais, p. 151-2, Bouquet, t. II, p. 30 ; Pétigny, t. III, p. 383 ; Gibbon, t. VII, p. 20 ; Lobell, p. 125 ; Waitz, t. II, p. 41 ; Junghans, p. 23-4. Combattu par Gibert, p. 275-308 ; Le Gendre, p. 515 suiv. ; Velly, t. I, p. 17. Cf. la diss. de Paighe de la Laghe.

(2) Procope I, 12. Les traductions de Du Bos sont : I, p. 284-5 ; II, p. 65, 100-101. Il avait été partiellement trompé par la traduction latine de Maltroit. Cf. Gibert, p. 248-274 et surtout 252-5 et 262-3. (Réfutation bonne et serrée). Sur la charte de Saint-Jean de Reomay, Du Bos, II, p. 103 suiv. ; Gibert, p. 375-380 ; Junghans, p. 144.

(3) II, p. 118-124. Cf. 1re éd.

(4) II, l. IV, chap. X-XII, p. 126-162. Gibbon, t. VII, p. 26 ; Sybel, p. 175. Cf. Junghans, p. 76.

(5) II, l. IV, ch. XII, p. 150 suiv., p. 174-180. Histoire de Quintianus ami de Clovis. Suivi par Gibbon, t. VII, p. 30 ; Jahn, t. I, p. 165-6.

(6) I, p. 629-630. II, p. 174. Suivi par Junghans, p. 84 ; Fustel. Combattu par Montesquieu, et Lézardière, t. I, p. 350 suiv.

(7) II, p. 80, 183-93, 219.

du concile d'Orléans (1). Il a été plein de ménagements pour les habitants des provinces occupées, et leur a rendu leurs terres.

Maître de la milice romaine, catholique et possesseur de la Gaule, Clovis reçoit enfin le consulat de l'empereur Anastase. Ce fait, rapporté par Grégoire de Tours, mais négligé par la plupart des historiens (2), est mis par Du Bos en pleine lumière et devient l'événement capital de l'histoire de l'ancienne France. Cette dignité, conférée par Anastase au seul roi catholique d'Occident et au plus ancien allié de Rome, mettait Clovis en possession entière et légitime du gouvernement civil ; elle faisait de lui le supérieur de tous les barbares pourvus de titres et le souverain de tous les Romains qui habitaient les Gaules (3). Du Bos suppose aussi qu'Anastase lui aura conféré le proconsulat. Quant au fait que le nom de Clovis ne se trouve nulle part sur les fastes consulaires de l'Occident, Du Bos en donne des raisons abondantes et péremptoires qui faisaient sourire le critique du *Journal des Savants*, mais que Gibbon a jugées suffisantes (4).

De nos jours la science a renoncé à préciser la dignité reçue par Clovis. Mais elle reconnaît comme Du Bos l'importance que le roi des Francs et ses contemporains durent attacher à ce titre qui allait assurer l'union des deux peuples et asseoir sur des bases légales l'autorité du conquérant (5). « Ce fut peut-être le plus beau jour de sa vie. »

Clovis accroit encore son autorité par le meurtre des autres rois de sa race, meurtre dont Boulainvilliers, ennemi du despotisme, étalait toute l'atrocité (6). Du Bos, défenseur des rois, excuse Clovis de son mieux en disant que sans doute il n'avait fait que prévenir des complots dirigés contre sa personne. Mais

(1) II. p. 245 suiv.

(2) Sauf Eckhart, *Lois*, p. 1. (cité II. p 230) ; Fréret, p. 164 ; Liron, p. 560 : Fréret et Valois (p. 300-1) pensaient qu'il s'agissait du patriciat.

(3) II. p. 219 suiv. 226-7. Selon Daniel, t. 1, p. 65, ce n'était qu'un consulat honoraire. Selon le *Journal litt.* p. 274, le consulat de Clovis est une opinion « surannée et proscrite ». C'est un fait sans importance selon Nivernais, p. 173 suiv. ; Velly, t. I, p. 20 ; Montesquieu ; Lebeuf (*Diss. sur Clovis*, p. 28). Ont cru au patriciat d'après Valois : Ribaud de la Chapelle, p. 113 suiv. ; Hoffmann, thèse II. p. 13-6. Réponse de Du Bos, *Lettre à Jordan*, p. 615-6 et add. de la 2e éd. II. p. 223. V. Garnier, p. 5-10. (Du Bos cité). Ont suivi Du Bos : Pétigny, t. III. p. 531 ; Sybel, p. 185-6 ; Fustel, *Invasion*, p. 500-8. Cf. Eichhorn t. I, p 170-1 ; Lœbell, p. 195. Laissent la question dans le doute : Mascow, t. II, p. 28-29 ; Fauriel, t. II. p. 77 ; Lecoy de la Marche, p. 68.

(4) II. p. 220-1. Théodoric jaloux aura falsifié les fastes consulaires. *Journal des Savants*, p. 221-2 ; Hoffmann, thèse II. p. 13-14.

(5) Junghans, p. 129-131. Waitz, t. II, p. 47-9, etc... — (6) *Anc. gouv.* t. I, p. 22-4.

les historiens ne disent mot de ces complots ? « C'est que des considérations les auront empêchés d'en parler [1]. »

Le livre cinquième, — le moins important de tous selon Du Bos lui-même — raconte l'achèvement de la conquête des Gaules par les successeurs de Clovis. Il n'en est pas moins riche en détails et a donné lieu à beaucoup de discussions [2] Mais ni la conquête de la Thuringe [3], ni celle de la Bourgogne [4], n'ont rien changé à l'état de la Gaule et à la constitution de la monarchie. Les progrès de la barbarie ne sont point imputables, en tout cas, à Clovis [5].

Ces guerres préparent aussi et expliquent en partie l'événement qui est le dernier acte de l'établissement de la monarchie française : la cession faite par Justinien aux Francs des droits de l'empire sur les Gaules. En mettant dès le début et soigneusement en évidence les faits qui prouvent chez les Barbares le respect et la crainte de l'empire d'Orient, Du Bos a d'avance pénétré son lecteur de l'importance de cette cession. Justinien a d'abord conclu une alliance contre les Ostrogoths avec les Francs, dont c'était le rôle, décidément, d'être les défenseurs de Rome [6]. Les Ostrogoths ont abandonné aux Francs, en 537, les droits qu'ils prétendaient sur la Gaule et qu'ils y avaient en effet, comme représentants de l'empereur en Occident [7]. Puis Justinien, voulant retenir les Francs dans son alliance, se décida à ratifier cette cession par un acte solennel. Le pouvoir conféré par Anastase était administratif et subordonné à l'autorité de l'empire. En possession de l'acte de Justinien, les Francs étaient souverains et pouvaient exiger de leurs sujets « un serment de fidélité absolu et sans aucune restriction [8] ». Le traité d'alliance n'a pas été exécuté : la cession n'en subsistait pas moins. Les empereurs se sont abstenus désormais de nommer les préfets du prétoire [9]. Les rois Francs ont battu monnaie [10], et exercé tous les droits d'une souveraineté entière et sans limites.

(1) *Journal des Savants*, 1734, p. 406. Du Bos, II, p. 235. Le *Journ. litt.*, p. 275-6, trouve cette histoire absurde. Du Bos suivi par l'abbé de Saint-Pierre, t. IX, p. 76.

(2) Surtout la conquête de la Bourgogne. V. Lebeuf, *Diss. où l'on recherche depuis quel temps*... p. 85-7, 113 ; *Diss. sur les enfants de Clovis*, p. 21 ; Fenel, p. 9 ; Longuemare, p. 8-21, 55. Du Bos suivi par Gibbon, I. VII, p. 26.

(3) II. p. 260-1, 275 suiv. Cf. Jahn, t. II et III. — (4) II. p. 289 suiv., 305 suiv. 330. — (5) II. p. 281-3. — (6) II. p. 340-4. — (7) II. p. 350-1 Digot, t. I, p. 283. — — (8) II. p. 358. Digot, t. I, p. 295-6. — (9) II. p. 367-9. — (10) II. p. 27-9, suivi par Fustel, *Invasion*, p. 508-510.

Il a été facile de répondre à Du Bos qu'il ne s'agissait que d'une cession de droits, qui n'avait rien changé dans les Gaules (1). Mais ce point de droit, précisément, avait de l'importance dans la question telle qu'elle se posait alors. « Cette explication, dit-il, doit être le dernier chapitre de la partie historique de mon ouvrage (2). » En effet, la cession de Justinien donnait à la monarchie française la plus glorieuse des origines, et fondait l'autorité absolue de ses rois sur le plus incontestable des droits.

« La monarchie dont le fondateur a placé le trône dans Paris, a sur les contrées de sa dépendance non seulement le droit que les autres monarchies ont sur les contrées de leur obéissance, je veux dire le droit acquis par la soumission des habitants et par la prescription ; mais cette monarchie a encore sur les contrées de sa dépendance un droit que les autres monarchies n'ont pas... Le droit sur les provinces de son obéissance, qui est particulier à la monarchie française, est la cession authentique qui lui a été faite de ces provinces par l'empire romain... Elles ont été cédées à la monarchie française par un des successeurs de Jules César et d'Auguste, par un des successeurs de Tibère que Jésus-Christ lui-même reconnut pour souverain légitime de la Judée... La monarchie française est donc de tous les Etats subsistants, le seul qui puisse se vanter de tenir ses droits immédiatement de l'ancien empire romain (3). »

Ainsi ce sont les rois de France et non les empereurs d'Allemagne qui sont les successeurs des Césars (4). Restait à développer les conséquences politiques de cette vérité.

(1) On a répondu aussi qu'il ne s'agissait que d'une portion des Gaules. L'opinion de Du Bos a été approuvée par Biet, p. 127 ; Gibbon, t. VII, p. 230, 239 ; discutée par Ribaud de la Chapelle, p. 105-6; combattue par Lebeuf, *Diss. sur Clovis*, p. 17 ; Fenel, p. 95-101 ; Longuemare, p. 83-88 ; Le Gendre, p 628 suiv., 664 suiv.; Montesquieu ; Lézardière, t. I, p. 354-6. Hoffmann, thèse II. p. 26 7. Réponse : *Lettre à Jordan*, p. 616-7, et add la 2e éd. t. II, p. 365. Hoffmann, thèse II, p. 24 : tentative de Maurice pour reprendre les Gaules. (M. F. II. p. 369). Réponse : *Lettre à J.* p. 617. Add. t. II. p. 369. Cf Digot, t. II, p. 54. Montesquieu.

(2) II. p. 355. — (3) II. p. 370-1.

(4) II. p. 371-2. Cite de Thou, Conrinck et Puffendorf. Discuté par Le Gendre, p. 810 suiv.

CHAPITRE V

LE ROMANISME DE DU BOS

I. — La thèse politique

Le sixième livre est ce tableau de l' « état des Gaules sous Clovis et ses successeurs », auquel se limitait le plan de l'ouvrage primitif et dont les cinq livres précédents ne sont que l'introduction historique. Il est, en effet, le plus important de tous. Là, dit Augustin Thierry, « se trouvent mises en lumière, avec assez d'art, les questions résolues ou tranchées par le nouveau système. C'est là que sont réunies et groupées, de manière à se fortifier mutuellement, toutes les propositions ayant une portée politique (1). » Le lecteur moderne, qui cherche dans Du Bos la thèse romaniste, n'y retrouvera pas la netteté tranchante de Fustel de Coulanges. Qu'il y ait de l'art cependant dans cet exposé, l'impression persuasive qu'on en garde le prouve suffisamment.

Tout d'abord, de l'établissement pacifique des Francs et de la succession régulière des rois mérovingiens aux empereurs de Rome, résulte une forme du gouvernement primitif qui justifie l'absolutisme royal et détruit les prétentions féodales.

La distinction des races, que Du Bos établit dans les premiers chapitres, n'importe pas seulement pour le droit des personnes. Elle a une signification politique et dynastique. Clovis et ses successeurs n'ont pas été seulement rois des Francs, mais « souverains particuliers » de chacun des peuples qui occupaient la Gaule. Ce n'était pas le roi des Francs qui était le souverain des Romains de la Gaule : c'était le consul de Rome reconnu par les empereurs (2). Dès lors, il ne peut plus être question d'un droit de conquête. L'autorité des rois Francs sur les habitants de la Gaule ayant été une délégation

(1) *Considérations*, p. 54. — (2) II. p. 382-390. 465. Contra : Nivernais, p. 184.

puis un transfert de celle des empereurs, a été nécessairement de même nature. Sur un point elle en a différé : l'hérédité a été plus forte et plus constante dans la monarchie des Gaules qu'à Rome même. Dans un long chapitre — c'est tout ce qui subsiste du traité des *Successions* de 1718 — Du Bos discute l'origine de la succession à la couronne, et établit qu'elle a été héréditaire dès le début, et sans interruption, contrairement à Boulainvilliers qui croyait qu'elle était élective, et au P. Daniel qui pensait qu'elle l'était devenue sous la seconde race (1). Les textes qui lui ont servi sont ceux que l'on a toujours cités depuis pour cette démonstration (2). La dignité consulaire, qui est la moitié la plus importante de la royauté gallo-franque, n'était point personnelle, mais héréditairement attachée à la couronne des Francs (3). Ainsi, cette double monarchie était plus solidement constituée, et sur un principe plus moral, que la dignité impériale dont les empereurs de Rome disposaient suivant leur plaisir comme d'une chose quelconque. Du Bos attribue au christianisme l'avantage de cette hérédité si favorable aux peuples comme aux rois (4).

Sauf cette exception — tout à l'avantage de la nouvelle dynastie — les pouvoirs des rois français sont identiques à ceux des Césars, leurs prédécesseurs. Après l'établissement des Francs, les sujets restèrent en possession de leurs droits et revenus, « et le sceptre y demeura aussi en possession des siens (5) ». L'autorité absolue des rois successeurs des empereurs, sur les Romains des Gaules, est hors de doute (6). Quant à leur autorité sur les Francs, il n'est pas bien sûr qu'elle ait été limitée lorsqu'ils habitaient les forêts de la Germanie (7). En Gaule, en tout cas, les Francs établis au milieu d'un peuple plus nombreux et accoutumé à une tradition d'autorité, durent se soumettre au despotisme romain (8).

(1) Boulainvilliers, *Anc. gouv.*, t. I. p. 27-8. Daniel, préface, p. CLXVI et t. II, p. 140 suiv. Le Grand, p. 109 ; Foncemagne, *Mém. Acad. Inscr.* VI. p. 681, X, p. 526-7, avaient soutenu l'hérédité. Cf. Vertot, *Mém. Acad. Inscr.* IV, p. 673, opinion intermédiaire.

(2) II. p. 393 8. Mascow, t. II, p. 327 ; Fustel, *Mon. Fr.*, chap. II. Sohm, p. 34-5 ; Tardif, p. 1-10.

(3) II. p. 392-3. P. 397-9, discussion de la salique et de l'exclusion des femmes.

(4) P. 406-7. P. 390. Discours prél. à la *Succession* (Mss. T.), p. 7. — (5) II. p. 558. — (6) Cf. Boulainvilliers, *Anc. gouv.* I, p. 29. — (7) II. p. 592-3. Add. de la 2e éd.

(8) Ibid. Cf. Fustel, *Mon. Fr.* Conclusion. Laboulaye, p. 314-5. Sumner Maine, l'*Ancien droit*, p. 98-9.

Ainsi les rois jouirent-ils de tous les revenus impériaux énumérés dans la première partie de l'ouvrage (1). Leur autorité sur leurs sujets allait jusqu'au droit de vie et de mort. Les rois mettaient leurs sujets à mort sans aucune forme de procès, comme le prouvent l'histoire du vase de Soissons (2), avec celles des Francs Rauching et Chundo (3), et augmentaient les impôts sans consulter aucune assemblée (4). Quant à l'usage féodal, absurde et féroce, du duel judiciaire, Du Bos a bien soin de noter qu'il était d'origine burgonde (5).

Aucun privilège de caste, aucune liberté héréditaire, ne limitait ce formidable pouvoir. Les Francs payaient l'impôt et obéissaient comme les Romains. Le Champ de Mars n'était qu'un conseil de guerre auxquel prenaient part les officiers de toutes les nations sujettes (6). Point de fiefs héréditaires, les terres saliques n'étant que les bénéfices militaires des Romains (7).

Les quelques droits qui subsistaient appartenaient aux cités et à l'Eglise. Les cités avaient conservé leurs sénats et leurs privilèges (8). Elles avaient leurs milices et quelquefois se faisaient la guerre (9). Le clergé enfin était puissant et accrédité. Les évêques possédaient la juridiction absolue sur le clergé séculier et régulier de leurs diocèses et y étaient les dispensateurs des biens des églises (10).

Ainsi tombent les prétentions de la noblesse au gouvernement de l'Etat. Parmi les propositions de Boulainvilliers, il n'en est aucune qui ne soit désormais le contraire de la vérité. Les Francs, disait l'écrivain aristocrate, étaient tous libres, tous égaux, exempts des charges, maîtres des Gaulois par droit de conquête. Les Francs, répond Du Bos, étaient, comme les Romains, sujets de rois absolus, soumis à toutes les impositions ; ils n'étaient pas libres ; ils n'étaient pas les maîtres des Gaulois, et il n'y a pas eu de conquête. Les Francs, disait l'un, n'étaient jugés que par leurs pairs et réglaient leurs différends dans des guerres particulières. Ils étaient, répond l'autre,

(1) II. p. 557-561. 572 suiv. — (2) II. p. 23. 437. 593. — (3) P. 594-597. Cf. Pardessus, p. 583.

(4) P. 598-600. Vertot *Ac. Inscr.* II. p. 584. Du Bos suivi par Garnier, p. 219. 236. Fustel, *Mon. Fr.*, chap. III et XVI.

(5) II. p. 458-463. Cf. ci-dessus, p. 153-4. — (6) II. p. 441-2. 598-9 — (7) II. p. 548. — (8) II. p. 526 suiv. — (9) II. p. 537 suiv. *Conseiller de Rouen*, p. 200-220. Cf. Raynouard, etc... — (10) II. p. 483.

soumis à la justice du roi, et si le droit de guerre a appartenu à des pouvoirs particuliers, ce fut aux bourgeoisies des villes. Les rois de la seconde race, continue Boulainvilliers, ont commis un attentat contre la constitution du royaume en appelant aux affaires des évêques romains (¹) ; et les chartes des communes furent une autre violation de la loi fondamentale de la monarchie (²). Les évêques, affirme Du Bos, ont eu sous la première race des pouvoirs aussi grands ou plus grands que sous la seconde ; et en accordant des chartes aux cités, les rois n'ont fait que leur rendre les droits antiques dont elles avaient été dépouillées par les seigneurs (³).

Car il est vrai qu'il y a eu en France conquête et usurpation ; mais voici où elles se placent. Ce fut lorsque les ducs et comtes s'emparèrent des droits du roi et de ceux de la nation, s'instituèrent seigneurs héréditaires dans leurs « bénéfices militaires », et substituèrent aux lois romaines des lois dictées par le caprice et l'insolence (⁴). Ainsi les Valois, en restaurant l'absolutisme, n'ont fait que rentrer dans le droit et rétablir la véritable forme de la monarchie. C'est ce que Du Bos expose dans une page remarquable de sa préface.

« Les personnes qui se sont fait une fausse idée de la forme de gouvernement en usage sous les rois Mérovingiens, ont aussi une fausse idée de la forme de gouvernement qui a eu lieu sous les rois Carlovingiens. Il y a plus, cette idée porte à croire que Hugues Capet et ses successeurs auraient dû laisser les seigneurs de leur temps, descendus des francs compagnons d'armes de Clovis, en paisible possession de tous les droits qu'ils avaient durant l'onzième siècle dans leurs fiefs, puisque l'institution de ces fiefs était aussi ancienne que la loi de succession, et que leur érection n'avait pas été l'ouvrage du roi, mais celui de la nation encore libre. Ainsi l'erreur dont je parle, conduit à penser que tout ce qu'ont fait les successeurs de Hugues Capet en faveur de l'autorité royale, soit en affranchissant les sujets des seigneurs, soit en mettant des officiers royaux dans tous les fiefs de quelque dignité, soit en ôtant aux seigneurs le droit de convoquer leurs vassaux pour faire la guerre aux autres seigneurs, soit enfin en se servant de toutes les voies permises aux souverains, ait été un attentat contre la première constitution de la monarchie. On regarde donc après cela comme des tyrans Louis le Gros, Philippe-Auguste, et les plus grands rois de la troisième race, bien qu'ils n'aient fait autre chose que de revendiquer les droits imprescriptibles de la

(1) *Anc. gouv.* t. I. p. 98-9. — (2) *Anc. gouv.*, t. I, p. 34-35. *Lettres sur les Parlements*, passim. — (3) II. p. 528-9. — (4) II. p. 527-8.

couronne, et les droits du peuple, sur les usurpateurs qui s'étaient emparés des uns et des autres dans le neuvième siècle et dans le dixième. En effet ces princes, loin de donner atteinte à l'ancienne constitution du royaume en recouvrant une partie de leurs droits, n'ont fait que rétablir, autant qu'ils le pouvaient, l'ordre ancien [1]. »

Le système de Boulainvilliers avait deux faces, l'une démocratique tournée vers la royauté, l'autre aristocratique tournée vers le peuple [2]. Celui de Du Bos avait aussi deux faces, l'une démocratique et l'autre absolutiste, et elles étaient tournées toutes deux contre la noblesse. C'était la conception antique de l'égalité des citoyens sous la souveraineté de l'État. C'était l'idéal d'un bourgeois de 1730, qui ne prétendait point à une part dans les affaires publiques, et qui s'accommodait fort bien d'un pouvoir absolu, mais qui ne supportait pas qu'une classe fût au dessus de la sienne [3]. Aussi sa théorie ne laissait-elle qu'une place infime aux libertés parlementaires, même telles qu'on les entendait avant le grand mouvement d'idées du XVIII[e] siècle. Bouhier s'en était aperçu. « Nos parlementaires, écrivait il à Marais, verront surtout avec chagrin certains passages [4]. »

Il serait inutile d'insister sur ce qu'il y a de chimérique dans cette constitution mérovingienne réunissant, en sa perfection achevée, les principes de l'absolutisme romain et ceux du droit des gens du XVIII[e] siècle. En rattachant la monarchie française à celle des Césars, Du Bos, on le lui a dit, ne l'avait vieillie que de six cents ans, et lui avait rendu un médiocre service [5]. A certains égards même, sa conception politique de 1734 était plus étroite que celle de 1718. En plaçant tout au début de l'histoire de la monarchie une organisation parfaite il méconnaissait l'importance et l'intérêt de son évolution ; et l'avenir comme le passé de la France lui apparaissait immobilisé dans le despotisme.

(1) *Discours prél.*, p. 39. — (2) Thierry, *Considérations*, p. 46. — (3) Cf. ci-dessus, p. 153.

(4) B. N. f. fr., 25.542, f. 208, 30 mars 1734, et réponse de Marais, f. fr. 24.414, f. 517. Il citait M. F. II, p. 597-9.

(5) *J. de Trévoux*, p. 2801.

II. — La thèse historique

Mais l'intérêt du livre était ailleurs. *L'Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française* reste le fonds le plus solide de nos connaissances historiques sur la période des invasions ; et cela parce que Du Bos s'est le premier aperçu que les invasions étaient, en effet, une période de l'histoire. Considérée à ce point de vue, sa thèse politique même servait la vérité. Du Bos prouvait que la royauté était, dans la société issue des invasions, l'institution dominante, et il retardait jusqu'au IX[e] siècle l'organisation régulière de la féodalité. Sans doute il eût été intéressant de rechercher jusque dans la société romaine, comme l'ont fait Lehuérou et Fustel de Coulanges, l'origine du pouvoir personnel des grands propriétaires. Mais il importait encore plus, à cette date, de détruire l'erreur qui faisait commencer avec Clovis le moyen âge féodal. Les « traités » des Romains et des Francs, les négociations, les cessions impériales, sont chimériques s'il s'agit de prouver un envahissement sans conquête et une transmission de pouvoirs régulière et conforme à notre droit des gens. Mais ce sont des arguments de premier ordre pour l'historien qui établit que le prestige de l'empire et la tradition politique de Rome ont survécu à la puissance effective du gouvernement romain.

Bien plus, la société est restée romaine. L'histoire même de l'invasion prouve que les Francs n'ont point détruit les institutions et les cadres sociaux de la nation des Gaules. Du Bos rappelle une fois de plus le petit nombre des compagnons de Clovis. « Il est impossible qu'une poignée de Francs aient traité de Turc à Maure un million de Romains des Gaules (1). » Une autre preuve non moins évidente est dans les dispositions des Gallo-Romains à l'égard des Francs. Ils ne les auraient pas préférés aux autres barbares s'ils avaient été plus mal traités par eux que par les Wisigoths et les Burgondes (2).

Il est donc peu vraisemblable que les Francs aient enlevé aux Romains une partie de leurs terres (3). Il est même certain

(1) II. p. 479. Cf. p. 452.

(2) II. p. 512. 557. Même après le pillage de l'Auvergne par Thierry, cette province n'a rien fait pour changer de maîtres. II. p. 314.

(3) V. Boulainvilliers, *Noblesse* p. 41-2. Du Bos approuvé par Lebeuf, p. 40-1.

qu'ils ne l'ont point fait, puisqu'il y avait en Gaule assez de terres vacantes et de « bénéfices militaires » pour fournir des fiefs à tous les guerriers de Clovis [1], et puisqu'on ne trouve ni dans la loi salique, ni dans la loi ripuaire, ni dans les historiens sacrés, ni dans les profanes, un seul texte qui dise que les Francs aient procédé à un partage des terres [2]. Et ce sont bien, sauf le terme de « bénéfice militaire », les arguments des historiens modernes [3]. Du Bos conclut que les Romains ont été mieux traités par les Francs que par les Wisigoths et les Burgondes, qui leur ont enlevé le tiers de leurs biens. Il ne se demande pas si cette disposition légale des autres peuples barbares n'est pas la preuve d'une organisation régulière assurant, après partage, le respect des biens de tous, tandis que le silence de la loi franque laisse supposer l'arbitraire et le désordre.

Il n'est dit nulle part que les Francs aient réduit les Gallo-Romains en servitude [4]. Il ne les ont ni exclus des emplois, ni traités comme une race inférieure. Du Bos constate que Boulainvilliers n'apporte aucune preuve de sa théorie, et ne cite aucun texte, tandis que les vrais savants comme Thierry Ruinart, ont trouvé dans les auteurs des Romains dignitaires et officiers des rois Francs [5]. Quant à la fameuse inégalité du wergeld, Du Bos y voit la preuve que les Romains étaient divisés en trois ordres, tandis que les Francs n'en avaient qu'un seul [6], mais point celle d'une inégalité sociale, puisque la composition du Romain convive du roi est supérieure à celle du Franc libre [7]. Comme Montesquieu le lui a reproché, il ne dit rien de la composition du Franc antrustion : mais il laisse entendre qu'il s'agissait d'un fonctionnaire en charge [8] ; et

(1) II. p. 547-550. — (2) II. p. 551-4.

(3) Du Bos suivi par Garnier, p. 112 ; Gourcy, p. 229 ; Petigny, t. III, p. 578 ; Junghans, p. 36-7 ; Lehuéron, p. 268-9. — Cf. Roth, p. 63 ; Dahn, t. VII, 3, p. 1 ; Sohm, p. 35 ; Fustel, *Nouvelles recherches*, p. 279 suiv. ; Havet, *Revue Hist.*, t. VI (1878) p. 87 suiv.

(4) Cf. *Conseiller de Rouen*, p. 182-184 suiv.

(5) II. p. 514-5. Les Francs n'ont jamais, comme les Wisigoths et les Burgondes, prohibé les mariages mixtes. II. p. 515-520. Mêmes citations que dans Fustel.

(6) II. p. 425.

(7) II. p. 505-6. Cf. l'excellente étude de Lehbell, p. 194-5. Le conseiller de Rouen admettait le double wergeld du Franc, p. 194 ; de même Mably, t. I, p. 309 ; Gibbon, t. VII, p. 48 ; Rogge, p. 10 ; Pardessus, p. 553 ; Fauriel, t. II, p. 14 ; Waitz, t. II, p. 43.

(8) II. p. 507. Montesquieu, *Esprit des Lois*, XXX, 25. Du Bos suivi par Pardessus, p. 496.

lorsque dans un texte *Francus* s'oppose à *debilior persona*, il traduit : « homme libre » et « serf [1] ». Il est donc bien près de l'explication de Fustel de Coulanges.

Comme Fustel encore, il rapporte toute la série des textes qui mentionnent, chez les Francs comme chez les autres barbares, des Romains élevés aux plus hautes dignités de la monarchie [2]. On ne voit nulle part que les Francs se soient réservé exclusivement le métier des armes. On trouve, au contraire, de nombreux exemples de Romains officiers, tribuns, maîtres de la milice [3]. On trouve aussi des Francs de toutes les professions, ecclésiastiques, artisans, marchands [4]. Du Bos a donc porté son attention sur l'importante question de la condition des personnes dans la Gaule franque. Il émet cette prétention « injurieuse, a dit Montesquieu, pour le sang de nos premières familles [5] », que les Francs n'avaient pas de noblesse, et ne connaissaient pas d'autre distinction que celle des hommes libres et des esclaves. Il y avait des ordres chez les Saxons et les Frisons, mais les historiens le disent, tandis que rien ne donne à croire que chez les Francs certaines familles aient joui de privilèges spéciaux [6].

Le même argument, si moderne, du silence des textes, revient lorsque Du Bos aborde la question brûlante de la franchise d'impôts, dont la noblesse de France faisait la condition même de son existence. « Combien de droits imaginaires n'a-t-on pas fondés sur cette exemption prétendue ? [7]. » Mais rien ne justifie une supposition aussi contraire à la vraisemblance et au droit naturel. « Il faudrait, pour montrer que nos Francs ont été exempts des subsides ordinaires, le faire voir par des preuves

(1) II. p. 436-7. Il s'agit du capitulaire de Childebert. Cf. Havet, *Revue Hist.*, 1876 ; Fustel, *Nouvelles recherches*, p. 361 suiv.

(2) II. p. 507-513. Approuvé par Lebeuf, *Diss. sur Clovis*, p. 43 ; Mascow, t. II, p. 329.

(3) II. p. 508-510. Gibbon, t. VII, p. 74. — (4) II. p. 444-6. 455-7.

(5) *Esprit des lois* XXX, 25. Gibert, *Mém. Acad. Inscr.*, t. XXXVII, p. 348-9 ; Gourcy, p. 169-170, pensent que Du Bos s'est trompé. Nient, comme Du Bos, la noblesse franque : Mascow, t. II, p. 331 ; Mably, t. II, p. 230 suiv. ; Perréciot, t. I, p. 173 ; Digot, t. II, p. 291.

(6) II. p. 423, 430. Fustel, *Invasion*, p. 270-1. *Mon. Fr.*, chap. IV, et p. 116.

(7) II. p. 572, 584. Ont cru à la franchise : Vertot, *Mém. Ac. Inscr.*, II. p. 580 ; Boulainvilliers ; *Conseiller de Rouen*, p. 194 ; Le Gendre, Montesquieu et Mably ; Lézardière, t. III, p. 282 ; Perréciot, t. I, p. 276-7 ; Montlosier, p. 193 ; Eichhorn, t. I, p. 475 ; Pardessus, p. 551-2 ; Naudet, p. 495. Ont suivi Du Bos : Liron, p. 271 ; Lebeuf, *Diss. sur Clovis*, p. 50-2 ; Pastoret ; Fustel ; Waitz, t. II, 2, p. 275 ; Jahn, t. I, p. 519. Opinions intermédiaires dans Garnier, p. 132-2. 115 ; Lehuérou, t. I, p. 426. 431 ; Roth, p. 85-6. 110 ; Vuitry, chap. 1er.

bien positives [1]. » Or, on ne trouve de preuves que du contraire. Les Ostrogoths et les Wisigoths payaient l'impôt. Les exceptions qu'on cite chez les Francs confirment la règle. Et Du Bos commente le passage si souvent cité de Grégoire: « Multos de Francis, qui. . ingenui fuerant, publico tributo subegit [2] ». Evidemment, la préoccupation de nier toute trace de féodalité avant le Xe siècle, l'a entraîné à de fâcheuses méconnaissances. Il ne veut voir que des esclaves dans les « hommes des seigneurs » dont parlent les capitulaires, et il ignore la « recommandation » des libres [3].

Evidemment, du Bos s'illusionne sur la régularité de l'administration mérovingienne. Voulant éliminer ou réduire au minimum, dans les lois de la monarchie primitive, l'élément barbare, il a cru que la composition n'était qu'un intérêt civil ajouté aux peines judiciaires [4]. Il manque, à son tableau de la société gallo-franque, la notion du désordre. Néanmoins il a saisi une idée essentielle : que la franchise d'impôts n'était plus une affaire de race, mais une affaire personnelle [5].

Non moins riches d'idées et de faits sont les chapitres où Du Bos décrit la persistance des douanes, des péages et des institutions municipales romaines. Toute la théorie de Savigny et de Raynouard est contenue dans ces pages [6].

C'est à Du Bos aussi que revient l'honneur d'avoir signalé l'importance énorme prise par le clergé dans la société gallo-romaine et gallo-franque. Boulainvilliers croyait que le clergé était sans pouvoir parce que romain. Du Bos prouve que ses immunités étaient en si grand nombre que les rois perdaient ceux de leurs sujets qui se faisaient d'Église [7]. Dans cette « splendeur temporelle », Du Bos, nous le savons, voit surtout le jeu des intérêts politiques. Lui qui a noté si soigneusement la persistance des superstitions païennes dans le christianisme [8], il n'a jamais tenté d'expliquer l'histoire du VIe siècle

(1) II. p. 573.

(2) P. 578-580. (Greg. VII, 15). Avec les exemples de Parthenius et de Mummolus. Cf. Boulainvilliers, *Ancien Gouv.* I p. 44 ; Montesquieu ; Mably, t. I. p. 327 ; Fustel.

(3) II. p. 421. Contra : Montesquieu, Perreciot, t. I, p. 111 suiv. — (4) Contredit par Gourcy, p. 96. — (5) II. p. 572-3. 580. Liron. p. 267.

(6) II. l. VI, chap. XI. XII. XV. Suivi par Garnier, p. 221 ; Montlosier. p. 381 ; Digot, t. I, p. 78, t. III, p. 31 ; Lœbell, p. 139-140 ; Waitz, t. II. 2, p. 259 ; Vuitry, p. 12-13. Combattu par Mably, t. I, p. 242-244.

(7) II. p. 483. Cf. p. 248. Fustel, *Mon. Fr.*, chap. XV ; Mably, t. I, p. 246, 358. Pétigny, t. III, p. 598 ; Digot, t. I, p. 206 ; Jahn, t. I, p. 165 ; Lenormand, p. 219. etc...

(8) I. p. 342 suiv. II. p. 480-1.

par l'intensité de la foi catholique et du sentiment religieux. Il refuse de voir, chez ses Francs, ce qui paraîtrait trop barbare (1).

Ainsi, quoique la diversité des lois fût assurément « très vicieuse (2) », les races demeurèrent distinctes sans être ennemies. Francs chevelus et Romains aux têtes rasées vivaient en bonne intelligence (3). Ils ne différaient que par la langue, le vêtement, et par leurs lois distinctes (4). Bien plus — et cette circonstance achève d'abolir toute trace d'inégalité — il était permis à chacun de choisir la loi à laquelle il voulait obéir, c'est-à-dire la nation dont il voulait faire partie (5). Il n'est pas étonnant dès lors que les races aient été confondues au temps de la deuxième dynastie, lorsque l'usurpation seigneuriale substitua le droit féodal aux anciennes lois (6).

Cette transformation fut le résultat de dissensions intestines et de vices auxquels les rois avaient vainement essayé de remédier (7). Mais dans la société du VIe siècle, société qui devait être et qui, sans des événements exceptionnels et anormaux, aurait été celle des siècles suivants, l'élément romain prévalait. Il avait l'avantage du nombre et d'une institution plus parfaite. Malgré la réunion des pouvoirs civils et militaires, les cadres de la société demeuraient intacts (8). On donnait toujours des jeux à la romaine ; les usages romains, les postes, les manufactures, subsistaient toujours. Les invasions n'avaient point ruiné le pays : il fut bien plus dévasté, barbare et féroce sous Charlemagne (9). La langue latine s'imposa aux Francs et resta la langue vulgaire des Gaules, dont le français est dérivé ; et Du Bos semble arrivé ici à des notions linguistiques plus justes que celles de son premier tome (10).

Telle est la démonstration de Du Bos, appuyée et sur les textes essentiels qui sont restés à la base de la thèse romaniste, et sur une abondance de renseignements, de faits et d'indices dont notre analyse n'a pu donner une idée. Ainsi Du Bos avait découvert les siècles de transition qui séparent le monde ancien du monde féodal. Il portait un coup mortel au préjugé que le

(1) Cf. II. p. 245-8. 406. 480 suiv. 602-605. — (2) II. p. 493. — (3) L. VI, chap. I. III. IV. — (4) II. p. 608.

(5) II. p. 602. Idée reprise par Montesquieu ; combattue par Pardessus, p. 443-4.

(6) P. 605 suiv. — (7) II. p. 494-5. — (8) II. p. 449. — (9) II. p. 283. 587-590. Cf. p. 359. — (10) II. p. 451-5. Cf. I. p. 464-7.

Journal littéraire exprimait en disant : « Puisque l'empire d'Occident était détruit au temps de Clovis, comment aurait-on respecté un titre qu'il aurait donné ? (¹) ». Du Bos prouvait au contraire que le prestige des titres et la tradition romaine avaient dominé les premiers siècles barbares. Il détruisait cette notion absurde d'une histoire du monde coupée en deux par l'apparition des « Français » : avant, c'était l'empire de César et de Constantin, avec ses magistrats drapés dans leur toge, et dont tous les noms se terminaient en *us* ; après, c'était déjà la France de Saint-Louis, les rois du portail de Saint-Denis, et le Romain Egidius devenait le comte Gilles ou Gillon. Il avait aperçu la dissolution lente de l'empire, la décomposition du monde romain, et l'établissement progressif des barbares, devenus peu à peu et non subitement les maîtres de toutes choses.

« C'est la prise de possession du pouvoir civil par ces bandes et leurs chefs, a dit Fustel de Coulanges, qui constitue surtout la transformation historique qu'on a appelée l'invasion germanique... Qu'on regarde les cent cinquante années qui suivent la mort de Clovis, qu'on observe comment les hommes étaient gouvernés, comment ils vivaient, ce qu'ils pensaient, on reconnaîtra qu'ils différaient peu de ce qu'ils avaient été au dernier siècle de l'empire (²). »

Et voici ce qu'avait dit l'abbé Du Bos :

« L'idée générale que l'on doit se faire de l'état des Gaules sous Clovis, et sous le règne de ses fils et petits-fils, c'est qu'au premier coup d'œil, cet état paraissait à peu près le même qu'il avait été sous Honorius et sous Valentinien son neveu. Le plus notable changement qu'on pût remarquer dans cette grande province de l'Empire, où l'on était accoutumé depuis longtemps à voir des troupes barbares en possession de quartiers stables, et des officiers *vêtus de peaux* dans tous les emplois militaires, c'était d'y voir un prince étranger exercer non seulement les fonctions du maître de la milice, mais encore celles de préfet du prétoire ou de consul, et ceux de sa nation entrer dans les emplois civils, et le même officier exercer à la fois le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Quant au reste, la face du pays était la même (³). »

(1) 1735, p. 274. — (2) *Invasion*, p. 557, 563. — (3) M. F. II, p. 479.

CHAPITRE VI

DU BOS ET L'HISTOIRE AU XVIIIe SIÈCLE

I. — L'opinion publique

La *Monarchie française* a fait plus de bruit en son temps que les *Réflexions critiques*. A la nouveauté historique de l'ouvrage s'ajoutait un brûlant intérêt d'actualité. Ses hardiesses, a-t-on dit « soulevèrent une clameur universelle (1) ». Beaucoup, cependant, approuvèrent. « Je lui sais bon gré, écrivait Marais, d'avoir attaqué le P. Daniel qui avait rendu notre histoire *acéphale*, et M. Boulainvilliers qui nous avait tous faits roturiers (2). » Bouhier, lui aussi, savait gré à Du Bos d'avoir fait voir « les bévues de la plupart de nos historiens », et principalement « les chimères et les paradoxes » de Boulainvilliers (3). Les deux magistrats appartenaient à la classe dont Du Bos s'était fait le défenseur. Certains écrivains s'enthousiasmèrent, et tinrent pour certain que le système de Du Bos ne laissait dans l'histoire des premiers siècles aucune obscurité : l'abbé de Saint-Pierre, Ribaud de Rochefort, l'abbé Pluche, qui dans son *Histoire du ciel*, s'excuse de narrer les fables qu'il va détruire et compare cette besogne à celle de Du Bos renversant Boulainvilliers (4).

Tout d'abord, cependant, l'étonnement domina. « Il semble que les journalistes, écrivait Lebeuf en août 1734, ne goûtent pas trop son nouveau système (5). » L'aspect même de l'ouvrage, nous le savons, avait déconcerté. « Pénible, plein de recherches et instructif », ce mot de Bouhier résuma l'impression géné-

(1) Maury, p. 161. M. Maury, prenant la 2e édition pour la première, ajoute : « Le docte abbé aurait pu s'en trouver mal s'il ne fût mort au moment de la publication. »

(2) A Bouhier, B. N. f. fr. 24414. f. 507, 12 mars 1734.

(3) A Caumont, 17 mars, 1734. B. N. f. fr. 4384. f. 98. 98. 9 mars, 1734 f. fr. 25542. f. 204. — (4) Préface, p. VIII. IX. — (5) *Lettres*, t. II, p. 159.

rale (1). Dans le *Pour et le Contre,* l'abbé Desfontaines, qui plus tard devait tant médire de Du Bos, était très admiratif. « Le système de M. l'abbé Du Bos anéantit entièrement celui de M. le comte de Boulainvilliers. Il fait voir clairement que les Romains et les Gaulois n'ont point été débellés et subjugués par les Français (2). » Le *Journal de Verdun* résumait sans commentaire. Le *Journal des Savants*, — Du Bos n'en était pas encore rédacteur, — consacrait à l'ouvrage nouveau trois longs articles, où il faisait ressortir l'intérêt de ce point de vue tout différent de l'ancien (3). Mais dans son analyse, ça et là, une certaine ironie perçait (4). Dans le *Journal de Trévoux*, la critique historique devenait plus précise et les réserves plus sérieuses : il signalait des invraisemblances, des choses « spécieuses » (5). Avec les mêmes éloges pour l'originalité de l'écrivain, la *Bibliothèque raisonnée* d'Amsterdam faisait ressortir la gravité de sa thèse politique.

« On ne saurait dire avec moins de détours, disait-il (en citant le passage du discours préliminaire que nous avons reproduit) que tout ce qui gêne la volonté des rois est contraire à la constitution fondamentale de la monarchie française. Les *voies permises aux souverains* sont une expression si générale que l'auteur semble l'avoir choisie à dessein pour définir adroitement une autorité sans bornes. »

Le républicain de Hollande opposait à cette doctrine la protestation du droit naturel (6). Avec le *Journal littéraire* de la Haye, la rancune politique se doublait de toute la ténacité du préjugé historique. C'étaient des ironies et des sarcasmes contre ce « Monsieur » qui veut prouver que les premiers rois Francs furent très faibles et que les compagnons de Clovis ne furent que trois mille, et qui prétend « effacer de l'esprit des Français jusqu'à la mémoire de la liberté (7) ». C'est le morceau qu'il faut lire pour comprendre combien l'ancienne théorie était enracinée dans certains esprits. L'auteur ne croit pas que la Gaule ait jamais été romaine, ni que le pouvoir y ait été despotique (8). Le consulat de Clovis est selon lui

(1) A Marais, 30 mars 1734 B. N. f. fr. 25542 f. 208. Cf. Marais à Bouhier, 3 avril, f. fr. 24414 f. 510. Cf. *Journ. de Trévoux* et *J. des Savans*, loc. cit ; Lelong, t. II, p. 67. Lenglet, *Tablettes chronologiques*, t. I, p. VIII.

(2) P. 280. V. Marais, 22 et 31 mars 1734 (f. fr. 22414). — (3) P. 273.

(4) A propos du comte Paul, p. 351 ; du meurtre des neveux de Clovis, p. 406.

(5) P. 2006, 2201. — (6) P. 391, 395 6. — (7) 1734, p. 130-133. — (8) 1735, p. 263.

« une opinion surannée et proscrite [1] ». Il se fait de l'époque des invasions une idée si fausse qu'à l'en croire l'élection d'Egidius par les Francs aurait été l'annexion de la France à l'empire.

Là était l'incompréhension inévitable : le public ne vit pas que la nouvelle thèse faisait de la période barbare une transition, une époque de survivances et de compromis. Habitué qu'on était à des distinctions tranchées, on discuta la thèse romaniste comme si elle supposait la Gaule du cinquième siècle semblable à celle du troisième, comme si elle faisait de Clovis un officier pareil à ceux des légions de César. « Comment les Francs, demandait Le Gendre, se seraient-ils soumis à l'empire alors que les Romains eux-mêmes s'en déclaraient indépendants ? [2]. » Le Gendre de Saint-Aubin n'avait pas compris, et Montesquieu non plus [3]. Du reste les partisans du nouveau système ne comprenaient pas toujours mieux. Ribaud de la Chapelle représente Clovis et ses successeurs régnant sous le bon plaisir des empereurs, dont ils se faisaient gloire d'être les créatures; et l'abbé de Saint-Pierre avait parlé d'une « patente » donnée par l'empire à Clovis, et qui lui conférait le gouvernement général des Gaules [4]. Pharamond déjà était un officier romain, et sa guerre contre le gouverneur romain des Gaules fut « une guerre entre commandant et commandant, pour les limites de leur commandement [5] ».

Mais au-dessus de toutes ces voix allaient s'élever les clameurs de ceux que le livre blessait au vif dans leur vanité de caste ou dans leur sentiment patriotique. Il dérangeait les indifférents dans leurs habitudes commodes, et il effrayait par sa hardiesse ceux-là même dont il devait servir les intérêts. Du Bos n'eut pas seulement contre lui les privilégiés dont il combattait les prétentions ; sa théorie de l'absolutisme scandalisa aussi des monarchistes fervents, ennemis comme lui de la féodalité, mais dont le loyalisme s'offensa de voir les rois abaissés et amoindris sous l'autorité des empereurs, et dont le patriotisme belliqueux ne pouvait admettre que le royaume eût été fondé sur un autre droit que celui de l'épée.

(1) 1735, p. 274. Il s'appuie sur les inventions du P. Hardouin pour soutenir que tout était légendaire dans l'histoire des empereurs. 1734, p. 137, 155 ; 1735, p. 261.
(2) P. 606. — (3) Cf. duc de Nivernais, p. 115-6, 167-8 — (4) *Du gouv. des rois de France. Ouvrages*, t. IX, p. 22. — (5) Ibid. p. 9.

Tel fut Le Gendre de Saint-Aubin [1], écrivain peu connu, qui est pourtant l'auteur du plus gros livre écrit après Du Bos sur l'origine de la monarchie. Il est vrai que ce volume de 850 pages, les *Antiquités de la Monarchie française*, paru en 1741, n'est guère qu'une discussion et une réfutation de l'*Histoire critique*. Les premiers chapitres cherchent l'origine des Français sur le Pont Euxin, — opinion à laquelle Montfaucon ne s'arrêtait même plus, — et raconte leurs guerres contre les Amazones [2]. Le sixième livre, *Des commencements de la Monarchie Française*, et le septième, *De la souveraineté des conquérans de la Gaule*, combattent les erreurs de « quatre ou cinq modernes » qui sont Liron, Eckhart, Audigier, mais surtout Du Bos, lequel est presque seul en cause. Ses opinions « extravagantes [3] » sont rapportées et combattues durant trois cents pages. Du reste, Le Gendre de Saint-Aubin ne rejette pas tout dans Du Bos. Il est marquis et magistrat comme Montesquieu, mais sa polémique contre Du Bos, tout aussi vive, s'inspire de vues totalement opposées. Il lui sait gré d'avoir justifié historiquement l'absolutisme, et d'avoir prouvé contre Boulainvilliers, que les Gaulois n'ont pas été asservis [4]. Ce qu'il estime contraire « à la gloire et à la dignité » de la monarchie, c'est de supposer qu'elle a été subordonnée, et que les rois de France n'ont pas tenu leur royaume « de Dieu et de leurs conquêtes ». Leurs seuls droits ont été fondés sur la victoire [5]. Jamais les Francs n'ont eu la bassesse de se faire officiers romains [6] ; mortels ennemis de Rome, après comme avant la conquête, ils ont tenu ses dignités dans le plus profond mépris [7].

Dans cette interminable discussion, certaines critiques portent. Le Gendre dénonce l'erreur qui consiste à transporter dans le siècle de l'invasion le moderne droit des gens [8], et à prêter aux hommes du V[e] siècle des idées juridiques arrêtées sur les « retenues de souveraineté [9] ». Mais il reste vrai que es barbares s'accommodaient fort bien de situations équivoques qui leur laissaient pratiquement la souveraineté tout en respectant l'autorité nominale des empereurs, et cela, Du Bos l'a

(1) Le Gendre, marquis de Saint-Aubin, conseiller au parlement (1688-1746), avait donné déjà, en 1739, les *Antiquités de la maison de France*.

(2) Montfaucon, I. p. 2. — (3) P. 574. 601. — (4) P. 625-6. 672-4. — (5) P. 589. 672. 838. — (6) P. 526. 595. — (7) P. 611. 637. 739-741. 806. — (8) P. 607. 627. 659. Cf. p. 516-7, sur l'ablatif de Grégoire de Tours. — (9) P. 644-5. 686. 741-3.

montré dans des pages excellentes que Le Gendre cite tout au long sans les comprendre (1). Le Gendre répète que les Francs n'ont pas été « soumis aux Romains (2) », et c'est traduire grossièrement l'idée de Du Bos, qui n'a jamais prétendu que les Francs aient obéi à la manière des anciens sujets de Rome. Il croit tout décider en rappelant que l'empire d'Occident était détruit depuis Childéric (3); et il pousse l'inintelligence des conditions historiques du Ve siècle jusqu'à comparer les Francs aux Grecs conquérants de la Perse.

Après cela on est bien surpris de voir Le Gendre prouver dans son dernier chapitre que les rois de France ont hérité de tous les droits des empereurs, et dire que « jamais un fait historique n'a été établi sur un concours d'autorités plus décisives » que le consulat de Clovis (4). C'est ainsi pourtant que la thèse politique de Le Gendre concilie, d'une manière inattendue, le romanisme et le germanisme. Ces droits que les Français n'ont jamais sollicités ni obtenus dans aucun compromis, ils les ont eus tout de même, et, après la conquête Anastase a reconnu le fait accompli en conférant le consulat à Clovis. Il a même fait de lui un empereur — c'est « l'empire des Gaules » d'Audigier; — et ainsi la prééminence des rois de France a été établie sur toutes les autres puissances (5).

II. — **Montesquieu**

Le marquis de Saint-Aubin, du Parlement de Paris, avait défendu la gloire de la monarchie plutôt que les intérêts de sa classe. Chez le marquis de Montesquieu, le gentilhomme l'emporta sur le parlementaire, au moins dans sa réfutation de l'abbé Du Bos.

Ici, l'injustice de la destinée a été particulièrement notoire : Pour le public entier, à l'exception des spécialistes de l'histoire, et pendant près d'un siècle, l'énorme travail de Du Bos a disparu dans quelques pages d'une critique spirituelle et sommaire. On ne se souvient guère du livre de Du Bos, et quand il arrive qu'on en parle, on l'abandonne aussitôt pour citer « la brillante réfutation de Montesquieu ». De sorte que

(1) P. 736-7. 741. Cite M. F. II. p. 230-1. — (2) P. 607. 673. — (3) P. 581, 732. — (4) P. 718, 753 etc., d'après Du Bos. — (5) P. 708. 757. 764.

Du Bos doit rendre grâce à Montesquieu de l'avoir sauvé de l'oubli en signalant ses bévues, et que si Du Bos a contribué au progrès de la science, c'est en fournissant à Montesquieu une occasion de briller à ses dépens. « Bien que ce système soit tout juste le contraire de la vérité, dit la *Nouvelle biographie générale*, il a cependant rendu service à la science historique en suscitant la réfutation de Montesquieu (1). » Suit une citation de Montesquieu qui occupe le tiers de l'article Du Bos. Augustin Thierry se félicite d'être sorti de Du Bós pour arriver à l'*Esprit des Lois* (2), et M. Morel, qui a pourtant rendu quelque justice à l'historien de Beauvais, s'échappe promptement de la *Monarchie française* pour nous rapporter les « pages piquantes » de l'*Esprit des Lois* (3). Dans une thèse récente sur Du Bos, c'est encore Montesquieu qui est chargé de présenter au public Du Bos historien et critique (4). Et il n'en était que plus facile d'emprunter à un auteur si discrédité. Voltaire pourtant avait défendu la science de Du Bos contre les moqueries de l'*Esprit des Lois* (5) ; et Chateaubriand, dont M. Giraud a recommandé l'œuvre historique à l'attention des historiens, avait deviné l'insuffisance de la réponse de Montesquieu, lequel, disait-il, « a su peu de choses sur les Francs (6) ». De nos jours, enfin, M. Jullian a relevé les points les plus faibles de la célèbre réfutation (7).

Cette réfutation remplit tout le livre XXX : quoique les chapitres 23 et 24 lui soient seuls consacrés spécialement, il n'en est guère parmi les autres où il ne soit fait quelque allusion à Du Bos. « Je serais plus court, si je ne trouvais toujours devant moi le livre de l'*Etablissement de la monarchie française* (8). » Montesquieu déclare que Du Bos a écrit « avec art ». Mais, prenons garde : le compliment est dédaigneux, car Montesquieu, comme Monluc et Saint-Simon, n'apprécie que la mâle simplicité de l'homme d'épée. Il estime Boulainvilliers, parce que « son ouvrage est écrit *sans aucun art* et qu'il y parle avec cette simplicité, cette franchise et cette ingénuité de l'ancienne noblesse dont il était sorti (9) ». Aussi Montesquieu — dont la

(1) Art. Du Bos, 1855; de même la *Biographie générale* de Michaud. — (2) *Considérations*, p. 57. — (3) P. 356. — (4) Péleut, p. 75-6. — (5) T. 20, p. 11. — (6) Préface des *Etudes historiques*. — (7) *Extraits de l'Esprit des Lois*, p. 229. — (8) XXX, 15. (*Œuvres*, t. V, p. 452). — (9) XXX, 10. (t. V, p. 432). Cf. sur Boulainvilliers, *Pensées*, t. Ier, p. 318.

théorie est bien plus près, en réalité, de Du Bos que de son adversaire — réserve-t-il toute sa sévérité pour l'écrivain roturier (1). La lourde érudition du savant a impatienté l'homme du monde; le système même a blessé au vif l'orgueil du gentilhomme. Le descendant des conquérants proteste contre la suppression de la conquête.

« M. l'abbé Du Bos soutient que dans les premiers temps de notre monarchie, il n'y avait qu'un seul ordre de citoyens parmi les Francs. Cette prétention injurieuse au sang de nos premières familles, ne le serait pas moins aux trois grandes maisons qui ont successivement régné sur nous... Pour que Childéric, Pépin et Hugues Capet fussent gentilshommes, il faudrait aller chercher leur origine parmi les Romains et les Saxons, c'est-à-dire parmi les nations subjuguées (2). »

La discussion entière ressemble trop à ces quelques lignes. Néanmoins le sens historique de Montesquieu s'y retrouve. Il a touché juste quand il a relevé certains écarts d'imagination comme l'histoire des Armoriques (3), et l'égalité prétendue du wergeld (4), et cela quoique il lui soit arrivé de citer à faux et de mal lire l'auteur qu'il redressait (5). Il a eu raison de dire que Clovis a occupé les Gaules les armes à la main, et qu'on ne peut guère appeler cela autrement qu'une conquête. La suzeraineté de l'empire, les titres romains de Clovis, tout cela n'est qu'une question de droits, et dans ces siècles le droit a cédé à la force (6). Mais cela, Du Bos le savait. Quand Montesquieu dit, pour réfuter l'argument de la cession, et à propos des Gaules : « Justinien n'y possédait pas un pouce de terre », il ne fait qu'emprunter une expression de Du Bos lui-même. « Sa cession ne fut qu'une simple cession de droits. Lorsque cet

(1) Cf. Thierry, *Considérations*, p. 56-7. — (2) XXX. 25. (t. V, p. 490). — (3) XXX. 24. (P. 485-6. Ed. Jullian, p. 231). Cf. *Pensées*, p. 195.

(4) XXX. 25. (p. 491-2). Cf. *Pensées*, p. 136-7. 330, sur la distinction des pouvoirs civils et militaires. P. 197, la loi salique.

(5) A propos du passage de la loi des Wisigoths qui ordonne aux barbares qui se sont emparés de terres appartenant à des Romains, de les rendre à leurs propriétaires « ut nihil fisco debeat deperire », « M. l'abbé Du Bos, dit Montesquieu, imagina... qu'il y avait eu entre l'établissement des Wisigoths et cette loi une augmentation qui ne concernait que les Romains ». (XXX. 12. t. V, p. 441). Du Bos n'a pas dit cela. Il a supposé, entre le moment de la spoliation et celui de la restitution, une augmentation générale d'impôts, et traduit la phrase latine « En sorte, ou à condition que le Romain paie autant d'impôt que le Wisigoth qui détenait sa terre, et ne prétende pas acquitter ses redevances sur le fond de l'ancien cadastre. » (II. p. 576). Explication, du reste, fantaisiste.

(6) XXX. 24. (Ed. Jullian, p. 234).

empereur la fit, il ne possédait plus un pouce de terre dans les Gaules [1]. »

Mais il n'est pas indifférent à l'histoire de noter la persistance des fictions juridiques, car avec elles survivent des traditions et des manières de voir. Et dans ce débat, nous l'avons dit, la question de droits avait son importance, puisque la classe sociale que Du Bos combattait avait fondé ses prétentions, précisément, sur un droit de conquête.

On en a la preuve dans le livre même de Montesquieu. Car, s'il accepte la conquête, c'est pour en détruire aussitôt les conséquences, au point qu'elle n'est plus qu'une « vaine fantasmagorie [2] ». S'il n'admet pas l'egalité des Romains, il n'admet pas non plus leur servitude. Selon lui, Boulainvilliers a manqué « le point capital de son système [3] ». Il n'avait pas toujours pensé ainsi. Dans les *Lettres Persanes* et aussi dans *Grandeur et décadence*, certains passages prouvent qu'avant 1734 Montesquieu admettait intégralement la thèse de Boulainvilliers. Il trouvait « une différence accablante entre une nation noble et une nation roturière, une nation qui se réservait la liberté et l'exercice des armes et une nation destinée par la loi de servitude à cultiver les champs [4] ». Mais ces phrases précisément ont été supprimées dans les éditions postérieures. Dans l'*Esprit des lois*, Montesquieu dit bien : « Les Francs étaient donc les meilleurs amis des Romains, eux qui leur firent, eux qui en reçurent des maux effroyables ? eux qui, après les avoir assujettis par leurs armes, les opprimèrent de sang-froid par leurs lois ? [5] ». Mais ce ne sont plus que des manières de parler, car l'écrivain admet que les Francs n'ont point asservi les Romains, ne leur ont point enlevé leurs terres [6] ; qu'ils ont laissé subsister dans leurs villes l'administration romaine, les corps de bourgeoisie, les sénats, les cours de judicature [7]. Il semble donc bien que Montesquieu se soit assimilé de fortes portions du système indigeste qu'il s'excusait de présenter à ses lecteurs.

La correction du texte de *Grandeur et décadence* suffirait à nous

(1) II, p. 616. — (2) Thierry, *Considérations*, p. 60. Jullian, p. 235. — (3) XXX, 10 (t. V, p. 432).

(4) *Grandeur et décad.*, XVIII, (1re éd.) T. II, p. 277. Ed. Jullian, p. 209-210. *Extraits de l'Esprit des Lois*, p. 227. Cf. *Lettre Persane* C, (t. I, p. 319).

(5) XXVIII, 3 (t. V, p. 262). — (6) XXX, 5 et 7. — (7) XXX, 11.

le persuader. On n'en doute plus quand on trouve le passage qui donne la clef de cette conciliation difficile entre les deux systèmes historiques. La loi des Romains les plaçait bien dans une situation inférieure ; mais, dit Montesquieu, les lois étaient personnelles, et chacun avait le droit de choisir celle sous laquelle il voulait vivre (1). Cette idée est dans Du Bos, où elle complète assez logiquement la théorie de l'égalité des races (2). Elle est singulièrement contradictoire chez Montesquieu, qui admet entre elles une inégalité « affligeante », instituée par des lois codifiées pour cela. Car le propre d'une loi d'oppression est d'ôter aux opprimés les moyens d'échapper à leur condition. Au contraire, les Francs, législateurs singulièrement maladroits, auraient créé un état de choses destiné à maintenir le privilège de leur race et dont le résultat était de l'abolir ; ils auraient établi pour les vaincus une loi oppressive d'intention, et pratiquement la plus libérale qu'on pût souhaiter, puisqu'elle leur laissait le choix de la servitude et de la liberté. Cette mauvaise explication a été adoptée, sans empressement, par Mably et par Gautier de Sibert (3), comme un moyen commode d'échapper à un problème difficile.

Après cela, que Montesquieu ait relevé les exagérations de la thèse romaniste, qu'il ait signalé l'erreur que Du Bos commettait en assimilant les institutions de la seconde race à celles de la première, et en retardant de plusieurs siècles la « recommandation », c'est-à-dire la véritable origine du système féodal (4), les concessions qu'il fait au romanisme, après Du Bos et sous son influence, n'en restent pas moins considérables. Mais la théorie politique, qu'il réfutait, l'a empêché de voir l'intérêt historique de la thèse. Puisqu'il admettait la persistance des institutions municipales, il aurait pu, semble-t-il, comprendre la continuité de la société gallo-romaine et gallo-franque. Mais cet aspect de la question lui a totalement échappé. Il connaît aussi mal l'histoire des invasions que celle de l'Orient byzantin. Hypnotisé, comme Le Gendre de Saint-Aubin, par la date de 476, il croit que le système de Du Bos croule « de fond

(1) XXVIII, 2 et 4. (t. V, p. 260. 265). — (2) M. F. II. p. 602. — (3) *Mém. Acad. Inscr.*, t. XXXVIII, p. 542-3.

(4) XXXI, 17. T. V. p. 459. Du Bos II. p. 421. De même Montesquieu fait remarquer que le *census* mérovingien différait de l'impôt romain. XXX, 14 (p. 448.) Du Bos, II. p. 557 suiv.

en comble » parce que la république des Armoriques n'est pas prouvée, et parce que Justinien ne possédait rien dans les Gaules. La question des titres de Childéric et de Clovis est pour lui sans importance. Il ne se demande pas si la Gaule, romaine depuis cinq siècles, n'a pas pu continuer après l'invasion à se dire romaine, et s'il n'est pas possible que les barbares aient cherché, dans des titres romains, la légitimation de leur pouvoir (1). Le rôle de l'Eglise lui a échappé de même. Philosophe, Montesquieu ne pouvait admettre le rôle prépondérant que le système de Du Bos donnait au clergé dans la société gallo-romaine. Les lettres des évêques à Clovis, selon lui, ne signifient rien. « Que suppose la flatterie, que la faiblesse de celui qui est obligé de flatter ? (2) » Et voilà pourquoi ces chapitres de l'*Esprit des Lois* ont, en somme, profité à la réputation de Boulainvilliers.

La méthode de travail de Du Bos et de Montesquieu, nous le savons, n'était pas la même.

« Si le système de M. l'abbé Du Bos avait eu de bons fondements, il n'aurait pas été obligé de faire trois mortels volumes pour le prouver : il aurait tout trouvé dans son sujet, et sans aller chercher de toutes parts ce qui en était très loin, la raison elle-même se serait chargée de placer cette vérité dans la chaîne des autres vérités. L'histoire et nos lois lui auraient dit « Ne prenez point tant de peine : nous rendrons témoignage de vous (3). »

Le grand écrivain a oublié que la vérité historique n'est point toujours une vérité d'évidence, que l'histoire et les lois ne rendent pas leur témoignage sans de patientes sollicitations, et que la vive et subite lumière du génie n'éclaire pas tous les recoins d'ombre où le chercheur promène sa lampe.

III. — Érudits et historiens

Le Gendre de Saint-Aubin avait cité, en même temps que Du Bos, la série des écrivains qui avaient pris parti pour sa thèse. Montesquieu s'en est pris au seul Du Bos, soit qu'il le considérât comme le seul auteur responsable du romanisme, soit qu'il lui déplût de reconnaître combien la doctrine de l'abbé avait déjà fait de disciples.

(1) Jullian, *Extraits de l'Esprit des lois*, p. 434. — (2) XXX, 24 (P. 488). — (3) XXX, 23 (P. 483-4).

Mais, tandis que Montesquieu rejetait le livre de Du Bos, l'érudition l'avait accepté et commençait à le discuter en détail. Elle faisait la part du paradoxe politique et celle des faits nouveaux dont on ne pouvait plus, désormais, méconnaître l'importance. Le monde savant pensait comme Secousse, qui dans son approbation, sortant des formules en usage, avait signalé la valeur exceptionnelle de l'ouvrage. « Les vues nouvelles qui servent de fondement à cet ouvrage, et l'étendue et l'exactitude des recherches dont il est rempli, me font croire que la lecture en sera extrêmement utile et même nécessaire à ceux qui s'appliquent à la lecture de l'Histoire de France (1). » C'était aussi l'avis de Lenglet-Dufresnoy, qui, malgré les longueurs et la diffusion de l'*Histoire critique*, estimait qu'on ne pouvait se dispenser de la lire et que l'étude de l'histoire de France devait commencer par là (2) ; et du P. Lelong, pourtant peu sympathique à Du Bos (3). Montesquieu a dit que l'*Histoire critique* était un colosse aux pieds d'argile, parce que, n'y ayant vu qu'une thèse politique, il croyait qu'il suffirait d'en démontrer le paradoxe pour que tout s'écroulât. Mais les érudits savaient que l'œuvre reposait sur une étude approfondie et ingénieuse des textes, qu'elle ne pouvait être entamée que par un travail tout aussi patient, et qu'il était difficile qu'il n'en restât rien. Il avait fallu une année à l'abbé Fenel pour « examiner » le premier tome (4).

Parmi les dissertations publiées sur la *Monarchie française*, il faut mettre à part celles de Hoffmann, car ce sont les seules que Du Bos ait honorées d'une réponse : on sait qu'il répondait peu. Hoffmann publia sous sa responsabilité les thèses de deux de ses étudiants, soutenues à Wittemberg en 1737 et 1738, sur les traités des Romains et des Francs. La discussion fut courtoise : Hoffmann prodiguait les éloges, non seulement à l'érudition de son adversaire, mais — Du Bos y était moins habitué — aux grâces de son style (5). Il lui reprochait pourtant d'abuser de ce genre d'écrire, cher aux Français, et qui sacrifie la vérité au plaisir d'une nouveauté qui surprend et qui frappe (6); et il comparaît ses hypothèses à une « délicate et subtile toile d'araignée (7) ». Sur plusieurs points, Hoffmann

(1) M. F. 1re éd. t. III, dernière page. — (2) *Tablettes chronologiques*, t. I, p. VIII. (3) T. II, p. 68. — (4) *Corr.* de Lebeuf, t. II, p. 158-9. 176-7. — (5) Thèse I, p. 3. *Bibl. Germ.* p. 191. — (6) Thèse I, p. 3-4. *Bibl. germ.* p. 194. — (7) Thèse II, p. 26. *Bibl. germ.*, p. 207.

faisait preuve d'une critique avisée : il démontrait que les anciennes alliances des Francs avec Rome ne leur donnaient pas une situation spéciale, que les plaintes abondent chez les historiens romains sur la perfidie et la cruauté des Francs, et qu'ils n'ont pas fourni à Rome plus d'officiers, ni traité avec l'empire plus souvent que les Goths, les Alamans et les autres barbares (1). Il avait moins bien compris l'intérêt de la thèse romaniste appliquée à l'histoire générale des invasions.

Du Bos eut connaissance, par Jordan, des thèses de Wittemberg. Il répondit par une première lettre, imprimée par Hoffmann lui-même dans la *Bibliothèque germanique*, puis par une seconde, ajoutée à la deuxième édition de l'*Histoire critique* (2). Du Bos avait relevé chez Hoffmann quelques bévues (3), et il attribuait l'hostilité de l'écrivain allemand au fait que l'*Histoire critique* avait donné au royaume de France une dignité historique exceptionnelle (4). Dans une page intéressante, il justifiait l'emploi de l'hypothèse en histoire ; et ce qui prouve qu'il avait pris au sérieux les objections de Hoffmann, c'est qu'il en a tenu compte dans ses additions à la deuxième édition de son livre. Dans sa réponse, Hoffmann avoua qu'il avait eu tort sur plusieurs points (5). En Allemagne aussi, Du Bos avait converti Mascow qui, dans le second volume de sa savante *Histoire des Germains*, adoptait son point de vue et le citait souvent avec éloge (6).

En France, le véritable public de l'*Histoire critique* fut le cercle des érudits bénédictins et l'Académie des Inscriptions. Les bénédictins surtout saluèrent un historien formé par leurs méthodes et qui le premier avait su se servir des matériaux accumulés par deux générations de patients travailleurs. Dom Bouquet ne faisait pas moins cas de lui que Secousse : c'est à Du Bos qu'on demanda la préface qui servit de prospectus à la *Collection des Historiens des Gaules.* Il fut question de lui confier aussi une partie des notices historiques (7). Et Du Bos est bien réellement un des auteurs du recueil des *Historiens de la France et des Gaules.* La préface du tome II est une histoire des invasions extraite de Du Bos. « Tout ce que je viens de dire, je l'ai

(1) Thèse I, p. 6-7, 13-15, 18-19. *Bibl. G.*, p. 197, 199-200, 202. — (2) V. *Bibliogr.* N° XV et XVI. — (3) *Bibl. germ.*, p. 211. — (4) *Bibl. Germ.*, p. 212. Hoffmann, thèse II, p. [illegible]. — (5) Lettre du 25 avril 1738, p. 208-9. — (6) T. II, p. 3-4, 329-331 ; Rem. p. 17, etc... — (7) V. ci-dessus, p. 167.

tiré de l'excellent ouvrage de M. Du Bos : il faut nécessairement lire cet ouvrage (1). » Dans les notes du texte même, Du Bos est constamment cité avec les épithètes les plus louangeuses: « Doctissimus abbas Du Bos (2) ». Dom Bouquet — et on le lui a très vivement reproché — a sinon introduit dans le texte, au moins adopté dans ses notes les corrections les plus hasardeuses de Du Bos dans Grégoire de Tours, Procope et Prosper (3). Dom Rivet l'a cité avec éloge dans l'*Histoire Littéraire* (4), et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne lui ont pas été moins fidèles ; ils ont accepté même les Armoriques (5) ; et dans une note de cet ouvrage, Dom Ardilier vengea Du Bos de Montesquieu (6).

Dans les académies de province comme à l'Académie des Inscriptions, sous l'impulsion de l'ouvrage capital de Du Bos, les dissertations relatives au premier siècle de l'histoire de France se multiplièrent extraordinairement. Le système de Du Bos fut critiqué, contesté en détail, mais le romanisme prit possession peu à peu des esprits. En 1736, l'Académie de Soissons mit au concours une série de sujets tirés du livre de notre abbé : la véritable époque de l'établissement des Francs dans les Gaules ; la vérité ou la fausseté de l'éjection de Childéric et du règne d'Egidius ; l'espèce et l'étendue de son autorité et de celle de Syagrius (7). Parmi les concurrents, il y eut des savants tels que l'abbé Lebeuf, d'Auxerre, plus tard membre de l'Académie des Inscriptions, dont les recherches d'érudition locale font autorité ; l'abbé Biet, chanoine de Soissons et abbé de Saint-Léger, et Ribaud de Rochefort. Ce fut une copieuse discussion du livre de Du Bos. Le travail de l'abbé Biet, qui obtint le prix, est une solide et sérieuse critique des paradoxes de la *Monarchie française*. Il niait que Childéric eût commandé à Paris au nom de Rome, mais accordait que ce roi « n'était pas un barbare quelconque » et qu'il était allié des Romains (8). Il reconnaissait aussi l'importance de la cession de Justinien (9), et adoptait l'ordre établi par Du Bos dans l'occupation successive des Gaules par Clovis (10). Les deux autres concurrents étaient d'accord aussi sur les points essentiels. Devant la thèse nouvelle, Lebeuf avait hésité. « Je ne sais

(1) P. LIII. — (2) II. p. 166, etc. — (3) V. Gibert, p. 276. 308. 319 ; Gibbon ; Pétigny. — (4) T. IV, p. 54. — (5) T. I, p. 531-2. — (6) Lehuérou, t. I, p. XVII. — (7) Cf. *Lettres* de Lebeuf, II. p. 197. 200. — (8) P. 33. 117. — (9) P. 127. — (10) P. 220.

encore qu'en dire », écrivait-il en juin 1735 (1). Il reprochait à Du Bos « l'envie de toujours faire cadrer tout à son système (2) ».

Lebeuf eut l'occasion de revenir sur ces points douteux. En 1738, en 1741, l'Académie de Soissons proposa aux chercheurs « plusieurs circonstances du règne des enfants de Clovis » et Lebeuf fut couronné deux fois. Ici encore, tout en diminuant l'importance des traités politiques dans l'histoire du Ve siècle, le savant abbé admettait comme Du Bos l'égalité politique des Romains et des Francs, et même en matière d'impôt (3). Il le suivait dans les difficiles problèmes des partages du VIe siècle (4).

En 1743 enfin, le sujet de concours de l'Académie de Soissons fut la conquête de la Bourgogne par les enfants de Clovis et les accroissements du royaume de Soissons, question dans laquelle rentrait la fameuse cession de Justinien. Le prix fut donné à l'abbé Fenel, qui lui aussi allait être membre de l'Académie des Inscriptions (5). Fenel n'aimait pas Du Bos ; et il avait inséré dans son travail, à son adresse, « un trait fort vif » que l'académie provinciale, pleine de respect pour le secrétaire perpétuel de l'Académie française, lui fit enlever. « Ils le ménagent beaucoup » (6), écrivait-il. Les traits qui subsistent sont d'une courtoisie aigre-douce, surtout à l'égard des traductions de Du Bos, « que des gens trop sincères appelleraient peut-être infidèles (7) ». Et il évitait de le nommer quand il suivait son opinion (8). L'année suivante, Fenel « ratait » le prix de Soissons et attribuait cet échec à une attaque encore plus vive contre Du Bos (9).

Le second prix de 1743 revint à Gouye de Longuemare, critique sévère, lui aussi, de l'abbé Du Bos, mais plus équitable. Il rendait hommage à celui qui avait prouvé la liberté des

(1) A Bouhier. *Lettres*, t. II, p. 176. Cf. p. 158-9, 185. — (2) T. II, p. 167. Cf. 4 juillet 1735, B. N., n. a. fr. 1212, f. 161. — (3) *Ire diss. sur les enfants de Clovis*, p. 17, 28, 32, 40-43, 50.

(4) *IIe diss.*, p. 21 : « Je me fais gloire de suivre sur ce point la chronologie de Dom Ruinart et de M. l'abbé Du Bos. » Cf. *Diss. sur le nom de France*, p. 85, 87, 113.

(5) En 1744. Il s'agit de dom Baptiste Fenel (1695-1727) neveu du doyen Charles-Henri Fenel.

(6) Lebeuf, *Lettres*, t. II, p. 482 (Fenel à Lebeuf, 19 avril 1744). — (7) P. 26-27.

(8) C'est Dom Bouquet qu'il cite pour prouver que les Romains étaient appelés aux fonctions de la monarchie franque.

(9) A Lebeuf, même lettre.

Gallo-Romains, « sentiment si juste qui relève l'honneur de notre nation (¹) ».

En 1742, Ribaud de Rochefort avait publié, après son travail pour le concours de Soissons, des *Dissertations sur le règne de Clovis*, où, en néophyte zélé, il précisait impitoyablement toutes les hypothèses du romanisme. Clodion avait possédé en Gaule un « bénéfice militaire » ; et du Bos avait été trop timide en supposant que Clovis était maître de la milice : sans aucun doute, ce roi avait été nommé préfet du prétoire. Mais, en 1748, après la mort de Du Bos, ou peut-être après la publication de l'*Esprit des Lois*, ce zèle se refroidit. Dans la *Dissertation sur l'établissement des Francs dans la Gaule*, Ribaud réfuta Eckhart, c'est-à-dire Du Bos (²) ; et, dans une dissertation sur la lettre de Saint Rémi à Clovis, il renonça à ses erreurs et combattit vivement les arguments de son ancien maître (³).

En 1744, Gibert dédiait à l'Académie des Inscriptions, où il entra en 1746, des *Mémoires pour servir à l'histoire des Gaules et de la France*. Des quinze dissertations dont se compose le volume, neuf traitent de « difficultés » relatives à l'origine des Francs et à leur établissement dans les Gaules. Elles réfutent Le Gendre de Saint-Aubin (⁴) et Du Bos ; toute une étude est consacrée à sa traduction de la digression de Procope sur les Francs (⁵). Certaines conjectures de Du Bos sortent fortement ébranlées de cette critique excellente et sensée (⁶) : Gibert est remonté aux sources. Mais ses propres conjectures ne sont pas toujours moins hasardées que celles de l'abbé (⁷). Les mémoires du duc de Nivernais, lus en 1746, contiennent des considérations générales plutôt que des discussions de textes. Pas plus que Le Gendre et Montesquieu, le duc de Nivernais n'admet la compatibilité des couronnes barbares et des dignités romaines. Il écrit que rien ne subsiste de la thèse romaniste s'il est démontré que l'empereur d'Orient n'était plus obéi dans les Gaules après les invasions, et que Clovis, avant comme après le consulat, était le maître des habitants Gallo-Romains (⁸).

Au milieu de toutes ces controverses, et même dans le camp

(1) P. 35. — (2) P. 46 suiv. — (3) P. 155. 162. 163. — (4) P. 170-192. — (5) P. 262-3.
(6) P. 202 suiv. Du Bos, est cité et réfuté à propos des dévastations des Gaules sous Maximin. Gibert combat aussi ceux qui font des Francs une confédération de peuples.
(7) P. 302. 308. 336. — (8) P. 165. 168. 171, etc.

de Le Gendre et de Montesquieu, personne ne s'est trouvé pour défendre intégralement la doctrine de Boulainvilliers ou celle du P. Daniel. Dans l'édition du P. Daniel, qu'il a donnée en 1755, le P. Griffet a introduit une *Dissertation sur l'origine de la nation française*. Il s'efforce de sauver l'essentiel du système de son historien. Cependant, il se voit obligé d'admettre des établissements des Francs en deçà du Rhin, et une connivence des Gaulois et des Francs : il est tout près d'admettre la solution intermédiaire du président Hénault, avec cette différence que, selon lui, les Gaulois se sont donnés librement aux Francs pour échapper au joug de Rome ; c'est donc, pour échapper au romanisme, un retour aux théories les plus anciennes sur l'origine de la monarchie [1]. Dans ses *Observations sur les rois de la première race*, le P. Griffet plaide en faveur du P. Daniel plutôt qu'il ne défend sa thèse : il reconnaît avec Du Bos qu'il y a de grandes raisons de penser que les trois prédécesseurs de Clovis étaient déjà établis dans les Gaules [2].

En 1757, le comte du Buat publie à la Haye ses *Origines de l'ancien gouvernement de la France*, ouvrage fortement inspiré de Du Bos [3]. L'Académie des Inscriptions à son tour propose des sujets empruntés à la polémique de Du Bos et de Boulainvilliers ; en 1761 : « Ce qui est resté en France sous la première race de nos rois, de la forme de gouvernement qui subsistait dans les Gaules sous la domination des Romains ». Le mémoire de Linguet fut couronné ; et ce concours fut l'origine du livre de Garnier, le plus solide monument du romanisme qui ait paru depuis Du Bos [4]. Il reproduit, en les fortifiant de nouvelles recherches de détail, les principales affirmations de « l'auteur estimable » à qui, malgré ses fautes, « on ne saurait refuser la gloire d'avoir répandu une grande lumière sur les origines et les fondements de notre monarchie [5] ». Selon lui, la monarchie gallo-franque résulte non d'une conquête mais d'une association où l'élément romain a prévalu [6]. La question de la franchise des impôts recevait une solution nouvelle dont on s'est inspiré souvent dans la suite : ce n'étaient pas les Francs qui

(1) T. I, p. CCVI. CCVIII. — (2) *Ibid.*, t. II, p. 123.

(3) Nous n'avons pu nous procurer à temps cet ouvrage qui n'existe pas à la Bibl. Nat.

(4) Garnier fut associé de l'Acad. en 1761, pensionnaire en 1781. *Traité de l'origine du gouv. français*. 1765.

(5) P. 5. 122. — (6) P. 21. Cf. p. 130 1. 156-7. 219-221.

étaient exempts, mais les bénéfices militaires ou terres saliques (1).

Les privilèges de la race franque, détruits par Garnier, sont rétablis presque aussitôt par l'abbé de Gourcy (2). L'*Etat des personnes sous la première et la seconde race* — ouvrage destiné également à un concours de l'Académie des Inscriptions — parle de Du Bos avec la dureté qu'autorisait l'exemple de Montesquieu (2). Il est vrai que Montesquieu lui-même n'est pas traité avec plus de ménagement (3). Peu après, sans doute, Perréciot commençait les travaux de son grand ouvrage sur le même sujet. Il empruntait à Du Bos des portions considérables de son système (4) ; mais — le premier croyons-nous — il cherchait dans la décadence romaine les origines de la féodalité et du pouvoir personnel des grands propriétaires (5). Gautier de Sibert, de l'Académie des Inscriptions, écrivait en 1767 ses *Variations de la Monarchie française*, et un mémoire où il soutenait, à la fois contre Du Bos et contre Boulainvilliers, l'existence d'une classe d'hommes libres et non nobles, d'un tiers état au VI[e] siècle (6). A son tour l'Académie de Bruxelles mettait au concours, en 1770, la question de l'établissement des Francs dans la Gaule et de l'existence des Arboruques, et de Roches avec Paighe de La Laghe présentaient des travaux considérables où les recherches de Du Bos étaient discutées et complétées.

Tout cet ensemble de travaux nous prouve le retentissement qu'avait eu la théorie de Du Bos dans le monde des érudits. L'œuvre des historiens vulgarisateurs nous apprendra jusqu'à quel point elle avait pénétré dans le grand public. Le président Hénault, dans son *Abrégé* de 1738, avait présenté un système, moyen selon lui entre Du Bos et le P. Daniel, mais où Du Bos l'emportait visiblement. Il maintenait le fait de la conquête de Clovis : « Je le crois conquérant plus encore que politique ; et M. l'abbé Du Bos en fait un politique plus encore qu'un conquérant ». Mais, ajoutait-il, nous croyons avec M. l'abbé Du Bos que les Francs avaient depuis longtemps des liaisons avec les Romains et que Clovis a possédé des charges dans l'empire (7).

(1) P. 122 suiv. — (2) P. 36 suiv., la franchise d'impôts ; p. 169-170, la noblesse des Francs. — (3) P. 35-6, 243-4. — (4) Les lètes, livre IV, t. I, p. 243-313; les bénéfices, t. II, p. 25. — (5) Ibid. et t. I. p. 119. — (6) *Mém. Acad. Inscr.*, t. XXX, p. 551 et passim. — (7) P. 43-4.

En somme, c'était le romanisme, assez sagement atténué. « Voilà, disait il en concluant, ce que M. l'abbé Du Bos a fort bien démêlé ; comme il est le premier qui a aperçu clairement cette vérité, il lui a fallu peut-être, pour détruire les préjugés reçus, aller un peu trop loin du côté opposé. »

La première histoire de France complète, après celle de Daniel, est celle de Velly, dont Bonaparte faisait autant de cas que de l'œuvre de Hénault [1]. Velly n'a pas abordé franchement la question du gouvernement de Clovis et ne s'est point aventuré dans la polémique du romanisme. Cependant il est plus près de Daniel que de Du Bos — qu'il ne nomme nulle part du reste — puisque la question du consulat et du patriciat, ainsi que celle de la cession de Justinien, est à ses yeux sans importance [2]. La thèse même de Daniel, — l'absence de tout établissement fixe des Francs en Gaule avant Clovis — se retrouve dans Velly [3]. Rien de plus à dire des *Eléments d'Histoire de France* de Millot, où toute l'influence visible de la théorie nouvelle se réduit à une phrase qui dit que les Francs ont pris des Romains « quelques usages ». Millot revient, comme Velly, aux anciennes et commodes explications : les Gaulois étaient parents des Francs et supportaient « impatiemment » la domination romaine [4].

Ces diverses histoires générales étaient trop sommaires, — surtout dans l'histoire des premiers siècles — pour que le détail utile des recherches de Du Bos pût y trouver place. On s'étonne davantage que Le Beau n'en ait pas tiré plus de parti. Peut-être est-ce là un effet de l'influence de Montesquieu. Il est certain que la publication de l'*Esprit des lois* a fait du tort à Du Bos et qu'elle marque le commencement de son déclin, au moins dans l'histoire des croyances publiques relatives à l'ancienne France. En combattant le romanisme, Montesquieu a donné une nouvelle force aux théories chancelantes de Boulainvilliers. Son style a impressionné les érudits eux-mêmes. Et l'abondance sans cesse accrue des travaux produit son effet ordinaire : d'autres autorités se substituent à celle de Du Bos dans les parties de son système qui demeurent intactes. En 1767, Gautier de Sibert ne le nomme même pas dans sa réfutation de

(1) Cité par Thierry, *Considérations*, p. 105. Les deux premiers volumes étaient achevés en 1755.

(2) T. I, p. 20-33. On le lui a reproché dans une *Lettre importante sur l'histoire de France*, 1756.

(3) T. I, p. 6. — (4) Introd. p. 1-58.

Boulainvilliers (¹). L'abbé Millot, en 1768, cite Montesquieu pour prouver que Clovis a conquis les Gaules par la politique et non par les armes seulement. D'après l'abbé de Gourcy, c'est Montesquieu qui a renversé la théorie de Boulainvilliers et c'est l'abbé Garnier qui a prouvé la persistance du régime romain (²). Et pourtant Garnier lui-même s'était donné pour un disciple de Du Bos. La Dixmerie consacre quelques pages à la grande polémique de l'histoire de France : Du Bos seul y est omis (³). Dans la *Bibliothèque d'un homme de goût* (1772), comme dans les modernes notices, l'article consacré à la *Monarchie française* est une citation de Montesquieu (⁴).

Mais, à la fin du XVIIIe siècle, Gibbon donne son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, l'ouvrage le plus étendu qui ait paru jusqu'alors sur l'histoire romaine et byzantine du IIIe au XIIIe siècle. Il est moins complet et moins approfondi que le livre de Du Bos pour la période que celui-ci avait spécialement traitée. Gibbon pourtant a suffisamment pénétré dans le détail des faits pour nous permettre de constater les services que Du Bos a rendus à la science historique impartiale. A cette époque où tant d'écrivains affectent de l'oublier, c'est bien lui que Gibbon considère comme l'adversaire principal de Daniel et de Boulainvilliers.

« Cette controverse, disait-il, a exercé utilement le génie et l'érudition, et chaque antagoniste, alternativement vainqueur ou vaincu, dissipait quelques anciennes erreurs et établissait quelques vérités intéressantes. Un étranger impartial, instruit par leurs découvertes... peut, avec le secours de ces matériaux, présenter l'état des habitants romains de la Gaule après la conquête (⁵). »

Et le choix que Gibbon fait parmi ces matériaux prouve qu'il est bien plus près de Du Bos que de Boulainvilliers. Les barbares, dit-il, sollicitaient comme un honneur les fonctions romaines (⁶). Et plus tard les Romains ont été admis à toutes les charges de la monarchie franque (⁷). La cession de Justinien, si malmenée par les critiques, reprend ici toute sa signification (⁸).

(1) *Mém. Acad. Inscr.*, t. XXXVII. — (2) P. 38, 229. — (3) P. 86-87. — (4) T. I, p. 138-9. — (5) T. VII, p. 42.

(6) T. VI, p. 126 note. « Cette importante vérité est établie par l'exactitude de Tillemont et la sincérité de l'abbé Du Bos. »

(7) T. VII, p. 74. — (8) T. VII, p. 39 et note.

Rappelons, pour mieux apprécier le romanisme de Gibbon, que cet historien venait après Robertson, lequel croyait, non seulement à l'asservissement, mais à la destruction totale de la population romaine. « Il restait à peine sur la terre quelques vestiges de la politique, de la jurisprudence, des arts et de la littérature des Romains ; un changement (aussi) considérable et subit... ne pouvait se faire sans exterminer presque entièrement les anciens habitants du pays [1]. » Selon Robertson, l'arrivée des Francs avait introduit dans la Gaule romaine, sans aucune transition, le régime féodal [2].

Mais, dans un livre comme celui de Du Bos, la thèse n'est pas tout : l'ouvrage de Gibbon nous permet pour la première fois de comparer avec l'*Histoire de l'établissement de la Monarchie française* une narration exacte et suivie des mêmes événements. Et Gibbon n'a pas trouvé de meilleur guide que Du Bos, dont le livre, dit-il, malgré la fréquence des conjectures, « jette une grande clarté » sur l'histoire de la Gaule au Ve siècle [3]. Et en effet les emprunts de l'historien anglais, avoués ou non, sont multiples. C'est d'après Du Bos qu'il établit la chronologie des derniers empereurs [4]. Les chapitres sur l'établissement des Wisigoths en Aquitaine sont les plus frappants à cet égard. Il est visible que Gibbon a suivi pas à pas son prédécesseur [5]. C'est Du Bos qui lui a appris à se servir de l'œuvre de Sidoine Apollinaire ; et c'est l'autorité de Du Bos aussi qui lui a fait mettre au premier rang de ses sources la digression de Procope, dont il se méfiait pourtant. C'est à Du Bos aussi qu'il renvoie pour la question si controversée de la guerre des Francs contre la Bourgogne et de leur établissement en Aquitaine [6].

Quoique Gibbon soit assez original pour ne pas craindre de citer, il faudrait ajouter encore à ses citations bien des réminiscences : on ne voit pas où aurait pu être prise ailleurs que dans Du Bos la comparaison de Clovis et de Henri IV [7], ni

(1) *Hist. de Charles-Quint*, introd. t. I, p. 19. Cf. t. II, p. 6-7. — (2) T. I, p. 23, II, p. 37, etc... — (3) T. VI, p. 299. 429.

(4) Cf. la déposition de Glycérius, t. VI, p. 445 (M. F. I, p. 553) ; la proclamation d'Anthémius en 467, t. VI, p. 415 (M. F. I, p. 513) ; l'arrestation d'Arvandus en 468, t. VI, p. 432 (M. F. I, p. 528, date de 469).

(5) T. VI, p. 377-408. Du Bos est cité p. 378 sur le portrait de Théodoric, et p. 402 sur les magasins des Maures. Mais tout le morceau est de lui : en particulier la note de la page 380 (M. F. I, p. 407). T. VI, p. 408, tous les textes sur la guerre navale de Genséric et de Majorien sont tirés de Du Bos (M. F. I, p. 452-9).

(6) T. VII, p. 26 (cite M. F. II, 126-162). T. VII, p. 30-36. — (7) T. VII, p. 21. (M. F. II, p. 59).

surtout l'anecdote sur Charles-Quint qui interrompt, chez Gibbon comme chez son devancier, l'histoire de l'invasion de 406 (1).

L'autorité de la *Monarchie francaise* est donc attestée par le premier des historiens anglais. Mais, à cette date, en France, un fait nouveau s'était produit dans l'histoire du romanisme : l'ouvrage de Mably avait paru et une théorie nouvelle s'était superposée à celle de Montesquieu.

(1) T. V, p. 487 (M. F. I, p. 199-200). La fréquence de ces emprunts a été signalée par Jahn, t. II, p. 15. 237. 291.

CHAPITRE VII

LE ROMANISME ET LES THÉORIES POLITIQUES

I. — L'ancien régime

Pendant que les érudits poursuivaient leur enquête sur la société gallo-franque, l'esprit public s'était profondément modifié ; et cette transformation ne devait être favorable ni à la réputation de Du Bos, ni à la science historique elle-même. Du Bos avait été un défenseur du tiers état ; mais d'un tiers état dévoué à la royauté, et qui lui était d'autant plus reconnaissant qu'elle réduisait plus énergiquement tous les sujets, sans distinction de classe, au commun devoir de l'obéissance. La liberté chère à Boulainvilliers ne rappelait à l'ancienne bourgeoisie que le souvenir des discordes civiles et de la tyrannie féodale. Mais voici que ce mot change de sens et signifie le gouvernemeint de la nation par la nation entière — l'extension au tiers état tout entier des anciens privilèges politiques de la noblesse. C'est l'époque où les mots de patrie, citoyen, volonté générale, entrent dans l'usage courant. Le *Contrat social* a influé lui aussi — et pas d'une manière heureuse — sur les études de l'histoire de France. Comme la doctrine aristocratique de Boulainvilliers et la doctrine bourgeoise de Du Bos, le dogme de la souveraineté du peuple chercha dans le passé sa justification et ses preuves. La théorie historique qui en résulta devait être nécessairement la plus fausse de toutes : si l'histoire de l'ancienne France présente incontestablement, en conflit l'un avec l'autre mais bien réels tous deux, le principe despotique romain et le principe féodal, il est impossible par contre d'y observer nulle part le fonctionnement d'une démocratie. C'est pourtant ce qu'on y voulut voir ; et ainsi, au moment où il heurtait les préjugés aristocratiques du marquis de Sainte-Foix, un disciple attardé de Boulainvilliers, le livre de Du Bos soulevait l'indignation

patriotique de l'abbé de Mably, l'auteur des *Observations sur l'histoire de France.*

Du Bos avait défendu l'absolutisme royal et les libertés municipales : or les générations nouvelles haïssaient l'absolutisme, tandis que les libertés municipales n'intéressaient plus les fervents de la souveraineté nationale, et se classaient même — comme les droits du clergé — parmi ces privilèges qu'enveloppait une réprobation générale. A ces raisons politiques, qui devaient faire de Mably un ennemi de Du Bos, s'ajoutaient d'autres griefs encore. Dans son manuel des élégances historiques — la *Manière d'écrire l'histoire* — l'écrivain bel esprit choisit sans cesse, comme exemple à ne pas suivre, la laborieuse exactitude de Du Bos. Cependant le grand ouvrage historique de Mably, composé selon la bonne méthode, est le plus mauvais livre qui eût jamais été écrit sur l'histoire de France. Les ouvrages de Du Bos et de Boulainvilliers, dit Augustin Thierry, étaient sortis « des entrailles de l'histoire de France » (1), ce qui est vrai, si l'on entend par là, non pas que les préoccupations politiques du moment en soient absentes, mais qu'ils sont originaux et reposent sur la méditation et sur l'étude directe des textes mêmes. Au contraire, le système de Mably n'est qu'une interprétation des systèmes précédents; dans aucune de ses parties, il n'est appuyé sur une étude nouvelle des sources.

La théorie de Mably n'est qu'une traduction républicaine de celle de Boulainvilliers. De nouveau, la liberté germanique s'oppose au despotisme romain ; mais cette liberté, Mably l'étend à la nation entière, faisant des Germains une libre démocratie. C'est là ce que Brizard appella « un jet de lumière (2) ». Mably désormais, en possession de la vérité, admet dans Du Bos et Boulainvilliers tout ce qui s'adapte à son système et rejette tout ce qui y est contraire. Il ne veut pas du diplôme d'Anastase, ni du consulat, parce qu'ils donnent trop d'autorité à Clovis. Il veut bien de la conquête, mais à condition que les Francs n'aient pas vaincu seulement « pour l'avantage de leur capitaine (3) ». Le vase de Soissons, qui a prouvé à Boulainvilliers les droits des seigneurs et à Du Bos ceux de la royauté, va servir maintenant à démontrer ceux de la démo-

(1) P. 67. — (2) *Eloge* de Mably, en tête des *Œuvres*, t. I, p. 38. Mably, t. I, p. 220-240. — (3) T. I, p. 232 suiv. Réfutation générale de Du Bos.

cratie. N'est-il pas vrai que Clovis n'a pas osé punir, sans un prétexte de discipline militaire, le guerrier qui l'avait bravé à Soissons (1)? Les Francs ont joui tous ensemble du privilège de la victoire; mais ils n'ont pas réduit les Gaulois en servitude puisqu'ils n'avaient l'idée « que de la liberté (2) ». Mably croit à la franchise d'impôts : les Francs n'ont pu laisser subsister le régime administratif romain qui était un régime de servitude. Il se montre particulièrement sévère pour les chapitres où Du Bos prouve la persistance de l'organisation municipale. C'est là, selon lui, « la plus grande des absurdités (3) ». Et voici l'usage que les conquérants ont fait de leur victoire : ils ont appelé les Gaulois à la liberté; à ce peuple avili par l'esclavage, ils ont enseigné l'usage des institutions républicaines (4). Montesquieu avait dit, d'après un passage de Du Bos, que les Francs ont laissé aux Gaulois la liberté de choisir la loi selon laquelle ils voulaient vivre. Mably saisit cette idée; et quand il s'agit d'expliquer pourquoi les Romains ne se sont pas incorporés aussitôt et en masse à la nation française, il imagine cet argument pitoyable : « La liberté que tout Gaulois avait de devenir Français, lavait la honte ou le reproche de ne l'être pas (5) ».

Bien entendu, il croit avec Du Bos contre Montesquieu qu'il n'y a jamais eu de noblesse franque (6). Mais il les combat tous les deux quand ils affirment l'ancienneté du régime bénéficiaire : une disposition si contraire à l'égalité ne peut être « primitive (7) » : c'est une invention de la féodalité. Tout a été perdu, dans l'heureuse démocratie gallo-franque comme dans la société primitive de Rousseau, lorsque les Français ont acquis des patrimoines et négligé l'intérêt général pour l'intérêt particulier (8).

Le succès prodigieux de l'abbé Mably prouve combien l'entraînement des idées démocratiques et la phraséologie

(1) T. I, p. 223, 303. — (2) T. I, p. 238. Mably croit à l'inégalité du wergeld, p. 309. — (3) T. I, p. 244, p. 312, 330 suiv. Cf. t. II, p. 315-9, 322. — (4) T. I, p. 242-4. — (5) T. I, p. 249, 312, 364.

(6) T. II, p. 239 suiv. « Enfin M. l'abbé Du Bos a une fois raison... mais à peine a-t-il exposé son sentiment qu'il ne manque pas d'avoir tort, c'est-à-dire, qu'il gâte une bonne cause en la prouvant mal. »

(7) T. II, p. 266.

(8) T. I, p. 257. Charlemagne plus tard a essayé inutilement de restaurer le régime plébiscitaire de la première race. T. II, p. 80 suiv. Cf. Thierry, *Considérations*, p. 66 suiv.

envahissante avaient faussé le sens de l'histoire. « Ses principes, dit l'abbé Brizard dans son *Eloge*, ont été adoptés par tous ceux qui n'ont pas l'âme servile, les bons citoyens, tous les Français qui aiment encore la patrie... Il nous a donné la seule histoire que nous ayons encore du gouvernement de la France [1]. » Brizard réunit dans le Panthéon de l'histoire philosophique, la gloire de Mably à celle de Rousseau. « Le genre humain avait perdu ses titres: ils les ont retrouvés. » Et ce discours fut couronné en 1787 par l'Académie des Inscriptions — l'Académie de Fréret, de Secousse et de Foncemagne.

Jusque dans le savant ouvrage de Perréciot, la rhétorique gâte l'histoire. « Flatter les grands c'eût été mentir à la nation; négliger la cause du peuple c'eût été offenser l'humanité [2]. » Perréciot du moins n'a pas oublié Du Bos; il le cite, le réfute assez rudement, le suit quelquefois et sur des points non négligeables [3]. Mais Bréquigny, l'auteur des *Diplômes des rois* et le continuateur de Secousse, paraît l'ignorer. Dans les vingt années qui suivent la publication du livre de Mably, l'article de Voltaire dans le *Dictionnaire philosophique* est la seule voix qui s'élève en faveur de la *Monarchie française* [4].

L'amour du bien public, invoqué par Mably, enlève à l'abbé Du Bos les sympathies de l'opinion. Ce sont les défenseurs de la monarchie expirante qui se réfugient dans son système — et encore évitent-ils prudemment de le laisser voir. On retrouve l'abbé Du Bos dans les *Discours sur l'histoire de France* de l'historiographe Moreau, écrits vers 1770 pour l'éducation du dauphin, et le livre d'histoire le plus oublié de tout le siècle. Du Bos avait travaillé aux livres d'étude de Louis XV enfant : cinquante ans plus tard, c'étaient ses idées et ses théories historiques qu'on enseignait au petit Louis XVI. Celui-ci y trouvait que les empereurs étaient au-dessus des lois, et que les rois de France ont hérité des droits des empereurs [5]. On le renvoyait aussi à Du Bos pour la leçon à tirer du vase de Soissons — avec un blâme, pourtant, à l'adresse du roi qui avait aussi brutalement usé de sa toute puissance [6]. Tout le tableau du gouvernement romain, toute l'histoire de l'établissement de la monar-

(1) T. I, p. 38 suiv. — (2) T. I, p. X.
(3) I. P. III. Le chap. IV du l. VI de la M. F. est un « tissu de méprises » Cf. p. X, p. 173, 335 suiv. (le régime *létique*) et t. II, p. 25.
(4) T. 20, p. 11-13. — (5) T. I, p. 131. Du Bos cité. — (6) T. I, p. 316-7.

chie, étaient tirés de Du Bos. Ses idées remplissent, dans le premier volume, cent cinquante pages d'un résumé compact, et occupent, éparses, toute l'étendue des deux volumes suivants (1). A la veille de la Révolution encore, chargé par le ministre de défendre historiquement les droits de la monarchie, Moreau publia son *Exposition et défense de notre constitution monarchique*, où l'on trouve que les assemblées législatives de la première race sont une fable, et, comme « maxime fondamentale », que « la Constitution française a été dès son origine et de toute sa durée une monarchie pure (2) ».

A la même date de 1788 se publiait en Hollande le grand ouvrage de Mayer sur les *Etats généraux*, compilation de tout ce qui avait été écrit sur ces assemblées. Boulainvilliers y est admis, mais l'auteur du recueil ne partage pas ses idées et en prévient le lecteur (3). Il fait plus de place à Du Bos, et s'en excuse, prouvant ainsi combien le discrédit de notre écrivain était profond à cette date.

« Si l'on se rappelle les critiques sévères qu'ont faites du système de M. l'abbé Du Bos deux écrivains célèbres, Montesquieu et Mably, on sera surpris que nous insérions... un fragment considérable tiré de l'ouvrage de cet écrivain... En montrant en quoi consistait le revenu du fisc romain, espèce d'héritage échu à nos rois, nous avions à faire connaître la première constitution française... L'abbé Du Bos est pour ces objets le plus fécond et le plus instructif des écrivains qui ont remonté à l'origine de la monarchie... Il fallait des faits et une série non interrompue de preuves puisées dans nos monuments... il nous a semblé qu'il ne laissait rien à désirer de ce côté-là. »

Et, pour plus de sûreté, on couvre Du Bos de l'autorité du président Hénault (4). On promet de le dépouiller de sa partie systématique : mais, au contraire, les thèses de Du Bos paraissent plutôt accentuées dans le résumé de deux cents pages qui occupe le premier volume (5). Le discours préliminaire s'y retrouve presque en entier (6).

En 1791 parut l'ouvrage de Mlle de Lézardière, résultat d'études déjà anciennes. Comme Mably, elle cherchait dans l'ancienne

(1) T. I, p. 131-251. T. II, p. 25-50, 166, etc... T. III, p. 23, p. 264-290 (le gouvernement des Francs).

(2) P. 9. 26. — (3) T. IV, notice. — (4) T. I. préface, p. IX-X.

(5) Voir t. I, p. 40-1, l'autorité de Clovis. Le résumé laisse de côté la partie narrative et insiste sur les institutions romaines et franques.

(6) T. I, p. I-XVI.

France l'idéale liberté germanique. Son système est aussi abstrait dans sa logique que celui de Mably : mais le livre vaut mieux. Mlle de Lézardière s'est imposé l'étude complète des sources, et elle a groupé tous les textes relatifs aux invasions d'après un ordre de classement qui pourrait rendre service encore aux historiens d'aujourd'hui. Elle a étudié l'abbé Du Bos, et certainement très à fond (1). Elle lui a consacré trois dissertations spéciales qui sont, d'ailleurs, trois réfutations (2). On s'aperçoit aussi qu'elle considère comme acquis certains résultats de ses recherches : ainsi, les conquêtes de Clodion jusqu'à la Somme, point qui, selon elle, « résulte complètement des écrits de Grégoire de Tours et de Frédégaire (3) ». Sa thèse, du reste, est nettement germaniste : elle n'admet pas que rien de Romain ait subsisté dans les Gaules. Les Romains ont été vaincus par la force, sans capitulation, et les Francs ont eu pour eux moins de ménagements encore que les autres barbares : ils se sont emparés de tout ce qu'ils ont voulu (4). Les Gaulois n'ont nullement résisté à la conquête, qui, étant donné leur état de dégradation servile, a été plutôt une délivrance (5). Comme l'abbé Velly, Mlle de Lézardière revient donc à la théorie d'Hotman ; et comme Mably elle démontre que les Francs ont élevé les Gaulois à la dignité de peuple libre. Contre Moreau — c'est-à-dire, indirectement, contre Du Bos — elle prouve l'existence des assemblées législatives de la première race (6).

II. — La révolution et l'empire

Les systèmes historiques que nous venons d'indiquer préparaient l'avènement du tiers état. Les hommes de la Révolution en ont pourtant fait peu d'usage, et ils n'ont su qu'un gré médiocre à Mably et à Mlle de Lézardière de leur avoir fourni une théorie historique à l'appui de leurs revendications. On en a la preuve dans le pamphlet où Sieyès, sans s'embarrasser de Mably plus que de Du Bos ou de Montesquieu, accepte la

(1) Elle cite d'après lui un passage d'Orose qu'elle n'a pas pu retrouver dans le texte même. T. I, p. 297. n.

(2) I, p. 346-356. L'une sur la république des Armoriques, les autres sur le rôle des évêques dans la conquête du royaume de Toulouse et la cession de Justinien.

(3) P. 53. 291. — (4) P. 35. 68-9. 87. 294-5. 329. 381-6. — (5) I, p. 54. 293-4. — (6) P. 588-603. 651-656. Cf. l'analyse de Thierry, *Considérations*, p. 82-6.

théorie de Boulainvilliers, mais pour la retourner comme une menace de revanche contre les conquérants de la Gaule.

« Le tiers ne doit pas craindre de remonter dans les temps passés. Il se reportera à l'année qui a précédé la conquête... Pourquoi ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants, et d'avoir succédé à des droits de conquête?... La noblesse a passé du côté des conquérants? Eh! bien, il faut la faire repasser de l'autre côté ; le Tiers deviendra noble en devenant conquérant à son tour (1). »

La proposition a été faite, à la Convention, d'abolir le nom de Français, parce qu'il rappelait l'injuste tyrannie d'une race sur une autre. Mais ces fantaisies historiques ne préoccupent plus le public (2). Nous approchons d'une période nouvelle dans l'histoire du romanisme et des idées de Du Bos, celle où les partis politiques renonceront à chercher dans le passé la preuve de leur antériorité, et où les questions soulevées par la polémique de 1730 n'intéresseront plus que l'histoire.

Cependant, de la Révolution à la Restauration, on enregistrera quelques tentatives encore d'une démonstration historique des droits du peuple français. L'abbé Du Bos, si discrédité auprès des disciples de Mably, trouva pourtant un apologiste. L'ancien président de l'Assemblée, Thouret, dans la prison où il attendait l'échafaud, relisait l'abbé Du Bos, Boulainvilliers et Mably. Il cherchait dans les enseignements de l'histoire le sens des tragiques événements de la Révolution. La sincérité de son patriotisme réconcilia les deux systèmes rivaux, et il trouva dans Du Bos comme dans Mably la preuve de cette liberté à laquelle il n'avait pas cessé de croire. Son *Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*, publié en 1800 — dont il a été donné sous l'empire de nombreuses éditions incomplètes, et, en 1827, le texte intégral — est un extrait de Du Bos, d'une cinquantaine de pages, suivi d'un extrait plus étendu de Boulainvilliers. Dans Mably, Thouret acceptait la thèse même de l'ouvrage. Il n'y a pas à douter, selon lui, que le gouvernement des rois mérovingiens n'ait été démocratique (3). « Aujourd'hui le peuple reprend une constitution républicaine : il n'y a là qu'un retour simple et naturel à son premier état (4). »

(1) *Qu'est-ce que le Tiers Etat ?* — (2) *Mémoires secrets* du comte d'Allonville, cités par Prévost, p. 140. — (3) P. 60-1. — (4) P. 78.

Il était moins facile d'ajuster le livre de Du Bos à l'idéal de 1789. Quoique Neufchâteau ait vu dans son résumé « un chef-d'œuvre d'analyse [1] », Thouret ne s'est tiré d'affaire qu'en altérant gravement son original. Pour certaines parties du système de Du Bos l'adaptation se faisait sans trop de peine. « Les Francs libres, ne connaissaient point l'absurde institution de la noblesse ; ils n'admettaient aucune prééminence ni prérogative héréditaire [2]. » L'idéal politique de Thouret, comme celui de tant de révolutionnaires, était formé de réminiscences antiques ; et ce qui l'avait séduit surtout dans le livre de Du Bos, c'était la persistance, dans l'ancienne France, des institutions municipales et de l'administration romaine, si contraires — il le croyait — aux privilèges aristocratiques que la révolution avait anéantis. Mais Du Bos prouvait que le despotisme avait été la seule forme du pouvoir monarchique chez les Romains comme chez les Francs : Thouret glissait sur ces pages si essentielles ; et au lieu du titre de Du Bos, « revenus des empereurs », il corrigeait : « revenus des Romains [3] ». « Le gouvernement de ces premiers rois (des Francs) fut très modéré : il ne pouvait pas être autre à l'égard des Francs qui de tout temps n'avaient regardé les rois qu'ils se donnaient que comme des chefs et non comme des souverains [4]. » Voilà ce que devenait l'autorité de Clovis, qui selon Du Bos avait usé du plus naturel de ses droits en cassant d'un coup de hache la tête d'un sujet qui lui avait résisté. Et, en effet, dans le « résumé » de l'anecdote du vase de Soissons, Thouret a supprimé le dénouement [5]. Il admet aussi la souveraineté des assemblées, tandis que Du Bos avait laborieusement prouvé qu'elles avaient perdu, au temps de Clovis déjà, tout caractère législatif [6]. La contradiction est plus formelle encore lorsque Thouret affirme que la cession de Justinien ne donnait pas de droits aux Francs, parce que ceux des empereurs ne reposaient que sur la violence et non sur la souveraineté nationale. Il n'est pas sûr que cet abrégé infidèle et sympathique ait été pour Du Bos, comme le pense A. Thierry, le commencement d'une réhabilitation publique [7].

(1) « Le précis de l'abbé Du Bos est un chef-d'œuvre d'analyse. En 68 pages Thouret a resserré la substance de 3 volumes. C'est le modèle des extraits auxquels il faudra bien enfin réduire cette multitude de livres dont l'histoire et les sciences se trouvent surchargées. Il faudra... en tirer la quintessence comme Thouret a exprimé celle de Du Bos. » *Préface* ds. le *Conservateur*, p. XVI.

(2) P. 45-6. — (3) P. 9. — (4) P. 51. — (5) P. 29. — (6) P. 46. — (7) *Considérations*, p. 93.

Il faut noter cependant l'opinion de François de Neufchâteau : « Après avoir parcouru un long cercle d'aberrations politiques, nous semblons revenir à beaucoup de parties du plan adopté par les Romains (1) ». Il semble en effet que le régime napoléonien eût dû rendre un regain de faveur à un système historique qui était l'apologie de la monarchie à la romaine. Rompre ouvertement avec les principes de 1789, eût été sans doute imprudent. Mais on pouvait trouver des accommodements et montrer dans le gouvernement impérial romain, comme dans celui de la France primitive, une délégation de la souveraineté de tous à un seul. Mably et Thouret étaient venus à bout de problèmes bien autrement embarrassants. Bonaparte avait peut-être rêvé cette consécration historique de son autorité quand il chargea M. de Montlosier de rendre compte « de l'ancien état de la France et de ses institutions », puis de la Révolution et du gouvernement consulaire.

Mais il se trouva que le livre de M. de Montlosier fut l'expression des sentiments anti-révolutionnaires de l'écrivain et très peu des intentions du premier consul. Achevé en 1807, il ne put être imprimé qu'à la chute de Napoléon. L'idée essentielle de son système, — aussi imaginaire et idéal que celui de Mably — est la persistance, durant le haut moyen-âge, d'un régime à la fois gaulois et romain. L'élément gaulois est la distinction des nobles, des libres et des non libres ; l'élément romain est dans les institutions municipales (2). On voit où conduisait ce système : il donnait à la noblesse une origine immémoriale : au lieu d'en faire le résultat d'une conquête violente ou d'une usurpation, il en faisait une « loi naturelle ». Ainsi — avec plus de scrupules apparents et de modération que Boulainvilliers — Montlosier arrive à une doctrine tout aussi foncièrement aristocratique. L'intérêt historique de son ouvrage est mince : c'est un livre fait d'après d'autres livres. « Il m'est impossible, dit-il, de prendre parti entre les opinions qui ont divisé M. de Boulainvilliers et M. l'abbé Du Bos (3). » Mais il emprunte à chacun quelque chose. Il apprécie du moins le savoir de Du Bos, dont l'autorité est « beaucoup plus imposante » que celle de Hénault, parce qu'il avait beau-

(1) *Préface* et Art. du *Conservateur*. — (2) Cf. A. Thierry, *Considérations*, p. 103, p. 114-120. — (3) P. 78.

coup plus d'instruction [1]. Il le cite, notamment à propos des droits des cités romaines, comme « une autorité peu suspecte [2] ».

Montlosier est le dernier des historiens qui ont cherché dans l'établissement de la monarchie franque la forme authentique et légitime du gouvernement français. Désormais, l'idée du progrès a suffisamment pénétré les esprits, et l'idée de la cité primitive et idéale est suffisamment effacée, pour qu'on ne croie plus nécessaire de justifier le présent par le passé. Loin de chercher à la vieillir pour la rendre plus respectable, les partisans de la liberté, au XIXe siècle, la font plus récente qu'elle n'est ; et les défenseurs du progrès ont une tendance à grossir fortement l'oppression dont le peuple était victime sous les régimes disparus. Le passé et ceux qui s'en réclament sont devenus suspects. L'histoire, qui ne pouvait plus rendre les mêmes services à la politique, s'est constituée d'autre part en une science indépendante, ayant en elle-même son intérêt et le but de ses recherches. Sans doute, elle n'est pas arrivée à l'impartialité absolue ; les historiens contemporains qui ont étudié la période des invasions n'ont pu faire abstraction de toutes les préoccupations du présent et, en particulier, des sympathies et des instincts de race, si vivants dans la seconde moitié du XIXe siècle. Mais ils ont renoncé à faire intervenir l'histoire du Ve siècle dans les luttes politiques et sociales de leur pays et de leur temps. Il n'était pas indifférent à Fustel de Coulanges que l'élément romain fût prépondérant dans la formation de l'ancienne France et dans la filiation de notre civilisation. Mais il n'eût pas songé à faire du despotisme des premiers Mérovingiens un argument contre la démocratie du XIXe siècle.

C'est vers 1820 que la politique se détache ainsi de l'histoire. A cette époque encore on parlait beaucoup de la conquête franque : Augustin Thierry nous rappelle qu'il a fait, comme Guizot, de la polémique avec l'antagonisme social des Francs et des Gaulois [3]. Mais la liberté avec laquelle les pamphlétaires passent d'une théorie à l'autre prouve qu'ils

(1) P. 140.
(2) P. 381. De même, p. 419-420 (la distinction des deux races). Cf. p. 193, 334, où il combat ses idées sur les bénéfices.
(3) *Considérations*, p. 124. *Dix ans d'études historiques*.

cherchent dans l'histoire des images, des allusions, des mouvements oratoires, et nullement la preuve solide d'un droit. Guizot, comme Sieyès en 1789, accepte la théorie de Boulainvilliers et admet une guerre séculaire d'une race opprimée et d'une race victorieuse, 1789 étant la revanche des vaincus. Montlosier avait préféré renoncer à cette conquête, qui justifiait des représailles.

« Des deux grandes hypothèses du XVIIIe siècle, l'une, celle de Du Bos, la négation de tout exercice du droit de conquête par les Francs, venait d'être mise en œuvre par M. de Montlosier dans une théorie ultra-aristocratique ; l'autre, celle de l'asservissement des Gaulois, passait de la noblesse à la roture. Ainsi toutes deux se trouvaient au service de passions politiques diamétralement contraires à celles que dans l'origine elles avaient servies ou flattées. Cet étrange revirement devait être et fut, en effet, leur dernier signe de vie (1). »

Mais il restait l'histoire : la théorie romaniste de Du Bos, oubliée par les politiques et les jurisconsultes auxquels elle ne servait plus, allait se placer au centre du mouvement d'études historiques qui aboutit à l'œuvre de Fustel de Coulanges.

(1) A. Thierry, *Considérations*, p. 126.

CHAPITRE VIII

LE ROMANISME ET LE XIXe SIÈCLE

Les grands historiens romantiques font peu de cas encore de Du Bos : les ensembles qu'ils embrassent sont trop vastes pour qu'ils aient pu vérifier dans le détail la solidité de sa thèse historique. Les exposés de Guizot — admirables, du reste, de lucidité et de style — ne lui ont presque rien emprunté. Guizot estime davantage Mlle de Lézardière (1) et surtout Mably, dans le médiocre ouvrage duquel ses sympathies politiques lui ont fait voir « l'histoire la plus complète et la plus satisfaisante » de la France primitive (2). C'est qu'il a été, lui aussi, fasciné par la démocratie germaine. « Les Germains nous ont donné l'esprit de liberté, de la liberté telle que nous la concevons et la connaissons aujourd'hui (3). » Et Guérard, déjà, lui reprochait ces affirmations (4). Les mentions qu'il fait de Du Bos donnent à penser qu'il l'a simplement parcouru (5). Guizot, cependant, a préparé lui aussi la renaissance du romanisme, en prouvant la multiplicité des éléments qui ont contribué à former la royauté franque (6) et en écartant l'idée des invasions en masse; il en fait des événements « partiels, locaux, momentanés (7) ». Au début, tout au moins, les idées d'Augustin Thierry étaient loin d'être fixées. Dans ses *Lettres sur l'Histoire de France* il admettait l'ancienne théorie de la conquête, et comparait les Francs aux Turcs vainqueurs des Grecs (8). Déjà, pourtant, il savait qu'il est absurde de donner pour base à une histoire de France la seule histoire du peuple franc (9). Michelet connaît peut-être

(1) *Civilisation en France*, t. I, p. 34. — (2) *Essais*, p. III. Cf., p. 347, les « mesquines préventions » de Du Bos. — (3) *Civilisation en France*, t. III, p. 207-8. — (4) T. I, p. 201.

(5) *Essais*, p. 97. 202-3. *Civilis. en France*, t. I, p. 179-180, III, p. 229. *Civilis. en Europe*, p. 59.

(6) *Civilis. en France*, t. III, p. 293 suiv. — (7) T. I, p. 215. — (8) P. 91. — (9) P. 18.

le livre de Du Bos, en tout cas son nom et ses idées. Il insiste sur les relations des Romains et des Francs et sur le rôle du clergé dans la conquête (1). Le dernier défenseur de la thèse de Boulainvilliers paraît être Naudet, qui, en 1818, soutenait que les habitants des Gaules avaient été non seulement vaincus, mais assujettis et « dégradés (2) », et leur refusait toute espèce de droits (3). Montesquieu, dont il invoque l'autorité, avait été, on le voit, bien plus modéré.

En 1835, l'Académie des Inscriptions choisissait comme sujet de concours les impositions publiques de la Gaule depuis l'établissement de la monarchie des Francs. Guadet et Baudin de Vesme répondaient en donnant raison à Montesquieu contre Du Bos. Mais, la même année, Pastoret, au tome XIX du recueil des *Ordonnances*, adoptait le point de vue de l'historien romaniste.

En Allemagne, comme en France, ce sont les juristes plutôt que les historiens qui maintiennent la thèse germaniste dans son intégrité : selon Rogge, par exemple, les Francs, jouissant de la liberté d'un « peuple libre », ont dominé une nation vaincue et asservie (4). Les érudits, pénétrant plus avant dans l'étude des textes, avaient atténué sensiblement la rigueur de l'ancienne théorie. En 1803, déjà, Eichhorn avait admis la dépendance des rois francs à l'égard de l'empire (5).

Mais c'est probablement le livre de Savigny sur le *Droit romain au moyen-âge*, commencé en 1814, traduit en français en 1830, qui a attiré l'attention de Guizot et de ses contemporains sur la partie originale et vivante de l'œuvre de Du Bos (6). Savigny blâmait les historiens français d'avoir subordonné leurs recherches à des théories politiques. Cependant, la thèse de Savigny — la perpétuité du droit romain — coïncide assez exactement avec celle de Du Bos. Le droit romain, dit-il, n'a pas péri, parce que le peuple n'a pas été anéanti ni privé de droits politiques (7). Selon lui, enfin, Du Bos, malgré ses théories hasardeuses, est « l'un des auteurs qui a le mieux traité la question du régime municipal des Francs (8) ».

(1) T. I, p. 195-197 (Du Bos nommé). Il croit aux Armoriques (Cf. p. 176). P. 193, il cite Agathias.

(2) P. 407, 456, 492-3. — (3) P. 3-4, 49, 495. — (4) P. 1-2, 10. — (5) T. I, p. 161, 170-1. — (6) Cf. *Considérations*, p. 55.

(7) T. I, p. VI. Les Germains n'ont pas enlevé aux Romains leurs terres. P. 226.

(8) T. I, p. 254, p. XXV.

Cette question des institutions municipales allait inspirer en France un fougueux défenseur du romanisme. Raynouard, en démontrant les droits antiques des cités, ne se posait pas seulement en champion du tiers : il protestait contre la centralisation à outrance et l'étatisme napoléonien (1). Ses deux volumes sont une démonstration « de ce principe d'individualité que les vainqueurs ne purent ou n'osèrent détruire (2) ». On voit dès lors le parti qu'il pouvait tirer de Du Bos : il croit même à la confédération armoricaine, parce que Du Bos précisément en avait fait une manifestation de l'individualisme, une organisation spontanée des cités (3). Niant le partage des terres, l'infériorité des vaincus (4), il prétend même que jusqu'au commencement de la troisième race, les curies et les sénats se sont maintenus avec les droits municipaux et tout le personnel de fonctionnaires qu'ils supposaient (5).

Romaniste avec plus de modération, Fauriel, dans son *Histoire de la Gaule méridionale*, a donné une étude des institutions du Midi, où la part de l'élément romain dans la royauté barbare a été mise en lumière (6). Quant à la partie historique et à la chronologie de l'ouvrage, elles révèlent l'étude attentive de Du Bos autant que de Gibbon (7)

Mais Raynouard, qui cite Gourcy et Mably, n'a pas cru devoir nommer Du Bos, et Fauriel paraît aussi avoir oublié le nom de l'historien auquel il a emprunté tant de détails. Laboulaye a été plus juste ; à la thèse de Boulainvilliers, il oppose celle de Du Bos, qui lui paraît bien plus près de la vérité (8). Et, dans les mêmes termes que Du Bos et que Fustel de Coulanges, il dénonce l'erreur et l'illusion que renferme ce mot de « conquête ». « Nous nous imaginons une invasion de peuplades nombreuses, se précipitant le fer et la flamme à la main... la destruction de la civilisation, l'entier asservissement des vaincus, et le partage du sol entre les races sauvages... C'est voir le passé avec les idées d'aujourd'hui » (9).

En 1843, enfin, ont paru deux grands ouvrages, dont les auteurs se réclament ouvertement du chef de l'école romaniste : ceux de Lehuérou et de Pétigny sur les institutions mérovingiennes. Cette fois, Du Bos est remis à son rang, et la réha-

(1) T. I, p. 237. — (2) T. I, p. 237. — (3) T. I, p. 248. — (4) P. 256. 273-4. — (5) P. 291. 316 suiv. 357. 351. — (6) T. I, p. 274-5. T. II, p. 85-6. — (7) V. surtout t. I, depuis la p. 210. — (8) P. 243. Cf. p. 250. 314-315. — (9) P. 243.

bilitation est complète. Pétigny lui-même a dit le mot : C'est une « résurrection » (1). Il ne craint pas d'affirmer qu'il n'existe dans l'*Histoire critique* « aucun but politique, aucun sentiment hostile contre une classe quelconque de la nation (2) ». Mais voici qui est mieux jugé : si Du Bos est « le meilleur des historiens modernes », c'est parce qu'il a placé le premier la discussion sur le terrain des témoignages contemporains (3). Lehuérou, plus érudit que Pétigny, a mieux marqué l'excès systématique de Du Bos : « Le livre de Du Bos, malgré les erreurs trop réelles... et l'esprit de système qui en a considérablement exagéré les conséquences, est de tous ceux qui ont abordé le même problème au XVIIIe siècle, celui où la question des origines mérovingiennes se trouve le plus près de sa véritable solution... Notre conviction s'est formée sur la sienne (4) ». Il attribue à Du Bos « une immortelle supériorité (5) » et montre tout le tort que la satire de Montesquieu a fait à la science historique (6). Tous deux discernent enfin la forte vérité de l'*Histoire critique* : l'idée de la dissolution lente de l'empire, opposée au préjugé qui arrêtait brusquement l'histoire de l'ancien monde à la déposition d'Augustule et au baptême de Clovis (7). Pétigny est celui des deux historiens qui suit Du Bos de plus près (8). L'étude plus approfondie de Lehuérou l'a ramené sur certains points à la thèse germaniste (9). Tous deux donnent bien, en tout cas, au romanisme son véritable sens. En même temps — et enfin — Mably disparaît de leurs sources.

Autour d'eux, les ouvrages spéciaux ou généraux se multiplient. Guérard, dans son étude sur le *Polyptique d'Irminon* (10), Pardessus, dans son édition de la loi salique, ont discuté le livre de Du Bos, et Pardessus en particulier a adopté quelques-uns des points essentiels de sa thèse (11).

Lenormand défend Du Bos contre Montesquieu, et signale la valeur de ses chapitres sur le rôle de l'église au Ve siècle (12). Comme Pétigny et Laboulaye, il s'attache à démontrer que

(1) T. III, p. 613. — (2) T. III, p. 600. — (3) T. III, p. 598. — (4) T. I, p. XI-XII. — (5) P. V. — (6) P. XIV. I, p. 238. — (7) Pétigny, t. I, p. 361. 393. Cf. Lehuérou, p. X, 264 suiv., 271-2.

(8) Il ne le contredit qu'à propos des Armoriques et du régime létique, t. I, p. 235-7. 323.

(9) Il croit que les Gaulois ont désiré les barbares, t. I, p. 250, et que les Francs n'ont pas payé l'impôt, p. 426. Sur d'autres points, par contre, comme l'histoire des Armoriques, il est avec Du Bos contre Pétigny (T. I, p. 195).

(10) T. I, p. 254, 484. — (11) P. 472. 497. 507. — (12) T. I, p. 201-2. 29.

l'invasion s'est faite « par le dedans [1] ». Les *Etudes germaniques* d'Ozanam sont un ouvrage de philosophie et non d'érudition, et Du Bos n'y est pas nommé ; mais on y trouve le point central de son système : la royauté franque, magistrature romaine, et la fameuse « délégation » des pouvoirs [2].

Dans le groupe des érudits, Digot est, avec Pétigny, le représentant le plus caractérisé du romanisme entre Du Bos et Fustel de Coulanges. Avec une outrance de logique qui rappelle l'abbé de Saint-Pierre, il prolonge jusqu'à Charlemagne la période romaine, celle de la souveraineté « déléguée » par les empereurs d'Orient aux chefs des Francs [3]. Charles Martel aurait sollicité et obtenu des pouvoirs de Léon l'Isaurien ! [4]. Et les habitants gallo-romains auraient eu peu d'égards pour les prétendus maîtres des Gaules [5]. Quant à l'éloge de notre abbé, jamais il n'a été aussi enthousiaste. C'est grâce à l'un de ses amis que Digot raconte avoir « découvert » Du Bos.

« J'avais étudié l'histoire de notre pays dans des écrits où le système contraire était préconisé... Devenu enfin possesseur d'un exemplaire de cet ouvrage, je le dévorai et je n'oublierai jamais de ma vie l'impression que me fit cette lecture. Je compris que la vérité était là [6]. »

Aussi Du Bos est-il suivi pas à pas dans l'histoire des invasions, et ici, du moins, cité presque à chaque page [7]. Lecoy de la Marche est beaucoup plus prudent : mais il sait en tout cas que Du Bos est le chef de l'école romaniste [8].

En Allemagne aussi, depuis Savigny, les historiens ont appris à faire une place à l'élément romain dans l'histoire de l'ancienne France. Dans sa célèbre étude sur *Grégoire de Tours*, Lœbell a apprécié Boulainvilliers et Du Bos en des termes fort justes.

« Il (Du Bos) a abordé son ouvrage avec des connaissances incomparablement plus étendues. Mais il est aussi systématique que son adversaire. Tous deux ont oublié que le plus sûr moyen de se tromper, dans l'histoire des invasions, est de vouloir tout ramener à un principe juridique certain... Mais il est plus près du vrai que ses prédécesseurs... Il possède si pleinement son sujet qu'avec lui il y a toujours à apprendre [9]. »

Lœbell, en effet, prend très au sérieux les traductions de Du Bos, même lorsqu'il ne peut les admettre. Et il lui accorde,

(1) P. 203. — (2) T. IV, p. 350, 376. — (3) T. I, p. 8-10, 78-80, 87. — (4) T. IV, p. 130. — (5) T. III, p. 78-9. — (6) T. I, p. 6. — (7) V. surtout t. II, p. 233-8. — (8) P. 66-69. — (9) P. 553-5.

entr'autres points, que les Gallo-Romains étaient libres et qu'ils ont considéré les rois Francs comme les héritiers de la puissance impériale [1].

M. de Sybel reprenait, lui aussi, la thèse romaniste en l'étendant, cette fois, à l'histoire générale des invasions ; il démontrait la complexité des premières souverainetés des rois barbares, fondées à la fois sur leur puissance de fait et sur le consentement impérial, nécessaire à leurs propres yeux pour légitimer leurs droits. Le fait essentiel de cette période est, selon lui, la soumission au moins officielle des chefs barbares à l'autorité des empereurs [2]. Il sait que la critique de Montesquieu a été rarement aussi juste que brillante [3]. Il trouve dans la théorie de Du Bos sur les relations des Francs et des Romains et dans ses preuves historiques « une évidence frappante [4] ». L'*Histoire des invasions*, de Wietersheim, s'inspire des mêmes vues générales et admet l'assimilation progressive des barbares dans l'empire [5] ; pour lui comme pour Du Bos, qu'il ne nomme pas d'ailleurs, Childéric exerçait les fonctions d'un général romain [6].

Roth, dans son excellente étude sur les *Bénéfices*, a serré de plus près encore les textes contemporains. C'est à lui qu'on doit la démonstration la plus complète et la plus abondamment documentée de quelques-unes des grandes vérités sur lesquelles sont désormais d'accord, avec Du Bos, les historiens des anciennes institutions de la France : l'unification de la Gaule sous l'administration romaine [7] ; l'absence de toute preuve que les Romains des Gaules aient été réduits en servitude ou que leurs terres aient été partagées [8] ; la persistance de l'impôt romain, difficile à préciser mais incontestable [9]. Waitz, dans son *Histoire des institutions allemandes*, de 1844, réagit contre les doctrines romanistes de Du Bos, Sybel et Pétigny. Mais, tout en maintenant l'inégalité des races [10], il admet que les Romains ont conservé leurs biens et leur droit privé, et aussi que Clovis a eu sur ses sujets d'autres droits que ceux qui résultaient de la royauté germanique [11].

Tandis que ces grands ouvrages discutent la thèse de Du Bos.

(1) P. 133-5. 194-5. — (2) P. 165-168. — (3) P. 181. — (4) P. 180. — (5) T. II, p. 171. 297-8. — (6) T. II, p. 317. — (7) P. 59. Cite. du Bos. — (8) P. 63 suiv., 82 suiv. — (9) P. 85 suiv. — (10) T. II, p. 43. — (11) T. II, p. 42, 49 et n. Cf. t. III, p. 275 n., 259, 282, etc...

Junghans, comme Lœbell, rend hommage à son exactitude et à son érudition (1). En étudiant les règnes de Childéric et de Clovis, il se plaçait au centre même de la question romaniste. Et, dans ces minutieuses discussions de textes, il n'a pu avancer sans discuter pas à pas les affirmations de l'*Histoire critique*. Les points sur lesquels il l'approuve (2) sont en somme plus essentiels que ceux où il le contredit (3).

Parmi les écrivains qui font moins de cas de Du Bos, il faut citer Sohm, juriste du reste plutôt qu'historien, qui pourtant a démontré avec une grande netteté que la royauté mérovingienne n'avait aucunement pour fonction d'assurer la supériorité d'une race sur l'autre (4) ; et Dahn, au moins dans ses premiers volumes (5), car plus tard il a fait à la thèse romaniste, qu'il combattait, quelques notables concessions (6). Jahn, par contre, dans sa volumineuse *Histoire des Burgondes*, adopte presque entièrement le point de vue romaniste (7). Ce savant historien, venant après tant d'autres qui ont remué les mêmes textes, renvoie encore et continuellement à Du Bos pour les détails de l'histoire de la Gaule (8). Nous le voyons par exemple, pour prouver un seul fait, citer jusqu'à six passages différents de l'*Histoire critique* (9). Ses recherches lui ont permis de reconnaître que ses prédécesseurs avaient maintes fois utilisé Du Bos sans le dire (10). Comme Montesquieu, les modernes chercheurs rencontrent sans cesse Du Bos sur leur chemin, mais ce n'est pas pour écarter d'un geste son encombrante érudition ; c'est pour discuter ses preuves avec la même patience qu'il a apportée à les établir.

L'étude de l'histoire en Angleterre aboutirait aux mêmes constatations. C'est Gibbon et non Robertson que suivent les historiens du XIX[e] siècle. Hallam discute souvent les opinions

(1) P. XV.

(2) Le rôle de Childéric à Angers (p. 12-15.) Le petit nombre des Francs baptisés (p. 61). Le consulat de Clovis (p. 131).

(3) Le titre de maître de la milice donné à Childéric (p. 18-19). La lettre de Rémi. (p. 143-4).

(4) P. 35-36.

(5) T. I, p. 70. t. III, p. 22. Introd. à Wietersheim, p. 1, il cite Lehuérou, Sybel, Gibbon et Tillemont comme les auteurs de la théorie de la « dépendance » des royaumes barbares. Il cite Du Bos, t. I, p. 103-107.

(6) T. VII. 1, p. 54 ; VII. 3, p. 105-6. Introd. à Wietersheim, p. 19-21. — (7) T. I, p. 157. 318. — (8) T. I, p. 260, 510, etc.

(9) T. I, p. 158-9, les lettres de Sigismond et son titre de patrice. Cf. p. 162.

(10) T. II, p. 253 (Derichsweiler), p. 291 (Gibbon). etc.

de Du Bos et en adopte plusieurs (1). Palgrave affirme la persistance des idées et des institutions romaines bien après 476 (2). Sumner Maine n'avait pas attendu Fustel pour exposer, dans ses beaux ouvrages d'histoire et de droit, l'évolution lente du principe romain de la souveraineté (3). Mais il nous suffit d'avoir établi qu'en 1870 le romanisme a repris possession des esprits, et que l'on n'ignore pas que l'abbé Du Bos est le premier des romanistes.

(1) T. I, p. 2, 72-3. 76-7.

(2) *History of the Anglo-Saxons*, p. 256-7, sur le bénéfice. Le romanisme de Palgrave apparaît surtout dans *Upon the commoncalth of the England* (1832) et dans *History of Normandy and England*, t. I, 1857.

(3) *L'ancien droit*, p. 98-9. *Hist. des Inst. primitives*, p. 177.

CHAPITRE IX

DU BOS ET FUSTEL DE COULANGES

Fustel de Coulanges est-il un disciple de Du Bos ? On le lui a dit, en France et en Allemagne, après ses articles de la *Revue des Deux Mondes* en 1872 et 1873, et après le premier tome des *Institutions*, paru en 1875 [1]. Mais il ne voulait point en convenir, et après lui son biographe, M. Guiraud, l'en a défendu. « On veut à tout prix en faire un disciple de l'abbé Du Bos [2]. » Il est assez naturel pourtant qu'on ait reconnu Du Bos dans Fustel de Coulanges puisque l'analyse que donne précisément M. Guiraud des *Institutions politiques de l'ancienne France* serait aussi celle de la *Monarchie française*, et qu'il n'est pas une des propositions et des formules de ce résumé à la suite de laquelle on ne puisse donner en références les chapitres de l'abbé Du Bos. Fustel ne se serait point exposé à s'entendre dire qu'il manquait d'originalité [3], s'il avait tenu plus de compte des travaux de ses devanciers, ou prouvé d'une manière plus indiscutable qu'il ne les ignorait pas. Mais cet historien s'était fait une loi de reprendre toutes les questions *ab ovo* et de faire table rase de tous les travaux antérieurs. Ce principe, s'il établit solidement la base de l'histoire, conduit aussi à des injustices et à des méconnaissances ; il risque de tromper le lecteur sur le degré d'originalité et de nouveauté des thèses qu'on lui propose. Il peut cependant se justifier s'il est appliqué avec logique dans des exposés d'une objectivité parfaite. Mais, par une singulière inconséquence, Fustel de Coulanges, qui veut ignorer les historiens, bataille sans cesse contre leurs opinions. C'est un corps à corps continuel contre des doctrines qu'il suppose être celles du public, du plus grand nombre, de l'histoire traditionnelle. Il

(1) G. Monod, *Revue critique*, 1876, p. 218. *Hist. Zeitschrift*, 1877 (t. 37), p. 45. Prévost, p. 133 ; Geffroy, *La Conquête germanique*, *Revue des Deux Mondes*, 1873.
(2) P. 138. — (3) *Revue critique*, 1877, p. 218.

importait donc de s'assurer de leur réalité. Et ici il faut convenir que Fustel aborde trop souvent, comme un bloc résistant et inviolé, des doctrines déjà battues en brèche et ruinées par des générations de travailleurs. A propos de l'empire romain il dit : « La substitution de l'empire à la république n'a pas été cette révolution complète et radicale que plusieurs historiens modernes se sont figurée (1) ». On cherche pourtant quels historiens sérieux ont nié l'existence d'une transition entre le consulat de César et la monarchie de Constantin. Dans l'histoire des invasions barbares, son procédé est le même. Il faut dit-il, prendre garde « à certaines opinions qui... parce qu'elles se sont répétées depuis deux ou trois siècles, sont devenues des axiomes qu'on ne songe plus à vérifier (2) ».

Quelles sont donc ces opinions ? « Chacun s'est figuré une conquête originelle... une immense irruption de Germains... une conquête qui aurait été faite par une race aux dépens d'une autre race... On se figure la Gaule inondée, écrasée, asservie... (3). Les historiens modernes ont dit : Il y a eu une invasion de Germains en Gaule ; la distinction entre les classes n'est que la distinction entre vainqueurs et vaincus (4). » Ce sont exactement les plaintes du *Discours préliminaire* de Du Bos.

« On se fait communément, a dit notre abbé, une fausse idée de la manière dont la monarchie française a été établie dans les Gaules. Sur la foi de nos derniers historiens, on se représente les rois prédécesseurs de Clovis et Clovis lui même comme des barbares qui conquirent à force ouverte les Gaules sur l'empire romain, dont ils se faisaient gloire d'être les destructeurs... Il faut regarder la croyance : *Que notre monarchie a été établie par voie de conquête*, comme la source des erreurs... dans lesquelles sont tombés les auteurs qui ont écrit sur notre droit public... (5). »

Du Bos, et nous le lui avons reproché, a oublié parfois que des esprits distingués avaient soupçonné avant lui l'erreur commise. Du moins, de son temps, la croyance germaniste était-elle bien générale, officielle, commune.

Mais Fustel de Coulanges ! Après Du Bos, après Garnier, Hénault, après Laboulaye, Pétigny, Lehuérou, Digot, Roth et Sybel, Fustel reprend la question au point même où l'avait

(1) *Origines du système féodal*, p. 225. — (2) *Invasion*, p. 313. — (3) *Invasion*, p. XI, p. 531. — (4) *Syst. féodal*, p. X, *Nouvelles recherches*, p. 219. — (5) P. 1. 39.

abordée le grand romaniste du XVIII[e] siècle, comme si elle n'avait pas fait un seul pas avec lui ni après lui, comme si tant d'historiens de valeur étaient nuls et non avenus, comme si tant de démonstrations retentissantes n'avaient fait qu'accréditer davantage les préjugés qu'elles devaient détruire ! Trop beau thème, en vérité, pour ceux qui se plaisent à raisonner sur la vanité de la science historique et sur ses perpétuels recommencements.

Les phrases que nous avons citées sont des manières de parler, qu'on peut se permettre pour introduire son sujet. Soit. Mais dans le détail de ses griefs contre les historiens, l'injustice générale de Fustel aboutit à des inexactitudes précises. « Les seigneurs féodaux se sont vantés d'être les fils des conquérants ; les bourgeois et les paysans ont cru que le servage de la glèbe leur avait été imposé par l'épée d'un vainqueur... La Révolution de 1789 (a été considérée) comme une revanche. » Ces expressions ne donnent pas une idée juste de l'état de la question. L'asservissement originel n'a été accepté par des représentants du tiers état qu'en 1789, au moment où en effet le tiers croyait pouvoir en tirer vengeance. Mais, au XVIII[e] siècle, il ne l'acceptait pas, et se réclamait d'une égalité primitive, en se basant sur les théories historiques qui sont précisément celles de Fustel. Les indications plus détaillées qui suivent, et où nous voyons mentionnés Comynes et Beaumanoir, rendent plus sensible l'oubli de la grande théorie romaniste (1). Ailleurs, à propos du système féodal, nous lisons : « On s'est demandé s'il nous était venu de l'ancienne Rome ou de la Germanie, et les érudits se sont partagés en deux camps, celui des romanistes et celui des germanistes (2) ». Mais les principaux romanistes du XVIII[e] siècle n'ont pas cherché dans Rome les origines du système féodal ; ils ont prouvé la persistance des institutions romaines sous la première race, en reculant jusqu'au X[e] siècle l'organisation de la féodalité.

Fustel résume à plusieurs reprises ses thèses : « Le maintien du droit de propriété sans nulle altération, la continuité du régime administratif, au moins dans ses formes, surtout la permanence des mêmes distinctions sociales et l'existence d'une aristocratie où entrèrent sans nul doute beaucoup de Germains,

(1) *Invasion*, p. 532-3. — (2) *Système féodal*, p. XI.

mais qui ne fut pas exclusivement germaine (1). C'est la prise de possession de l'autorité civile et du gouvernement effectif par les bandes et par leurs chefs qui constitue surtout... l'invasion germanique (2). Les Germains n'ont point réduit la population gauloise en servitude (3). » Ces faits sont la base commune des théories romanistes : d'autres, avant Fustel, les ont aperçus dans les documents, les ont appuyés des mêmes preuves et défendus par les mêmes arguments. Quant à l'abbé Du Bos, il est étrange que pas une ligne, dans ces cinq volumes, ne rappelle à ceux qui peuvent l'ignorer, que, dans un ouvrage considérable, un historien célèbre a déjà soutenu les mêmes thèses ; il est singulier que Fustel n'ait nommé, à propos du partage des terres, que Montesquieu (4) ; que sur la question des impôts il ait cité Montesquieu encore (5) ; qu'il ait mentionné, parmi les historiens qui ont étudié les origines de la France, Boulainvilliers qui voulait y voir « les titres de la noblesse » et Montesquieu qui y trouvait « ceux de la liberté » ; qu'il ait rappelé même ceux qui ont cru y découvrir le parlementarisme et le jury moderne ; et que, parmi les érudits qui y cherchaient « les titres de la monarchie », il n'ait précisément rien dit de celui que les lecteurs cultivés ont reconnu à chaque page de l'*Histoire des Institutions politiques*.

Entre Du Bos et Fustel de Coulanges, la concordance de la doctrine historique entraîne des analogies jusque dans la forme même et l'allure de la discussion. L'identité du point de vue conduit au même procédé de démonstration, à la même manière d'aborder les questions, aux mêmes formules et aux mêmes tournures de phrase. Certaines ressemblances sont si singulières qu'elles doivent frapper à une lecture même rapide. Elles sont tout à l'honneur de Du Bos, car elles révèlent chez lui, comme chez Fustel, la foi dans la valeur du texte. Du Bos s'est trouvé en présence des mêmes affirmations erronées, il les a vérifiées sur les mêmes textes, et il a éprouvé le même étonnement en n'y découvrant rien qui les justifiât. Aux mêmes adversaires il a opposé les mêmes objections et les a répétées avec la même irritation contenue. Son principal argument est aussi le silence des textes. Il n'y a rien dans Grégoire de Tours ni ailleurs,

(1) *Invasion*, p. XI-XII. — (2) *Invasion*, p. 563. Cf. p. 517-8. — (3) Ibid., p. 533. — (4) *Invasion*, p. 536. — (5) *Mon. franque*, p. 277.

dit il, qui prouve que les Gaulois aient été asservis ou qu'ont leur ait enlevé leurs terres.

« Il n'est rien dit dans les historiens du temps, il n'est rien di dans la loi salique ni dans la loi ripuaire ni dans les capitulaires qui suppose que les Francs eussent commis une pareille injustice... Grégoire, qui aurait eu cent fois occasion de parler de la spoliation des Romains, ne dit rien dont on puisse inférer qu'elle ait jamais eu lieu. Ici, son silence prouve quelque chose. »

Lequel des deux écrivains a écrit cela? C'est Du Bos, ou plutôt c'est l'un et l'autre (1). Et voici comment Du Bos parle de l'inégalité des Francs et des Romains: « On croirait que ces auteurs eussent rapporté quelque loi authentique par laquelle Clovis ou l'un de ses successeurs aurait dégradé nos Romains. On croirait, du moins, que j'aurai à réfuter des auteurs... Il n'y a rien de tout cela » (2). Il faudrait mettre en regard de ces pages tout le chapitre de Fustel: « Que les Gaulois n'ont pas été traités comme une race inférieure ». Mêmes étonnements chez l'un et chez l'autre, devant la prétendue franchise des impôts; et Du Bos a fait, comme Fustel, la remarque que l'exception confirme la règle et que rien ne prouve mieux l'existence d'une loi que les dispenses qui en sont accordées (3). Et ceci encore, à propos de la succession à la couronne: « Grégoire de Tours n'aurait-il jamais mentionné les élections, lui qui a eu vingt fois l'occasion d'en parler? (4) ». Les lecteurs modernes reconnaîtront dans Du Bos, sinon la netteté tranchante du style de Fustel, du moins certaines habitudes de sa phrase. « On ne voit pas que nos rois mérovingiens fussent obligés à demander le consentement d'aucune assemblée... on ne voit pas qu'il se soient jamais adressé à elles pour en obtenir la permission de mettre de nouveaux impôts (5). »

Fustel de Coulanges n'a nommé que peu d'historiens : on conviendra que ce silence a plus de signification à l'égard de

(1) Du Bos, M. F. II, p. 551. Cf. Fustel, 1re édition, p. 401. « Cette opinion ne s'appuie pas sur les documents. On a conservé de nombreux écrits de cette époque... on n'y trouve pas une seule phrase qui mentionne avec précision ni une confiscation générale des terres ni un partage de ces terres... Conçoit-on un acte aussi grave... qui toucherait aussi sensiblement les hommes, qui remuerait aussi profondément tous leurs intérêts... et dont aucun historien contemporain ne parlerait ?... Aucun d'eux ne signale ni cette universelle spoliation ni ce partage. » Cf. p. 534. *Invasion*, p. 536-7.

(2) M. F. II, p. 514. Fustel, 1re éd. p. 408-411. *Invasion*, p. 545-6. — (3) M. F. II. p. 568. Cf. ci-dessus p. 462. — (4) Cf. ci-dessus, p. 429. 455. — (5) M. F. II, p. 598-9. Cf. p. 453.

Du Bos que de tout autre. Ignorait-il Du Bos quand il a écrit ses articles de la *Revue des Deux Mondes* et la première édition de ses *Institutions ?* M. Camille Jullian le pense, et l'étude des éditions successives des *Institutions* nous paraît autoriser cette opinion. En 1875, Fustel connaissait Du Bos probablement par Montesquieu ; c'est là qu'il a pu prendre le passage relatif à la république armoricaine, et qu'il a lu que Du Bos ne citait qu'un seul texte de Zozime, ce qui n'est pas tout à fait exact (1). Ainsi s'explique aussi qu'il ait laissé de côté, dans sa première édition, certains points dont Du Bos lui aurait prouvé l'intérêt. Qu'il l'ait étudié ensuite, et même d'une manière assez approfondie, cela ne fait pas de doute ; car il le cite dans sa troisième édition sur des points de détail qui supposent une lecture attentive. Il ne le cite jamais, du reste, que pour le contredire.

La première occasion lui en est fournie par la république armoricaine ; et ici nous pouvons constater combien la polémique était nécessaire à son tempérament d'historien. Alors que Fustel ignore Du Bos dans les questions où celui-ci a été suivi par toute une lignée d'historiens, ici, tout à coup, il lui confère une autorité inattendue, et nous déclare que « tout le monde a répété après lui » l'histoire des Armoriques (2), alors que précisément, sur ce point, Du Bos a été aussitôt contredit, et par la plupart des savants (3). Il trouve « une confusion à peine croyable » dans la théorie de Du Bos qui fait dériver les fiefs des bénéfices militaires (4). Il corrige deux points de sa traduction de la lettre de Saint-Rémi (5), et conteste que le mot *beneficium* puisse signifier autre chose que *bienfait* ou *faveur*. Mais la traduction qu'il critique, celle qui comprend *bénéfice*, était aussi celle qu'il avait donnée lui-même dans sa première édition (6).

« Je n'admets pas, dit-il ailleurs, comme Du Bos et Pétigny, que cette lettre implique que Clovis fût *magister militum*, du moins à son avènement (7). » Mais Du Bos n'avance ce fait que comme une probabilité, et Voltaire déjà l'avait fait remarquer, pour défendre Du Bos contre Montesquieu qui lui avait fait le même reproche (8). La différence est d'ailleurs bien ténue

(1) 1re éd., p. 529-530. — (2) *Invasion*, p. 6-7, 507. — (3) Cf. ci-dessus, p. 441. — (4) *Système féodal*, p. 4-11. — (5) *Invasion*, p. 484. — (6) P. 381. — (7) *Invasion*, p. 486. — (8) T. 20, p. 12. Du Bos, M. F. I, p. 620 1.

entre Du Bos et Fustel de Coulanges ; et celui-ci eût pu dire à cette occasion que Du Bos était le premier historien qui eût donné de la fameuse lettre l'interprétation qui devait être la sienne et celle de beaucoup de savants modernes, à savoir que cette lettre était antérieure au baptême de Clovis, et que celui-ci possédait déjà alors une dignité militaire romaine [1].

A propos du consulat de Clovis, Fustel écrit : « L'opinion de Du Bos qui croit que Grégoire de Tours a écrit consulat au lieu de patriciat ne se soutient pas. Sybel avec un peu plus de vraisemblance a pensé qu'il s'agissait du proconsulat [2] ». Ici Fustel se trompe et prête à Du Bos précisément l'opinion qu'il a combattue. C'est Valois et après lui Hoffmann qui ont fait de Clovis un patrice. Cette opinion insoutenable a été aussi celle de Fustel de Coulanges, qui dans sa première édition croyait au patriciat [3]. Comme Fustel dans sa troisième édition, Du Bos avait démontré au contraire que le texte de Grégoire, qui porte *consulat*, devait être préféré à celui d'Aimoin, le premier chroniqueur qui ait parlé du patriciat [4].

La série des citations s'arrête ici [5] et l'on peut trouver que c'est trop peu. Fustel a laissé dans ses papiers, paraît-il, des notes où il se justifie d'avoir copié Du Bos. On ne songe point à faire de Fustel de Coulanges un plagiaire. Nous admettons même, répétons-le, qu'en 1875 Fustel ne connaissait pas son devancier. Il l'a dépassé de beaucoup, dans sa troisième édition, par l'étendue de sa documentation ; et si dans la première il n'a pas eu sur Du Bos le même avantage, on ne lui contestera pas celui de l'art et de la netteté de l'exposition. Les rencontres frappantes de l'édition de 1875 sont des coïncidences, ou plutôt le résultat identique, tout à l'honneur de la méthode historique, des recherches de deux érudits étudiant les mêmes textes et guidés par la même hypothèse. Ces rapprochements même empêcheront de croire que Fustel ait copié Du Bos : il faudrait admettre qu'il se fût résigné à ne donner, sur beaucoup de points, qu'un simple résumé de l'*Histoire critique* [6].

(1) *Invasion*, p. 482-3. — (2) *Invasion*, p. 507. — (3) P. 387. — (4) M. F. t. II, 220-3. 615-6.

(5) Dans les *Institutions*. Fustel nomme encore Du Bos dans les *Nouvelles recherches*, p. 239. 307.

(6) Plusieurs chapitres des *Institutions* de 1875 (surtout le chap. XIII. p. 408 suiv.) ne contiennent en effet qu'un abrégé de Du Bos.

Puisque après 1875 il a certainement connu ce livre, nous pouvons nous demander ce qu'il y a trouvé. M. Guiraud admet que Du Bos a attiré l'attention de Fustel sur certaines particularités [1]. Il nous paraît évident, en effet, qu'il lui doit un certain nombre des développements qu'il a introduits dans sa troisième édition, la seconde, à cet égard, n'apportant rien de nouveau.

Le volume de la *Gaule romaine*, grâce surtout aux textes épigraphiques, a renouvelé plusieurs questions que Du Bos avait sommairement traitées. Ici déjà, cependant, quelques points étaient indiqués dans Du Bos, et ne le sont pas dans la première édition de Fustel : notamment, la remarque que de nombreux Gaulois portaient des noms romains [2].

Avec le volume de l'*Invasion* les rapprochements se multiplient. Du Bos, qui ignorait beaucoup de sources de l'histoire municipale et du droit des personnes, connaissait à peu près tous les textes qui contiennent l'histoire politique de ce temps. L'importance de l'établissement des Wisigoths, dans la première édition de Fustel, n'apparaît pas suffisamment [3]. Les développements qu'il a introduits dans le chapitre : « De la nature du traité conclu entre les Wisigoths et l'empire [4] » donnent à penser que Du Bos avait attiré son attention sur cette question, longuement traitée dans la *Monarchie française*. Même remarque pour les chapitres relatifs aux Wisigoths et aux Burgondes, que Fustel trouvait tout traités dans Du Bos [5]. La première édition marquait bien moins fortement la grande transformation qu'a constituée la prise de possession des pouvoirs civils par les officiers barbares [6].

Au début, Fustel n'avait pas tiré parti davantage de « l'éjection » de Childéric [7]. N'est-ce pas dans Du Bos qu'il a pris la discussion de cet épisode célèbre, la réponse aux objections de ceux qui en nient l'authenticité, et la remarque que probablement Egidius n'eût point accepté le titre de roi [8] ? Sur la

(1) P. 138.

(2) Du Bos, M. F. I, p. 5. Fustel, *Gaule rom.*, p. 100 suiv. Cf. 1re édition, l. I, chap. VII, VIII. — A comparer avec Du Bos tout le chapitre « Que les Gaulois devinrent citoyens romains. » (1re éd., p. 51 suiv.). Deux citations, une de Suétone et une de Sidoine, sont de Du Bos I, p. 3 et 10, dans Fustel, 3e éd., p. 89 et 130, et manquent dans la 1re éd.

(3) P. 355-6. — (4) *Invasion*, p. 431 suiv. — (5) *Invasion*, p. 426-433. Du Bos I. II ch. IV et suiv. — (6) 1re éd., p. 373-4. Cf. *Invasion*, p. 518, 563. — (7) 1re éd., p. 380. — (8) *Invasion*, p. 472 suiv.

signification de ce titre, il n'avait rien à ajouter à ce qu'a dit son devancier (1).

Quant au passage de Grégoire sur la mort du comte Paul, ici la présomption devient certitude : nulle part ailleurs que dans Du Bos, Fustel n'a trouvé l'explication de ce texte et de l'erreur de Frédégaire (2). Lœbell d'ailleurs le renseignait sur la valeur de ces chapitres de l'*Histoire critique*. Fustel n'avait pas dit, en 1875, que Syagrius n'avait pas hérité de son père le titre de maître de la milice (3). Tout son chapitre sur le « roi des Romains » a été refait d'après Du Bos. C'est Du Bos qui lui a appris que Syagrius ne commandait qu'à Soissons et dans quelques autres cités. « On a supposé, dit Fustel, que Syagrius commandait à tout le pays entre la Somme et la Loire. Grégoire de Tours est loin de dire cela. Peut-être ne gouvernait-il que le territoire de la cité de Soissons ; plus vraisemblablement il gouvernait Soissons et quelques cités voisines (4). » Or Fustel lui-même avait dit d'abord, précisément : « Le roi des Romains commandait entre la Loire et la Somme (5) ». Du Bos lui a fait constater l'erreur, et lui a fourni le passage de la *Vie de Saint-Rémi*, avec l'histoire, très soigneusement établie, des progrès de Clovis dans les Gaules. Nous avons parlé déjà de la lettre de Saint-Rémi à Clovis et du consulat. Ici encore, la première édition de Fustel disait beaucoup moins que l'*Histoire critique* (6). C'est Du Bos qui lui a révélé l'existence des controverses déjà si savantes des anciens historiens.

La condition des Gaulois sujets des Francs, et la question de la propriété des terres, avaient été examinées minutieusement par Du Bos ; et l'ouvrage de 1875 n'ajoutait rien à celui de 1734. Partant, comme nous l'avons dit, du même raisonnement, les deux historiens concluent que les terres cédées appartenaient au fisc (7). Ils diffèrent en ceci que Fustel nie le partage même chez les Wisigoths et les Burgondes, malgré le témoignage des textes, et ce n'est pas la partie la plus solide de son système (8).

(1) Cf. 1re éd., p. 370 ; ci-dessus p. 444. — (2) 1re éd., p. 477. *Invasion*, p. 380. — (3) 1re éd., p. 383. *Invasion*, p. 488-9. — (4) *Invasion*, p. 489-490. — (5) 1re éd., p. 383. — (6) Cf. 1re éd., p. 388-9 ; *Invasions*, p. 499-508.

(7) Du Bos M. F. II, p. 547-551. Fustel 1re éd., p. 401. 534. 3e éd., p. 403. 537 suiv. Plus tard Fustel a soutenu que les terres du fisc n'avaient été prises que par les rois. *L'Alleu*, p. 149.

(8) Dans les *Notes et éclaircissements* de la 1re éd., Fustel ne parle que des lois, et non des historiens cités dans Du Bos. Cf. Havet, *Revue hist.*, t. VI (1878), p. 87 suiv. et Fustel, *Nouvelles recherches*, p. 279 suiv.

Dans le chapitre de la première édition intitulé : « Que les Gaulois n'ont pas été réduits en servitude », les preuves étaient moins complètes aussi que chez Du Bos. La question des droits de douane et de péage, par exemple, n'y occupait que quelques lignes (1). Fustel s'était borné à signaler d'abord en note le texte de Grégoire relatif aux Francs qui avaient été exempts d'impôts sous Childebert (2). Il est revenu dans la troisième édition sur ce texte et sur d'autres, qui avaient été longuement discutés par Du Bos, et il en a tiré les mêmes conclusions (3).

Fustel a développé de même tout ce qui avait trait à l'absolutisme « romain » des rois francs. Ici encore, Du Bos lui fournissait beaucoup : il avait prouvé par les mêmes textes et les mêmes raisonnements que la royauté n'était pas élective (4). Malgré des divergences dans l'interprétation des textes relatifs aux assemblées, il était arrivé à une conclusion analogue : que le pouvoir des premiers rois n'était pas limité, et que les assemblées générales ne remontent pas plus haut que le VIIe siècle (5). Le vase de Soissons reprend avec Fustel, et après tant d'interprétations contradictoires, la signification que lui avait donnée Du Bos (6) ; à cet exemple, Du Bos en avait ajouté plusieurs autres, qui prouvent combien la justice royale des premiers mérovingiens était arbitraire et sommaire (7). Il avait montré que s'il existait quelques familles nobles chez les Frisons et les Saxons, il n'y en avait pas chez les Francs (8). Tout cela encore se retrouve dans la *Monarchie franque* de 1891.

La condition des personnes est une des questions que Fustel, après Perréciot et Guérard, a le plus approfondies. On sait combien ses hypothèses sur le sens du mot *romain* ont soulevé de

(1) P. 442-3. Du Bos M. F. II. p. 557 suiv. 581-7. Cf. les Gaulois appelés aux fonctions militaires, Fustel 1re éd., p. 410, Du Bos M. F. II, p. 508-10, et Fustel *Invasion*, p. 545, *Mon. Fr.*, p. 296. L'un des textes que Fustel ajoute à sa 3e éd. (*Mon. Fr.*, p. 252, la Vie de Dagobert) était dans Du Bos, II, p. 583.

(2) P. 444 5. *Invasion*, p. 546. *Mon. Fr.*, p. 281-3.

(3) Du Bos II, p. 572-7, 562 6, les réfections du cadastre sous Chilpéric et Childebert, qui sont dans Fustel, *Mon. Fr.*, p. 267-270 et 278-9, et qui n'étaient pas dans la 1re éd.

(4) Cf. Du Bos II, p. 393-4. Fustel 1re éd., p 426 et *Mon. Fr.*, p. 41-2. Tous deux remarquent que les neveux de Clovis étaient des enfants en bas âge.

(5) Du Bos II, p. 441-3. 598-9. Fustel 1re éd., p. 429. *Mon. Fr.*, p. 63 suiv. 87 suiv.

(6) Fustel, 1re éd., p. 429. 455 suiv. *Mon. Fr.*, p 123-4.

(7) Les exemples de Rauching et de Chundo ne sont pas dans Fustel 1re éd., ni les lois qui exemptent de toute poursuite ceux qui ont tué par commission du roi ; ils sont dans Du Bos II, p. 595-6, et dans Fustel, *Mon. Fr.*, p. 134-5.

(8) La 1re éd. n'a qu'une mention sans note. Cf. *Mon. Fr.*, p. 87 et Du Bos II, p. 428-430.

discussions (1) ; mais Du Bos avant lui avait nié que le wergeld plaçât la nation gallo-romaine dans un état d'infériorité. L'administration de la justice est dans Fustel un chapitre entièrement neuf, mais aussi fort contesté (2) ; ici les rapprochements sont moins nombreux, et c'est Digot et non Du Bos qui lui a fourni la théorie — qu'il combat — des tribunaux mixtes (3). La conclusion de l'étude de la monarchie franque est bien chez l'un et chez l'autre « que l'institution dominante et maîtresse pendant ces deux siècles est manifestement la royauté (4) ».

Avec l'*Alleu* et les volumes suivants, les points de contact se font de plus en plus rares. Les recherches de Fustel sur la propriété et le droit des personnes dépassent évidemment, en portée et en profondeur, le livre de l'abbé Du Bos, quoique aucun historien du XVIIIe siècle n'ait vu plus clairement que lui l'importance de ces faits sociaux. D'accord sur le fait de la persistance du régime romain, l'un la cherche surtout dans la transmission des pouvoirs politiques et l'autre dans l'histoire des institutions privées. Fustel a poussé la thèse romaniste plus loin encore, jusqu'à penser, en somme, que sans les invasions germaniques les choses se seraient passées à peu près de la même façon. Il admet, comme Du Bos, que la féodalité n'est pas la conséquence des invasions seules ; mais, comme Lehuérou, il en cherche l'origine dans la société gallo-romaine et la transformation qui concentrait toute la puissance publique entre les mains des grands propriétaires fonciers. Il a donné sa vraie valeur au phénomène historique de la recommandation. A part l'hypothèse qui consistait à faire du bénéfice militaire l'origine du fief, cet aspect de l'histoire des invasions manque au romanisme de Du Bos : sa thèse politique l'excluait. Néanmoins, les deux théories sont bien près l'une de l'autre et la seconde rentre dans les cadres historiques fixés par la première. Et si l'on songe que dans les passages de Fustel où le rapprochement, l'emprunt même est manifeste, Du Bos n'est pas cité, ou n'est cité que pour être contredit et gourmandé, on conviendra que le grand romaniste du XIXe siècle devait davantage au grand romaniste du XVIIIe.

(1) V. les articles de Havet et de Fustel dans la *Revue historique* de 1876, et les *Nouvelles recherches*, p. 361 suiv.

(2) G. Monod, *Revue hist.* sept.-déc. 1889. — (3) *Mon. Fr.*, p. 419. — (4) *Mon. Fr.*, p. 447.

L'opinion contemporaine, du reste, a été plus juste. En 1873, Geffroy réunissait les noms de Du Bos et de Fustel de Coulanges dans son article de la *Revue des Deux Mondes*. Vuitry, exposant la grande controverse du XVIIIe siècle au sujet des impôts, analysait le système de Du Bos et marquait les points qui en demeurent acquis (1). Malgré le silence qu'il gardait sur son devancier, Fustel de Coulanges lui-même ne pouvait manquer de rappeler à l'attention l'*Histoire critique* ; on en a la preuve dans les comptes rendus que consacrèrent les revues spéciales à la première édition des *Institutions politiques* (2). C'est alors aussi que Waitz, dans la seconde et la troisième édition de son *Histoire des institutions germaniques*, Jahn dans son *Histoire des Burgondes*, mettaient une insistance particulière à montrer les emprunts faits à Du Bos par les historiens postérieurs, notamment par Gibbon, par Pétigny, et par Fustel lui-même (3).

Cependant, en France tout au moins, il était inévitable qu'après quelques années l'œuvre de Du Bos fût effacée par celle qui venait de se placer, avec tant de retentissement, au premier rang de la littérature historique contemporaine, et qui concentrait sur elle tout l'effort de la polémique anti-romaniste. On ne peut expliquer autrement qu'un travail comme celui d'Yver, par exemple, portant sur cette question du règne d'Euric que Du Bos avait si bien approfondie, ne le cite pas à côté de Tillemont et de Vaissette ; ni surtout, — et c'est évidemment, de tous les oublis dont Du Bos pourrait se plaindre, le plus singulier, — que la *Bibliographie de l'Histoire de France*, de G. Monod, ne mentionne pas l'*Histoire critique* (4). Il est vrai, — est-ce une confusion ? — qu'on y trouve l'*Histoire des Quatre Gordiens*. Il est pourtant certain qu'un homme qui ignorerait Fustel de Coulanges pourrait expliquer très naturellement et sans aucune difficulté par l'influence de Du Bos tout le romanisme des historiens d'aujourd'hui.

Le savant abbé s'était plaint que l'erreur de ses adversaires eût pénétré jusque dans les résumés qui servaient à l'enseignement de l'histoire. Or, de nos jours, ce sont ses propres formules qu'il pourrait lire dans les ouvrages qu'on met entre les

(1) T. I, p. 8-13. — (2) Cf. ci-dessus, p. 505.

(3) Waitz, t. II, p. 34 (Pétigny), p. 38 (Fustel), p. 40 et 48 (Pétigny, Digot et Fustel, etc...) Jahn, t. I, p. 322 (Pétigny), t. II, p. 15, 227, 291-2 (Gibbon).

(4) Ni l'étude de Monod sur Grégoire de Tours (*Bibl. des Hautes Etudes*, VIII, 1872).

mains des écoliers. Dans l'un des plus goûtés de nos manuels d'histoire, celui de M. Malet, on trouve un paragraphe intitulé « Clovis officier romain ». On y lit que les Gaulois, en acceptant son autorité, obéissaient non pas au Franc, mais au dignitaire romain, et que Clovis marchant contre Syagrius « était comme le défenseur et le vengeur de l'autorité impériale ».

CONCLUSION

Ainsi d'Alembert ne s'est pas trompé, quand il a placé Du Bos dans la catégorie des écrivains qui ont plus de mérite que de réputation ; ni Voltaire, quand il a écrit que les *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* étaient l'un des livres les plus utiles qui aient été écrits sur ces matières ; ni Chateaubriand, quand il a remarqué que les historiens pillaient l'abbé Du Bos sans avouer le larcin ; ni les écrivains allemands auxquels leurs études sur l'esthétique du XVIIIe siècle ont révélé « l'importance extraordinaire » de Du Bos. Ils sont même restés en deçà de la vérité, et il leur était difficile de montrer à quel point l'opinion avait été injuste envers l'excellent auteur des *Réflexions critiques* et de la *Monarchie française*. Cette injustice, nous ne pensons même pas, après une si longue étude, en avoir découvert toute l'étendue. L'abbé Du Bos a été plagié et dépouillé, avec un sans-gêne qui dépassait la mesure permise — même dans un siècle qui n'avait pas, au même degré que le nôtre, le respect de la propriété intellectuelle ; et ces larcins ont surpris la bonne foi du public au point que dans une excellente chrestomathie publiée récemment, on trouve des pages entières de Du Bos sous le nom du chevalier de Jaucourt.

La destinée des ouvrages de Du Bos s'explique en partie par certaines insuffisances de l'écrivain. L'art existe certainement, chez Du Bos, dans la manière de disposer les preuves. Il n'est pas dans le style. Aussi Du Bos est-il de ceux qui ne peuvent persuader qu'à force de travail, d'exactitude et de vérité. Il lui manque l'éloquence, qui est le don d'entraîner ceux que l'on ne peut convaincre. A ce point de vue, Du Bos et Voltaire représentent les deux types opposés de l'écrivain. Le propre d'un Voltaire, on l'a dit, est d'avoir une encre meilleure que celle des autres. Il exerce sur les idées d'autrui, dans toute sa rigueur, le droit du plus fort. Il les prend où il lui plaît, et elles sont plus véritablement à lui qu'à ceux qui avant lui les

avaient trouvées, méditées et exposées de leur mieux. L'encre de Du Bos est mauvaise. Les idées se présentent à lui abondantes et originales ; il en développe les conséquences, il les explique méthodiquement et les illustre d'excellents exemples. Mais il n'y laisse pas sa marque personnelle, — la formule qu'on n'oublie pas. Aussitôt dans la circulation, elles lui échappent. Un tel écrivain ignorera toujours les succès faciles ; il ne sera dispensé d'aucun effort, et toujours d'autres recueilleront le fruit de ses travaux. Il a rendu service à toute une génération d'auteurs, en les dispensant de toute reconnaissance. Il leur a fourni une matière abondante, riche, complaisante surtout, à laquelle tout écrivain de talent pourra donner la forme originale et l'empreinte qui la rendra sienne. On le dépouille sans crainte, parce que le larcin ne sera pas reconnu ; sans honte, parce qu'on se sait le mérite d'avoir mieux dit et qu'en conscience, on ne lui doit plus rien.

Cela est vrai surtout des idées littéraires de Du Bos. Une interprétation historique s'attache plus solidement au fait lui-même ; elle demeure toujours plus personnelle et plus reconnaissable. Aussi a-t-on rendu justice plus volontiers et plus longtemps à la *Monarchie française*. Mais le public auquel s'adressait cet ouvrage d'érudition était assez restreint. Les *Réflexions critiques* ont eu sans doute beaucoup plus de lecteurs. Mais là, le sujet demandait plus au talent de l'écrivain. L'idée littéraire est plus abstraite ; elle se divise dans la discussion, s'altère rapidement en pénétrant dans le public. Le style seul peut en arrêter les contours et la rendre inséparable du nom d'un écrivain. Les *Réflexions* ont été très lues et très utiles ; mais un peu à la façon d'un dictionnaire ou d'un manuel qu'on a constamment sous la main, dont on ne pourrait pas se passer, et dont on oublie l'auteur.

Mais ce sort n'est pas réservé aux mauvais écrivains : il est celui des écrivains d'idées, dont le nom n'est resté attaché à aucun chef-d'œuvre, et dont l'importance est toute dans l'action qu'ils ont exercée sur la pensée de leur temps. Bayle aussi est un méconnu, et sa réputation est loin de correspondre à la grandeur de son influence. Aucun écrivain, avant Voltaire et Rousseau, n'a déterminé un mouvement d'idées aussi considérable et aussi profond ; et pourtant, on persuadera difficilement

au public que Bayle n'est pas un auteur de second rang. Du Bos appartient au même groupe et à la même génération ; sa valeur est du même ordre. Il ne nous intéresse pas seulement comme auteur des *Réflexions critiques* et de la *Monarchie française*, mais comme l'un des représentants les plus caractérisés de cette période pendant laquelle s'est formé le XVIIIe siècle littéraire et philosophique.

Les historiens de notre temps se penchent volontiers sur cette trentaine d'années qui sépare les dernières œuvres classiques des premiers ouvrages de Montesquieu et de Voltaire ; ils y trouvent, à défaut de formes d'art parfaites, toute la genèse de la pensée moderne. C'est là qu'on apprend comment une doctrine sort d'une autre doctrine, comment un état d'esprit fait place à un autre état d'esprit ; comment des idées venues de très loin et tout d'abord étrangères les unes aux autres, se rapprochent peu à peu, s'enchaînent et font surgir brusquement les ensembles qui transforment la notion même de la vie. L'œuvre de Du Bos nous fait assister à cette élaboration ; et cet aspect moins connu de sa personnalité nous a paru tout d'abord digne d'étude. Considérée sous cet angle, son œuvre si diverse prend une unité significative. Les études un peu décousues de sa jeunesse, ses voyages, ses travaux d'érudit, de diplomate et de publiciste, toutes ces activités éparses d'un homme auquel les circonstances ont imposé des occupations multiples, deviennent dans la formation de sa pensée des facteurs d'une remarquable convergence. Ce sont les éléments même de la philosophie de Voltaire et de l'Encyclopédie; les expliquer, c'est remonter à la source de la pensée moderne, de la conscience moderne, si l'on entend par là l'attitude de l'homme en face de la vie.

Comme Bayle, Du Bos a été un érudit. Toutes les grandes révolutions de la pensée humaine ont été liées au développement de l'érudition. Il y a de l'érudition dans la philosophie de Renan comme dans celle de Voltaire. La Renaissance est sortie de textes lus autrement, et où l'on a trouvé des choses que l'enseignement officiel du moyen âge n'y avait pas vues. Dans le dictionnaire de Bayle il n'y a que des recherches de détail, des textes, de menus faits. Pourtant tout le XVIIIe siècle était dans ces in-folio poudreux, et ce travail de

termite a ruiné les principes qui maintenaient debout l'ancienne société. Et l'on comprend que l'érudition soit mortelle aux dogmatismes. Les croyances absolues sont nécessairement simplistes ; elles supposent la division nette et commode du vrai et du faux, du bien et du mal. Mais ces oppositions tranchées ne résistent pas à l'étude du détail, qui révèle la complexité des faits et leur incertitude. Un degré de plus, et cette recherche trouve en elle-même son but et son intérêt : elle habitue l'esprit à considérer les grands phénomènes humains comme des faits à expliquer qui tous, décomposés par l'analyse, doivent rendre raison d'eux-mêmes. A l'habitude de juger elle fait succéder la volonté — et le plaisir — de comprendre.

Un des signes de cette préoccupation, avant tout scientifique, est dans le fait que l'érudit philosophe ne s'occupe pas seulement de littérature et d'histoire. Il s'intéresse à la physique, à l'histoire naturelle, à la géographie, avec passion ; et ces recherches, qui nous paraissent puériles lorsqu'elles ne sont pas approfondies, ces curiosités de collectionneurs et d'oisifs, ont été nécessaires à la formation de l'esprit moderne. Elles sont d'autant plus significatives qu'elles étaient complètement étrangères à l'éducation des collèges et résultaient d'une libre curiosité de l'esprit. Il fallait passer par cette étape pour apprendre à rattacher les faits historiques et sociaux aux faits proprement scientifiques. C'est parce qu'il a écrit sur la transparence et sur les glandes rénales que Montesquieu a expliqué en naturaliste le système des lois ; c'est parce qu'il s'était intéressé au vaisseau à double quille de Thoynard et au « digesteur » de Papin que Du Bos a été le fondateur de la critique scientifique et expérimentale. Un homme habitué à appliquer son attention à ces faits et à en saisir l'intérêt ne raisonnera pas comme l'homme de lettres nourri d'humanisme, qui ne cherche dans la société comme dans les auteurs que la vérité générale des mœurs et des caractères.

L'une de ces curiosités naissantes est celle de la géographie et des voyages. Du Bos a été cosmopolite : il l'a été par ses voyages, par ses missions diplomatiques, par sa connaissance des pays étrangers. Il l'a été comme beaucoup de ses contemporains, par l'attention qu'il portait aux entreprises coloniales et au commerce maritime. C'est dans les ports de mer, bien plus que dans les capitales, que l'on voyait à cette époque

les nations se pénétrer les unes les autres. Ami et probablement associé d'un homme à inventions, qui cherchait fortune dans les affaires lointaines, Du Bos a lu tout ce qui pouvait se lire en fait de récits de voyages. Les récits des voyageurs sont une des sources essentielles de la pensée du XVIII[e] siècle. Chardin et Tavernier ont formé beaucoup de cosmopolites de cabinet. qui avaient très peu vu, mais qui avaient beaucoup lu. Chez ceux-ci le cosmopolitisme était un des aspects de l'érudition : il a été la connaissance d'un très grand nombre de faits nouveaux, qui devaient imposer à l'esprit de nouvelles habitudes. La science des pays étrangers alimente elle aussi le scepticisme. Grâce aux récits de voyages, la pensée de Montaigne et de Pascal, « vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà », sort du domaine abstrait de la philosophie pour devenir la plus vivante et la plus habituelle des réalités. Avant que Montesquieu y prenne ses Persans, Du Bos a trouvé dans Chardin quelques-uns des éléments d'une nouvelle philosophie historique et littéraire.

Mais son cosmopolitisme n'a pas été formé par les livres seulement. A Amsterdam, comme autrefois Descartes, Du Bos s'est senti citoyen du monde ; il s'est instruit dans les bureaux de la Compagnie des Indes comme dans les librairies et les universités. Il a pris contact avec l'esprit protestant, où Bayle a été son introducteur et son guide. Il a compris la Hollande, il l'a aimée dans sa tolérance religieuse et dans son exacte administration ; impartialité d'autant plus respectable que les Hollandais ont été les adversaires violents et implacables contre lesquels Du Bos, dans ses travaux diplomatiques, a défendu son pays.

Du Bos a été cosmopolite, enfin, dans tous les domaines, par les sources de son information. Il a lu les pamphlétaires et les économistes anglais, Temple, Petty, Davenant. Il avait remarqué, et il le dit dans les *Intérêts*, qu'en Hollande les écrivains politiques font attention à beaucoup de choses auxquelles on ne songe pas ailleurs. Ces choses, c'était l'économie politique, qui substitue le réalisme pratique aux grands principes d'autorité, et l'expérience aux affirmations à priori. Déjà, le scepticisme de Du Bos le faisait douter des dogmes politiques et moraux. Les économistes du Nord, comme l'expérience personnelle, lui ont appris les avantages d'une tolérance pratique fon-

dée sur l'intérêt bien entendu. Les économistes, sur ce point, ont devancé les philosophes ; avant qu'une seule ligne « littéraire » eût été écrite contre la Révocation, déjà elle avait été condamnée par Vauban et Boisguillebert. Auparavant, les ouvrages de politique et d'économie n'étaient pas de la littérature : ils s'en rapprochent à l'époque dont nous parlons, et finissent par la transformer en la pénétrant. Du Bos a franchi ces étapes ; il a été écrivain politique et économiste avant d'être écrivain de lettres, et les nécessités de sa carrière diplomatique ont servi sa vocation de critique et d'historien. Seize ans avant les *Lettres persanes*, il a écrit des pages où il exposait toute la doctrine pratique de la liberté de conscience.

Ainsi la conscience sociale moderne apparaît chez l'abbé Du Bos. Sa réceptivité spéciale faisait de lui un des esprits les plus propres à opérer cette combinaison d'éléments multiples dont est faite la philosophie du XVIII[e] siècle. Il possédait au plus haut degré la faculté d'assimilation. Les faits se classaient dans son esprit comme dans un répertoire où rien ne se perd. Un de ses contemporains a dit que sa mémoire rendait les mêmes services qu'un dépôt public où l'on est sûr de trouver ce qu'on cherche et de le trouver sans peine. On comprend aussi les services exceptionnels qu'elle a pu lui rendre à lui-même ; c'était une incomparable collection de faits et de rapprochements, d'autant plus précieux qu'ils étaient nouveaux et empruntés à des domaines auxquels jusque-là la littérature, la morale et l'art n'avaient rien demandé.

Ce qui était au début légèreté et scepticisme de bel esprit est devenu peu à peu une opinion réfléchie. En même temps qu'il doutait du merveilleux et du miracle, Du Bos a défendu les religions de l'antiquité contre ceux qui les accusaient de grossièreté et d'ignorance. Il pensait comme Bayle que toute religion contient sa part de « raison » et sa part d'erreur. Il a justifié le luxe, à l'exemple des « mercantiles » anglais, au nom des nécessités pratiques de la vie et du progrès bien entendu. Ici ses idées philosophiques se trouvaient évidemment d'accord avec ses goûts d'épicurien et d'homme de théâtre. Du moins a-t-il senti le besoin de les mettre d'accord, à une époque où l'on s'embarrassait si peu de condamner en théorie ce qu'on pratiquait sans scrupule.

Chez Du Bos enfin, le rationalisme cartésien s'est complété et corrigé par la méthode expérimentale, par le respect du fait et des réalités. Le sensualisme anglais s'est superposé à ces tendances diverses pour leur donner une orientation définitive. Du Bos a fait la guerre au rationalisme abstrait des géomètres, en politique et en art. Des deux tendances de l'esprit philosophique au XVIIIe siècle, la hardiesse du raisonnement logique et la prudence de la science expérimentale, la seconde a prévalu nettement chez l'abbé Du Bos. et c'était assurément celle qui comportait le maximum de progrès utile et les moindres dangers.

Il est intéressant de savoir ce que cet homme pensait de son temps et de son pays. Ici évidemment nous sommes assez loin de Voltaire ; moins loin, pourtant, qu'on ne le croirait peut-être. La vie a fait de cet abbé frondeur un personnage officiel et un défenseur de l'ordre établi. Mais ce changement ne nous autorise pas à suspecter sa sincérité. Les expériences des affaires en valent d'autres, et leur intérêt n'est point diminué par le fait qu'elles inclinent ceux qui les font à un certain conservatisme. Dans ce domaine encore, sa philosophie se trouvait d'accord avec la vie : l'une et l'autre lui enseignaient la prudence et la méfiance à l'égard des raisonnements théoriques. Mais il n'a jamais abdiqué les droits de la raison. Il est resté réformiste, et tout en acceptant les cadres historiques de la société française, il a cherché le moyen de les adapter aux conditions du présent, et de supprimer la cause des « vices » dont souffrait l'Etat. Le plus grave était selon lui le privilège de la noblesse, et surtout l'exemption des impôts. Il cherchait dans l'histoire l'idéal d'une société qui ne connaîtrait pas d'autre supériorité que celle du talent, où tous les citoyens seraient égaux sous la souveraineté de l'Etat, et où tous participeraient également aux charges publiques. C'est bien là en effet qu'était la réforme essentielle, celle qui contenait toutes les autres. Du Bos est ainsi un type, non du XVIIIe siècle agressif, mais de cette mentalité neutre et objective qui jugeait d'après la raison, sans se jeter d'un seul côté, et établissait un équilibre entre la logique, qui ne perd pas ses droits, et la tradition, fait considérable dont il importe de tenir compte. Les opinions de Du Bos peuvent nous donner une idée de ce que serait devenu le XVIIIe siècle sans l'irruption des idées violen-

tes de J.-J. Rousseau, sans la crise de pessimisme aigu déterminée par le mauvais état des affaires, sans les colères soulevées par la résistance obstinée des privilégiés. Il était de ceux qui, en ménageant les évolutions, épargnent les révolutions.

Ainsi, l'œuvre de Du Bos n'a pas la hardiesse dissolvante de la philosophie de Voltaire. Elle se rapproche davantage de celle de Montesquieu, dont elle égale presque la richesse d'aspects. Ceux qui connaissent Du Bos par ses lettres regretteront peut-être ce qu'il aurait été s'il s'était donné tout entier à la lutte philosophique. Mais pour être un Montesquieu ou un Voltaire, il lui manquait le style et l'art. Et la voie qui l'a conduit aux *Réflexions critiques* et à la *Monarchie française* était bien la sienne. Quelques-unes des forces destructives du XVIII[e] siècle sont en puissance dans son œuvre ; mais, puisqu'il n'avait pas la plume de Voltaire, mieux vaut que la philosophie scientifique ait prévalu chez lui sur la philosophie de combat, et qu'au lieu d'agiter des revendications, il ait enrichi la somme des connaissances et élargi le domaine ouvert à la science historique et à la science littéraire.

L'état d'esprit de Du Bos et de Bayle prépare des philosophes ; mais il forme aussi des historiens. Le sens critique qui affaiblit les dogmatismes théologiques et moraux, révèle aussi, en histoire, l'insuffisance des opinions sommaires. Là aussi, la patiente étude du détail aboutit à transformer les ensembles. La méthode d'expérience exclut l'à priori, et aborde les problèmes sans parti pris de sympathie ou d'hostilité. Le savant connaît le pouvoir des circonstances, des enchaînements et des dépendances, et il sait qu'un fait peut toujours s'expliquer si on le replace dans son milieu. Là aussi, l'erreur est dans l'absolu, et la vérité dans la relativité des choses.

L'*Histoire des quatre Gordiens*, les *Intérêts de l'Angleterre*, et tous ces pamphlets politiques qui déviaient toujours en études d'histoire, et les voyages, et la correspondance avec Bayle, tout cela prépare les *Réflexions critiques* aussi bien que la *Monarchie française*. L'homme est bien dans l'œuvre. Et peut-être, en somme, l'idée la plus précieuse des *Réflexions* est-elle bien celle d'une collaboration nécessaire de la science et de l'histoire. L'étude expérimentale des manifestations du sentiment artistique n'aboutit à des conclusions que si elle est appliquée au passé

aussi bien qu'au présent. C'est le sens de l'histoire qui chez Du Bos a rejeté à la fois la notion d'une antiquité idéale, d'une perfection perdue à jamais, et la théorie d'un progrès continu, indéfini et nécessaire. Du Bos procède comme nous ; il examine chaque époque à part, en essayant de définir les conditions et les causes qui déterminent la production artistique et littéraire. Il aboutit à la solution matérialiste par excellence, celle qui cherche dans le climat et dans les agents physiques la cause des inégalités singulières des facultés de l'esprit.

Que son éclectisme soit médiocre et son cosmopolitisme embryonnaire, que ses explications soient des hypothèses et qu'elles laissent le rapport du physique et du moral aussi indéterminé qu'auparavant, Du Bos n'en a pas moins franchi un tournant de l'histoire de la pensée : soit qu'il analyse le génie, soit qu'il étudie le sentiment littéraire, il substitue à l'étude de l'homme abstrait, tel que le concevait la raison classique, celle de l'homme tel qu'il résulte des conditions de temps et de lieux ; à l'étude de l'homme en soi, celle des transformations de l'homme. Et c'est bien la plus importante des révolutions de la critique littéraire et de l'histoire.

La théorie du sentiment est la partie la plus connue des *Réflexions critiques*. A la fois historique et scientifique, elle demande à l'expérience et à l'observation la nature du sentiment esthétique et la valeur des œuvres. Cette doctrine sensualiste du goût n'est pas nécessairement l'assimilation complète du goût physique et du goût intellectuel, et nous ne devons pas nous laisser tromper à cet égard par certaines comparaisons matérialistes qu'elle a mises à la mode. Mais, dans la méthode de recherche, l'analogie doit exister. On nous parle aujourd'hui d'une « esthétique d'en bas ». Cette appellation ne rappelle-t-elle pas d'une façon frappante les reproches adressés à Du Bos par tant d'écrivains, que ses formules matérialistes avaient indignés ? Selon Du Bos, comme selon les modernes psychologues, le sentiment esthétique est une réaction de l'organisme humain, dont l'expérience seule, et l'expérience répétée, peut analyser les conditions, et, s'il y a lieu, dégager les lois.

Ces lois, les uns, c'étaient les classiques, les déduisaient de l'étude des chefs d'œuvre de tous les temps, détachés de leur siècle, isolés dans l'absolu, divisés par genres et groupés

selon des principes de classement où n'entrait jamais la différence des temps. D'autres, c'étaient les modernes, percevaient cette différence ; mais, tout aussi peu historiens, ils maintenaient l'absolu dans le jugement littéraire, en admettant que la raison parfaite était celle de leur siècle, la beauté parfaite, dans tous les domaines, celle qui se trouvait conforme aux règles et aux conventions de leur temps. Du Bos a pu donner le coup de grâce aux dogmatismes abstraits. Sa philosophie mettait au centre de l'existence humaine, à l'origine de nos actions, l'émotion, ou, comme on disait alors, la « passion » ; il a dit aussi les « besoins », et ici encore, l'analogie est remarquable entre certaines formules de Du Bos et celles des psychologues de nos jours. Mais il s'est occupé surtout de leurs applications littéraires. Il rend à la sensation sa valeur propre et indépendante de la logique rationnelle. Il l'affranchit du contrôle minutieux et de la tutelle de la raison. C'est en interrogeant le sentiment que nous serons renseignés sur la valeur de l'œuvre d'art, et le rôle du critique consistera à enregistrer les arrêts du sentiment. Mais, et ici se retrouve la notion historique, le sentiment des hommes d'autrefois rentrera dans cette enquête, car il est lui aussi un fait d'expérience ; il ne pourra s'interpréter que par l'étude des conditions extérieures, circonstances physiques, état de la société, habitudes d'esprit qui modifient l'impression produite par l'œuvre d'art. C'est là le principe qui fait de la littérature l'expression de la société.

L'abbé Du Bos croit à certaines lois universelles ; mais c'est sans contradiction, car ces lois sont celles qu'aura révélées une expérience constante. Il existe des sensations communes à tous les hommes ; tous les peuples trouvent le vin bon ; il n'est pas d'homme à qui le jus d'absinthe ne fasse faire la grimace. Donc il peut y avoir des œuvres universellement belles. Mais ce n'est point la déduction qui l'a prouvé.

Cette notion historique n'est évidemment pas celle qui a frappé les contemporains. Son importance apparaît surtout à ceux qui mesurent le chemin parcouru depuis. Au public de son temps, Du Bos a rendu des services dont on lui a su plus de gré. Il a ruiné l'autorité du syllogisme en littérature, et par là il rencontrait le sentiment intime de beaucoup de ses lecteurs, cet instinct que les gens « raisonnables », par respect

pour la logique et pour les autorités, s'étaient cru obligés de combattre, et que la critique nouvelle réintégrait enfin dans ses droits. Du Bos les mettait ainsi d'accord avec eux-mêmes. Enfin, comme il était très savant et très documenté, il a fourni à ses lecteurs tout un répertoire de remarques, d'observations, d'exemples, de manières de parler, dont leur bagage littéraire s'est trouvé tout à coup considérablement enrichi. Ces observations, le siècle tout entier les a répétées docilement. En ce sens aussi, les *Réflexions* ont été un ouvrage vraiment classique.

La *Monarchie française* ne s'adressait pas aux mêmes lecteurs, et ne pouvait présenter une telle richesse d'idées accessibles au public ; mais c'est un ouvrage, en son genre, plus achevé et plus près d'être définitif. C'est l'expression plus parfaite, en somme, d'un tempérament qui fut plutôt historique que littéraire. L'apprentissage de l'érudition, le scrupule de la science exacte, la vérification du fait devenue la première loi du travail, la conscience des rapports entre les faits politiques, sociaux et géographiques, toutes ces habitudes de l'esprit modifient à la longue les idées philosophiques et morales : elles créent immédiatement et d'elles-mêmes une nouvelle méthode de recherche historique. L'histoire apparaît comme une science ardue, qui ne se propose ni l'ingénieux ni l'agréable, mais la recherche patiente de la vérité par le détail, et qui s'impose la volonté constante d'expliquer les faits par les faits eux-mêmes. L'*Histoire de la Ligue de Cambrai* prend ainsi, à sa date de 1709, une signification spéciale.

Avec Du Bos, l'histoire, dégagée du parti pris d'interprétation morale ou théologique, ne l'est pas encore des passions politiques. Ce sont les théories politiques qui ont donné à l'histoire de France, autour de 1730, une si remarquable impulsion. L'*Histoire critique* est le prolongement et la continuation d'un ouvrage de polémique : elle est en elle-même une thèse politique destinée à prouver, contre les prétentions des féodaux, et dans l'intérêt de la bourgeoisie comme du trône, que la forme primitive du gouvernement français est la monarchie absolue, excluant l'existence d'une classe en possession de privilèges de naissance. C'est la justification historique d'un idéal qui consistait à effacer le moyen âge de l'histoire de France, dans la

politique comme dans les mœurs. Et, il importe de le constater, de même que la doctrine littéraire de Du Bos est liée à une nouvelle conception de la vie, de même sa théorie historique est liée à une conception personnelle de l'Etat et de la société.

Mais aussi, par la méditation approfondie des textes, par le souci du détail et par le sens de l'ensemble, par la proportion de vérité qu'elle contient, l'*Histoire critique* se place au premier rang des ouvrages historiques du siècle. Elle a été assez richement documentée pour servir de source à toute une légion d'historiens, qu'elle a dispensés de recourir aux textes originaux, assez solidement pour que de nos jours encore, les historiens puissent la consulter avec fruit. Et il est honorable pour Du Bos que des érudits du XIX[e] siècle, spécialisés dans l'étude des anciens textes, comme Lœbell, Pardessus et Jahn, se soient vus obligés de discuter pas à pas chacune de ses interprétations.

On peut même dire que Du Bos est le premier historien des invasions, le premier qui ait compris qu'il y avait là une période à examiner en elle-même, distincte de l'empire romain et du moyen-âge proprement dits, un âge de transition entre l'administration impériale et l'organisation de la féodalité. Les compagnons de Clovis ne sont plus pour lui les « Français » des croisades ou de Charlemagne ; ce sont les Francs, c'est-à-dire un peuple barbare, dont l'histoire ne peut être séparée de celle des Wisigoths et des Burgondes, et installé comme eux par établissements progressifs. Mais la thèse politique a parfois fait tort à l'histoire, et cela est fâcheux de la part d'un écrivain dont l'un des mérites était d'avoir compris, précisément, qu'il y a dans l'histoire autre chose que la politique. Voulant démontrer que les rois francs étaient les successeurs des Césars, et que la forme légitime de leur autorité était l'absolutisme impérial, il leur a donné un rôle exceptionnel et singulier, non pas seulement par leur importance historique et par la sympathie qu'éprouvaient pour eux les catholiques gallo-romains, car là il était dans le vrai, mais aussi par la légalité de leur établissement et par leur soumission à l'autorité romaine. La diplomatie et les négociations tiennent trop de place dans le livre de Du Bos. Sa carrière politique le préparait évidemment à cette conception de l'histoire. Aussi ses chapitres sur les Francs sont-ils moins vrais que ceux qu'il consacre à la fondation des royaumes wisigothique

et burgonde. Là, Du Bos a dit tout ce que disent les modernes, et comme ils le disent.

La thèse politique a empêché plus encore le public de saisir la portée de l'œuvre : on l'a attaquée ou applaudie suivant le parti dont on était, et la vérité historique du romanisme n'a été comprise que de quelques érudits : elle a échappé à la plupart des historiens comme à Montesquieu. Et quand plus tard la science a repris l'étude des siècles de l'invasion, Du Bos était bien loin dans le passé, et il était trop facile de le méconnaître. Pourtant le romanisme de Fustel de Coulanges est déjà dans Du Bos, et non pas seulement indiqué comme hypothèse, mais vérifié par l'analyse des textes et accompagné de ses preuves essentielles. Du Bos a détruit le préjugé qui arrêtait brusquement, à la date de 476, l'histoire romaine, pour commencer l'histoire de France. Il a vu le prolongement de la société romaine dans celle du moyen-âge. Et — malgré les rectifications et les réserves qui s'imposent — le système adopté de nos jours n'est ni celui de Boulainvilliers ni celui de Montesquieu, c'est celui de l'abbé Du Bos. Un manuel d'histoire actuellement très répandu intitule un paragraphe « Clovis officier romain » ; c'est la formule que Du Bos a trouvée, qui a révolté les contemporains, que les premiers historiens du XIX[e] siècle n'acceptaient pas encore, et qui a fini par prévaloir.

L'abbé Du Bos n'est pas un grand écrivain ; c'est un très grand semeur d'idées. Il pouvait y avoir quelque intérêt à prouver l'étendue et l'importance de son influence, puisque jusqu'ici elle n'était que soupçonnée. Mais ce ne serait pas assez d'avoir signalé les emprunts, parfois si indiscrets, que lui ont faits les écrivains de son siècle. Du Bos est plus instructif encore. L'histoire littéraire devient de plus en plus, on le sait, celle de l'esprit humain : connaissance féconde, puisqu'en nous montrant les aspects successifs et les variations de notre pensée, elle nous en fait saisir le jeu et mesurer les possibilités. A ce point de vue, l'abbé Du Bos est beaucoup plus qu'un précurseur. Il se place à une époque remarquable de la pensée humaine, dont il résume les tendances caractéristiques. Son œuvre est en elle-même une date et un tournant de l'histoire. Elle peut nous apprendre de quels éléments s'est composé ce XVIII[e] siècle, qui est le premier siècle vraiment moderne, et

où nous cherchons l'explication et le commencement de nous-mêmes. Du Bos aura quelque chose à enseigner à tous ceux qu'intéressent ces questions ; il apparaîtra comme un initiateur, surtout à ceux, croyons-nous, qui cherchent comme lui la vérité non pas dans les généralités oratoires et dans les affirmations dogmatiques, mais dans la précision du fait.

APPENDICE I

Du Bos et Jaucourt

Encyclopédie	Passages des *Réflexions critiques* reproduits dans l'*Encyclopédie*.
Art. *Ecole*, t. V, p. 316.	I. s. 13, p. 233-234, 1 page. Le tableau de *Jésus-Christ entre les Larrons*, de Rubens et le *Bélisaire* de Van Dyck. Du Bos cité.
P. 327.	I. s. 10, p. 70, Téniers.
Art. *Eglogue*, t. V, p. 426.	I. s. 22, p. 181-4, 3 pages. Du Bos cité dans un seul paragraphe. C'est le passage attribué à Jaucourt dans Vial et Denise, p. 341-342.
Art. *Imitative*, (phrase), t. VIII, p. 569.	I. s. 35, p. 338 et 337, 1 p. 1/2 ; p. 338-340, 2 p. 1/2. Du Bos cité.
Art. *Masques*, t. X, p. 172.	III. s. 12, p. 200, 4 lignes ; p. 201-202, 1 page.
P. 173-174.	Ibid. p. 203-205, 2 pages.
P. 174-175.	Ibid. p. 206-213, 6 p. 1/2 ; p. 214-215, 1 page ; p. 226-227. Du Bos n'est cité qu'à propos d'une remarque dans le 3e fragment.
Art. *Opéra*, t. XI, p. 494-495.	I. s. 46, p. 499-500 et 501, 1/2 page. Du Bos n'est pas cité.
Art. *Ordonnance*, t. XI, p. 594-595.	I. s. 31, p. 283-284, 1 page. Du Bos cité. I. s. 32, p. 287, 6 lignes. Du Bos n'est pas cité. Son nom n'est pas donné dans l'indication des sources.
Art. *Pantomime*, t. XI, p. 827.	III. s. 16, p. 288-289, 3 fragments de 5 lignes.
P. 828.	Résumé des p. 289-300 : p. 294, 1/2 page ; p. 295-6, 1/4 de page ; p. 296-7, 1/2 page ; p. 300-301, 1/2 page. Résumé des p. 303-305.

P. 829.	Phrases empruntées à la fin de la s. 16 et à la s. 17, p. 327-8. Du Bos est indiqué parmi les sources.
Art. *Papirius*, t. XI, p. 877.	I. s. 38, p. 398-400, 2 pages. Du Bos cité en tête.
Art. *Paysage*, t. XII, p. 212.	I. s. 6, p. 54-55, 1 page et 5 lignes. Du Bos n'est pas cité. Passage attribué à Jaucourt dans Vial et Denise, p. 348-349.
Art. *Paysagiste*, t. XII, p. 212.	I. s. 6, p. 55-56, 1 p. 1/2. Du Bos cité.
Art. *Peinture*, t. XII, p. 267.	I. s. 2, p. 21, 5 lignes. I. s. 3, p. 26, 5 lignes. I. s. 3, p. 29-30, 1/2 page ; p. 31-32, 1/4 de page ; p. 28-29, 1/2 page. I. s. 4, p. 36-37, 6 lignes ; p. 39, 8 lignes ; p. 36, 10 lignes.
P. 268.	Ibid. p. 37, 1/2 page. I. s. 40, p. 413-414, 5 lignes ; p. 420-421, 3 lignes. I. s. 4, p. 43-44. 1/2 page. Du Bos n'est cité qu'incidemment dans ce dernier fragment.
Art. *Peinture antique*, t. XII, p. 268.	I. s. 38, p. 375-376, 1 page ; puis résumé des pages 376-377 ; p. 378, 3 lignes ; p. 379, 8 lignes.
P. 268-269.	Ibid. p. 382-383, 1 p. 1/2 ; p. 387-388, 1 page ; p. 389, 6 lignes.
P. 270 (après deux paragraphes originaux sur Turnbull).	Ibid. p. 389-390, 1 page ; p. 390-391, 5 lignes. Résumé des p. 391-396 ; p. 402, 1/2 page ; p. 402-404, 1 p. 1/4 ; p. 405-406, 1 page. Le reste de l'article paraît original. Du Bos n'est cité nulle part, et pas même dans l'indication des sources.
Art. *Peinture moderne*, t. XII, p. 275.	II. s. 13, p. 183-185, 2 pages.
P. 275-276.	Ibid. p. 187, 1 page ; p. 188, 1/2 page ; p. 195-197, 1 p. 1/2 ; p. 199-200, 1/4 de page ; p. 201, une phrase de Du Bos relative à la peinture italienne et appliquée aux autres écoles. Du Bos n'est cité que dans le premier et le dernier fragment.

P. 277.	II. s. 13, p. 155, 3 lignes.
Art. *Pittoresque*(composition), t. XII, p. 664.	I. s. 31, p. 280-281, 1 page. Du Bos est nommé dans la première phrase.
Art. *Poésie*, t. XII, p. 838-839.	I. s. 6, p. 56, quelques lignes. I. s. 3, p. 27, 1/4 de page. Ibid., p. 28, 1/2 page; p. 29, 1/2 page; p. 30-31, 1 page. Du Bos n'est pas cité.
Art. *Poétique* (composition), t. XII, p. 849.	I. s. 31, p. 281-282. Du Bos cité.
Art. *Prose*, t. XIII, p. 494.	Les estampes et les poèmes en prose.
Art. *Reliefs* (bas), t. XIV, p. 68.	I. s. 50, p. 519-520, 1 p. 1/2; p. 517-518, 1 page; p. 520-521, 3/4 de page. Du Bos est cité dans le premier et dans le dernier fragment.
Art. *Rime*, t. XIV, p. 291.	I. s. 36, p. 360-361, 3/4 de page; p. 357-358, 1 page; p. 362-364, 2 pages; p. 359-360, 3/4 de page. Du Bos n'est pas cité. Ses arguments contre la rime sont suivis d'une défense de la rime empruntée à Voltaire.
Art. *Sculpture*, t. XIV, p. 839.	II. s. 13, p. 202, une phrase: « On peut regarder le buste de Caracalla... » P. 205, une phrase: « La sculpture y était redevenue un art aussi grossier... » I. s. 38, p. 385-386, 1 page. Le reste de l'article paraît original
Art. *Style*(poésie du), t. XV, p. 554-556.	I. s. 33, p. 291, 7 lignes; p. 293-297, 3 p. 1/4; p. 298-301, 2 p. 1/2; p. 308-310, 3 pages; p. 307-308, 1/4 de page. Du Bos est cité.
Art. *Tragédie*, t XVI, p. 518 suiv.	I. s. 7, p. 58-59, 62-63, 2 pages. I. s. 14, p. 114-115, 1 page; p. 116-117, 1/2 page. I. s. 15, p. 120, 1 page; p. 121, 1/4 de page. Deux paragraphes résument la théorie de Du Bos, sur la « purgation des passions ». I. s. 16, p. 129, 1/4 de page; p. 125-127, 1 p. 1/2. I. s. 17, p. 136, 1 page. I. s. 18, p. 137-138, 1 page. Du Bos est cité en tête du premier fragment.

Art. *Vers français*, t. XVII, p. 160.	I. s. 37, p. 364, 1 page. Du Bos est cité.
Art. *Vraisemblance*, t. XVII, p. 484.	I. s. 28, p. 253-254, 1 page. Du Bos n'est pas cité. I. s. 30, p. 267-278, 11 pages. (La section entière sauf la citation de la fin.) Du Bos nommé au début : « d'après M. l'abbé Du Bos... »

APPENDICE II

La composition de l'Histoire critique de l'Etablissement de la Monarchie française d'après les manuscrits de Troussures

(Bibliogr. Mss., N° 2)

Les manuscrits de Troussures contiennent deux états successifs de l'*Histoire critique*, — trois si l'on y ajoute l'abrégé rédigé en 1736 et demeuré inédit (2 vol.). La rédaction la plus ancienne est intitulée : *Etat des Gaules sous Clovis et ses successeurs*. C'était le commencement de cette histoire du droit public que Du Bos avait entreprise à la suite de son traité de la *Succession à la couronne*. Le tableau de l'Etat des Gaules a eu pour introduction une histoire des invasions barbares dans les Gaules, précédée elle-même d'un tableau des institutions de la Gaule romaine. C'est dans l'ouvrage actuel le VI[e] livre qui correspond à l'*Etat des Gaules* primitif, où Du Bos décrivait le système de gouvernement et l'administration des premiers Mérovingiens.

La première rédaction de l'*Etat des Gaules* n'a pas été d'ailleurs entièrement conservée. Les deux volumes ainsi intitulés ne renferment que le récit de la conquête franque jusqu'à l'acquisition de la Provence ; il y manque précisément les chapitres auxquels convient le titre *Etat des Gaules sous Clovis*, — sauf deux de ces chapitres, sur la condition des Romains conquis par les Francs. Cette rédaction se reconnaît à ce qu'elle emploie constamment le mot *diocèse* pour désigner les *cités* de la Gaule romaine. Une note du t. I, f. XI, explique que l'auteur a voulu éviter ainsi l'équivoque de ce mot de *cité*, qui a un autre sens pour les modernes.

Six autres volumes contiennent le manuscrit de l'ouvrage actuel. Une note du tome IV en indique le classement. Les trois premiers volumes renferment les livres I à V ; le quatrième — qui n'est pas compté dans la note en question — renferme, avec beaucoup de pages blanches, les dernières pages du livre 5 et une addition sur la loi de succession, tirée des travaux de 1718, qui est aujourd'hui le chapitre II du livre VI. Les cinquième et sixième volumes — que la note appelle quatrième et cinquième — ont un chiffre à part et sont intitulés : 2e *brouillion de l'Etat des Gaules sous Clovis et ses successeurs* (le premier brouillon de cette partie de l'ouvrage manque, comme nous l'avons dit). C'est le livre VI de l'*Histoire critique*. En tête du cinquième volume se trouve une addition sur les revenus de l'empire romain dans les Gaules, « aujourd'hui dans le 1er tome » dit la note de Du Bos, et qui forme en effet les chapitres XII, XIII et XIV du livre Ier. Le sixième volume contient aussi une « addition à la page 77 de l'Etat des Gaules » — c'est le long chapitre XI du livre VI, sur l'histoire des communes en France.

Le manuscrit révèle un pénible travail de classement. Outre les trois longues additions hors texte que nous venons d'indiquer, il faut remarquer les corrections suivantes : 1° Presque tout ce qui concerne les assemblées de la Gaule (livre I, chap. IV), est en marge. 2° Les chapitres sur les Huns, les Alains, etc., ne sont pas à leur place actuelle, à la fin du livre I, mais au commencement du livre II. Du Bos décrivait ces peuples successivement au moment de leur arrivée en Gaule. Les premiers livres ne contenaient qu'un récit des faits, sur lequel Du Bos avait greffé des dissertations relatives aux institutions et aux mœurs. Il les a détachés ensuite pour les réunir en un tableau de l'empire et de la Gaule au IVe siècle (livre I). 3° Le chapitre XVII du livre I renfermait une dissertation sur la nature du pouvoir royal chez les Francs, qui se trouve maintenant au chapitre XIX du livre III. 4° L'important chapitre I du livre V, sur le consulat de Clovis, est en désordre, et les principaux passages ajoutés en marge.

Les additions et corrections de la 2e édition ne figurent pas dans les manuscrits de Troussures.

BIBLIOGRAPHIE
DES OUVRAGES DE L'ABBÉ DU BOS

---

1) Imprimés

Nous marquons d'un astérisque les éditions qui ne se trouvent pas à la Bibliothèque Nationale

I[1]. — *Menagiana, sive excerpta ex ore Aegidii Menagii.*
Paris, Florentin et Pierre Delaulne, 1693, in-12.

I[2]. — *Menagiana, ou bons mots, rencontres agréables, pensées judicieuses et observations curieuses, de M. Ménage, de l'Académie Françoise.*
Amsterdam, Adrian Braakman, 1693, in-12.

Du Bos est l'un des dix auteurs de ce recueil. Les autres sont, l'abbé Chastelain, Baudelot, Galland, de Launay, Mondin, Pinsson, Boivin, de Valois et de Bouteville. Dispersés dans tout le volume, les articles de Du Bos, comme ceux de ses collaborateurs, sont désignés par des marques typographiques qui ont disparu des éditions suivantes.

L'ouvrage a été réimprimé à Paris, en 1694, avec le même titre que le N° I[2]. La 2e édition, celle de l'abbé Faydit, 2 vol., est de 1694. La troisième, celle de la Monnoye, 4 vol., est de 1715.

II. — *Histoire des quatre Gordiens, prouvée et illustrée par les médailles.*
Paris, Florentin et Pierre Delaulne, 1695, in-12.

III. — *Viri clarissimi et doctissimi Joannis Baptistae Du Bos animadversiones ad Nicolai Bergieri libros de publicis et militaribus imperii romani viis.* (*Thesaurus antiquitatum romanorum, congestus a Joanne Georgio Graevio*, tome X. Utrecht et la Haye. François Halma et Pierre Van der Aa. 1699. P. 623-630).

Ces remarques se trouvent à la suite de la traduction latine donnée par Hennin de l'ouvrage de Bergier : *Les Grands chemins de l'Empire romain.* (*Nicolai Bergieri de publicis atque militaribus Imperii romani viis lib. V. ex gallica in latinam linguam translati ab. Henr. Chr. Henninio.* Ibid., p. 1-622).

IV. — *Pro quatuor Gordianorum Historia Vindiciae.*
Paris, Florentin et Pierre Delaulne, 1700, in-12.

V[1]. — *Les Interests de l'Angleterre mal entendus dans la guerre présente. Traduits du Livre Anglois intitulé. Englands interest mestaken en the present Vear.* Qui mare teneat eum necesse rerum poteri. *Cicero ad Atticum Libro decimo. Epistola sexta.*
Amsterdam, George Gallet, 1703, in-12 (ou petit in-8°).

VIII, 302 + 1 p. errata. Bibl. Nat. 8° Nc. 1728.
Ce livre, traduction fictive d'un original anglais, s'imprimait en réalité à Rouen ou à Paris.

V[2]. — *Les Interests...*

Même titre. X, 191 + 2 p. errata. — B. N. Nc. 1728 A.
Contrefaçon très fautive du précédent. L'errata corrige la faute *poteri* du titre.

V[3]. — *Les Interests... dans la présente guerre.*

(Seule édition qui présente cette inversion de mots... La suite du titre comme les précédents, sauf *rerum potiri*).

Amsterdam, Georges Gallet, 1704.

VIII, 302 p. — Nc. 1728 B. Sans table ni errata.

V[4]. — *Les Intérêts... mistaken in the present war...*
Seconde éd. revue et corrigée... 1704.

VIII, 288 p. — Nc. 1728 C.

V[5]. — *Les Intérêts...*
Nouvelle édition revue et corrigée. 1704.

X, 297 + 2 p. table. — Nc. 1728 E.

V[6]. — *Les Intérêts...*
Nouvelle édition revue et corrigée... 1704.

VIII. 191 + 1 p., table. — Nc. 1728 D.
Contrefaçon. Réimpression du N° V[2] corrigée d'après le N° V[5].

V[7]. — *Les Intérêts... dans la guerre presnte* (sic)... *in the present Vvar.*
Nouvelle éd. revue et corrigée... 1704.

X. 274 + 2 p., table. — Nc. 1728 F et H.
Faux titre et titre courant : *Interests*... Nous n'avons trouvé aucune différence visible entre ces deux exemplaires que le catalogue de la B. N. donne comme des ouvrages distincts.

V[8]. — *Les Intérêts... guerre présente...*
Nouvelle édition revue et corrigée... 1704.

X. 274 + 2 p. table — Nc. 1728 G.
Faux titre et titre courant jusqu'à la p. 4 : *Intérêts* ; ensuite : *Interests*. Tirage corrigé du précédent.

V[9]. — *Les Intérêts...*
Sixième édition, revue, corrigée et augmentée de notes historiques.
Amsterdam, Jean-Louis de Lorme. 1704, in-12.

Seule édition dont le texte offre des additions notables. La citation de Grotius placée en tête de l'ouvrage manque dans certains exemplaires.

V[10]. — *Gli interessi dell'Inghilterra male intesi nella guerra presente, dal libro inglese intitolato « Englands Interest... » tradotto gia in francese e ora dal francese in italiano.*
Amsterdam, e Monaco, vedova Costantino, 1704, in-12.

V[11]. — * *Interesses de Inglaterra mal intendidos en la guerra presente con Espana. Traducidos de un Libro Inglès, en lengua Castellana, por el Padre Juan de Urtassum, professo de la Compañia de Jesus, y certificador del santo Tribunal de la Inquisicion.*
Mexico, Joseph Bernardo de Hogal, 1728, in-4°.

(British M.)

VI[1]. — *Manifeste de l'Electeur de Bavière.* 1704, in-12.

56 p. — Bibl. Nat. M. 29418. Avec fleuron.

VI². — *Manifeste...* 1704. In-4°.

38 p. — Bibl. Nat. Mp. 845. Avec fleuron. Corrections.

VI³. *Manifeste...* 1704. In-12. 60 p.

M. 24419. Sans fleuron. Contrefaçon probable du N° VI¹. Fautes et corrections ; depuis la p. 49 en plus petits caractères.

Le *Manifeste* s'imprimait à Bruxelles. Le texte de la 1re édition a été reproduit dans Lamberty : *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*. 2e éd., t. III, La Haye 1733, p. 26-45, et dans la *Clef du cabinet des Princes*, t. II, janvier 1705, p. 7-44.

VI⁴. — *Manifeste de l'Electeur de Bavière. Manifesto dell'Elettor di Baviera.* 1704, in-4°.

67 p. Français et italien en regard sur deux colonnes.

VI⁵. — *Manifeste de Son Altesse Electorale de Bavière ; la Lettre de Son Altesse Electorale de Cologne à Sa Majesté Impériale, du 19 mars 1702, en latin et en françois. Avec des additions. Où il est parlé très solidement des Régaux des princes de l'empire et de leurs droits de souveraineté, qui ont été rétablis à la paix de Westphalie par la couronne de France, et auxquels la cour de Vienne s'efforce depuis ce temps là de donner chaque jour quelque nouvelle atteinte.* 1705. In 8°.

Dans cette 2e édition, le *Manifeste* de Du Bos a été augmenté de notes historiques ; les *additions* (p. 45 et suiv.) sont l'œuvre du baron Karg, grand chancelier et premier ministre de l'Electeur de Cologne, et de M. Passerat, secrétaire de la Chancellerie de l'Electeur.

Le *Journal de Trévoux* avril 1744, p. 752, signale une traduction latine due au P. Souciet, jésuite.

VII¹. — *Histoire de la ligue faite à Cambray, entre Jules II, pape, Maximilien I, Empereur, Louis XII, Roy de France, Ferdinand V, Roy d'Aragon, et tous les Princes d'Italie, contre la République de Venise.* Pondus et statera judicia Domini sunt. *Prov. c. 16.*

Paris, Florentin Delaulne, 1709, 2 vol. in-12.

VII². — *Histoire de la ligue faite à Cambray, entre Jules II, pape... Louis XII, roi de France, etc...*

La Haye, frères van Dole, 1710, 2 vol. in 12.

VII[3]. — *Histoire de la ligue faite à Cambray*, etc...
La Haye, Adrien Moetjens, 1710. 2 vol. in-12.

VII[4]. — *Histoire de la ligue faite à Cambray*. etc...
Quatrième édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur.
Paris. Chaubert. 1728. 2 vol. in-12.

Les premières pages du livre troisième (tome II) de la 1re édition ont été développées et placées en tête de l'ouvrage sous forme d'une *Dissertation préliminaire sur la manière dont on faisait la guerre et sur ce qu'étaient les troupes au commencement du XVIe siècle*

VII[5]. — *Histoire de la ligue...* (même que le précédent) avec la mention « et se vend à la Haye chez G. de Merville ».

VII[6]. — * *Histoire de la ligue ..* (même que les deux précédents.)
La Haye, G. de Merville, 1729. 2 vol. in-12.

VII[7]. — *Histoire de la ligue faite à Cambrai entre Jules II. pape, Maximilien I. empereur, Louis XII, roi de France*, etc..., *Cinquième édition*.
Paris, Barrois l'aîné, 1785. 2 vol. in-12.

VII[8]. — * *The History of the League made at Cambray, between Pope Julius the second*, etc...
London. George Strahan. 1712. in-8°.

(British M.). La préface du traducteur, dédiée « to the Honourable sir Stephen Fox », est signée R. F.

VII[9]. — * *Storia della Lega fatta in Cambrai, frà papa Giulio II. Massimiliano I imperatore, etc... contra la republica di Vinegia tradotta dal linguaggio Francese nel Italiano*. etc...
Anversa. presso Guilelmo Moretti. 1718. in-4°.

Cette édition possède un index alphabétique, qui n'existe dans aucune édition française. Outre l'ex. du British Museum, nous connaissons celui de la Bibl. de Troussures, et un autre que nous avons trouvé récemment chez un antiquaire. Sur l'ex. de Troussures, une écriture ancienne a ajouté ces mots : *par le signor Carminati*. Est-ce le nom du traducteur ?

VII[10]. — * *Vorläuffige Probe einer hiernechst zu publicirenden Übersetzung der von dem Herrn Abt* DE BOS, *Sr. aller Christli-*

chen Majestät ehemaligen Legations Secretario auf dem Friedens Congress zu Utrecht, vor einigen Jahren in Französischer Sprache herausgegeben Historischen Nachricht von der zwischen dem Pabst, dem Kaiser Maximiliano I. dem Könige in Franckreich, dem Könige von Arragonien, und einigen italianischen Fürsten wider die Republique Venedig zu Cammeryck 1508. errichteten Verein. Worinnen die Staats-Maximen. Interessen, Praetensiones und geheime Absichten, welche die mächtigste Prinzen von Europa um diese zeit geführet haben. Aus Archivischen Nachrichten und glaubwürdigen Uhrkunden. mit politisch-pragmatischer Feder vorgestellt werden. Sprüchw. Salom. cap. XVI. Rechte wage und Gewicht ist vom Herrn.

Im Jahr 1719, in-8° (29 p.).

En tête, une citation d'Aonius Palearius (della Paglia), *Orat.* 13 *De Ratione Studiorum*, qui ne figure dans aucune des éditions françaises. Le texte, « Vorbericht an der Leser », est une traduction paraphrasée de la préface de 1709. Cette brochure, qui nous a été communiquée par la Bibliothèque de Breslau, doit être très rare. Des recherches entreprises pour trouver la traduction complète de la *Ligue de Cambrai*, n'ont pas encore donné de résultat. Ni cette traduction ni la précédente brochure ne figurent dans Heinsius.

VIII. — *Le Caton, traduit d'Addison.* (Les trois premières scènes.) *Nouvelles littéraires* (de la Haye), tome IV, octobre 1716, p. 337 et suiv.

La traduction de Du Bos a été placée en regard de celle de Boyer. Selon l'abbé Goujet (*Bibliothèque française*, t. VIII, p. 293), Du Bos avait achevé plus tard de traduire le *Caton*.

IX[1]. — *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture.* Ut pictura poesis. *Horat. de Art.*

Paris, Jean Mariette, 1719. 2 vol. in-12.

IX[2]. — *Réflexions critiques*, etc...

Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.

Paris, Pierre-Jean Mariette, 1733, 3 vol. in-12.

Du Bos a développé et rejeté à la fin de l'ouvrage, en un troisième volume, les réflexions sur la déclamation, la musique et le théâtre des Anciens, qui formaient une partie de la section XLII et la section XLIII du tome I[er] de la première édition.

La première partie n'a plus ainsi que L sections au lieu de LI. L'édi-

teur a ajouté au troisième volume l'Epître dédicatoire, la Préface et les trois dernières scènes de la *Mère en détresse* de Philips, traduites en français (évidemment par l'abbé Du Bos). L'approbation de cette édition est du 22 août 1732 ; c'est par erreur que Goujet (t. III, p. 135, 464) et Brunet indiquent une édition de Paris, revue et corrigée, en 1732. Ils ont confondu avec celle d'Utrecht.

IX³. — *Réflexions critiques*, etc...
Nouvelle édition, revue et corrigée.
Utrecht, Étienne Neaulme. 3 vol. in-12. Tomes I et II, 1732.
Tome III, 1736.

Cette édition, entrée à la B. Nat. après l'impression du catalogue, est désignée comme in-8° dans le catalogue de plusieurs bibliothèques et dans Barbier. Les deux premiers volumes ne sont qu'une réimpression de l'édition de 1719. Le troisième volume est un *Supplément*, composé par le libraire d'Utrecht après la publication de la nouvelle édition de Paris en 1733. Il ne renferme que les parties nouvelles du troisième volume de Paris, et renvoie aux sections XLII et XLIII du tome Ier pour les passages déjà publiés dans la première édition. Il donne aussi une liste des additions, très peu nombreuses, faites aux autres sections des deux premiers volumes.

IX⁴. — *Réflexions critiques, etc..., par M. l'abbé Du Bos, l'un des Quarante et secrétaire perpétuel de l'Académie Françoise.*
Quatrième édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur.
Paris. Pierre-Jean Mariette, 1740, 3 vol. in-12.

Cette édition, la dernière qui ait été publiée du vivant de l'auteur, est aussi la première qui porte son nom. Elle renferme une seule addition notable. Mais les titres de plusieurs sections ont été corrigés. L'abbé Goujet (t. III, p. 135) en fait la *troisième* édition. Les éditeurs ont compté pour la troisième celle d'Utrecht ; il n'est pas impossible que la confusion ait produit dans l'édition de 1740 quelque irrégularité semblable à celle que présente l'édition de 1746.

IX⁵. — * *Réflexions critiques*, etc..., *par M. l'abbé Du Bos*, etc...
Quatrième édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur.
Paris, Pierre-Jean Mariette, 1746, 3 vol. in-12.

(British M., Bibl. R. de Berlin.)
Aucune correction dans le texte.

IX⁶. — *Réflexions critiques*, etc..., *par M. l'abbé Du Bos*. etc...
Cinquième édition, revue et corrigée par l'auteur.
Paris, Pierre-Jean Mariette, 1746. 3 vol. in-12.

IX[7]. — *Réflexions critiques*, etc.... *par M. l'abbé Du Bos*, etc... *Sixième édition.*

Paris. Pissot. 1755. 3 vol. in-4°.

Avec un frontispice gravé par Le Bas, et une vignette en tête de chaque volume. C'est la seule édition de Du Bos qui offre quelque valeur typographique. Le frontispice a été décrit par Falconet (il attribue la composition à Pietro Testa et le dessin à Boucher). *Œuvres* (n° 297), t. I, p. 246 et note. Malheureusement cette édition de Pissot et les suivantes ont introduit dans le texte des corrections malheureuses. V. ci-dessus p. 138 et n. et 226 et n.

IX[8]. — *Réflexions critiques*... etc...
Sixième édition.

Paris. Pissot. 1755. 3 vol. in-12.

IX[9]. — *Réflexions critiques*, etc.... *par M. l'abbé Du Bos*, etc... *Septième édition.*

Paris. Pissot. 1770. 3 vol. in-12.

IX[10]. — * *Réflexions critiques*, etc.... *par M. l'abbé Du Bos*, etc... *Nouvelle édition.*

Dresde. George-Conrad Walther. 1760. 3 vol. in-12.

Cette édition n'est pas rare.

IX[11]. — *Oordelkundige Aanmerkingen over de poësy en Schilderkunst... uit het fransch vertaald... en met eenige Aanmerkingen vermeerderd.*

Amsterdam. Jacobus Loveringh. 1740. 3 vol. in-12.

La préface (8 p.) est signée du traducteur Philip Zweerts.

IX[12]. — *Oordelkundige Aanmerkingen*, etc.... *uit het fransch van den Abt Du Bos vertaald en met eenige Aanmerkingen vermeerderd door den beroemden Dichter Philip Zweerts. Vernieuwde Uitgave.*

Leyden. C. van Hoogeveen junior. 1774. 3 vol. in-12.

Réimpression.

IX[13]. — * *Critical Reflections on Poetry, Painting and Music, with an Inquiry into the Rise and Progress of the Theatrical Entertainments of the Ancients. Written in French by the Abbé Du Bos, Member and Perpetual secretary of the French Academy.*

Translated into English by Thomas Nugent, gent. From the fifth Edition revised, corrected and inlarged by the Author.

London, John Nourse. 1748. 3 vol. in-8°.

Avec une préface du traducteur. Cette édition, qui ne figure pas dans le catalogue du British Museum, doit être rare. Nous l'avons trouvée à la Bibliothèque Cantonale de Lucerne.

IX[14]. — *Abhandlung von der Notwendigkeit, beschäftigt zu sein, wenn man der verdrüsslichen langen Weile ausweichen will. Aus dem französischen des Herrn Abts du Bos : der zweite Abschnitt aus seinen Réflexions critiques...* (*Neue Beyträge zum Vergnügen des Verstandes und Witzes (Bremer Beiträge). Zweiter band, erstes Stück.* Leipzig et Brême, 1745. P. 14-21).

IX[15]. — *Des Abts du Bos Ausschweifung von den Theatralischen Vorstellungen der Alten.* (Ephr. Lessing. *Theatralische Bibliothek. Drittes Stück. 1755.* Berlin, Christian Friedrich Voss).

Avec préface du traducteur (1 p.). C'est le IIIe tome des *Réflexions critiques*.

Dans l'édition Hempel, t. XI, I, p. 521 suiv. Dans l'édition Lachmann (n° 399 de nos ouvrages cités), l'introduction seule, t. IV, p. 307-308.

IX[16]. — * *Kritische Betrachtungen über die Poesie und Mahlerey, aus dem Französischen des Herrn Abtes Dü Bos...*

Kopenhagen, in der Mummischen Buchhandlung, 3 vol. in-8°. t. I et II, 1760 ; t. III, 1761.

Traduction de G. Funcke. Préfaces du traducteur au tome I (2 p.) et au tome III (18 p.).

Bibl. de Halle. Bibl. de Berlin (incomplet). Heinsius (*Bücher Lexicon*, 2e éd., 1812), donne comme adresse pour cette édition : Copenhague, Schuhbote.

IX[17]. — *Kritische Betrachtungen...* (la même).

Breslau, Meyer, 1768. 3 vol. in-8°.

Edition indiquée dans Heinsius, *Bücher Lexicon*, 2e éd., Leipzig 1812. Nous n'avons pu la trouver ni à Breslau ni dans aucune bibliothèque allemande.

X[1]. — *Discours prononcés dans l'Académie française le 3 février 1720 à la réception de M. l'abbé Du Bos* [par le récipien

daire et le marquis de St-Aulaire]. (*Recueil de plusieurs pièces de poésie présentées à l'Académie française pour le prix des années 1720 à 1721, avec plusieurs discours qui y ont été prononcés.* J.-B. Coignard, 1721, in-12, p. 34-52).

Le discours de réception de l'abbé Du Bos à l'Académie a dû paraître séparément chez Coignard. Il nous a été impossible de trouver cette pièce.

X². — Même discours, même recueil, autre édition de la même année, p. 39-58.

X³. — Même discours, dans le *Recueil des harangues prononcées par MM. de l'Académie française dans leurs réceptions, 1714-1730*, p. 164-174. Coignard, 1735.

(Edition d'après laquelle nous citons).

XI¹. — *Discours prononcés dans l'Académie française le samedi 29 mars 1721, à la réception de M. Boivin* [Par le récipiendaire et l'abbé Du Bos.]

Paris, J.-B. Coignard, 1721. Pièce in 4°.

XI^2, 3 et 4. — La réponse de Du Bos à Boivin est dans le *Recueil* (N° X¹), p. 140-148; dans le *Recueil* (N° X²), p. 157-166, dans le *Recueil des harangues* (N° X³), p. 212-216.

XII¹. — *Discours prononcés dans l'Académie Françoise le jeudi 30e de décembre 1723, à la réception de M. l'abbé Mary.* [Par le récipiendaire et l'abbé Du Bos].

Paris, J.-B. Coignard, 1724. Pièce in 4°.

XII^2 et 3. — La réponse de Du Bos à Mary est dans le *Recueil des pièces d'éloquence... pour le prix de l'année 1725*. J.-B. Coignard 1725, in-12, p. 101 et suiv. et dans le *Recueil des Harangues...* (N° X³) p. 351-356.

XIII. — *Abrégé de la vie des peintres de l'Ecole romaine et description de leurs tableaux et desseins* (J.-Antoine Crozat, *Recueil d'estampes d'après les plus beaux tableaux qui sont dans le cabinet du roi, avec une description historique*. Paris, 2 vol. in-folio, 1729-1742. Tome Ier, p. 49 et suiv.).

Cette notice de Du Bos constitue à peu près tout le texte imprimé du premier volume.

XIV[1]. — *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie françoise dans les Gaules, par M. l'abbé Du Bos, l'un des Quarante et Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoise.*

Paris, Osmont, Huart l'aîné, Clousier, Hourdel, David le jeune, Chaubert et Gissey, 1734, 3 vol. in-4°.

XIV[2]. — *Histoire critique...* (le même).

Amsterdam, François Changuion.

XIV[3]. — * *Histoire critique*, etc..., *par M. l'abbé Du Bos, etc...*

Amsterdam, Wetsten et G. Smith, 1735, 3 vol. in-12.

XIV[4]. — *Histoire critique*, etc.... *par M. l'abbé Du Bos*, etc... *Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée.*

Paris, Didot, 1742, 2 vol. in-4°.

XIV[5]. — *Histoire critique...* (même ouvrage).

Paris, Didot, 1742, 4 vol. in-12.

La Bibl. Nat. possède ces deux éditions avec les noms des libraires suivants : Nyon père, 2 in-4° et 4 in-12 ; veuve Ganeau, 2 in-4° et 4 in-12 ; Giffart, 4 in-12 ; Nyon fils, 2 in-4°. Cf. *Bibliogr. Mss.* n° 26.

La 2e édition de l'*Histoire critique* renferme un assez grand nombre d'additions notables. Nous avons indiqué les principales dans les notes de notre analyse. En outre, dans l'édition in-4°, l'auteur a changé la répartition des chapitres dans les six livres dont se compose l'ouvrage. Le livre III n'a plus que 19 chapitres au lieu de 24 ; le livre IV, grossi des 5 derniers chapitres du livre III et des 3 premiers du livre IV, en a 20 au lieu de 12 ; le livre V en a 8 au lieu de 11. Du Bos a ajouté au deuxième volume la *Lettre à M. Jordan*, n° XVI.

XV. — *Extrait d'une lettre de M. l'abbé Du Bos, secrétaire de l'Académie Française et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (?) à M. J.[ordan], du 27 mars 1738 (*Bibliothèque germanique*, ou *Histoire littéraire d'Allemagne*. T. XLII. 1738. p. 210 à 215).

Cette lettre est précédée (p. 208 suiv.) d'une *Lettre de M. Hoffmann à M. Jordan* (25 avril 1738). V. notre *Correspondance de l'abbé Du Bos*.

La lettre de Du Bos répondait aux thèses de Hoffmann (n[os] *476* et *477* des *Ouvrages cités*).

XVI. — *Lettre de M. l'abbé Du Bos à M. Jordan, au sujet de deux dissertations de M. le Professeur Hoffmann.* (*Bibliothèque germanique*... t. XLIV, 1739, p. 1-14).

Cette lettre développe quelques-uns des points de la lettre précédente, quelques-uns seulement, et par conséquent ne l'annule pas. C'est celle-ci qui a été reproduite dans la 2[e] édition de la *Monarchie française*.

XVII. — *Projet de la nouvelle collection des Historiens de France. Prospectus novae collectionis Historicorum Franciae.*
S. l. n. d., [1737], in 4°.

Cette dissertation de Du Bos, attribuée ordinairement à dom Bouquet, a été réimprimée dans la Préface du tome I[er] du *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (1738) dont elle occupe les pages I à XII. (Réimpression fac-simile, Paris, Palmé, 1867). Cf. *Bibliogr. Mss.* n° 8.

La bibliographie de l'*Histoire critique* doit être complétée par les extraits ou résumés qui ont été publiés avec le nom de Du Bos : Thouret (ouvrages cités n° 525), Mayer (n° 520) et l'édition de 1723 de l'abbé Millot (n° 528), auxquels on pourrait ajouter les résumés de Dom Bouquet (n° 486) et de Moreau (n° 516).

XVIII. — Dans les *Registres de l'Académie*, publiés par M. Rébelliau : les procès-verbaux de l'Académie, de 1722 à 1742, et un certain nombre de pièces signées soit par Du Bos seul, soit par Du Bos et l'un ou l'autre de ses collègues.

Pour les lettres de l'abbé Du Bos, publiées dans des recueils divers, ou inédites, nous renvoyons à notre *Correspondance de l'abbé Du Bos*, 1913. (Cf. notre préface). Rappelons : les lettres publiées par E. Gigas dans la *Corr. inédite* de P. Bayle, 1893 (n° 29), celles publiées par M. Bonnefon dans la *Revue d'hist. littéraire* de la France de 1907 ; les lettres de la collection de Troussures ; celles de la Bibliothèque nationale ; celles des Affaires étrangères, et quelques autres, dont la plus importante est la lettre à Voltaire de 1738, publiée dans le catalogue de la collection Morrisson, t. II, Londres, 1885.

Attributions

M. Woillez affirme que Du Bos est l'auteur de plusieurs lettres publiées dans la *Clef du cabinet des princes* (n° 122). Le *Manifeste* a été reproduit dans ce périodique. Parmi les autres lettres, voici celles qui pourraient être de Du Bos, sans qu'il nous soit possible de le prouver:

1704, août et septembre. *Lettres sur les affaires d'Ecosse.*

1705, janvier. *Harangue de milord Heversham.*

1705, septembre. *Lettre sur les affaires d'Ecosse.*

1709, février. *Lettre de Londres* (5 déc. 1708) *à un milord de la cour de Saint-Germain.*

1710, septembre. *Lettre d'un Flamand de Bruxelles*, 4 août 1710.

1711, mars. *Lettre d'un Hollandais sur les intérêts de sa patrie.*

1711, avril. *Réflexions d'un chevalier de l'ordre teutonique sur la conduite des Anglais et des Hollandais.*

Signalons encore le *Manifeste des mécontents de Hongrie* (n° 129), reproduit dans la *Clef du cabinet*, décembre 1704 ; les *Réflexions sur les mouvements de l'empereur au sujet de la succession du prince de France à la Mon. d'Espagne*, Mons, Pierre Lagrange, 1701, in-4° (B. N. Lb[37], 4154) ; et le *Traité des prétentions de la maison d'Autriche sur les Etats de la Mon. d'Espagne*, 1701, in-4° indiqué dans Lelong et introuvable. Cf. *Bibliogr. Mss.* 11, 15 et note.

L'article sur le *Mercure Barbu* de Beauvais, dans le *Mercure* de juin 1695, p. 57 et suiv. Cf. ci-dessus, p. 20-21.

La lettre sur le *Ptolémée Aulète* de Baudelot, du 24 déc. 1698. Voir notre *Correspondance* à cette date.

Le mémoire sur Hermant cité dans le *Dictionnaire* de Bayle, t. II, p. 754-5. Cf. ci-dessus, p. 57.

C'est par erreur que Lenglet-Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, t. VI, p. 59, attribue à Du Bos l'*Histoire des 4 Cicérons*, La Haye, 1715.

2) Manuscrits

A. — Manuscrits des oeuvres publiées. Troussures

1. — *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture.* 1 vol. Etat ancien, antérieur probablement à 1715, et assez différent de l'ouvrage actuel.

2. — *Histoire critique de l'établissement de la Mon. française.* 6 volumes, intitulés : Etat des Gaules, qui représentent deux états successifs de l'ouvrage actuel. Nous les avons décrits dans

notre Appendice II. Deux autres volumes contiennent un *Abrégé* qui n'a jamais été publié (N° 25).

3. — *De quelques sujets de plainte de la maison de Bavière contre celle d'Autriche, et des services importants que les ducs de Bavière lui ont rendu* (sic).

Premier état du *Manifeste* de 1705.

4. — *Histoire des Quatre Gordiens.*

5. — *Dissertation sur la noblesse.* Publiée (en partie) dans la Diss. préliminaire de la *Ligue de Cambrai*, éd. de 1728.

6. — *Discours en réponse à celui de Boirin.*

7. — *Discours en réponse à celui de l'abbé Mary.*

8. — *Préface du Recueil des Historiens de la France et des Gaules.*

9. — Une dissertation sur l'opéra de *Didon*, de 1693, publiée par Dom Denis parmi les lettres de Ladvocat (*Autographes de T.* p. 127-129).

10. — Les pièces et procès-verbaux de l'Institut (Cf. N° XVIII).

B. — Manuscrits inédits

11. — *Table des matières d'un traité de droit public allemand.* juillet 1701. A. E. Corr. Autriche 81. f. 62.

12. — *Réflexions sur les causes de la guerre présente par rapport à la Hollande.* 1704. A. E. Corr. Hollande 201. f. 193-232.

Attribué par le mss. à Callières.

13. — *Réflexions sur le traité signé à la Haye le 7 sept. 1701 entre S. M. Impériale, la reine de la Grande-Bretagne et les Etats généraux des provinces unies (Traité de Barrière),* par Paolo Sincero, cittadino di Ancona, 1 vol., 1705. — T.

14. — *Copie du ban impérial contre Maximilien, 3 mai 1706, traduit en Italien, et Mandati imperiali contre Joseph Clément, 9 avril 1706.* B. N. Clairambault 518. f. 515 suiv.

15. — *Mylord...* mai 1710. Lettre non intitulée sur l'affaire Sachewerell. A. E. Corr. Angleterre 230 f. 159-168.

Nos recherches pour trouver le texte imprimé de ces deux mémoires sont restées sans résultat. Signalons que la *Copie d'une lettre adressée à mylord Galloway*, cataloguée à la B. nat. Nc 1750, a disparu des rayons.

16. — *Epistola. Ulricus F****** senator Hamburgensis, Petro N*** senatori Amstelodamensi.* S. P. D. 1710. Traduction : *Lettre de M. N****** sénateur de Hambourg, à M. N*** sénateur d'Amsterdam.* Hambourg, 10 juin 1710. A. E. Corr. Holl. 226. f. 131-144 et 145-155.

17. — *Mémoire* (ou copie d'un mémoire) *sur Azurrini.* La Haye, 15 août 1712. A. E. Corr. Holl. 242. f. 461-2.

18. — *Mémoire sur la Régence.* (1716). — T.

19. — *Traité des Successions à la Couronne.* Deux liasses et un volume relié. La première liasse renferme le Traité, en huit sections, avec un discours préliminaire ; la seconde liasse, le discours préliminaire « réformé » (que nous citons sous le titre *Successions*). Le volume renferme des brouillons et des transcriptions de ce dernier texte. — T.

20. — *Les gradués et les laiz.* — T.

21. — *Les espèces monnayées depuis 1113.* — T.

22. — Sur les obligations des ambassadeurs protestants dans les capitales catholiques. Arsenal 2026. f. 103-105.

23. — Sur la préséance des cardinaux sur le chancelier. Ibid. f. 244-245.

24. — Sur la compatibilité du cardinalat et des fonctions de ministre. Arsenal 2027 f. 195-196.

Ces trois rapports (1722 et 1723) ne sont ni signés ni intitulés.

25. — Projet d'un mémoire touchant l'investiture de Don Carlos. Juillet 1723. A. E. Corr. Autriche 143. f. 215.
Cf. notre *Correspondance*.

26. — *Convention* signée avec les libraires François Didot et Jean-Luc Nyon, le 29 mai 1740. I. Cf. ci-dessus p. 175 et les additions au privilège de la *Monarchie française*, éd. de 1742.

27. — *Abrégé de l'Histoire critique* (1736). 2 vol. in-folio avec préface. — T.

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES CONSULTÉS

---

1) Ouvrages du XIXe siècle sur l'abbé Du Bos

Nous rappelons que nous n'avons pas prétendu donner une bibliographie complète des questions auxquelles touchent les ouvrages de l'abbé Du Bos, mais simplement l'indication des ouvrages auxquels renvoient nos références. Nous avons fait exception pour les comptes rendus critiques que les journaux de l'époque ont consacrés aux ouvrages de Du Bos, et nous avons cru devoir donner la liste de tous ceux que nous connaissions.

1. Dupont White. *Notice sur l'abbé Du Bos. Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, t. I, 1844, p. 222-240. Reproduite dans les *Mélanges historiques, littéraires et archéologiques*, Beauvais, 1847, in-12 avec une préface inédite. Cf. *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis*, t. II, 1846-47, p. 213.

2. V. Tremblay. *Notice sur l'abbé Du Bos. Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis*, 1846-47, p. 268-272.

3. Auguste Morel. *Etude sur l'abbé Du Bos, considéré comme diplomate, comme historien et comme critique. Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis*, t. III, 1849, 1er semestre. Paris, 1850. Beauvais, 1851, in-8°. Nous citons d'après le *Bulletin*.

4. Konrad Leysaht. *Du Bos et Lessing*. Dissertation inaugurale (en français) de l'Université de Rostock. Greifswald, 1874, in-8°.

Cf. Compte rendu de Grosse dans les *Wissenschaftliche Monatsblätter*. Königsberg, 1876, N° 1.

5. Paul Péteut. *Jean-Baptiste Du Bos : contribution à l'étude des doctrines esthétiques en France*. Thèse de l'Université de Berne. Tramelan, 1902, in-8°.

6. Pihan. *La correspondance de l'abbé Du Bos et celle de G. Hermand. Bulletin des Séances de la Soc. Acad. de l'Oise*, 1902.

7. Marcel Braunschvig. *L'abbé Du Bos, rénovateur de la critique au XVIIIe siècle.* Thèse (accessoire) de Paris. Toulouse, 1904, in-8°.

8. De Lacaze Duthiers. *Un précurseur de Taine : l'abbé Du Bos. Revue*, du 1er octobre 1907.

9. A. Lombard. *La Querelle des Anciens et des Modernes : l'abbé Du Bos. Recueil des travaux publiés par la Faculté des Lettres de l'Académie de Neuchâtel*, fasc. 4, 1908. In-8°.

10. — *Notes sur l'abbé Du Bos. Revue d'Hist. Litt. de la France*, janvier-mars 1908.

11. — *L'abbé Du Bos et l'origine de l'école romaniste.* Ibid., octobre-décembre 1909.

12. — *L'abbé Du Bos avait-il son domicile à Beauvais ? Mémoires de la Soc. Acad. de l'Oise*, t. XXII, 1re partie, 1913.

Cf. Dom Denis. Les *Autographes de Troussures*. Beauvais, 1912.

Il convient d'ajouter ici deux ouvrages contenant sur l'abbé Du Bos des chapitres particulièrement importants.

H. von Stein (Cf. N° 414). *Die Entstehung der neueren Aesthetik.* Stuttgart, 1886. In-8°.

G. Lanson (Cf. N°s 337 à 339). Les *Réflexions critiques de l'abbé Du Bos. Revue des cours et conf.* 1910, 3 février et 3 mars. (*Formation et développement de l'esprit philosophique au XVIIIe s.*).

Cf. dans les Manuscrits. Woillez (N° 91).

2) Renseignements biographiques et généraux

A. — Imprimés

13. *Consultation sur la question de savoir si l'abbé Du Bos, secrétaire perpétuel de l'Académie française, à Paris, est réputé y avoir son domicile et si sa succession mobilière doit être réglée et partagée suivant la coutume de Paris.* Signé : Dains, 21 juin 1742.

(Paris) imp. Paulus Dumesnil, 1742. In-4°. — B. N. 4°. Fm. 10.406.

14. *Mémoire pour la dame Danse, seule héritière de l'abbé Du Bos, contre les sieurs de Boiscerroise et consorts.* Signé : Guéan de Reverseaux. (Paris) imp. Paulus Dumesnil, 1743, fol. — B. N. fol. Fm. 4.393.

15. *Mémoire pour les sieurs de Boiscerroise, consorts et appelants, contre Marie Elisabeth Du Bos, veuvé de Lucien Danse, ancien échevin de Beauvais, intimée.* Paris, imp. de la veuve Knapen, 1743, fol. — B. N. fol. Fm. 1.664.

16. *Dictionnaire* de Moréri, éd. de 1759, fol. Art. *Du Bos.*

17. *Nouvelle Biographie générale* de F. Didot, publiée par M. Hoefer. 1852 et suiv.

18. *Biographie générale* de Michaud, nouv. éd., Delagrave, s. d.

19. *Discours de l'abbé du Resnel* (successeur de Du Bos à l'Académie), dans le *Recueil des pièces d'éloquence... pour le prix de 1743, avec les discours qui ont été prononcés...* Paris. J.-B. Coignard. 1744, in-12. p. 87-107.

20. *Discours du duc de Richelieu au récipiendaire*, ibid., p. 108-118.

21. *Journal de Trévoux*, novembre 1742.

22. *Journal des Savants*, éd. in-4°. Août 1742. p. 493-496.

23. *Mercure de France*, avril 1742, p. 835. mai 1742, p. 1257.

24. *Journal de Verdun*, mai 1742.

25. d'Alembert. *Histoire des membres de l'Acad. française morts depuis 1700 jusqu'en 1771. Œuvres.* Amsterdam, 1787. In-8°, t. V. p. 1-19.

26. Peigné-Delacourt. *Tableau des abbayes de France en 1768.* Paris, 1875, fol.

27. Bayle. *Dictionnaire historique et critique.* 1740. 4 vol. folio.

28. — *Œuvres diverses*, La Haye, 1727-1737. 4 vol. folio. (T. III, *Pensées sur la Comète* et *Continuation* ; t. IV, *Correspondance*).

29. — *Choix de la Correspondance inédite de P. Bayle*, publiée par E. Gigas. Copenhague-Paris, 1890. In-8°.

Cf. Dom Denis. *Lettres inédites de P. Bayle, Revue d'Histoire litt. de la France.* 1912.

30. — *Documents annotés. textes recueillis et publiés par L.-G. Pélissier*, fasc. XI. *Annales du Midi*, 1891, N° 9.

31. Gisbert Cuyper (ou Cuper). (Cf. N°s 103. 105). *Lettres de Cuper*. publiées par de Beyer, 1743. In-4°.

32. — *Lettres inédites de G. Cuyper à P. D. Huet et à divers correspondants*, publiées par L.-G. Pélissier. Caen, 1905. In-8°.

33. Claude Nicaise (Cf. N° 87). *Lettres inédites*, *publiées par E. de Budé* dans les *Lettres inédites adresssées... à Turrelini*. Genève-Paris, 1887, 3 in-12.

34. — *Les correspondants de l'abbé Nicaise. I. Ezéchiel Spanheim*, lettres inédites, publiées par E. Du Boys. Paris 1889, in-8°.

35. — *Lettres de divers savants à l'abbé C. Nicaise*, publiées par E. Caillemer. Lyon, 1885, in 4°.

36. — *Lettres inédites de C. Nicaise*, publiées par L. G. Pélissier. Dijon, 1889, in-8°.

37. La Monnoye. *Lettres inédites de B. de la Monnoye à Nicolas Thoynard* (Cf. N°s 38 et 88), publiées par E. Du Boys, Paris, 1890, in-8°.

38. E. Charavay. *Notice sur Nicolas Thoynard*. Paris, 1868, in 8°.

39. Abbé Lebeuf (Cf. N°s 86, 479 à 483). *Lettres publiées par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Auxerre, 1866-7, 2 in-8°.

40. Président Bouhier (Cf. N° 86). *Lettres à l'abbé Leblanc*, publiées par H. Chateaugiron. *Mélanges publiés par la Société des bibliophiles français*. Paris, 1826, in-8°.

Cf. Ch. des Guerrois. *Le Président Bouhier*. Paris, 1855, in-8°.

41. De Broglie. *Les portefeuilles du président Bouhier*. Paris, 1896, in-8°.

42. Abbé Le Blanc (Cf. N°s 40, 86, 290). *Lettres... concernant... (les) Anglais et les Français*, 1745 — : Amsterdam, 1747, 3 in-12.

43. *Périodiques des XVIIe et XVIIIe siècles.*

Nouvelles de la République des Lettres.— *Nouvelles littéraires* (de la Haye). — *Le Pour et le Contre*. — *Observations sur les écrits modernes*. — *Jugements sur quelques écrits de ce temps*.

Le *Journal Littéraire* (de la Haye), le *Journal de Trévoux* (*Mémoires pour l'hist. des sciences et des beaux-arts à Mgr. le duc du Maine*), le *Journal de Verdun* (Cf. N° 122). *Bibliothèque Universelle*. *Bibliothèque choisie*. *Bibliothèque ancienne et moderne*. *Bibliothèque raisonnée*. *L'Europe savante*. *Journal des savants*.

44. L. Galichet. *Histoire de Maisons Laffitte*. S. d. in-18.

45. Mathieu Marais (Cf. N° 86). *Journal et Mémoires sur la Régence et le règne de Louis XV* (1715-1737), publiés par M. de Lescure. Paris, 1863-68, 4 in-8°.

46. *Vie du comte de Hoym, ambassadeur de Saxe à Paris*, publiée par le Bon Jérôme Pichon. Paris, 1880, in 8°.

47. P.-M. Masson. *Mme de Tencin*. Paris, 1909, in-12.

48. Dangeau. *Journal*, éd. Feuillet de Conches. Paris, 1854-1860, 19 in-8°.

49. Saint-Simon. *Mémoires*, éd. Sautelet, 1829-30 ; éd. Boislisle.

50. Abbé de Saint-Pierre. *Abrégé du projet de paix perpétuelle*. 1729.

51. — *Extraits*, dans Molinari, *l'Abbé de Saint-Pierre*, 1861, in-8°.

52. — *Ouvrajes (sic) politiques*. Rotterdam, 1734-1740, 14 in-12.

53. Jordan. (Cf. Nos XV-XVI). *Histoire d'un voyage littéraire fait en 1733 en France, en Allemagne et en Hollande*. La Haye, 1733, in-12.

54. *Bibliothèque d'un homme de goût*. Avignon, 1772, 2 in-12.

55. Linguet. *Annales politiques, civiles et littéraires du XVIIIe s.* Londres, 1777, 3 in-12.

56. Mably (Cf. No 510). *De la manière d'écrire l'histoire*. 1789, in-8°.

57. Condillac. *L'Art d'écrire. Œuvres*. Paris, an IX, in-8°, tomes X et XI.

58. M.-J. Chénier. *Tableau historique de l'Etat et des progrès de la litt. française depuis 1789*. Paris, 1816, in-12.

59. Maury. *L'Ancienne Académie des Inscriptions et Belles Lettres*. Paris, 1865, in-8°.

60. Boissier. *L'Académie et le théâtre français. Bulletin du Comité des travaux historiques*. 1886.

61. *Registres de l'Académie française*, publiés par M. Rébelliau (Cf. Nos XVIII, 333). Paris, 1895-1907, 4 in-8°.

62. L. Vian. *Montesquieu, sa réception à l'Acad. française et la 2e éd. des Lettres Persanes*. Paris, (1869), in-8°.

63. Rathery. *Des relations sociales et intellectuelles entre la France et l'Angleterre*. Paris, 1836, in-8°.

64. J. Texte. *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*. Paris, 1895, in-12.

65. *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*. t. V, 25 février et 25 mars 1869.

66. Walther Melville Daniel. *Saint-Evremond en Angleterre*. (Cf. No 72). Versailles, 1907, in-8°.

67. P. Lelong. *Bibliothèque historique*. Ed. Fevret de Fontette. 1768-78. 5 vol. folio.

68. Lenglet-Dufresnoy (Cf. Nos 500-501). *Méthode pour étudier l'histoire et Supplément à la méthode*. Paris. 1735-1740. 6 vol. folio.

69. Michault. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbé Lenglet Dufresnoy*. 1761. in-12.

70. Abbé d'Artigny. *Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature*. 1749. in 8°, t. I.

71. J. B. Rousseau. *Œuvres*. Bruxelles. 1749. 3 in-4°. Londres. 1753. 5 in 12.

72. Saint Evremond. *Œuvres*. éd. Desmaizeaux. Amsterdam. 1739. 5 in-12.

73. Voltaire (Cf. N° 337). *Œuvres*., éd. Moland, 1877-1882.

74. — *Lettres philosophiques*. éd. Lanson. Paris. 1909. 2 in-12.

75. Diderot. *Œuvres*., éd. Assézat et Tourneux. 1875-79.

76. Montesquieu (Cf. N° 62). *Œuvres*., éd. Laboulaye. 1875-79.

77. — *Mélanges inédits*. Bordeaux. 1892. in 4°.

78. — *Pensées et fragments inédits*. 1899-1900. Bordeaux. 2 in 4°.

79. — *Grandeur et décadence*. éd. C. Jullian. Paris. 1906. in-16.

80. — *Extraits de l'Esprit des lois*. éd. C. Jullian. Paris. 1905. in-16.

Cf. Bonnefon. *Revue d'Hist. Litt*., avril-juin 1910.

Barckhausen. *Montesquieu, ses idées et ses œuvres*. Paris. 1907. in-12.

81. J.-J. Rousseau. *Œuvres*. éd. Hachette. 13 in-12.

82. Bernardin de Saint-Pierre. *Œuvres*. éd. Didot. Paris. 1836. 2 in 8°.

B. — Manuscrits

Pour les lettres adressées à Du Bos, voir notre étude sur la *Correspondance de l'abbé du Bos*

83. Archives communales de Beauvais. G. G. 9. Acte de naissance de Du Bos.

84. Pièce de l'Institut, que nous publions p. 80 n.

85. Archives départementales de l'Oise. H. *Ressons*. 1723. 1724. 1726. 1729. 1732.

86. Correspondance du président Bouhier avec Caumont, Goujet, Bonardi, Le Blanc, Pagi. — B. Nat., fonds français 24.410, 24.411. 24.412 ; nouvelles acquisitions françaises 4.384.

Avec M. Marais, f. fr., 24414, 25542.

Avec d'Olivet. f. fr. 24417.

Avec Secousse. f. fr. 24420.

Avec Lebeuf, n. a. fr. 1212.

87. Correspondance de Nicaise avec Bayle, Spanheim, Galland, Morell, Bourdelot, etc... — B. Nat. f. fr. 9359, 9360, 9361, 9362.

88. Correspondance de Thoynard (Cf. Nos 37 et 38), avec l'abbé Alleaume, Du Bos, etc. N. a. fr. 560.

89. Bibl. municipale de Beauvais, coll. Bucquet, t. IV. f. 802, notice bibliogr. du XVIIIe s. sur Du Bos : tome XC, renseignements généalogiques sur sa famille. Cf. *La collection Bucquet Aux Cousteaux*, étude analytique et biographique, par le Dr Leblond (Cf. No 98), Beauvais, 1907, in-8°.

90. Bibl. de la Société Académique de l'Oise. Fonds Charvet. Rubrique *Du Bos*.

91. E. Woillez. *L'abbé Du Bos*. Ce manuscrit, présenté en 1848 à l'Athénée du Beauvaisis, concurremment avec celui de M. Morel (No 3), est en la possession de M. Plessier, à Compiègne.

3) Premiers ouvrages

92. Jean Bernier. *Antimenagiana*. Paris, 1693. in-12.

93. Cambry. *Description du département de l'Oise*. Paris, 1803. 2 in-8°.

94. *Mercure galant*, juin, août, septembre 1695.

95. Montfaucon (Cf. No 465). *Antiquité expliquée*. 1729. folio, t. I et II.

96. Renet. *Mém. Soc. Acad. de l'Oise*. t. XVIII. I. 1901.

97. Hirschfeld. *Corpus Inscriptionum latinarum*, t. XIII, fasc. 2d, p. 40* (falsae).

98. Dr Leblond (Cf. No 89). *Mém. Soc. Acad. de l'Oise*. t. XIX. 1905.

Ces deux derniers travaux donnent une bibliographie complète de la question du *Mercure barbu*.

Sur l'*Histoire des Quatre Gordiens* et sur les *Vindiciæ* :

99. GALLAND. *Lettre touchant l'histoire des 4 Gordiens*, Paris, 1696, in-12.

100. JEAN BERNIER. *Réflexions, pensées et bons mots qui n'ont point encore été donnés, par le sieur Pepinocourt*. Paris, 1696, in-12.

101. *Journal des Savants*, janvier et mars 1696.

102. *Histoire des ouvrages des savants*, juillet 1696.

103. CUPER (Cuyper. Cf. N°s 31-32, 105). *Historia trium Gordianorum*. Deventer, 1697, in-8° (Bibl. de la Haye).

104. *Journal des Savants*, avril 1700.

105. CUPER (Cf. N°s 31, 103). *Histoire critique de la République des Lettres*, t. XI, article X, 1716. Cf. t. X, p. 417.

106. J. M. W. BAUMANN. *Divus Gordianus, sive de vita* et *constitutionibus M. A. Gordiani III. imp*. Deux thèses, Leipzig, 1792 et 1793, in-4°.

107. J. MÜLLER. *De M. Antonio Gordiano III, Romanorum imperatore*. Diss., Münster, 1883, in-8°.

108. VON ROHDEN. Art. *Antonius*. Dans la *Real Encyclopédie der Alterthumswissenschaft* de Pauly Wissowa. Nlle éd. 1894.

109. K. F. W. LEHMANN. *Kaiser Gordian III*. Berlin, 1911, in-8°.

4) Diplomatie et politique

A. — IMPRIMÉS

a) Comptes rendus et réfutations des *Intérêts de l'Angleterre* et du *Manifeste de l'Electeur de Bavière*

110. LELONG, t. III, p. 121.

111. *Journal des Savants*, mai 1704.

112. *Bibliothèque choisie*, t. VI, 1705.

113. *Journal de Trévoux*, mars, octobre 1704.

114. *Journal des Savants*, mai 1705.

115. *Journal de Trévoux*, mars 1705.

116. — Casimir Freschot (Cf. Nos 130. 153). *Réponse au manifeste qui court sous le nom de S. A. E. de Bavière, avec réflexions sur les raisons qui y sont déduites pour la justification de ses armes.* Pampelune, Jacques l'Enclume, 1705, in-12.

117. — *Réfutation de la réponse au Manifeste de M. de Bavière, lettre d'un gentilhomme bavarois réfugié en Suisse*, dans la *Clef du cabinet des Princes* (No 122). t. III, novembre 1705.

b) Autres ouvrages

118. Chevalier Temple. *Remarque sur l'Etat des Provinces Unies des Pays-Bas.* 1674. Nouvelle éd., Utrecht, 1706, in-12.

119. Rousset. *Recueil historique d'actes, négociations, mémoires et traités depuis la paix d'Utrecht...* La Haye et Amsterdam. 1728-1740. 25 vol. in-12.

120. Lamberty. *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle, contenant les négociations, traités, résolutions...* La Haye, 1724. 18 vol. in-4o.

121. *L'Esprit des cours de l'Europe*, 1699 et suiv. A partir de 1701 : *Nouvelles des cours de l'Europe.* La Haye, chez François l'Honoré, puis chez Etienne Foulque, puis de nouveau chez François l'Honoré.

122. *La Clef du cabinet des princes de l'Europe.* 1704 et suiv., chez Jacques le Sincère, à l'enseigne de la Vérité.

A partir de 1707, devient le *Journal historique sur les matières du temps* ou *Journal de Verdun.*

123. de Lisola. *Défense des droits de la maison d'Autriche.* Cologne, 1703, in-12.

124. Du Mont. (Cf. *Bibliogr. Mss.* No 12, et No 139). *Recherches modestes sur les causes de la guerre présente en ce qui concerne les provinces unies.* 1703.

125. La Chapelle. *Lettres d'un Suisse qui demeure en France à un Français qui s'est retiré en Suisse.* 1704, in-12. (Renferme, sans pagination, les 21 premières lettres).

126. — *Lettres, mémoires et actes* concernant la guerre présente. Basle, 1703, in-12. (Ce sont les 6 premières lettres du Suisse).

127. — *Lettres d'un Suisse à un Français.* Bâle, 1704-1708. 8 vol. in-12. (C'est le recueil complet des 46 lettres).

128. *La Hollande justifiée, ou réflexions politiques d'un Hollandais sur les lettres du Suisse.* 1704. Publiée avec la 32e lettre

du Suisse (t. VI) et dans la *Clef du Cabinet*, juin 1704, p. 443 suiv. (Cf. mars 1707, p. 191 suiv. : *Lettre d'un Français à un Hollandais en réponse à la lettre d'un Hollandais à un Français*).

129. *Mémoire en forme de manifeste des raisons alléguées par les mécontents de Hongrie*. Jacques le Sincère, à l'enseigne de la Vérité, 1705. Reproduit dans le tome VI des *Lettres du Suisse* et dans la *Clef du Cabinet*, décembre 1704, p. 414 suiv.

130. CASIMIR FRESCHOT (Cf. N°s 116, 153). *Histoire anecdote de la cour de Rome, la part qu'elle a eu dans l'affaire de la Succession d'Espagne, la situation des autres cours de l'Italie...* Cologne, Jacques Le Jeune, 1704, in 12.

131. — *Mémoires de la Cour de Vienne, contenant les remarques d'un voyageur sur l'Etat présent de cette cour et sur ses intérêts*. Cologne, chez Guillaume Étienne, 1705, in-12.

132. LE GRAND. (Cf. N°s 190, 459). *Traduction d'un écrit intitulé : Réflexions sur l'Etat de l'Europe, et réponse à ces Réflexions* [1709]. B. Nat. Lb^17 4.888. Les *Soupirs de l'Europe*, p. 229, l'attribuent au même auteur que les lettres suivantes.

133. — *Lettre d'un conseiller de Genève à un bourguemaître d'Amsterdam*. 1709.

134. — *2e lettre d'un conseiller de Genève à un bourguemaître d'Amsterdam*. 1710. B. Nat. Lb^17 4.373. Les manuscrits de ces lettres sont dans les papiers de Le Grand. B. Nat. Clairambault 515 (Cf. N° 190), avec ceux de 2 autres lettres inédites.

Cf. Une réponse de Bourdelin : *La lettre d'un bourguemaître de Strasbourg à un bourguemaître d'Amsterdam*. Strasbourg, Kinnigh, 1710.

135. — *Discours sur ce qui s'est passé dans l'empire.... l'Allemagne menacée d'estre bientôt réduite en monarchie absolue, si elle ne profite pas des conjonctures présentes pour assurer sa liberté*. 1911, in-4°.

136. — *Considérations politiques sur la prochaine élection d'un empereur. — Si l'empereur peut soumettre au ban de l'empire quelqu'un des électeurs ou princes d'Allemagne...* 1711. Les mss. sont dans les papiers de Le Grand. B. Nat. Clairambault 518, f. 403 suiv.

137. *Lettre d'un ami de la Haye à un ami de Londres, et réponse...* [1707]. Cf. *Clef du cabinet*, août 1710.

B. Nat. L. b^17 4362, 4363.

138. *Les trois lettres d'un ami d'Allemagne à un ami de Hollande sur les projets de paix de la Cour de France* [1710]. B. Nat. L b^37. 4367, 4369, 4370.

139. Du Mont. Cf. N° 124. *Lettre à Mylord, sur la nécessité et la justice de l'entière restitution de la monarchie d'Espagne* [1710]. Reproduit dans Lamberty (N° 120), et dans le N° 141, t. I.

140. — *Les Soupirs de l'Europe,...* (S. l.) 1712, in-12. Cf. *Lettre à M. le marquis D. sur les Soupirs de l'Europe*, 1712.

141. *Lettres et mémoires sur la conduite de la guerre et sur les négociations de paix.* La Haye, 1711. in-8°. 2e édition, La Haye 1712, 2 in-8°. L'exemplaire le plus complet de cette publication est celui de l'Arsenal. 6624. Il contient : 1 et 2) 2 *lettres sur la conduite de la présente guerre*, 1710. 3) *lettre à un membre du parlement du parti des toryes* contenant des *Réflexions sur les négociations de paix de l'année 1709.* 4) *lettre à Mylord.* 5) *5e lettre écrite à un membre du parti des toryes*, 1711. 6) les 2 N^os suivants.

142. Swift. *La conduite des Alliés...* traduit de l'Anglais. — (Et dans *Works* of Dr Swift, Londres 1766, t. IX, p. 83-155) Cf. *La défense des Hauts Alliés et du dernier ministère de la Grande Bretagne.*

143. — *Remarques abrégées sur le traité de la Barrière*, fait le 29 octobre 1709, par l'auteur de l'écrit intitulé la *Conduite des Alliés.* Traduit de l'Anglais, in-4°. (Et dans *Works*, Londres. 1766. t. IX, p. 155-172).

144. — *Histoire des dernières années de la reine Anne. Works*, t. XV.

145. *Pièces curieuses sur les dernières négociations... à Gertruydenberg*, in-4°.

146. *Histoire secrète de tout ce qui s'est passé depuis la trève jusqu'à ce jour dans le cabinet des Princes.* Liège. 1710. Semble mal daté. et a rapport aux évènements de Ryswick : de même le N° suivant, que nous citons à titre de mémoire, ne concerne pas la guerre de succession. mais des événements antérieurs.

147. *Histoire secrète des intrigues de la France dans diverses cours de l'Europe.* traduit de l'Anglais. Londres. 1713, 2 in-8°.

148. *Mauvaise foi de la France dans la rupture des préliminaires* de 1709 *dans les conférences de Gertruydenberg...* S. d. (1711), in-12. B. N. L. 37 b. 4396.

149. *Histoire de Tancrède de Rohan, avec quelques autres pièces concernant l'hist. de France et l'hist. romaine.* Liège, 1757. in-12.

150. *La balance de l'Europe, où l'on recherche les dangers respectifs qu'il y a de donner la monarchie d'Espagne à l'em-*

pereur aussi bien qu'au roi Philippe. 1712. B. N. Suppl. L. b[37]. 4891.

151. Nicolas Chevalier. *Liste des noms et qualités de L. E. Mgr. MM. les Plénipotentiaires à Utrecht.* Utrecht. Nicolas Chevalier, 1713, in-12. Pièce insérée dans A. E. Corr. Holl. 244. f. 248 suiv.

152. *Actes, mémoires et pièces authentiques sur les négociations de la paix d'Utrecht.* Utrecht, 1714. 6 in 12.

L'histoire amoureuse et badine du Congrès et de la ville d'Utrecht. Liège, 1715. ne renferme rien concernant notre sujet.

153. C. Freschot (Cf. N[os] 116-130). *Histoire du Congrès et de la paix d'Utrecht.* Utrecht. 1716. in-8°.

154. Bolingbroke. *Lettres historiques politiques...* contenant le secret des négociations de la paix d'Utrecht. Paris. 1808. 3 in 8°.

155. *Fautes des deux côtés par rapport à ce qui s'est passé en Angleterre.* Amsterdam, 1711.

156. *Recueil* (factice) *de diverses pièces historiques et politiques.* Bibl. de Genève. G. D. 345.

157. Abbé Gaultier. *Correspondance* de 1714. publiée par Grimblet. *Revue nouvelle,* mai-juin 1845.

158. Colonel N. H. Hooke. *Correspondance.* edited by the Rev. W. D. Macray. Roxburgh Club Publications, London. 1870. 2 in-4°.

159. *Pièces intéressantes et peu connues, pour servir à l'histoire.* Bruxelles. 1781. in-12.

160. Abbé P. Margon. *Lettres de M. Fillz Moritz* sur les affaires du temps, traduites de l'Anglais par de Garnesay. Rotterdam. Leers, (Rouen et Paris), 1718, in-12.

161. Abbé Brigault. *Lettre en forme de réponse à celle de Fillz Moritz,* 1718 (imprimée en Hollande selon Lemontey. t. I. p. 200-101 : signalée comme manuscrite par Lelong, t. II. N° 28.567).

162. J.-B. de Colbert, marquis de Torcy. *Mémoires de M. de *** pour servir à l'histoire des négociations depuis le traité de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht.* La Haye. 1756, 3 in 12 — et dans la Coll. Michaud et Poujoulat.

163. — *Journal de J.-B. de Colbert, marquis de Torcy, pendant les années 1709, 1710 et 1711.* publié par M. F. Masson. Paris, 1884, in-8°.

164. Sévelinges. *Mémoires secrets et corr. inédite du cardinal Dubois.* Paris. 1814. 2 in-8°.

165. De Wicquefort. *L'ambassadeur et ses fonctions.* Cologne, 1690, in-4°.

166. De Callières. *De la manière de négocier avec les souverains*, 1716. — Londres. 1750, 2 in-12.

167. A. Baschet. *Histoire du dépôt des Archives des Affaires étrangères.* Paris, 1875, in-8°.

168. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, publiées par M. A. Lebon. T. VII. Bavière. Paris, 1889, in-4°.

169. Eugène Hatin. *Histoire politique et littéraire de la Presse en France.* Paris, 1859. 2 in-8°.

170. — *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française.* Paris, 1866, in-8°.

171. — *Les Gazettes de Hollande et la presse clandestine au XVIIe et XVIIIe s.* Paris, 1864, in-8°.

172. De Courcy. *La coalition de 1701 contre la France.* Paris, 1856, 2 in-8°.

173. Le Grelle. *La diplomatie française et la guerre de succession d'Espagne.* Gand. 1888-1892. 4 in-8°.

174. Lemontey. *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV.* Paris, 1832. 2 in-8°.

175. Buvat. *Journal de la Régence.* Paris, 1865, 2 in-8°.

176. Bourgeois. *La diplomatie secrète au XVIIIe s.* I. *Le Secret du Régent.* II. *Le Secret des Farnèse.* III. *Le Secret de Dubois.* Paris, 1908-1910. 3 in-8°.

177. De Seilhac. *L'abbé Dubois.* Paris, 1862, 2 in-8°.

178. P. P. Bliard. *Dubois, cardinal et premier ministre.* Paris, 1901. 2 in-8°.

179. De Barthélemy. *La Marquise d'Huxelles* (Cf. N° 191). Paris, 1881, 8°.

180. Jean de Boislisle. *Le marquis de Puyzyeulx.* 1906, in-8°.

B. — Manuscrits

Cf. Mss. inédits de Du Bos, N°s 1-9, 12-15.

Archives du Ministère des Affaires Etrangères :

181. *Correspondance de Hollande* : 198 à 211, 200 à 212, 222 à 228, 232 à 234, 240 à 252 ;

182. *Correspondance d'Angleterre* : 211 à 215, 230 à 231 ;

183. *Correspondance de Barière* : 48 à 52 :

184. *Correspondance d'Autriche* : 81 à 100, 140 à 144 :

185. *Correspondance de Suisse* : 253 à 258 :

186, 187, 188, 189. — *Mémoires et documents*. Autriche. 7. Hollande. 58. Rome. 38. France. 491, 1213. 1222. 1235, 1244. 1255.

190. Bibliothèque Nationale. Fonds Clairambault. 515 à 518 (papiers de l'abbé Le Grand). 520.

191. Bibl. du Musée Calvet. Avignon (Cf. N° 179). *Correspondance de la marquise d'Huxelles et du marquis de la Garde*. 1704-1705 et 1709-1712.

5) Les Réflexions critiques

A. — Comptes rendus et ouvrages consacrés spécialement à la discussion des Réflexions

192. *Journal des Savants*. 7 et 14 août 1719. Janvier 1741.

193. *Journal littéraire*. t. XI, 1re partie. 1720, p. 212-240.

194. *Nouvelles littéraires*. t. X. 2e partie. octobre-décembre 1719.

195. *L'Europe savante*. t. XII. 1re partie. p. 1-38 et 39-49.

196. *Journal des Beaux Arts et des Sciences* (continuation du *J. de Trévoux*). février 1771. p. 311-332.

197. Bel. *Dissertation où l'on examine le système de M. l'abbé Du Bos touchant la préférence que l'on doit donner au goût sur la discussion pour juger des ouvrages d'esprit. Bibliothèque française*, juillet-août 1726.

Ibid. tome X. 2e partie : *Lettre sur cette dissertation*.

198. La dissertation de Bel est reproduite dans la *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire de M. de Sallengre*, par le P. Desmolets. t. III. 1re partie. Cf. Goujet (N° 269) t. III. p. 135-142.

199. *Von der Kritike der Empfindung über eine Stelle des Herrn Du Bos. Bibliothek der schönen Wissenschaften*. Leipzig. t. VIII. 1762. p. 2-20.

B. — Bibliographie française

200. Bodin. Cf. Nos 329. 423. *Les 6 livres de la République.* Éd. de Lyon, 1579. folio.

— *Methodus ad facilem historiarum cognitionem.* Paris, 1576. in-4°.

201. Tavernier. *Les 6 voyages de M. J.-B. Tavernier... en Turquie, en Perse et aux Indes.* 1682. Paris, 1724. 4 in-12.

203. Chardin. *Voyages du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient.* 1686. Amsterdam, 1735, 4 in-4°.

204. Chevalier d'Arvieux. *Mémoires du chevalier d'Arvieux, ... contenant ses voyages à Constantinople, en Asie...* Éd. du P. Labat. Paris, 1735, 6 vol. in-12.

205. P. Rapin (Cf. N° 441). *Observations sur les poèmes d'Homère et de Virgile*, 1664 ; *Réflexions sur la Poétique*, 1674 ; dans les *Œuvres*. la Haye, 1725. t. I. II.

206. Nicole. *Traité de la comédie* (1658), dans les *Essais de Morale*, t. III, La Haye, 1684. *Remarques sur les spectacles. Contin. des Essais*, t. X. 1701.

207. Chapelain. *La Pucelle.* Préface. *Les 12 derniers chants de la Pucelle.* 1882, in-12.

208. Abbé d'Aubignac. *La pratique du théâtre.* 1657 ; — Amsterdam. 1715, 2 in-12.

209. Le Bossu. *Traité du poème épique.* 2e éd. 1677. 2 in-12.

210. P. Lamy. *L'Art de parler*, 1675 ; Amsterdam, 1712, édition d'après laquelle nous citons (réimprimé avec les *Nouvelles Réflexions sur l'art poétique*. Paris, 1776, in-12).

211. P. Thomassin. *Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement les poètes.* Paris, 1681-82, 3 in-8°.

212. Félibien. *Entretiens sur la vie et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes.* Paris, 1685, 3 in-4°.

213. Ch. Perrault. *Siècle de Louis-le-Grand.* 1687.

214. — *Parallèles des Anciens et des Modernes.* Paris, 1688 1697, 3 in-12.

215. — *Mémoires.* éd. Bonnefon. 1909. in-12.

216. Longepierre. *Discours sur les Anciens.* Paris, 1687, in-12.

217. Fontenelle. *Discours sur la nature de l'Eglogue.* 1688. — *Digression sur les Anciens et les Modernes*, 1688.

218. — *Préface sur l'utilité des mathématiques.* — *Réflexions sur la poétique*, 1699 (publiées en 1742). Aux tomes III, V et VI des *Œuvres*, 1790, 8 vol. in-8°.

219. Du Fresnoy. *Art de la peinture*, trad. de Piles, 3e éd. Paris, 1688.

220. Dacier. *Poétique d'Aristote*. Paris, 1692, in-12.

221. Bossuet. *Lettre au P. Caffaro. Maximes et réflexions sur la comédie*. Éd. Gazier. Paris, 1881, in-8°.

222. Fénelon. *Dialogues sur l'éloquence. Lettre sur les occupations de l'Acad.* Éd. Despois, s. d.

223. P. Bouhours. *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*. Nelle éd. Paris, 1691, in-12.

224. — *Manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit*. 2e éd. Paris, 1688, in-12.

225. J. Le Clerc. *Parrhasiana, ou pensées sur diverses matières de critique, d'histoire de morale et de politique*. Amsterdam, 1699 ; 1701, 2 in-12.

226. Vieuville de Fresneuse. *Comparaison de la musique italienne avec la française*, 1704. *Journal de Trévoux*, nov. 1704.

227. Roger de Piles. *Cours de peinture par principes*. Paris, 1708, in-12.

228. Fraguier et Couture. *Sentiment de Platon sur la poésie* (1706). *Mém. Acad. Inscr.*, t. Ier.

229. Fraguier. *Dissertation sur l'usage que Platon fait des poètes* (1706), ibid., t. II.

230. — *Dissertation sur l'Églogue*, ibid.

231. — *Dissertation où l'on prouve qu'il ne peut y avoir de poème en prose* (1719), ibid., t. VI.

232. G. Massieu. *Parallèle d'Homère et de Platon, et défense de la poésie* (1706), ibid., t. II.

233. Mme Dacier. *L'Iliade d'Homère*, 1711 ; — Paris, 1756, 4 in-12.

234. — *Les causes de la corruption du goût*, 1715.

235. — *L'Odyssée d'Homère*, 1716 ; — Paris, 1756, 3 in-12.

236. Buffier. *Examen des préjugés vulgaires*, 1704. *Homère en arbitrage*, 1715. *Traité philosophique et pratique de poésie*, 1728. Réunis dans :

237. — *Cours de sciences sur des principes nouveaux*, 1732, fol.

Nous nous apercevons que les ouvrages du P. Buffier, que nous avons fréquemment utilisés dans notre ouvrage, n'y sont cependant

cités nominativement nulle part. Étant donné leur importance, nous croyons devoir les maintenir cependant dans notre bibliographie.

239. LAMOTTE (HOUDART DE LA MOTHE). *L'Iliade d'Homère*. 1714.

240. — *Réflexions sur la critique*. 1715.

241. — *Paradoxes Littéraires*, réunis par B. Jullien. Paris, 1859, in-8° (éd. d'après laquelle nous citons, sauf indication contraire).

242. F. DE PONS. *Lettre à M. *** sur l'Iliade de M. de la Motte*. 1714.

243. — *Dissertation sur le poème épique, contre la doctrine de Mme Dacier*, 1717. *Œuvres*. Paris, 1738, in-12; d'après lesquelles nous citons.

244. CROUSAZ. *Traité sur le beau*, 1714 : — Amsterdam, 1724, 2 in-8°.

245. TERRASSON. *Dissertation critique sur l'Iliade d'Homère*. Paris, 1715, 2 in-12.

246. J. BOIVIN. *Apologie d'Homère*. Paris, 1715, in-12.

247. — *Discours sur la querelle entre les partisans d'Homère et de Virgile* (1706). *Mém. Acad. Inscr.*, t. Ier.

248. LE P. HARDOUIN. *Apologie d'Homère*. Paris, 1716, in-12.

249. FOURMONT. *Examen pacifique de la querelle entre Mme Dacier et M. de la Motte sur Homère*. Paris, 1716. 2 in-12.

250. HUET. *Huetiana*. Paris, 1721, in-12.

251. — *Dissertations sur diverses matières de religion et de philologie*. 1712. — La Haye, 1714, 2 in-8°.

252. St-HYACINTHE. *Le chef-d'œuvre d'un inconnu*, par Chrysostome Mathanasius, 1714. — La Haye. 1745, 2 vol. in-12.

253. CHANSIERGES. *Diss. sur la rime*. *Mém. de Litt. du P. Desmolets* (N° 198), t. II, 1726.

254. LE P. LAFITAU. *Mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*. Paris, 1724, 2 in-4°.

255. BURETTE. *Mémoires sur la danse des Anciens et sur la musique des Anciens* (1706. 1718. 1728). *Mém. Acad. Inscr.*, t. I. V et VIII, publiés en 1717. 1729. 1733.

256. ROLLIN. *Traité des études, ou manière d'enseigner et d'étudier les Belles Lettres par rapport à l'esprit et au cœur*, 1728. — Paris. 1765, 4 in-12.

257. — *Histoire ancienne des Egyptiens... des Grecs*. Amsterdam, 1736-1739, 13 in-12.

258. Le P. Brumoy. *Le théâtre des Grecs* (avec un *Discours sur le théâtre grec et l'origine de la tragédie* et un *Parallèle du théâtre ancien et du théâtre moderne*). 1730. Paris. 1785-9. 13 in-8°.

259. La Barre et Vatry. *Dissertations sur le poème épique* (1731). *Mém. Acad. Inscr.*, t. IX. 1736.

260. Vatry. *Trois dissertations sur la tragédie. S'il est nécessaire qu'une trag. soit en cinq actes. Sur les avantages que la trag. ancienne retirait de ses chœurs. Sur la récitation des tragédies anciennes* (1728 et 1729). *Mém. Acad. Inscr.*, t. VIII. 1733.

261. Gédoyn. *Si les anciens ont été plus savants que les modernes, et comment on peut apprécier le mérite des uns et des autres* (1736). *Mém. Acad. Inscr.*, t. XII. 1740.

262. Rémond de Saint-Mard. *Examen philosophique de la poésie en général.* Paris. 1729, in-12.

263. — *Réflexions sur la poésie en général, sur l'églogue... suivies de trois lettres sur la décadence du goût.* 1733. La Haye. 1734, in-12.

264. Chevalier d'Argens. *Qu'on juge mieux des ouvrages de l'esprit par sentiment que par discussion* (1738). *Recueil des pièces d'éloquence et de poésie qui ont remporté les prix donnés par l'Académie française en 1738-41.* Paris. 1741.

265. — *Réflexions historiques et critiques sur le goût.* Berlin, 1743. Amsterdam. 1743.

266. Riccoboni. *Réflexions historiques et critiques sur les différents théâtres de l'Europe.* Paris. 1738. in-8°.

267. Cartaud de la Villate. *Pensées critiques sur les mathématiques, où l'on propose divers préjugés contre les sciences.* Paris. 1733, in-12.

268. — *Essais philosophiques et historiques sur le goût.* 1736. — Londres, 1751. in-12.

269. Abbé Ch. P. Goujet. *Bibliothèque française, ou histoire de la litt. française.* Paris, 1740-1756. 18 vol. in-12.

270. Le P. André. *Essai sur le beau.* 1741 : — Paris. 1810. in-12.

271. Duclos. *Mémoires sur les jeux scéniques des Romains...* (1742). *Mém. Acad. Ins.*, t. XVII. 1751.

272. — *Mémoire sur l'art de partager l'action théâtrale* (s. d.), ibid. t. XXI, 1754.

273. Louis Racine. *Sur l'utilité de l'imitation et sur l'essence de la poésie* (1720). *Mém. Acad. Inscr.*, t. VI. 1727. La 1re partie

reproduite dans les *Réflexions sur la poésie*. *Œuvres complètes*, éd. de 1808, t. II, chap. II et VIII.

274. — *Discours sur l'imitation des mœurs dans la poésie*. 1735. *Mém. Acad. Inscr.*, t. XIII. Reproduit, avec de fortes modifications, dans les *Réflexions sur la poésie*, chap. II et XII.

275. — *De la déclamation théâtrale des Anciens* (1748). *Mém. Acad. Inscr.*, t. XXI. Reproduit avec corrections dans le *Traité de la poésie dramatique*. *Œuvres*, t. VI, chap. XII.

276. MALLET. *Principes sur la lecture des poètes*. Paris, 1745, 2 vol. in-12.

Cf. *Principes sur la lecture des orateurs*. 1753.

277. BATTEUX (Cf. Nos 422 et 424). *Les Beaux-Arts réduits à un même principe*, 1746.

278. — *Cours de Belles Lettres*, 1733. Nous citons d'après l'édition de Gœttingue et Leyde, 1755, 4 vol. Le premier volume contient les *Beaux Arts réduits*, les trois autres, le *Cours de Belles Lettres*.

279. — *Les quatre poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida, de Despréaux*. Paris 1771, 2 in-12.

280. GAILLARD. *Poétique française à l'usage des dames*. Paris, 1749, 2 in-12.

281. TRUBLET. *Essais sur divers sujets de littérature et de morale*, vol. 1, 1735 ; vol. 2 et 3, 1749 ; vol. 3, 1754. Réunis en 1762 (Paris) avec un quatrième volume.

282. HARDION. *Nouvelle histoire poétique, et deux traités abrégés, l'un de la poésie l'autre de l'éloquence*. 1751. Paris, 1751, 2 in-12.

283. JOANNET. *Elements de poésie française*. Paris, 1752, 3 in-12.

284. FORMEY. *Réflexions sur le goût*, à la suite de l'*Essai sur le Beau* du P. André, 1758 : — Amsterdam, 1759.

285. — *Principes élémentaires des Belles Lettres*. Nelle éd. Amsterdam, 1763.

286. CH. ANT. COYPEL. *Discours sur la peinture, prononcés dans les conférences de l'Acad. royale de peinture*. Paris, 1732, in-4°.

287. — *Dialogue de M. Coypel, premier peintre du roi*, sur *l'exposition de tableaux*... en 1747 *(Dialogue de Dorsicour et de Céligny)*, extrait du *Mercure* de nov. 1751.

288. LA FONT DE St-YENNE. *Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France, avec un examen des principaux ouvrages exposés au Louvre le mois d'août 1746*. La Haye, 1747, in-12.

289. — *Lettre de l'auteur des Réflexions sur la peinture et de l'Examen des ouvrages exposés au Louvre en 1746*. 1747. in-12.

290. Abbé Le Blanc (Cf. Nos 42. 86). *Lettre sur l'exposition des ouvrages de peinture, sculpture... de l'année 1747 à M. R. D. R.* 1747. in-12.

291. Saint-Yves. *Observations sur les arts, et sur quelques morceaux de peinture et de sculpture exposés au Louvre en 1748*. Leyde. 1748. in-12.

292. *Lettre sur la peinture, la sculpture et l'architecture, avec un examen des principaux ouvrages exposés au Louvre* (en) *1748*. 1748. (par une société d'amateurs. Attribué par Barbier à Baillet de St-Julien).

293. Petit de Bachaumont. *Essai sur la peinture, la sculpture et l'architecture, par M. de B...* Paris. 1751. 2e éd., 1752. in-8o.

294. Caylus. *Nouveaux sujets de peinture et de sculpture*. Paris. 1755.

— *Tableaux tirés de l'Iliade et de l'Odyssée d'Homère et de l'Enéide de Virgile*. Paris. 1757. in-8o.

295. Laugier. *Jugement d'un amateur sur l'exposition de tableaux de l'an 1753. Lettre à M. le marquis de V. S. I.* 1753. in-12.

— *Manière de bien juger des ouvrages de peinture*. Paris. 1771. in-12.

296. Watelet. *L'Art de peindre*. Paris. 1760. in-4o.

297. Falconet. *Œuvres... contenant plusieurs écrits relatifs aux beaux-arts*. Lausanne. 1781. 6 in-8o.

298. J.-B. Noverre. *Lettre sur la danse et les ballets*. 1760 ; — 2e éd. Paris et Londres, 1783. in-8o.

299. Dorat. *De la déclamation théâtrale*. 1771. Dans les *Œuvres complètes*. Neuchâtel. 1776. (9 in-8o). t. III.

300. Desprez de Boissy. *Lettres sur les spectacles*. 1756. Paris. 1777. 2 in-12.

301. Irailh. *Querelles littéraires*. Paris. 1761. 4 in-12.

302. Séran de la Tour. *L'Art de sentir et de juger en matière de goût*. 1762. Strasbourg, 1790. in-8o.

303. Buffon. *Discours sur le style*. *Œuvres*. Éd. de Paris, 1839. (6 in-8o). t. Ier.

304. Marmontel. *Poétique française*. Paris. 1763. 2 in-8o.

305. — *Elements de littérature*, 1787 ; et dans les *Œuvres choisies*. Paris. 1825. t. VII à X.

306. SAINT-LAMBERT. *Les saisons*, 1769 : — Paris. 1823. in-8°.

307. ABBÉ GUÉNÉE. *Lettres de quelques juifs*... 1769 : — Paris. 1817. 3 vol. in-8°.

308. SABATIER DE CASTRES. *Les trois siècles de littérature*, 1774 ; — La Haye, 1781. 4 vol. in-12.

309. LA DIXMERIE. *Les deux âges du goût et du génie français*. Amsterdam, 1770, in-12.

310. TURGOT. *Plan du premier discours sur l'histoire universelle. Plan du deuxième discours... Œuvres*. Ed. Eug. Daire, Paris, 1844, in-4°, tome II.

311. BARTHÉLEMY. *Voyage du jeune Anacharsis*. 1788 ; — éd. Firmin Didot, 1869, in-4°.

312. LAHARPE. *Lycée. ou cours de littérature moderne*. Paris. 1799 suiv., 14 vol. in-8°.

313. Mme DE STAEL. *De la littérature : de l'Allemagne*. Ed. Didot, 1861, in-8°.

314. GEORGE MARIE RAYMOND. *La peinture. considérée dans ses effets sur les hommes en général, et dans son influence sur les mœurs et le gouv. des peuples*. Paris, an VII, in-8°.

315. VILLEMAIN. *Discours sur la critique*, dans les *Discours et mélanges littéraires*, 1846, in-12.

316. — *Cours de littérature française. Tableau du XVIIIe s.* 1829, in-12.

317. DE BARANTE. *Tableau de la littérature française au XVIIIe s.* 7e éd. 1847, in-12.

318. SAINT-MARC GIRARDIN. *Cours de littérature dramatique*. 4e éd., 1852, t. I.

319. V. COUSIN. *Du vrai, du beau et du bien*, 1853 ; — 1854, in-12.

320. L. CROUSLÉ. *Lessing et le goût français en Allemagne* (Cf. Nos 399-401). 1863, in-8°.

321. RIGAULT. *Histoire de la querelle des Anciens et des Modernes*. 1856, in-8°.

322. TAINE. *Philosophie de l'Art* ; 7e éd., 1895. 2 in-12.

323. BOUGOT. *Essai sur la critique d'art*. 1876. in-8°.

324. KRANTZ. *Essai sur l'esthétique de Descartes*. 1882, in-8°.

325. HENNEQUIN. *La critique scientifique*. 1888, in-8°.

326. ROCAFORT. *Les doctrines littéraires de l'Encyclopédie*. 1890, in-8°.

327. Brunetière. *L'évolution de la critique*. 2e éd., 1892, in-12.

328. Basch. *Esthétique de Kant*. 1896, in-8°.

329. E. Fournol. *Bodin, prédécesseur de Montesquieu* (Cf. Nos 200, 423). 1896, in-8°.

330. Bertrand. *La fin du classicisme et le retour à l'antique*. 1897, in-12.

331. Herckenrath. *Problèmes d'esthétique et de morale*. 1898, in-12.

332. J.-J. Jusserand. *Shakespeare en France sous l'Ancien régime*. 1898, in-12.

333. A. Rébelliau (Cf. No 61). *Lamothe Houdart*. *Revue des Cours et Conf.*, 1893, t. I, p. 435 suiv.; t. II, p. 45 suiv.

334. Faguet. *Boileau et les poètes français de 1700 à 1720*. *Revue des Cours et Conf.*, 1898-99 : *La querelle des Anciens et des Modernes*, t. Ier, p. 145 suiv., 193 suiv. (*Perrault et Fontenelle*), 241 et 289 suiv. ; t. II, p. 625 suiv. (*Houdart de la Mothe*). Et 1899-1900, t. I, p. 57 suiv.

335. — *Voltaire critique ; ses idées littéraires*. Ibid. 1899-1900, t. II, p. 385, 484 suiv. 1900-1901, t. I, p. 481, t. II, p. 145 suiv.

336. G. Renard. *La Méthode scientifique de l'histoire littéraire*. 1900, in-8°.

337. Lanson (Cf. p. 554). *Boileau*, 3e éd., 1906, in-12.

338. — *Voltaire*, 3e éd., 1906, in-12.

— *La transformation des idées morales et la naissance des morales rationnelles de 1680 à 1715*. *Revue du Mois*, janvier 1910.

— *L'éveil de la conscience sociale et les premières idées de réformes politiques*. Ibid. avril 1910.

339. — *Formation et développement de l'esprit philosophique au XVIIIe siècle*. *Revue des Cours et Conf.*, 1909-1910.

340. V. Giraud. *Essai sur Taine*. 1909, in-12.

341. Charlanne. *L'influence française en Angleterre* au XVIIe s. I. *Le théâtre et la critique*. II. *La vie sociale*. 1907, 2 in-8°.

342. Michaut. *La Bérénice de Racine*. 1907, in-12.

343. Mornet. *Le sentiment de la nature en France de J.-J. Rousseau à Bernardin de St Pierre*. 1907, in-8°.

344. — *Les sciences de la nature au XVIIIe s.* 1911, in-12.

345. A. Fontaine. *Les doctrines d'art en France de Poussin à Diderot*. 1909, in-8°.

346. Paulhan. *Le mensonge de l'art*. 1907, in-8°.

347. P. Gaultier. *Le sens de l'art*, 1907, 4e éd., 1911. in-12.

348. Séailles. *Essai sur le génie dans l'art*, 4e éd., 1911, in-8°.

349. Delvaille. *Essai sur l'histoire de l'idée de progrès jusqu'à la fin du XVIIIe s.* 1910, in-8°.

350. Gaiffe. *Le drame en France au XVIIIe s.* 1910. in-8°.

351. H. Tronchon. *Une science à ses débuts en France : l'esthétique. R. du mois*, juillet 1912.

352. Ch. Lalo. *Introd. à l'esthétique*. 1912. in-12.

C. — Bibliographie étrangère

353. J. Vida. *M. H. Vidae. Cremonensi Albae episcopi, opera*. Ed. de Lyon, 1554. in-12.

354. Castelvetro. *Poetica d'Aristotele*, 1570.— Bâle. 1576, fol.

355. — *Opere varie critiche*, éd. Muratori. Berne, 1727. fol.

356. Muratori. *Della perfetta poesia italiana*, 1708 ; — Venise. 1724, in-4°.

357. Gravina. *Della ragion poetica*, 1708 ; *Discorso sulla tragedia*, 1715 : réunies dans l'éd. de Venise, 1731, in-4°.

358. Pietro Conti di Calepio. (Cf. N° 384). *Paragone della poesia tragica d'Italia con quella di Francia*. Zurich, 1732 ; 1770.

359. Dolce. *Dialogo della pittura intitolato l'Aretino*. 1557 ; 1735, avec trad. française.

360. Francesco Saverio Quadrio. *Della storia e della ragione d'ogni poesia*. Bologne et Modène, 1739, 4 vol. in-4° (reliés en 6).

361. Francesco Algarotti. *Saggio sopra la pittura*. 1756. Trad. Pingeron, Paris. 1767. in-8°.

362. Jean Huarte. *L'examen des esprits... où sont montrées les différences d'esprit qui se trouvent parmi les hommes*. Trad. Ch. de Sercy. Paris, 1648.

363. Busbeck. *Lettre du baron de Busbec, ambassadeur de Ferdinand Ier... auprès de Soliman...* 1589 : — Paris, 1748, 3 in-12.

364. Junius (Du Jon). *De pictura veterum*. Rotterdam, 1694, folio.

365. Barclay. *Icon animorum. Le tableau des esprits, par lequel on connaît les humeurs des nations*. Trad. fr. Paris, 1625. in-12.

Temple. (N° 118).

366. SHAFTESBURY. *Soliloquy*, 1710; *Idée de la peinture historique*, 1713; *Lettre sur l'art de la science et du dessin*, 1732, etc... *Œuvres*, trad. française, Genève, 1769, 3 in-8°.

367. ADDISON. *Dialogues upon the usefulness of ancient medals. Entretiens sur les médailles*, 1702. *Miscellaneous Works*, Londres, 1786, t. III.

368. — *The Spectator*, 1711 suiv. Trad. fr., 1714; — Amsterdam, 1722-1726, 6 vol. in-8°.

369. HUTCHESON. *Recherche sur l'origine des idées que nous avons de la beauté et de la vertu*, 1720. Trad. fr. Amsterdam, 1749, 2 in-4°.

370. RICHARDSON. *Essay on the theorie of painting*, 1719. Trad. Ten Gate. *Traité de la peinture et de la sculpture*. Amsterdam, 1728, 3 vol. in-12.

371. TURNBULL. *Some observations on the masks of the ancients. Three dissertations*. Londres, 1740, in-4°.

372. J. HARRIS. *Discourse on music painting and poetry*, 1744. Trad. allemande: *Drey Abhandlungen, die erste über die Kunst, die Andere über die Musik, Mahlerey und Poesie, die dritte über die Glückseligkeit*. Dantzig, 1756.

373. SPENCE. *Polymetis, or an enquiry concerning the agrement between the works of the roman poets and the remains of the ancient artists*, 1747; — Londres, 1755, folio.

374. BURKE. *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau*, 1757; — Trad. Lagentie de Lavaysse, Paris, 1803, in-8°.

375. DANIEL WEBB. *Recherches sur les beautés de la peinture*, 1764; — Trad. fr. Paris, 1765, in-12.

376. — *Remarks on the beauties of poetry*, 1762.

377. CHESTERFIELD. *Lettres à son fils*. Trad. A. Renée, Paris, 1842, 2 in-12.

378. HUME. *Dissertations sur les passions, sur la tragédie et sur la règle du goût*, 1760. Dans les *Œuvres philosophiques*, traduites de l'Anglais, Londres, 1788, t. IV.

379. LEIBNIZ. (Cf. N°s 413, 455). *Œuvres*, Ed. Erdmann, Berlin, 1840, in-8°.

380. GOTTSCHED (Cf. N°s 410, 417). *Kritische Dichtkunst*, 1726.

381. KOENIG. *Untersuchung von dem guten Geschmack in der Dicht und Redekunst*, à la suite des *Poésies* de Kanitz (Caniz Gedichte). Leipzig et Berlin, 1727, in-8°.

382. Bodmer et Breitinger. Cf. Nos 417. 420. 421. *Discourse der Mahlern*. Zurich, 1721-1722.

383. — *Kritische Briefe*. Zurich, 1746.

384. Bodmer. *Briefwechsel von der Natur des poetischen Geschmakes* (avec Calepio. Cf. N° 339). Zürich, 1736.

385. — *Von dem Einflusse und dem Gebrauch der Einbildungskraft*. Francfort et Leipzig, 1727.

386. — *Kritische Abhandlung von der Wunderbaren in der Poesie*. Zurich, 1740.

387. — *Kritische Betrachtung über die poetischen Gemälde der Dichter*. Zurich, 1741. (Préface de Breitinger).

388. — *Neue Kritische Briefe*. Zurich, 1749.

389. Breitinger. *Kritische Dichtkunst*. Zurich. 1740. 2 vol. (préface de Bodmer).

390. — *Die Kritische Abhandlung von der Natur der Absichten und dem Gebrauche der Gleichnisse*. Zurich, 1740.

Cf. G. de Reynold. *Hist. litt. de la Suisse au XVIIIe s.*, t. II. 1912, in-8°.

Les ouvrages critiques de Bodmer et de Breitinger, devenus rares, nous ont été fournis par la Bibliothèque de la Ville de Zurich, particulièrement riche en ouvrages de critique littéraire et artistique, allemands, anglais, italiens et français, du XVIIIe siècle.

391. Baumgarten. Cf. N° 413. *Meditationes de nonnulis ad poemata pertinentibus. Aestheticon*. 1750-1758.

392. J. E. Schlegel. *Von der Unähnlichkeit der Nachahmung*. 1745 : *Von der Nachahmung*, 1742 ; *Gedanken zur Aufnahme des dänischen Theaters*. 1747. Dans les *Œuvres*, Leipzig-Copenhague 1764. t. III.

393. Ramler. *Einleitung in die schönen Wissenschaften*. 4e éd., 1774.

394. Winckelmann (Cf. N° 412). *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Trad. fr. 1766, 2 in-8°, et Paris, 1802, 3 in-4°.

Cette dernière traduction a été faite sur l'édition posthume de 1776, où certains passages de la première édition (1764) ont été retranchés.

395. — *Gedanken über die Nachahmung der Griechischen Werke in der Mahlerey und Bildauerkunst*. 1755 : *Erlauterung über die Gedanken*, 1756... dans les *Œuvres*, éd. Eiselein, Donaueschingen. 12 in-12, 1825, t. Ier. Cf. N° 372.

396. — *L'allégorie, ou traités sur cette matière par Winckelmann, Addison et Sulzer*, trad. Janson, 1795 ; — Paris, an VII, 2 in-8°.

397. MOSES MENDELSSOHN. *Gesammelte Schriften*. éd. G. B. Mendelssohn. Leipzig. 1843-1845. 7 in-8°.

398. NICOLAI. *Abhandlung über das Trauerspiel. Bibliothek der schönen Wissenschaften*. tome Ier. Leipzig. 1760. in-8°.

399. G. E. LESSING. (Cf. Nos 320. 411. 415. 416. 419). *Sammtliche Schriften* (éd. Lachmann). Berlin. 1838. 6 in-8°.

400. — *Laocoon*. 1766. Trad. Courtin. 1887. 2e éd. Blümner. Berlin. 1880. in-8°.

401. — *Dramaturgie de Hambourg*. 1767-68.
Trad. fr., Paris, 1785. 2 in-8°.
Cf. la traduction Suckau et Crouslé. 1869. in-8°.

402. KLOPSTOCK. *Gedanken über die Natur der Poesie*. 1755. *Sammtliche Werke*. éd. Bach et Spindler. Leipzig. 1823-1830. t. XVI.

403. R. MENGS. *Œuvres complètes*. Paris. 1786. 2 in-4°. avec les *Observations du chevalier d'Azara*.

404. HAGEDORN. *Betrachtungen über die Malerei*. Leipzig. 1762. 2 in-8°.

405. SULZER. *Recherche sur l'origine des sentiments agréables ou désagréables* (en français). *Hist. de l'Acad. royale de Berlin*. t. VII. 1751. 1752.

406. — *Théorie des plaisirs*. 1763. Trad. Kaestner. 1767.

407. — *Allgemeine Theorie der schönen Künste*. 1771-74 (éd. traduite). Nouvelle éd. augmentée (non traduite). 1786. 4 in-8°.

408. HERDER. *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*. Trad. Edgar Quinet, Paris. 1827. 3 in-8°.

409. SCHILLER. *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme*, dans les *Œuvres*, trad. Régnier. t. VIII (*Esthétique*). 1873. in-8°.

410. DANZEL. *Gottsched und seine Zeit*. Leipzig. 1848 ; — 1855. in-8°.

411. GUHRAUER ET DANZEL. *Lessing*. 1855. Nlle éd. 1880. 2 in-8°.

412. C. JUSTI. *Winckelmann, sein Leben, seine Werke* (Cf. Nos 394-395) Leipzig. 1866-72. Leipzig, 2 t. en 3 vol. in-8°.

413. H. G. MEYER. *Leibniz und Baumgarten als Begründer der deutschen Aesthetik* (thèse). Halle. 1874, in-8°.

414. H. VON STEIN. *Die Entstehung der neueren Aesthetik*. Stuttgart. 1886. in-8°.

415. BLUMNER. *Lessings Laokoon* (No 400).

416. — *Laokoons Studien*. Fribourg et Tubingue. 1881-82. 2 in-8°.

Cf. Leysahit et Grosse, N° 4.

417. F. Servaes. *Die Poetik Gottscheds und der Schweizer. Quellen und Forschungen zur Sprach-und Kulturgeschichte der germ. Völker*, fasc. 60. Strasbourg, 1887, in-8°.

418. F. Braitmaier. *Geschichte der poetischen Theorie und Kritik von den Discoursen der Mahlern bis an Lessing*. Frauenfeld, 1888-9, 2 in-8°.

419. E. Schmidt. *Lessing*. Berlin, 1892, 2 in-8°.

420. J.-P. Betz. *J. J. Bodmer und die französische Litteratur*, dans : *J. J. Bodmer Denkschrift zum cc. Geburtstag*. Zurich, 1900, in-4°.

421. Donati. *J. J. Bodmer und die italienische Litteratur*. Ibid.

422. Von Danckelmann. *Charles Batteux*. Gross Lichterfelde, 1903, in-8°.

423. Anton Meuten (Cf. N°s 200, 329). *Bodins Theorie von der Beinflussung des politischen Lebens der Staaten durch ihre geographische Lage*. Bonn, 1904, in-8°.

424. Manfred Schenker. *Ch. Batteux und seine Nachahmungs Theorie in Deutschland*. Leipzig, 1909, in-8°.

6) La Ligue de Cambrai

425. *Journal des savants*, 16 sept. 1709.

426. *Nouvelles de la République des Lettres*, octobre 1709, art. IX.

427. *Journal de Trévoux*, décembre 1709.

428. *Journal de Verdun*, janvier 1729.

Cf. Lelong, t. II, p. 209. Lenglet-Dufresnoy, Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, etc...

429. Le Glay. *Collection de documents inédits pour l'histoire de France. Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche pendant les 30 premières années du XVIe s.* Paris, 1845, 2 in-4°.

430. H. Hauser. *Les Sources de l'Histoire de France. Deuxième partie*, I : *Les premières guerres d'Italie* (1495-1515). Paris, 1906-1909, 3 in-8°.

7) Monarchie française

A. — Comptes rendus

431. *Mercure de France*, mars 1734.

432. *Le Pour et le Contre*, t. II, 1734, N° LXXII.

433. *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe*, t. XIII, juillet, septembre 1734.

434. *Journal des Savants*, mai, juin, juillet 1734 (3 articles).

435. *Journal de Verdun*, avril 1734, juillet 1742.

436. *Journal Littéraire*, t. XXII, 1re partie, 1734 ; 2e partie, 1735 (2 articles).

437. *Journal de Trévoux*, octobre, novembre, décembre 1734 (3 articles), septembre 1742.

Cf. Lelong, t. II, p. 67, etc... Nous n'avons pu indiquer à part les réfutations et réponses consacrées *spécialement* à l'ouvrage de Du Bos, comme les thèses de Hoffmann (Nos 476-477), la distinction étant ici impossible à établir.

B. — Bibliographie

438. Hotman. *Francogallia*, 3e éd., 1596, in-12.

439. Valois. *H. Valesii rerum francicarum... libri VIII*. Paris, 1646, fol.

440. — *Notitia Galliarum*. Paris, 1675, fol.

441. P. Rapin (Cf. N° 205). *Introd. sur l'histoire*. Paris, 1677, in-12.

442. Ch. Loyseau. *Œuvres*. Nlle éd. 1678, folio.

443. Le P. Laccary. *De origine Francorum*. 1677.

444. Mézeray. *Histoire des Français avant Clovis*. 1692 ; — La Haye, 1743, 2 vol.

445. — *Histoire de France depuis Pharamond*. 1643-1651, 3 vol. folio.

446. Audigier. *De l'origine des Français*. 1676, 2 vol.

447. Le Nain de Tillemont. *Histoire des empereurs*, t. I, 1695, t. V, 1720, in-4°.

448. Le P. Daniel. *Deux dissertations préliminaires pour une nouvelle histoire de France*. 1696 ; — devenues la *Préface historique* de l'éd. Griffet.

449. — *Histoire de France*. 1er vol. 1696 : éd. du P. Griffet. Paris. 1755-57. 17 vol. in-4°.

450. Menson Alting. *Descriptio... agri Batavii et Frisii, sive notitia Germaniæ inferioris*. Amsterdam, 1697. fol.

451. Vertot. *Dissertation dans laquelle on tâche de démêler la véritable origine des Français* (avant 1710). *Mém. Acad. Inscr.*, t. II. (Cf. t. Ier, un rapport de 1705).

452. — *Trois dissertations. dans lesquelles on examine si le royaume des Francs... a été un état héréditaire ou électif, sur les rois de la 1re race...* (1717). Ibid. t. IV, 1723.

453. Fréret. *Mémoire sur l'origine des Français* (1714) dans les *Œuvres complètes*. Paris, an VII, in-8°, t. V.

454. Abbé Fleury. *Histoire ecclésiastique*, Bruxelles, 1713. in-12, t. Ier.

455. Leibniz (Cf. N° 379). *De origine Francorum*. 1715 : — dans l'éd. des *Lois Saliques* de Eckhart (N° 456). p. 247-264, avec une réponse au P. Tournemine.

456. Eckhart. *Leges Francorum Salicae et Ripuariarum*. Francfort et Leipzig, 1720. in-4°.

457. — *Origines... familiae Habsburgo-austriacae*. Leipzig. 1721. in-4°.

458. De Camps (abbé de Signy). *Réponse au P. Daniel*, *Mercure de France*, 1729.

459. Le Grand (Cf. Nos 132-34. 199). *Traité de la succession à la couronne*. Paris. 1718. in-12.

460. Foncemagne. *Mémoires pour établir que le royaume de France a été successif et héréditaire dans la 1re race* (1724 et 1729). *Mém. Acad. Inscr.*. t. VI. 1729, t. VIII, 1732.

461. — *Réponse à Boulainvilliers* (1732). Ibid. t. X, 1736.

462. — *Examen sommaire des différentes opinions qui ont été proposées pour l'origine de la maison de France* (1746). Ibid. t. XX. 1753.

463. Secousse. *Projet d'une notice nouvelle des Gaules* (1728). Ibid. t. VII. 1733.

464. Dom Calmet. *Histoire de Lorraine*. 1728 ; — nlle éd. Paris, 1745-61. 6 vol. folio.

465. Bernard de Montfaucon. *Monuments de la monarchie française*. Paris, t. Ier. 1729, in-4°.

466. De Longuerue (abbé de Jars, mort en 1733). *Introduction à l'Hist. de France, dans le recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de France*. Genève, 1769, in-12.

467. Dom Vaissette (Cf. N° 472). *Dissertations sur l'origine des Français, où l'on examine s'ils descendent des Tectosages ou anciens Gaulois*. 1722.

468. Boulainvilliers. *Histoire de l'ancien gouvernement de la France, avec 14 lettres sur les Parlements ou Etats généraux*. La Haye, Amsterdam, 1727. 3 in-8°.

469. — *Traité... sur l'origine et les droits de la noblesse* dans la *Continuation des Mémoires de M. de Sallengre*. t. IX. 1730.

470. — *Essais sur la noblesse de France*. Amsterdam, 1732, in-8°.

471. *Lettre d'un conseiller au parlement de Rouen au sujet d'un écrit de M. de Boulainvilliers. Continuation des mémoires de M. de Sallengre*. t. IX. 1730.

Cf. *Journal des Savants*, décembre 1730, janvier et juin 1731.

472. Dom Vaissette et Vic (Cf. N° 467). *Histoire générale du Languedoc*. Paris, 1730-1745. 5 vol. folio.

473. Dom Rivet. *Histoire Littéraire de la France par des religieux bénédictins*, t. IV. Paris, 1738, in 4°.

474. Dom Liron. *Singularités historiques*. Paris, 1734-1740. 4 in-12.

475. Mascow. *Geschichte der Teutschen*. T. I, *bis zum Anfang der Frankischen Monarchie*, 1726 ; t. II, *bis zum Abgange der Meroringer Könige*. 1737. Leipsig, in 4°.

476. Hoffmann. *Fœdera quae imperatores romani cum Francis ante tempora Chlodovei fecerunt*. Praeside D. J. Guilielmo Hoffmanno... 31 aug. 1737 edisseret Friedericus Leopoldus Kluge. Wittemberg, 1737, in 4°.

477. — *Acta et fœdera inter imperatores rom. et Francorum reges primae stirpis*. Praeside... Hoffmanno 17 feb. 1738... edisseret Joannus Friedericus Schmid, Zittavia Lusatus. Wittemberg (1738).

(Bibl. de Wittemberg). Thèses résumées dans la *Bibliothèque germanique*, t. XLII, 1738, p. 190 suiv. Ibid. p. 208 suiv. Cf. notre Bibliographie de Du Bos, N°s XV et XVI et notre *Correspondance*, N° 138.

478. Abbé Biet. *Dissertation sur la véritable époque de l'établissement des Francs dans les Gaules : sur la vérité ou la fausseté de l'éjection de Childéric : sur l'espèce et l'étendue de son autorité et de celle de Syagrius son fils*. Paris, 1736, in-12.

479. Abbé Lebeuf. (Cf. Nos 39, 86). *Dissertation où l'on fixe l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules, où l'on prouve la vérité de l'éjection de Childéric...* 1736 (même volume que le précédent).

480. — *Dissertation sur plusieurs circonstances du règne de Clovis*. Paris, 1738, in-12.

481. — *Dissertation sur plusieurs circonstances du règne des enfants de Clovis*. Paris, 1742, in-12.

482. — *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'Hist. de France*. Paris, 1738, in-12.

483. — *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France a été en usage pour désigner une portion des Gaules...* Paris, 1740, in-12.

484. Gouye de Longuemare. *Dissertation servant d'éclaircissement à plusieurs points de l'histoire des enfants de Clovis Ier...* Paris, 1744, in-12.

485. Fenel. *Dissertation sur la conquête de la Bourgogne par les fils de Clovis Ier...* Paris, 1744, in-12.

486. Dom Bouquet. *Recueil des historiens de la France et des Gaules*. T. I et II, 1738, in-4°.

487. Abbé Pluche. *L'histoire du ciel considéré selon les idées des poètes*, 1739; — 3e éd. Paris, 1778, 2 in-12.

488. La Curne de Ste-Palaye. *Mémoire concernant les principaux monuments de l'Hist. de France* (1738). *Mém. Acad. Inscr.*, t. XV, 1743.

489. — *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, ibid., t. XX, 1753.

490. Gibert. *Mémoires pour servir à l'histoire des Gaules et de la France*. Paris, 1744, in-12.

491. — *Mémoires sur les Mérovingiens* (1759). *Mém. Acad. Inscr.*, t. XXX, 1764.

492. — Ribaud (de Rochefort, ou de La Chapelle). *Dissertations...* (abrégées, sur le même sujet et à la suite du même volume que Biet et Lebeuf, Nos 478-479, et réimprimées complètes en 1738).

493. — *Dissertations sur le règne de Clovis à Paris*. Paris, 1742, in-8°.

494. — *Dissertations sur l'origine des Francs*. Paris, 1748, in-8°.

495. Président Hénault. *Histoire critique de l'établissement des Français dans les Gaules*. 1738; — Paris, 1801, 2 in-8°.

496. — *Abrégé chronologique de l'Hist. de France.* 1744 : — 5e éd. Paris, 1756, in-8°.

497. Le Gendre de Saint-Aubin. *Antiquités de la nation et de la monarchie française.* Paris, 1741, in-4°.

498. Montesquieu. Nos 73-76.

Cf. Moutié. *Lettre sur l'origine de la Monarchie française. Journal de Verdun*, juin 1742.

499. Duc de Nivernais. *Mémoire sur la politique de Clovis. Mémoire sur l'indépendance de nos premiers rois par rapport à l'empire.* 1746. *Mém. Acad. Inscr.*, t. XX, 1753.

500. Lenglet Dufresnoy (Cf. No 68). *Principes de l'histoire pour l'éducation de la jeunesse.* 2e éd., 1752, 6 in-12.

501. — *Tablettes chronologiques.* 1744 : — La Haye, 1745.

502. P. Griffet et P. Germon. *Dissertation historique et critique sur l'origine de la nation française*, ds. l'*Histoire de France* du P. Daniel (No 449), t. I, p. CLXXXV suiv.

503. P. Griffet (et P. Daniel). *Observations critiques et historiques sur les rois de la 1re race.* Ibid. t. II, p. 119 suiv.

504. — *Traité des différentes preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire.* 1769. — Rouen, 1775, in-12.

505. — Abbé Velly. *Hist. de France*, tomes I et II, 1755 : — 1760-1771, 12 in-4°.

506. Garnier. *Traité de l'origine du gouvernement français.* Paris, 1765, in-12.

507. Burigny. *Réflexions sur la nécessité des citations dans les ouvrages d'érudition. Mém. Acad. Inscr.*, t. XXXIV, 1765.

508. Du Buat. *Les origines de l'ancien gouv. de la France.* La Haye, 1757, 4 vol.

509. Abbé de Gourcy. *Dissertation sur l'État des personnes en France sous la première et seconde race.* Paris, 1769, in-12.

510. Mably. Cf. No 56. *Observations sur l'hist. de France.* 1765 : — dans les *Œuvres complètes*, Paris, 1790, 20 vol. in-12.

511. Gautier de Sibert. *Mémoire... s'il y a eu sous les deux premières races... un ordre de citoyens à qui on puisse appliquer le nom de Tiers État* (1767). *Mém. Acad. Inscr.*, t. XXXVII, 1774.

512. Voltaire. Art. *Esprit des Lois* dans le *Dict. Phil.* t. 20 (No 73).

513. Paighe de la Laghe. *Nouveau système sur l'établissement des Français... où l'on découvre l'existence des Arboriches dans la Toxandrie.* Gand, 1770, in-4°.

514. SAINTE FOIX. *Essai historique sur Paris*, 5e éd. Paris, 1776, in-8°.

515. BRÉQUIGNY. *Ordonnances des rois de France de la 3e race*, 1769 suiv., t. III, IV, XI, XII. Paris. 1769 suiv., in-4°.

516. ABBÉ MOREAU. *Principes de morale, de politique et de droit public... ou Discours sur l'histoire de France*. Paris, 1777 suiv., t. I-III, XV, XIX.

517. — *Exposition et défense de notre Constitution monarchique*. Paris, 1788, in-8°.

518. — *Maximes fondamentales du gouv. français*. 1787. in-8°.

519. PERRÉCIOT. *De l'Etat civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules. En Suisse* (Besançon), 1786, 2 in-4°.

520. *De l'établissement de la Mon. française* (abrégé de l'abbé Du Bos), dans :

MAYER. *Des Etats généraux et des autres assemblées nationales*. La Haye, 1788-89, 18 in-8°. tome Ier. p. 1-237.

521. ROBERTSON. *Histoire du règne de l'empereur Charles Quint*. Trad. fr., Maestricht, 1775, 6 in-8°.

522. GIBBON. *Hist. de la décadence et de la chute de l'empire romain*. 1776-1781. Trad. Guizot. Paris, 1828, 3 in-8°.

523. LE BEAU. *Hist. du Bas Empire*. Maestricht, 1780-81, 12 in-12.

524. Mlle DE LÉZARDIÈRE. *Théorie des lois politiques de la Monarchie française*. 1792 ; — Paris. 1844. 3 in-8°.

525. THOURET. *Précis de l'ouvrage de l'abbé Du Bos intitulé : Histoire critique...* Dans le *Conservateur, ou recueil de morceaux inédits...* an VIII. t. I, avec Préface de François de Neufchâteau.

526. — *Abrégé des Révolutions de l'ancien gouvernement français, ouvrage élémentaire extrait de l'abbé Du Bos et de l'abbé Mably*. Paris, an IX, in-12.

527. — MONTLOSIER. *De la Monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours*. 1814, 3 in-8°.

528. MILLOT. *Eléments de l'Hist. de France*. 1768 ; — *enrichis des recherches de l'abbé Du Bos et de Mably*, par Buret de Longchamps. 1823, 3 in-12.

529. CHATEAUBRIAND. *Etudes historiques*. Préface.

530. NAUDET. *De l'Etat des personnes en France sous les rois de la première race*. (1818). *Hist. et Mémoires de l'Institut royal de France*, t. VIII, 1827.

531. Eichhorn. *Staats und Rechtsgeschichte.* 1808 et suiv.; — 4e éd. Gœttingue. 1834 et suiv., 4 in-8°.

532. F. C. de Savigny. *Hist. du droit romain au moyen-âge.* 1814-1826. Trad. Guenoux. Paris. 1830. 2 in-8°.

533. Rogge. *Ueber das Gerichtswesen der Germanen, ein germanischer Versuch.* Halle, 1820. in-8°.

534. Raynouard. *Histoire du droit municipal en France.* Paris. 1829. 2 in 8°.

535. Fauriel. *Hist. de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains.* Paris. 1836. 4 in-8°.

536. Hallam, *View of the state of Europa during the Middle Ages.* 7e éd. Paris. 1840. in-8°.

537. Michelet. *Histoire de France.* Paris, 1833, 1867. 17 vol. in-8°.

538. E. Laboulaye. *Histoire du droit de propriété foncière en Occident.* Paris. 1839. in-8°.

539. Loebell. *Gregor von Tours und seine Zeit.* 1839; — 2e éd. Leipzig. 1869, in-8°.

540. Guizot. *Essais sur l'histoire de France.* Paris. 1823. in 8°.

541. — *Histoire de la civilisation en Europe.* 6e éd. Paris. 1857, in-12.

542. — *Histoire de la civilisation en France.* Nlle éd., 1853. 4 in-12.

543. J.-M. Pardessus. *Loi salique, ou recueil contenant les anciennes éditions de cette loi.* Paris. 1843. in 4°.

544. Guérard. *Le Polyptique de l'abbé Irminon.* 1844. 3 in-4°.

545. Lehuérou. *Hist. des Institutions mérovingiennes.* 1843. 2 in 8°.

546. Pétigny. *Etude sur les institutions mérovingiennes,* 1843. 3 in-8°.

547. Palgrave. *History of the Anglo-Saxons* (éd. de la Family Library). Londres. 1845, in 12.

548. A. Thierry. *Dix ans d'études historiques.* 1835. in-8°.

549. — *Lettres sur l'histoire de France.* 5e éd., 1836. in-8°.

550. — *Considérations sur l'Hist. de France, avec les Récits des temps mérovingiens.* Nlle éd. Hachette. s. d.

551. Lenormand. *Questions historiques.* Paris. 1845. 2 in-8°.

552. Waitz. *Deutsche Verfassungsgeschichte.* 1844-61; — 4e éd., Kiel, 1874-81. 4 in-8°.

553. DE SYBEL. *Die Entstehung der deutschen Konigthums.* Francfort, 1844, in-8°.

554. OZANAM. *Etudes germaniques.* I. *Les Germains avant le christianisme.* II. *La civilisation chrétienne chez les Francs* (1849). Dans les *Œuvres.* 3e éd. Paris, 1861, t. III et IV.

555. ROTH. *Geschichte der Beneficialwesens.* Erlangen. 1850, in-8°.

556. WIESTERSHEIM. *Geschichte der Völkerwanderung,* 1859-1864 : — 2e éd., par Félix Dahn (Cf. N° 564). Leipzig, 1880-1881, 4 in-8°.

557. JUNGHANS. *Childerich et Chlodovech.* 1856. Trad. Monod. *Bibl. des Hautes études,* XXXVII, Paris. 1879. in-8°.

558. LECOY DE LA MARCHE. *De l'interprétation d'une lettre de St-Rémi à Clovis. Bibl. de l'Ecole des Chartes.* 27e année (6e série. t. II), 1866, in-8°.

559. R. SOHM. *Die Fränkische Reichs und Gerichtsverfassung.* Weimar, 1871. in-8°.

560. SUMNER MAINE. *L'ancien droit considéré dans ses rapports avec la société primitive* (1861). trad. Courcelles Seneuil. Paris. 1874, in-8°.

561. — *Etude sur l'histoire des institutions primitives,* trad. Durieu de Leyritz. Paris. 1880, in-8°.

562. G. A. PRÉVOST. *Les Invasions barbares en Gaule et la condition des Gallo-Romains. Revue des questions historiques.* XXVI, 1879, in-8°.

563. JAHN. *Geschichte der Burgundionen.* Halle, 1874. 2 in-8°.

564. F. DAHN. *Die Könige der Germanen.* Munich. Würtzbourg, Gotha, 1861 à 1900, 8 in-8°.

565. ARNDT et KRUSCH. *Monumenta Germaniæ historica.* 1883, t. I, in-4°.

566. MOMMSEN. Même recueil, t. IX.

567. DIGOT. *Histoire du royaume d'Austrasie.* Nancy. 1863, 4 in-8°.

568. FUSTEL DE COULANGES. *Histoire des institutions politiques de l'Ancienne France.* Paris, 1875, in-8°.

569. — 3e éd. *La Gaule romaine,* 1891.

570. — *L'Invasion germanique,* 1891.
(Editions revues et complétées par C. Jullian).

571. — *La Monarchie franque.* 1888.

572. — *L'alleu et le domaine rural, pendant l'époque mérovingienne.* 1889.

573. — *Les origines du système féodal.* Ed. revue et complétée par C. Jullian. 1890.

574. — *Les transformations de la royauté pendant l'époque mérovingienne.* 2e éd. Paris. 1907. in-8°.

575. — *Recherches sur quelques problèmes d'histoire.* 2e éd. Paris, 1894.

576. — *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire.* 2e éd. Paris, 1891.

577. Tardif. *Etude sur les institutions politiques et administratives de la France.* Paris, 1881. in-8°.

578. Bonnet. *Le latin de Grégoire de Tours.* Paris, 1890. in-8°.

579. Yver. *Euric, roi des Wisigoths. Etudes d'Histoire dédiées à G. Monod,* 1896. in 8°.

580. Guiraud. *Fustel de Coulanges.* 1896. in-12.

581. G. Monod. *Revue critique.* 1er avril 1876.

582. — *Revue historique.* sept.-déc., 1889.

583. — *Du progrès des études historiques en France depuis le 16e s. Revue hist.,* janvier mars 1876.

584. — *Historische Zeitschrift.* t. 37, 1877. p. 44 suiv.

585. J. Havet. *Du sens du mot romain dans les lois franques. Revue hist.* juillet 1876 (t. II). Ibid. réponse de Fustel : *De l'inégalité du wergeld dans les lois franques,* réimprimé dans les *Nouvelles recherches* (N° 576).

586. — *Du partage des terres chez les Wisigoths et les Burgondes. Revue hist.* 1878 (t. VI).

587. C. Jullian (Cf. Nos 79, 80, 568-574).

588. Bayet. *Histoire de France,* publiée sous la direction de M. Lavisse, tome II, livre I.

589. Aug. Molinier. *Les Sources de l'Histoire de France* (Cf. N° 430). *Première partie.* I. *Epoque primitive.* Paris. 1901. in-8°.

Omission : d'Alembert. *Disc. prél. de l'Encycl.,* éd. Ducros. 1893. in-8°.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Le chiffre d'une page signifie que cette page contient une ou plusieurs mentions de la personne ; le chiffre suivi de la lettre *n*, que la ou les mentions se trouvent dans les notes ; le chiffre suivi de *et n*, que des mentions figurent et dans le texte et dans une ou plusieurs notes autres que celles auxquelles renvoient, dans le texte, le nom même du personnage ou un passage où il est spécialement question de lui ; le renvoi étant, dans ce dernier cas, une indication suffisante.

Les chiffres gras désignent les pages où il est plus spécialement question de la personne. Les chiffres désignant les pages de la bibliographie sont séparés des autres par un tiret.

Nous avons exclu les noms des destinataires des lettres que nous citons en note, et dans les notes aussi, les noms des auteurs ou éditeurs de recueils ou collections de documents, lorsque ces noms n'y figurent que comme désignation de la lettre ou de l'ouvrage (lettre à Thoynard, coll. Charvet, recueil Beyer, etc.). Ceux de ces noms qui se présentent le plus souvent sont d'ailleurs remplacés par des abréviations (p. VII). Et ces exceptions ne concernent pas les bibliographies, où tous les noms ont été relevés dans l'index.

Par contre nous avons cru utile, quand il s'agit d'écrivains, d'indiquer, avec les pages où figure leur nom, celles où sont mentionnés leurs ouvrages (l'*Enéide*, le *Contrat social*, etc.).

TABLE DES MATIÈRES

Livre II. — LES RÉFLEXIONS CRITIQUES ET L'HISTOIRE DE L'ESTHÉTIQUE

Troisième partie. — L'ŒUVRE HISTORIQUE

ILLUSTRATIONS

Vu, le 24 décembre 1912.

Le Doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

A. CROISET.

Vu et permis d'imprimer.

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

L. LIARD.

ERRATA

P. 7, ligne 12,	au lieu de :	Decamps,	lire : De Camps.
P. 14, ligne 4,	—	Labruyère,	— La Bruyère.
P. 20, note 1,	—	Delaporte,	— de Laporte.
P. 42, ligne 5,	—	Briconnet,	— Briçonnet.
P. 47, note 2,	—	Cornaille,	— Corneille.
P. 71, ligne 19,	—	Silvestre,	— Sylvestre.
P. 84, ligne 7,	—	Maximilien Joseph,	— Maximilien Emmanuel.
P. 89, ligne 2,	—	Legrand,	— Le Grand.
P. 101, ligne 24, même correction.			
P. 120, ligne 29,	au lieu de :	déterminer le	— déterminer la
P. 121, ligne 14,	—	Jourdan,	— Jordan.
P. 130, ligne 23,	—	Bastadt,	— Rastadt.
P. 144, ligne 10,	—	Saint-Prest,	— Saint-Prez.
P. 146, ligne 2,	—	Bossut,	— Bossu.
P. 303, note 11,	—	Chausierges,	— Chansierges.
P. 308, note 2, ligne 2 et note 3, ligne 3	—	R. C. H. S.	— R. C. H. 5.

CHATEAUROUX. — TYP. ET LITH. LANGLOIS



